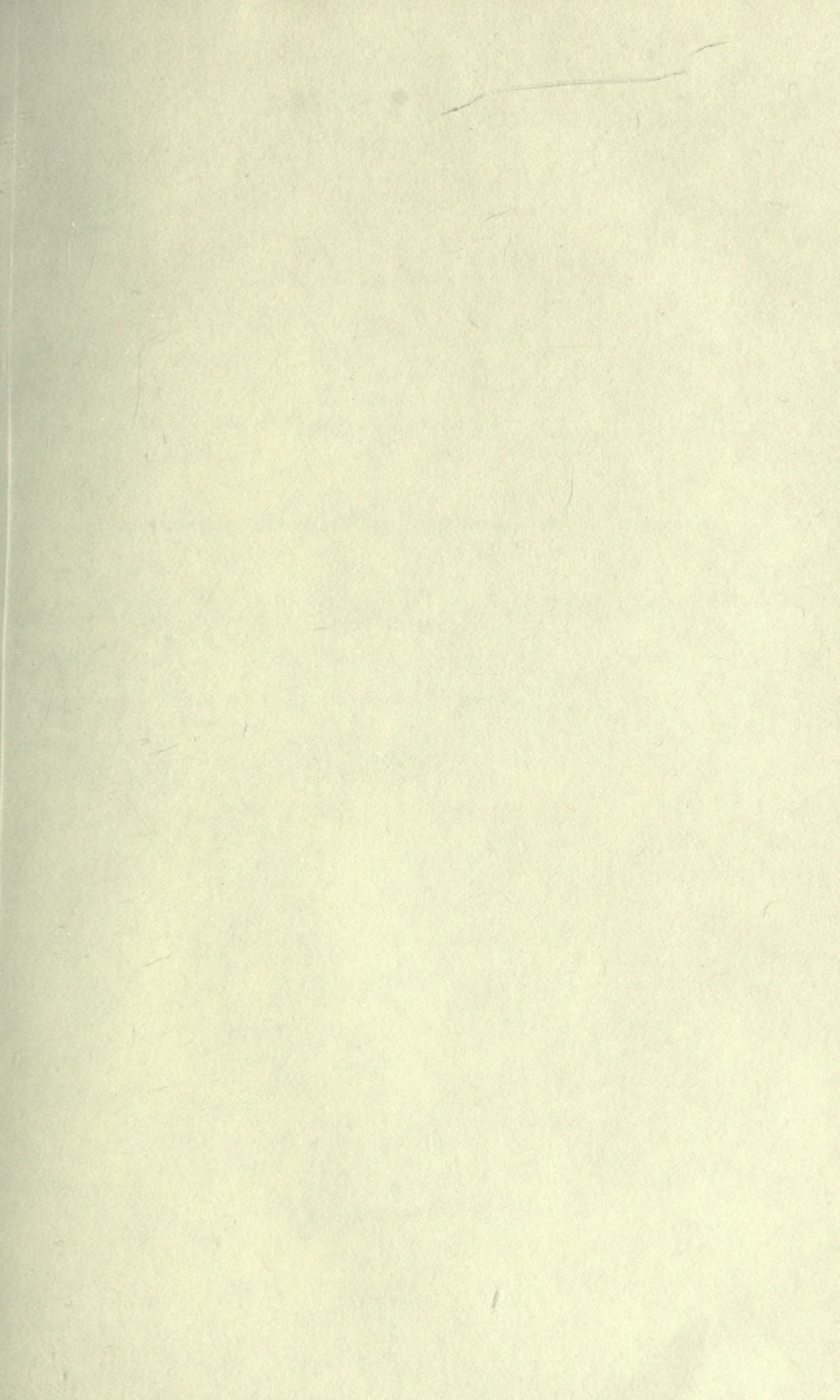


ANNALES

DE LA SOCIÉTÉ

D'ARCHÉOLOGIE

DE

BRUXELLES

SOUS LE PATRONAGE DU ROI

Secrétariat général : Hôtel Ravenstein, rue Ravenstein, 11, Bruxelles

MÉMOIRES, RAPPORTS ET DOCUMENTS

PUBLICATION PÉRIODIQUE

TOME VINGT-QUATRIÈME

ANNÉE 1910. — LIVRAISONS I ET II



BRUXELLES

IMPRIMERIE VROMANT & C°, ÉDITEURS

3, RUE DE LA CHAPELLE, 3

—

1910

SOMMAIRE DES LIVRAISONS I & II. — 1910

Planches et Illustrations.

(Voir suite à la 3e page de la couverture.)

ANNALES

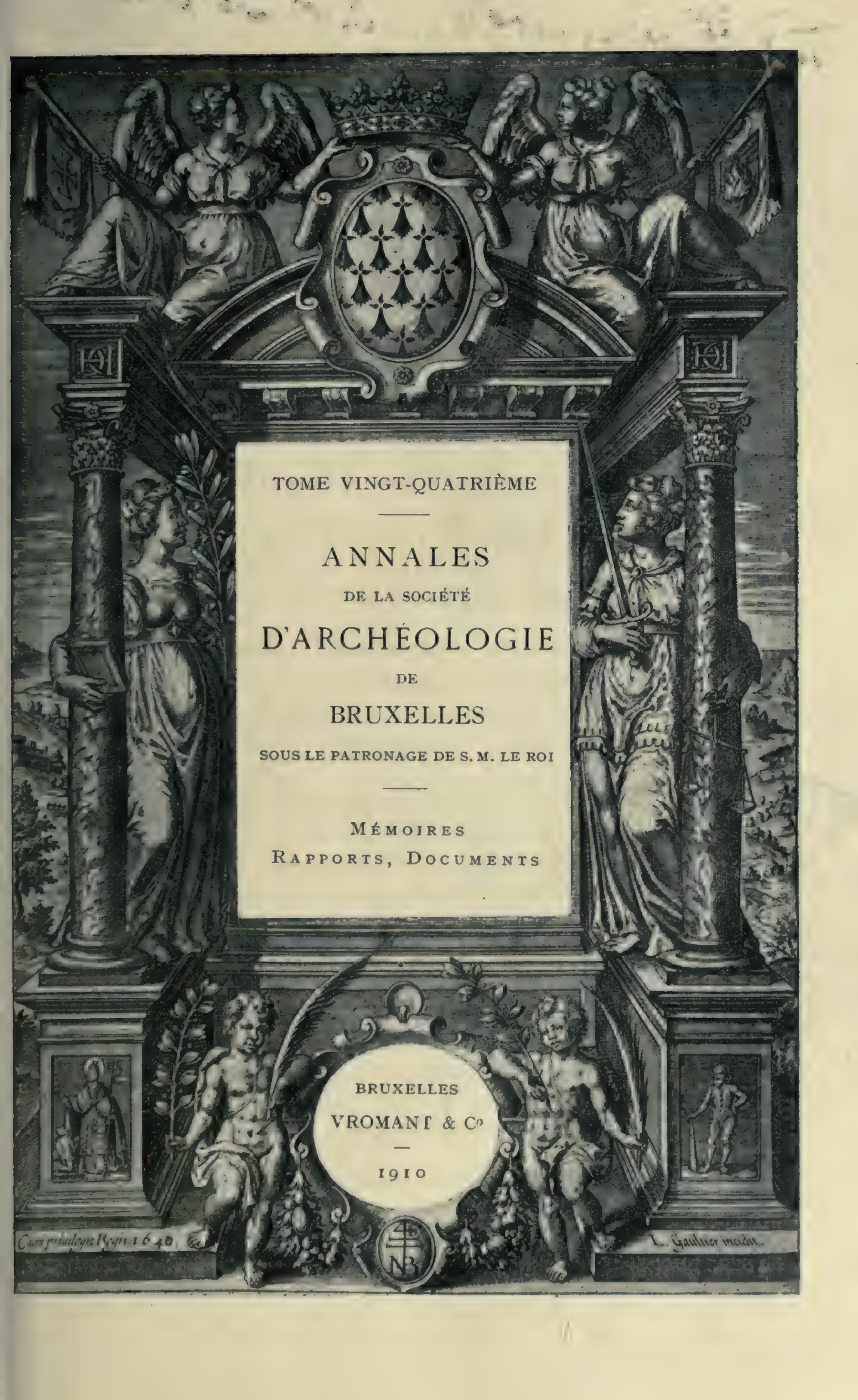
DE LA

SOCIÉTÉ D'ARCHÉOLOGIE DE BRUXELLES

Sorti des presses
de l'imprimerie



VROMANT & Cº
3, rue de la Chapelle
Bruxelles


TOME VINGT-QUATRIÈME
ANNALES
DE LA SOCIÉTÉ
D'ARCHÉOLOGIE
DE
BRUXELLES
SOUS LE PATRONAGE DE S. M. LE ROI
MÉMOIRES
RAPPORTS, DOCUMENTS
BRUXELLES
VROMANT & Co
1910
Cum privilegio Regis 1640
L. Gaultier incidit

La Société n'est pas responsable des opinions émises par ses membres.

(Article 13 des Statuts.)



VESTIGES
D'UNE HABITATION DE L'ÉPOQUE GALLO-ROMAINE
A RHODE-SAINTE-AGATHE (BRABANT)



USQU'A maintenant, nul établissement romain n'avait été signalé à Rhode-Sainte-Agathe, petite commune de l'arrondissement de Louvain.

Dans sa *Topographie des voies romaines de la Belgique* (1877), CAMILLE VAN DESSEL n'indique aucune route passant par le promontoire de Rhode-Sainte-Agathe compris entre les vallées de la Dyle et de la Lasne, qui ont leur confluent vers le nord et à faible distance de ce pittoresque village.

Sur la carte des voies romaines dressée par cet auteur, on voit une route allant de Gembloux vers Wavre, Ottenbourg, Duysbourg, Elewyt et Malines. Elle passe, il est vrai, à proximité du bois de Rhode-Sainte-Agathe, au hameau de Neerpoorten sous Ottenbourg, où l'on a trouvé, il y a quelques années, des poteries gallo-romaines provenant très probablement d'un cimetière [1].

[1] Je possède une coupe ou plutôt une assiette en terre rouge vernissée trouvée à cet endroit. La marque du potier est effacée en partie et illisible. Diamètre d'un bord à l'autre : $0^{m}185$; hauteur de la bordure : $0^{m}012$; hauteur depuis le pied : $0^{m}032$. Aucun ornement, sauf deux cercles concentriques au

Il est vraisemblable qu'un chemin se détachait de cette route pour passer à proximité de la petite villa, dont il va être question ci-après, et pour traverser la Dyle à l'extrémité du promontoire de Rhode-Sainte-Agathe, afin de rejoindre peut-être les établissements gallo-romains de la forêt de Meerdael [1]. Le chemin qui passe à l'est du bois de Rhode-Sainte-Agathe porte actuellement le nom de *chemin de Wavre* et, m'a dit le garde du bois, était anciennement beaucoup plus large.

Pendant l'hiver de 1907-1908, une partie du bois de Rhode-Sainte-Agathe fut défrichée et défoncée. Cette parcelle, plantée de sapins, est située à une altitude de 75 à 80 mètres, à l'extrémité N.-E. du bois de Rhode-Sainte-Agathe, contre un chemin de terre qui descend vers cette commune et à peu près vis-à-vis du lieu dit *Vet Zaat* (voir la carte de l'Institut cartographique militaire, à Bruxelles).

La dite parcelle porte le n° 71 de la section B du Cadastre [2]. D'après le garde particulier de ce bois, cette parcelle recevra une nouvelle plantation de sapins au printemps de l'année 1909 et a

fond de l'assiette. Au bois du *Bock*, qui n'est pas très éloigné de Neerpoorten, on a aussi découvert un cimetière gallo-romain. Ce cimetière, situé sur une colline, au bord du ravin le *Pappendael*, est à 800 mètres N.-E. de la villa de Basse-Wavre. Il est probable qu'il a servi aux habitants de cette villa. *(Annales de la Société d'archéologie de Bruxelles,* t. XIX, 1905, p. 308.)

Enfin, lors d'un défrichement, en 1908, d'une partie du bois de Margys, dominant la vallée de l'Yssche, vis-à-vis de Loonbeek, près Neeryssche, j'ai vu, parmi les terres retournées, quelques fragments de *tegulae* et le fond d'une petite coupe en terre rouge vernissée. Non loin du bois de Rhode-Sainte-Agathe, un ouvrier a trouvé un moyen bronze de Crispine, femme de Commode (Cohen, 2e édit., t. III, n° 25). Cette monnaie est conservée actuellement dans la collection de la Société d'archéologie de Bruxelles. Dans sa *Topographie des voies romaines de la Gaule Belgique,* Gauchez n'indique aucune voie romaine passant vers Rhode-Sainte-Agathe, mais mentionne la même route que celle de la carte de Van Dessel, allant de Gembloux vers Ottenbourg, Huldenberg, Duysbourg, etc., et qui devait traverser obliquement l'angle que forment la Dyle et la Lasne, au nord de Wavre. *(Annales de l'Académie d'archéologie de Belgique,* t. XXXVIII, 1882.)

[1] Charles Dens, *Fouilles à Meerdael. Annales de la Société d'archéologie de Bruxelles,* t. XXII, 1908, p. 207. On aperçoit très bien cette forêt des hauteurs où était située la villa de Rhode-Sainte-Agathe. Voyez, p. 212, ce que M. Dens écrit sur la voie romaine de Meerdael.

[2] Je dois ce renseignement à l'obligeance de M. J.-G. Depré, secrétaire communal de Rhode-Sainte-Agathe.

déjà été défrichée plusieurs fois. Le défoncement actuel est allé à la profondeur de 60 centimètres.

Dans ces conditions, il ne fallait pas espérer trouver autre chose que des fragments, d'autant plus certainement que toutes nos villas ont été saccagées et pillées par les barbares, qui n'ont rien laissé d'intact [1].

Lorsqu'au mois de juillet 1908 mon attention fut attirée sur ce défrichement, je ne m'attendais donc pas à rencontrer des objets entiers, mais les morceaux recueillis dans le cours de mes



Fragment de la carte au $\frac{1}{20.000}$ de l'Institut cartographique militaire.

recherches à la surface du terrain défriché méritent cependant d'être examinés et particulièrement mentionnés.

Je n'ai remarqué aucunes substructions en pierre comme à la grande villa de Basse-Wavre. Il s'agissait donc d'une modeste habitation rurale faite en grande partie en bois et en torchis, à

[1] La villa de Basse-Wavre, d'après MM. Ch. Dens et Jean Poils, aurait été détruite par une troupe franque vers le IVe siècle. Il est probable que la villa de Rhode-Sainte-Agathe, qui n'est pas très éloignée de Basse-Wavre, aura disparu à la même époque.

moins qu'au cours du temps et à la suite des nombreux défrichements on ait enlevé toutes les pierres [1]. Cependant, la trouvaille d'un disque en terre cuite ayant fait partie d'un pilier d'hypocauste indique qu'une partie tout au moins de la construction était en pierre et en matériaux incombustibles. Il se peut donc qu'il y ait encore quelques vestiges des fondations en pierre plus bas que la profondeur du défoncement habituel.

Parmi les nombreux fragments qui jonchaient le sol, les morceaux de meules attiraient surtout les yeux. Ils proviennent de différentes roches dont M. X. STAINIER, le savant professeur de géologie à l'université de Gand, a eu l'obligeance de déterminer celles qui avaient pour moi une origine douteuse. Voici leur énumération :

1. Deux fragments de meule en dolérite vacuolaire, roche volcanique de la région de l'Eifel, en Prusse rhénane. Des meules en cette roche se trouvent dans presque toutes les stations gallo-romaines. Elles devaient être importées dans nos régions par la grande route de Cologne à Bavay, après être parvenues à Cologne par la voie du Rhin.

2. Fragment de meule en poudingue de Burnot. Cette meule avait la même forme qu'une meule entière en poudingue gedinnien de Macquenoise que j'ai découverte, il y a quelques années, au bois de la Garenne, près de la ferme *du Pestia,* à Arquennes (Hainaut) [2]. La partie plate qui servait à écraser le blé est côtelée, tandis que la partie supérieure est évasée pour recevoir

[1] M. O. VAUVILLÉ fait remarquer que les habitations gauloises et gallo-romaines étaient souvent creusées assez profondément dans la terre et ne comportaient pas de constructions en pierre. (Voir *Mémoires de la Société nationale des antiquaires de France*, 1891, p. 100.) Cela explique les mardelles si fréquentes dans le grand-duché de Luxembourg et en Lorraine.

Le garde du bois de Rhode-Sainte-Agathe m'a cependant affirmé que, lors d'un précédent défrichement, on avait trouvé quelques substructions dans une partie du bois voisine du défrichement actuel. Les ouvriers avaient alors déterré une petite meule en dolérite de l'Eifel.

[2] Dimensions de la meule d'Arquennes : diamètre, $0^{m}420$; largeur du bord, $0^{m}120$; profondeur maximum de l'excavation de la partie supérieure, $0^{m}050$.

La largeur du bord de la meule de Rhode-Sainte-Agathe est de $0^{m}090$; c'était donc une meule plus petite. J'ai trouvé encore un petit fragment de meule en poudingue de Burnot, au Krabbosch, près de Hal et de Huyssinghen.

le blé à moudre ; sur le côté, on voit un trou destiné à recevoir le bâton qui servait à tourner la meule. Elle faisait donc partie d'un moulin à bras *(mola manuaria)*, servant à moudre du blé, des fèves, des lupins ou d'autres graines. Ce genre de meules était déjà en usage chez les Gaulois avant la conquête romaine. Après cette conquête, les populations de la Gaule ne modifièrent pas ces instruments et, comme il résulte des fouilles des enceintes gauloises, en France, pour bien des choses n'abandonnèrent pas leurs vieilles coutumes [1].

3. Fragment d'une meule du même genre, mais en poudingue gedinnien. On voit le trou pour mettre la manivelle.

4. Six fragments de meules en arkose d'Haybes (gedinnien). Quelquefois les éléments du poudingue sont des cailloux roulés qui ont jusqu'à $0^{m}025$ de longueur. Dans un fragment à éléments plus petits, on a foré plusieurs trous espacés généralement de 2 centimètres et ayant une largeur d'environ 1 centimètre. L'autre côté est uni, avec une bordure légèrement relevée. La largeur de cette bordure est $0^{m}050$. Il n'y a pas de traces de côtes. Vers le centre la meule n'a qu'une épaisseur de $0^{m}042$.

5. Trois petits fragments de meules en poudingue gedinnien.

6. Fragment de meule en poudingue gedinnien à éléments fins. Un côté est rugueux, l'autre côté est plus égalisé et a une partie de la surface polie par l'usage. Pas de trace de côtes.

M. X. STAINIER, qui a examiné des échantillons enlevés aux fragments de meules décrits ci-dessus sous les n°s 4, 5 et 6, a eu l'obligeance de me faire connaître qu'à son avis, et autant qu'il puisse juger sur de petits échantillons de roches souvent altérées, celles-ci lui paraissent appartenir au dévonien inférieur et probablement provenir du Gedinnien et du Taunusien des environs de Macquenoise et d'Anor.

On sait que les carrières de Macquenoise, exploitées à l'époque romaine, se trouvent dans l'assise géologique appelée *Arkose*

[1] L'enceinte gauloise de Pommiers (Aisne), par M. OCTAVE VAUVILLÉ, *Bulletin de la Société d'anthropologie de Paris*, n° 4, 1894, p. 259. Voyez p. 264, fig. 5, le dessin d'une meule à peu près semblable à celle d'Arquennes.

Note sur les fouilles et objets trouvés dans l'enceinte de Pommiers, par M. O. VAUVILLÉ, Congrès archéologiques de France, sessions de Soissons et de Laon, en 1887.

d'Haybes appartenant au Gedinnien. Cette arkose forme une bande depuis Mondrepuits (département de l'Aisne, France), Macquenoise (Hainaut, Belgique), etc., jusqu'à Haybes (département des Ardennes, France) et au delà de la Meuse.

Vu la proximité plus grande et les indications données par d'autres trouvailles, on peut conjecturer plus vraisemblablement, comme origine de ces roches, qu'elles proviennent plutôt de la région de Macquenoise que des environs d'Haybes ou de Viel-Salm, où le Gedinnien est aussi largement représenté.

Poteries

1. Nombreux fragments de coupes en terre rouge vernissée sans décoration. Le fond d'une petite coupe porte la marque du potier Marcianus : MARCIANO; *Marciani officina*. Le nom de ce potier figure dans la liste des *Sigles figulins* de l'époque romaine, par H. Schuermans [1], sous les n°s 3291, 3292, 3293 et 3294. Il n'est mentionné dans aucune des listes publiées par notre savant collègue M. Joseph Déchelette, conservateur du Musée de Roanne, dans son magnifique ouvrage [2] sur les *Vases céramiques ornés de la Gaule romaine* (Narbonnaise, Aquitaine et Lyonnaise). *Marcianus* n'est donc pas un potier ayant travaillé dans la région étudiée par M. Déchelette. Celui-ci a eu la grande obligeance de me faire connaître que la marque MARCIANVS FEC (it), avec ses variantes *Marcianus, Marcianu, Marciani, Marciano*, n'est pas encore bien localisée ; que le potier de ce nom ne serait pas originaire du sud, ni du centre de la Gaule, mais plutôt de la Belgique ou de la Germanie, car on trouve sa marque surtout dans le nord de la France ou dans les provinces rhénanes, à Reims, Rouen, Cologne, etc. (voir *Corpus inscript. lat.* XIII, 31, n° 1267).

Les autres poteries rouges vernissées, trouvées à Rhode-Sainte-Agathe, sont en général des poteries d'importation fabriquées en Gaule méridionale ou en Germanie [3], à la différence des poteries

[1] *Annales de l'Académie d'archéologie de Belgique*, t. XXIII (2e série, t. III).
[2] Paris, 1904, Alphonse Picard et fils, éditeurs.
[3] MM. Dens et Poils font remarquer qu'on rencontre cette poterie dans

vulgaires, d'un type plus indigène, qui étaient faites dans le pays même.

2. Six fragments de couvercles, en pâte jaune ou grise, à bordure recourbée, dont un possède encore son manche consistant en un bouton rond et plat. Une série nombreuse de ces couvercles ont été trouvés dans la villa de Basse-Wavre [1].

Un pot, à large ouverture, à fond plat et à flancs bombés, fait en terre cuite, d'un usage ordinaire et d'une fabrication grossière, que les Romains nommaient *Olla,* était fermé par un couvercle *(operculum)* du genre mentionné ci-dessus.

Ce vase, dit ANTHONY RICH, dans son *Dictionnaire des Antiquités romaines et grecques*, 1861, p. 434, servait à beaucoup d'usages, surtout à cuire de la viande ou des légumes, comme notre pot-au-feu, et à conserver des fruits. La figure donnée dans ce dictionnaire est faite d'après une peinture de Pompéi [2].

3. Deux fonds plats, en poterie jaune, grossière, qui ont probablement appartenu à des pots du genre décrit au n° 2.

4. Nombreux fragments de *tegulæ* et d'*imbrices;* plusieurs morceaux de carreaux très légers, dont l'une des surfaces est sillonnée de rainures et qu'on rencontre dans toutes les habitations de l'époque romaine.

D'après MM. DENS et POILS, ces carreaux auraient constitué les parois de certains locaux et ces rainures étaient destinées à augmenter l'adhérence d'une couche de plâtre [3].

toutes les villas romaines, en Grèce et en Italie comme en Gaule, et qu'il faut en conclure que, dans ces différents pays, existaient des ateliers de potiers fabriquant l'imitation des vases d'Arezzo. *(Annales de la Société d'archéologie de Bruxelles*, t. XIX, p. 341.)

Cette conclusion doit cependant être admise avec réserve et aurait besoin d'être confirmée par la découverte, dans les pays précités, de fours de potiers ayant fabriqué des vases imités d'après ceux d'Arezzo, car il ne faut pas oublier que l'exportation des vases d'origine ruténique ou arverne, sur les marchés de l'île de Bretagne, dans les péninsules ibérique et italique et même dans des régions situées au delà des frontières de l'empire romain, est un des faits particulièrement intéressants que M. Jos. Déchelette s'est attaché à mettre en lumière. Et cela a pu avoir lieu pour ce qui concerne d'autres ateliers de la Gaule ou de la Germanie. *(Les Vases céramiques ornés de la Gaule romaine*, t. I, préface, p. II.)

[1] *Annales de la Société d'archéologie de Bruxelles*, t. XIX, 1905, p. 338.

[2] Voyez dans le même dictionnaire, pp. 90 et 467, des jarres fermées par des couvercles du même genre.

[3] *Annales de la Société d'archéologie de Bruxelles*, t. XIX, 1905, p. 329.

Telle n'est pas cependant l'opinion de M. JACOBI, qui croit que ces carreaux proviennent des plafonds [1].

5. Débris de vases de diverses formes et d'espèces différentes. Bordures d'urnes ou de lagènes en pâte jaune ou grise. Une de ces bordures, qui est plate et horizontale, porte trois rainures parallèles et concentriques.

D'autres sont saillantes vers la partie externe, tandis que l'intérieur est pourvu d'une gouttière circulaire pour recevoir un couvercle. A mentionner encore un morceau d'une petite urne en pâte grise assez fine et à couverte noire, une partie d'un petit pot brunâtre et orné d'une bande guillochée. La pâte de ce pot est rouge à l'intérieur, mais brune à l'extérieur, par un artifice de cuisson. Enfin, une anse cannelée d'une cruche en terre blanche du type trouvé au mont Beuvray [2].

6. Fragments d'un grand vase peu profond, en pâte blanchâtre, à déversoir; terrine destinée à conserver le lait. La pâte est mélangée de gros grains de quartz. En patois du Pas-de-Calais et du nord de la France, pareil vase est nommé *Tèle*. Le bord de cette terrine est échancré par un canal destiné à l'écoulement du liquide.

7. Rebords de grandes jarres en pâte rougeâtre et jaunâtre. La pâte de l'une est farcie de menus fragments de poterie rouge concassée. Pour entourer l'ouverture, le rebord de cette jarre se relève en col droit, tandis que la partie externe de ce rebord s'abaisse en demi-cercle, et en s'épaississant, de manière à laisser en dessous un espace creux facilitant la préhension du vase par le goulot.

8. Morceaux de *dolium* en pâte jaunâtre, farcie de menus fragments de poterie rouge concassée, et à parois de $0^{m}012$ d'épaisseur. La panse était ornée de bandes circulaires étroites et à relief aigu, tandis que le *dolium* de Denderwindeke, dont il va être question, montre des bandes géminées plus plates.

9. Morceaux de *dolium* en pâte jaunâtre; le plus grand est farci de menus fragments de poterie rouge concassée et a une épaisseur de $0^{m}015$.

[1] L. JACOBI, *Die Schlösser der Saalburg*, 1897.

[2] J. DÉCHELETTE, *Les fouilles du mont Beuvray, de 1897 à 1901*, Paris, 1904, p. 80, pl. XX, n° 5.



Fig. 1.



Fig. 2.

FRAGMENTS DE POTERIES DE RHODE-SAINTE-AGATHE.

Le *dolium*, dont ce morceau provient, avait sa panse ornée de festons dentelés et en relief, espacés de 0^{m}060 (voyez pl. I, fig. 2).

Le plus petit morceau est aussi en pâte jaunâtre farcie de pierrailles et de fragments de poterie concassée. Il a seulement 0^{m}009 d'épaisseur.

La panse de ce *dolium*, de moindre capacité, était ornée de bandes légèrement festonnées, de 0^{m}015 de largeur. Ces festons ont été façonnés au pouce (voyez pl. I, fig. 1).

10. Trois morceaux des bordures plates et horizontales, ayant entouré les ouvertures de trois grands vases du genre *dolium*. Les plus grandes de ces bordures ont 0^{m}095 de largeur, avec une saillie extérieure de 0^{m}010 à 0^{m}012. La panse de l'un avait 0^{m}011 d'épaisseur. La bordure la plus étroite n'a que 0^{m}060 de largeur, avec une saillie extérieure de 0^{m}012. La panse avait 0^{m}008 d'épaisseur.

La pâte de ces grands vases de couleur jaunâtre était farcie de menus fragments de pierrailles et de poterie concassées. Une des grandes bordures est ornée de trois rainures concentriques placées à distances inégales.

Dans presque toutes nos stations gallo-romaines, on trouve de ces morceaux de bordures qui ont mieux résisté à la destruction, à cause de leur épaisseur et de leur solidité.

La villa de Basse-Wavre a procuré des fragments d'un grand *dolium* de ce type, en terre jaunâtre et à parois de 0^{m}015 d'épaisseur [1].

J'ai recueilli à Castre (Brabant) un grand morceau de la bordure d'un semblable *dolium*. Cette bordure porte vers l'extérieur une moulure plate, circulaire, de 0^{m}027 de largeur, limitée de chaque côté par une rainure, et à très faible relief. Une étroite rainure existe tout autour de l'ouverture. La bordure a 0^{m}090 de largeur, avec une saillie extérieure de 0^{m}015. La panse avait 0^{m}015 d'épaisseur. La pâte jaunâtre et rosâtre renferme de nombreux fragments de poterie rouge concassée. D'après le poids et les dimensions de ce morceau, le *dolium* de Castre devait être d'une grande capacité [2].

[1] *Annales de la Société d'archéologie de Bruxelles*, t. XIX, 1905, p. 338.

[2] J'ai encore trouvé, à Castre, une bordure de *dolium* ayant 0^{m}080 de largeur, avec une saillie extérieure de 0^{m}014. La bordure est ornée de trois rainures

J'ai encore trouvé [1] deux morceaux de bordures à Nivelles (Orival). L'une a 0m065 de largeur, avec une forte saillie extérieure de 0m015; l'autre a 0m06 de largeur, avec une faible saillie extérieure de 0m005.

C'est, parmi les bordures ci-dessus décrites, celle qui a le moins de saillie extérieure. Leur pâte a une couleur grise ou rosâtre à l'extérieur, plus foncée à l'intérieur, et farcie de menus fragments de pierrailles et de poterie concassées. La panse du vase, dont la bordure est le moins saillante, avait une épaisseur de 0m013.

Pour se rendre compte comment étaient ces grands vases, il faut visiter les galeries des Musées royaux du Cinquantenaire, à Bruxelles, où le public peut admirer un *dolium* à peu près complet, qui fut trouvé, le 25 septembre 1906, lors des travaux de terrassement de la ligne vicinale de Hal à Ninove, en creusant une tranchée sur le territoire de la commune de Denderwindeke (Flandre orientale), au lieu dit *Kerkveld*, dans un champ situé derrière le jardin de la cure. C'est dans ce *dolium* qu'avait été caché l'objet en bronze, orné d'un buste de Minerve, si bien étudié par mon cousin FRANZ CUMONT [2].

circulaires et parallèles. La panse avait 0m012 d'épaisseur. La pâte est jaune-rosâtre et renferme de nombreux fragments de poterie rouge concassée.

Une autre bordure, d'une pâte plus grise, est aussi ornée de trois rainures circulaires et parallèles. Elle n'a que 0m070 de largeur.

Enfin, un fragment de la panse d'un *dolium*, d'une épaisseur de 0m011, en pâte rougeâtre, porte trois gros cordons juxtaposés et parallèles. On voit donc que ces vases étaient ornés de différentes manières.

[1] J'ai trouvé à la même place des fragments de poteries grises et jaunes, de poterie rouge vernissée, de *tegulæ* et d'*imbrices*, des perles en verre bleu et un grand bronze d'Adrien.

Je dois encore signaler à Nivelles (Orival) deux morceaux de bordures de *dolium*. L'un a une largeur de 0m083 et une saillie de 0m012. Épaisseur de la panse : 0m010. Pâte jaunâtre. La bordure plate est ornée d'une rainure vers le côté extérieur et d'une autre rainure vers le côté intérieur. Ces deux rainures sont très rapprochées des bords.

L'autre bordure est plus arrondie, elle n'a qu'une légère rainure vers l'intérieur Largeur : 0m065; saillie : 0m010; épaisseur de la panse : 0m010, pâte jaunâtre. Enfin, un fragment de la panse d'un *dolium*, d'une épaisseur de 0m012, en pâte rosâtre, porte trois cordons juxtaposés et parallèles comme sur le fragment, trouvé à Castre, mentionné à la note 2.

[2] *Annales de la Société d'archéologie de Bruxelles*, t. XXI, 1907, p. 293, pl. XIX.

Malheureusement, les ouvriers, dans leur précipitation et leur ignorance, avaient brisé en plusieurs morceaux ce *dolium,* qu'ils avaient rencontré à environ un mètre de profondeur.

Les fragments les plus importants avaient été recueillis par M. Hugo Van Wilder, instituteur communal, à Denderwindeke, mais, lorsque le lendemain MM. J. Poils, L. Vanderkelen-Dufour et moi-même, membres de la Commission des fouilles de la Société d'archéologie de Bruxelles, visitèrent les travaux, ils purent constater que de très nombreux morceaux de ce *dolium* gisaient à l'abandon sur les accotements de la nouvelle route ; c'est grâce à leurs soins et à l'obligeance de M. Van Wilder que tous les tessons furent recueillis et envoyés aux Musées royaux du Cinquantenaire, où le *dolium* fut si habilement reconstitué qu'il ne paraît guère avoir été détruit en plus de cent pièces, comme mes collègues peuvent juger par la photographie ci-dessous, que mon obligeant et savant ami, M. le baron Alfred de Loë, conservateur de ces musées, m'a permis de reproduire ici.

Il va sans dire que ces grands vases entiers sont rares ; ils ont presque tous été brisés, lors des incendies et des saccagements des villas par les barbares envahisseurs. C'est grâce à son enfouissement que le *dolium* de Denderwindeke [1] a pu parvenir jusqu'à nous, et si les ouvriers avaient été plus intelligents, le vase eût été exhumé intact et complet; mais tel qu'il est, il n'en constitue pas moins un document intéressant pour l'histoire de la céramique, dans notre pays, à l'époque gallo-romaine, et pour l'étude des mœurs de nos populations à cette époque [2].

La hauteur de ce *dolium,* en terre cuite de couleur jaune-rougeâtre, est de $0^{m}695$; il a $2^{m}410$ de circonférence à la panse ; son ouverture a $0^{m}420$ de diamètre; la bordure plate qui entoure cette ouverture a $0^{m}090$ de largeur, avec une saillie extérieure de $0^{m}012$ [3].

[1] Denderwindeke n'est pas à une très grande distance de Castre, où j'ai trouvé un grand fragment d'un *dolium* analogue.

[2] Il existe, dans les collections de notre collègue M. Raoul Warocqué et du Musée archéologique de Charleroi, deux *doliums* entiers de cette espèce, trouvés tous deux dans l'arrondissement de Charleroi. La collection de notre société renferme un grand fragment d'un *dolium* semblable trouvé à Élouges.

[3] Ce *dolium* est inventorié, dans les collections des Musées royaux, sous le n° 1239. — Je remercie bien vivement mon cher collègue M. le baron Alfred

S'il faut juger d'après la dimension de la bordure, le fragment recueilli à Castre appartenait à un *dolium* de même grandeur que celui qui fut déterré à Denderwindeke.

Comme on voit par la figure reproduite ci-dessous, le *dolium* de Denderwindeke est orné sur la panse de quatre cordons géminés



Dolium de Denderwindeke.

simulant assez bien les cercles d'une futaille. Entre le dernier cordon supérieur et l'ouverture il existe deux rainures circulaires et parallèles espacées l'une de l'autre d'environ 1 centimètre. Enfin, la bordure porte trois rainures circulaires distantes l'une de

de Loë, conservateur des Musées royaux du Cinquantenaire, à Bruxelles, pour tous ces renseignements, qu'il a eu l'obligeance de me communiquer.

l'autre d'environ 0m030. La pâte est remplie de fragments de poteries et de pierrailles concassées (quartz, etc.).

Depuis qu'on a fouillé les enceintes fortifiées et les villes habitées par les Gaulois avant la conquête romaine, on a pu se rendre compte que plusieurs genres de poteries en usage à l'époque gallo-romaine n'avaient rien emprunté aux traditions des vainqueurs, mais représentaient la continuation ou l'évolution de types indigènes usités bien avant l'arrivée triomphante des Romains dans les Gaules [1]. Ce fait se vérifie, encore une fois, au sujet des grands vases en forme de *dolium* dont il vient d'être question, qu'on peut véritablement appeler gaulois, et qui remontent même à une époque assez reculée de la civilisation gauloise. D'autre part, l'usage continué, après l'arrivée des Romains, de vases de ce type, démontre qu'ils répondaient à des habitudes invétérées et persistantes ; qu'en un mot les populations gauloises romanisées n'avaient pas abandonné leurs coutumes séculaires qui étaient appropriées à leurs mœurs, au climat et à la nature de leur pays.

Tout cela résulte clairement des fouilles minutieuses faites par le savant archéologue français, M. OCTAVE VAUVILLÉ, dans les enceintes gauloises des départements de l'Aisne et de la Somme.

Mon obligeant collègue de la Société nationale des antiquaires de France, à qui j'avais envoyé un dessin du *dolium* de Denderwindeke, a eu l'amabilité de m'écrire que des vases du même genre se trouvent assez fréquemment dans les enceintes, incontestablement gauloises, du nord de la France. Il a bien constaté cette forme de *dolium* par des fragments trouvés dans les enceintes de Pommiers *(Noviodunum* des Suessions) et de Saint-Thomas *(Bibrax* des Rèmes), dans le département de l'Aisne. Il a encore recueilli des fragments de très grands vases de même forme dans la belle enceinte gauloise de Liercourt et d'Erondelle, dans le département de la Somme [2]. Tous ces vases ont été faits avec une

[1] M. Octave Vauvillé a constaté que les poteries de la dernière époque gauloise sont faites avec le tour. Elles prouvent l'usage du tour, en Gaule, avant la conquête des Romains. *(Bulletin de la Société d'anthropologie de Paris,* 1894, p. 258.)

[2] L'enceinte de Pommiers (Aisne) est située à 3,500 mètres au N.-O. de

pâte ayant été mélangée généralement avec du silex et autre matière finement concassés, très probablement pour empêcher le vase de se fendre, soit au séchage, soit à la cuisson. La couleur de ces vases varie de nuance suivant qu'ils ont été mis plus ou moins au feu, ou bien parce qu'ils ont été faits d'une pâte différente, ou que celle-ci soit farcie d'éléments concassés de nature diverse.

Dans le *Bulletin de la Société d'anthropologie de Paris*, 1894, p. 279, et ensuite dans les *Mémoires de la Société nationale des antiquaires de France*, t. LXVI, 1906, p. 18, M. Vauvillé décrit, sous les n°s 2, 3 et particulièrement 4, des fragments qui ont appartenu à de grands vases du genre du *dolium* de Denderwindeke :

« Ces très grands vases, dit l'auteur, avaient jusqu'à 0^m450 d'ouverture, avec une bordure presque horizontale de 5 centimètres de largeur, qui rentre, tout le tour, d'environ 25 millimètres jusqu'à la paroi extérieure du vase. Cette bordure devait servir à prendre les vases avec les mains pour les porter. La panse a généralement de 10 à 12 millimètres d'épaisseur. Ces vases, faits au tour, devaient avoir de 50 à 70 centimètres de hauteur pour les

Soissons. Sa superficie est de 40 hectares. Elle est sur le territoire et au-dessus du village de Pommiers.

M. Vauvillé publia des notes sur les fouilles et les objets trouvés dans cette enceinte aux congrès archéologiques de France, sessions de Soissons et de Laon, en 1887.

M. Vauvillé prétend que l'enceinte de Pommiers pourrait remonter à la fin de l'époque de la pierre polie *(Bulletin de la Société d'anthropologie de Paris*, 1894, p. 264) et qu'elle a cessé d'être occupée, ou au moins a été très peu habitée après la conquête romaine. *(Ibid.*, p. 272.)

L'enceinte de Saint-Thomas (Aisne) est à 20 kilomètres à l'est de Laon et à 32 kilomètres de Reims. Elle est établie sur une montagne très escarpée qui domine au nord le village de Saint-Thomas. Sa contenance est de 32 hectares 70 ares. (*Bulletin de la Société d'anthropologie de Paris*, 1894, p. 274, et *Mémoires des antiquaires de France*, t. L, 1889, p. 295.)

L'enceinte de Liercourt et d'Érondelle (Somme) a une superficie de 32 hectares 42 ares ; elle est située sur les territoires des communes de Liercourt et d'Érondelle, canton d'Hallancourt, sur la rive gauche de la Somme, à 10 kilomètres S.-E. d'Abbeville Les fouilles eurent lieu en 1890. M. Vauvillé croit que cette enceinte peut remonter à la fin de l'époque néolithique. *(Bulletin de la Société d'anthropologie de Paris*, 1891, p. 175, et *Mémoires des antiquaires de France*, 1891, p. 90.)

plus grands [1]. Quelquefois ils étaient percés au fond d'un trou rond au milieu; ceux-ci servaient-ils pour faire la lessive ou pour préparer de la boisson? » (BEUVRAY, *Bulliot*, pl. XXIX, 20; pour la forme.)

Je crois aussi que la bordure plate et horizontale de l'ouverture devait servir à prendre ces vases avec les mains pour les porter; mais il fallait bien le concours de deux hommes pour manier les plus grands.

Je ne suis cependant pas du tout convaincu que ces vases, percés d'un trou, auraient servi à la lessive ou à préparer de la boisson; la première hypothèse surtout ne paraît pas vraisemblable, car il eût été peu pratique de faire la lessive dans de pareils pots. Il me semble plutôt que ces vases, qui pouvaient, certes, servir à différents usages, étaient surtout destinés à conserver des provisions pour l'hiver [2], et particulièrement des salaisons dont

[1] Le *dolium* de Denderwindeke a une hauteur de 0^m695; d'après cela, il doit être compté parmi les plus grands.

Comparez le type de *dolium* trouvé au Mont-Beuvray, bien qu'un peu différent, mais d'une forme générale analogue et avec le même genre de bordure. J. DÉCHELETTE, *Les Fouilles du Mont-Beuvray* de 1897 à 1901, Paris, 1904, p. 79, pl. XIX, fig. 1-4 « Un de ces *dolia*, reconstitué, figure au Musée de Saint-Germain, au-dessus de la vitrine principale des objets du Beuvray. Sa hauteur est d'environ 0^m55 et son plus grand diamètre de dimension est à peu près le même. »

Dans les *Mémoires de la Société nationale des antiquaires de France*, 1906, p. 18, M. O. Vauvillé décrit sous le n° 4 des vases en terre assez grossière, avec une bordure presque horizontale de 55 millimètres de largeur, formant une saillie extérieure de 28 millimètres, destinée à être prise avec les mains. Ces vases, avec une ouverture d'environ 40 centimètres de diamètre, étaient légèrement convexes extérieurement, contrairement à ceux n°s 2 et 3, qui avaient une panse assez forte. Mon savant collègue compare le *dolium* de Denderwindeke, dont je lui avais envoyé un dessin, avec ces vases du type n° 4, mais il faut remarquer que le *dolium* de Denderwindeke n'est pas légèrement convexe extérieurement et possède plutôt une panse assez forte comme les vases des types n°s 2 et 3. Sa largeur est même plus grande que sa hauteur.

[2] Du blé, des pois, des fèves, etc. En Égypte, on conserve encore aujourd'hui le blé dans de grands vases de ce genre pour éviter les déprédations des rongeurs. Voyez dans *Congrès international d'anthropologie et d'archéologie préhistoriques*, tenu à Monaco en 1906, t. II, Monaco, 1908, p. 303 : Poteries usuelles indigènes, en Provence, au IIe siècle avant notre ère, par M. le professeur G. VASSEUR. — L'auteur pense que l'habitat qu'il décrit a été détruit lorsque Calvinus Sextius vint secourir la colonie grecque marseillaise et battit les Ligures à Entremont (124 avant J.-C.). Dans les maisons détruites, on trouva des graines carbonisées (froment, orge, vesces) abondantes dans certains

on devait alors, comme dans nos fermes actuelles, faire grande consommation dans les enceintes gauloises et, plus tard, dans les villas rustiques gallo-romaines situées souvent très loin de centres de ravitaillement. On comprend, dès lors, pourquoi la bordure plate qui entourait l'ouverture faisait saillie assez prononcée sur tout le pourtour : c'était pour fixer, au moyen d'une cordelette, la peau ou le morceau de vessie de porc qui servait à obturer l'ouverture. C'est peut-être pour ce motif qu'on remarque quelquefois que la partie haute de l'extérieur de ces vases porte un vernis noir sur tout le tour. Ne seraient-ce pas les traces d'une matière résineuse qui servait à coller les extrémités de la peau obturatrice contre les parois du vase, de manière à mieux empêcher la pénétration des agents extérieurs ?

Ce serait à examiner et à contrôler par une analyse chimique de ce vernis noir [1].

Quoi qu'il en soit, une ouverture de 40 à 45 centimètres était bien suffisante et bien appropriée pour introduire dans ces grands vases les quartiers de viande destinés à être conservés dans le sel.

M. VAUVILLÉ ayant fouillé dans l'enceinte d'Érondelle une habitation qu'il considère comme néolithique, parce qu'il y a trouvé vingt-six instruments en silex et aucune trace de métal [2], a présenté à la Société d'anthropologie de Paris des fragments de poterie du type précité en les rapportant à la fin de l'époque

doliums (p. 304) et les *doliums* étaient rangés côte à côte, encore calés par de grosses pierres, et occupaient un côté du cellier où ils étaient disposés sur deux ou trois rangs, suivant leur grosseur, ne laissant entre eux, dans ce cas, qu'un étroit passage (p. 305). C'est bien la preuve que ces grands vases ne servaient pas à la lessive et étaient souvent employés à conserver des grains de blé ou d'autres provisions d'hiver. Auprès des *doliums*, ajoute l'auteur, se trouvaient des amphores et des pots vraisemblablement destinés à la conservation de certains aliments.

[1] Une des bordures trouvées à Nivelles n'a presque pas de saillie. C'est une exception. Peut-être le vase était-il destiné à renfermer des provisions moins corruptibles ou était-il fermé différemment.

Voyez dans le *Dictionnaire des Antiquités romaines et grecques*, de RICH, p. 467, une jarre ainsi close d'une peau et d'un couvercle. On disait alors que le vase était *pelliculatus*.

[2] *Bulletins de la Société d'anthropologie de Paris,*, 1891, p. 173; l'habitation néolithique d'Érondelle, p. 175, les poteries, p. 176, et notamment les poteries à larges bordures, p. 177.

néolithique, de sorte que ces vases à large bordure remonteraient à une époque beaucoup plus ancienne qu'on pouvait le croire.

Voici ce que M. VAUVILLÉ dit au sujet de ces vases :

« On dut reconnaître que les vases dont l'épaisseur du bord était la même que pour toutes les autres parties du vase n'avaient pas encore une bordure suffisamment résistante pour les très grands vases.

» Pour obvier à cet inconvénient, on eut l'idée de faire des vases avec bordure très large ; c'est alors qu'est apparu le genre de bordure que voici, d'une largeur de 38 millimètres d'épaisseur sur la partie horizontale du dessus. En plus de l'avantage de résistance, ce perfectionnement avait, en outre, celui de pouvoir prendre le vase avec les mains par la bordure.

» Cette forme de large bordure s'est encore perfectionnée plus tard, à l'époque gauloise, pour des vases très grands ; elle est alors devenue plus élégante, chose rendue facile par l'usage du tour. On remarquera, pour cette dernière époque, un bord variant généralement de 40 à 46 millimètres de largeur, sur lequel il existe des moulures circulaires sur tout le tour du vase. »

Cependant, on peut conserver quelques doutes sur le point de savoir s'il faut attribuer à ces poteries une antiquité telle qu'elles remonteraient à l'époque néolithique. L'absence de métal dans l'habitation d'Érondelle ne prouve pas nécessairement que cette habitation soit antérieure à l'usage du bronze ou du fer ; cette absence de métal peut être tout à fait fortuite.

D'autre part, la présence de vingt-six instruments en silex ne prouve rien non plus, car on trouve aussi des instruments en silex dans les habitations de l'époque gauloise et dans la même enceinte d'Érondelle, non loin de l'habitation indiquée comme néolithique sous le n° 17 du plan, a été fouillée une habitation gauloise (n° 18 du plan) qui contenait sept silex taillés, dont deux lames, deux grattoirs et trois lames imitant la scie. Il est vrai qu'il s'y trouvait aussi une fibule en bronze bien caractéristique de l'époque gauloise et un fragment de clef courbe en fer, mais si, par hasard, ces objets n'eussent pas été perdus à cet endroit, la présence des silex aurait donné à cette habitation un état civil néolithique [1].

[1] *Bulletin de la Société d'anthropologie de Paris,* 1894, p. 277, Enceinte sur

En réalité, il est dangereux de faire argument de ces silex, car tous ces promontoires, transformés plus tard en enceintes fortifiées à l'époque gauloise, ont été habités et fréquentés par les peuplades néolithiques, et particulièrement l'emplacement de l'enceinte de Liercourt et d'Érondelle a été choisi par les hommes néolithiques qui y avaient établi une très importante station. Le nombre des objets en silex polis et taillés qu'on trouve et qu'on a déjà recueillis à cet endroit démontre ce fait péremptoirement [1].

Dans la discussion qui suivit, à la Société d'anthropologie de Paris, cette intéressante communication de M. VAUVILLÉ, notre savant collègue M. ADRIEN DE MORTILLET crut devoir présenter quelques observations au sujet de l'âge des poteries de l'enceinte de Liercourt et d'Érondelle. Il fit remarquer que les débris de poteries montrés par M. VAUVILLÉ sont extrêmement variés. Si quelques-unes sont très grossières, d'autres sont extrêmement fines et rappellent les poteries du bronze et même du fer. Quelques ornementations rappellent certains types du bronze et même de l'époque gauloise [2].

Il y a donc bien des motifs pour hésiter de reporter les poteries à large bordure jusqu'à l'époque néolithique, même finissante, et il faut attendre une indiscutable confirmation.

En dehors des fragments de meules et de poteries, j'ai trouvé, à Rhode-Sainte-Agathe, un petit morceau de bol en verre bleu pâle, à grosses côtes. A l'intérieur, on a creusé dans le verre deux cercles parallèles qui, par transparence, vus de l'extérieur, forment une jolie ornementation. Ces deux cercles sont distants de $0^{m}011$. On voit distinctement que ces cercles ont été creusés par frottement et au moyen de sable ou d'une poudre mordant le verre [3].

Puis encore deux pierres à aiguiser, dont la plus grande en micaschiste bleu-noirâtre et l'autre en micaschiste verdâtre.

Liercourt et Érondelle (Somme), *Mémoire de la Société nationale des antiquaires de France*, t. LII, 1891, pl. III, Enceinte sur Liercourt et Érondelle.

[1] *Bulletin de la Société d'anthropologie de Paris*, 1891, p. 173, Ateliers préhistoriques de taille de silex de l'enceinte de Liercourt et Érondelle (Somme).

[2] *Bulletin de la Société d'anthropologie de Paris*, 1891, p. 182.

[3] Un morceau de verre, ayant appartenu à un bol à côtes, trouvé par moi à Autre-Église (Brabant) en 1901, présente la même particularité. Les cercles creusés dans le verre, à l'intérieur du bol, sont aussi distants de $0^{m}011$.

Celle-ci est percee d'un trou à l'extrémité. On pouvait ainsi suspendre cette pierre à une corde et à la ceinture[1].

Lors des fouilles que j'ai faites à Castre, j'ai récolté, dans un milieu bien gallo-romain, deux pierres à aiguiser identiques, mais un peu plus grandes.

La pierre en micaschiste verdâtre est aussi percée d'un trou vers l'extrémité. Cette habitude a dû continuer au moyen âge, car un morceau de petite pierre à aiguiser en micaschiste vert, trouvé à Rhode-Saint-Genèse, présente la même particularité. Comme il n'y a pas de vestiges gallo-romains dans cette localité et que cette pierre a été découverte, lors du creusement des avenues de la villa de M. l'avocat MAX HALLET, dans un terrain qui a été couvert par la forêt de Soignes jusqu'à une époque récente, il est permis de supposer que l'objet en question a été perdu par un bûcheron du moyen âge.

Enfin, tout le promontoire entre la Dyle et la Lasne, vers Rhode-Sainte-Agathe, ayant été parcouru par l'homme néolithique, il n'est pas étonnant de trouver des éclats de silex et de quartzite de Wommersom, voire même une hache polie en silex, parmi les débris de la villa gallo-romaine et dans les défrichements environnants de menus fragments de meules néolithiques en quartzite ou en grès du dévonien inférieur.

En novembre 1900, M. le Baron ALFRED DE LOË a trouvé des fragments de lames, des éclats et des déchets de silex taillé, vers le confluent de la Lasne et de la Dyle, sur le promontoire (cotes 60 et 70) et tout à la pointe (cote 30). Moi-même j'ai ramassé, en juillet 1908, dans un défrichement partiel du bois de Rhode-Sainte-Agathe, vers Ottenbourg, deux pointes de flèches et quelques morceaux de haches polies, mais ces objets sont clairsemés.

Bruxelles, 7 février 1909. G. CUMONT.

[1] Depuis j'ai trouvé une troisième pierre à aiguiser en quartzite verdâtre.





VIEILLES PIERRES

DANS LA FORÊT DE SOIGNE



LES vieilles pierres éparses sont nombreuses dans le domaine sylvestre brabançon. On n'y prête qu'une attention distraite et le promeneur les regarde à peine et passe vite ; car les vieilles pierres n'ont de voix que pour ceux qui connaissent aussi la voix du passé... Le poète ne s'arrêtera devant elles que pour autant qu'elles ajoutent au charme du site, et seul l'archéologue, devinant en elles des vestiges d'un autrefois splendide ou mélancolique, saura les consulter avec fruit comme les témoins vénérables d'un temps révolu. Fréquemment, certaines de ces pierres ont sollicité notre attention; naturellement, logiquement, nous les avons divisées en trois espèces : 1° simples matériaux de construction indiquant l'emplacement d'un édifice disparu ; 2° pierres bornaires ; 3° pierres tombales. Il ne semble pas qu'on se soit jamais occupé des deux premières séries. Il est fait allusion à la troisième dans les *Annales* de notre Société. Voici ce qu'on lit, en effet, au tome douzième (1898, p. 267), dans le compte rendu de l'assemblée générale mensuelle du lundi 6 décembre 1897 : « MM. CUMONT et DESTRÉE donnent quelques renseignements sur les trouvailles archéologiques que l'on vient de faire récemment à Groenendael. Il s'agit de la mise à découvert et de la

démolition d'anciens réservoirs en maçonnerie, et de conduites d'eau faites de troncs de chêne creusés, datant, vraisemblablement, du siècle dernier (XVIIIe siècle). Dans la construction des réservoirs étaient entrés des fragments de pierres tumulaires, d'un caractère très particulier, datant de la fin du XVe siècle ou du commencement du XVIe siècle, portant des inscriptions en caractères gothiques et provenant, sans aucun doute, des tombes de l'abbaye. »

Ces pierres tombales, brisées, sont restées en place depuis cette époque et on ne les a jamais étudiées. C'est M. RENÉ STEVENS, artiste peintre, qui nous a récemment signalé leur état d'abandon. Les fragments que j'ai ainsi pu examiner appartiennent à deux dalles rectangulaires; jadis, on les a juxtaposées, dans le sens de la longueur, afin de pouvoir y ménager une ouverture carrée, dont la battée subsistante dit assez qu'elle a dû recevoir un couvercle. Ces pierres tombales ont donc servi de fermeture de puits. Malheureusement, ces fragments sont incomplets; et, par le fait même, les inscriptions latines, souvent rongées, sont morcelées.

Pourtant, le caractère de l'écriture et les ornements gothiques flamboyants permettent de fixer la date, disparue, de la pierre principale. Elle est du dernier tiers du XVe siècle. L'examen du texte subsistant nous a confirmé dans cette hypothèse, devenue donc certitude. Voici le texte relevé : *Petra honorandissimi patris Thomas monasterii prioris hujus domini gratia... qui obiit.* (Pierre du très révérend père Thomas, prieur de ce monastère, par la grâce de Dieu, qui mourut...)

La date, disons-nous à l'instant, manque ; mais un tronçon de texte de la pierre voisine, de caractère semblable et ayant appartenu aussi à un prieur, porte un millésime incomplet du XVe siècle : ... *prioris hujus monasterii qui obiit... IIII^c...*

Maintenant, quel est ce prieur Thomas et quel est le monastère dont il était le chef? Nous ne trouvons pas de prieur de ce nom dans la liste des supérieurs de Groenendael ; mais nous trouvons un Thomas, prieur de Rouge-Cloître, au temps de Maximilien d'Autriche [1]. C'est ce même ecclésiastique qui fut le protecteur et

[1] Voir notre *Histoire de la Forêt de Soigne,* p. 455.

l'ami du peintre Van der Goes, qui vécut à Roo-Clooster, sous la robe de moine, de 1476 à 1482. Les dates concordent.

Mais comment Thomas aurait-il été enterré à Groenendael? Très vraisemblablement parce qu'il y est mort. Les deux maisons appartenaient à l'ordre des Augustins, et fréquemment on a vu des chanoines diriger successivement les deux monastères. Thomas aura succombé peu d'années après son ami le peintre. Il est probable que ce sont les moines qui, au XVIII[e] siècle, sans respect pour la mémoire de leurs illustres prédécesseurs, auront enlevé les dalles ornant les abords de l'église abbatiale pour les transporter dans le vallon distant, où ils avaient creusé plusieurs puits; on sait que le chemin qui borde ce vallon s'appelle même aujourd'hui l'avenue des Puits.

Les pierres bornaires sont de deux types, tous deux quadrangulaires; l'un est très haut, l'autre très bas. Du premier type, il n'existe qu'un exemplaire, à proximité de la drève de Lorraine, entre la drève du Caporal et la drève des Enfants noyés. Du second type il est de nombreux exemplaires, cinq ou six éparpillés un peu partout.

La haute borne unique est la plus belle et la plus rare. Elle a un caractère décoratif que n'offrent point les autres. Haute de plus d'un mètre, elle a le sommet brisé, ce qui a supprimé la partie supérieure d'un des motifs sculptés sur deux de ses faces : un écu vierge supendu à une double lanière qui réjoint un objet courbé qui paraît être un cor de chasse, dont on reconnaît encore le pavillon. De l'autre côté, on voit la croix de Bourgogne, faite de deux bâtons noueux ayant le style du XVI[e] siècle. L'écu, d'ailleurs, n'étant pas en accolade, ne doit pas être postérieur à la première moitié du XVI[e] siècle.

Cette borne, selon nous, est du temps de Charles-Quint. Il faut se rappeler qu'on se met à limiter exactement certains massifs de la forêt en 1523 et 1532, et cela à la suite d'usurpations nombreuses, commises autant par des maisons religieuses que par des particuliers. Avant cette première date, on avait l'habitude d'indiquer les limites au moyen de vieux arbres taillés et marqués par le *haeckmeester*. Ces arbres bordaient généralement le fossé qui jadis encerclait complètement le domaine. Là où il n'y avait ni arbres ni fossé, on commença à enfoncer des pierres bleues.

Pour que cette besogne s'accomplisse le mieux possible, Marie de Hongrie arrête, en 1547, la constitution d'une commission d'abornement. Elle entama ses travaux aux environs de l'abbaye de la Cambre, dont les dépendances s'étendaient assez loin. Il est vraisemblable que la borne que nous étudions est la seule subsistante de cette série ancienne. Le procès-verbal de la commission dit que les pierres enfoncées dans le sol autour de la forêt étaient sculptées de deux croix de Bourgogne : *Met ij*



Borne sonienne du temps de Charles-Quint.
(Face méridionale.)

Bourgonsche cruysen. Notre borne n'en montre qu'une; mais on peut croire que l'écu en montrait une autre dont le léger relief n'aura pas résisté aux morsures du temps et de la pluie.

Il est beaucoup plus difficile d'assigner une date aux petites bornes qu'on trouve derrière la Laiterie du Bois de la Cambre, à Groenendael, près de l'avenue des Puits, même à Uccle, au rond-point de l'avenue de Longchamp, où il y en a deux qui offrent

une très légère variante. Ces deux dernières ont dû servir à la limitation de la Heeghde, c'est-à-dire cette longue langue forestière, allant de la chaussée de Waterloo jusqu'à proximité de l'abbaye de Forest. Elles sont donc antérieures à 1703 : en effet, c'est le 28 juin de cette année que le Conseil des finances décide de transformer en terres labourables le bois dit « Heeghden joignant à la forêt de Soigne ». Mais toutes ces bornes du



Borne sonienne du temps de Charles-Quint.
(Face septentrionale.)

deuxième groupe ne remonteraient pas au delà du milieu du XVIIe siècle, comme en témoigne le caractère dégénéré de la croix de Bourgogne, devenue une banale croix de saint André. Sans doute furent-elles placées à la suite d'une revision des bornes plus anciennes.

La troisième série de pierres, dont nous avons à nous occuper,

sont de simples briques, qui affleurent au sommet d'un coteau dominant, au sud, le grand étang de Groenendael. C'est encore M. René Stevens qui a appelé notre attention sur ces débris. C'est là que se dressait la chapelle de Notre-Dame de Lorette, fondée au commencement du XVIIe siècle, par l'archiduchesse Isabelle, à l'ombre du Tilleul de Ruysbroeck. Ces briques appartiennent aux fondations du sanctuaire, dont les vestiges dessinent



Borne sonienne de la fin du XVIIe siècle.
(Groenendael, à proximité de l'avenue des Puits.)

exactement le rectangle du plan primitif. C'était un petit édifice long de 10 mètres environ sur 5 mètres de largeur.

Petit de proportions, mais vaste par sa beauté, car la chapelle et les dalles étaient tout en marbre. Elle abritait des œuvres d'art nombreuses. L'autel, notamment, était orné de panneaux du maître de Moulins; aux murs on voyait des de Crayer et un tableau de Van der Weyden, que Sanderus cite sans le décrire, mais dont, en 1743, Georges Fricx donne le signalement et explique le sujet : le martyre des philosophes que l'histoire dit

avoir été convertis par sainte Catherine [1]. La chapelle, dépouillée de ses richesses à la fin du XVIIIe siècle, fut détruite par les révolutionnaires français.

Si le vandalisme des hommes a fait disparaître cet exquis édifice, la nature s'est chargée de faire surgir des témoins d'un passé plus lointain. Le Tilleul de Ruysbroeck, détruit à la suite d'un incendie au milieu du XVIIIe siècle, a fait souche ; et à l'emplacement de la chapelle et à ses abords, un bosquet de tilleuls, le seul de toute la forêt, fournit une preuve de plus, une preuve vivante et chaque été grandissante, que nous sommes à l'endroit où venait méditer le délicieux philosophe, le doux mystique qu'on a appelé l'Admirable.

C'est l'occasion de corriger une erreur qui s'est, depuis longtemps, accréditée dans les esprits, et dont sont d'ailleurs responsables de vieux historiens insuffisamment respectueux des textes consultés par eux. Moins bien informé qu'aujourd'hui, nous avons nous-même répandu cette erreur. C'est chez MARC MASTELYN que nous trouverons la vérité.

Dans un de ses traités, ce fameux chanoine de Groenendael devenu plus tard, en 1636, prieur de Sept-Fontaines, s'occupe de l'arbre sous lequel Jan Ruysbroeck allait méditer et qui devint incandescent, un soir, aux yeux du moine qui s'était mis à la recherche du philosophe égaré. L'auteur du *Necrologion* raconte que l'endroit où était l'arbre sous lequel avait été assis le serviteur de Dieu était encore montré de son temps aux populations chrétiennes qui se rendaient en foule à cette place avec grande vénération.

Déjà donc, au début du XVIIe siècle, l'arbre merveilleux avait disparu. Aucun texte ne dit si c'était là un tilleul. Il est donc vraisemblable que cet arbre était tout simplement un chêne ou un hêtre, essences les plus communes de la forêt. Quant à l'arbre qu'on vénéra à l'endroit du miracle jusqu'à la fin du XVIIIe siècle, c'était un arbre commémoratif. En effet, MARC MASTELYN nous apprend que c'est près de l'endroit où allait méditer le saint personnage qu'un de ses prédécesseurs, le prieur Jacques Dinter, fit planter un tilleul pour rappeler ce fait à jamais.

[1] *Description de la ville de Bruxelles*, p. 210-212.

C'est lui encore qui nous apprend quels soins prenait l'Infante Isabelle de ce tilleul. Elle l'avait fait entourer d'une palissade, afin de le faire respecter et pour que, sous prétexte de dévotion, ses branches ne fussent pas, comme il arrivait habituellement avant cela, arrachées par les pèlerins [1].

SANDER PIERRON.

[1] *Arbor sub qua sedebat (Rusbrochius) igne circumsepta est immenso, non ex elementorum coruscatione descendente, sed de igne illo qui vita est, et qui sibi adhaerentia non exurendo dissipat, sed vivificando confirmat. Locus autem arboris sub qua consedit servus Dei, hac etiam nostra œtate ostenditur, cristiano populo illuc religionis causa confluenti in multa habitus veneratione. — Circa quem sane locum, in perpetuam rei memoriam, Arborum Tiliam Venerabilis Prior Jacobus Dinter plantari fecit, de qua in fine primi libri egimus et infra dicemus circumcirca dictam arborem Serenissima Isabella Hispaniarum Infans curavit fieri sepimentum reverentiœ causa, et ne rami arboris devotionis ergo, ut fieri solet, discerpantur a peregrinis.* — Nous devons la communication de ces textes à l'obligeance de notre aimable et très savant collègue, M. GEORGES CUMONT.





LES
SEILLES MÉROVINGIENNES
REPRODUCTION D'UNE SEILLE
TROUVÉE DANS UNE TOMBE, A TIRLEMONT

LA seille dont je vais avoir l'honneur de vous entretenir provient du cimetière franc de la porte de Louvain à Tirlemont, fouillé, en décembre 1897, par MM. Jean Poils et le docteur Raeymaekers.

Cette seille, contenant un verre à boire, a été découverte dans la tombe d'un guerrier et coiffait complètement la tête de l'enseveli, mais les douves en bois avaient disparu et l'armature s'était affaisée sur elle-même, si bien que notre fouilleur, à la vue de ce crâne encerclé de bandeaux de métal, qu'il prenait pour un diadème, s'était écrié : « J'ai trouvé un roi [1] ».

Or la bizarre méprise de cet ouvrier n'était pas sans précédent.

Le père Vignier dit que, vers l'an 1665, on découvrit au Riceys, près de Bar-sur-Seine, un cercueil en pierre où reposaient un homme et une femme portant des couronnes radiées, qu'il reproduit dans son manuscrit [2].

En 1740 on mit à jour dans une carrière de pierres, près de Verdun, la tombe d'un chef dont le front était ceint d'un dia-

[1] *Journal des Fouilles,* par MM. Jean Poils et le Dr Raeymaekers.

[2] Bibliothèque nationale, M. SS. Colbert De la Marre, reg. 10,396. Vol. II. Extrait publié par l'abbé Cochet et Barrière-Flavy.

dème en bronze doré, fermé par une anse de cuivre, cette pseudo couronne a été décrite et dessinée par l'antiquaire Oberlin [1].

En 1838, Philippe Houben trouva également dans une sépulture à Xanten un crâne surmonté d'une couronne fermée en cuivre.

Dans l'étude sur ces fouilles figure un dessin très attrayant au point de vue archéologique s'entend, et qui représente une tête de mort coiffée de ce diadème imaginaire [2].

Vers 1850, l'abbé Cochet, au début de ses inoubliables fouilles de Normandie [3], avait cru trouver aussi des couronnes de ce genre, mais il se rallia bientôt à l'opinion de Lindenschmidt qui, l'un des premiers, établit que toutes ces pièces métalliques n'étaient autre chose que la garniture de vases en bois [4].

Tout ceci prouve la bonne foi de C. Houben, qu'on a taxé d'imposture, et démontre en même temps que parfois, comme à Tirlemont, on déposait la seille sur la tête même du défunt.

On rencontre des vases en bois dans les sépultures franques en Allemagne, en Angleterre, en France aussi bien qu'en Belgique.

Toutefois les trouvailles de ce genre sont loin d'être abondantes, à en juger par le nombre restreint de ces récipients conservés dans les musées ou même signalés dans ces différents pays.

On pourrait s'étonner de cette pénurie si l'on ne songeait au grand nombre de ces ustensiles dont il ne restait que de faibles restes de l'armature, et qui auront été dédaignés ou incompris du fouilleur.

Tous les auteurs sont, je crois, actuellement unanimes à penser que ces vases étaient destinés à contenir de la boisson : tel est l'avis de notre président, le baron Alfred de Loë, et je partage sa façon de penser à cet égard.

Seul, peut-être, M. A. Bequet, qui fait autorité en ces matières, estime que le peu d'épaisseur des douves rendait ces ustensiles

[1] Ger. Jac. Oberlinus Musaeum schapfsini Thesaurus sepulchralis Verodunensis-argentorati 1773.

[2] *Roemisches antiquarium das Koningt preus Nosares Philippi Houben en Xanten*, 1839, p. 48.

Ce dernier a été reproduit par l'abbé Cochet et Barrière-Flavy.

[3] Abbé Cochet, *La Normandie souterraine. Sépultures gauloises, romaines et franques.*

[4] Lindenschmidt, *Handbuch der Deutschen Alterthumskunds.*

impropres à cet usage, et qu'ils servaient « à transporter les objets fragiles que leur dimension ne permettait pas de mettre dans la sacoche de cuir » [1].

L'opinion de M. Bequet paraît avoir été influencée par sa découverte à Eprave d'une seille contenant trois verres à boire [2].

Précisément cette trouvaille, comme celle de Tirlemont, me paraît, au contraire, apporter un argument péremptoire en faveur de notre hypothèse.



En vous donnant la description de quelques vases en bois de l'époque franque, j'abandonnerai pour les désigner la dénomination unique de « seille », et les classerai en trois catégories distinctes : le baquet, le gobelet et la seille proprement dite.

Le baquet se rencontre fort rarement. De petites dimensions, plus large que haut, il est muni de deux anses et monté sur trois pieds. Tel est le baquet de Spontin (musée de Namur) [1], qui n'a que 0m08 de haut sur 0m12 de diamètre.

Ses huit douvelles en bois de chêne, décorées chacune d'une rosace en bronze, sont réunies par trois bandes de même métal.

Ses deux anses et les trois pieds cylindriques de 0m005 de haut, qui le supportent, sont également en bronze.

On l'a trouvé près de la tête d'une femme et associé à une cuillère en argent.

Quelques baquets similaires et de grandeur analogue ont été découverts à Samson : l'une d'eux, véritable objet de luxe, a été reproduit par E. del Marmol [3].



Le gobelet à anse mobile est plus répandu. Sa hauteur varie de

[1] A. Bequet, *Cimetière de Pry*, dans *Annales de la Société archéologique de Namur*, 1897, t. XXI, p. 315 et 320, pl. II.

[2] A. Bequet, *Cimetière d'Eprave*, dans *Annales de la Société archéologique de Namur*, 1891, t. XIX, p. 443, 445 à 449.

[3] *Annales de la Société archéologique de Namur*, 1864, t. VIII, p. 357, pl. III, n° 20.

[4] *Annales de la Société archéologique de Namur*, 1859-60, t. VI, p. 353. pl. II, n° 1.

0^m12 à 0^m15 au maximum : le plus souvent, sa base est plus étroite que son orifice.

Je pense qu'on buvait à même de ce vase et qu'on allait directement le remplir au cellier.

Je citerai le gobelet d'Escames (Oise), reproduit et décrit par Houlé [1]. Haut de 0^m12, diamètre à la base 0^m09 et 0^m11 au sommet. Douvelles en écorce de bouleau, monté sur une garniture en bronze. Sur les flancs on distingue deux petites plaques où sont représentés un gallinacé et une croix pattée. Il est à rapprocher de celui de Miannay, décrit par Van Robais [2] et où l'on voit figurer Daniel dans la fosse aux lions.

Je ne pense pas que ces motifs religieux puissent défendre d'attribuer une destination profane à ces deux vases.

Le gobelet du Mont de Hermes (Oise), décrit par l'abbé Hamard [3], 0^m13 de haut, anse et cercles en fer, douves en bois de chêne, sépulture de guerrier.

Le gobelet de Buire-sur-l'Ancre, reproduit par C. Boulanger [4]. Hauteur 0^m15, diamètre 0^m10 à la base, 0^m15 à l'ouverture. Douves en bois de chêne de 0^m006 d'épaisseur, anse et bandes en bronze richement décorées, associé à un vase en terre du Ve ou du VIe siècle. Sépulture de femme.



La seille, toujours cylindrique, diffère également du gobelet par sa plus grande dimension; son diamètre ne descend pas plus bas que 0^m21, pour monter jusqu'à 0^m24. Sa hauteur, qui est souvent difficile à déterminer, à cause de la disparition des douves, va jusqu'à 0^m27, et quand elle n'égale pas la largeur, elle la dépasse de 0^m02 à 0^m03.

Je mentionnerai, hors pair, la magnifique seille de Pry (musée de Namur) : 0^m27 de hauteur et 0^m22 de diamètre. « Douves en

[1] A. Houlé, *Notice-étude sur une petite seille, provenant des fouilles du cimetière franc d'Escames (Oise)*, dans *Mémoires de la Société académique de l'Oise*, t. XIX, 3e partie, 1906.

[2] *Bulletin des antiquaires de Picardie*, 1872, n° 2, et 1875, n° 3.

[3] *Bulletin des antiquaires de France*, 1880, t. XLI, p. 228.

[4] C. Boulenger, *Le mobilier funéraire gallo-romain et franc en Picardie et en Artois*, fasc. IV, pl. 34.

bois de sapin ». Son armature consiste, vers la base, en trois cercles en fer et, au sommet, en un bandeau en bronze à 14 pendentifs triangulaires, ornés de masques de têtes barbues ; l'anse et ses attaches, en forme de double aigle, sont du même métal [1]. Cette garniture présente une analogie frappante avec celle du célèbre gobelet de Schiersheimer (musée de Wiesbaden) reproduit par Lindenschmit [2].

La seille de Pry a été trouvée près du corps d'un chef et sa voisine dans la tombe, qui, sans doute, avec été sa compagne dans la vie, en possédait une seconde, qui est la réplique exacte de la première.

Je signalerai encore la seille d'Envermeu (musée de Rouen), de 0m22 de diamètre et qui, elle aussi, contenait une coupe en verre. Ses douves sont en bois de chêne et son armature est formée de trois cercles en fer vers le pied et, à l'ouverture, d'un bandeau de bronze orné de ces dentelures qu'on avait pris souvent pour des pointes de couronne ; l'oreillon de l'anse est également en double aigle.

Ces deux genres d'ornements se rencontrent aussi sur les seilles des Riceys, de Xanten et de Verdun déjà citées.

La seille de Warlus (Pas-de-Calais), au musée du Cinquantenaire. Diamètre : 0m21 ; garnitures : trois cercles en fer ; oreillons triangulaires de l'anse et bandeau des bords en bronze.

Et, enfin, la seille de Tirlemont, 0m24 d'ouverture, qui, bien que fort simple, est construite avec un certain souci d'élégance. On pourrait peut-être même voir également dans les attaches de l'anse la forme dégénérée d'un oiseau bicéphale.



A mon sens, la seille servait en commun dans les réunions et chacun des conviés y plongeait son verre à tour de rôle.

Sans trop d'imagination, il nous est donc permis de supposer que notre vase, rempli d'une cervoise écumante et généreuse, a maintes fois paru à la table du Franc de Tirlemont.

[1] *Annales de la Société d'archéologie de Namur*, t. XXI, p. 315-320, fig. 4 et 5, pl. 2.
[2] Alhumer, vol. III, part. 2°, tab. VI.

Peut-être qu'aussi, à son trépas, ses compagnons, d'un geste de brutal regret, ont renversé sur la tête du défunt cette seille qu'il avait tant aimé à vider de concert avec eux.

Je me suis efforcé de rétablir la seille de Tirlemont, non pas telle qu'on l'a descendue dans la fosse, mais dans l'état où elle a dû se trouver après un long séjour dans la terre avant que les ravages du temps n'aient détruit la boiserie.



Quant à la reconstituer dans son état primitif, je ne pouvais y songer, aucune donnée exacte ne permettant de me guider vu la vétusté des débris.

De son armature en fer il ne subsiste que des débris qui s'étaient écrasés au fond de la tombe. Mais M. Jean Poils avait pris soin de noter les étages successifs de sa trouvaille, aussi ai-je pu, sans trop de difficultés, déterminer la place respective des divers éléments constituant cette garniture. Cette dernière se décompose comme suit : anse, torse à ses extrémités, concave en sa partie médiane : elle s'accroche à deux oreillons terminés par une double patte et fixés au flanc du vaisseau ; à son orifice, bande plate de 0m01 de largeur, accostée de deux bandelettes demi-rondes. Aux trois quarts de sa hauteur, bande plate de 0m03 de large ; à sa base, trois cercles semblables aux précédents, sauf qu'une des bandelettes y décrit

six festons, et gouttière circulaire qui emprisonnait l'extrémité des douves.

Le diamètre uniforme de tous ces cercles, $0^{m}24$, prouve que la seille était parfaitement cylindrique. Les faibles vestiges de bois, restés adhérents aux ferrures, n'ayant pas permis d'en spécifier l'essence, j'ai pris du chêne pour la confection des douves nouvelles de $0^{m}008$ d'épaisseur, mesure que me donnait la gouttière. Ajuster de nouveau à la boiserie l'armature originale trop incomplète et en très mauvais état, il n'y fallait pas songer, pas plus qu'à lui substituer des surmoulages en plâtre ou en carton-pierre : ces derniers auraient éclaté sous le jeu inévitable de la boiserie. A défaut de ces matières trop cassantes, j'ai pensé à les remplacer, à l'aide d'un procédé spécial, par de la fonte de fer.

Dans ces conditions, ce travail offrait d'assez grandes difficultés, mais j'espère les avoir surmontées.

Je me permets d'offrir ce fac-similé à la Société d'archéologie de Bruxelles.

L. VANDERKELEN-DUFOUR.





LES TAPISSERIES

DU MARÉCHAL DE VIGNY



E 16 février 1707, décédait, à Paris, en son logis sis Petite rue de Seine, quartier Saint-Germain-des-Prés, paroisse Saint-Sulpice, « Messire Jean-Baptiste de Vigny, chevalier, seigneur de Courquetaine, maréchal des camps et armées du roy ». Telles sont les qualifications qui lui sont données dans l'acte que nous allons analyser. Sa fortune avait été rapide, car il était fils de Louis Vigny, qui, de son vivant, avait exercé à Paris la profession de tavernier et marchand de vins [1].

Une autre source, le *Mercure de France*, nous apprend qu'il fut aussi « seigneur de Cervolles, de Villepayen et de Sanxalle, lieutenant général de l'artillerie, colonel lieutenant du régiment des fusiliers et bombardiers ». La liste des actes retrouvés dans sa mortuaire nous permet de constater les achats successifs qu'il fit de la seigneurie de Sanxalles, en Brie, de celle de Beaumon à Courquetaine, puis, en 1687, de fiefs situés au Grand-Montgazon, à Cervolles et à Charny, sans compter, le 14 juillet

[1] Renseignement fourni par M. C.-P. Le Lieur d'Avost, dans l'*Intermédiaire des chercheurs*. Juin 1910.

1677, l'acquisition de la maison portant pour enseigne *Le Cigne*, sise au Faubourg Saint-Germain, et encore d'autres propriétés immobilières. C'est ainsi qu'il possédait aussi « un grand hostel appelé l'Hostel impérial, rue du Four, quartier Saint-Germain Desprez », un « autre hostel au même quartier, proche les Petits-Augustins », des terrains à bâtir, « rue des Petits-Augustins », de nombreuses terres à Courquetaine (Brie), à proximité de son château, ainsi que de nombreux titres de rente.

En 1694, il reçut le brevet de chevalier de Saint-Louis; il était, depuis 1681, chevalier de Saint-Lazare.

Le roi avait, par lettres patentes datées de Versailles en octobre 1680, anobli le sieur de Vigny, ses enfants et postérité. Ceux-ci portaient pour armoiries « d'argent à une fasce d'azur crénelée de deux pièces et de deux demi-pièces, accompagnée en chef de deux tourteaux de gueules, et en pointe d'un lion léopardé de sable ».

Par contrat du 24 avril 1685, Jean-Baptiste de Vigny avait épousé Marie-Geneviève Picques, fille de Jacques Picques, conseiller à la cour des aides, et de Marie-Geneviève Le Moyne, qui lui donna cinq enfants. Ceux-ci étaient, lors du décès de leur père : « Jacques-Olivier de Vigny, ecuier, âgé de dix-huit ans six mois; Jean de Vigny, ecuier, âgé de seize ans, damoiselle Marie-Geneviève de Vigny, âgée de douze ans six mois; damoiselle Marie-Élisabeth de Vigny, âgée de neuf ans cinq mois, et Jean-Baptiste de Vigny, ecuier, âgé de deux ans dix mois ».

Plus tard, nous retrouvons l'aîné, sous le nom de Jacques-Olivier de Saint-Sauveur, comme maître de la chambre des comptes. Quant au second, il se trouve inscrit dans l' « État de la France », avec les noms et titres de Jean de Vigny de Cervolles, écuyer de la petite écurie du roi. C'est de lui que parle le duc de Luynes, quand, dans ses *Mémoires*, il écrit : « Vendredi 8 avril 1740, le roi vient d'accorder une pension de 1,200 livres à M. de Vigny, écuyer du quartier, fils de M. de Vigny, lieutenant général de bombardiers [1]. »

[1] Volume III, p. 172. Paris, Didot, 1860. Ce renseignement, ainsi que celui extrait du *Mercure de France* (janvier, 1738, p. 182), nous a été communiqué avec le plus aimable empressement par notre confrère M. Paul Bordeaux, ancien président de la Société numismatique française.

La descendance du maréchal de Vigny s'est éteinte au commencement du XIXe siècle dans les familles Martin de Boudard et Pazot d'Orgerus [1].

En décédant, Jean-Baptiste de Vigny délaissait une opulente fortune, et un mois après sa mort l'inventaire de ses biens était officiellement dressé. Ce document fait aujourd'hui partie de nos archives; il constitue un volumineux cahier manuscrit in-folio de 192 pages, et dans la copieuse énumération de biens meubles de tous genres qu'il contient, nous avons rencontré bon nombre d'indications relatives à des tapisseries; nous avons cru intéressant de les relever.

Nos provinces furent pendant plusieurs siècles le siège par excellence de la fabrication des tapisseries; tous les renseignements qui se rapportent à cet art, jadis si florissant, nous semblent donc mériter d'être fixés.

Le jeudi 17 mars 1707, le notaire Desnots, assisté de Jacques Le Roy, « huissier priseur au Châtelet », procédait à l'inventaire des biens du défunt, à la requête de sa veuve Marie-Geneviève Picques, tant « en son nom, à cause de la communauté de biens, que comme ayant la garde noble de ses enfants, et ce en présence de maître Jean-Baptiste Bodin, sieur Desperières, conseiller du roy, son procureur, lieutenant de police, maire perpétuel de la prévosté royalle de Monthery, vaguemestre des équipages de Sa Majesté et maréchal des logis de madame la duchesse de Bourgogne, demeurant audit Monthery, étant de présent à Paris, logé place Maubert, à l'enseigne de *La Licorne* », oncle paternel et subrogé tuteur des enfants de Vigny.

C'est d'abord dans la mortuaire même que procèdent les officiers royaux. Nous n'énumérerons pas ici les innombrables objets de toute nature que renseigne l'inventaire et qui, de la cave au grenier, garnissaient la vaste demeure du défunt.

La première mention de tapisseries que nous rencontrions se trouve inscrite dans le paragraphe relatif à « l'office au dessus de l'une des écuries ». Nous y lisons, en effet, que parmi les accessoires d'une « couche à bas pilliers de bois d'hestre », se trouvent « *deux vieils rideaux de tapisserie de Bergame* ».

[1] *Annuaire de la Noblesse de France*, 1908, 226.

Puis, dans un appartement voisin, « la chambre de mademoiselle de Saint-Maurice ayant veue sur la cour », se trouvait « une couche à hauts pilliers avec *un petit morceau de vieille tapisserie de Bergame* ».

Il s'agit ici probablement de tapisseries d'origine orientale. On sait que, pendant l'antiquité, la ville de Pergame, en Asie-Mineure, avait la première tissé des tentures parsemées de fils d'or, et les *attalica aulaea* qui y étaient fabriqués bénéficiaient d'une faveur incontestable [1]. Il est évident qu'il ne peut être question ici de tentures aussi anciennes et aussi précieuses, mais plutôt de tapisseries de fabrication orientale, dans le genre des tapis turcs, dont nous trouverons plus loin diverses mentions.

A moins qu'il ne faille devoir reconnaître, sous la mention de tapisseries de Bergame, des tentures fabriquées dans la ville lombarde de ce nom, quoique cette localité ne figure pas parmi celles qui furent connues en Italie pour avoir été le centre de pareille fabrication artistique, telles Florence, Venise, Modène, Corrège, Pérouse, Naples ou Rome [2].

Mais nous allons rencontrer des renseignements plus intéressants, car nous entrons dans « la chambre du dit deffunt ayant la veue sur le jardin ».

Voici d'abord :

Six fauteuils de bois de noyer garnis de crin et couverts de tapisseries de point à la Turc, deux tabourets de même bois garnis de crin et couverts de même tapisserie prisés ensemble quatre-vingts livres. Item, deux grands fauteuils de commodité de pareil bois garnis de crin et couverts de même tapisserie de point à la Turc. Une chaise couverte de même tapisserie prisés ensemble quarante-cinq livres.

Il est vrai qu'une fabrique de tapisseries fut fondée à Constantinople au milieu du XVIe siècle, mais elle n'eut qu'une durée éphémère, et les tapisseries à la Turc, dont il vient d'être question, auront sans doute été de ces tapis orientaux qui, à cette époque, jouissaient d'une vogue universelle.

L'inventaire, une première fois suspendu, reprit le lendemain,

[1] Eug. MUNTZ, *La Tapisserie*, p. 40.
[2] Pierre GENTILI, *Sur l'art des tapis.*

vendredi 18 mars, à neuf heures du matin, et sans sortir de la chambre du défunt, on annota :

Six pièces de tapisserie verdure à personnages fabrique danvers non doublées contenant dix-huit aunes de cours ou environ sur deux aunes de haut prisées mille livres.

Item six autres pièces de tapisserie de pareille fabrique aussi à verdure et personnages de même cours et pareille hauteur aussy non doublées pareillement prisées mille livres.

Ces indications sont importantes, car il est assez rare de trouver dans des inventaires, à l'étranger, des indications d'origine positive au sujet de tapisseries de fabrication anversoise. On sait, et nous l'avons démontré ailleurs [1], qu'Anvers, pendant plusieurs siècles, a été un centre de fabrication des plus importants pour les tapisseries. Mais on ne rencontre guère beaucoup de tentures que l'on puisse avec certitude lui attribuer. Les tapissiers anversois imitaient les tapisseries de Bruxelles, d'Audenarde, d'ailleurs encore, et ne se faisaient même pas faute, des pièces officielles le prouvent, de reproduire les marques distinctives de ces ateliers. Les tapisseries d'Anvers n'avaient, pour ainsi dire, pas de caractère propre, et on peut même se demander si, dans cette ville, on utilisait une marque spéciale. Il en résulte donc que bon nombre de tentures, dont on attribue l'origine à un atelier connu de nos provinces, tel Bruxelles, Audenarde ou Enghien, et qui en portent même la marque officielle, ne sont souvent que le produit du travail des tisseurs anversois.

Mais la chambre du maréchal de Vigny renfermait une réelle profusion de tapisseries. Outre celles que nous venons d'énumérer, nous y trouvons encore :

Item une autre tenture de tapisserie fabrique des gobelins en six pièces doublées par bandes de toille contenant dix-huit aunes de cours sur deux aunes et demye de haut prisée la somme de neuf cent livres.

Il était naturel qu'à Paris, le grand atelier de tapisseries des Gobelins, à l'origine duquel les tapissiers flamands ont eu une

[1] Fernand Donnet, *Documents pour servir à l'histoire des ateliers de tapisserie de Bruxelles, Audenarde, Anvers, etc.*

si large part, ait été représenté par quelques-uns de ses produits.

Enfin, dernière indication : sur le lit qui était une « couche à hauts pilliers de bois de chesne », les rideaux étaient faits de *tapisserie à la Turc doublé de satin Isabelle.*

Avant de quitter cette chambre, remarquons « un gobelet et neuf pièces de fayance d'Hollande, un thermomètre et six feuilles de paravant en papier façon de la Chine », puis, passons dans « la salle au premier étage aiant veue sur la cour », où nous ne trouvons que :

Une basse armoire de bois de chesne à trois guichets fermant à clef avec un tapis de Turquie prisés seize livres.

Nous ne parlerons pas des tapisseries à fleurs, faites à l'aiguille, dont on trouve des spécimens dans les chambres voisines, mais nous nous arrêterons quelque peu dans « la chambre de la dite dame » et après avoir donné un regard à « une pendule garnie de ses timbres et mouvemens avec figures et ornemens de cuivre doré et sa consolle », ainsi qu'à une « autre petite pendule portative garnye de ses timbres et mouvemens avec sa boîte d'ébeine à filets de cuivre doré », nous remarquerons :

Trois fauteuils de bois de noyer garnis de crin et couverts de tapisserie de petit point à la Turc avec un écran à coulisse de même point où est représenté le château de Courquetaine garny de son pied de bois de merisier.

Dans le cabinet de la dite dame se trouvaient :

Trois placets de bois doré garnis de crin et couverts de vieil damas cramoisi, environ six aunes de cours sur deux aunes et demie de haut de tapisserie de pareil damas prisé le tout soixante livres.

Les placets étaient des tabourets pour s'asseoir.

Le cabinet du défunt ne renfermait pas de tapisseries. Par contre, on pouvait y voir « un coffre fort de bois de chesne » et « une figure de bronze représentant Mars ».

Mais dans la chambre voisine, « une petite salle », on conservait :

Dix aunes de cours ou environ de tapisserie de Bergame telle quelle, prisée dix livres.

Puis, « dans lapartement de messieurs de Vigny fils, au second étage aiant veue sur la cour », des tapisseries reparaissent, notamment :

Quatre fauteuils, trois chaises et deux tabourets de bois de noyer garnis de crin, le tout couvert de tapisserie de point à la Turc prisé soixante livres.

Deux « couches de hauts pilliers de bois de noyer » étaient garnies de couvertures et de courtepointes agrémentées de *bandes de tapisserie de point d'Hongrie* » et, encore, dans la même chambre, se conservaient « *environ douze aunes de cours de tapisserie de façon de point d'Hongrie sur deux aunes un quart de haut prisés trente livres.*

On sait que, dès le XVe siècle, des ateliers de tapisserie existaient en Hongrie, et que l'empereur Sigismond avait engagé des hautelisseurs étrangers, notamment des Français, à s'établir dans son royaume [1].

Dans « la chambre des demoiselles au second étage ayant veue sur le jardin », nous trouvons encore une tenture de même provenance :

Environ douze aunes de cours de tapisserie façon de point d'Hongrie sur deux aunes et un quart de haut ou environ prisées trente livres.

Il nous reste à consulter l'inventaire du « garde meuble »; nous y ferons des découvertes plus importantes; énumérons-les successivement :

Cinq pièces de tapisserie fabrique des gobelins à personnages contenant douze aunes de cours ou environ sur deux aunes deux tiers de haut garnies de bandes de toille prisées sept cent livres.

Une autre tanture de tapisserie fabrique de Bruxelles en six pièces contenant environ dix-huit aunes de cours sur deux aunes et demye de haut doublée en plein de toille prisée la somme de six cent livres.

Il est regrettable qu'il ne soit pas donné ici quelques détails

[1] Eug. MUNTZ, *La Tapisserie.*

plus circonstanciés sur la décoration de ces tapisseries flamandes et sur les sujets qu'elles représentaient.

Dix pièces de tapisserie fabrique de Flandres représentant l'histoire d'Abraham contenant trente aunes de cours environ sur trois aunes de haut doublées de toille en plein prisées six cent cinquante livres.

Faut-il ici entendre, par tapisseries de Flandres, des tentures provenant d'un des ateliers flamands, tels, par exemple, Audenarde, Bruges ou Lille ? C'est possible, et ce qui le ferait croire, c'est que les rédacteurs de l'inventaire ont eu soin de spécifier une distinction entre les tapisseries de Bruxelles et celles de Flandres. Mais, d'autre part, on sait que sous la qualification de flamandes furent pendant plusieurs siècles désignées à l'étranger les œuvres d'art provenant de toutes nos provinces. Les artistes anversois ou brabançons sont aussi bien compris dans l'école flamande que ceux qui virent le jour à Bruges ou à Gand, et en France, en Espagne, en Italie, ailleurs encore, on ne les aurait pas qualifiés autrement. Il faudra aussi remarquer que le sujet des tentures, l'*Histoire d'Abraham*, était un de ceux que les hautelisseurs bruxellois se plaisaient bien souvent à reproduire.

De Pannemacker exécuta l'*Histoire d'Abraham* en sept pièces de laine et de soie, qui appartient à la couronne d'Espagne, et quand, en 1623, le prince de Galles visita Madrid, parmi les tapisseries qui ornaient les places et les voies publiques, se remarquaient celles qui représentaient l'*Histoire d'Abraham* [1]. En Angleterre, au château d'Hamptoncourt, peuvent s'admirer de magnifiques tapisseries tissées d'or et de laine, représentant des scènes de la vie d'Abraham et portant la marque de l'atelier de Bruxelles.

Jean De Melter, qui fut en 1679, à Bruxelles, doyen des tapissiers, travailla beaucoup pour la France; vers 1688, il émigra même et s'établit à Lille, où il travailla jusqu'à sa mort, survenue en 1698. Au palais royal de Munich, on conserve une tenture provenant de son atelier et représentant *Le Sacrifice d'Abraham* [2]. Au palais de Vienne existent dix pièces de tapisserie

[1] Alphonse Wauters, *Les Tapisseries bruxelloises.*

[2] *Ibid.*

bruxelloise de l'*Histoire d'Abraham* portant les armes de Vaudemont [1]. Parmi les nombreuses pièces de tapisserie qui, lors du sac de la ville d'Anvers par les Espagnols, en 1576, furent enlevées du *Tapissierspant*, les actes de l'époque renseignent : « trois pièces de l'*Histoire d'Abraham* mesurant 60 aunes, appartenant à Josse Cabeliau »; quatre pièces « ymaiges d'Abraham », ensemble 74 aunes, propriété de Josse Carlier; sept pièces de figures d'Abraham, hautes de 4 aunes, appartenant à Léon Vanden Hecke, etc. [2].

Ici se termine la nomenclature des tapisseries que renfermait la mortuaire du maréchal de Vigny, à Paris. Les autres œuvres d'art y étaient plutôt rares, et parmi les nombreux objets portés sur l'inventaire, il y a tout au plus à signaler quelques bijoux et de l'argenterie. Nous citerons pour mémoire : « Une montre a réveil de metail de prince garnye de sa boiste avec ornemens de clouds dorés faite à Paris par Langlois (prisée 40 livres); une autre petite montre reveil à boiste de vermeil doré et son étui de chagrin à clouds dorés faite à Paris par Baltazar de Martins (prisée 30 livres), une autre montre faite à Londres avec un étuy de chagrin garny de clouds dargent et sa chesne aussy d'argent (45 livres), de nombreuses pièces d'argenterie « le tout monté, poinçon de Paris », etc.

Le 21 avril 1707, l'inventaire avait été terminé à Paris, mais quelques jours plus tard, le mardi 3 mai, il reprit au château de Courquetaine, en Brie, à neuf lieues de Paris. La veuve du maréchal de Vigny était représentée à cette opération par « maître Jacques Firmé huissier au grand conseil du roy demeurant à Paris rue Martin paroisse Saint-Nicolas ».

Ici, s'il faut en juger d'après l'inventaire, l'ameublement était plus riche encore qu'à Paris. Le nombre d'œuvres d'art, l'importance des objets mobiliers font supposer que c'est au château de Courquetaine que le maréchal de Vigny avait établi sa résidence préférée, et que sa demeure dans la capitale ne lui servait que pendant la mauvaise saison ou peut-être lors des séjours que

[1] *Jahrbuch der Kunsthistorische sammlungen der allerhoechsten Kaiserhauses.*
[2] Fernand Donnet, *Les Tapisseries de Bruxelles. Enghien et Audenarde pendant la furie espagnole.*

forcément il devait faire à Paris pour le service de ses diverses charges.

A Courquetaine, nous pouvons derechef recueillir quelques renseignements intéressants au sujet de tapisseries de plusieurs provenances.

C'est d'abord dans « la salle à manger », sans nous arrêter à décrire les chaises recouvertes de « tapisseries à grandes fleurs faites à l'aiguille » :

Trois pièces de tapisserie de hautelisse anciennes de douze aunes de cours sur deux aunes trois quarts de haut de l'histoire de Persée et Andromaque garnyes de bandes de toille prisées cent quatre-vingt livres.

L'inventaire ne nous dit pas quelle était la provenance de ces tapisseries. Toutefois, il ne serait pas invraisemblable qu'elles aient été tissées à Bruxelles, car le sujet qu'elles représentent était un de ceux qui, plus d'une fois, a été utilisé dans les ateliers de cette ville. C'est ainsi que nos souverains acquéraient en 1520, chez Gabriel Vander Tommen, huit pièces de l'*Histoire de Perseus*. En 1528, le roi de France, François Ier, achetait à son tour, à Bruxelles, chez Georges Vescher, diverses tentures parmi lesquelles sept pièces de l'*Histoire de Perseus*, mesurant 312 aunes [1]. Or, on verra, par la suite de cet inventaire, que la tenture conservée au château de Courquetaine comprenait aussi sept pièces. En 1900, à l'Exposition de Paris, au Petit-Palais, figura une tenture bruxelloise datant du commencement du XVIe siècle et consacrée à la délivrance d'Andromède, par Persée [2].

Dans « la chambre a costé qui est celle du dit deffunt sieur de Vigny », nous trouvons :

Quatre carreaux couverts de cuir et tapisserie de point d'Hongrie, trois grands fauteuils de bois de noyer garnys de crin et couverts de tapisserie de point à la Turc.

Deux écrans de tapisserie de petit point fait à l'eguille avec leurs pieds de bois de poirier.

[1] Alphonse Wauters, *Les Tapisseries bruxelloises.*

[2] J. Destrée, *Etude sur les tapisseries exposées à Paris en 1900 au Petit-Palais et au pavillon d'Espagne.*

Et enfin :

Quatre pièces de tapisserie de Bruxelles représentant le triomphe de César, de douze aunes de cours sur trois aunes ou environ de haut garnye de bandes de toille prisées douze cent livres.

L'histoire de Jules César est un des sujets qui fut le plus fréquemment représenté par les hautelisseurs flamands. Déjà dans les bagages de Charles le Téméraire, dont les Suisses s'emparèrent après les fatals combats de Granson et de Morat, figuraient quatre grandes tentures à doubles sujets, représentant l'*Histoire de César*. Elles sont, aujourd'hui encore, conservées au Musée de Genève. En 1510, il fut acheté, pour compte de nos souverains, chez Jean Pissonier, une suite de tapisseries consacrées au *triomphe de Jules César*. Quatre pièces de la collection des ducs de Berwick et d'Albe, signées par Marc de Vos, offrent des épisodes de la *vie de César* [1].

Le 31 mars 1659, le peintre Joost van Egmont, établi à Anvers, recevait la commande de cartons représentant l'*Histoire de César-Auguste* et devant servir de modèles pour une chambre de tapisserie mesurant 382 aunes. Pendant le séjour que la reine Christine de Suède fit en 1654 à Anvers, parmi les riches tentures qui garnissaient les murs de la maison de Garcia d'Yllan, chez qui le magistrat l'avait logée, s'en trouvait une qui représentait encore une fois l'*Histoire de Jules César*. Du reste, ce même sujet figure aussi sur de nombreuses tentures provenant de l'atelier d'Anvers [2]. Dans l'inventaire des meubles du ministre Louvois, dressé à Paris en 1688, se trouvent renseignées dans l'habitation de Paris parmi les nombreuses tapisseries : « Trois pièces faites à Bruxelles, l'*Histoire de Jules César*, longueur dix aunes, hauteur trois aunes, valeur 400 livres [3]. »

Mais avant de quitter la chambre du maréchal de Vigny, remarquons qu'elle renfermait encore trois portraits : « l'un de M. le duc du Mayne, et les deux autres de MM. de Lonnoy et de Barbezieux ». Jetons encore un coup d'œil sur « deux trictaques

[1] Alph. WAUTERS, *loc. cit.*

[2] Fernand DONNET, *Documents pour servir à l'histoire des ateliers de tapisserie de Bruxelles, Audenarde, Anvers, etc.*

[3] Comte DE MARSY, *Notes sur diverses tapisseries flamandes.*

garnyes de leurs dames d'yvoire et d'ebeine et leurs cornets (prisés 24 livres) » et passons dans « la chambre a costé qui est la chambre de Mme de Vigny ». Nous y rencontrons :

Deux pièces de tapisserie de hautelisse de l'histoire de Persée et Andromaque de six aunes de cours sur deux aunes trois quarts de haut garnyes de bandes de toille prisées ensemble cent livres.

Ces deux pièces faisaient évidemment partie de la série dont nous avons parlé plus haut.

Dans la même chambre, « un tableau sur toille représentant une nativité de Notre Seigneur garnye de sa bordure de bois de verny », ne valait que six livres.

Nous passerons ensuite par la « salle du billard » où, à côté « d'un billard de bois de chesne garny de drap vert » et de chaises couvertes de « tapisseries à l'eguille à grandes fleurs », nous remarquons « quatre estampes avec une autre sur papier représentant des batailles des dessins de M. Le Brun », ainsi qu'une « figure de bronze représentant Pallasse ».

Puis nous arriverons dans « une grande chambre a costé », où nous trouverons « trois tableaux portraits sur toille, l'un représentant le Roy, l'autre Monseigneur et l'autre M. le duc de Boufflers », ensuite :

Quatre pièces de tapisserie fabrique de Bruxelles contenant quatorze aunes de cours sur trois aunes ou environ de haut de l'histoire du triomphe de Cézar garnye de bandes de toille prisée quatorze cent livres.

Nous avons parlé plus haut de cette suite de tapisseries.

Dans la même chambre, « un fauteuil de commodité » était « garny de crin et couvert de tapisserie à la Turc ».

Dans le « cabinet ensuite de la dite chambre », l'inventaire renseigne :

Deux pièces de tapisserie de hautelisse représentant des Bucherons, contenant environ six aunes de cours sur deux aunes trois quarts de haut, prisée à cent sols.

A ces tapisseries de moindre valeur, nous pourrons joindre sans doute celles qui garnissaient « une petite chambre sur le fossé » et qui consistaient aussi en :

Deux pièces de tapisserie hautelisse représentant des Bucherons

contenant six aunes de cours ou environ et deux aunes trois quarts de haut ou environ prisé cent livres.

Encore une fois, les *Bûcherons* constituèrent plus d'une fois le sujet des tapisseries flamandes, et parmi celles qui furent délaissées par Louvois, dans l'inventaire de 1688, dont nous avons déjà parlé, on trouve cataloguées, dans sa maison de Versailles : « cinq pièces de Bruxelles représentant les Bucherons, largeur 17 aunes, hauteur 1 1/2 aune, valeur 350 livres ».

Dans « la grande chambre apellée de damas a costé de la gallerie du costé du fossé », se trouvaient :

Deux fauteuils de bois de noyer garny de crin et couverts de tapisserie de point à la Turc prisés ensemble quarante livres.

Une tanture de tapisserye fabrique dangleterre à grands personnages contenant dix huit aunes de cours ou environ sur deux aunes trois quarts de haut entièrement doublée de toille verte et compris deux pièces qui sont dans le cabinet suivant prisé quinze cent livres.

On sait que ce n'est qu'au XVIIe siècle que la fabrication des tapisseries prit réellement un essor considérable en Angleterre, à la suite de l'ouverture, par Jacques Ier, en 1620, de l'atelier de Mortlake, dans le Surrey ; celui-ci put être créé encore une fois grâce à des tapissiers flamands, qui passèrent au service anglais. Rubens et Van Dyck ne dédaignèrent pas de dessiner des cartons pour cet atelier qui s'efforça, du reste, dans ses meilleures œuvres, d'imiter les productions des hautelisseurs bruxellois [1]. Il est regrettable que le libellé trop sommaire de l'inventaire du château de Courquetaine ne permette pas d'identifier d'une façon plus précise ces tapisseries anglaises.

Dans cette chambre étaient aussi pendus « deux tableaux, portraits un de M. de Lonnoy et l'autre de M. de Barbezieux, avec leurs bordures dorés et sculptés » (12 livres).

En passant par « la gallerie », il faut remarquer trois figures de bronze représentant des gladiateurs; puis entrant dans « la chambre au haut de la gallerie », on peut noter :

[1] Eug. MUNTZ, *loc. cit.*

Un grand fauteuil de bois de noyer garny de crin et couvert de tapisserie de point à la Turc fond blanc aux franges d'or faux prisé dix huit livres.

Une couche à hauts pilliers... le tour du lit de point dangleterre doublé de taffetas bleu...

Six grands fauteuils garnys de crin et couverts de tapisserie de point dangleterre.

*Six autres fauteuils a bas dossiers aussi garnys de crin couverts de point d'Hongrie aurore et bleu (*48 *livres).*

Quatre pièces de tapisserie fabrique dangleterre, contenant douze aunes de cours ou environ sur deux aunes trois quarts de haut doublé de toille prisés huit cent livres.

Dans la « chambre a costé » se retrouvent encore une fois des tentures qui constituent évidemment le complément des séries que nous avons déjà rencontrées; ce sont :

Deux pièces de tapisserie de hautelisse, l'une dangleterre à grands personnages et l'autre de l'histoire de Persée contenant environ six aunes de cours sur deux aunes trois quarts de haut doublées de toille prisées deux cent cinquante livres.

Dans « la chambre du pavillon qui est la chambre de MM. de Vigny fils », l'ameublement comportait aussi des tapisseries anciennes. C'étaient, supposons-nous, des « verdures »; l'inventaire les détaille comme suit :

Trois pièces de tapisserie antiques a feuilles et bouquets contenant sept aunes ou environ de cours sur trois aunes de haut prisées quarante livres.

Ces tentures voisinaient avec un « vieil tableau de bois représentant des fruits et un portrait de femme avec leurs bordures de bois noires ».

D'autres verdures garnissent l' « antichambre » voisine, c'est la même description :

Deux pièces de tapisserie a feuillages et bouquets antiques contenant environ six aunes de cours prisées douze livres.

Dans « la chambre des officiers » ne se trouvaient que :

Un siège ployant couvert de tapisserie de point d'Hongrie et une vieille chaise couverte de tapisserie.

Nous remarquons dans « une chambre grande à cheminée du pavillon du costé des basses cours » :

Environ quatorze aunes de vieux cuir doré.

C'est la seule mention que nous ayons rencontrée jusqu'ici de ce genre de tenture dans la maison et le château du maréchal de Vigny. Cette ornementation mobilière qui, à cette époque, était presque générale dans nos provinces où certaines villes, telles Anvers et Malines surtout, s'adonnaient à leur fabrication, était moins usitée en France. Et pourtant, il y existait également des ateliers importants; puis l'Espagne lui fournissait dans ce genre des tentures dont le mérite artistique était universellement connu.

Enfin, la dernière chambre du château, dans le mobilier de laquelle il est fait mention de tapisseries, est « la chambre du pavillon au second étage ayant veue sur les fossez ». Le lit était garni de rideaux *en point d'Hongrie*, et une couchette voisine, de *tapisserie de Bergame*; sur les murs s'étalait un des panneaux de la tenture de Persée et d'Andromaque :

Une pièce de tapisserie de l'histoire de Percée, contenant six aunes de cours sur deux aunes trois quarts de haut prisée cent livres.

Il nous reste encore un appartement à visiter, c'est le « garde meuble ». Cette visite sera importante, car elle nous permettra de relever la mention de nombreuses tapisseries, sans doute tenues en réserve pour l'ornementation des appartements pendant les jours de fête ou de réception, ou bien encore pour être, dans les circonstances exceptionnelles, suspendues à l'extérieur ou tendues dans les barques et carrosses destinés à transporter des personnages importants.

Donnons d'abord la nomenclature de ces diverses tentures :

Une tanture de tapisserie de cuir doré contenant quinze aunes ou environ prisée douze livres.

Une tanture de tapisserie en six pièces fabrique de Bruxelles, représentant l'histoire de Suzanne contenant dix huit aunes de

cours sur deux aunes un tiers de haut entièrement doublées de toille prisées dix huit cent livres.

Cinq pièces de tapisserie de verdure audenarde contenant quinze aunes ou environ de cours sur deux aunes un tiers de haut a bandes de toille prisées trois cent cinquante livres.

Une pièce de tapisserie antique fabrique d'angleterre à grands personnages contenant trois aunes et demy de cours sur deux aunes trois quarts de haut entièrement doublée de toille prisée deux cent cinquante livres.

Trois pièces de tapisserie représentant des bucherons vieilles antiques de neuf aunes de cours ou environ sur deux aunes trois quarts de haut ou environ prisées cent cinquante livres.

Une tanture de tapisserie verdure fabrique danvers en six pièces de dix huit aunes de cours sur deux aunes et demy de haut non doublée prisée seize cent livres.

Cinq petites pièces de tapisserie fabrique de Bruxelles représentant les métamorphoses de huit aunes ou environ de cours sur deux aunes de haut non doublées prisées quatre cent livres.

L'histoire de la chaste Suzanne fut plus d'une fois représentée sur les tapisseries de Bruxelles et, dans son livre, M. Wauters, parmi les tentures de cette provenance conservées en France, cite, dans la collection de M. Recappé, la tenture de *Suzanne et des vieillards.* Quant aux « métamorphoses », elles constituaient un des sujets de prédilection de nos hautelisseurs; il en est évidemment peu qui, sous le rapport de la composition et du pittoresque artistique, offraient plus de ressources pour l'exécution de motifs décoratifs. Parmi les tapisseries qui étaient conservées à l'hôtel de Salasar, à Bruxelles, se trouvait une série de *Métamorphoses d'Ovide* en cinq pièces. Lorsque Leyniers fournit les tapisseries qui devaient meubler l'hôtel d'Egmont dans la même ville, il livra entre autres une chambre représentant les *Métamorphoses d'Ovide* [1]. Si nous consultons encore une fois l'inventaire des tapisseries ayant appartenu à Louvois, nous relevons la mention, dans l'habitation de Paris, de « quatre pièces faites à Bruxelles des sujets des *Métamorphoses,* d'après Raphael », et à Versailles

[1] Alph. WAUTERS, *loc. cit.*

également, de « quatre pièces de Bruxelles du dessin de Jules Romain des sujets des *Métamorphoses* [1] ».

Dans le garde-meubles étaient aussi remisés « vingt-trois tableaux peints en huille représentant des paysages partye garnis de leurs bordures qui sont dessus de portes et devant de cheminée; le tout prisé soixante livres ». Malheureusement, l'inventaire n'indique pas le sujet des paysages ni le nom de leurs auteurs.

Signalons encore dans « un coffre, deux figures de bronze représentant une Minerve et une Vénus » (110 livres).

Le concierge lui-même, dans son habitation, conservait certains meubles non dépourvus de caractère artistique, car l'inventaire nous apprend que « dans le pavillon occupé par le sieur Henault concierge », on pouvait voir « cinq tableaux représentant divers sujets » (3 livres), puis :

Cinq pièces de tapisserie représentant bestiaux et fleurs contenant environ quatorze aunes de cours sur deux aunes trois quarts de haut.

Enfin, nous ne pouvons quitter le château de Courquetaine sans jeter un coup d'œil dans la chapelle. Celle-ci ne renfermait, il est vrai, pas de tapisseries, mais les objets servant au culte constituaient, au point de vue de la valeur, plutôt des trompe-l'œil, si nous pouvons nous exprimer ainsi, et il est sur ce point curieux de constater la présence de : « quatre reliquaires, un devant d'autel de brocard de différentes couleurs garny de dentelle d'or et argent faux, un pupitre de bois, une croix de bois doré, quatre chandeliers aussy de bois doré, quatre pots à bouquets, quatre bouquets artificiels, une chasuble de brocatelle à fleurs de différentes couleurs, une autre chasuble de camelot noire », etc. Il nous semble que la simplicité de cet ameublement religieux ne concorde guère avec le luxe dont nous avons pu constater l'existence dans l'ornementation de tous les appartements du château.

Quoi qu'il en soit, après avoir encore inventorié la « vaisselle dargent, telle : un plat à la Marly, des cuillères à potage et fourchettes au poinçon de Paris, un calice et sa patène » puis

[1] Comte de Marsy, *loc. cit.*

décrit minutieusement le linge et les habits, les officiers royaux clôturèrent enfin leurs laborieuses opérations « le dixième jour de may mil sept cent sept ».

Il nous a semblé intéressant d'analyser l'inventaire des biens mobiliers délaissés par le maréchal de Vigny. Au point de vue de l'histoire de la tapisserie dans nos provinces, les simples indications que nous avons fournies prouvent, une fois de plus, de quelle vogue jouissaient à l'étranger les œuvres produites par les divers ateliers qui, à cette époque, florissaient dans plusieurs de nos cités.

FERNAND DONNET.





DOCUMENTS POUR SERVIR A L'HISTOIRE
DE
L'ABBAYE D'AYWIÈRES
EXTRAITS DES
ARCHIVES GÉNÉRALES DU ROYAUME A BRUXELLES

I. — Une élection abbatiale à Aywières.



OUS n'avons pas à faire ici l'historique, même très succinct, de l'abbaye d'Aywières, ce petit travail ayant déjà d'ailleurs été publié au siècle dernier de façon assez satisfaisante [1]. Notre ambition actuelle est plus modeste encore et se borne à apporter notre humble pierre au futur historien de cette intéressante abbaye cistercienne de femmes, la plus importante du Brabant wallon.

Une élection d'abbesse, telle qu'elle se pratiquait dans les Pays-Bas sous l'ancien régime, tout en nous révélant certains dessous d'ordre administratif, expliquant bien des choses, a l'avantage de nous fournir, sur chacune des membres de la communauté, des détails qu'on chercherait vainement ailleurs et d'un assez grand intérêt, surtout pour leurs familles encore existantes.

[1] JULES TARLIER et ALPHONSE WAUTERS, *Géographie et histoire des communes belges. Brabant, canton de Wavre.* Bruxelles, 1864, p. 102-109. (Commune de Couture-Saint-Germain.)

PIÈCE I.

Requête des religieuses réclamant l'élection.
L'Abbaye de Notre-Dame d'Aywières, ordre de Cisteaux.

Élection de 1701.

Commissaires : Le chancelier de Brabant de Grijsperre; l'abbé de Villers, Antoine Pinchard.

Dame Tecle Colins a été nommée abbesse à la place de l'abbesse Benoîte de la Motte.

(La patente a été dépêchée à Bruxelles le 8 février 1701.)

A Son Altesse Électorale.

Remonstrent très humblement les Prieure et Religieuses de l'Abbaye d'Ayvvieres au walon Brabant, que Dame Benoîte de la Motte leur abbesse estant decedée de ce monde le 25 du courant mois de x^bre^, il s'agit de procéder a l'élection d'une autre, ce pourquoij Elles s'adressent a V. A. E.

La suppliant tres humblement qu'en considerant le miserable estat de la maison par les ruines des guerres, elle soit servie de denommer commissaires pour y aller colliger les voix à cette fin, à moindre fraix qu'il sera possible: advertissant que l'abbé d'Alne leur superieur [1], estant du Pays de Liege, celui de Villers du mesme ordre est à leur voisinage en quoij...

PIÈCE II.

Procès-verbal des votes.

Receul des vois des Religieuses de l'abbaije d'Aijvvieres touchant l'élection d'une abbesse future à la place de Dame Benoiste de la Motte dernierement decedée colligez en lad^e^ abbaye par nous Guille Albert de Griespere baron de Goyck et de Libersart du

[1] Pendant les premières années de son existence, l'abbaye d'Aywières fut sous la juridiction des abbés de Villers, mais dès 1238 cette juridiction ou paternité fut dévolue définitivement à l'abbaye d'Aulne. (De Moreau. *L'Abbaye de Villers en Brabant au XIIe et au XIIIe siècle*, p. 112.)

Conseil supreme d'Estat aux affaires des Pays-Bas, près de la Personne royale de sa Ma^{té}, et de celluij de par deça chancellier de Brabant, et Anthoine Pinchard abbé de Villers, et ce en vertu des lettres de son Altesse Electorale de Baviere, gouverneur des Pays-Bas, en date du 28 de decembre 1700.

1. — *Dame Dorothée de Leeuw* natif de Flemal [1] agée de soixante ans et professe de quarante, prieure de cette abbaije, donne sa premiere vois à Dame Michelle Hoseur [2] parce qu'estant boursiere elle a grande connoissance du temporel de l'abbaije et aussi pour sa bonne ecconomie, de plus pour ce qui regarde le spirituel elle dit que c'est une religieuse fort vertueuse.

Donne sa seconde vois à Dame Ursule Pierre pour son grand zèle dans le devoir monasticque et particulièrement dans le spirituel auquel elle s'applique fort.

Donne sa troisième à Dame Luduvvine Mercx pour semblables raisons cij dessus reprises; estoit soubsigné Sr Dorothée de Liewe prieure.

2. — *Dame Marguerite de Merbe* natif de Forcoine [3] de *Fontaine* [4] agée de quattre vingt et trois ans, professe soixante deux ans, donne sa première vois à Dame Tecle de Colins, parce qu'elle juge que lad^{e} Dame gouvernerat bien.

Donne sa deuxiesme vois à Dame Michelle Hozeur parce qu'elle s'acquitte bien de la charge de boursiere.

Donne sa troisiesme à Dame Alexandrine Vlemincx parce qu'elle est une vertueuse religieuse; estoit soubsigné avec un marque en forme d'un croix pour ne pouvoir signer par la grande vieillesse.

3. — *Dame Bernardine Gilson* natif de Wavre, agée de 74 ans, professe de 48 ans, donne sa première vois à Dame Tecle Colins, pour sa douceur et bonne régularité.

Donne sa seconde vois à Dame Sibille de Bruxelles, parce qu'elle at grand zèle pour la règle monasticque et pour sa bonne observance.

[1] Flémalle.

[2] Lisez : Hauzeur.

[3] Qu'est-ce que ce *Forcoine?* Ne serait-ce pas Farciennes ou Forchies-la-Marche, près de Fontaine-l'Évêque?

[4] Dans ses votes de 1674, on lit : « de Fontaine proche la Buissière », donc de Fontaine-Valmont. On n'y mentionne plus Forcoine.

Donne sa troisiesme à Dame Claire de Heyne, parce qu'elle aijme la régularité et discipline ; estoit soubsigné Sœur Bernarde Gilson.

4. — *Dame Gertrude Bellicque* natif de *Fontaine* près [1] de Liége agée de 58 ans et professe de 40 : donne sa première vois à Dame Tecle Colins, parce qu'elle la croit la plus capable à cause de sa douceur et régularité.

Donne sa seconde vois à Dame Celestine Richard, à cause qu'elle la juge la plus capable après la premiere.

Donne sa troisiesme à Dame Isabelle Mouvet, pour sa bonne conduitte ; étoit soubsigné sœur Gertrude Bellicque.

5. — *Dame Josephe Gorlier* natif de *Thuin*, agée de 56 ans, professe de 40 ans, donne sa première vois à Dame Tecle Colins, parce qu'elle est vertueuse et aime la discipline.

Donne sa seconde à Dame Claire de Heijne, parce qu'elle la juge capable pour maintenir la discipline et régularité.

Donne sa troisiesme à Dame Sibille de Bruxelles, à cause qu'elle la juge la plus capable après les deux premieres ; estoit soubsigné s^r^ Joseph Gorlier.

6. — *Dame Michelle Hozeur* [2] natif de Huy, agée de 55 ans, professe 39, boursiere de cette abbaye, donne sa premiere vois à Dame Ursule Pierre, parce qu'elle est une sage religieuse, vertueuse et prudente et capable de bien gouverner la maison.

Donne sa deuxiesme vois à Dame Luduwine Mercx, pour les mesmes raisons.

Donne sa troisiesme à Dame Angeline Zamorra, parce qu'elle suive les deux autres en capacité ; estoit soubsigné s^r^ M. Hauzeur.

7. — *Dame Sibille de Bruxelles* natif de *Thuin*, agée de cincquante cincq ans, professe trente huit ans, sus-prieure de cette maison, donne sa premiere vois à Dame Tecle Colins, à cause qu'elle est vertueuse et grande observatrice de la discipline monastique et capable de gouverner le temporel.

Donne sa seconde à Dame Claire de Heijne, pour les mesmes raisons et qu'elle la juge la plus capable après la premiere.

[1] Il faut lire ce semble : *pays* de Liége, car il n'existe pas, à notre connaissance, de commune de ce nom près de Liége. Il s'agit évidemment ici de Fontaine-Valmont.

[2] Exactement : Hauzeur.

Donne sa troisiesme à Dame Josephe Gorrelier pour les mesmes raisons ; estoit soubsigné s[r] Sibille de Bruxelles.

8. — *Dame Agnès Bastin*, sommeliere du couvent, natif de *Thuin*, âgée de 56 ans, professe 37 ; donne sa première vois à Dame Ursule Pierre, parce qu'elle est vertueuse et fort exemplaire en sa conduitte tant dans le spirituel que temporel.

Donne sa seconde à Dame Albertine Paternostre. à cause qu'elle s'est bien acquitté de la charge de maitresse des novices.

Donne sa troisiesme à Dame Alexandrine Vlemincx, à cause de sa vertu ; estoit soubsigné S[r] A. Bastin.

9. — *Dame Agate Massenaire* natif de Mons, âgée de 56 ans et professe de 36 ans donne sa premiere vois à Dame Alexandrine Vlemincx, pour la juger fort spirituelle et discrète.

Donne sa deuxieme vois à Dame Ursule Pierre, parce qu'elle est fort vertueuse et pacificque.

Donne sa troisiesme à Dame Terese Froment, aussij pour sa vertu et charité à ses conseurs et aux pauvres ; estoit soubsigné S[r] Agathe Massenaire.

10. — *Dame Tecle Colins* natif de Bruxelles, agée de quarante huit ans et professe de 30, donne sa premiere vois à dame Josephe de Gorrelier, à cause qu'elle est fort propre pour soustenir la regularité ayant été supprieure et grand chantre.

Donne sa seconde vois à Dame Claire de Heyne, sacristine, à cause qu'elle la trouve bonne religieuse.

Donne sa troisiesme à Dame Sibille de Bruxelles, soubprieure, parce qu'elle est bonne et pacifique et qu'elle la trouve la plus capable après les deux premieres ; estoit soubsigné S[r] Tecle Colins.

11. — *Dame Claire de Heyne* natif de Bruxelles [1] agée de 48 ans et professe de 30, donne sa premiere vois à Dame Tecle Colins à cause qu'elle la trouve la plus capable tant dans le spirituel que le temporel.

Donne sa seconde à Dame Sibille de Bruxelles, supprieure, à cause qu'elle est vertueuse religieuse et s'est bien acquitté de la susditte charge.

Donne sa troisiesme vois à Dame Josephe Gorrelier, à cause

[1] Dans le procès-verbal de l'élection de Dame Benoîte de la Motte, en 1674, dame Claire de Heyne, alors âgée de 21 ans, est mentionnée comme native de « Landreschies ».

qu'elle s'est bien acquitté des diverses offices qu'elle at exercé dans la maison; estoit soubsigné Sr Claire de Heyne.

12. — *Dame Ursule Pierre* natif de Grez, agée de 51 ans, professe 30 ans, donne sa premiere vois à Dame Benoiste Pepin, à cause qu'elle la trouve bonne et vertueuse religieuse.

Donne sa seconde à Dame Luduwine Mercx, pour les mesmes raisons.

Donne sa troisiesme à Dame Terese Froment, aussy pour les mesmes raisons; estoit soubsigné Sr Ursule Pierre.

13. — *Dame Eugène Jamar* natif de La Mine (Lamine) pres de Tongres, agée de 50 ans et professe de vingt neuf, donne sa premiere vois à Dame Michelle Hozeur, boursière, pour sa grande expérience dans le gouvernement,

Donne sa seconde à Dame Terese Froment, à cause qu'elle est vertueuse.

Donne sa troisiesme à Dame Bernarde Gilson, pour la mesme raison; estoit soubsigné Eugène Jamar.

14. — *Dame Luduwine Mercx* natif de Nivelles, agée de 50 ans, professe de 27,donne sa premiere vois à Dame Sibille de Bruxelles, à cause qu'elle est vertueuse.

Donne sa seconde à Dame Ursule Pierre, aussij à cause de sa vertu.

Donne sa troisiesme à Dame Terese Froment, pour la mesme raison; estoit soubsigné Dame Liduwine Mercx.

15. — *Dame Christine de Lattre* natif de Bruxelles, âgée de 46 ans et professe de 25, donne sa première vois à Dame Benoiste Pepin, à cause qu'elle est vertueuse et observante de la discipline.

Donne sa seconde vois a Dame Angeline Zamorra, à cause de sa bonne conduite.

Donne sa troisiesme à Dame Ursule Pierre , à cause qu'elle est vertueuse religieuse et qui a bien de l'esprit ; estoit soubsigné Sr C. de Lattre.

16. — *Dame Lutgarde Richart*, âgée de 44 ans, professe de 24, natif de Namur, donne sa première vois à Dame Celestine Richard, à cause qu'elle est vertueuse.

Donne sa deuxiesme vois à Dame Tecle Colins, à cause qu'elle est bonne et vertueuse religieuse et qui at beaucoup d'esprit.

Donne sa troisiesme à Dame Isabelle Mouvet aussy à cause de sa vertu; estoit soubsigné sœur Lutgarde Richart.

17. — *Dame Marie Auderlau*, agée de 44 ans et professe de vingt-deux, natif de Bruxelles, donne sa premiere vois à Dame Celestine Richard, à cause qu'elle est vertueuse religieuse et qu'elle la croit capable.

Donne sa deuxiesme vois à Dame Isabelle Mouvet, pource qu'elle la croit capable pour gouverner la maison.

Donne sa troisiesme à Dame Tecle Colins, pour sa vertu et capacité; estoit soubsigné sœur Marie Auderlau.

18. — *Dame Benoiste Pepin*, âgée de quarante quattre ans et professe de 22, natif de Tresignies [1] donne sa première vois à Dame Ursule Pierre, pour son obéissance dans laquelle elle at donné des marques d'exactitude et pour sa patience dans le travers.

Donne sa seconde à Dame Terese Froment, pour sa dévotion et charité.

Donne sa troisiesme à Dame Luduwine Mercx, aussy pour sa devotion; estoit soubsigné Sr Benoiste Pepin.

19. — *Dame Albertine Paternostre*, maitresse des novices, âgée de 44 ans, professe de 22 [2] : donne sa premiere vois à Dame Celestine Richard, qui d'elle mesme at de la capacité et de l'esprit et au dessus de cela ne mancquerat point de prendre bon conseil.

Donne sa seconde à Dame Ursule Pierre, pour estre religieuse fort vertueuse.

Donne sa troisiesme à Dame Terese Froment, pour la mesme raison; estoit soubsigné Sr Albertine Paternostre.

20. — *Dame Celestine Richard*, agée de 40 ans et professe de 18, natif de Mons, donne sa premiere vois à Dame Isabelle Mouvet, à cause qu'elle est fort exacte dans la discipline reguliere et vertueuse.

Donne sa seconde à Dame Gertrude Bellicque, parce qu'elle aime la discipline reguliere et qu'elle est fort exacte à corriger les fautes de la maison.

[1] Il faut lire : *Trazegnies*, semble-t-il.

[2] On a omis l'indication du lieu de sa naissance en 1701, mais nous l'avons retrouvé dans les procès-verbaux de l'élection de 1732. Cette dame y est dite native de Nivelles.

Donne sa troisiesme à Dame Sibille de Bruxelles, à cause qu'elle est sage et prudente, de bonne conduitte et conseil, estoit soubsigné Sr Richard.

21. — *Dame Catarine d'Awans*, âgée de 39 ans, professe de 14, natif de Melin, donne sa premiere vois à dame Alexandrine Vlemincx, à cause qu'elle est vertueuse et d'un naturel pacifique.

Donne sa seconde à Dame Agnes Bastin, parce qu'elle la trouve fort vertueuse.

Donne sa troisiesme à Dame Ursule Pierre, pour la mesme raison; estoit soubsigné Catarine Dawans.

22. — *Dame Isabelle Mouvet*, âgée de trente quatre ans, professe de douze, natif de *Nalinne* pays de Liège, donne sa première vois à Dame Celestine Richard, à cause qu'elle est fort capable pour avoir les qualitez requises à cette charge.

Donne sa seconde à Dame Luitgarde Richard, à cause qu'elle en est très digne.

Donne sa troisiesme à Dame Gertrude Bellicque, à cause qu'elle le merite bien; estoit soubsigné Sœur Isabelle Mouvet.

23. — *Dame Alexandrine Vlemincx* natif de Melin, agée de 31 ans, professe de douze, donne sa premiere vois à Dame Ursule Pierre, à cause qu'elle l'at tousjours considéré pour une fille fort vertueuse et régulière.

Donne sa seconde à Dame Agnès Bastin, pour la mesme raison.

Donne sa troisiesme à dame Térèse Froment, parce qu'elle est fort craignant Dieu et charitable; estoit soubsigné Sr Alexandrine Vlemincx.

24. — *Dame Angeline Zamorra*, agée de 37 ans, professe de douze, natif de Bruxelles, donne sa premiere vois à Dame Alexandrine Vlemincx, à cause qu'elle la trouve capable et beaucoup de vertu en elle.

Donne sa seconde à Dame Ursule Pierre, à present sacriste et cy devant maitresse des novices, de laquelle charge elle s'est acquitté louablement.

Donne sa troisiesme à Dame Catarine Dawans, pour la trouver aussy capable; estoit soubsigné Sr Angéline Zamorra.

25. — *Dame Terese Froment*, agée de trente deux ans, professe de dix, natif de Nivelles, donne sa premiere voix à Dame Alexandrine Vlemincx, à cause qu'elle est fort vertueuse.

Donne sa seconde à Dame Albertine Paternostre, parce qu'elle s'est acquitté louablement de l'office de maitresse des novices.

Donne sa troisiesme à Dame Constance Delrou; estoit soubsigné Dame Terese Froment.

26. — *Dame Constance Delrou* natif de Mons, agée de ving six ans et professe de six, donne sa premiere vois à Dame Alexandrine Vlemincx, parce qu'elle la trouve vertueuse et capable à cette charge.

Donne sa deuxiesme à dame Angéline de Zamorra, à cause de son humilité.

Donne sa troisiesme à Dame Catarine Dawans, pour la trouver capable pour gouverner; estoit soubsigné Sœur Constance Delroux.

27. — *Dame Scolastique Postiau*, âgée de vingt quattre ans, professe de trois, natif de *Binche*, donne sa premiere vois à Dame Claire de Heyne, à cause qu'elle aime la discipline, et qu'elle croit qu'elle gouvernera bien la maison.

Donne sa seconde à Dame Ursule Pierre, à cause de ses belles qualitez tant pour le spirituel que temporel comme elle a donné des marques dans les charges de sacriste, maitresse des novices et boursière desquelles elle s'est acquitté louablement.

Donne sa troisiesme à Dame Angeline Zamorra; estoit soubsigné Sœur Scolastique Postiau.

28. — *Dame Felix le Cocq*, agée de vingt deux ans, professe de trois, natif de Bruxelles, donne sa premiere vois à Dame Constance Delrou, à cause qu'elle la juge capable pour cette charge.

Donne sa seconde à Dame Ursule Pierre, à cause qu'elle est vertueuse.

Donne sa troisiesme à Dame Terese Froment, pour la mesme raison; estoit soubsigné S. Le Cocq.

29. — *Dame Beatrice Thienpont*, natif de Wavre, agée de vingt deux ans, professe de trois, donne sa premiere vois à Dame Alexandrine Vlemincx, à cause qu'elle est bonne religieuse et luy semble qu'elle soit capable a gouverner la maison.

Donne sa seconde à Dame Ursule Pierre, pour sa modestie religieuse et qui témoigne de l'alienation pour la vanité.

Donne sa troisiesme à Dame Angeline Zamorra, pour estre une fille fort humble et charitable; estoit soubsigné : Sr Beatrice Thienpont.

30. — *Dame Ernestine Du Cochet* natif de Mons, agée de vingt trois ans et professe d'un an, donne sa premiere vois à Dame Alexandrine Vlemincx, pour sa grande discrétion et qu'elle est capable de gouverner.

Donne sa deuxiesme vois à Dame Terese Froment, à cause de sa grande humilité et vertu.

Donne sa troisiesme à Dame Ursule Pierre; estoit soubsigné Sr Ernestine Du Cochet.

31. — *Dame Cécile Delnef* natif de Namur, âgée de vingt trois ans et professe le vingtieme de ce mois, donne sa premiere vois à Dame Celestine Richard, à cause de son humilité.

Donne sa seconde à Dame Claire de Heyne, à cause qu'elle est très exacte à l'office et s'acquitte bien du devoir de religieuse.

Donne sa troisiesme à Dame Tecle Colins, parce qu'elle est fort charitable; estoit soubsigné Sœur Cecile Delneffe.

32. — *Dame Gerardine Guemme* natif de *Binche*, âgée de vingt ans, professe le 20 de ce mois, donne sa premiere vois à Dame Célestine Richard, à cause de son humilité et qu'elle la juge capable.

Donne sa seconde à Dame Claire Heijne, parce qu'elle est exacte à bien garder la règle et discipline.

Donne sa troisiesme à Dame Tecle Colins, parce que c'est une fille d'oraison et qu'elle at de la charité; estoit soubsigné Sœur Gerardine Guem.

33. — *Dame Placide de Bucheret* [1] natif de *Givry*, agée de dix-neuf ans, professe le vingtième de ce mois, donne sa première vois à Dame Celestine Richard, pour son humilité et qu'elle s'acquitte bien de ses obligations religieuses.

Donne sa seconde à Dame Claire de Heijne, à cause de sa grande vertu.

Donne sa troisiesme à Dame Tecle Colins, pour la mesme raison; estoit soubsigné Sœur Placide Buisseret.

Ce ensuivant est aussy comparu Dame Michelle Hoseur boursiere, qui nous at exhibé la patente de la Dame Abbesse la deifuncte et l'estat des biens et revenuz de lade abbaye, et de ce qu'ils sont redevables.

[1] Il faut lire Placide Buisseret.

Ainsij fait en lad[e] abbaye, le 22 de janvier 1701... estoit soubsigné de Grijsperre, fr. Antoine, abbé de Villers et J.-B. Schrynmaecken.

Cette copie collationnée à son originel est par moij soubsigné secrétaire du roij en son conseil ordonné en Brabant, y trouvée concorder, actum 25[e] janvier 1701.

J.-B. Schrynmaecken.

PIÈCE III.

Procès-verbal et conclusions des commissaires royaux.

Monseigneur,

En suitte des ordres de vostre Alteze Electorale du 28 de décembre dernier, nous nous sommes transportez le 21 de ce mois, dans l'abbaije de Aywières, et le lendemain 22, après la messe du S[t]-Esprit, et avoir exhorté les religieuses de leurs obligations et devoirs, nous avons procéde à colliger les vois, des dittes religieuses pour une future Abbesse en la place de la dernierement defuncte.

Nous avons trouvé que le nombre des religieuses professes et choristes estoit de trente trois, dont Dame Tecle Colins, maitresse des malades, native de Bruxelles, âgée de 48 ans, professe de 30, a eu six premieres voix, une seconde et quatre troisiesmes, en tout onze voix [1].

Dame Celestine Richarde ditte Dupuis, native de Mons, agée de 40 ans, professe de 18, at eu sept premieres voix, y compris celle de sa sœur Dame Lutgarde Richarde et une seconde, en tout huit voix.

Dame Alexandrine Vlemincx, native de Melin, dans le Wallon brabant, agée de 31 ans, professe de 12, a eu sept premieres et deux troisiesmes, en tout neuf vois.

Dame Ursule Pierre, deuxiesme sacriste, native de Grez, âgée

[1] Une première voix valait deux secondes et trois troisièmes. Donc 6 premières + 1 seconde + 4 troisièmes = 8 premières — 1/4 à peu près.

de 51 ans, professe de 30, a eu quatre premières voix, huit secondes et trois troisiesmes, en tout quinze voix [1].

Quelques auttres religieuses ont encore eu quelques vois, mais en si petit nombre, que nous ne jugeons d'en faire foy.

Sur quoy, pour en conformité des ordres de vostre Altesse Electorale reservir de nostre advis, dirons que quoy que selon les informations que nous avons prises, nous jugons ces quatre religieuses capables et propres à gouverner le monastère, a cause de leurs vertus, esprit, et zèle de la discipline, néanmoins il nous semble que nous sommes obligés de proposer a vostre Altesse Electorale a cette fin en premier lieu, Dame Tecle Colins, parce que l'on nous a informé qu'elle est une fort bonne religieuse exacte pour la discipline et propre a retablir et cultiver la paix qui depuis un an ou deux a un peu esté troublée, dans ce monastere, que ce sont des plus anciennes religieuses qui luy ont donné leurs premieres voix, et que le père confesseur qui y at esté en cette qualité depuis sept ans, nous a déclaré qu'il la jugeait la plus propre et capable pour remplir la charge d'Abbesse vacante.

Nous nous donnons l'honneur de proposer en second lieu a vostre Altesse Electorale, Dame Celestine Richarde, dite Dupuis pour estre aussy une vertueuse religieuse aimant l'ordre et la discipline et que le dit père confesseur nous a aussy dit qu'apres la premiere il la jugeoit la plus propre et capable pour estre Abbesse.

Et en troisiesme lieu esgalement Dame Ursule Pierre et Dame Alexandrine Vlemincx, aussy bonnes religieuses et vertueuses, et qui par le nombre des voix qu'elles ont eu paroissent estre agreables a une grande partie de la communauté.

Nous joignons icij copies autentiques de nostre besoigne, de l'estat des biens du monastere que la boursiere nous a exhibé, et de la patente de l'abbesse dernierement décédée et demeurons dans le plus profond respect

Monseigneur,

De vostre Alteze Electorale

Les tres humbles et tres obbeissants serviteurs
DE GRIJSPERRE, Fr. ANTOINE, abbé de Villers.

D'Aywières, le 22 de janvier 1701.

[1] Ce qui donne 9 premières voix en tout, contre les 8 de dame Tècle qui lui fut néanmoins préférée en haut lieu.

PIÈCE IV.

Approbation royale.

Philippe, par la grace de Dieu, Roy de Castille, de Léon, d'Arragon, etc, a religieuses personnes nos cheres et bien amées les prieure, religieuses et couvent de l'abbaye d'Aywiers, de l'ordre de Cisteaux, en notre Pays et Duché de Brabant salut : Comme à nous comme Ducq de Brabant affiert et appartient, d'avoir soigneux esgard, que les prelatures, abbayes, prieurez et autres dignitez estans en iceluy Pays et Duché, soient pourveues des gens catholicques de bonne religieuse vie et conversation, pour les entretenir et conserver en bonne et chrestienne religion, et que par indult apostolicque, droit de patronage regale et autrement Nous compete et ayons droit de auxdittes prelatures et dignitez, quand elles vacquent, nommer personnes suffisantes, idoines et a Nous aggreables, et il soit qu'estant par le trespas de Dame Benoiste de la Motte votre derniere abbesse laditte abbaye presentement vacante, Nous avons fait informer de l'idoineté et capacité des religieuses d'icelle, entre lesquelles nous seroit esté présentée Dame Tecle Colins, maitresse des malades, scavoir vous faisons que pour le bon raport que fait nous a été de laditte Dame Tecle Colins, et de ses sens, comme religieuse vie et conversation, Nous l'avons par la délibération de nostre très cher et très amé bon frere, cousin et oncle le ser^me^ prince Electeur et Ducq de Bavière etc., Gouverneur général de nos Pays-Bas, denommé et denommons par ces presentes a laditte dignité abbatiale d'Aywiers, vous consentant et requerans que procedans à l'election de vostre nouvelle et future abbesse, vous elisiez et acceptiez a icelle dignité lad^e^ Dame Tecle Colins, comme personne a ce capable et a nous aggréable, a laquelle consentons et permettons de pouvoir sur ce obtenir de nostre St Père le Pape, de l'Evesque diocesain ou autre superieur telles bulles apostolicques et provisions de confirmation qu'il appartiendra et icelles mettre a deue execution, et au surplus prendre et apprehender la vraije reelle et actuelle possession de laditte abbaye, ensemble des droits, fruicts, proffits, emoluments et revenus d'icelle pour doresnavant la tenir regir et admi-

nistrer tant au spirituel que temporel, en ce gardées et observées les solemnités en tel cas requises et accoustumées, si donnons en mandement a vos tres chers et feaux les cheff-president et gens de nos privé et grand conseils, chancellier et gens de celluy ordonné en Brabant, et a tous autres nos justiciers, officiers et sujets, a qui ce regardera, qu'a vous en ce que dit est ils assistent si besoing en avez, et en oultre fassent laditte Dame Tecle Colins de cette notre presente nommination accord et consentement plainement et paisiblement jouir et user, cessans tous contredits et empeschements au contraire, car ainsy nous plaist ; il donné en nostre ville de Bruxelles sous le grand seel, dont feu le roy Charles second nostre tres honoré seigneur et oncle de glorieuse memoire (: que Dieu absolve :) a usé par de ça, et userons tant que le nostre soit fait, le quinzieme jour du mois de febvrier l'an de grace mil sept cent et un et de nos regne le premier, étoit paraphé Grysp. v[t] et plus bas étoit par Le Roy et puis signé F. Derabeels y appendant ledit grand seel sur cire vermeille.

Cette copie collationnée a son originel reposant es mains des Dames relligieuses d'Aywiers est trouvée y concorder par moi soubsigné, notaire

Test : J. JACOBI nots pubs,
1732.

Messire Guillaume de Grisperre Baron de Goyck du Conseil d'Estat du Roy, et Chancellier du Conseil de Brabant

Comme nous avons nommé, et nommons par cette, Dame Tecle Colins, a la dignité abbatiale de l'Abbaye d'Aywieres, au pays et duché de Brabant, vacante par la mort de dame Benoiste de la Motte, nous vous ordonnons pour, et au nom de sa ma[te] de seller les lettres patentes en depeschecs ; fait à Bruxelles le 18 de fevrier 1701.



II. — Tableau des Religieuses professes de chœur composant la communauté d'Aywières en 1732 [1].

En parcourant le détail des votes émis en 1701 à l'occasion de l'élection de dame Tècle Colins comme abbesse d'Aywières, nous constatons que la communauté se composait alors de trente-trois religieuses professes et choristes. Cette abbesse étant décédée le 3 juin 1732, de nouvelles élections eurent lieu dès le

[1] On trouve dans la même liasse aux *Archives du royaume* les procès-verbaux des élections de 1674, 1670 et 1649 (la plus ancienne en date). Voici le tableau sommaire des religieuses professes ayant voté en 1674 pour remplacer l'abbesse Jenne Marsille (les quatorze noms marqués d'un astérisque réapparaissent à l'élection de 1701) :

1. Marie Lottin, de Thuin (prieure).
2. Catherine Rockelée, d'Amay.
3. Catherine de Bruyn, de Morialmé.
4. Françoise Le Ratz, de Tirlemont.
*5. Marguerite de Merbes, de Fontaine-Valmont.
6. Barbe de Monteville, du Quesnoy.
7. Élisabeth Lestourdeur, de Mons.
*8. Bernarde Gillon, de Wavre.
9. Hombeline Dubois, de Beaumont.
10. Cécile Sort, de Lens-les-Béguines.
11. Scholastique Carlier, de Barry.
*12. Dorothée de Leuw, de Flémalle.
*13. Gertrude Bellicque, de Fontaine.
*14. Josèphe Gorlier, de Thuin.
15. Benoîte de la Motte, de Mellet.
*16. Michielle Hauzeur, de Huy.
17. Robertine Ghobat, de Binche.
*18. Sibille de Bruxelles, de Thuin.
*19. Agnès Bastin, de Thuin.
20. Thérèse Waterlot, de Trazegnies.
*21. Agathe Massenaire, de Mons.
22. Adrienne Chestret, de Liége.
*23. Tècle Colins, de Bruxelles.
*24. Claire de Heyne, de Landrecies.
*25. Ursule Pierre, de Grez.
*26. Eugène Jamart, de Lamine.
27. Béatrix Vigneron, d'Heppignies.
*28. Lidwine Merx, de Nivelles.

Les quatre plus favorisées furent, d'après le nombre de leurs voix, Barbe de Monteville, puis Cécile Sort, Benoîte de la Motte et Françoise Le Ratz. La première, quoique la mieux partagée, fut récusée par les commissaires dans leur rapport au Roi à cause de sa nationalité française (Benoîte de la Motte lui fut, en effet, préférée). Les commissaires s'y plaignent que les douzes dames d'origine liégeoise aient toutes voté pour Barbe.

17 du même mois, auxquelles prirent part les dames de chœur d'Aywières, réduites au nombre de vingt-huit, parmi lesquelles le lecteur reconnaîtra dans les neuf plus anciennes citées en premier lieu des survivantes de l'élection de 1701. Voici les noms de ces vingt-huit dames, rangés dans l'ordre d'ancienneté de celles qui les portaient, accompagnés de l'indication de leur âge et de leurs années de profession au moment du vote [1] :

Noms des religieuses	Lieu d'origine	Age	Profess.
Dames :			
*1. Alexandrine Vleminck (prieure)	Melin	62 ans	43 ans
*2. Ludgarde Richard. . .	Namur	76 »	56 »
*3. Albertine Paternôtre. .	Nivelle	76 »	56 »
*4. Célestine Richard . . .	Mons	71 »	50 »
*5. Isabelle Mouvet. . . .	Nalinnes	66 »	43 »
*6. Béatrix Thienpont. . .	Wavre	54 »	35 »
*7. Ernestine Du Cochet (sous-prieure)	Mons	54 »	32 »
*8. Cécile Delneffe	Namur	54 »	31 »
*9. Placide Buisseret . . .	Givry	49 »	31 »
10. Anne Beghein.	Thuin	52 »	30 »
11. Françoise Carion . . .	Flohimont	45 »	21 »
12. Rose Estienne.	Braine-Laleud	35 »	17 »
13. Prudence Wacquant. .	Bruxelles	42 »	17 »
14. Emmanoele Renaux. .	Beaumont	40 »	17 »
15. Ursule d'Ath	Bruxelles	33 »	13 »
16. Bernarde Demeuldre. .	Saint-Vaast	31 »	10 »
17. Tecle Delvaux.	Termonde	27 »	10 »
18. Norbertine Bultiau. . .	Grand-Lez	34 »	10 »
19. Louise Wauthier . . .	Rèves	31 »	7 »
20. Gabrielle Hennau . . .	Nivelles	33 »	7 »
21. Florence Laloyaux. . .	Arquennes	29 »	5 »
22. Benoîte de Cormusel. .	Bruxelles	23 »	5 »
23. Angeline Baudry . . .	Mons	27 »	4 »

[1] Ce procès-verbal d'élection abbatiale est le dernier en date de la farde susdite.

Noms des religieuses	Lieu d'origine	Age	Profess.
24. Catherine De Strée . .	Huy	25 ans	3 ans
25. Thérèse Robson. . . .	Fosse	26 »	3 »
26. Constance Paridans . .	Eninnes	23 »	1 »
27. Victoire Vleminckx . .	»	23 »	1 »
28. Michelle Durant. . . .	Ragnies	20 »	1 »

Le père directeur du temporel, Dom Melchior, religieux de l'abbaye d'Aulne, ainsi que le père confesseur Dom Daniel, également moine d'Aulne, étant consultés en dernier lieu, selon l'usage, tous deux furent unanimes à désigner comme les plus dignes d'êtres nommées abbesses, en premier lieu, dame Placide Buisseret, boursière depuis dix-sept ans, et en second lieu, dame Alexandrine Vleminck, prieure du monastère.

Le 19 juillet 1732, dame Placide Buisseret recevait sa nomination officielle comme abbesse d'Aywières.

En 1758, cette dernière, étant décédée, fut remplacée par dame Éléonore de Harvengt, et après la mort de celle-ci, en 1783, dame Claire de Marbaix, nommée à sa place, vint clore la liste des abbesses d'Aywières.

Nous n'avons pas retrouvé les procès-verbaux de ces deux dernières élections. Puisse le futur historien d'Aywières être plus heureux que nous !

Ce 15 mars 1910.

Gustave Boulmont.





LES ANCIENS ATELIERS SIDERURGIQUES DE LA FORÊT DE SOIGNES

On rencontre dans la forêt de Soignes des vestiges d'ateliers où l'on a procédé jadis à la fabrication du fer. Le minerai employé est la limonite, qui forme, dans cette partie du Brabant, des couches de rognons très purs.

Ces ateliers sidérurgiques se reconnaissent à la présence d'un petit monticule de scories, de fragments de minerai, de charbon de bois et de terre. Nous en avons mesuré dont les dimensions étaient respectivement 0^m30 de haut et 2^m50 de diamètre; 0^m60 de haut et 3^m50 de diamètre; 0^m50 environ de hauteur sur 2^m50 de largeur et 5 mètres de longueur. Aux alentours de ces monceaux de déchets, le sol est entièrement rougi par l'oxyde de fer produit au cours de l'opération.

Lors des récents travaux de redressement de la chaussée de La Hulpe, aux environs de Groenendael, une tranchée fut creusée au travers d'un de ces ateliers [1]. Des déchets étaient répandus sur le sol et comblaient, en outre, une poche cubique; la photo-

[1] Non loin de la gare de Groenendael; l'atelier se trouvait un peu plus bas que la borne kilométrique n° 7, à droite en descendant la chaussée vers La Hulpe.

graphie ci-jointe représente cette coupe pratiquée dans le limon.

Chaque fourneau était probablement utilisé pendant un temps assez court; c'est ce qui ressort du peu d'importance des monceaux de résidus, même dans les régions où l'exploitation paraît avoir été active.

Ces ateliers sidérurgiques se rencontrent aussi bien sur les plateaux que dans les vallées. Le terrain qui les entoure offre



Amas de limonite et de scories dans un ancien atelier.

encore souvent une apparence moutonnée résultant des travaux d'exploitation.

Il ne nous a malheureusement pas été donné de découvrir dans les déchets le moindre objet façonné; d'autres que nous ont essuyé le même insuccès. En attendant une trouvaille qui permettra de dater ces ateliers sidérurgiques, il est intéressant de connaître exactement leur répartition dans la forêt de Soignes.


BOITSFORT
P ESPINETTE
GROENENDAEL
GR ESPINETTE
CARTE
DES
ATELIERS SIDERURGIQUES
DE LA
FORET DE SOIGNES
DRESSEE PAR
A ET G VINCENT
ECHELLE
0
1
2KM



Nous avons porté sur une carte tous les ateliers qu'il nous a été donné de retrouver; il résulte de nos recherches qu'ils ne se rencontrent que dans une aire bien déterminée, correspondant assez sensiblement à la région où la *Carte géologique* au 1/40000e signale le lédien.

Le groupement le plus important se rencontre sur un grand plateau situé au N.-E. de la drève des Éclaircies, et séparé de l'Hippodrome de Groenendael par une longue vallée. Il existe également un centre au nord de la gare actuelle de Groenendael et un autre à l'est de l'Hippodrome [1].

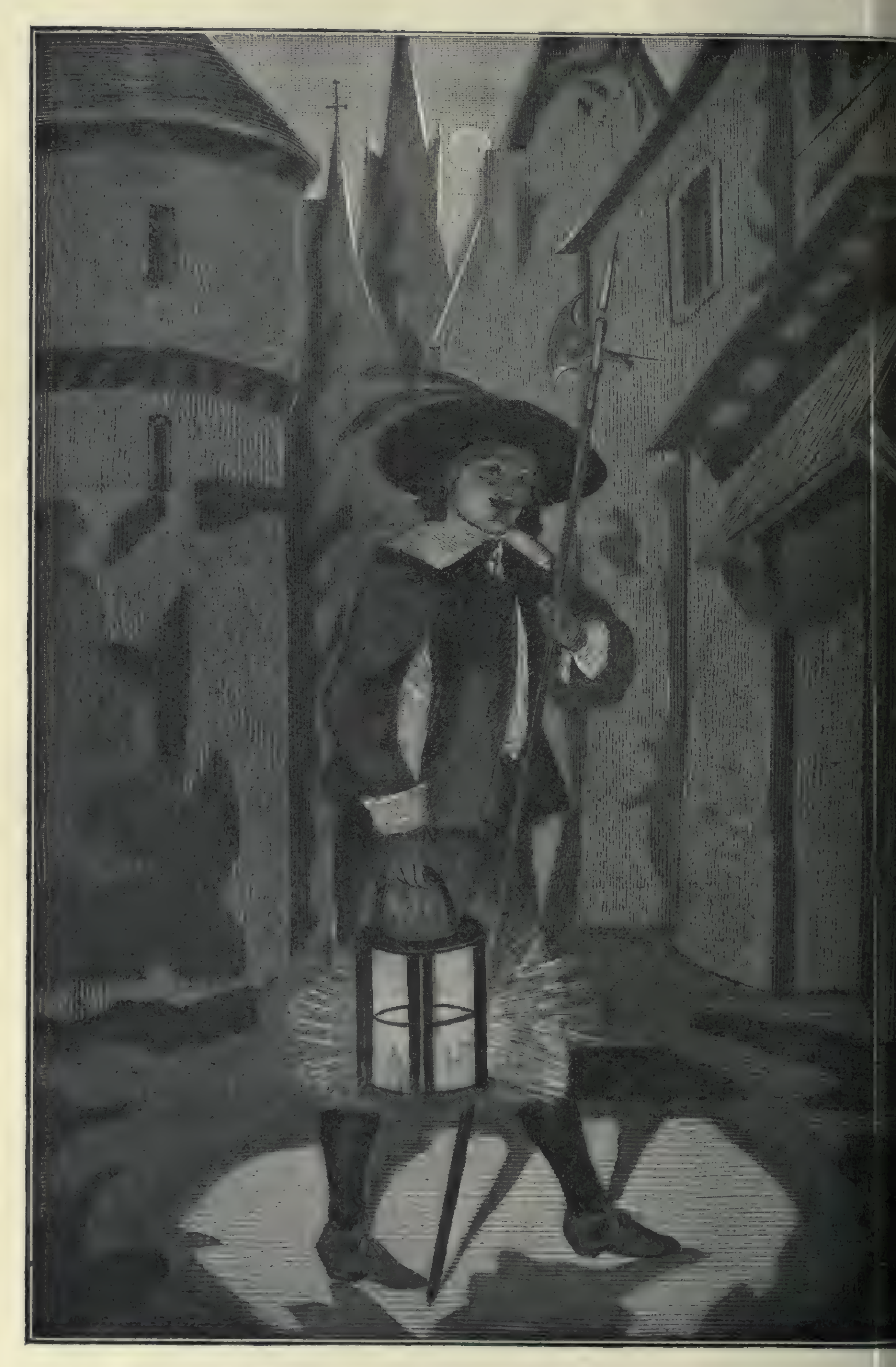
Wauters (*Histoire des environs de Bruxelles*, t. III, 1855, p. 345) signale déjà ces anciens ateliers, mais seulement aux environs de Ter Heyden, près d'Hoeylaert; il assure qu'en cet endroit existaient de son temps plusieurs vieux puits d'extraction et rappelle qu'à la fin du XVIIIe siècle et au commencement du XIXe, la limonite fut exploitée dans la forêt pour l'usine de Clabecq.

A. et G. VINCENT.

8 novembre 1909.

[1] Voyez la carte.





Veilleur de nuit au xvi[e] siècle. (D'après Abraham Bosse.)
(De France, *Histoire de l'Éclairage des rues de Paris.*)



HISTOIRE

DE

L'ÉCLAIRAGE PUBLIC

A BRUXELLES

LES ORIGINES AU XVIIe SIÈCLE



USQUE vers le milieu du XVIIe siècle, les rues de Bruxelles, comme, du reste, celles de toutes les villes d'Europe, Paris excepté, où l'on constate dès le XVIe siècle un embryon d'organisation, étaient, dès la tombée du jour, plongées dans une obscurité profonde.

Malgré toutes les ordonnances et mesures de rigueur, les autorités étaient absolument impuissantes à empêcher les méfaits de toute espèce qui se commettaient à la faveur des ténèbres.

Aussi, seules, les personnes de « condition » et de « qualité », osaient-elles s'aventurer le soir, dans les rues, accompagnées de serviteurs armés et porteurs de torches.

Pendant longtemps, les magistrats communaux s'étaient bornés à recommander aux habitants de placer, à partir du coucher du soleil, des lumières aux fenêtres de leurs habitations regardant vers la rue et de faire toujours provision d'eau dans la maison afin d'éteindre le feu en cas d'accident ; ceux-ci, négligents et insouciants, préféraient ne pas sortir et laissaient la ville à la merci des détrousseurs, vagabonds et « mauvais garçons » qui pullulaient, comme bien on pense, à cette époque.

Les mémoires du temps sont pleins de récits de ces attaques nocturnes contre les téméraires qui se hasardaient, seuls et sans armes, dans les rues tortueuses — véritables coupe-gorges — des villes du moyen âge.



Fig. 1. — Système d'éclairage public appliqué a Paris par Louise de Lorraine, vers 1576.
(De France, *Histoire de l'Éclairage des rues de Paris.*)

Il fallut les injonctions réitérées des Gouverneurs pour que les magistrats (peu soucieux de leurs devoirs et dépourvus d'initiative) fissent placer, — les jours de nuit sombre, — de distance en distance, dans les différents quartiers de la ville, des falots de résine ou de poix qu'on allumait le soir et qui brûlaient une partie de la nuit. Mais il arrivait, le plus souvent, que maraudeurs et truands s'empressaient de les éteindre ou de les voler sitôt après le passage du guet.



Fig. 2. — (Cliché appartenant à l'auteur.)

Quand les préposés au « guet » sous les ordres du « chevalier du guet » se décidaient, dit Fournier[1], à circuler dans les rues, « ils marchaient, munis d'un grand attirail de flambeaux et de hallebardes. Des gens, malavisés, prétendaient même que leur prudence inquiète et tâtonnante à travers le boueux labyrinthe ressemblait presque à de la peur.

On conserve, au Musée de la Porte de Hal, un bouclier du XIVe siècle dont se munissaient probablement les hommes chargés de ces rondes nocturnes. On désignait ces sortes d'armures sous

[1] FOURNIER, *Histoire de l'ancien éclairage de Paris*, 1854.

le nom de « boucliers de nuit ». Au milieu se trouve un crochet destiné à agrafer la lanterne sourde.

Seules, les petits luminaires placés à la porte des communautés religieuses, sous les statuettes de vierges et de saints, étaient respectés (fig. 1).

Il existe encore dans maintes communes, dans les environs même de Bruxelles, des souvenirs de cet éclairage primitif dû à la piété des habitants. Tel ce coin de rue à Malines (fig. 2).

Les Porte-Falots

On organisa également un service de porteurs de torches, appelés porte-flambeaux, porte-lanternes ou falotiers, lesquels, moyennant une légère redevance de quelques sols, accompagnaient les habitants forcés de sortir (fig. 3 et 4).

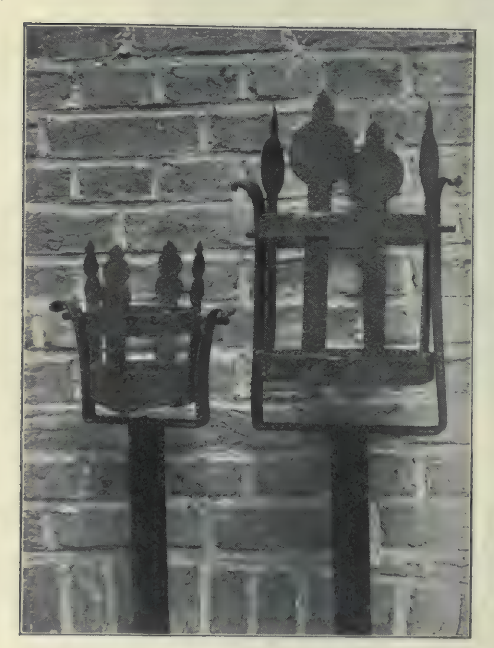


Fig. 3. — Porte-torches.
(Collection de M. Claes, à Anvers.)

Ce service dura jusqu'au commencement du XIX[e] siècle.

Ce sont, à peu près, les seules traces d'intervention administrative communale que l'on ait découvertes jusqu'à cette époque, en matière d'éclairage public.

Je dis « à peu près » et à propos de Bruxelles, car bien avant cette date, des documents des plus intéressants, datés de 1578, à *Nieuport*, et de 1602, pour Bruxelles, ordonnent de mettre des lanternes à chaque huitième maison. C'est évidemment le premier essai d'éclairage « public » nécessité par les troubles religieux continuels du XVI[e] siècle [1].

[1] Voir *Cont. de la ville et la châtellainie de Furnes,* t. V, p. 369.

Les serviteurs falotiers des gens de qualité, ayant hôtels ou palais, éteignaient leurs torches en étouffant la flamme dans des sortes d'entonnoirs en métal, placés à la porte des habitations. Au siècle dernier, il existait encore, à Bruxelles, quelques spécimens de ces « éteignoirs » à la porte d'anciennes demeures seigneuriales.

J'en ai découvèrt deux à Gand qui les ont conservés.

Les figures 5 et 6 reproduisent ces rares vestiges de notre éclairage public ancestral.

PREMIÈRE PARTIE

L'Éclairage à la chandelle et à l'huile

Les Lanternes a Chandelles

Les torches fumeuses et infectes firent enfin place aux lanternes à chandelles.

A vrai dire, la lanterne existait depuis les premiers temps du moyen âge, mais, petite et de construction très primitive, elle n'était utilisée que pour les besoins domestiques (fig. 7).

Nous croyons intéressant d'en donner la description.

Comme on le voit par la figure 8, la lanterne au XVIe siècle était composée d'un cylindre en bois ou en métal ; la lumière y était protégée contre le vent par une substance transparente, parchemin, vessie de porc, talc, etc.

Cet appareil était construit par la corporation des *lanterniers* (fig. 9).

Quelques années plus tard, les parois de peau de la lanterne, qui se noircissaient ou s'enflammaient facilement, comme l'on s'en doute, furent remplacées par de minces tablettes d'ivoire ou de corne. C'était un premier progrès.

Cette fabrication spéciale donna le nom aux *peigniers-tablettiers,* qui remplacèrent momentanément les « lanterniers ».

Dans cette lanterne brûlait une chandelle fumeuse et coulante que vendaient les « chandeliers » (pl. V), dont la corporation était considérée comme l'une des plus utiles.

Le « chandelier» parcourait, tous les jours, les rues pour débiter ses produits. La chandelle de suif était vendue un « sol » et la chandelle de cire trois « sols » la livre.

Il résulte d'un document très intéressant, retrouvé chez un notaire de Paris, Me Albert Yver, daté du 8 octobre 1599, qu'à cette époque déjà, l'on commença à remplacer, dans les lanternes, 'ivoire ou la corne par le *verre*[1].

Il est vraisemblable que l'application du verre aux lanternes fut imitée, vers cette époque, à Bruxelles, mais rien n'est précis à cet égard.

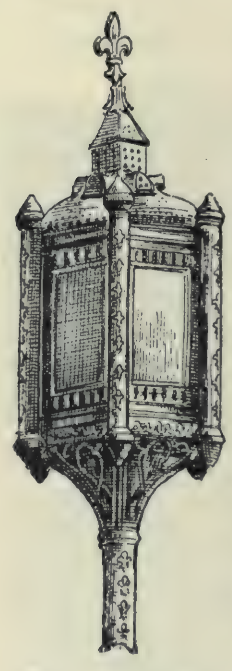


Fig. 4. — FALOT FLEURDELISÉ DU XVIe SIÈCLE [1].

Plusieurs siècles furent donc nécessaires pour qu'on songeât sérieusement à perfectionner la lanterne et à l'employer pour le service de l'éclairage public.

On a peine à s'imaginer qu'il ait fallu tant de temps pour arriver à un résultat alors que tous, grands et petits, souffraient de ce manque d'organisation en cette longue période de troubles et d'insécurité !

Mais le moyen était trop simple et nos pères manquaient vraiment de sens pratique.

La lanterne et la chandelle « officielles » constituèrent donc un progrès réel sur les anciens modes d'éclairage.

Paris venait d'être illuminé par ces nouveaux luminaires qui provoquèrent l'admiration et la satisfaction générales (pl. VI).

Bruxelles imita cet exemple. Un premier service communal fut créé.

Les lanternes étaient suspendues au milieu de la rue et à distance de vingt pas l'une de l'autre ou, lorsque la rue était vraiment trop large (pour l'époque bien entendu), suspendues à un bras de fer. Une corde glissant dans une poulie et attachée à un crochet scellé dans le mur soutenait la lanterne. Celle-ci, sorte de cage de verre, était couverte d'une plaque de fer (fig. 10).

A la nuit tombante, un homme passait dans les rues en agitant

[1] DE FRANCE, *Histoire de l'Éclairage des rues de Paris.*

une sonnette ; à ce signal, on était tenu de lâcher la corde fixée au mur et de descendre la lanterne pour l'allumer. C'est ce que montre la figure 11, reproduite d'après une curieuse gravure du temps qui se trouve à la Bibliothèque nationale.

La chandelle, faite de suif très souvent de qualité médiocre,

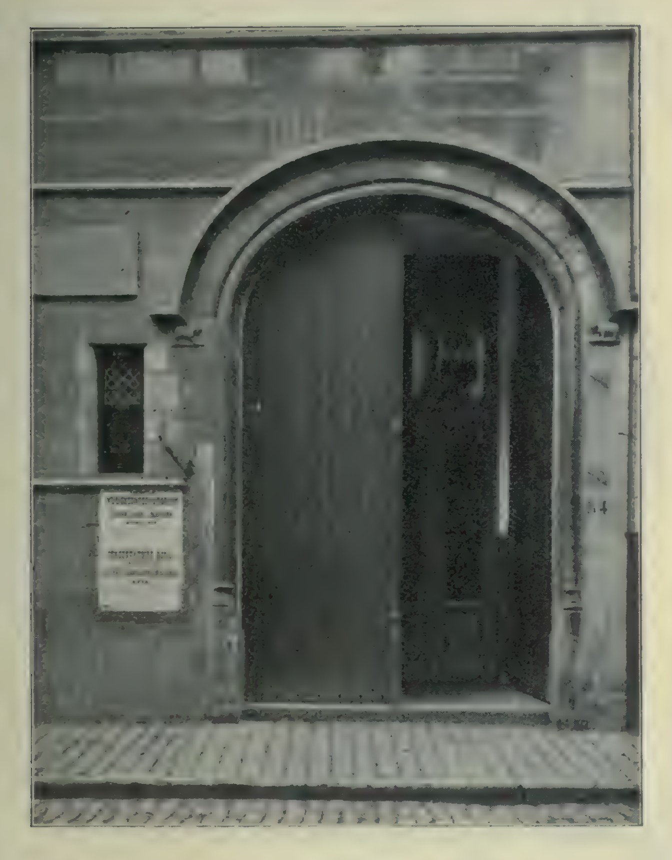


Fig. 5. — Porte du Conservatoire royal de Gand.
(Cliché appartenant à l'auteur.)

pesait un quart de livre — poids de marc — et devait être « éméchée » d'heure en heure, par les préposés — très peu surveillés et rétribués — à l'éclairage officiel ; autrement, la mèche charbonnée et fumeuse enlevait bientôt toute clarté au luminaire.

Cette nécessité constituait un des principaux inconvénients du système.

Lanternes a l'huile

Aussi l'on chercha autre chose et bientôt l'huile — une huile spéciale — remplaça la chandelle dans les lanternes.

Paris, Lille, Amsterdam, d'autres villes encore, venaient

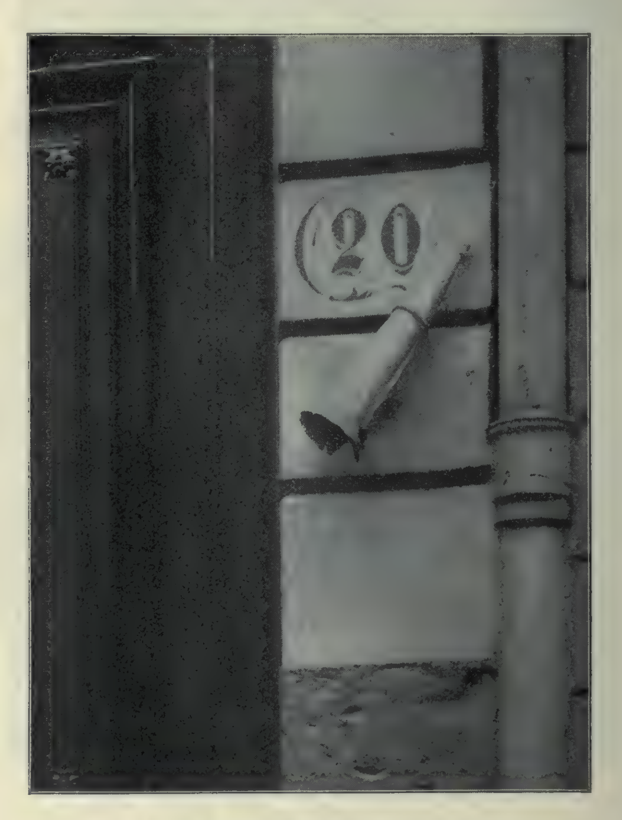


Fig. 6. — Porte, rue Savaen, a Gand.
(Cliché appartenant à l'auteur.)

d'adopter cette nouvelle source de lumière qui devait, pendant un siècle et demi, servir, dans toute l'Europe, à l'éclairage public et privé.

On va voir que ce ne fut pas sans peines et sans tribulations de toute espèce.



Intérieur d'une fabrique de chandelles au XVIIIe siècle. — (Gravure de l'époque.)
(De France, *Histoire de l'Éclairage des rues de Paris.*)



C'est vers cette époque que le gouvernement, ému de la gradation ascendante des attaques et des désordres et soucieux d'améliorer, coûte que coûte, la situation matérielle de nos villes, se préoccupa, avant tout, de l'éclairage public, si défectueux jusqu'alors.



Fig. 7. — Bourgeoise s'éclairant a l'aide d'une lanterne. (Gravure du xviie siècle.)

Bruxelles, qui passait, à juste titre, pour la capitale des Pays-Bas méridionaux, résidence de la Cour, fut mis en demeure, par le gouvernement, de satisfaire aux exigences nouvelles.

Premier projet d'intervention communale.

Projet Mercx.

Vers 1675, à la requête du Gouverneur, un projet d'organisation de l'éclairage en service communal fut présenté par l'ingénieur et contrôleur Mercx, qui évaluait à 23,250 florins pour la première année et à 13,650 florins pour les années suivantes le coût de l'éclairage de la ville au moyen de 1,600 lanternes à l'huile [1].

[1] Cette évaluation comprenait :

1° L'achat des lanternes, fl. 10,400 (le modèle de la lanterne, quelque peu

Ce projet indique que le gouvernement, constatant qu'il n'obtiendrait rien ou peu de chose de l'initiative privée, cherchait à organiser administrativement l'éclairage en service public.

Ce n'était, à proprement parler, que l'intuition de ce qu'il fallait faire.



Fig. 8. — Le marchand de lanternes portatives au XVIII[e] siècle. (D'après l'estampe de Bouchardon [1].)

perfectionnée par les fonctionnaires de l'époque, avait été copié sur celles en usage déjà à Amsterdam);

2° Les poteaux et main-d'œuvre, fl. 3,200;

3° L'huile, les mèches, fl. 9,150 (l'huile était comptée à raison de deux liards et un ingot par jour, pour chaque lanterne brûlant pendant six mois);

4° Le salaire de 50 hommes à 10 fl., fl. 500 (chaque homme recevait 10 sols par jour).

Ce projet prévoyait, d'autre part, la nomination d'un intendant, appointé, chargé de la surveillance et de la direction des préposés à l'éclairage.

[1] De France, *Histoire de l'Éclairage des rues de Paris.*



L'Allumage « officiel » des lanternes a Paris, vers 1670.
L'Admiration de la foule.
(De France, *Histoire de l'Éclairage des rues de Paris.)*

Mais, d'autre part, les ressources manquaient aussi bien à l'hôtel communal que chez l'habitant.

La Cour, elle, désirant voir le projet en question réalisé, payait d'exemple.

Le Gouverneur général, tous les grands dignitaires, les ministres, les chevaliers de la Toison d'Or, les grands fonctionnaires avaient placé, à la porte de leurs hôtels, des lanternes qui étaient allumées et éteintes par leur personnel.

De 1675 à 1679, Bruxelles fut éclairé, tant bien que mal, au moyen d'un millier de lanternes, fournies par la ville et dont l'entretien, l'allumage et l'extinction avaient été affermés à un entrepreneur.



Fig. 9. — Le fabricant de lanternes. (Gravure du XVI[e] siècle, tirée du livre de Hartman Schopper [1].)

Affermage.

L'affermage portait sur ce nombre de 1,000 lanternes à allumer pendant sept mois, d'octobre à avril, aux heures indiquées par le règlement communal. La ville fournissait les lanternes et les lampes en bon état et imposait à l'entrepreneur l'obligation de les entretenir. En outre, elle exigeait l'emploi d'une huile ou d'un saindoux vieux d'un an au moins et, dans les fortes gelées, la substitution au saindoux de l'huile de lin (lijnzaad olie). La mèche devait être en coton de 18 fils au moins et, par nombre de 30 lanternes, il fallait préposer un allumeur.

[1] De France, *Histoire de l'Éclairage des rues de Paris.*

15

Une ordonnance, parue en 1679, fixe les heures auxquelles les lampes, dans les lanternes, devaient être allumées et éteintes.

Cette ordonnance, copiée, à peu de choses près, sur celles en vigueur à Paris et à Amsterdam, dénote donc bien, de la part de l'administration communale, une première et timide intervention.

Elle devait cesser bientôt, l'achat des lanternes et les frais du nouveau service ayant obéré les finances de la ville.



Fig. 10. — Lanterne suspendue au milieu de la rue.
(D'après une gravure de l'époque. Cabinet des Estampes, Bruxelles.)

Bruxelles retomba aussitôt, pendant vingt-quatre ans, à peu près dans les ténèbres, à la grande joie et au grand profit des détrousseurs. Durant ce laps de temps, les magistrats durent se borner à recommander, chaque année, aux habitants, par des appels pressants à la bonne volonté de chacun, d'apposer soit des lumières à l'intérieur, soit des lanternes aux façades des maisons.

L'ancien et déplorable état de choses avait donc reparu.

Le XVIIIe siècle.

Le bombardement de la ville, qui causa tant de ruines en 1695, les luttes qui le précédèrent, détournèrent certainement l'attention

des autorités de ce malheureux service public dont l'établissement avait déjà coûté tant d'efforts.

Ce ne fut qu'en 1703 que les excès commis réveillèrent enfin et les zèles et les bonnes volontés et qu'après de nombreuses négociations, le projet Mercx, amendé et amélioré, fut complètement réalisé.

Pour couvrir la dépense occasionnée par l'organisation de ce service désormais communal, il fut convenu, entre le gouvernement et la ville, qu'on lèverait une taxe de 10 sols par 100 florins de loyer, à charge des locataires, avec clause expresse que personne n'en serait exempté. C'était là, pour la ville, un des points principaux.

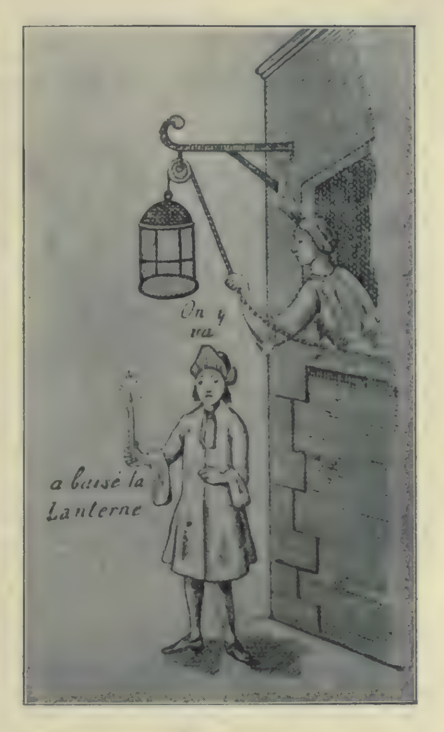


Fig. 11. — Éclairage des rues.
(D'après une curieuse gravure du temps, du cabinet des Estampes, Bruxelles.)

Nouvelles tentatives d'affermage.

Pendant l'hiver 1703, Bruxelles fut, pour la première fois, éclairé à l'aide de 3,000 lanternes affermées, comme précédemment, par entreprise générale, au prix de 4,260 florins par 1,000 lanternes. Dans ce chiffre était compris le salaire des allumeurs taxé à 24 florins par homme, desservant 30 lanternes chacun.

L'imposition fixée était, de loin, insuffisante [1]; on la doubla

[1] Un compte d'entrepreneur de 1709-10 nous apprend qu'on consomma, pendant une saison, 273 aimes d'huile (soit environ 35,500 litres), à 88 fl. l'aime, et 84 livres de mèches de coton à 24 sous la livre, soit une dépense globale de 24,124 florins. La caisse communale dut, pour ce seul exercice, suppléer plus de 11,000 florins!

et la ville put veiller, jusqu'en 1716, à l'éclairage presque régulier des rues, tout en votant, d'année en année, des crédits extraordinaires pour combler les déficits constants.

Dès 1710, la ville avait affermé l'éclairage suivant les besoins de chaque quartier. C'est ainsi que le quartier de la Montagne de la Cour fut porté en compte pour 412 lanternes, celui du Sablon pour 431, celui de la Blanchisserie pour 285, celui de Saint-Jacques pour 215, celui de la rue des Pierres pour 197, celui de Sainte-Catherine pour 409, celui de la rue des Chevaliers pour 319, celui de Saint-Antoine pour 368, celui de Saint-Laurent pour 238 et enfin celui du Marché-aux-Herbes pour 157, soit un total de 3,031 lanternes, le triple du nombre fixé aux débuts de l'éclairage public.

Bruxelles étant, par le fait, beaucoup mieux éclairé et surveillé, voyait donc, d'année en année, décroître le nombre des délits pour attaques nocturnes.

Mais le peuple, accablé déjà de lourdes impositions sur le vin, la bière, de droits sur la houille, les graines, la farine, le pain, murmurait, sous le poids des nouvelles charges que les autorités avaient été forcées d'établir pour assurer l'éclairage public. Celles-ci avaient à lutter contre ceux qui, en dépit des décrets, prétendaient être exemptés : gens de Cour, hallebardiers, membres des différents conseils généraux, collatéraux et autres.

La situation devint bientôt intolérable. En 1716, la caisse communale accusa un déficit de 88,000 florins !

Les « Nations » de la ville refusèrent alors catégoriquement de contribuer plus longtemps aux frais d'éclairage et ce service fut forcément suspendu.

Si l'incurie des magistrats de Bruxelles fut une des causes de l'insuccès de ces premiers essais, elle ne fut, hélas! pas la seule.

Les comptes relatent, en effet, que, durant plusieurs années,— alors que la ville s'était chargée elle-même de l'éclairage des rues, —les préposés communaux avaient vendu, pour leur compte, peut-être aux ravageurs intéressés, l'huile destinée aux lanternes !

Pendant neuf ans, la ville n'éclaira plus qu'au moyen de quelques centaines de lanternes, ce qui ramena, encore une fois, l'ère des déprédations et de l'insécurité.

En 1725, par décret du 24 décembre, S. A. S. l'archiduchesse

Marie-Elisabeth, gouvernante des Pays-Bas, revint à la charge auprès de la ville pour la reprise d'un service dont l'utilité publique était incontestable et dont l'établissement était même d'une absolue nécessité.

La ville donna suite, fit réparer les anciennes lanternes jadis acquises et élabora une ordonnance, en date du 31 décembre 1725, réglant l'illumination générale des rues « pour le bien, sûreté et repos des inhabitans, prévenir et empescher les querelles, larcins et aultres désordres qui se peuvent commettre dans l'obscurité de la nuit pendant l'hyver ».

Par cette ordonnance, les habitants étaient tenus de contribuer à l'entretien des lanternes, chacun dans sa rue, avec les maisons voisines. La répartition se faisait d'après la position même des lanternes.

On voit que ces prescriptions communales ne rappelaient que de loin l'organisation à peu près convenable de 1702.

Néanmoins, cet heureux rétablissement fut compromis presque aussitôt et le magistrat fit observer que « si le premier zèle des habitants donna quelques succès, leur bonne volonté diminua dès le commencement de l'année suivante malgré les nouveaux décrets de Son Altesse Sérénissime », et les lumières disparurent entièrement avant la fin de ce second hiver (1726).

Seuls continuèrent à être éclairés, le quartier du canal maritime, — aux frais de la ville, — afin de garantir les passants du danger de se noyer, et quelques maisons dont les propriétaires en firent les frais pour leur utilité particulière.

En 1733, nouvelles instances de Marie-Élisabeth et, comme la cause primordiale était l'insuffisance des ressources, provoquée surtout par le grand nombre de personnes qui se prétendaient exemptes de toute contribution à ce service public nouveau, la ville dressa une liste de tous ceux qu'elle entendait frapper. Cependant le projet resta sans suite et Bruxelles redevint, pendant vingt nouvelles années, le paradis des apaches de l'époque.

En 1754, dans un long mémoire adressé, par la ville, à l'archiduc Charles de Lorraine, en réponse à un décret ordonnant de « faire arrêter des arrangements solides pour éclairer les rues de la ville, pendant les six mois de l'hyver, au moyen de lanternes à poser de distance en distance, ainsi qu'il se pratique dans plusieurs aultres

villes recommandables », nos magistrats conseillèrent de ne plus user de contrainte vis-à-vis des Bruxellois, mais d'avoir, de nouveau, recours à leur bonne volonté.

Dans ce but, il leur paraissait « qu'il conviendrait de glisser, dans le règlement, quelques clauses qui marquassent, d'une manière pathétique, combien le concours du public, pour un arrangement aussi nécessaire, serait agréable ».

En outre, les magistrats représentèrent au gouverneur général que le nouvel essai aurait un succès plus certain si Son Altesse Sérénissime voulait se faire renseigner sur le compte des personnes qui consentaient ou refusaient leur collaboration, ajoutant même « que peut-être il conviendrait d'ordonner de plus, pour soutenir l'émulation du public, de marquer, pendant cette visite, la maison des personnes qui refuseraient de contribuer, en peignant, sur leur porte, la lettre R ou un autre signe distinctif qui démontrât leur indifférence sur le bon ordre et le maintien d'une bonne police ».

Décret de Marie-Thérèse.

Enfin, l'année suivante, l'énergique et suprême intervention de *Marie-Thérèse* mit fin à un état de choses qui n'avait que trop duré et fit entrer le service de l'éclairage des rues de Bruxelles dans une phase nouvelle et décisive.

L'année 1755 marque donc une date mémorable dans l'organisation de ce service.

Voici le résumé de ce décret :

Organisation du service de l'Éclairage public.

1. — Des lanternes en nombre convenable seront placées :

A) A tous les hôtels et bâtiments du domaine royal, ainsi qu'à l'hôtel occupé par la Cour ;

B) A tous les établissements publics, églises, chapelles, couvents, hôtels-Dieu, fondations et autres maisons semblables, et ce *aux dépens des administrations respectives, chargées, en outre, de l'entretien des lanternes ;*

C) A toutes les habitations des membres des conseils,

employés de la Cour, jusques et y compris les chefs d'office, conseils du Brabant et de la chambre des comptes, chambre d'Uccle et de tous lieux de forêterie; du consistoire de la Trompe, du magistrat de la ville et collèges y subalternes, greffiers et secrétaires de tous les corps susnommés;

D) Des personnes qui tiennent équipages;

E) Des aubergistes, cabaretiers et tenant caffé.

On voit que le nombre des maisons où devaient être apposées, *d'office*, des lanternes était déjà respectable.

F) Quant aux autres habitans non compris dans ces catégories, dit le décret, ils devaient concourir, par ménages au nombre de 4, 5 ou 6 maisons (suivant désignation à faire par des commissaires spéciaux), à la fourniture et à l'entretien d'une lanterne, les frais répartis entre eux suivant *la taxe de leurs maisons au cahier des vingtièmes*.

2. — Les lanternes devaient être d'un type uniforme adopté et déposé à la Trésorerie.

3. — L'éclairage devait fonctionner provisoirement du 1er décembre au 1er avril et, à partir de 1756, du 1er octobre au 1er avril, aux heures prescrites par une ordonnance communale dont chaque centenier devait avoir un exemplaire.

4. — L'huile devait être de première qualité; en cas de forte gelée, on devait se servir d'huile de lin et de chanvre; le coton des mèches à douze trames de cypre;

5. — Des commissaires — fonctionnaires de la ville ou pris parmi les capitaines des gardes bourgeoises à nommer par les magistrats — devaient se transporter dans les différents quartiers de la ville et, conjointement avec les contrôleurs royaux, noter et marquer les emplacements des lanternes sur les hôtels, bâtiments et maisons désignés par le décret.

6. — Ils devaient fixer, de même, le nombre des lanternes à suspendre dans chaque rue et place publique.

7. — La répartition des frais des lanternes à supporter par les particuliers (par ménages ou agglomérations de maisons) devait se faire chaque année.

8. — Obligation pour les « centeniers » de faire, de temps en temps, une ronde dans les rues de leur quartier et de remettre

tous les mois, aux commissaires du magistrat, un rapport écrit, signalant les personnes trouvées en défaut, en donnant le numéro de leur habitation.

9. — Obligation, pour les magistrats, de remettre, périodiquement, au gouverneur général ou, à son défaut, au ministre plénipotentiaire, un état général renseignant toutes les contraventions.

10. — Défense formelle à tous de « troubler cette police par l'extinction des lumières, par la dégradation des lanternes ou par d'autres désordres de cette espèce à peine de *60 florins* d'amende, *un tiers à notre profit,* le second au profit de l'officier exploitant et le restant au profit *du dénonciateur.*

» Et ceux qui seront hors d'état de paier l'amende seront *punis par fustigation et banissement pour le terme de dix ans.*

» La connaissance et judicature de ces excès et désordres appartiendra au magistrat de notre dite ville, contre toutes personnes indifféremment de quelque qualité ou condition qu'elles puissent être, et seront leurs sentences exécutables par les officiers de l'amman et de la ville sans qu'il soit besoin de lettres d'attaches ou d'autres formalités de justice.

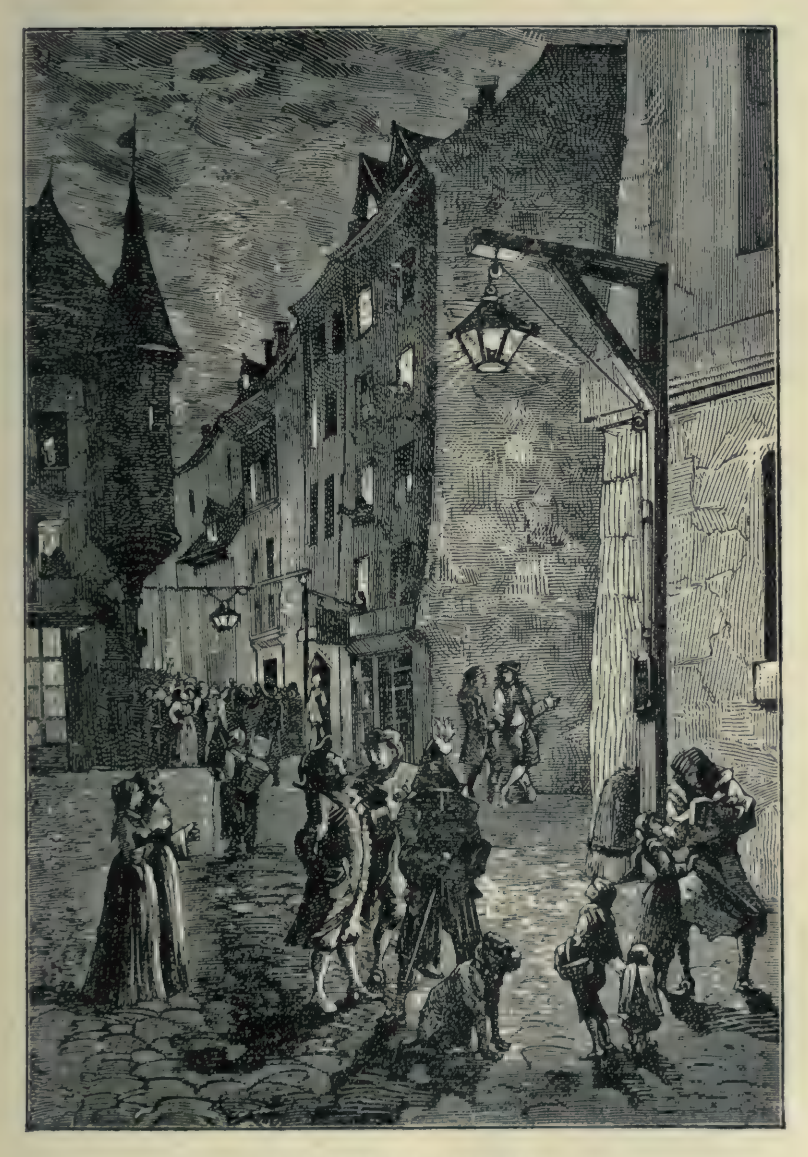
» Si donnons en mandement, etc. »

On voit, par ce décret, que Marie-Thérèse avait conscience de l'urgence d'organiser cet infortuné service de l'éclairage public et que, en dépit de tous les privilèges qui sévissaient encore à son époque, elle ne craignait pas de prendre des mesures énergiques et radicales.

Aussitôt la ville se mit en devoir d'assurer bonne et prompte suite au placard du 18 novembre 1755, qu'elle fit publier le 15 décembre suivant, du haut de la bretèque de l'hôtel communal. Le 18, elle ordonna de réinscrire, sur toutes les maisons, les chiffres qui pouvaient être effacés afin de mieux choisir les places pour la pose des lanternes.

L'année suivante, l'éclairage est organisé, et un nouveau placard, du 26 août 1756, renforce les mesures coercitives à l'endroit des habitants qui refuseraient de payer leur quote-part dans la contribution nécessaire au budget.

Nous pouvons dire que la période de tâtonnements était close.



Lanternes a réverbères.
(De France, *Histoire de l'Éclairage des rues de Paris.*)

Organisation définitive en service public.

A partir de 1756, l'éclairage public est organisé définitivement sous les auspices du magistrat.

Il avait fallu plus de trois quarts de siècle pour en arriver à la réalisation d'une idée aussi simple que celle de l'organisation en service public de l'éclairage des rues de la ville.

Lanternes à réverbères.

Des progrès immenses n'allaient pas tarder à se réaliser : la substitution des réverbères aux lanternes, encore si primitives. Une nouvelle période pour le service de l'éclairage public allait donc commencer.



Fig. 12 — La Grand'Place et l'Hôtel de ville en 1760.
(D'après une gravure du Cabinet des Estampes à Bruxelles.)

Ce progrès provoqua, faut-il le dire, le même enthousiasme que celui que causa la vue de la première lanterne officielle à chandelle (pl. VII).

Le 26 novembre 1770, Charles de Lorraine, toujours soucieux de faire de Bruxelles une véritable capitale, adressa à nos magistrats un mémoire « contenant les moiens qu'on pourrait emploier pour augmenter l'illumination des rues et pour trouver en même tems le système pour faire mettre des inscriptions

au coin des rues, places et carrefours pour la commodité du public ».

PROJET « MAGNITOT ».

Le service de l'éclairage en régie par la ville.
Plaques indicatrices des rues.

Un nommé Magnitot, Français d'origine et qui exploitait à Bruxelles un établissement de bains publics, avait présenté au gouvernement un projet d'éclairage public *en régie*, par la ville, au moyen de réverbères substitués aux lanternes. Déjà, depuis plusieurs années, la ville de Paris avait adopté les réverbères à la satisfaction générale. Cet exemple aurait donc dû suffire pour convaincre les magistrats de Bruxelles.

Mais cette innovation leur parut si considérable, si intempestive, qu'ils combattirent sans ménagement le projet Magnitot dans une lettre au gouvernement, en date du 15 janvier 1771, dont il nous paraît intéressant de citer quelques extraits :

Opposition des magistrats.

« L'autheur de ce mémoire commence par étaler l'utilité de son plan d'ilumination à reverbères tant par rapport à l'économie que l'advantage même de son exécution.

» Le stile fleuri et insinuant dont se sert cet anonime à faire valoir son projet le représente comme un français novateur lequel, dépourvu de resources dans son païs,et se trouvant peut-être dans la détresse, tâche de se procurer, par des formations de plans bons ou mauvais, dont cette nation fourmille, une fortune dans des païs étrangers.

» Ce que nous avons d'autant plus lieu de croire que, passé quelques mois, nous aiant, par quelqu'inconnu, été pressenti à ce sujet, à présenter un plan, nous trouvâmes, qu'outre que cette partie de police ne demandait des changemens, que l'exécution ne pouvait s'en faire que par une surcharge considérable de frais.

» La construction de reverbères seule, comme il nous a assuré, se montant à la somme d'un louis d'or, outre la dépense de l'huile, à quatre sols, par jour, non compris le netoiement qu'exigent fré-

quemment ces réverbères. Il est ici, comme de toute autre nouveauté de censurer ce qu'un usage constant et universel a approuvé. »

Et après avoir fait ressortir, longuement, tous les avantages des lanternes en usage par rapport aux réverbères préconisés par le sieur Magnitot, les magistrats bruxellois terminent ainsi leur rapport :

« Il est encore à remarquer que les bourgeois, boursillant par 4-5 et 6 ménages pour l'entretien d'une lanterne, la charge leur en semble moins onéreuse qu'ils en dirigent eux-mêmes la dépense, laquelle, pour 5 à 6 menages, revient à peu près à la somme de 12 à 14 sols par an. En outre que les bourgeois, accoutumés à cette charge modique, ne consentiront pas une surcharge, et ce d'autant plus qu'il n'en reviendra aucun advantage au public, en outre qu'il se verra, avec peine, privé de la direction même de cet ouvrage pour la confier entre les mains des étrangers dont on voit crouler à tous moment les plans qu'ils inventent plutôt pour leur intérêt particulier que celui du public, qui leur est d'autant moins à cœur qu'aiant abandonné leur patrie rien ne les attache à ces païs étrangers où ils ne tâchent que par des nouveautés se procurer des ressources, lesquels ils n'auraient peut-être jamais osé entreprendre dans leur païs natal ou peut-être que ces nouveautés y étant déjà établies ils voudraient les faire valoir en d'autres païs, de même que si toutes les villes dussent se régler sur le même plan et qu'il n'y eût de police parfaite que celle qui nous vient de l'étranger *(sic)*.

» Tel se fait voir cet anonime qui voudrait régler le tout sur le pied que cela se pratique à Paris.

» Mais nous croions avoir suffisamment démontré l'inutilité de son plan par rapport aux lanternes en nous bornant à l'ancien pied pour lequel l'on est entièrement parvenu à en remplir toute la destination.

» Quant aux inscriptions que l'autheur voudrait placer aux coins des rues pour la commodité du public, ces nouveautés ne sont toutefois applicables que dans ces villes d'une grandeur prodigieuse telles que Paris ou autres pareilles qui ne servent qu'à concentrer une partie des habitans de tout un royaume et où l'on voit une fourmillière pendant que le reste est désert. Mais ces



Fig 13. — L'allumage officiel des lanternes dans les rues de Paris au xvii[e] siècle. (D'après la gravure de N. Conrard le fils [1].)

nouveautés ne sont nullement applicables dans ce païs ou la plupart des villes d'une moienne grandeur ne sont nullement à comparer pour la population à ces villes capitales des royaumes.

» L'utilité que l'anonime fait entrevoir dans le second plan est aussi imaginaire que la première, y aiant peu des personnes qui s'y trouvent quelque peu de tems qui ne connaissent toutes les issues de la ville et il n'y a de voiturier de louage qui ne sachent même toutes les maisons des particuliers distingués, en outre que le peuple imbu des deux langues les plus en usage, l'étranger trouve à chaque pas de quoi s'informer des endroits qu'il pourrait ignorer.

» De sorte que les nouveautés que propose l'anonime, dans son mémoire, ne sont nullement applicables pour cette ville tant par leur inutilité que parce qu'on y a en partie suffisamment pourvu.

» A ces causes nous espérons que Votre Altesse Royale, en laissant subsister l'ancien pied usité ne prendra aucun égard au susdit mémoire. »

Cette lettre des magistrats de Bruxelles, en l'année 1771, n'est-elle pas très édifiante ?

[1] De France, *Histoire de l'Éclairage des rues de Paris.*

Nous avons, évidemment, reproduit textuellement, en respectant le style, l'orthographe et la ponctuation.

Il ressort de ce document que nos édiles de 1771 étaient déjà protectionnistes ou plutôt paraissaient l'être par esprit de routine et par crainte d'une régie que l'obligation imposée aux habitants, par l'autorité supérieure, avait jusque-là écartée de leurs préoccupations.

Que de chemin parcouru en ces cent trente-neuf années !

Les opinions, fussent-elles fausses ou erronées, — et elles le sont quelquefois, doit-on le dire ? — sont exprimées, en 1909, un peu plus nettement et plus correctement, et nos magistrats sont, heureusement, un peu moins entêtés et moins réfractaires que leurs devanciers aux innovations et aux idées de progrès.

Le refus de l'édilité bruxelloise d'accueillir le projet Magnitot n'avait-il pas surtout pour cause principale la « tendance démocratique » des moyens préconisés par l'auteur pour couvrir les frais que devait entraîner l'exécution de son « innovation » ?

Qu'on en juge ! Il proposait d'imposer le luxe, tout simplement, sous cette forme :

1. — 2 sols sur chaque jeu de carte vendu ou consommé à Bruxelles (200 par jour !), soit 20 florins, et pour l'année . . . . fl. 7,300

2. — 5 florins pour chaque personne voulant porter épée (en vertu de son emploi, titre d'honneur ou autrement), soit . . . . fl. 10,000

3. — 1 sol par personne, non abonnée, allant à la Comédie ;

2 couronnes pour chaque simple abonné au parterre ;

4 couronnes pour chaque abonné au parquet ou occupant une loge entière au troisième rang ;

8 couronnes pour une loge entière au second rang.

16 couronnes pour une loge entière au premier rang, soit . . . . fl. 2,500

4. — 1/2 *escalin* par once sur les galons d'or et d'argent ou mêlés des dites matières comme sur chaque once de fil d'or ou d'argent vendu séparément, et un *escalin* sur la douzaine de grands boutons et une *plaquette* sur les petits boutons, soit . . . . fl. 5,250

A reporter. . . 25,050

	Report. . .	25,050
5. — Un escalin sur chaque paire de bas de soye de toutes les couleurs dont on peut juger à peu près que l'estimation peut être, en cette ville, à 10,000, soit	fl.	3,500
Ou en total.	fl.	28,550

On voit que le sieur Magnitot était déjà trop socialiste pour l'époque !

Malgré l'avis défavorable des magistrats de Bruxelles, Charles de Lorraine revint à la charge, quelques mois après, en leur écrivant, notamment, que :

« L'utilité et les avantages du projet Magnitot ne pouvant pas raisonnablement être mis en doute, c'est notre intention, qu'après avoir fait telle attention que vous trouverez convenir aux mémoires ci-rejoints, vous nous informiez des moiens les plus convenables dont on pourrait se servir pour exécuter le projet dont il s'agit. »

C'était une mise en demeure. Toutefois, les magistrats, qui avaient eu le temps, dans l'intervalle, d'améliorer sensiblement l'éclairage et surtout l'entretien et la surveillance des lanternes, opposèrent au gouvernement, avec force exagérations, les difficultés budgétaires et d'impositions nouvelles qu'entraînerait la réalisation du projet.

Il fut donc abandonné momentanément, et le pauvre Magnitot mourut, à quelque temps de là, sans avoir pu bénéficier de son innovation.

Concession de Soul.

Obligés enfin de donner satisfaction au gouvernement, les magistrats confièrent, en 1772, l'entreprise du placement et de l'entretien de *réverbères* à un nommé Pierre *de Soul.*

En 1777, cette entreprise fut renouvelée à sa veuve pour un nouveau terme de trois ans.

Le nouveau réverbère, copié sur celui en usage en France, avait la forme hexagone ; la cage était en fer brasé sans soudures et montée à vis et à écrous.

La grandeur de la lanterne variait selon qu'elle était destinée à cinq, quatre ou deux becs de lumière.

Elles avaient chacune trois lampes de différentes grandeurs, à proportion de la durée de l'éclairage.

Chaque bec de lampe était muni d'un réflecteur de cuivre argenté mat et chaque lanterne avait un grand réflecteur placé horizontalement et surmonté d'un dispositif permettant à la fumée de s'échapper.

Ce réflecteur était également de cuivre argenté mat.

Les 3,000 lanternes furent donc remplacées par 1,300 becs de lampes à réverbères.

Le coût de l'entretien s'élevait à près de 22,000 florins, supérieur de 2,000 florins à l'ancien système.

Projet d'impôt progressif sur le revenu.

Pour couvrir ce supplément de dépenses, les magistrats proposèrent une sorte d'impôt progressif sur le revenu présumé, en divisant la population de Bruxelles en cinq classes.

Pour chaque bec que les intéressés devaient brûler, l'imposition *était de 6 fl. 6 sols* à charge de :

1. — Les hôtels, églises, chapelles, couvents, etc., ainsi que toutes les personnes occupant une charge ; les hôtelleries, cafés, marchands de vins et, en général, tous ceux qui tenaient chevaux et voitures.

2. — *Imposition de 4 fl. 4 sols :* Tous ceux qui tenaient maison fermée, vivant de leurs revenus ; les avocats, agents, procureurs, notaires, banquiers, courtiers, marchands en gros et en dentelles et autres exerçant pareille profession non sujette à bourgeoisie, corps de métier ou confrérie.

3. — *Imposition de 3 fl. 3 sols :* Les aubergistes débitant de la bière.

4. — *Imposition de 1 fl. 10 sols :* Ceux qui tenaient boutique ouverte ou exerçaient une profession sujette à quelque métier ou confrérie.

5. — *Imposition de 21 sols :* Les personnes faisant trafic bourgeois non sujet à quelque métier ou confrérie, et tout autre occupant de maison non compris dans les classes précédentes.

Nouvelles difficultés.

Ces distinctions de classes furent, encore une fois, pour la ville, une source de difficultés.

L'entreprise accordée à la veuve de Soul comprenait, outre l'entretien et l'allumage des réverbères, la fourniture des huiles *mixtionnées* nécessaires au prix de 15 sols le pot ordinaire de Bruxelles.

Mais des abus furent signalés dans l'exploitation concédée.

Le gouvernement, pas plus que l'autorité communale n'étaient satisfaits du service de l'éclairage tel qu'il était établi, d'autant moins que les réclamations sur la nouvelle répartition des taxes se faisaient de plus en plus nombreuses.

En 1778, nouveau décret de Charles de Lorraine préconisant vivement au magistrat la mise en adjudication publique du service de l'illumination de la capitale, et demandant, en outre, que « rien ne soit négligé pour découvrir le secret de la fabrication de l'huile de pied de bœuf », qui passait pour très supérieure aux huiles connues.

PROJET « BECOURT ».

Le 10 juin 1778, à la demande des magistrats de Bruxelles, un nommé *Becourt,* concessionnaire de l'éclairage de la ville de Lille, fit — en vue de remplacer la veuve de Soul — une offre ferme, moyennant la somme de 15 florins par bec, pour l'éclairage complet de la ville, pendant quinze ans.

Ce projet comprenait la fourniture de nouvelles lanternes à réverbères et le remplacement par des lanternes *en cuivre* de toutes celles en fer-blanc ou en fer, la fourniture de l'huile nouvelle (pied de bœuf), l'entretien général, le salaire des allumeurs, les cordes, mèches, etc.

Cette offre sérieuse, qui aurait amélioré sensiblement le service de l'éclairage public, ne fut pas agréée, le gouvernement et les magistrats communaux ne s'entendant pas sur les moyens de l'établir définitivement.

En 1780, le prince de Stahremberg et, peu après, les gouverneurs généraux revinrent à la charge en signalant les inconvénients nombreux que présentait l'application de l'ordonnance de

1772 au sujet des taxes et en insistant pour que prompt remède fût apporté à l'état de choses existant.

Dans un long mémoire daté du 3 juillet 1781, les magistrats communaux exposèrent aux gouverneurs la situation déplorable qu'avait créée, à la ville, le service de l'éclairage public. Malgré les taxes si vivement critiquées, la caisse communale avait dû, en effet, intervenir, en quelques années, pour une somme totale de 44,382 florins, déficit sensible pour l'époque.

Il fallait, dès lors, aviser, d'urgence, aux moyens de parer à de nouveaux déficits.

Comme première mesure, les gouverneurs instituèrent un tribunal particulier qui avait mission de juger des contraventions aux règlements sur l'éclairage public.

Cela n'empêcha pas de nouveaux différends de s'élever à propos du paiement des taxes. Secondés énergiquement par le sieur Luyckx, « percepteur des impositions pour la clarté de la commune », les magistrats communaux tinrent bon et se montrèrent même sévères.

Ils réussirent ainsi, en deux ans, à combler en partie le déficit de la caisse.

Première organisation du service en régie.

L'éclairage restait toujours affermé, mais la ville, en adoptant l'huile de pied de bœuf pour alimenter les lanternes, se trouvait à la merci du concessionnaire, qui possédait seul le secret de la fabriquer.

Aussi s'adressa-t-elle directement au lieutenant de police de Paris afin d'obtenir, si possible, le secret de cette fabrication. L'ayant obtenu, nos magistrats demandèrent alors au gouvernement à pouvoir exploiter, en régie, le service de l'éclairage des rues, « afin d'evister une surcharge de dépenses dans l'entreprise des réverbères et, en même temps, de veiller directement, par nos emploiés, à ce que la ville soit illuminée avec tout l'advantage que l'on doit astendre d'un ettablissement aussi utile ».

L'idée d'une organisation sérieuse gagnait ainsi du terrain. Il y avait alors 687 lanternes comportant 1,630 becs pour les dix quartiers de la capitale.

L'administration ayant enfin été autorisée *temporairement* à organiser *en régie* le service de la « clarté de la ville », celle-ci fut, dès lors, relativement un peu mieux éclairée qu'auparavant.

Cette autorisation ayant été maintenue par la suite, on peut en déduire *que c'est de 1781 que date l'organisation, en service public, de l'éclairage des rues de Bruxelles.*

Notons, pour mémoire, différents essais qui se firent, vers 1785, avec la fameuse lampe « Quinquet » et, ensuite, avec les systèmes dus aux inventions « d'Argand » et de « Carcel », qui permirent bientôt de substituer, presque partout, la lampe aux chandelles et aux bougies ; mais ces améliorations n'atteignirent toutefois pas les réverbères des rues qui, pendant longtemps encore, restèrent fumeux et peu éclairants.

La Révolution française vint bientôt apporter de nouvelles perturbations dans cette organisation et surtout dans la caisse communale, en rendant la perception des taxes plus difficile.

Un document de l'époque relate que « pour comble de malheur la caisse du Directeur de l'éclairage public fut, en un jour d'émeute, pillée par une troupe armée de sabres et de fusils » ! La ville dut évidemment combler le déficit, qui était très important.

Gouvernement de la République française.

Avec la Révolution, l'ère des économies était close, d'autant plus que les mandataires de la République avaient d'excellentes raisons pour « voir clair » partout où ils s'établissaient.

Quant à la question budgétaire, ils s'en inquiétaient médiocrement, tout au moins au début de leurs « relations » ! Une lettre, adressée le 21 pluviôse an III de la République (1795) aux citoyens magistrats, par les adjudants de place, nous édifie à cet égard.

Nous la donnons ici à titre de curiosité :

« Citoyens frères,

» Les adjudans de place se trouvent actuellement logés rue de l'Evêque, maison de Cruquenbourg, où il est nécessaire que vous fassiez placer, dans le plus court délai, des réverbères, à deux becs, sous le portail, à l'effet d'éclairer le dit portail et une partie de la cour, car il arrive presque journellement que les dits adjudans doivent sortir *nuitamment.*

» Vous voudrez, en même temps, m'informer si le concierge qui y est établi, de votre part, n'est point dans le cas de leur ouvrir la porte quand ils se présentent? Dans ce cas, il s'agira de le lui ordonner. Je crois qu'il serait inutile de vous observer que la matière pour allumer ce réverbère doit être fournie également.

» Veuillez y prêter attention telle que l'exige la chose!

» Salut et fraternité.

» *(Signé)* X,

» adjudant. »

Les citoyens frères n'avaient qu'à « obtempérer » à cet « ordre » de l'autorité militaire, ce qu'ils firent, du reste, incontinent! Malgré le manque de ressources, on trouva de suite les réverbères nécessaires, alors qu'on les refusait si souvent aux habitants pétitionnaires payant la contribution pour l'illumination de la ville!

Mais on sait que les soldats du citoyen Bonaparte savaient se faire obéir partout.

L'administration « municipale » avait pourtant réduit au strict minimum le coût de l'éclairage public.

Qu'on en juge.

En 1797 (an V de la République), les allumeurs de réverbères étaient au nombre de 53 [1]. Ils étaient chargés, chacun, d'allumer, d'éteindre et d'entretenir de 14 à 16 réverbères par soirée.

On les payait tous les jours à raison de 9 deniers par lanterne et par jour.

Ce salaire s'élevait donc, par semaine, suivant le nombre de lanternes, de 2 florins 12 sols à 3 florins ou à fr. 6.36, soit en moyenne à fr. 1.20 par jour [2]!

D'autre part, l'huile de colza qui, par raison d'économie, avait remplacé l'huile de pied de bœuf, était payée à raison de 52 florins l'aime.

Les crédits ne permettant pas de grandes provisions, on vivait un peu « au jour le jour »; on rentrait l'huile dans les caves de l'Hôtel de Ville au fur et à mesure des besoins, c'est-à-dire par douze aimes à la fois, nécessaires à l'éclairage public pendant

[1] *Extrait du Registre aux arrêtés* (n° 1783). Etat de journées des allumeurs de réverbères pour les journées du 26 au 31 nivôse an V.

[2] Actuellement, le salaire des allumeurs s'élève de fr. 3.50 à fr. 4.50 par jour.

dix nuits, afin d'atteindre ainsi le nouveau quartier de la lune ! Les mèches, elles, étaient payées à raison de 2 couronnes la livre.

Elles coûtaient ainsi environ 89 florins, soit 187 francs par mois.

En décomptant les jours où la lune, en son plein, remplaçait les allumeurs officiels, l'éclairage public coûtait donc, par mois d'hiver, il y a un peu plus d'un siècle, environ 3,500 francs, somme relativement élevée pour l'époque si l'on tient compte de la cherté de l'huile et de ce qu'on n'allumait qu'une partie du mois et de la nuit [1].

Mais la situation budgétaire empirant, l'administration municipale se vit bien forcée de prendre de nouvelles mesures pour parer au déficit tout en donnant satisfaction, dans la mesure du possible, aux exigences des représentants de la République.

C'est dans ce but que l'administration municipale adressa, en 1797, au tribunal civil près le département de la Dyle, une requête tendant à poursuivre judiciairement les citoyens récalcitrants.

D'après la loi, le tribunal devait se réunir une ou deux fois par décade, en bureau ouvert au public, composé d'au moins trois juges et devant lesquels étaient contraints de paraître les contribuables en défaut.

L'administration municipale ajoutait que, faute de recourir à ces mesures de rigueur, elle déclinait toute responsabilité quant à l'éclairage des rues.

Si, d'une part, l'administration se montrait assez rigoureuse, par nécessité, à l'égard des habitants grincheux, d'autre part, elle multipliait, pour eux, les formalités à vaincre quand il s'agissait d'augmenter, tant soit peu, la clarté de la ville.

C'est ainsi que des habitants de la place du Petit-Sablon, qui s'estimaient mal éclairés, ayant adressé à la municipalité une pétition pour obtenir un réverbère « de leur côté », un arrêté intervint.

« Après de nombreux considérants, l'administration, — le commissaire du pouvoir exécutif, ainsi que le rapporteur central entendus — arrête : que le cinquième bureau est autorisé à faire ôter la lanterne attachée au ci-devant hôtel de Bournonville pour

[1] De nos jours, l'éclairage public coûte, par mois d'hiver, environ 30 mille francs.

être *placée en face de l'autre* côté de la place du Petit-Sablon, à la maison des pétitionnaires, le sieur Vancrickinge et consorts » ! ! !

On déplaçait donc simplement un réverbère, et ce après une enquète qui n'avait pas duré moins de sept mois !

Les fonctionnaires publics n'étaient guère mieux favorisés.

Qu'on en juge.

Par sa lettre du 13 vendémaire an VII (1799), le directeur général des postes demande aux citoyens administrateurs le placement d'un réverbère au-dessus de la boîte aux lettres située à la porte du bureau des postes. Il fait remarquer qu'il règne, à cet endroit, une obscurité profonde et que c'est à tâtons que les habitants viennent déposer leur correspondance dans la boîte ! Il offrait à la ville, en compensation du « sacrifice » *(sic)* qu'il sollicitait de sa bienveillance, de contribuer personnellement, pour sa quote-part, à l'illumination publique ; il alla même jusqu'à offrir de prendre la charge de l'entretien de cette lanterne ! On lui répondit qu'il n'y en avait plus en magasin ! Il proposa alors d'enlever un des trois réverbères qui éclairaient si « copieusement », disait-il, la place du Petit-Sablon ! Il fallut de nombreux rapports et enquêtes pour donner satisfaction au directeur général des postes, et encore fallut-il enlever un réverbère d'une autre rue de la ville !...

En présence de cette triste situation, les magistrats municipaux cherchèrent un remède énergique et ils le trouvèrent sous la forme d'une... « proclamation aux habitants ».

Je m'en voudrais d'en priver le lecteur. La voici *in extenso :*

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

Police des réverbères. — Proclamation.

« L'administration de la commune et du canton de Bruxelles, chef-lieu du département de la Dyle, à ses administrés :

» Entre les différentes branches de la police qui nous occupent sans cesse, il en est une à laquelle nous ne pourrions attacher trop d'importance : c'est celle qui, pendant les soirées et les nuits longues et ténébreuses de l'hiver prochain, doit garantir la sûreté de vos personnes et de vos fortunes.

» Nous croirions manquer à nos devoirs, nous croirions être complices et responsables des malheurs et délits sans nombre qui, dans cette grande commune, se commettraient, de toutes parts, à la faveur de l'obscurité, si nous n'appelions, à temps, toute votre attention sur le moyen le plus propre à les prévenir et à seconder nos efforts salutaires.

» Ce moyen est l'illumination, en proportion aux phases de la lune, de toutes les rues de cette commune ; de tous temps, elle a été à notre charge comme dépense locale : sous l'ancien régime, chacun devait y contribuer à raison de son état.

» D'après les nouvelles lois, elle fait encore partie des dépenses locales des municipalités et ces dépenses sont affectées aux recettes municipales.

» Nous nous serions bornés à réordonner l'exécution de l'arrêté du 27 fructidor an VI si vos intérêts nous étaient moins chers et si l'expérience ne nous eût prouvé combien ce service a souffert par l'insouciance de ceux qui s'en étaient chargés, soit pour eux-mêmes individuellement, soit pour les autres, en suite de spéculations.

» En effet, citoyens, si l'on considère que chaque propriétaire ou principal locataire, pour éclairer la rue devant sa maison, doit se procurer une lanterne spacieuse, y nourrir, journellement, pendant dix à douze heures, une lumière suffisante, que les combustibles seront, pendant cet hiver prochain, d'une cherté excessive, qu'ainsi les frais y relatifs seront au moins quatre à cinq fois plus forts pour chaque ménage que n'était, ci-devant, la taxe pour laquelle il se redîmait de cette obligation. Et si l'on considère, en outre, qu'en réunissant dans les réverbères de cette commune, toutes ces lumières isolées, au moyen de l'ancienne contribution, il en résultera une économie pour chacun en particulier, il n'est personne, pensons-nous, qui ne s'empresse de concourir volontiers à l'accomplissement de cette mesure que nous croyons la plus propre et la moins onéreuse pour assurer votre repos contre le désordre et le crime.

» En conséquence, nous vous prévenons que nous avons nommé les commissaires de police des huit sections pour recevoir, de maison en maison, la souscription des propriétaires ou principaux locataires qui voudront se libérer du soin d'éclairer eux-mêmes,

et pour en percevoir, sous quittance, le montant de leur rétribution sur le pied du règlement de l'an 1772 (vieux style).

» Nous vous prévenons que l'article 1er de notre arrêté du 27 fructidor an VI portait : « Les propriétaires ou principaux » locataires des maisons de cette commune sont chargés, provi» soirement et jusqu'à autre disposition, d'éclairer les rues devant » leurs maisons, à commencer du 10 vendémiaire prochain, sous » les peines portées par l'article 605 du Code des délits et des » peines. »

» Fait en séance, le 25 fructidor an VII de la République française. » (Suivent les noms.)

N'est-ce pas, qu'elle est amusante cette proclamation de nos magistrats municipaux d'il y a un siècle ?

Elle ne produisit pas, paraît-il, les effets qu'ils en attendaient. Mais, à l'intervention du pouvoir central, les bâtiments nationaux, les églises, les bâtiments militaires, les hospices civils, les fondations, etc., durent contribuer, à nouveau et pour une taxe plus forte, aux frais de l'illumination des rues de Bruxelles.

Par contre, le préposé à la recette des réverbères, dans un rapport daté du 17 frimaire an X (1802), signale au maire :

« 1° Des réclamations d'habitants de diverses rues se plaignant de l'absence ou de l'insuffisance de réverbères, notamment le *duc d'Arenberg*, qui menaça de ne plus payer sa contribution de 50 florins 8 sols, au service de la « clarté de la rue » si l'administration ne plaçait pas à la porte de l'hôtel le réverbère fixé au mur rue aux Laines ;

« 2° Que, depuis quelque temps, les réverbères ne brûlaient presque pas ou étaient éteints à 10 heures ;

« 3° Qu'il fallait attribuer cet état de choses à ce que les allumeurs ne mettaient plus dans les lampes l'huile nécessaire ou la vendaient ; que des mesures devaient être prises immédiatement pour empêcher le mal de se propager. »

Comme on le voit, rien n'était changé depuis dix ans et la régie ne donnait pas de meilleurs résultats que l'ancien régime des concessions.

Des extraits de quelques documents de l'époque dépeindront, mieux que tout commentaire, la façon dont était compris et

organisé, *il y a cent ans*, le service *officiel* de ce pauvre éclairage public, qui avait, jusqu'alors, subi tant de tribulations.

Nous sommes donc en 1803. A la suite d'une pétition d'habitants de la rue « Piérmans » *(sic)*, — alias, rue des Vers, — en face de la rue du « Bout-du-Monde », le contrôleur des travaux publics fait au maire un rapport concluant au placement, dans la dite rue, d'un réverbère, absolument nécessaire. Mais il propose, faute d'appareils en magasin, d'arranger un réverbère avec une vieille carcasse de lanterne se trouvant au grenier et de confectionner des bras de réverbères avec de vieilles barres de fer existant dans les magasins de la mairie.

On demanda deux soumissions, la première pour l'arrangement du réverbère, la deuxième pour celui des « bras », et le maire prit un *arrêté* acceptant les offres de deux soumissionnaires!

Le 17 fructidor an XIII de la République, le contrôleur des travaux publics adresse au maire la lettre ci-après :

« Monsieur le Maire,

» Vous m'avez ordonné, pendant le courant de cet été, de placer deux réverbères à la porte de l'hôtel du *général Belliard;* faute de bras en magasin, j'ai été forcé d'en ôter deux derrière la préfecture.

» Je vous prie de m'informer si je dois les faire ôter à l'hôtel de ce général ou si on doit les remplacer par des neuves *(sic)*.

» Le chef-ouvrier du magasin a aussi jugé treize échelles hors de service étants *(sic)* tout à fait consommées. Je vous prie, Monsieur le Maire, de vouloir donner des ordres de les faire remplacer par des autres pour pouvoir faire placer les réverbères après les réparations faites.

» Monsieur le Maire, salut et respect.

» *(Signé)* X. »

Le maire prend immédiatement l'arrêté ci-joint :

« Considérant que le service militaire ainsi que les égards dus au général commandant la 24e Division, exigent qu'il ait constamment deux réverbères à la porte de son hôtel,

» Arrête :

» Les réverbères placés à la porte de l'hôtel habité par M. le

général commandant la 24ᵉ Division y seront conservés, ainsi que les bras qui les supportent. Le contrôleur des travaux public tiendra la main à ce que ceux manquants derrière l'hôtel de la préfecture y soient remplacés immédiatement.

» Bruxelles, le 23 fructidor an XIII.

» *(Signé)* Le Maire. »

Par sa lettre du 3 avril 1807, la veuve du notaire Gérard, demeurant rue du Parchemin, demande le déplacement du « réverbère » attaché dans le mur de sa maison contre le châssis de la fenêtre du premier étage, ce qui l'empêche de pouvoir y mettre des persiennes. L'absence de persiennes, dit la lettre, « compromet la sûreté de la maison dont le premier étage est fort bas au point qu'on pourrait s'y introduire facilement. Et, qu'en outre, ce réverbère en éclairant trop ses appartements, permet des indiscrétions de l'extérieur !

» Que la maison, en face de la sienne n'a pas le même inconvénient ; qu'au surplus, le changement demandé ne nuira en rien à l'éclairage de la rue et qu'il suffirait de placer le réverbère un peu plus haut dans le mur. »

Le commissaire de police et le propriétaire de la maison, le seigneur Louis de Berlaymont, appuient la demande.

Le maire, le *comte de Merode de Westerloo*, répondit que... le déplacement était impossible sans nuire à l'éclairage de la rue et sans exciter des réclamations de plusieurs personnes.

Le maire, en témoignant de tous ses regrets, assure les pétitionnaires que, dans toute autre occasion, il se fera un grand plaisir de leur être agréable !...

Et celle ci, pour finir :

En 1810, par lettre du 23 novembre, le préposé à l'éclairage signale au maire qu'il manque un réverbère à l'angle de la tour de Sainte-Gudule, du côté de la place du Beffroi, pour éclairer *l'avenue devant l'église*. Le réverbère existe dans les magasins, mais il manque un bras en fer.

Après un rapport de la première division, l'administration fait demander trois soumissions et donne la préférence au sieur Gautier, maréchal ferrant, qui offre du fer plus fort, au prix de fr. 0.39, ses concurrents ayant demandé fr. 0.45 et fr. 0.50.

Le maire, le duc d'Ursel, *prit un arrêté* par lequel le sieur Gautier est chargé de confectionner le bras du réverbère!...

Ces quelques documents, pris au hasard, montrent, n'est-il pas vrai, que, de même que les sciences et les arts, l'administration, tant critiquée pourtant encore de nos jours, a fait quelque progrès depuis un siècle !

Hélas ! l'effort de l'autorité en vue d'assurer l'éclairage de la ville, pourtant si défectueux et insuffisant, avait déjà trop duré.

Les braves édiles de 1810 estimèrent que, décidément, leur tentative de régie leur occasionnait trop de soucis et de dépenses et ils prirent, en faveur de leurs administrés, une résolution énergique. Ils... revinrent à l'ancien système et confièrent au sieur Bergmans l'entreprise générale de la « clarté de la ville ».

Si les habitants de la ville avaient, à juste titre, des raisons de se plaindre de l'insuffisance de l'éclairage, que dire des hameaux qui environnaient le Bruxelles de jadis !

La principale voie d'accès, celle qui longeait le canal, en aval et en amont, était éclairée, aux frais de la ville, au moyen de seize réverbères, — pendant les sept mois d'hiver.

Ces seize réverbères avaient ensemble trente-quatre becs. Les fontainiers et les éclusiers étaient chargés, par la ville, d'éclairer le canal et d'entretenir ces réverbères, et, en même temps, d'engraisser les « mécaniques » des ponts.

Ils recevaient, à cet effet, chaque mois, l'huile et les mèches nécessaires. Les bateliers payaient, à chaque voyage, 3 sols de Brabant pour frais d'éclairage du canal, en sus du droit d'écluse. Mais la plupart du temps, les fontainiers et les éclusiers négligeaient d'allumer ou remplaçaient, par de l'huile très inférieure, celle qui leur était fournie. De là, plaintes nombreuses.

Il y a donc un peu plus d'un siècle, Bruxelles, après les multiples essais et tribulations que nous avons décrits, n'était éclairé que par 950 réverbères, comprenant 2,385 luminaires !

Paris possédait alors environ 11,000 becs de réverbères.

Il s'en fallait certes de beaucoup que les rues fussent, dans la « ville lumière », éclairées comme elles auraient dû l'être !

Mais il nous faut tenir compte que le service de l'éclairage public, comme tous les autres services, du reste, avait été, pendant dix ans, plus ou moins désorganisé à la suite des sanglants

événements de la Révolution. Et, malgré la défectuosité de l'éclairage, il s'est trouvé des bons bourgeois de Paris, dit la chronique du temps, qui déclaraient que la lumière des réverbères à réflecteurs était tellement « intense » que l'on pouvait reconnaître une personne à plus de trente pas de distance !

Il est plaisant de constater aujourd'hui, dit *M. Eugène De France* [1], que bon nombre de personnes trouvèrent cette lumière beaucoup « trop vive », qu'elle fatiguait les yeux des passants et qu'elle éblouissait les cochers et les chevaux ! !

LANTERNE DE MAESTRICHT.

Vers 1811, on fit quelques essais heureux avec un nouveau modèle de lanterne à laquelle les inventeurs donnèrent le nom de « Lanterne de Maestricht ».

Cet appareil, que Paris adopta de suite, offrait, sur l'ancienne lanterne, d'incontestables avantages. La lampe était munie d'une mèche d'une longueur proportionnée à la durée de l'éclairage (fig. 14). Cette mèche, restant constamment à la même hauteur, ne devait pas être « mouchée », — ce qui constituait un progrès sérieux — et brûlait ainsi avec la même intensité jusqu'à ce que l'huile fut complètement consumée.

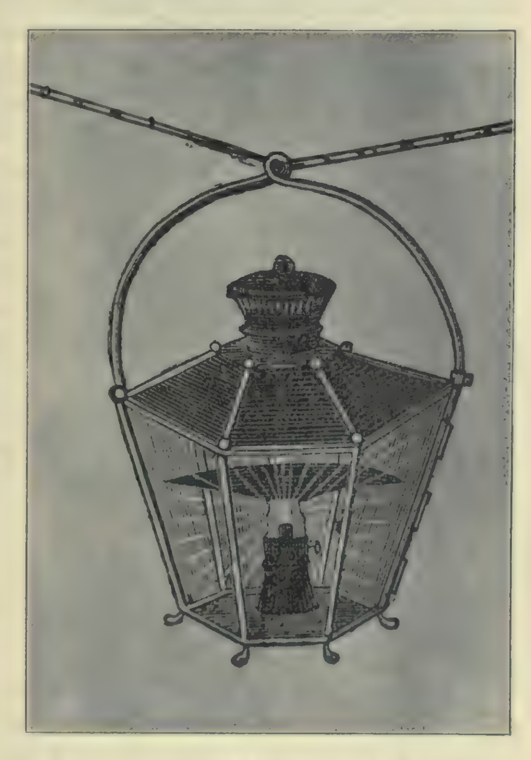


Fig. 14. — (Cliché appartenant à l'auteur.)

[1] DE FRANCE, *Histoire de l'Éclairage des rues de Paris*, 1904.

Mais l'état de la caisse municipale était trop précaire, ainsi qu'on l'a vu, pour que l'on songeât à remplacer par ces nouveaux appareils — malgré tous leurs avantages — les lanternes en service.

Ainsi que les autres systèmes d'éclairage, la « lanterne de Maestricht » était pourvue d'une cheminée de verre.

Mais, tout comme la lanterne à chandelle, qui fumait et que l'on devait émécher, la lampe à l'huile n'était certes pas sans inconvénients et, notamment, celui du bris des cheminées de verre. Le vent, la pluie, le dégagement trop rapide de la chaleur après l'allumage, etc., occasionnaient facilement le bris du verre des lanternes. Et le verre, à cette époque, coûtait cher !

Depuis longtemps déjà — sauf dans certaines rues écartées où elles étaient encore suspendues par des cordes — les lanternes étaient fixées soit à des poteaux, soit à des bras de fer.

Il n'existait pas à Bruxelles, et pour cause, — pas plus à Paris, d'ailleurs, — les si artistiques candélabres ou lanternes en fer forgé qui, dans plusieurs villes d'Italie, font, depuis des siècles, l'admiration des artistes et des étrangers.

Un candélabre de ce genre aurait dû être érigé au milieu de notre merveilleuse Grand'Place, afin de compléter ainsi son prestigieux décor.

Nos édiles, apparemment peu soucieux d'art, trouvèrent qu'un candélabre à trois bras avec socle en pierre et, d'autre part, deux poteaux à cinq bras sans ornement aucun suffisaient.

Ainsi le renseigne du moins le devis, s'élevant à 600 francs, adressé par l'entrepreneur de l'éclairage des rues de Bruxelles, le sieur Vandenkerckhove, au maire de la capitale, le comte Charles d'Ursel, comte de l'Empire.

Mais ne perdons pas de vue, qu'à cette époque régnaient encore, d'une part, la mauvaise volonté des habitants à l'égard des taxes et, d'autre part, l'indifférence des autorités et le manque de ressources de la caisse communale.

Ainsi, en 1818, fallut-il deux mois de négociations et le vote d'un crédit spécial pour que la Régence pût faire placer, à la façade du Palais du prince Frédéric des Pays-Bas deux réverbères coûtant 73 francs (barre de soutien comprise).

Le bon de commande de ce travail recommandait formellement

à l'entrepreneur de ne pas dépasser cette somme totale de 146 francs, faute de quoi l'excédent serait à sa charge !

Et ce n'était pas seulement l'économie, c'était encore, et déjà et toujours, la sainte paperasserie qui sévissait à cette époque de .... décadence de la lanterne à l'huile.


ÉTRENNES DEDIÉES

Au Roi et à la Noblesse de la Ville de Bruxelles.

NIEUW-JAER OPGEDRAEGEN

Aen den Koning, ende Edelen der Stad Brussel,

Door de Aensteekers der Lanteernen geseyd Reverbers.

Fig. 15. — (D'après une gravure du Cabinet des Estampes à Bruxelles.)

Un dernier trait pour en juger. Un habitant de la place de la Chancellerie, le sieur Marneffe, demanda, en 1818, à la Régence, le remplacement, par un « bras de fer », du poteau en bois portant le réverbère et placé contre la façade de sa maison, ce poteau servant d'échelle aux malfaiteurs pour s'introduire chez lui. Il fallut *cinq* rapports, *six* lettres et *une* résolution du Collège disant notamment qu'il « convenait de mettre à cet ouvrage la plus sévère économie en se réglant sur la dépense qu'occasionne ordinairement le placement d'un réverbère, etc. »

En 1818, l'éclairage public était toujours affermé au sieur Bergmans.

Il y avait alors, en ville, 981 réverbères renfermant 2,451 luminaires.

Le coût, par réverbère et par nuit, variait suivant le nombre de becs. Il était, en moyenne, de 13 1/5 centimes par nuit.

Le salaire des allumeurs était de 4 1 2 deniers par réverbère et par nuit.

A propos des allumeurs, c'est vers cette époque, paraît-il, que parurent leurs premières étrennes adressées, sous forme de « vers », aux habitants de la capitale.

Voici un de ces « poèmes » de naïveté, dédié, en 1819, au Roi et à la noblesse de la ville de Bruxelles (fig. 15) :

Du passé quand l'Hyver avec ses longues soirées,
Arriva à nos yeux, il nous faisait trembler,
Par son obscurité, car à peine fut-il jour,
L'on voyait aussitôt la nuit de retour;
Mais par une prévoyance qui est en tout louable,
Nos Messieurs ont bravé ce mal inévitable,
En faisant allumer des lanternes le soir,
Le ténèbre s'enfuit et l'on peut fort bien voir.
Car depuis que l'on a posé les Réverbères,
La nuit comme le jour à Bruxelles, il fait clair :
Du matin jusqu'au soir nous faisons grands travaux,
Afin que tout soit bien, qu'ils brûlent comme il faut,
Car à vous éclairer chacun de nous s'empresse,
Vous faire voir clair la nuit est toute notre allégresse,
Je n'exagère pas, vous en êtes témoins
La nuit, mieux qu'autrement de tous nos petits soins.
Enfin nous vous souhaitons une bonne heureuse année,
Dans laquelle vous serez de tout bonheur comblés;
Après cela une heureuse et éternelle,
Vos serviteurs les Reverbistes de Bruxelles.

N'est-ce pas charmant? Casteleyn, notre « grrrand poïète national », n'était pas né à cette époque, mais l'auteur de cette odelette devait certainement être un de ses ancêtres !

Reprenons le cours de notre histoire.

Il y avait encore à cette époque des illuminations pleines et des demi-illuminations !

Le loyer des réverbères était compté à raison d'un demi-franc par mois. Enfin, une amende de 30 centimes était infligée pour chaque réverbère trouvé éteint avant l'heure indiquée. Suivant des états de paiement mensuels faits au sieur Bergmans, concessionnaire, il résulte : 1° que l'éclairage public coûtait, en 1818, 32,088 florins ou 68,347 fr. 44 c. ; 2° que l'éclairage à l'huile revenait à environ 70 francs par réverbère et par an ou 28 francs environ par bec ; 3° que l'on éclairait déjà toute l'année (à l'exception des jours de lune).

DEUXIÈME PARTIE

L'Éclairage au gaz

Découverte du gaz d'hydrogène

C'est en cette même année que la Régence, harcelée de réclamations et voyant les finances communales obérées toujours de plus en plus, prêta, enfin, une sérieuse attention aux expériences que faisaient, d'une part, Minckeleers, notre célèbre chimiste qui, le premier, trouva la propriété du charbon de terre distillée, comme gaz d'éclairage, et, d'autre part, Philippe Lebon, dit d'Humbersin, qui, le premier, en fit une application pratique et démonstrative.

Louis *Figuier*, dans ses « Merveilles de la Science », d'*Allemagne,* dans son « Luminaire à travers les âges », Eugène *De France,* dans son intéressant ouvrage, « Histoire de l'éclairage des rues de Paris », d'autres auteurs encore, ont retracé toutes les passionnantes péripéties de ces découvertes mémorables dans les annales de l'éclairage, des multiples essais tentés et aussi des déceptions et des animosités rencontrées, par ces deux savants, dont le dernier périt de façon si lamentable. Il serait superflu, pensons-nous, de les décrire à nouveau. Ces aventures sont trop présentes à la mémoire de tous ceux, spécialistes ou profanes, qui s'intéressent aux questions de l'éclairage public.

Qu'il me suffise de reproduire ici, d'après l'ouvrage de M. *De France,* l'historique des « observations » qui furent faites sur les propriétés de la houille, du bois, etc., à se transformer en gaz.

« Certes, dit M. *De France,* Lebon ne venait pas de découvrir l'hydrogène carboné, car, bien avant lui, ce gaz, à l'état naturel, avait été observé dans les régions où les effluves souterrains de ce métalloïde se manifestent couramment : en Perse, au Caucase, en Chine et aux Indes.

» Dans ces pays, lorsque l'on veut obtenir une lumière propre à l'éclairage public ou privé, on enfonce dans le sol des roseaux dont l'intérieur a été lavé préalablement à l'eau de chaux. Ces

roseaux sont de la hauteur que l'on juge la plus favorable à l'usage auquel on destine ces singuliers becs de gaz, qui donnent à leur extrémité extérieure une flamme très éclairante et toujours égale de $0^{m}15$ à $0^{m}16$ de hauteur.

» La première observation scientifique, faite sur ce gaz naturel, remonte à l'année 1659. En 1664, le docteur anglais Clayton, observant le même phénomène à la surface d'une mine de houille, attribua cette production de gaz à une vapeur spontanément sortie du charbon et, pour vérifier cette supposition, il soumit le charbon de terre à la distillation. Clayton obtint un gaz inflammable qu'il désigna sous le nom d'*esprit de houille,* étant persuadé qu'aucun autre corps n'était susceptible de donner naissance à la même production gazeuse. Cette expérience fut répétée par Hales, puis par le docteur Watson, qui tira également de l'hydrogène du bois distillé, ainsi qu'une « huile épaisse ressemblant « à du goudron ». En 1786, lord Dundonald fit établir plusieurs fours pour la distillation de la houille à seule fin d'en extraire le goudron. Comme les vapeurs dégagées, pendant l'opération, étaient très inflammables, on se contenta d'installer des tuyaux pour brûler ces vapeurs en dehors de l'usine; mais cela sans songer à en tirer parti pour l'éclairage ; c'était uniquement dans le but de détruire un gaz jugé dangereux.

» Ces faits n'avaient donc conduit les observateurs à aucun projet d'idée générale et ne peuvent en rien diminuer le mérite des travaux de Philippe Lebon, lesquels reposent, au contraire, sur un ensemble de déductions théoriques, scientifiques et d'applications d'intérêt public. »

On le voit par cet extrait, que nous avons cru intéressant de donner ici, l'éclairage par le gaz n'est, à vrai dire, qu'une suite simple et logique des observations et découvertes chimiques faites par des savants des siècles précédents.

Toutefois, malgré les énergies déployées, l'œuvre de Minckeleers, en Belgique, et de Philippe Lebon, en France, restait inachevée.

Le gaz obtenu dans leurs « thermo-lampes » était enflammé directement, sans purification aucune, au sortir de ces appareils ; il en résultait une odeur désagréable qui fit, pendant tout un temps,

considérer le nouveau système d'éclairage comme une pure fantaisie brillante, mais inutilisable dans la pratique.

Ce fut alors que, vers 1792, un éminent ingénieur anglais, William Murdoch, mit en pratique les découvertes acquises.

Après avoir éclairé, au gaz, sa maison, il éclaira des usines particulières et, notamment, l'usine de James Watt, près de Birmingham.

Peu après, un autre Anglais, le savant Samuel Clegg, trouva le moyen d'épurer le gaz, ainsi que les premiers becs permettant de le brûler.

Dès lors, l'éclairage au gaz pouvait être exploité publiquement. C'est ce que comprit l'Allemand Wenzler, — qui s'appela plus tard Winsor, — et qui, après avoir renouvelé et perfectionné, en Allemagne, les expériences de Lebon, se rendit à Londres, se lia avec les deux savants anglais et forma bientôt, avec eux, la première compagnie industrielle du gaz.

Clegg, poursuivant ses recherches, perfectionna, sur ces entrefaites, les appareils producteurs d'hydrogène et inventa le premier compteur à gaz.

En 1810, une usine fut établie à Londres.

L'association de ces trois hommes, savants, énergiques et persévérants, devait, quelques années plus tard, transporter sur le continent la nouvelle et triomphante industrie.

En 1906, le 11 juillet, fut célébré à Héverlé, près Louvain, dans le parc du duc d'Arenberg, le centenaire de l'invention du gaz d'éclairage et de la première ascension de ballon gonflé au gaz de houille. Les organisateurs de cette fête avaient, à bon escient, choisi le superbe parc d'Héverlé pour commémorer l'invention, car ce fut dans ce château d'Héverlé qu'en 1781, le duc d'Arenberg — ayant assisté à Paris à l'ascension d'une montgolfière — fit appeler, à son retour, le jeune professeur de l'Université de Louvain, Jean Minckeleers, et lui suggéra l'idée de trouver un corps plus léger que l'air chaud. C'est ainsi que Minckeleers fut amené à faire des expériences sur la houille, dont il extraya le gaz. Il en gonfla des ballons qui s'élevèrent, du parc, aux cris d'admiration et d'enthousiasme des assistants.

Puis, Minckeleers se servit de sa nouvelle découverte pour

éclairer ses salles d'études dès 1785, devançant ainsi d'un an lord Dundonald et de treize ans Murdoch, à qui l'on a, jusqu'à une époque récente, attribué le mérite de la découverte. La fête d'Héverlé a comporté plusieurs ascensions d'aérostats et un rallye-ballon en automobile.

La Belgique peut donc, incontestablement, revendiquer la gloire si pas de la découverte des propriétés du gaz de houille, tout au moins de ses applications.

Cette digression nous a entraînés loin de notre sujet, « l'histoire de l'éclairage public dans la bonne ville de Bruxelles » ! Que le lecteur nous le pardonne.

L'invention qui, depuis un siècle, devait transformer, si radicalement, le primitif éclairage de nos ancêtres méritait, n'est-il pas vrai, ce petit commentaire, très sommaire pourtant ?

Ne l'oublions pas, la découverte des infortunés inventeurs qui, comme tant d'autres, n'ont guère joui de l'application de leurs idées, marque une étape glorieuse et à jamais mémorable de l'histoire non seulement de la science, mais encore de la civilisation.

En 1819 donc, nos magistrats ayant appris qu'une société s'était formée à Londres pour exploiter commercialement, sur le continent, l'éclairage par le gaz, lui demanda ses offres.

Depuis plusieurs années, du reste, cette société prospérait et avait installé à Londres plus de deux cent mille mètres de conduites de gaz !

La plupart des voies publiques étaient éclairées au gaz.

Cette société fit des propositions et des démonstrations nombreuses à Paris ; mais, chose curieuse, elle y rencontra, tant auprès des autorités et des savants qu'auprès des habitants, une hostilité très vive.

Des essais sérieux avaient toutefois été tentés dès 1829 et, à partir de cette date, quelques places et voies publiques étaient éclairées au gaz, à la satisfaction générale, au moyen de lanternes sur candélabres, d'un modèle réussi.

La « Compagnie royale », qui avait obtenu la concession, commençait même à alimenter de gaz nombre d'établissements publics et de maisons particulières. Ces tentatives heureuses auraient dû faire cesser toutes les hostilités administratives. Mais celles-ci

étaient tenaces, car ce ne fut que *vingt-huit ans* plus tard, en 1857, que l'on adopta définitivement, à Paris, le gaz pour l'éclairage tant public que privé.

En effet, c'est au mois d'août 1857 que les grands boulevards furent illuminés, et encore ne le furent-ils qu'en partie.

Est-il croyable que c'est à Paris qui, jusqu'en 1810, avait été la ville la mieux éclairée du monde, que les innovateurs rencontrèrent le plus de résistance et de parti-pris?

C'est Paris, déjà surnommé à cette époque la « Ville Lumière », qui devait être, sur le continent, la cité la plus réfractaire au progrès qui allait bouleverser bientôt les mœurs et être l'un des facteurs les plus importants de la civilisation.

Et n'est-il pas piquant de constater ici que ce sont nos routiniers et insouciants magistrats brabançons qui, les premiers, sur le continent, comprirent tout le parti qu'on allait pouvoir tirer de la petite flamme blanche, jaillie, quelques années auparavant, des cornues des infortunés chimistes; que la petite Belgique, ce pays de sage lenteur où le provisoire est proverbial, donnait ainsi l'exemple d'une initiative hardie, et répètera cet exemple, seize ans plus tard, en inaugurant, en Europe, le premier chemin de fer?

Gloire à vous, ô nos ancêtres, qui avez su ainsi, à deux reprises, pressentir que ces deux progrès sur la routine allaient bientôt ouvrir, pour le monde, une ère nouvelle qui devait transformer l'humanité !

Éclairage au gaz. Concession « Méeus »

Les magistrats, ayant accepté les propositions faites par la Société anglaise « Méeus », lui vendirent, le 30 juin 1818, en vue de la construction de l'usine et des gazomètres nécessaires à la fabrication du gaz, de vastes bâtiments situés dans le quartier Saint-Roch.

Une partie des bâtiments, disent Henne et Wauters, dans leur « Histoire de Bruxelles », principalement la façade donnant dans la rue Saint-Jean-Népomucène, avait conservé son ancien aspect. Sous le règne de Joseph II, il avait été question d'y élever un abattoir.

La Société se mit à l'œuvre immédiatement, et le 24 août 1819, jour anniversaire du roi Guillaume, elle inaugura son usine et ses premières lanternes au gaz.

Voici, d'après un rapport officiel du temps, la relation de ce mémorable événement :

« A l'occasion de la Fête du Roi, il y eut, Place de la Monnaie, une illumination au moyen d'une colonne de gaz enflammé. Au milieu de la Place, une spirale de 3,000 petits jets de feu sortant de tuyaux de cuivre et de fer coulé, percés de distance en distance, s'élevait à 30 pieds de hauteur et aboutissait à une auréole qu'entourait un W ; le tout projetait une lumière si vive et si pure que 10,000 lampions eussent pâli auprès ; le vent agitait continuellement les petites flammes en changeant la nuance et la direction.

» D'un autre côté, les réverbères, éclairés par le gaz, avaient une colonne de lumière tellement forte qu'elle dépassait la partie supérieure du réverbère et cette lumière donnait l'idée de l'intensité extraordinaire qu'elle pourrait avoir étant favorisée par des *réflecteurs*.

» Nous tenons comme chose digne de remarque qu'un procédé dont le rouage est assez compliqué ait aussi complètement réussi à une première épreuve.

» Les entrepreneurs ont adopté le procédé de la maison « Brain et Fischer », de Manchester, qui paraît être celui qui a atteint le plus haut degré de perfection.

» C'est M. Fischer, lui-même, qui a dirigé la pose de tout l'appareil.

» Le public nous a paru satisfait. Il faut espérer que les entrepreneurs continueront bientôt leurs travaux pour en faire jouir plusieurs quartiers de la ville. Jusqu'à présent, ce ne sont que les rues Saint-Roch, du Pont Neuf, la Grande rue Neuve et la Place de la Monnaie qui jouissent de ce nouvel éclairage. »

En disant, dans son rapport, simple et naïf, que le public parut « satisfait », l'auteur ne nous a certes pas traduit fidèlement l'impression profonde qu'a dû produire le nouvel éclairage au gaz sous cet aspect éblouissant de la « spirale en feu » ! N'est-ce pas plutôt de l'enthousiasme mêlé d'ahurissement que ressentirent

nos pères, habitués qu'ils étaient aux luminaires si parcimonieusement distribués à Bruxelles, pour la « clarté » des rues ?

J'ai peine à m'imaginer que sur ces esprits, pour la plupart frustes et pour lesquels le gaz a dû, pendant longtemps, être une énigme, un mystère, sur ces esprits, dis-je, l'illumination du 24 août 1819 n'a pas été d'un effet fantastique et féerique.

Combien de personnes qui ne pourraient, certes, de nos jours, se passer de l'emploi du gaz, qui en apprécient tous les bienfaits, toutes les applications ingénieuses, combien n'en est-il pas, qui ignorent encore les propriétés ou seulement la provenance du fluide gazeux?

Ces mémorables et fastueux essais réussirent donc à merveille et conquirent toutes les approbations.

Il n'en était pas de même à Paris!...

« Il paraît, dit le « Journal de la Belgique » du 15 octobre 1819, que la manière de produire le gaz hydrogène, parfaitement purifié, demande des soins qu'on ne prend pas partout, car, en ces derniers jours, à Paris, on a renoncé à ce mode d'éclairage le lendemain même de l'essai qu'on en fit, dans la galerie du Second Théâtre français, à cause de l'odeur désagréable qu'il répandit dans le foyer!

» Jusqu'à présent, on ne se plaint point, à Bruxelles, que le gaz consumé dans quelques-uns de nos cafés et dans quelques maisons particulières ait eu cet inconvénient, et ce mérite est d'autant plus appréciable que la « prolongation » *(sic)* des tuyaux conducteurs de ce gaz en prépare l'emploi dans la plus grande partie de nos rues principales, à partir de la Place Royale jusqu'à celle de la Monnaie, par la Montagne de la Cour, la rue de la Magdeleine, les Marchés aux Herbes et aux Tripes et la rue des Fripiers. »

Les Parisiens, qui avaient eu l'occasion, dès 1801, d'admirer les essais pratiques et les merveilleuses démonstrations décoratives au gaz extrait du bois que fit, dans son hôtel de la rue Saint-Dominique, l'infortuné Lebon, et plus tard ceux de Ruys-Poncelet, avec le gaz de houille, auraient dû réclamer et imposer, depuis longtemps, à la municipalité, l'emploi du gaz pour l'éclairage public!

Les Bruxellois, si mal éclairés jadis et qui, avant 1819, n'avaient

jamais vu la « petite flamme jaillissante », furent donc mieux inspirés ou plus audacieux.

On peut bien dire que, cette fois, ils ne firent pas « un saut dans les ténèbres » !

Quelques mois après la « grande illumination », l'éclairage des rues, entre la Place de la Monnaie et la Place Royale, était établi à la satisfaction générale. (Pl. VIII.)

» Il est reconnu, dit un « chroniqueur enthousiaste » de l'époque, que le gaz ne tendant qu'à s'élever, le site de notre ville favorise cette direction. On en verra bientôt la preuve. On assure que le gaz qui sort de notre « foyer » *(sic)* est supérieur à celui de Londres, en ce qu'il est purifié avec plus de soin.

» Quoique ce mode d'éclairage soit déjà, depuis un certain temps, en usage, plusieurs personnes s'obstinent à prétendre qu'il laisse, dans les appartements, une odeur de soufre. On peut s'assurer, tous les soirs, du contraire au café « Larivière » *(Café des Mille Colonnes,* Place de la Monnaie), dont la salle principale est entièrement éclairée au gaz et offre une lumière aussi pure que brillante, jaillissant de branches d'une forme particulière. »

Que de chemin parcouru depuis lors ! Si ce brave chroniqueur pouvait revoir l'éclairage actuel de nos principaux cafés et magasins ou celui de nos boulevards...

Mais, l'hiver venu, les premières gelées vinrent apporter un peu de trouble imprévu dans les canalisations. On dut recourir, pendant trois jours, aux « vénérables » lampes à l'huile !

Toutefois, les Bruxellois, — qui, malgré tout, avaient confiance, ne critiquèrent pas trop. En cela, comme en bien d'autres choses, d'ailleurs, ils furent sages. Ils ne pouvaient cependant pas se douter alors que, soixante ans plus tard, le gaz rendrait maintes fois, à son tour, le même service à la fée naissante « l'Electricité » !

Qu'il est juste et toujours vrai, le proverbe : « On a souvent besoin d'un plus petit que soi ! »

Encouragée par les concluants essais et par l'enthousiasme de la population, la Régence ne perdit pas son temps et, par ordonnance du 9 décembre 1819, décréta... l'établissement d'une *taxe* dite d'éclairage des rues de Bruxelles !



La Place Royale, vers 1820.



La Place Royale, le soir, en 1910.

Imposition d'une taxe dite d'éclairage

Il fallait, évidemment, « frapper » ses frères pendant qu'ils étaient chauds !

Cette taxe, qui entrait en vigueur le 1er janvier 1819 et dont le total ne pouvait excéder, pour toute la ville, la somme nette et principale de 25,000 florins, était destinée à remplacer la somme dont les revenus de la ville devaient être diminués par la réduction du droit sur la houille (conformément à la résolution du conseil de la Régence du 1er août 1818).

Cette taxe, purement personnelle, avait pour base la contribution des portes et fenêtres.

En étaient exemptes les personnes qui ne payaient pas, dans cette contribution, une somme de 6 florins. Le maximum de la taxe était de 35 florins par an.

On voit que nos grands-pères payaient assez bon marché l'insigne honneur de voir Bruxelles la « première ville du continent éclairée au gaz » !

De nos jours, il n'y a plus de taxe d'éclairage, mais il y a, par contre, les « imposantes contributions » dans lesquelles le coût de l'éclairage public est noyé. Sans doute payons-nous un peu plus qu'il y a près d'un siècle ; mais, si nous pouvons revendiquer l'honneur d'avoir les premiers « adopté » le gaz, consolons-nous du reste en nous pénétrant bien de cette vérité que le Bruxelles d'aujourd'hui est une des villes les mieux éclairées de l'Europe.

La société concessionnaire augmentait donc insensiblement, en ville, le nombre des réverbères, dont l'entretien, l'allumage et l'extinction restaient toujours confiés au sieur Bergmans, ainsi que nous l'avons vu plus haut.

Il résulte d'un mandat de paiement, à son profit, qu'à la fin de l'année 1820, Bruxelles était éclairé par 886 réverbères à l'huile comprenant 2,195 lumières et 98 réverbères au gaz comprenant 266 lumières, soit 984 réverbères, avec 2,461 lumières.

Comme on l'a vu précédemment, le bec à l'huile coûtait *13 centimes 1/5* et le bec au gaz 12 centimes par nuit, *en hiver*.

N'oublions pas non plus que, jusqu'à cette époque, c'est-à-dire jusqu'à la date du contrat avec la société du gaz, il y avait encore,

en été, des nuits de *demi* et de *quart* d'éclairage, que les entrepreneurs étaient tenus de l'appliquer par raison d'économie.

Mais nous constatons qu'en 1820, et longtemps après encore, on n'éclairait pas la ville les jours de lune, soit environ sept jours par mois.

En 1820, l'éclairage public coûta environ 75,000 florins (7,000 florins de plus qu'en 1819).

La taxe ne rapportant que 55,000 florins environ, la caisse communale dut supporter la différence.

Mais l'expérience et la prudence rendent ingénieux.

Le 21 novembre 1822, la Régence informe la « Société de l'Eclairage par le gaz » de la résolution prise de prescrire aux habitants tenant auberges, cafés, estaminets et cabarets de placer au-dessus de la porte d'entrée de leur établissement une lanterne à *éclairer par eux*, soit au gaz, soit à l'huile.

Comme il est probable, dit cette lettre, que les intéressés habitant les rues où existe le gaz s'empresseront d'employer également le gaz pour cette lanterne, il leur est recommandé de donner, à cette lanterne, une forme convenable et de « ne pas en *exagérer le coût* », attendu qu'elle devra être payée par les propriétaires des établissements indiqués.

C'était, comme l'on voit, un moyen ingénieux d'augmenter, sans bourse délier, la « clarté de la ville » !

La mesure étant générale et rigoureusement appliquée, les rues devinrent ainsi plus animées le soir; car, comme l'on s'en doute, il existait déjà, à cette époque, de nombreux « cavitjes » dans la capitale.

Malgré cela, l'ère était toujours aux économies et il fallait, comme jadis, de puissantes interventions ou une nécessité absolue pour décider les magistrats à placer des lanternes aux façades des bâtiments publics. Ainsi, ce pauvre directeur des postes qui dut attendre, pendant douze ans, une lanterne pour éclairer la grande boîte aux lettres, ne fut pas plus heureux, vingt ans plus tard, lorsqu'il adressa, le 31 octobre 1822, une « supplique » à la Régence pour obtenir un réverbère en face de sa maison particulière, alléguant que les « courriers entraient et sortaient la nuit continuellement, par son entrée particulière, soit pour le service public, soit pour le service du Roi et des ministères, et qu'il n'exis-

tait pour éclairer les portes qu'un seul réverbère, absolument insuffisant.

Il ajoutait que, « payant comme particulier, pour sa contribution, une somme de 12 florins, égale à celle payée par son voisin le comte van der Dilft, il croyait avoir droit à cet éclairage ».

Cette demande ne fut pas agréée. On l'engagea toutefois, l'éclairage ayant été reconnu réellement insuffisant, à faire placer ce réverbère *à ses frais,* tout comme un vulgaire cabaretier. Etait-ce par ironie et sous prétexte que le service des postes était installé, à cette époque, rue « du Bord-du-Verre » ? Le document administratif ne le dit pas...

Pendant que Bruxelles se « dotait » de l'éclairage au gaz, Paris en était encore aux « perfectionnements » de la lampe à l'huile! C'est ainsi que, vers 1821, tous les réverbères de Paris furent remplacés par des appareils à l'huile nouveaux, dus à un lampiste nommé « Vivien », qui avait simplement amélioré la lampe Argand. Ces appareils qui se balançaient, comme leurs devanciers, à des cordes tendues à travers les rues, durèrent ainsi quinze ans, dans la plupart des voies publiques. Paris ne « marchait » pas, comme on le voit! *Quantum mutatus ab illo!*

La pose de la canalisation, dans les rues de Bruxelles, se poursuivait donc ainsi, sans trop de bouleversements ni de récriminations, lorsqu'un accident, — une explosion de gaz, — produit, comme d'ordinaire, par la négligence, dans une maison de la rue des *Tripes,* faillit tout compromettre.

Il y eut des blessés et d'importants dégâts. La population s'émut et, durant plusieurs mois, fit grise mine aux agents de la société. Les détracteurs, — partisans malgré tout de l'ancien éclairage, — peut-être bien aussi les fabricants d'huile et de mèches eux-mêmes, jaloux du succès de la nouvelle entreprise, firent courir le bruit que, si pareil accident survenait à la canalisation, la ville entière sauterait.

Des savants s'en mêlèrent et rédigèrent force mémoires signalant les inconvénients et les dangers de l'éclairage au gaz hydrogène.

Mais la société concessionnaire n'ignorait pas, apparemment, que le bon sens belge, et bruxellois en particulier, prévaudrait bientôt sur l'esprit de routine et de dénigrement.

La société n'avait pas eu tort de juger ainsi nos ancêtres.

Il est de fait qu'elle fut plus heureuse, pour ses débuts, que ne le furent les différentes sociétés qui tentèrent d'exploiter, à Paris, le nouvel éclairage.

Des explosions successives, la rupture d'une immense cuve qui servait de réservoir à un gazomètre et dont les eaux, en inondant tout un quartier, répandirent une odeur infecte, la contamination des eaux de la Seine et surtout le bouleversement incroyable et abusif d'une partie du sol parisien, tout cela contribua à provoquer les protestations générales et à enrayer les meilleures intentions.

La brochure satirique de Charles Nodier contre le gaz d'éclairage, parue en 1823, à Paris, fit une impression des plus fâcheuses sur l'esprit du public parisien. Elle a pour titre : « Essai critique sur le gaz hydrogène » et contient un avant-propos dans lequel Nodier, revenant d'un voyage, dépeint à son ami, le Dr Amédée Pichot, l'impression ahurissante qu'il a éprouvée à son arrivée à Paris, où il trouve tout bouleversé, renversé, révolutionné. Il en demande plaisamment la raison à son ami. Charles Nodier était homme d'esprit et fit, plus tard, amende honorable.

Cette boutade, très humoristique, a été souvent reproduite, notamment par Louis Figuier [1] et par Maurice De France [2].

Elle est trop longue pour que nous la donnions ici et sortirait du cadre de cette étude.

Ce qui se passa à Paris ou ailleurs, à cette époque, peut, au surplus, paraître à première vue oiseux ou peu intéressant.

Mais l'avènement de l'éclairage au gaz a eu une influence si considérable tant sur les habitudes et les mœurs, dans tous les pays, que sur l'évolution économique en général, que tout ce qui a facilité ou contrarié ses débuts méritait d'être relaté dans ce travail. L'histoire du gaz d'éclairage et de chauffage — que d'autres ont faite de façon spéciale et complète — est d'ailleurs assez intéressante, même pour les profanes, pour que nos lecteurs nous pardonnent les digressions que cet historique nous entraîne à faire.

[1] *Les Merveilles de la science* (l'Art de l'éclairage).

[2] *Histoire de l'éclairage des rues de Paris.*

Mais reprenons notre récit.

Malgré toute la campagne de dénigrement et d'hostilités, la petite « flamme du diable », comme les « bonnes gens » du temps l'appelaient, s'implantait victorieusement partout et, comme le dit Louis Figuier :

> Le gaz, poursuivant sa carrière,
> Versait des torrents de lumière
> Sur ses obscurs blasphémateurs !

Placement de candélabres

Déjà, en 1824, les boulevards de Bruxelles — dont une partie avait des réverbères à l'huile — sont éclairés au gaz; déjà, l'on commence, en ville, le placement de candélabres en fer surmontés d'une lanterne en cuivre.

Mais si certains quartiers sont privilégiés, d'autres le sont moins ou pas du tout; de là réclamations et doléances nombreuses.

Les bureaux de l'Hôtel de Ville sont assaillis. Certaines pétitions sont amusantes.

Prenons, au hasard, celle que les habitants de la rue « Pachéco » et des environs adressent aux « Nobles et Honorables Seigneurs » Messieurs les Bourgmestre et Echevins. Ces braves gens se plaignent de ce qu'il n'y eût qu'un *seul réverbère* pour éclairer la rue Pachéco et que, notamment, à soixante-dix pas de ce réverbère, il y a un bâtiment nommé « l'Arche de Noé », habité par soixante ménages « qui jettent continuellement leurs eaux sales par les fenêtres *(sic)* et encombrent la rue de monceaux énormes de détritus; qu'en outre, un renfoncement de ce bâtiment sert de refuge à des prostituées qui exercent en public leur commerce « illicite » et « impudibond » *(sic)*. »

Toutes les pétitions provenant, pour la plupart, d'habitants de rues écartées ou d'impasses sont dans le même style.

A les lire, on constate qu'en 1825, — il y a donc quatre-vingt-cinq ans, — malgré les énormes progrès réalisés, les rues de Bruxelles étaient toujours peu sûres dès la tombée du jour. Beaucoup d'habitants devaient, par les soirées brumeuses, rentrer chez eux en cherchant, à tâtons, leurs maisons !

Mais l'administration ne pouvait évidemment faire mieux et

plus vite, surtout à raison de l'état des finances communales, toujours très précaire.

La presse n'en avait cure et critiquait. Voici, à ce propos et à titre de curiosité, une note parue le *1er janvier 1825*, dans « le Belge » :

« Si nous sommes, comme on le prétend, dans le siècle de lumière, il était impossible de s'en apercevoir, ce matin, à Bruxelles ; pas une seule lanterne n'était allumée et l'obscurité était si épaisse, à 6 heures, qu'on était obligé de marcher en tâtonnant avec sa canne, son parapluie ou ses mains.

« Les passants se heurtaient à chaque instant ou tombaient sur les tas d'immondices qui sont au milieu des rues. Nous avons déjà signalé cette insouciance de la police; elle peut donner lieu aux plus graves accidents. On répondra, nous le savons, que les entrepreneurs ne sont pas tenus à éclairer, lorsque la lune est sur l'horizon; mais quand cet astre est tellement offusqué par les nuages que sa lumière ne peut arriver jusqu'à nous, n'est-il pas du devoir de l'administration d'ordonner des mesures propres à empêcher les citoyens de se casser le cou, lorsque leurs occupations les forcent à sortir de chez eux de bon matin ? »

Tout n'était donc pas encore parfait dans la cité de Manneken-Pis !

La société pour l'éclairage de la ville crut même devoir signaler, à l'administration, le danger qu'il y avait de ne pas éclairer tous les jours la Grand'Place, où la circulation des voitures, le mouvement des marchés devenaient plus grands chaque jour. Elle fit remarquer que la Grand'Place, centre de la ville, avec l'hôtel de la Régence, le bureau de permanence de la police, le corps de garde des pompiers, etc., méritait d'être avantagée sous le rapport de l'éclairage.

Les magistrats, satisfaisant à la demande, autorisèrent l'allumage *quotidien* de *l'unique* réverbère surmontant le grand candélabre placé au milieu de la place ! Que ce temps est loin de nous ! Ce candélabre avait pourtant coûté 1,700 florins. C'est beaucoup, n'est-il pas vrai, pour un seul réverbère ?

Ce fut également en 1825 que, sur les instances du « Référendaire » au Conseil d'Etat chargé de la direction de la police, on plaça autour du Parc onze réverbères sur poteaux, à savoir :

un au pilastre en face de l'hôtel de Galles; un en face de la Montagne du Parc; un en face du passage de la Bibliothèque; un au coin de l' « hobette » des Pompiers; un à la grille (contre la haie) du petit Parc (fi. 16); un à l' « hobette » en face de l'hôtel d'Assche; un au pilastre en face de l'hôtel de Treysegnies; un en face de l'hôtel du prince Auguste d'Arenberg; un au pilastre faisant le coin des rues Ducale et de la Loi; un en face du Palais des Etats Généraux; un à la façade de ce Palais.



Fig. 16. — (D'après une gravure appartenant au Cabinet des Estampes à Bruxelles.)

La Régence continua ainsi, petit à petit, à étendre la canalisation et l'éclairage au gaz des rues de la capitale.

Il résulte, d'ailleurs, du grand nombre de pétitions d'habitants et de fonctionnaires qui lui furent adressées et auxquelles il fut enfin généralement donné suite, que c'est de 1828 à 1835 que l'éclairage au gaz remplaça, presque partout, le si défectueux éclairage à l'huile. Cette amélioration sensible, en supprimant, en grande partie, les causes d'insécurité, a marqué une étape mémorable de Bruxelles au rang des villes du continent dignes d'être visitées. Ainsi s'exprimèrent bientôt les grands journaux étrangers de l'époque.

Que ces « précédents » inspirent nos édiles actuels et qu'ils se pénètrent de cette vérité : que, de même qu'un foyer lumineux

attire l'insecte ou l'oiseau, « l'illumination » éblouissante d'une grande ville y attire et retient l'étranger.

Mais ce ne fut pas, à cette époque, sans de lourds sacrifices que la transformation s'opéra. Les comptes communaux relatent que, chaque année, malgré l'augmentation de la taxe, des suppléments de crédits très importants devaient être votés pour couvrir les dépenses.

Notons, en passant, que les demandes de réverbères ou de suppléments d'éclairage devaient, pour être valables, être rédigées sur timbre de dimension de 15 centimes. Qu'il en coûtait, en ces temps-là, pour voir clair !

Révolution de 1830

Survint la Révolution et ses journées sanglantes.

Comme bien on pense, les réverbères ne furent pas épargnés dans la tourmente. Durant plusieurs jours, la ville fut à peine éclairée, soit que les allumeurs n'osèrent pas s'aventurer dans les rues aux endroits dangereux, soit que les réverbères fussent brisés ou renversés.

On dut en remplacer un grand nombre. Les verres furent surtout éprouvés. Les vieilles lanternes à l'huile, qui, heureusement, n'avaient pas été détruites, furent précieuses en ces circonstances.

Le gouvernement provisoire dut prendre, d'urgence, des mesures pour assurer l'éclairage.

Placement de réverbères aux portes des hôtels des autorités civiles et militaires

C'est, selon toute apparence, de cette époque que date le placement, d'office, de réverbères aux portes des hôtels et maisons des autorités civiles et militaires.

Un document renseigne, en effet, que le commissaire provisoire, chargé de la sûreté intérieure, fit placer des réverbères à plusieurs hôtels et, notamment, deux à l'hôtel de M. le bourgmestre, deux autres à l'hôtel de M. le baron van der Linden-d'Hooghvoorst, commandant en chef des gardes urbaines, deux à l'hôtel du gouverneur de la Banque, etc.

La réparation des dégâts causés dura jusqu'en 1832 !

Constatons, en passant, qu'en 1832, les habitants tenant cafés, estaminets et débits de boissons étaient encore tenus d'entretenir, à leurs frais, une lanterne au-dessus de leur porte.

Pendant les dix années qui suivirent, il n'y eut que peu de changements dans l'éclairage public de la capitale belge. Il y avait alors 600 réverbères tant à l'huile qu'au gaz.

Ce nombre allait bientôt être augmenté.

Rappelons également que les réverbères étaient encore en cuivre, à cette époque.

Le placement, accessoires compris, coûtait environ 100 francs.

Concession prorogée

La concession accordée à la société expirait le 1er août 1839. Elle fut prorogée jusqu'au 31 décembre.

D'un rapport du Collège en date du 9 novembre 1839, il résulte que le 31 octobre eut lieu une adjudication, d'après cahier des charges nouveau, et qui accorda la concession de l'éclairage public au gaz pendant vingt ans et de l'éclairage à l'huile jusqu'au 31 août 1842.

Le nombre des réverbères devait être porté de 620 à 1,000 en 1840, à 1,200 en 1841 et à 1,300 endéans les cinq ans.

Les 620 lanternes comprenaient 1,778 becs. Il fut entendu que, pour l'avenir, chaque lanterne au gaz ne serait comptée que pour un bec.

Cette nouvelle entreprise fut contractée à raison de 2 centimes par bec et par heure pour l'éclairage au gaz et de 1 centime 30/100 par bec et par heure pour l'éclairage à l'huile.

Cette convention était doublement avantageuse pour la ville, en ce sens que, pour la même dépense, — environ 125,000 francs par an, — le nouveau concessionnaire s'était engagé à éclairer la ville, *chaque nuit*, pendant *toute l'année*, alors que, précédemment, on n'éclairait qu'une partie de la nuit et seulement quand la lune ne devait pas briller !

On voit que la Révolution portait ses fruits sous tous rapports, puisqu'elle avait pour effet de rendre les magistrats communaux de 1840 plus prudents et mieux « éclairés », dans leurs conven-

tions, que leurs devanciers et, partant, plus soucieux de mieux « éclairer » leurs concitoyens.

Suppression partielle des anciens réverbères a l'huile

En 1842, on supprima donc en partie les anciens réverbères à l'huile et on les remplaça par de nouveaux appareils du système « Pradal », qui donna de très bons résultats et apporta une amélioration générale.

Mais, à partir de ce moment, grâce à la nouvelle administration belge, la sécurité étant revenue, les affaires ayant repris, de beaux magasins s'ouvrirent dont l'éclairage contribua, déjà alors, à la « clarté de la ville » si lentement et si péniblement acquise.

Nouvelle concession de trente ans a la Société impériale continentale

En 1844, la concession de 1839, avec la « Compagnie Impériale Continentale » de Londres, fut modifiée. La ville lui accorda, en remplacement de celle de vingt ans, une nouvelle concession de trente ans, soit de 1844 jusqu'en 1874, pour l'éclairage tant au gaz qu'à l'huile des rues, places, boulevards et établissements publics, moyennant quoi la société s'engagea à désintéresser complètement, à la décharge de la ville, les anciens concessionnaires de 1819, les sieurs J.-F. Méeus et consorts, qui, depuis leur dépossession, avaient poursuivi la ville en justice.

Le prix par lanterne et par heure d'éclairage au gaz fut porté à 2 1/2 centimes et le nombre des lanternes - au gaz — devait atteindre 1,500 dans un délai déterminé.

La « Compagnie continentale » devait, d'autre part, faire le service de l'éclairage à l'huile au prix arrêté entre la ville et le sieur *Carez,* pour tous les réverbères existants comme pour ceux à établir par la suite.

A l'augmentation du nombre de lanternes, allait inévitablement correspondre une augmentation de dépenses. Malgré les économies réalisées, le coût de l'éclairage public s'éleva, progressivement, de 135,000 francs qu'il était en 1844, à *275,000 francs,* soit au double, en 1874!

Malgré l'amélioration apportée par le système Pradal, les becs à l'huile, qui coûtaient deux fois plus cher que les becs à gaz, disparaissaient insensiblement.

Mais il s'en fallait encore de beaucoup que les faubourgs de Bruxelles fussent éclairés comme l'était la capitale.

Lorsque, en 1853, le quartier Léopold fut annexé au territoire de Bruxelles, ce vaste quartier, dont l'étendue équivalait aux deux cinquièmes du territoire de la ville, était encore, à cette époque, soumis au régime de l'éclairage de Saint-Josse-ten-Noode ! Dans cette commune, il y a soixante ans à peine, on éclairait 24 nuits par mois et, au mois d'août, 19 nuits seulement ; en juin et en juillet, on n'allumait pas les réverbères.

Depuis 1852 seulement, on éclairait toutes les nuits jusqu'à 1 heure du matin et, de novembre à février, jusqu'à 3 heures du matin.

On peut aisément se figurer combien difficile et dangereux était le service de police et de patrouille dans ce nouveau et vaste quartier, où l'on rencontrait, à chaque pas, des fossés et des puits abandonnés.

Aussi le Collège s'entendit il d'urgence avec l'entrepreneur de l'éclairage de ce territoire annexé pour qu'il fût réglé sur le même pied que le reste de Bruxelles.

D'autre part, un timide souci « d'art appliqué à la rue » se manifesta déjà chez certains édiles de cette époque.

De nouveaux modèles de candélabres, de forme moins banale, furent proposés et adoptés.

Dans certaines rues importantes, où les candélabres n'étaient pas possibles, on commença à remplacer les primitives et horribles barres de fer, qui fixaient les lanternes aux façades, par des consoles en fer forgé.

Ce fut également à cette époque, en septembre 1853, que l'on adopta définitivement le modèle des candélabres qui éclairent la place du Congrès.

La discussion vive et surtout plaisante, qui s'éleva au sein du Conseil, à propos de ce modèle, mérite d'être relatée.

Plusieurs conseillers trouvèrent ce modèle trop massif et peu en harmonie avec l'aspect décoratif de la place, que le saint Michel notamment, qui fait partie du candélabre, était tout ce qu'il

y avait de plus disgracieux, que c'était un « magot » et que le « diable » devait, dans tous les cas, être modifié.

D'autres estimèrent que des candélabres légers et plus simples convenaient mieux.

Mais la majorité fut d'avis qu'il était temps de réagir contre la forme banale et peu heureuse des candélabres alors adoptés et qu'il fallait enfin sortir des sentiers battus; que le Conseil avait si rarement l'occasion de faire de « l'art » *(sic)* que, lorsqu'elle se présentait, il fallait la saisir aux cheveux.

Bref, le modèle présenté par l'architecte Cluysenaer fut adopté malgré l'avis défavorable d'autres artistes.

Mais... il ne fut pas donné suite à ce beau projet.

Pendant sept ans, la place fut éclairée, provisoirement, par quatre réverbères attachés à des poteaux de bois au mur de soutènement du bas-fonds.

En 1862, enfin, l'on décida de remplacer ces poteaux par quatre candélabres, coûtant ensemble 1,710 francs et que l'architecte Cluysenaer avait également dessinés.

Ce fut aussi en 1862 que les contribuables bruxellois « abonnés au gaz », qui supportaient, comme ceux de nos jours, d'ailleurs, toute la charge de l'éclairage public, eurent l'ineffable joie de voir le prix du mètre cube de gaz réduit d'un sou !

Voici à quelles circonstances ils durent cette diminution inespérée.

Cette année-là, s'installa, aux portes de Bruxelles, une usine pour l'éclairage au moyen du gaz portatif comprimé.

Le Collège s'en émut. Des enquêtes, des rapports furent faits. Un savant, le chimiste Stas, déclara que cette installation était absolument remarquable et que cette « innovation » était de nature à bouleverser les systèmes d'éclairage en usage.

Bref, la Société du gaz portatif contracta des abonnements, la ville se voyant impuissante à les empêcher. Pour essayer de parer au danger de cette concurrence, la Société continentale s'empressa de réduire son tarif.

Ce fut donc à la faveur de cette concurrence tout à fait insolite que nos pères virent abaisser le prix du mètre cube de 30 à 25 centimes, sauf toutefois ceux qui habitaient le quartier Léopold, — encore si négligé et si mal éclairé, — et qui payaient, toujours,

les « pauvres », le gaz d'après l'ancien tarif, c'est-à-dire 35 centimes le mètre cube !

Il s'en fallait, du reste, encore de beaucoup que toutes les parties de la capitale fussent convenablement éclairées !

Ainsi, la Grand'Place restait toujours éclairée par un seul candélabre ! Une fois le jour tombé, il y faisait tellement sombre que des conseillers communaux protestèrent hautement, en déclarant que « la belle façade de l'Hôtel de Ville faisait, le soir, l'effet d'une entrée de caverne » !... (Fig. 17.)



Fig. 17. — La Grand'Place il y a soixante ans.
(D'après une gravure appartenant au Cabinet des Estampes à Bruxelles.)

On peut se faire une idée de ce que devait être l'éclairage de la Grand'Place au moyen de cet unique candélabre, alors qu'actuellement, pour en détailler, le soir, les splendeurs architecturales, il n'y a pas moins de vingt-quatre candélabres à un bec à incandescence et deux puissantes lampes électriques, sans compter l éclairage des cafés et des magasins (fig. 18) !



Fig. 18. — UN COIN DE LA GRAND'PLACE, LE SOIR, EN 1910.

Il en était, du reste, de même de la plupart des places publiques et, notamment, de la place Rouppe, où, comme l'on sait, se trouvait alors la gare du Midi et qui aurait dû, pourtant, être convenablement éclairée. La qualité défectueuse du gaz était pour quelque chose dans cette situation, dont se plaignaient les habitants.

Malheureusement, la ville ne pouvait alors adresser aucune réclamation à la Compagnie continentale quant à la valeur du gaz et à sa propriété éclairante. Elle devait se borner à faire constater la hauteur de la flamme et à appliquer l'amende (de 2 francs par

contravention), au cas où la hauteur réglementaire n'était pas atteinte.

Et malgré toutes ces imperfections la capitale — certes beaucoup mieux éclairée que ne l'étaient ses faubourgs — passait, en 1867, c'est-à-dire il y a quarante-trois ans, pour l'être mieux que Paris, Vienne ou Berlin !

Si l'on peut difficilement se faire une idée de l'aspect que présentaient, au XVII[e] siècle, les grandes villes dès la tombée du jour, la génération bruxelloise actuelle, qui a grandi sous l'éclat rayonnant, toujours plus intense, des becs Auer et des lampes électriques, serait bien ébahie si, par un coup de baguette magique, elle se trouvait tout à coup replongée dans la « ténébreuse clarté » de la bonne ville de Bruxelles de 1867.

Ce ne seraient pas seulement les rues de la capitale qui différeraient d'aspect, mais encore et surtout ses promenades publiques.

Là, l'ombre était toujours complète le soir, — sauf les nuits de pleine lune, — et les vieux Bruxellois d'aujourd'hui doivent mélancoliquement se souvenir de cette époque heureuse, lointaine hélas ! pour eux, où les frais ombrages du Parc, du Bois de la Cambre, des boulevards, de tous les coins de verdure du « vieux Bruxelles » d'alors, abritèrent mystérieusement et jalousement leurs amours !

L'éclatant bec Auer et la triomphante lampe électrique, en inondant tous ces recoins perdus, de leurs indiscrètes lumières, ont fermé, à tout jamais, le « Paradis des amoureux » dans la vieille cité brabançonne ...

Mais l'histoire doit être impartiale. Reconnaissons donc qu'il y a quarante ans, les édiles bruxellois se préoccupèrent déjà de rendre les promenades publiques plus accessibles, le soir, aux « simples promeneurs ». A différentes reprises, le Conseil discuta les moyens de les « éclairer ». Mais déjà alors, on estimait que la canalisation du gaz, par suite des infiltrations inévitables, offrait un danger pour les plantations et que, malgré toutes les précautions prises à Paris, les plantations des Champs-Elysées et des grands boulevards souffraient beaucoup du voisinage des canalisations de gaz.

Néanmoins, la question fut mise sérieusement à l'étude en vue de satisfaire au désir général des habitants de voir le Parc ouvert, en été, jusqu'à minuit et, en hiver, jusqu'à neuf heures du soir.

L'enquête dura longtemps, puisque ce ne fut qu'en 1884 que le Parc fut éclairé au gaz!

D'après un rapport de l'époque, la ville était, en 1871, éclairée par 2,689 becs.

La capitale était alors envahie par tous les refugiés que la terrible guerre avait chassés de France.

Malgré l'accroissement de vie et de prospérité que cette invasion apporta à la ville, les rues et les magasins manquaient d'éclairage.

La Société continentale, voyant son contrat sur le point d'expirer, ne tenait aucun compte des plaintes et des réclamations des habitants. La production du gaz, d'une part, les canalisations, d'autre part, étaient insuffisantes.

Le personnel lui-même était mécontent, à telle enseigne qu'un beau jour, lassés de ne pouvoir obtenir satisfaction légitime, les allumeurs de réverbères — hommes placides cependant s'il en fut — se mirent en grève.

Le bourgmestre dut prendre des mesures d'urgence, mais recommanda aux habitants, au cas où des réverbères ne seraient pas allumés par les lanterniers improvisés sur l'heure, de réparer eux-mêmes cet oubli. Ce fut un spectacle très pittoresque!

On traîna, dans ces conditions, jusqu'au terme de la concession, en 1874.

Expiration de la concession de la Compagnie impériale continentale

A ce moment, la production journalière était, pendant huit mois, de 40,000 mètres cubes en moyenne, bien entendu s'il ne survenait aucun accident, de 75,000 mètres en novembre, et de 100,000 mètres en décembre. La canalisation publique avait un développement total de 122,000 mètres.

Une partie de cette canalisation datait de 1819. On peut se figurer dans quel état de conservation et, partant, d'étanchéité se trouvait cette canalisation, composée de conduites de dimensions variées, reliées par des joints de genres différents.

Les pertes de gaz atteignaient le chiffre fantastique de près de *9 millions* de mètres cubes pour une production totale de

27 1/2 millions de mètres, soit 32 p. c. environ, alors qu'en 1907, les pertes ne se sont élevées qu'à 835,117 mètres cubes pour une production totale de 45 millions de mètres environ.

L'éclairage public absorbait, pour sa part, en 1875, *4 millions 316,000 mètres cubes*, alors que, de nos jours, avec l'éclairage intensif que l'on admire, un peu plus de 3 millions de mètres cubes sont consommés par l'éclairage public et les illuminations. Ces quelques chiffres ne sont-ils pas suggestifs ?

Dans ces conditions, on comprend aisément que l'exploitation était devenue des plus onéreuses pour la société et que cette situation intolérable ne pouvait perdurer plus longtemps. Les réclamations des abonnés ne cessaient pas et la ville se trouva dans l'obligation impérieuse de prendre des mesures urgentes.

Tentative d'adjudication publique

On fit d'abord une tentative d'adjudication publique de l'entreprise. Bien qu'une large publicité eût été faite, elle ne donna aucun résultat. On attendit vainement une offre acceptable.

Mise en régie de l'éclairage au gaz

C'est dans ces circonstances, qu'après de longues discussions, le Conseil communal décida, au mois de février 1875, la mise en régie du service du gaz.

La plupart des conseillers estimèrent, avec raison, que l'administration doit rester maîtresse de la direction de ce service comme de ceux de l'abattoir, de la voirie, de l'entretien des promenades, des squares, du pavage, des égouts, des eaux, etc.

On comprenait, enfin, que l'entremise de particuliers ou de concessionnaires était souvent onéreuse et créait une source de difficultés et d'abus, lorsqu'elle s'étend à une longue durée d'années.

Toute organisation a des commencements laborieux ; celle du service du gaz offrait ce caractère particulier qu'il fallait continuer une entreprise ne souffrant pas une heure d'interruption, alors qu'on en ignorait les conditions locales d'activité [1].

[1] *Bulletin communal*, 1876, I, p. 47.

Le problème à résoudre était, en effet, ardu. Il s'agissait, en un an, de dresser le plan d'une usine pouvant produire éventuellement 25 millions de mètres cubes de gaz par an; d'exécuter, à bref délai, les constructions et appareils nécessaires à la production annuelle de 12 millions de mètres cubes, et ce de manière à faire marcher l'usine, au 1er septembre 1875, sur le pied d'une production d'au moins 4 millions de mètres cubes [1].

Ce programme fut pleinement accompli, grâce à une incomparable énergie.

Fonctionnement de la nouvelle usine a gaz

Malgré ces difficultés presque insurmontables et toutes les complications que présentait la reprise d'un service si considérable, et ce dans des conditions aussi défavorables que celles que nous avons relatées, la régie du gaz fonctionna, dès le premier jour, avec une sûreté et une régularité qui ne se démentirent pas.

Bientôt les effets de la nouvelle organisation se firent sentir. Les rues furent, successivement, mieux éclairées, par l'augmentation du nombre des réverbères et surtout grâce à la qualité du gaz mieux épuré et plus abondant. D'autre part, les fuites furent considérablement réduites.

C'est à ce moment — le 1er septembre 1876 — que la ville reprit, à la Compagnie du gaz de Saint-Josse-ten-Noode, l'éclairage du quartier Léopold.

Période transitoire

La période de 1875 à 1880 fut, en réalité, une période transitoire. L'administration voulait se rendre compte des progrès réalisés sous le régime nouveau.

La régie définitivement adoptée

Ces progrès furent jugés incontestables et concluants et la régie du gaz fut, en conséquence, définitivement adoptée le 24 mai 1880.

C'est vers cette époque que se firent, à Paris, les premières applications, officielles, d'éclairage public par l'électricité.

[1] Bulletin communal. — Rapport, 1876, p. 39.

L'avenue et la place de l'Opéra, la place du Théâtre-Français furent, tout d'abord, éclairées par 62 foyers. Puis vint le tour de la place de la République, des Halles, de la place de la Bastille, etc.

Ce fut, comme bien on pense, un événement, dont s'entretinrent quelque temps la presse et même les caricaturistes humoristes de l'époque.

Mais, de même que le gaz, l'électricité eut ses détracteurs et rencontra des sceptiques.

C'est ainsi que Baille, écrivait déjà en 1874, dans son livre sur « l'Électricité » :

« La nuance de la lumière électrique est triste, les objets se teignent d'une couleur livide et blafarde due à l'apparence bleuâtre des rayons et il n'y a même pas à désirer que cette *pâle lueur* remplace les becs de gaz, qui égaient et font vivre les boulevards jusqu'au milieu de la nuit!

» Elle ne conserve pas aux objets leurs formes vraies; les ombres et les parties éclairées, nettement séparées, ne se fondent pas les unes dans les autres par des nuances intermédiaires, et l'œil croit ne voir partout qu'une série de plans.

» La cause de cet inconvénient est que toute cette grande lumière ne part que d'un point; la clarté est immense autour de ce point unique, mais à quelque distance l'obscurité s'épaissit. Multiplier le nombre de becs, ce n'est qu'augmenter considérablement la dépense et l'embarras, et *il n'y a pas à y songer!* »

D'autres savants, tels le chimiste Sainte-Claire Deville, dans une notice sur les lumières éblouissantes, faisant suite à l'*Histoire d'une chandelle,* de Faraday, s'exprimaient en ces termes, sur ce foyer lumineux [1] :

« C'est tout à fait un soleil, cet arc voltaïque, un soleil éblouissant qui vous force à baisser les yeux ; mais c'est malheureusement un soleil qui s'éteint facilement et dont l'éclat a de fréquentes éclipses !

» Pourriez-vous, avec ce soleil, placé à une hauteur de 10 à 15 mètres, éclairer convenablement une grande rue bien droite, la rue de Richelieu, par exemple? Je ne le pense pas.

» Tous ceux qui marcheront dans la direction et en face de ce soleil seront éblouis!

[1] De France, *Histoire de l'Eclairage des rues de Paris,* p. 117.

» Tous les objets qui ne seront pas placés sur le trajet des rayons lumineux qui en partent seront dans une ombre des plus épaisses !

» Si bien, qu'un malfaiteur caché sous une porte cochère, entraînant sa victime hors de la zone éclairée, ne sera vu de personne et il échappera surtout aux regards de ceux qui auront dans les yeux la lumière éblouissante émanée du phare électrique.

» Voilà l'inconvénient que présentera toujours l'éclairage électrique. »

Telles étaient, il y a vingt-sept ans, les appréciations des savants sur la nouvelle venue !

Pourtant Londres avait, bien avant 1878, adopté la lumière électrique pour ses grandes places publiques et pour les quais de la Tamise.

Ce que n'avaient pu faire, pour ceux-ci, les ordonnances municipales et la police, pourtant si bien organisée et si puissante à Londres, les phares électriques le firent : ils débarrassèrent bientôt les quais de la foule de malandrins et de coupe-jarrets qui y « opéraient » ou qui grouillaient tout le long du fleuve. La lumière électrique rendit donc un immense service à la population et à l'administration de la colossale cité.

N'oublions pas, d'ailleurs, que ce fut un Anglais, le célèbre chimiste Humphrey Davy, qui, le premier, conçut l'idée de la lumière électrique. Quoi d'étonnant à ce que, avec leur initiative hardie, les Anglais aient été les premiers à l'appliquer à l'éclairage, tout au moins des grands espaces, de même qu'ils avaient, les premiers, entrepris, chez eux et sur le continent, l'éclairage au gaz ?

Mais, par la reprise, onéreuse pour ses finances, qu'elle venait de faire de l'exploitation du gaz, la ville de Bruxelles ne pouvait vraiment songer, à ce moment, soit à concéder une entreprise concurrente de l'éclairage par l'électricité, soit à exploiter également, elle-même, cet éclairage.

Les frais de premier établissement, usine, canalisation, appareils, eussent été considérables. Et puis, ne perdons pas de vue que l'éclairage électrique, tant public que privé, n'en était qu'à ses débuts et, d'autre part, qu'il convenait d'apprécier les résultats financiers de la nouvelle régie, avant d'entreprendre celle de

l'éclairage électrique, dont l'exploitation et surtout les progrès incessants devaient fatalement lui créer une concurrence redoutable.

Il fallait donc attendre, et l'administration communale fit bien en agissant prudemment et en procédant par étapes.

Lanternes en fonte dites « parisiennes »

S'inspirant des résultats acquis à Paris, la ville fit, en 1888, remplacer — en maintenant les candélabres existants — les 150 lanternes ordinaires en cuivre des boulevards du Nord, Anspach, etc., par des lanternes en fonte du modèle de la « Compagnie parisienne », consommant 600 et 900 litres à l'heure au lieu des 120 litres que consommaient les becs « papillon ». Cette dépense de premier établissement s'éleva à environ 25,000 francs et le coût annuel de l'éclairage à 5,400 francs.

Comme bien on pense, cette transformation modifia heureusement l'aspect des boulevards intérieurs, le soir. C'était un réel progrès sur les pauvres et modestes becs « papillon » qui avaient, soixante-dix ans auparavant, provoqué l'enthousiasme de nos grands-pères.

Généralisant l'essai, l'administration fit éclairer par les nouvelles lanternes les principales places de la ville, telles la Place Royale, la Place de la Monnaie, la Porte de Namur, etc.

Enseignes lumineuses sur candélabres, etc.

Ce fut vers cette époque également que, à l'exemple de Paris, on commença à autoriser le placement, sur les candélabres, d'enseignes lumineuses demandées par des particuliers.

Ce fut le début des réclames commerciales de tous genres qui donnent aujourd'hui, dans les grandes villes, cette note gaie, si vivante et si attirante, le soir, aux carrefours d'intense circulation.

Que de chemin parcouru depuis lors, c'est-à-dire depuis vingt ans ! A présent que notre œil s'est déjà habitué à l'éclairage intensif de nos nouveaux boulevards, serait-il possible, par un effort d'imagination, de revoir l'aspect qu'offrait la ville, non pas il y a deux siècles, mais simplement il y a vingt-cinq ans, alors que, dans les primitives et banales lanternes carrées de nos pères,

veillait encore mélancoliquement à la « clarté de la ville » dans la plupart des rues, le petit bec « papillon » de « sombre et vacillante » mémoire ! N'en médisons pas trop pourtant et rendons, au contraire, hommage à sa vaillance et à sa résistance, puisqu'il fallut quatre-vingt-dix ans pour le détrôner par le victorieux bec « Auer » !

Quels pas de géant le progrès n'a-t-il pas faits depuis vingt-cinq ans dans tous les domaines ! Que d'expériences, que de tentatives des plus ingénieuses, depuis lors, en vue d'obtenir un éclairage toujours plus intensif !

Éclairage par l'électricité. — Mise en régie

Ce fut vers 1888 que la ville, cédant aux nécessités toujours plus pressantes, sollicitée, de divers côtés, par de puissantes sociétés et surtout encouragée par les résultats administratifs et financiers de la régie du gaz, se résolut à entreprendre également celle de l'éclairage par l'électricité. L'usine fut prestement construite, installée, et, les services ayant été organisés, inaugurée en 1893.

DÉCOUVERTE DU BEC ET DU MANCHON « AUER »

Mais la découverte du docteur allemand Auer vint surprendre les meilleures intentions et, par la transformation radicale qu'elle apportait dans le mode et le matériel d'éclairage, elle retarda de plusieurs années non seulement l'application de l'électricité à l'éclairage public, à Bruxelles, mais sa généralisation, en ce sens, dans le monde entier.

En attendant qu'une découverte nouvelle vienne le supplanter lui-même quelque jour, le manchon « Auer », superbe et resplendissant, continuera, vainqueur, son règne lumineux.

Mais, de son avènement date l'ère de la lutte ardente et sans merci entre le gaz et l'électricité.

Et la lune, la sereine et majestueuse lune, qui pendant tant de siècles, aux soirs sans nuages, eut seule et sans partage la charge, désintéressée, de la « clarté du monde », contemple à présent, mélancolique et déchue, cette lutte du progrès humain contre la puissance toujours radieuse, malgré tout, de son phare argenté !

Quelques mots, à présent, au sujet de la merveilleuse découverte du manchon incandescent. Ce travail ne comporte pas, faut-il le répéter, d'explications techniques.

Mais, de même que l'avènement du gaz a nécessité un bref commentaire sur la découverte, à jamais mémorable, de ses applications, il nous a paru utile de résumer brièvement la découverte du docteur Auer, tant la révolution qu'elle apporta fut grande.

Et, tout d'abord, l'on sait que le principe même du bec à incandescence par le gaz consiste dans l'utilisation de la radiation lumineuse émise par certains oxydes métalliques appelés, en chimie, terres rares et rendues incandescentes par la flamme d'un brûleur.

Le docteur Auer imagina d'imprégner de certaines de ces terres rares, telles le thorium, le zircone, l'urane, le lanthane, etc., d'imprégner, dis-je, un tissu de coton appelé manchon et formant une carcasse blanche. Ce manchon est ensuite brûlé complètement.

Un des oxydes, appelé « oxyde support », et absorbant la presque totalité de l'alliage, maintient le manchon dans sa forme ; l'autre, l'oxyde radiant, n'en comprend qu'une faible dose.

En suspendant ce manchon sur la flamme d'un brûleur de Bunsen, l'on obtient une masse incandescente.

Le brûleur du bec Auer réunissant les meilleures conditions requises pour la combustion complète du gaz, par son mélange préalable, en proportions exactes, avec l'oxygène, il fut immédiatement adopté partout, non seulement pour l'éclairage public, mais aussi pour l'éclairage des habitations.

A côté de l'incontestable supériorité lumineuse que présentait le bec Auer, les expériences des savants démontrèrent bientôt ses nombreux autres avantages. C'est ainsi qu'il diminua, dans de notables proportions, la consommation du gaz et que, d'autre part, en échauffant moins la température ambiante, le bec Auer réduit sensiblement la quantité d'acide carbonique dégagée. Il s'ensuit que l'air s'en trouve bien moins vicié que par tout autre bec.

L'économie réalisée sur le débit du gaz devait, évidemment,

avoir son influence sur la consommation faite par le particulier. Mais l'on ne pouvait pas s'arrêter à cette considération. Au reste, la diminution de recettes de la régie ne fut que momentanée. Un phénomène invariable s'est produit à chaque étape de l'histoire de l'éclairage public dans les grandes villes, modernes tout au moins : c'est qu'à l'amélioration apportée, soit par l'augmentation du nombre de réverbères, soit par le pouvoir lumineux des becs, correspond un accroissement rapide de l'éclairage des magasins.

Cette relation est due à la cause ci-après, me semble-t-il.

Au mieux sont éclairées les voies commerçantes, tels les boulevards intérieurs de Bruxelles, au plus la circulation y est active. Dès lors, les commerçants s'ingénient à attirer l'attention du passant et, parmi les moyens employés, un éclairage toujours plus intense est, sans contredit, le meilleur et le plus suggestif. Dès lors, la compensation ne se fit pas longtemps attendre, d'autant plus que la ville réalisait, pour l'éclairage public, une sérieuse économie de gaz du chef du remplacement successif des anciens becs « papillon » par le bec Auer.

Pour terminer ce long mémoire sur l'éclairage au gaz, voici quelques types principaux des candélabres avec lanternes, munies du manchon Auer, en usage dans la capitale (pl. IX).

TROISIÈME PARTIE

L'Éclairage au gaz et à l'électricité

Intervention de l'électricité dans l'éclairage public et privé

L'usine d'électricité, ayant complété son installation, fonctionnait à la satisfaction générale. Le premier soin de l'administration avait été de remplacer, en avril 1904, les candélabres du Parc — de déplorable aspect dans ce milieu agreste — par des lampes à arc suspendues dans les arbres, aux bons endroits, et de façon discrète et judicieuse.

La Grand'Place se vit bientôt illuminée par deux puissants foyers suspendus par des câbles à travers la place.









Quelques types principaux des candélabres avec lanternes, a Bruxelles. (Clichés appartenant à l'auteur.)

Les candélabres munis de nouvelles lanternes et de nouveaux becs furent maintenus, mais les deux phares éblouissants détachèrent enfin de la pénombre où ils étaient, le soir, négligés depuis des siècles, l'Hôtel de Ville et les admirables constructions qui l'entourent.

Depuis lors, quel spectacle inlassablement impressionnant et suggestif offre, la nuit venue, notre merveilleuse Grand'Place !

A l'exemple de Bruxelles, les administrations des faubourgs modifièrent leur éclairage public. La place Charles Rogier, devant la gare du Nord, fut pourvue d'un faisceau d'élégants mâts électriques.

Dès lors, l'essor était donné. Les magasins s'éclairèrent intérieurement et extérieurement par des lampes à arc.

Lanternes en location aux façades des maisons

A l'initiative de la ville, de nombreuses lanternes intensives furent placées, en location, aux entrées d'hôtels ou de maisons particulières. Des kiosques à réclames lumineuses, des aubettes à journaux reçurent les nouveaux becs. Les enseignes lumineuses aux façades et sur candélabres, au gaz ou à l'électricité, se multiplièrent.

L'éclairage public officiel s'en trouva, par le fait, considérablement renforcé [1].

Que l'on y ajoute les lanternes, phares lumineux à l'huile, à l'acétylène, voire à l'électricité de tous les véhicules, circulant sur la voie publique de plus en plus nombreux, voitures de tous genres, tramways, autos, réclames ambulantes !

Quel appoint pittoresque, animé et imprévu, à l'illumination d'une grande ville et qu'il est loin de nous le temps des « plein », des « demi » ou des « quart » d'éclairage, suivant les caprices du ciel ou les phases de la vieille et imperturbable lune !

Adoption du bec et du manchon Auer

Mais revenons un tantinet à notre flamboyant bec Auer.

Lorsque après de multiples et patients essais, on l'adopta pour

[1] Actuellement, 189 lanternes sont ainsi placées, en location, à la façade de maisons.

l'éclairage public avec la cheminée à trous qui en était le complément scientifique reconnu, une difficulté se présenta. Ce fut le moyen pratique de l'allumer. Il ne fallait pas songer à l'ancien système.

Quelque attention que prennent les préposés à l'allumage, l'introduction, dans la lanterne, de la perche traditionnelle devait inévitablement produire de nombreux bris de verre et, partant, de manchons ! Dans ces conditions, le nouveau système d'éclairage eût été des plus onéreux comme il l'est, d'ailleurs, dans les localités où l'ancien mode d'allumage est encore en faveur.

Il fallait, dès lors, trouver un moyen simple et pratique d'allumer les becs de l'extérieur de la lanterne. Après quelques tâtonnements, le problème fut résolu. L'inspecteur du service du gaz de la ville présenta un dispositif ingénieux qui fut adopté et qui, sous le nom de l'inventeur, Menier, est employé, depuis lors, par les principales usines et compagnies gazières.

L'appareil est disposé à l'extérieur de la lanterne. L'ouverture du robinet se fait encore à la perche dont la lampe, introduite ensuite dans une valve à ressort, fait projeter la flamme d'un injecteur au-dessus du bec pour enflammer instantanément le gaz dès qu'il se dégage dans le manchon. Comme on le voit, l'appareil est d'une grande simplicité ; il fonctionne à la satisfaction générale.

Depuis l'avènement du manchon à incandescence, qui marque une étape si glorieuse dans l'histoire de l'éclairage public, de nombreux becs, à son usage, ont été inventés et essayés.

Après de multiples expériences, la ville de Bruxelles a continué à accorder sa préférence aux becs et aux manchons du système Auer. Mais la lutte entre l'électricité et l'incandescence par le gaz était, et continue toujours, sourde et vive.

L'exemple donné par l'étranger, par l'Etat, par les administrations des faubourgs, par certaines villes de province, allait bientôt recevoir une application sensationnelle dans la capitale.

Ses édiles n'attendaient d'ailleurs que l'achèvement de la nouvelle usine d'électricité pour transformer, encore une fois, l'éclairage des boulevards intérieurs.

L'exploitation en régie des deux services d'éclairage allait permettre à la ville une innovation assurément ingénieuse. Tenant

compte des inconvénients reconnus qu'offre, dans les villes, l'éclairage unique par lampes à arc, l'administration fit étudier la combinaison des deux moyens d'éclairage.

Candélabres a éclairage combiné

Gaz et Électricité

Bientôt elle adopta un modèle de candélabre portant deux lanternes à un bec chacune et surmonté d'une lampe à arc électrique (fig. 19).

Le 23 juin 1907 eut lieu l'inauguration de cet éclairage mixte, inondant de ses éblouissements les boulevards du centre de la ville et les portes Louise, de Namur, de Louvain et de Flandre.

Cet éclairage est assuré par 342 lanternes à 1 bec et par 171 lampes à arc de 12 ampères, donnant pour l'hémisphère inférieure une intensité moyenne de 2,000 bougies; 144 de ces candélabres furent placés aux boulevards intérieurs.

Assurément, au point de vue esthétique, le nouvel appareil n'est pas exempt de critiques. Peut-être aurait-on pu lui donner des formes un peu moins banales.

Les artistes s'en plaignirent, mais les artistes ne tiennent évidemment jamais compte des exigences techniques qu'il importe de respecter dans la conception d'un candélabre et de ses lanternes!



Fig. 19. — (Cliché appartenant à l'auteur.)

Sans doute eût-il été beau voir notre administration, si soucieuse pourtant de l'esthétique de la capitale, ériger, sur nos magnifiques boulevards, des candélabres aux formes inspirées par les admirables modèles de la Renaissance italienne, joyaux d'art parmi tant d'autres, de Florence, de Rome, de Venise, etc.

Sans doute l'aspect de nos boulevards, où tant de « nuisances» « utiles » s'étalent à la façade des maisons, aurait un peu gagné avec des candélabres plus ornés, moins uniformes, que des artistes et des ferronniers d'art auraient réalisés !

Mais il paraît — n'est-il pas permis d'en douter? — que ce n'est qu'au détriment du rendement lumineux que les candélabres et les lanternes pourraient revêtir une forme plus artistique et s'écarter, par conséquent, des lignes rigides et déplaisantes qu'on leur donne.

Une autre question — très importante évidemment — doit être également envisagée, c'est celle de la dépense.

Mais un centre d'art, tel que Bruxelles, qui a su faire, avec raison, des sacrifices énormes pour sa merveilleuse Grand'Place, pour son Palais de Justice, pour le square du Petit-Sablon, — ce joyau, — ne devrait pas être arrêté par semblable considération.

Ne perdons jamais de vue que la voie publique devrait être un musée d'art permanent et vivant qui inspirerait à tous le sentiment, l'amour des choses belles, l'aversion des choses laides, banales ou vulgaires.

Ce musée d'art déracinerait, à la longue, chez tant de gens, l'indifférence et le mauvais goût que l'utilitarisme à outrance, de notre époque, a si déplorablement engendrés. Mais fermons cette parenthèse.

Quoi qu'il en soit, les Bruxellois firent fête au nouvel éclairage, qui eut cet incontestable mérite d'éclairer près de *onze fois* mieux qu'autrefois ces artères si favorisées de la capitale.

Et, qui sait, plus tard, quelque historien de notre temps rappellera peut-être, en l'illustrant, l'enthousiasme que provoqua, en l'an de grâces 1907, le nouvel éclairage combiné des boulevards du centre, de même que les images de l'époque dépeignent l'enthousiasme populaire que produisit, à Paris, en 1673, le premier éclairage officiel, au moyen des lanternes à chandelles ? (Voir pl. V).

Piquant rapprochement, n'est-il pas vrai?

L'administration ne s'arrêtera sans doute pas en si beau et si... lumineux chemin.

Forcément, les autres quartiers de la ville, qui déjà paraissent dans l'ombre et dans l'oubli malgré le bec Auer, devront être pourvus du nouvel éclairage.

Mais d'autres essais furent tentés depuis l'an dernier, alors que le manchon droit à incandescence était encore à l'apogée de sa gloire. Les becs renversés avec manchons ronds semblent appelés à le détrôner!

Modification de la forme des lanternes

D'autre part, la lanterne elle-même se transforme.

De carrée qu'elle était encore il y a trente ans à peine, elle devient ronde avec quatre montants supportant la toiture. Ces montants formaient ombre et contrariaient, par conséquent, le rayonnement.

De nouvelles lanternes, de forme plus élégante, pourvues de deux montants seulement et de deux réflecteurs dont un conique à la base de la lanterne, sont munies de deux à cinq de ces becs « invers », ainsi qu'on les dénomme.

Becs renversés

La lumière est splendide, éblouissante, et le rendement lumineux porté, semble-t-il, à son maximum. Les essais furent concluants. Pauvre bec Auer, infortuné manchon droit, vous ne serez bientôt plus qu'un souvenir!



Fig. 20.—(Cliché appart[nt] à l'auteur.)

Les nouveaux candélabres-mixtes porteront, vraisemblablement, des lanternes à becs renversés. Ce sera l'idéal... en attendant mieux! Et ce mieux, n'est-il pas déjà réalisé par les candélabres à la lumière combinée, qui éclairent une partie de l'avenue Louise et l'avenue Émile De Mot, ces superbes voies d'accès à la World's Fair bruxelloise de 1910? Ces candélabres, de forme élégante, portent, en effet outre la lampe électrique, deux *lanternes renversées*, munies de trois becs « invers » (fig. 20).

Fig. 21.— (Cliché appartenant à l'auteur.)

Les quartiers « ténébreux » de la capitale seront dotés bientôt, il faut l'espérer, de ces nouveaux appareils et attireront, à leur tour, tels de brillants papillons, les Bruxellois et les étrangers.

En attendant, la porte Louise, la porte de Namur, la porte de Louvain, la porte de Flandre, la porte d'Anvers, la porte de Hal, le boulevard du Midi, en face de la place de la Constitution et de la gare du Midi, ont reçu successivement des candélabres ou des mâts électriques à lumière combinée (fig. 21). Ces carrefours sont, à présent, superbement éclairés.

D'autre part, les commerçants, les cafetiers surtout, qui déjà, dans la débauche de lumière, devancent l'initiative officielle, transforment successivement leurs anciens appareils d'éclairage.

Qui donc encore nie la marche incessante du progrès?

Et malgré les difficultés qui entravèrent au début, à Bruxelles, la transformation de l'éclairage public dans le dernier quart de siècle écoulé, la capitale, quoi qu'on en dise ou pense, n'a rien à envier, sous ce rapport, aux autres grandes capitales.

Qu'on en juge plutôt par la petite statistique ci-après :

RELEVÉ COMPARATIF ARRÊTÉ AU 31 DÉCEMBRE 1907.

Voie publique — Superficie	Longueur de la canalisation — Eclair. public	Nombre d'appareils: Becs ordinaires	Nombre d'appareils: Becs à incandes.	Nombre d'appareils: Lamp. à arc	Nombre de Becs par hectare de superf. de voie publ.	Nombre de Lamp. à arc par hectare de superf. de voie publ.	Localités
Hectares	Mètres						
265 (1) environ	190,465	—	7,620	225	30	1 environ	Bruxelles (régie)
1,836 (2) environ	1,701,921	2,013 (3)	52,202	1,927	30	2 par 5 hectares environ	Paris (concession)
		54,215					
7,544 environ	5,858,569	2,147	74,484	3,770	10	1 par 2 hectares	Londres (concessions)
		76,631					
1,000	1,320,000	—	32,000	815	32	1 environ	Berlin (concession)

	Bruxelles	Paris	Londres	Berlin
Superficie de la voie publique éclairée	1	7	28	4
Becs à gaz	1	7	10	4.25
Lampes à arc	1	9 environ	17	3.60 environ

Il résulte de ces chiffres officiels arrêtés au 31 décembre 1907 et du tableau ci-dessus que, en prenant pour base l'éclairage

[1] Y compris le Parc, qui mesure 12 hectares 75 ares mais non compris le bois de la Cambre (éclairé seulement par 70 lanternes) et le nouveau quartier de Solbosch, non encore éclairé par Bruxelles.

[2] Y compris les squares, etc.

[3] Y compris 28 lanternes à *l'huile !*

public de Bruxelles et, en partant de l'unité, notre capitale :

1° Est aussi bien éclairée que *Paris*, par le gaz et presque aussi bien par l'électricité ;

2° Qu'elle est de loin mieux éclairée que *Londres*, tant par le gaz que par l'électricité ;

3° Qu'elle est aussi bien éclairée que *Berlin*, par le gaz et qu'elle l'est mieux par l'électricité.

Et, depuis la date ci-dessus, le nombre des becs à incandescence (droits et invers) s'est élevé, à ce jour, à 9,328 et celui des lampes à arc à 387 (au 30 avril 1910).

N'est-ce pas édifiant et ce relevé ne fait-il pas table rase des critiques si souvent formulées contre l'éclairage public de la régie dans la capitale belge ?

La régie, par la ville, de deux des plus importants services publics ne donnât-elle que ces résultats, que les avantages du système apparaîtraient déjà fort appréciables. Mais les avantages pécuniaires n'en sont pas moins importants, grâce à l'administration sage et prudente des autorités communales et à celle de ses éminents et dévoués fonctionnaires.

En effet, si les chiffres ci-dessus ont leur éloquence pour le présent, combien suggestifs ne sont-ils pas si l'on compare l'éclairage public de nos jours avec celui du Bruxelles d'il y a deux siècles alors que régnait, à côté de la lune, la fumeuse et infecte lampe à l'huile !

Qu'on en juge.

Si l'on admet que les becs de ces lampes mémorables avaient un pouvoir éclairant de cinq bougies électriques, ce qui est énorme, il faudrait, comparativement à l'étalon de lumière, le carcel [1], deux lanternes à l'huile pour en obtenir la valeur lumineuse.

Les 7,620 becs ordinaires à incandescence actuels [2] brûlant une moyenne de *140* litres de gaz, il faudrait donc 17 anciennes lampes à l'huile pour remplacer 1 bec Auer et 17 fois le nombre de becs en usage à Bruxelles, soit environ 129,540 lampes !

[1] On sait que le carcel, dont l'intensité lumineuse vaut dix bougies, brûle l'équivalent de 25 litres de gaz à l'heure.

[2] Dont 1,080 becs sont éteints après minuit.

Et cela en ne tenant pas compte du rendement lumineux que la forme actuelle de la lanterne et son réflecteur donnent au bec !

Mais si l'on ajoute à ce chiffre, déjà respectable, l'appoint lumineux des 225 lampes à arc, d'une intensité moyenne de 2,000 bougies chacune, il faudrait pour éclairer — comme l'est actuellement notre capitale — au moyen des anciennes lampes à l'huile un chiffre fantastique de becs.

En effet, rien que pour remplacer une lampe à arc, 250 becs à l'huile seraient nécessaires, soit *96,750* pour les remplacer toutes !

Et pour continuer notre plaisante démonstration, près de 300,000 becs à l'huile — plus de 450,000 lanternes à chandelle— devraient constituer l'éclairage officiel des rues et places de Bruxelles, en 1910, à l'époque de l'Exposition internationale !

Peut-on se figurer ne fût-ce que 100,000 lanternes à 2 becs encombrant la voie publique ?

Ce serait presque une illumination, mais combien piteuse à nos yeux devenus si difficiles !

Voyons ce que serait le coût de cet éclairage *a giorno*. La consommation des 1,600 becs à l'huile éclairant Bruxelles, en 1675, coûtait, mèche comprise, environ 20,000 francs (9,150 florins) par an, soit 12 fr. 50 c. par lanterne. Les 300,000 becs à l'huile coûteraient, au cours du jour, au moins 4 millions de francs par an ! Actuellement, l'éclairage public, consommation s'entend du gaz et de l'électricité, coûte environ 260,000 francs, soit à peine le quinzième [1].

Et quel personnel ne faudrait-il pas pour allumer, éteindre, « moucher » et entretenir les 300,000 lampes fumeuses de nos ancêtres !

Ces chiffres démontrent à l'évidence que les progrès de la science, au point de vue purement économique, ont la même influence sur le coût de l'éclairage public que sur celui des autres services de la ville.

Cette comparaison chiffrée entre le ténébreux passé et le toujours plus lumineux présent n'est évidemment qu'une boutade.

[1] Chiffre relativement très modéré si on le compare, d'autre part, au coût de la consommation de l'éclairage public en 1874 (275,000 francs).

Elle n'a eu pour but que de mieux faire saisir l'incommensurable progrès réalisé depuis un peu plus de deux siècles.

Car, n'ayant plus sous les yeux des points de comparaison, nous ne pourrions vraiment pas apprécier la colossale différence.

Les conquêtes de la science nous ont rendus involontairement exigeants!

Dans notre existence si agitée, si enfiévrée, nous avons peine à suivre la marche du progrès.

Notre œil, toujours en éveil comme notre cerveau, d'ailleurs, se blase vite des nouveautés.

Si, à la suite d'un accident ou de grèves générales survenant simultanément et à l'improviste aux usines du gaz et de l'électricité, il fallait, pendant quelques jours, pour éclairer les rues et les magasins de Bruxelles, recourir aux lampes à l'huile ou aux lanternes à chandelle — mettons à bougies — quelle perturbation ce retour forcé au passé ne jetterait-elle pas dans toutes les branches de notre si intense activité?

On l'a bien vu à Paris, il y a trois ans, lorsque le personnel de la Société d'électricité s'est mis en grève. Ce fut, paraît-il, un spectacle d'un pittoresque inoubliable.

Que de mesures d'ordre n'a-t-on pas dû prendre durant ces trois soirées de ténèbres accidentelles, pour sauvegarder la sécurité publique et régler la circulation, si intense, dans Paris!

Mais cette déplorable éventualité ne semble plus à craindre à Bruxelles, où les allumeurs de la Régie, occupés toute la journée, sont, par le fait, mieux payés et jouissent, en outre, de certains avantages précieux, tels que les caisses de retraite, de secours, de prévoyance, etc.

Dans la plupart des faubourgs et en province, les « chevaliers porte-lumières » ont continué les traditions pittoresques de leurs aïeux et adressent encore aux habitants leurs poétiques étrennes. On le voit, le « Roi et la noblesse » n'en ont plus l'exclusif privilège! Comme tout se démocratise!

Si l'illustration de ces « vers luisants » en est restée naïve, les vers, eux, grâce sans doute à l'essor superbe de notre littérature, ont acquis sinon la pure correction, de règle aux Jeux floraux, du moins un peu de notre humour national.

Qu'on en juge par ces deux spécimens, tout récents, pris au

hasard de nos « étrennes ». Le premier est dédié aux habitants de la commune de Saint-Josse-ten-Noode (fig. 22) :



Fig. 22. — (Cliché appartenant à l'auteur.)

Le soir se répandant sur terre,
Nous allumons nos réverbères,
Chassant ainsi l'obscurité,
Soit que le grand orchestre gronde
Ou la pluie les rues inonde,
Nous apportons partout clarté,
Afin que toute brave fille
Sans nul danger et bien tranquille
Se puisse promener le soir
Avec l'amant, fuyant les flaques,
Et pour que les voleurs, de chaque
Infraction perdent l'espoir.
Partout on parle de lumière,
Malgré Paris se dit l'artère

De l'univers civilisé,
Ce sont bien nous dans tout parage
Créant pour chacun l'éclairage
Qui éclairons l'humanité!
Nous tâcherons, en cette année,
Que chaque rue soit éclairée
D'un plus grand nombre de lueurs.
Et pour nos peines, pour nos flammes,
Nous demandons, Messieurs, Mesdames,
L'étrenne pour les allumeurs!

Voici un extrait de la deuxième, d'une « flamme » plus pure :

Du jour quand la lumière
A l'horizon descend,
Aussitôt que sur la terre
Du soir l'ombre s'étend;
On nous voit gais, contents
Parcourir sans relâche
La ville en tous les sens...
Dans chaque réverbère
Le feu du gaz jaillit,
Si bien que tout s'éclaire
Malgré la noire nuit,
Par notre savoir-faire
Et notre agilité,
La nuit devient lumière,
Les ténèbres, clarté.
S'il faisait noir, sans doute,
Plus d'un adroit voleur
Vous guetterait en route;
Ou maints autres malheurs
Pourraient dans la nuit sombre
Encore vous arriver :
Car vous savez que l'ombre
N'est jamais sans danger.
Nous tâcherons toujours bien faire
Pour nous mériter vos faveurs;
Oui, nous ferons la nuit bien claire,
N'oubliez pas les allumeurs...

Ne trouvez-vous pas ce petit poème charmant, et ne résume-t-il pas, en ces quelques strophes naïves, toute « l'histoire », toute l'utilité de l'éclairage public ?

Fermons cette parenthèse locale amusante et retournons à Paris, plongé dans les ténèbres, en l'an de grâces 1907 !

Lorsqu'après s'être éclairés sommairement, comme le furent leurs ancêtres, les Parisiens virent enfin réapparaître, dans la nuit, les mille globes éblouissants dont leurs yeux avaient gardé l'impression familière, ce furent, de par la ville, des cris de joie et d'allégresse !

Les peuplades primitives ne célébrèrent-elles pas ainsi la réapparition quotidienne du soleil ?

Cela prouve qu'il nous faut de la lumière et toujours plus de lumière.

Les progrès que le génie humain a réalisés, depuis deux siècles, dans tous les domaines sont intimement tributaires les uns des autres et forment une chaîne continue et infinie.

L'intensité de notre activité résulte incontestablement de tous les outils de progrès mis à notre disposition, — locomotion, télégraphe, téléphone, toutes les découvertes enfin de la science, — qui, généralement, ont rendu l'existence humaine sinon plus enviable, tout au moins plus économique et plus confortable.

Et ne peut-on pas dire que, parmi ces découvertes, celles qui ont transformé si radicalement l'éclairage de nos demeures comme de nos voies publiques méritent une mention toute spéciale dans l'histoire du progrès de l'humanité ?

Peut-on s'imaginer ce que seraient, dès le soir, nos usines, nos fabriques, nos théâtres, nos riches magasins, nos salles de réunions si nombreuses et si variées, si la lumière, la resplendissante lumière ne les éclairait pas à profusion ?

Et nos intérieurs, si luxueux ou si modestes soient-ils, ne paraissent-ils pas plus agréables, plus joyeux, le soir, depuis que le gaz ou l'électricité les chauffe ou les éclaire si abondamment ?

Assurément, nos appareils actuels d'éclairage et de chauffage ne sont qu'une étape — combien superbe cependant ! — dans la voie du progrès.

Sans doute, quelque jour, la science découvrira-t-elle la substance lumineuse, — sulfure métallique, qu'il suffira d'appliquer sur nos murs, — qui remplacera les manchons à incandescence.

Sans doute, l'électricité n'est-elle qu'aux débuts de son règne et, après ses multiples applications comme force motrice et comme source lumineuse, arrivera-t-elle, pratiquement et économiquement, à nous chauffer et à cuire nos aliments. Acceptons-en l'augure. Ce sera l'œuvre de demain.

En attendant, saluons l'œuvre de nos savants et de nos inventeurs tant dans le domaine du gaz que dans celui de l'électricité et sachons leur rendre justice...

Il n'y a plus, de nos jours, du moins faut-il l'espérer, d'abbé Terrasson, de joyeuse mémoire, qui attribuait la décadence des lettres à l'éclairage public! Avant son époque, c'est-à-dire avant 1700, « chacun, disait-il, dans la crainte d'être assassiné, rentrait de bonne heure chez soi, ce qui tournait au profit de l'étude. Maintenant, on reste dehors, le soir, et l'on ne travaille plus. »

Que dirait ce bon abbé s'il revenait un soir de grande liesse et de « volle gaz », boulevard Anspach ou rue Neuve ? (Pl. X.)

Pourrait-on jamais le convaincre de cette vérité que, depuis la découverte célèbre des propriétés du gaz hydrogène, depuis celle de l'éblouissante lumière électrique, jamais l'activité humaine, dans tous les domaines, économique, social ou intellectuel, ne fut plus débordante ?

Pourrait-on le convaincre de ce que l'éclairage, tant privé que public, toujours plus intense, est devenu pour nous une nécessité inéluctable et que la lumière du petit bec « papillon », du manchon Auer et de la triomphante lampe à arc, appelée successivement à régner pour la « clarté des villes », a exercé sur le progrès et sur la civilisation une influence énorme, incontestable ?

Non, on ne pourrait assurément le convaincre, cet excellent abbé Terrasson, parce que, étant d'une autre époque, il ne pourrait comprendre. Il ne pourrait comprendre :

Que, dans sa recherche de plus de bien-être, de plus de perfection, l'humanité évolue sans cesse !

Qu'un jour viendra où la terre plongée, pendant tant de siècles, dans les ténèbres, dès la tombée du jour resplendira de myriades



La Place de Brouckère et le Boulevard Anspach, un soir d'illumination, en 1910. — (Cliché appartenant à l'auteur.)

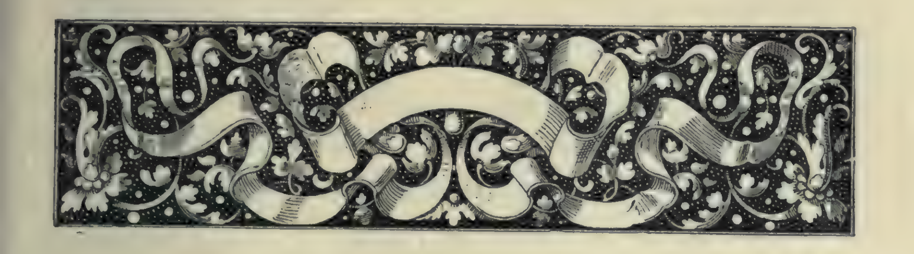
de soleils, parcelles d'énergie dérobées à l'astre de chaleur et de vie que le génie de ses savants aura transformées !

Qu'un jour viendra où, après avoir vaincu les ténèbres physiques qui l'enveloppaient, l'homme, guidé par la « lumière sublime de la Raison », fera régner enfin sur la terre, moralement purifiée, la Justice, la Bonté et la Fraternité !

LÉON CLERBOIS.

15 avril 1910.





TROIS MONNAIES GAULOISES

TROUVÉES AU TITELBERG

(GRAND-DUCHÉ DE LUXEMBOURG)

DANS nos *Annales*, tome XIX, 1905, pages 154-158, notre aimable collègue M. le baron Alfred de Loë a décrit ses recherches au Titelberg, près de Pétange et de Rodange, non loin de la frontière belge.

Ceux qui tiendraient à des renseignements précis sur cette montagne fortifiée consulteront avec fruit cette intéressante et savante notice.

M. de Loë attire, à juste titre, l'attention sur le grand nombre de monnaies gauloises qui ont été trouvées au Titelberg.

Parmi celles-ci, M. de Loë m'a communiqué trois pièces qui appartiennent à M. le baron C. de Tornaco et qu'il importe de signaler ici pour qu'une trace de leur trouvaille soit conservée.

Voici leur description sommaire, puisqu'elles sont toutes trois déjà bien connues :

1. Une pièce en bronze coulé qui est ordinairement, mais peut-être à tort, attribuée aux *Ambiani*. *(Atlas de monnaies gauloises,* par Henri de la Tour, pl. XXXIII, nº 8445.)

M. Adrien Blanchet fait, en effet, justement remarquer qu'elle se rattache, par le style et le module, aux monnaies en bronze

coulé qu'on attribue aux *Silvanectes. (Traité des monnaies gauloises*, par Adrien Blanchet, seconde partie, p. 373, n° 363.)

2. Une pièce en bronze coulé attribuée aux *Suessiones. (Atlas* de Henri de la Tour, pl. XXXI, n° 7717.)

M. Blanchet fait remarquer que divers auteurs, dont F. de Saulcy, ont attribué à Divitiac, roi des *Suessiones*, ces pièces avec tête à cheveux frisés et, au revers, un cheval avec sanglier accompagné de la légende : *Deiouigeagos.* (Blanchet, *ibid.*, seconde partie, p. 377, fig. 377, et liste des légendes, première partie, p. 115.)

Sur la pièce en mauvais état de M. le baron de Tornaco, cette légende n'est pas visible.

3. Pièce en bronze attribuée par les uns aux *Aduatuci*, par les autres, plus vraisemblablement, aux *Tungri.*

(Atlas de Henri de la Tour, pl. XXXVI, n° 8868, Blanchet, seconde partie, p. 357.)

*(Annales du XXI*e *Congrès d'archéologie et d'histoire*, Liége, 1909, t. II, premier fascicule, pl. XX.)

La pièce très bien conservée de M. le baron de Tornaco est identique à la monnaie reproduite au n° 11 de cette planche XX [1].

Pour l'attribution aux *Tungri*, on invoque le nombre de pièces de cette série qui ont été récoltées à Tongres ou aux environs de cette ville. Mais M. Blanchet a fait remarquer que la région de Neuss est aussi très riche en exemplaires de ce numéraire. Outre les huit exemplaires trouvés à Neuss, avant 1897, il faut citer aussi les quatre-vingt-cinq exemplaires récoltés isolément sur le terrain des tuileries antiques de Neuss et inventoriés par M. Max-L. Strack.

Ce renseignement de première importance, ajoute M. Blanchet, combiné avec celui du gisement du Marberg (cercle de Coblence), où cinquante-trois pièces ont été recueillies, paraît

1. En ce qui concerne la croix gammée en forme de *swastika* du droit, M. Blanchet l'a rapprochée de celle qui se voit sur certains bronzes coulés des Silvanectes. Cette croix gammée paraît être formée de quatre bustes de cheval. Cette interprétation est d'autant plus vraisemblable que certaines pièces gauloises montrent des *triskeles*, non pas de trois bustes, mais de trois corps de cheval. (Comp. *Atlas* de Henri de la Tour, pl. XXXIV, nos 8503 et 8505.)

indiquer que les monnaies de ce groupe ont été émises par un peuple dont l'aire d'habitation était plus étendue que celle qui est admise par les partisans des *Tungri. (Revue Celtique,* vol. XXXI, n° 1; Paris, 1910, p. 58, Chronique de numismatique celtique, par M. A. Blanchet.)

Il résulte de la trouvaille de M. le baron de Tornaco que le Titelberg doit être ajouté à la liste des localités où de semblables monnaies ont été récoltées.

GEORGES CUMONT.





RAPPORT GÉNÉRAL

SUR LES RECHERCHES ET LES FOUILLES

EXÉCUTÉES PAR LA SOCIÉTÉ EN 1907 ET EN 1908



E bilan des travaux effectués par la commission des fouilles au cours de ces deux dernières années s'établit de la manière suivante : examens de lieux et de monuments à Berchem-Sainte-Agathe, à Rœulx, à Havré, à Loonbeek et à Sainte-Cécile ; recherches à Merchtem ; fouilles à Baelen lez-Gheel, à Auderghem, à Borght lez-Vilvorde, à Denderwindeke, à Bonlez, à Gistoux, à Corroy-le-Grand, à Nil-Saint-Vincent, à Tourinnes-Saint-Lambert, à Lerinnes, à Heyst-sur-Mer, à La Cuisine, à Athus et à Jamoigne.



EXAMEN DE LIEU A BERCHEM-SAINTE-AGATHE (PROVINCE DE BRABANT).

Dans leur *Histoire des environs de Bruxelles*, au mot BERCHEM, TARLIER et WAUTERS [1] disent que, « dans les dépendances de la

[1] Tome I, p. 351, Le château de Koekelberg.

ferme de *Savelenberg* (l'ancien *hof ten Zype),* on voit une belle colline de forme circulaire et couverte d'arbres; on la nomme quelquefois *den Romeinen graf,* le tombeau romain, et on doit peut-être la considérer comme un ancien tumulus [1] ».

Dans le courant du mois de mars 1907, sur l'invitation de M. Jean Poils, MM. G. Cumont, L. Vanderkelen-Dufour et Charles Dens ont été visiter cette colline.

M. G. Cumont n'a pas eu de peine à démontrer que le monticule en question a été formé des terres et des sables extraits d'une carrière voisine où, anciennement, on avait exploité des moellons. La configuration de cette carrière est encore bien visible et présente le facies des anciennes carrières à moellons si nombreuses entre Berchem-Sainte-Agathe et Dilbeek. MM. Poils, Vanderkelen-Dufour et Dens se sont ralliés à cette manière de voir et pensent, comme M. Cumont, qu'il faut rejeter l'existence d'un tumulus romain à cet endroit. Les cultivateurs qui habitent près du *Savelenberg* savent par tradition qu'il a existé là, anciennement, une carrière à moellons.

D'après la carte géologique, les terrains wemmelien et ledien sont représentés au *Savelenberg*. Toute la partie supérieure du *Savelenberg* est composée de sables wemmeliens jusqu'à la cote approximative de 60 mètres. En descendant de 60 mètres jusqu'à 55 mètres d'altitude, le terrain ledien est en affleurement. L'exploitation des moellons paraît indiquer le terrain ledien, mais il y a également quelques moellons dans le wemmelien [2]. La ferme du *Savelenberg* est située à l'altitude de 63 mètres.

[1] Cette ferme se trouve entre la 5e et la 6e borne de la chaussée de Bruxelles à Gand, en face de l'ancien cabaret *In den ouden Keizer Karel,* qui vient d'être démoli. La commune de Koekelberg fut détachée de Berchem en 1841.

[2] Ces renseignements au sujet de la géologie du *Savelenberg* ont été donnés par M. Frans Halet, attaché au Service géologique de Belgique.

EXAMEN DE LIEU A RŒULX

(PROVINCE DE HAINAUT).

Le 10 février 1907, notre confrère, M. Émile de Munck, nous faisait parvenir les renseignements suivants :

« Lors de mes premières recherches géologiques dans le Hainaut, j'ai constaté l'existence, dans le bois voisin et au nord du *Petit Château* (Rœulx), d'un fossé et d'un retranchement qu'un défrichement, relativement récent, a fait en grande partie disparaître. Ce fossé et ce retranchement bordent, au nord et à l'est, un plateau élevé défendu, à l'ouest, par un ravin profond.

» Sur toute l'étendue du plateau, j'ai recueilli de nombreux silex taillés attestant l'existence d'une station préhistorique importante. Les collections de M. Schmidt (Rœulx) renferment une urne belgo-romaine provenant du même point.

» Avant de procéder à des fouilles régulières, il serait utile de savoir si l'histoire ou les archives locales ne renseignent pas le susdit retranchement qui pourrait ne remonter qu'au moyen âge ou n'avoir servi, à notre époque, que de simple clôture à l'une ou l'autre dépendance du *Petit Château*.

» Les archives de la Maison de Croy aideront sans doute à résoudre cette question. »



Il résulte d'une enquête *in loco*, à laquelle s'est livré M. Charles Dens, que le fossé et la levée de terre signalés par M. de Munck, aux environs du *Petit Château*, paraissent bien avoir servi à la défense de ce plateau. Il est toutefois impossible en ce moment, à cause de la présence d'une faisanderie, de faire là de sérieuses recherches.

EXAMEN DE LIEU A HAVRÉ
(PROVINCE DE HAINAUT).

M. de Munck nous écrivait encore :

« Si notre commission des fouilles délègue un ou plusieurs de ses membres pour examiner le retranchement que je lui ai signalé dans ma lettre du 10 courant, il y aurait peut-être lieu de profiter d'un voyage à Rœulx pour étudier, chez M. Schmidt, des monnaies ainsi que divers objets qui ont été recueillis à l'emplacement d'une habitation belgo-romaine que j'ai découvert dans le bois d'Havré en 1882 et qui est situé aux abords du chemin qui mène du hameau de Bon-Vouloir à celui de Cernau [1].

» Puisqu'il s'agit ici des antiquités belgo-romaines du bois d'Havré, je dirai, en passant, que c'est en faisant des fouilles pour M. L. Cavens, à proximité de l'emplacement renseigné à gauche de la grand' route d'Havré à Mons sur la carte préhistorique en protohistorique, publiée dans nos *Annales*, que j'ai exhumé le plat en bronze étamé et l'écuelle en terre cuite qui se trouvent aux Musées du Cinquantenaire.

» Le plat, sur sa face inférieure, porte les lettres : N C I I M M V S A, griffées dans le métal et qui semblent constituer un nom : celui, sans doute, de son antique propriétaire.

» Quant à l'écuelle, elle renfermait trois petites monnaies romaines en bronze.

» L'emplacement d'habitation belgo-romaine, auprès duquel j'ai pu recueillir les objets susmentionnés, n'a pas encore été fouillé et sa présence dans une clairière, au milieu d'un bois de pins, me paraît particulièrement favorable à l'entreprise de recherches dont, à très peu de frais, pourrait se charger notre Société. »



[1] Voir :

1° E. DE MUNCK, *Antiquités préhistoriques, romaines et franques découvertes à Havré, — Annales du Cercle archéologique de Mons*, tome XX, 1887, p. 455 et 456 ;

2° Baron A. DE LOË et E. DE MUNCK, *Essai d'une carte préhistorique et protohistorique des environs de Mons. Annales de la Société d'archéologie de Bruxelles,* tome IV, 1890.

Comme suite à cette nouvelle communication, M. Dens s'est rendu également à Havré et a reconnu l'emplacement belgo-romain découvert jadis par M. de Munck. Il est situé dans une sapinière appartenant à Mgr le Prince de Croy, auprès duquel des démarches seront faites en vue de pouvoir reprendre les fouilles, sitôt que l'état des lieux le permettra.

EXAMEN D'UN TERTRE APPELÉ LA « VIERLINATOP » DANS LE BOIS DIT « MARGEISBOSCH » A LOONBEEK (PROVINCE DE BRABANT).

La *Vierlinatop* (la Butte aux quatre tilleuls ?) est située au sommet d'une colline baignée par l'Yssche et d'où l'on découvre un panorama magnifique.

Sa forme et ses dimensions (9 m. de diamètre sur $0^{m}90$. de hauteur) rappellent très bien le type des tombelles de l'âge du fer, à cette exception près que la base de la *Vierlinatop* est entourée d'un fossé circulaire formé par l'enlèvement des terres qui la constituent, disposition qui ne se rencontre jamais dans les tertres de l'époque protohistorique.

Les fouilles n'ont fourni aucun objet, sauf un fragment d'un grand vase du XVe siècle, trouvé au niveau du sol primitif, et cette trouvaille semble démontrer l'origine médiévale du tertre. Peut-être était-ce un lieu de repos établi par quelque châtelain dont le manoir en ruines s'élève au pied de la colline et que la beauté du site aurait séduit, ou bien encore un poste destiné à la chasse en traque.

La découverte de cette butte est due à notre collègue M. Georges Cumont.

EXAMEN D'UNE GROTTE A SAINTE-CÉCILE (PROVINCE DE LUXEMBOURG).

A 3,100 mètres est du village de Sainte-Cécile, dans une boucle de la Semois, au lieu dit *Roche Lenel,* est un abri-sous-

roche, dans le schiste, avec petite excavation suivie d'une autre, plus haute, prolongée par un boyau qui sert de cheminée. Le tout est situé à environ 30 mètres de la Semois et à 5 ou 6 mètres au-dessus du niveau moyen de la rivière.

Ces excavations sont remplies de déblais venus du haut. Nous y avons fait quelques sondages qui n'ont donné aucun résultat.

RECHERCHES A MERCHTEM

(Province de Brabant).

Nous avons tenu à vérifier une tradition locale très invétérée prétendant qu'un souterrain mettait jadis en communication le *Borght* et l'église. Au dire des habitants, ce souterrain aboutissait dans la cave de la maison située à l'angle de la place de l'Eglise (boucherie et cabaret).

Les recherches pratiquées par M. Ch. Dens ont fait découvrir une petite cave, en partie comblée, datant de l'époque espagnole et ayant communiqué précédemment, par un couloir de 3 mètres environ, avec les caves de la dite maison.

De cette petite cave partait un égout de $0^{m}30$ carrés d'ouverture, se dirigeant vers les douves du *Borght*.

C'est donc, très vraisemblablement, l'existence de cet étroit conduit qui aura donné naissance, ici, à l'*éternelle légende du souterrain*.

FOUILLES A BAELEN LEZ-GHEEL

(Province d'Anvers).

L'année dernière, M. Ad. Reydams adressait à la Commission la note suivante relative à la légende de sainte Odrade :

« L'important village de Baelen, en Campine, s'est déplacé vers le XIIe siècle le long de la grand'route, peut-être romaine, qui, de la Belgique occidentale, conduisait vers la Germanie. Son étymologie le prouve : on écrivait anciennement *Baenle*, endroit situé près de la route.

« L'origine de ce village est le *burg* ou villa qui, probablement,

existait depuis le haut moyen âge au hameau de Scheps, situé à une demi-lieue plus au sud, le long de la Grande Nèthe.

» Ce château appartenait, au VIIIe siècle, à un seigneur riche et puissant, de sang royal, qui n'avait qu'une fille unique, aussi vertueuse que belle, nommée Odrade, et dont la main fut demandée par des princes carolingiens. Elle eut le malheur de perdre sa mère et, son père s'étant remarié, sa marâtre lui fit éprouver beaucoup de souffrances et lui défendit même de l'accompagner au pèlerinage de Milleghem (sous Moll) que l'on considère comme la plus ancienne paroisse de la Campine et qui était dédiée à la Mère de Dieu. Le père d'Odrade possédait un enclos servant à l'élevage de chevaux sauvages; la sainte fait une croix de deux morceaux de bois et se rend au haras au péril de sa vie; les chevaux se précipitent vers elle comme des lions, mais, à la vue de la croix, ils deviennent doux comme des agneaux et plient les genoux devant la vierge; elle en choisit un plus blanc que la neige, le selle et le bride, y monte, prend une branche de tilleul en guise de fouet et arrive à Milleghem avant son père, qui, reconnaissant sa faute, lui demande pardon; elle donne la liberté au cheval, lie la croix à sa crinière et lui ordonne de retourner au haras; elle plante sa branche de tilleul en terre qui devint, dans la suite, un arbre célèbre qui, pendant des siècles, a servi de borne entre la seigneurie de Gheel et l'avouerie de Moll.

» Ayant fait d'ardentes prières, Odrade est tourmentée par la soif et Milleghem, situé sur une colline de sable, manque d'eau; elle fait une prière plus ardente encore et une source jaillit de la terre aride; elle en boit et les pèlerins après elle : l'eau guérit les maladies.

» Odrade mourut saintement avant son père et manifesta le désir que son corps fût placé dans un tilleul évidé et posé sur un chariot attelé de deux bœufs, à qui on laisserait suivre une route à leur guise. Ils se dirigèrent vers le nord et s'arrêtèrent enfin en un endroit nommé Alem, près de la Meuse, à deux lieues plus au septentrion que la place où s'éleva plus tard la ville de Bois-le-Duc.

» Les cloches d'Alem sonnèrent toutes seules et Otton, comte de Duras, seigneur de l'endroit, y fit bâtir une église en l'honneur de la sainte.

Le père d'Odrade, resté sans descendance, céda tous ses biens au monastère de Saint-Amour, à Munsterbilsen, qui avait été fondé, vers 659, par sainte Lendrade, qui était peut-être sa parente. Ce couvent les donna en fief, et quatre des feudataires sont connus : 1° Godin Nérincx; 2° Bauduin, chevalier de Baenle, et après lui sa fille Cunégonde; 3° Nicolas, chevalier d'Olmele; 4° son fils, également nommé Nicolas. Ce dernier et l'abbesse Mechtilde de Munsterbilsen vendirent, en 1266, la *curia de Scheps* et le *jus patronatus de Baelen* à la naissante abbaye d'Averbode et elle forma depuis une cour censale.

» L'emplacement du *burg* ou de la villa de sainte Odrade est encore parfaitement connu. Près du moulin à eau de Scheps, sur la rive droite de la Grande-Nèthe, se trouve une terre d'environ 3 hectares, limitée par la rivière, par une dérivation probablement artificielle de celle-ci, faite anciennement lors de la construction du moulin, par la rue du hameau et par un chemin avec pont sur la Nèthe, nommé la digue d'Olen.

» Ce champ, renseigné au cadastre sous le n° 892*a*, sect. D, est connu sous le nom de Presbytère, car celui-ci avait remplacé l'ancien *burg*, peut-être détruit par les Normands; il fut détruit à son tour par un violent incendie, en 1630, et déplacé à l'endroit actuel, beaucoup plus rapproché du village. » (Voir GEBOERS et VAN OLMEN, *De heilige Odrada van Baelen;* Malines, Dessain, 1891.)



Ce champ a fait l'objet de fouilles dirigées par MM. POILS et REYDAMS. L'étendue en est considérable et il ne présente aucune différence de niveau. Les recherches ont été pratiquées aux endroits où les morceaux de briques étaient à la surface et d'ailleurs indiqués par les gens de la localité, car *naguère encore tout habitant de Baelen, en se construisant une maison, plaça une brique de la demeure de la sainte dans les fondations de son habitation et, d'après une légende, un berceau en or est caché dans les assises du château.*

L'emplacement où l'on rencontre les briques se trouve à une vingtaine de mètres de la dérivation et mesure environ 30 mètres de long sur 20 mètres de large.

Malgré trois jours de travaux, MM. Poils et Reydams n'ont trouvé, bien qu'ayant fouillé jusqu'au sol vierge, que des briques entières, des morceaux de briques et de tuiles, quelques débris de pierres blanches, un couteau paraissant dater du XVIe siècle, quelques morceaux d'ardoises dont un sur lequel se trouve le mot *tulpa*, et qui toutes proviennent probablement du presbytère qui avait remplacé le château. Celui-ci, ou la villa franque, était sans doute construit en bois.

A environ 200 mètres vers l'ouest et également sur le bord de la Nèthe se trouve un petit abreuvoir qu'on nomme le puits de Sainte-Odrade, « qui ne gèle jamais et n'est jamais à sec ». Il y a quelques années, un paysan voulut le combler, « son cheval fut précipité à droite et sa charrette à gauche, et il vit une chose affreuse qu'il n'a jamais osé raconter » !

Depuis, une jolie chapelle est construite en cet endroit.

FOUILLE D'UN TERTRE DANS LA FORÊT DE SOIGNES, PRÈS DE L'ANCIENNE PRISON DE TROIS-FONTAINES, A AUDERGHEM (PROVINCE DE BRABANT).

MM. Auguste et Gérard Vincent, deux de nos plus zélés confrères, avaient signalé à notre Société un tertre, situé dans la forêt de Soignes, à peu près vis-à-vis de l'ancienne prison de Trois-Fontaines, non loin des ruines de Rouge-Cloître, et à proximité de la chaussée de Wavre, tertre qui paraissait surmonté et entouré d'une levée de terre à la manière d'un retranchement. D'autre part, un petit chemin d'accès était encaissé entre deux levées de terre parallèles.

La Commission administrative de notre Société alloua à MM. Vincent un crédit pour entreprendre des fouilles dans ce tertre et dans ces levées de terre, afin de savoir s'il fallait y voir une formation naturelle ou le résultat d'un travail humain.

MM. G. Cumont et Jean Poils furent délégués pour suivre ces recherches et en faire un compte rendu.

Deux profondes tranchées furent faites au centre du tertre et sur sa déclivité jusque dans le sol de la base, en traversant complètement la levée de terre du sommet.

Ces travaux, exécutés le 9 juin 1908, démontrèrent :

1° Que le tertre est une formation naturelle;

2° Qu'il n'y a aucune différence appréciable entre la terre composant le tertre et le sol de sa base, même à une certaine distance de celle-ci, c'est-à-dire le sol de la forêt environnante;

3° Que la levée de terre du sommet n'a pas été faite de terre apportée, mais doit son apparence de retranchement au fait que le centre du sommet a probablement été évidé pour l'un ou l'autre motif qu'on ignore ;

4° Que les fouilles de ce tertre ont donc donné un résultat négatif et ne permettent aucune conjecture ayant quelque valeur scientifique.

REPRISE DES FOUILLES AU « SENECABERG » A BORGHT LEZ-VILVORDE (PROVINCE DE BRABANT).

La motte féodale du *Senecaberg* avait déjà été explorée en 1893 par la Société.

Cette exploration, féconde en trouvailles d'objets très intéressants, n'avait porté que sur une partie seulement de la terrasse supérieure de cette petite forteresse.

En 1908, MM. Cumont et Poils ont repris les fouilles au point où elles furent laissées, en ayant soin de prolonger surtout les tranchées signalées par l'abondance des découvertes.

Cependant, contre toute attente, leurs recherches ont été quasi infructueuses et n'ont mis à jour que de nombreux ossements d'animaux, des tessons de poteries, dont quelques-uns remontent à la fin de l'époque carolingienne, et quelques débris de tuiles romaines.

FOUILLES A DENDERWINDEKE (Flandre orientale).

Sur les indications et les renseignements fournis par nos obligeants correspondants M. H. Van Wilder et M. l'abbé Vandevelde, MM. Jean Poils et Ch. Dens ont fait exécuter de nombreuses tranchées de recherche en vue de découvrir les substructions de la villa romaine et les sépultures du cimetière franc.

Ces travaux ont mis à jour de nombreux débris de matériaux de construction divers, notamment des disques de colonnettes d'hypocauste, ainsi que des fragments de poteries et des rejets de cuisine tels qu'écailles d'huîtres et ossements divers.

FOUILLES A BONLEZ (Province de Brabant).

Des fouilles ont été pratiquées par M. Charles Dens dans deux tumulus à enceinte, situés à Bonlez, dans une partie de bois appartenant à M. le notaire Colette.

Un rapport détaillé sur ces travaux paraîtra ultérieurement dans les annales.

SONDAGES ET FOUILLES A GISTOUX (Province de Brabant).

Nous avons fait exécuter, le 30 janvier 1908, des sondages en un endroit situé à environ un kilomètre au sud du village de Gistoux, où, au dire de certaines personnes de la localité, il semblait exister des souterrains.

Si ces sondages n'ont révélé l'existence d'aucune cavité, au moins nous ont-ils fourni l'occasion de constater la présence, en ce lieu, de deux tertres ayant l'aspect de tombelles.

Le premier, très régulier, mesure 18 mètres de diamètre. Il y a été fait sept sondages sans résultat, sauf au centre, où la tarière a rencontré quelques parcelles de charbon de bois à la profondeur de 1 mètre.

Le second, moins régulier, ne mesure que 10 mètres de diamè-

tre. Nous y avons exécuté quatre sondages sans succès. Quoi qu'il en soit, ces tertres méritaient d'être ouverts, ce qui fut fait peu de temps après. Quelques tranchées nous ont suffi cependant pour constater que ces monticules ne sont, malgré leur belle apparence, que des accidents naturels du sol.

EXPLORATION D'UN TUMULUS BELGO-ROMAIN A CORROY-LE-GRAND (PROVINCE DE BRABANT).

Ce tertre occupe un point culminant sur la droite de la route de Corbais à Corroy, à 550 mètres S.-S.-O. de l'église de ce village et au lieu dit *Campagne de la Tombe*.

Arasé à une époque inconnue, ne mesurant plus que 1 mètre de hauteur, il est constitué d'assises alternantes de marne et d'argile, épaisses d'environ 20 centimètres. Sur les flancs, ces assises viennent se confondre avec des terres mélangées provenant des parties supérieures et leur longueur, de 15 mètres environ, donne approximativement le diamètre primitif du tumulus, qui ne devait pas être très important.

Son peu d'élévation a permis de l'explorer à ciel ouvert jusqu'au niveau du sol primitif; mais toutes nos recherches n'ont point fait découvrir la moindre trace de caveau funéraire; par contre, elles ont mis à jour, à $0^{m}50$ au-dessus du niveau du sol, les restes d'un bûcher.

Sur une aire d'environ 1 mètre de rayon, où la terre était durcie par le feu, régnait une légère couche de menues esquilles d'ossements brûlés, entremêlées de cendres et de charbon de bois.

On y remarquait également, très éparpillés, une vingtaine de clous en fer d'une longueur uniforme de 7 centimètres, provenant, sans nul doute, du coffre bustuaire dans lequel un cadavre avait été incinéré. Au même niveau que le bûcher gisait une pièce de bois de $1^{m}20$, qui n'avait pas été atteinte par le feu, ainsi que quelques tessons épars d'un vase belgo-romain de grande dimension.

EXPLORATION D'UN TUMULUS BELGO-ROMAIN AU LIEU DIT « LA TOMBE DE SAINT-MARTIN », A NIL-SAINT-VINCENT (PROVINCE DE BRABANT).

Il est situé le long et à droite du chemin de Libersart à Corroy, à 300 mètres N.-N.-O. du ruisseau « le Nil ». On l'a en grande partie nivelé, il y a une quarantaine d'années, ne lui laissant qu'une hauteur de $0^{m}90$.

Caché, en quelque sorte, par un repli de terrain, sa situation est très anormale, les tumulus belgo-romains occupant toujours des lieux découverts d'où la vue s'étend au loin.

De même que celui de Corroy, il est formé d'assises composées alternativement de marne et d'argile.

Le caveau funéraire avait été violé et ses dimensions restreintes ($1^{m}50 \times 1^{m}25 \times 0^{m}75$) font présumer qu'il ne renfermait pas un mobilier funéraire bien important. Le revêtement de ses parois était constitué non de planches, mais de claies retenues aux angles par des piquets.

Dans un coin resté inexploré, nous avons encore recueilli quelques ossements calcinés, une grande lagène à deux anses en terre jaune, une écuelle en terre grise, deux soucoupes en terre rouge vernissée et les débris d'un coffret garni de bronze.

En face de cette tombe, de l'autre côté du chemin, est une sorte de crête mamelonnée de 110 mètres de long, qui figure assez bien une rangée de quatre tertres un peu effacés et dont les bases se seraient confondues.

Nous nous sommes assurés que ces mouvements de terrain étaient naturels. Cependant, de tout temps, on y avait vu des tumulus, comme en témoigne l'appellation du lieu « Les Tombes de Saint-Martin ou Les Tombalettes aulx cincque Tombes (1616) ».

Il est possible que les Belgo-Romains eux-mêmes aient versé dans la même erreur en élevant un véritable tumulus au voisinage immédiat de tertres qu'ils considéraient comme les tombes d'ancêtres lointains.

FOUILLES A TOURINNES-SAINT-LAMBERT (PROVINCE DE BRABANT).

La commune de Tourinnes-Saint-Lambert est riche en vestiges de l'occupation romaine.

Nous avons entrepris l'exploration méthodique du territoire de cette commune au point de vue archéologique.

Nous avons débuté par la fouille d'un cimetière et d'un ustrinum, suivie de celle d'une habitation et d'un four de potier belgo-romains.

Ces fouilles feront l'objet d'un rapport spécial.

FOUILLES A LERINNES (PROVINCE DE BRABANT).

La *Chapelle des Trois-Tilleuls,* bâtie sur une sorte de tertre, est située le long d'un chemin qui se détache de la voie romaine de Bavay à Tongres au hameau de Baudret sous Gembloux, pour se diriger sur Tourinnes, Gistoux et Bonlez.

Ce chemin est digne d'être signalé, car de Baudret à la limite de Gistoux, soit sur un parcours de 6,600 mètres environ, il longe deux tumulus et quatre stations belgo-romaines.

L'un de ces emplacements, où l'on rencontre des débris de *tegulæ* et d'*imbrices,* est situé à 500 mètres de la dite chapelle des Trois-Tilleuls.

Ces considérations nous avaient fait supposer que la butte sur laquelle est bâtie la chapelle pouvait être également un tumulus.

Les fouilles ont démontré que ce monticule était constitué de terres rapportées sur 3 mètres de hauteur et ont mis à jour les fondations d'un sanctuaire beaucoup plus vaste, qui doit remonter au XIIIe ou au XIVe siècle, à en juger par la découverte de petits carreaux de pavement en terre vernissée de différentes nuances.

Mais les travaux, poussés jusqu'au sol vierge, n'ont point fait découvrir de traces de sépulture.

Ajoutons qu'il y a nombre d'années, une partie du monticule a été enlevée, ce qui aurait amené, raconte-t-on, la découverte d'ossements humains.

L'existence d'une sépulture belgo-romaine en cet endroit reste, par conséquent, douteuse.

FOUILLES A HEYST-SUR-MER
(Flandre occidentale).

En 1907, sur les indications de notre confrère Paul Saintenoy, nous avons exploré un banc de glaise *(alluvion marine supérieure)* mis à nu depuis peu de temps sur la plage de Heyst.

Nous en avons extrait des ossements de bœuf, de cheval, de porc et de mouton teintés en brun, ainsi que des fragments de poteries du moyen âge, des objets en fer (clous, rondelles, etc.), des semelles de souliers, des briques, des morceaux de bois, des écailles d'huîtres, etc.

Le gisement est situé à une quarantaine de mètres du pied de la digue, en face de la villa Albion, portant le n° 112.

Ces débris, bien *en place*, témoignent que l'endroit où on les trouve, quoique submergé actuellement à marée haute, était jadis habitable. C'est une preuve nouvelle que le rivage était autrefois plus avancé que de nos jours. D'autre part, la stabilité parfaite de la côte belge depuis les temps protohistoriques étant un fait absolument démontré, notamment par les résultats des fouilles de La Panne, il ne peut être question ici que d'un ancien fond ou cirque de dunes encore habité au moyen âge. Depuis, la mer a successivement *mangé* la dune côtière et atteint l'ancien fond, qu'elle affouille ou renourrit de sable suivant des lois qui nous échappent.

FOUILLES A HEYST-ÉCLUSES
(Flandre occidentale).

Celles-ci ont été effectuées en septembre 1908 en un gisement que nous avait signalé notre confrère Paul Combaz. Ce gisement est plus ancien que celui de la plage. Il est aussi plus avancé vers le large. Toutes les poteries que nous y avons trouvées sont belgo-romaines.

RECHERCHES ET FOUILLES A LACUISINE (PROVINCE DE LUXEMBOURG).

Le *Dictionnaire archéologique de la Gaule* (époque celtique, t. II, p. 61) mentionne l'existence, en un endroit situé à 5,000 mètres au nord de l'église du village de Lacuisine, dans la forêt d'Herbeumont, de prétendues *mardelles* gauloises appelées *Fosses-à-Barre*.

La « fosse » principale, de forme plus ou moins circulaire, mesure 3 à 4 mètres de profondeur. Son diamètre est de 35 à 40 mètres. On remarque, tout autour, mais surtout à l'est et au nord, des amas de déblais.

Dans le voisinage immédiat de la première fosse en sont d'autres, mais fort irrégulières et difficiles à relever exactement.

Il résulte des recherches et des fouilles que nous avons faites autour et à l'intérieur de ces fosses, en vue d'en reconnaître la nature et l'origine, que celles-ci ne sont point des *mardelles*, non plus que d'anciennes carrières, mais plutôt d'antiques excavations résultant de l'exploitation d'un minerai quelconque.

FOUILLES A ATHUS (PROVINCE DE LUXEMBOURG) DANS UN TERTRE APPELÉ LE « RÖMISCHES GRAB ».

Nous avons fait connaître, en une notice spéciale, le résultat de ces fouilles. Rappelons qu'elles ont établi qu'il ne peut être question ici d'un *tumulus*, mais d'une butte à caractère défensif à laquelle on ne peut attribuer d'époque.

FOUILLES A JAMOIGNE (PROVINCE DE LUXEMBOURG) EN UN CIMETIÈRE BELGO-ROMAIN.

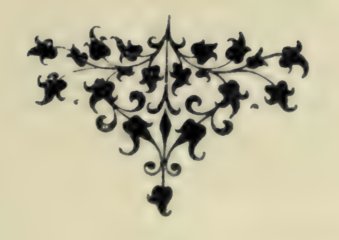
Ce cimetière est situé dans le bois communal des *Aisances* de Jamoigne, au lieu dit « Champ du Loup ». Il fut découvert il y a quelques années, en creusant des fossés de délimitation de coupes.

Nous n'y avons trouvé, jusqu'ici, que des tombes entièrement saccagées.

Nous terminerons ce rapport en citant les noms de MM. Charles Hanquet, secrétaire communal à Tourinnes-Saint-Lambert ; Dejaiffe-Brion, conseiller provincial, au Mazy ; Massaux, bourgmestre de Tourinnes-Saint-Lambert; Brion et Nihoul, propriétaires en cette même commune; le vicomte Helman de Grimberghe; Terlinden, à Bruxelles; Victor Dejardin, propriétaire du domaine des Epioux, et Em. Jacquet, avocat à Givry.

Que ces personnes aimables et obligeantes, qui nous ont aidé dans nos travaux et nous ont accordé de la façon la plus bienveillante des autorisations de fouille, reçoivent ici l'assurance de notre profonde gratitude !

B[on] ALFRED DE LOË.





BOUCLE D'ARGENT

A LA DEVISE DE L'ORDRE DE L'ÉPÉE

AU MUSÉE DU CINQUANTENAIRE



ON confrère et ami M. Joseph Destrée a déjà signalé dans le *Bulletin des Commissions royales d'art et d'archéologie*, année 1909, p. 32, une très jolie boucle d'argent doré et émaillé conservée au Musée du Cinquantenaire sous le n° 9191. Je ne répéterai pas son excellente description de cet objet.

Mon savant confrère y a reconnu la devise de l'ordre de l'Épée, du royaume de Chypre, mais il croit que ce bijou a été porté par une femme : tel n'est pas mon sentiment. Les bijoux de ce genre étaient nombreux dans le costume masculin et la devise bien connue de l'ordre : *Pour loiauté maintenir*, semble exclure l'hypothèse que l'objet ait pu être fait pour une autre personne que pour un chevalier de l'Épée. Au surplus, s'il appartient à une femme de *garder* loyauté, c'est à un chevalier seulement qu'il appartient de la *maintenir*, c'est-à-dire de tenir la main à ce qu'elle soit respectée. La boucle a donc dû appartenir au baudrier d'un chevalier du XVe siècle.

L'ordre de l'Épée, fondé par Pierre Ier [1], avait pour insigne une épée nue accompagnée d'un phylactère portant en lettres d'or la devise : C'EST POUR LOIAUTÉ MAINTENIR. Le collier d'or portait, au dire de Félix Faber [2], des maillons en forme d'S pour signifier *silence*. Le collier d'or que Nicolas, marquis d'Este, reçut en 1413 du roi Janus, était d'un très beau travail, avec un saphir gravé à la devise du roi de Chypre.



Il appartenait au plus chevaleresque des rois de trouver la plus parfaite expression de la mission du chevalier : l'épée au service du droit et de l'honneur. Ces insignes accompagnaient le blason royal sur le grand sceau de Pierre Ier, apposé, en 1363, sur une charte de privilèges accordée à la république de Gênes et dont la transcription est accompagnée d'une description du sceau [3].

Dans la *Prise d'Alexandrie*, Guillaume de Machaut décrit aussi les insignes de l'ordre [4]. On les trouve sculptés deux fois avec les armes du royaume sur une dalle provenant de la démolition d'un ancien palais de Nicosie qui fut le Konak et a pu être précédemment l'hôtel du gouverneur vénitien, et datait des XIVe et XVe siècles. Cette sculpture héraldique, aujourd'hui déposée au Musée lapidaire de Nicosie, est d'un style et d'une exécution détestables, et date de l'occupation vénitienne, XVe ou

[1] Voir L. DE MAS-LATRIE, notes dans *Histoire de Chypre*, t. II, p. 250, 433; t. III, p. 78, 815, 817.
Bibliothèque de l'Ecole des Chartes, 1re série, t. V, p. 421, 422.
G. DE MACHAUT, *Prise d'Alexandrie* (Société de l'Orient latin). p. 277, 278. — JORGA. *Ph. de Mézières*, p. 83, 84, 85. *Histoire de Chypre*, t. II, p. 250, note.

[2] FÉLIX FABER, *Evagatorium in Terrae sanctae, Arabiae et Egypti Peregrinationem*. Édit. C.-D. Hassler, Stuttgart, 1843-1849, 3 vol. in-8°.

[3] L. DE MAS-LATRIE. *Bibliothèque de l'Ecole des Chartres*, art. cité, p. 423.

[4] *Prise d'Alexandrie*, Éd. de la Société de l'Orient lat., p. 12.

XVIe siècle. L'aigle à deux têtes y encadre le blason de Jérusalem, Lusignan, Chypre et Arménie, qu'accompagne l'épée. Au XVe siècle, on a sculpté sur la porte et sur une frise extérieure du palais Corner de Saint-Luc, sur le grand canal de Venise, les armes de Chypre et les insignes de l'ordre de l'Épée [1]. En effet, les Corner étaient seigneurs de Piscopi, en Chypre, et c'est dans leur palais que logèrent, en 1363, Pierre Ier et, en 1370, Valentine de Milan, fiancée de son fils Pierre II; mais lorsque Pierre Ier y habita, ni le palais, ni la seigneurie de Piscopi n'étaient encore la propriété des Corner [2]. Sur ce palais, aujourd'hui palais du Municipe, comme sur les blasons de Nicosie, le phylactère s'enroule autour de la lame de l'épée.

Le blason de Chypre, accompagné de l'ordre de l'Épée, a été encore peint, au XVIe siècle, à l'intérieur de la Porte de Terre de Famagouste.

Le bijou de Bruxelles semble être la boucle d'un baudrier véritable, ayant appartenu à un chevalier de l'Épée. L'ange qui y figure pourrait faire allusion à la vision de Pierre Ier quand, d'après Guillaume de Machaut, une suggestion du ciel le détermina à fonder l'ordre et à entreprendre une croisade [3].

Ce joyau a pu appartenir à un chevalier européen : l'ordre de l'Épée se donnait aux personnages de distinction d'Europe autant que de Chypre. Oger, seigneur d'Anglure, en 1396, le reçut à Nicosie sur son lit de mort; le roi avait envoyé ses chevaliers le lui conférer [4]. En 1413, le roi Janus le conféra à Nicolas d'Este et à quatre seigneurs de sa suite [5]; en 1436, Frédéric III, empereur d'Allemagne, le reçut [6] et, en 1483, Félix Faber parle encore de pèlerins nobles qui, à leur retour de Terre Sainte, se rendaient à Nicosie pour recevoir cet ordre [7].

[1] Ces blasons ont été gravés par les soins de Coronelli sur la carte de Chypre dédiée par lui à G. B. Cornaro Piscopi, chevalier de l'Épée.

[2] JORGA, *Ph. de Mézières*, p. 147, n° 4. — REINHARD, *Gesch. von Cypern*, t. I, p. 252.

[3] *Prise d'Alexandrie*, p. 12.

[4] *Le saint voyage de Jérusalem du seigneur d'Anglure*, pub. par F. BONNARDOT et A. LONGNON; Paris, Société des anciens textes français, 1878, p. 87.

[5] N. DA ESTE, *Viaggio a Gerusalemme* dans *Miscellanea di oposcoli inedite o rari nei secoli XIVe e XV*. Prose I; Turin, 1861, p. 83.

[6] HERQUET, *Cyprische Konigsgestalten*, p. 31.

[7] *Ouvr. cité.*

La boucle du Musée du Cinquantenaire fut-elle fabriquée en Chypre ou en Europe? Rien ne semble démontrer positivement l'une ou l'autre hypothèse. Le caractère, la qualité du style gothique en Chypre et l'habileté de ses interprètes pouvaient être parfois les mêmes qu'en France ou dans les Pays-Bas. Les joyaux que les rois de Chypre donnaient à leurs chevaliers ont du être faits dans le pays, mais les chevaliers européens honorés des insignes de l'ordre de l'Épée ont dû aussi plus d'une fois en confier l'exécution aux orfèvres d'Europe. Quoi qu'il en soit, le Musée du Cinquantenaire possède, en même temps qu'un charmant objet, une pièce aussi rare que précieuse par les souvenirs qu'elle rappelle.

C. Enlart.





LES
POINÇONS BELGES
D'ORFÈVRERIE
DEPUIS LE XVIe SIÈCLE JUSQU'A LA RÉVOLUTION FRANÇAISE



ES dernières expositions, et notamment l'admirable Palais de l'art ancien, à Liége, ont mis en relief la place choisie que l'orfèvrerie occupait jadis parmi nos arts industriels. Une grande lacune pourtant sautait aux yeux de tous ceux que la matière intéresse. Pour nos provinces, il n'existait aucun travail qui permît d'avoir une vue d'ensemble sur les orfèvreries anciennes. A peine quelques monographies et un essai de feu M. Génard en avaient amorcé l'étude. C'est que les documents écrits, les plaques portant les poinçons des maîtres anciens sont choses fort rares. Aussi bien, le seul moyen de reconstituer, autant que faire se peut, l'histoire de l'orfèvrerie était-il de rechercher sur les œuvres elles-mêmes les renseignements désirés. Nous avons donc entrepris la tâche de visiter une à une toutes les sacristies de notre pays. L'orfèvrerie religieuse est, en effet, une source bien plus féconde en renseignements que l'orfèvrerie civile. La plupart

des joyaux dont s'enorgueillissaient jadis nos familles ont pris le chemin du creuset tandis que de pauvres paroisses de campagne possèdent encore aujourd'hui des chefs-d'œuvre inestimables. Cette visite des moindres recoins de notre petite Belgique est déjà un travail bien long. Plus de neuf cents sacristies visitées, trois mille pièces anciennes examinées et décrites, six cents photographies d'objets remarquables, tel est le bilan approximatif de nos quatre premières années de recherches.

Qu'il nous soit ici permis d'offrir l'hommage de notre profonde gratitude à M. le baron Descamps-David, ministre des Sciences et des Arts, et à M. van Overloop, conservateur en chef des Musées royaux du Cinquantenaire. C'est grâce à leurs encouragements et à leurs conseils que nous avons pu réaliser ce que nous avons fait jusqu'à ce jour.

Cette publication a pour but non pas de faire un relevé de toutes nos découvertes en matière de poinçons, mais simplement de faire connaître les principaux points d'histoire que nous avons pu élucider. Nous espérons plus tard donner sur une foule de questions, que nous effleurons à peine ici, une étude documentée.

Et d'abord, quels furent en Belgique, avant la Révolution française, les principaux centres où fleurissait l'art qui nous occupe? Sans mentionner les monastères qui produisirent au moyen âge des chefs-d'œuvre admirables — fort connus, du reste, — nous voyons se constituer dans notre pays, généralement au XVe siècle, des corporations puissantes d'orfèvres à Anvers, Bruges, Bruxelles, Audenarde, Gand, Liége, Louvain, Malines, Mons, Namur, Tournai. De moindre importance ou d'apparition plus récente sont les œuvres portant les marques d'Alost, Ath, Courtrai, Nivelles, Termonde, Tongres, Ypres et Virton. Ces différentes localités jouirent-elles toutes du régime corporatif ? Faute de documents écrits, nous considérerons comme certaine l'existence d'une corporation là où l'emploi d'une lettre de décanat accompagne les poinçons de ville et les poinçons onomastiques.

En effet, l'existence des doyens suppose celle du régime corporatif. Nous ne pouvons point, néanmoins, conclure *a contrario* que les localités où la lettre de décanat ne paraît pas aient été dépourvues de corporation; car il n'est pas établi que

les règlements, concernant l'emploi des lettres de décanat aient reçu leur application partout.

Nous avons établi avec certitude l'existence de la lettre de décanat pour Anvers, Ath, Bruges, Bruxelles, Courtrai, Gand, Louvain, Malines, Mons, Tournai et Ypres. Pour Liége, à partir de 1650, la lettre désigne l'année du règne du prince-évêque, mais nous doutons fort qu'avant 1650, les lettres marquées parfois aient quelque rapport avec les indications d'années.

Outre les localités que nous avons citées, il en est d'autres où l'existence d'orfèvres avant la Révolution française ne peut être mise en doute, sans toutefois qu'il y ait eu régime corporatif, ni même poinçon propre de la cité.

Ainsi une plaque en cuivre, conservée au Musée archéologique de Gand, porte la mention suivante :

« Dese plaete is voor alle de gene die sorteren ondre onse Kamer te weten : Dendermonde, S. Nicolaes, Lokeren, Temst, Aelst, Petegem, Deynse en Eecloo. »

Suivent cinq noms avec poinçons onomastiques d'orfèvres d'Alost, et les dates de 1773 et 1777; quatre noms d'orfèvres de Saint-Nicolas et un nom d'orfèvre de Tamise, avec poinçon et date 1772.

Nous verrons plus loin que Termonde et surtout Alost eurent manifestement, à certaines époques, des poinçons particuliers. D'autre part, pour les autres localités citées sur la plaque en question, nous n'avons découvert aucune marque locale. Ce qui plus est, nous avons relevé, sur une des plaques où sont gravés les noms des orfèvres gantois, le nom de T.-J. Verbeest (1772), mentionné avec la même date et le même poinçon parmi les orfèvres de Saint-Nicolas.

De même, un orfèvre de Tamise, F. Nys (1772), a laissé plus d'une œuvre dans nos sacristies. Ces œuvres portent, outre la marque de l'orfèvre, celles de la ville de Gand. Tels le plateau et les burettes de l'église de Basel (Flandre orientale). Ces pièces, œuvres de Nys, furent poinçonnées à Gand en 1776. Précédemment, un Philippe Nys, de Tamise, faisait poinçonner ses œuvres à Anvers (châsse de sainte Amelberge, 1735, église de Tamise).

Nous avons relevé également, à la section d'Art ancien de

l'Exposition provinciale de Saint-Trond, en 1908, quelques poinçons des orfèvres de Peer, en Limbourg.

Hasselt également eut ses orfèvres. L'ostensoir de l'église Notre-Dame, à Diest [1], ne porte-t-il pas l'inscription : « Facta pro ecclesia Beatæ Mariæ in Diest... ab Ægidio Goetsbloets aurifabro Hasselti... »

Ne voyons-nous pas également les orfèvres de telles localités demander le régime corporatif à certaines époques? Il est donc hors de doute qu'il y eut des orfèvres dans beaucoup d'endroits sans que leur groupement eut l'importance voulue pour justifier une organisation autonome. Cette particularité peut expliquer peut-être l'absence totale ou partielle de poinçons que l'on remarque parfois sur des objets d'une incontestable authenticité et d'une conservation parfaite.

Donnons, avant tout, les renseignements généraux qui servent de guide à l'histoire des poinçons en Belgique.

[1] Cet ostensoir, de la deuxième moitié du XVIIe siècle, fut exposé à Liége, en 1905, sous le nº 73. C'est par erreur qu'il est indiqué, au catalogue,comme appartenant à l'église de Hasselt.

GÉNÉRALITÉS SUR LES POINÇONS.

L'usage d'apposer aux pièces d'orfèvrerie des marques de provenance et d'authenticité ne remonte pas bien avant dans le moyen âge. Quelques artistes, tels que le fameux frère Hugo d'Oignies, signaient parfois leurs œuvres. La grande majorité cachaient leur talent sous les voiles de l'anonymat. Au XIVe et au XVe siècle, nous voyons la plupart des grandes corporations se constituer. Avec elles apparaissent certains poinçons de ville et les premiers règlements exigent des orfèvres l'apposition d'une marque personnelle. Mais c'est seulement au début du XVIe siècle que les règles du poinçonnage furent complètes ou, pour le moins, généralisées, exigeant le **poinçon de la cité**, le **poinçon onomastique** de l'orfèvre et la **lettre de décanat** [1].

Aussi, c'est généralement à partir de cette époque seulement que l'étude commence à donner des résultats précis.

Le **poinçon de ville** fut presque toujours unique au début. Son sujet, tiré généralement du blason de la cité, ne représentait que rarement ce blason en entier. Les dimensions de ces marques se prêtent peu, du reste, à des dessins compliqués. Parfois le sujet se tirait même d'emblèmes accessoires du blason : c'est le cas pour le poinçon d'Audenarde.

Vers le XVIIe siècle, on ajoute souvent au poinçon primitif une seconde marque qui l'accompagne jusqu'à la Révolution française. : c'est le cas pour Audenarde, Bruges, Gand, Liége, Mons, Tournai et Ypres.

Nous donnerons plus loin les détails concernant ces poinçons et leur évolution. Leurs dimensions, leurs couronnes, etc., sont autant d'indications précieuses pour en établir la valeur historique et juger de certaines contrefaçons contemporaines.

Le **poinçon onomastique de l'orfèvre** est tantôt parlant : c'est souvent le cas à Bruges et à Anvers. Il représente un objet qui rappelle le nom de l'orfèvre : Ainsi Jan Crabbe poinçonnait un « crabe », les de Neuykerke poinçonnaient « une petite église

[1] *Cf.* P. GÉNARD, *Notice sur la corporation des orfèvres d'Anvers*. L'auteur y donne les règlements et les actes authentiques en cette matière.

vue de face ». Tantôt ce sont des emblèmes arbitrairement choisis par les artistes, accompagnés ou non de certaines initiales. Parfois ce sont des initiales seules : c'est toujours le cas à Liége depuis le XVIIe siècle. Ici, elles sont au nombre de deux ; ailleurs, comme à Namur, presque toujours au nombre de trois.

Ces poinçons portent souvent une couronne, généralement à trois fleurons, mais quant à cela il n'y a pas de règle bien fixe.

Vient enfin la **lettre de décanat**.

Rappelons en deux mots ce que M. P. Génard nous apprend dans l'opuscule déjà cité. « Par son édit du 8 octobre 1501, l'archiduc Philippe le Beau réglementa le travail des orfèvres de la Hollande, de la Zélande et de la Frise. Dans ce document, le Souverain, tout en maintenant le signe particulier du maître et le poinçon de la ville, introduisit, en remplacement de la marque de l'essayeur, un signe nouveau, celui d'une lettre placée dans l'ordre alphabétique pour indiquer l'année et le décanat de la fabrication de toute pièce ouvragée, pesant plus d'une once... Cet édit fut suivi, à Anvers, de l'ordonnance du 2 février 1502 par laquelle on octroya aux orfèvres de cette ville un règlement pareil à celui de leurs confrères hollandais... »

Le décret de Philippe le Beau introduisit-il réellement, comme l'affirme Génard, un signe nouveau en ordonnant l'emploi de la lettre de décanat? Tout semble indiquer, notamment pour Anvers, que les conclusions du savant archiviste sont exactes lorsqu'il affirme qu'un alphabet décanal commence après le décret de 1501 et l'ordonnance de 1502.

Mais rien ne prouve que la lettre de décanat ne fût pas déjà d'un usage courant, avant cette époque, dans certaines corporations. Il est même certain que, dès le milieu du XVe siècle, à Gand, on connut la lettre de décanat. Les plaques en cuivre conservées au Musée archéologique de Gand nous en donnent un témoignage irréfutable.

L'usage de ce poinçon ne devait pas être exclusif à la corporation des orfèvres gantois, puisque nous avons, sur ces mêmes plaques, une mention d'unification dans la manière de poinçonner pour toutes les Flandres, en l'année 1484.

Il nous est bien difficile, néanmoins, de préciser dès à présent quand commença, dans chacune des corporations flamandes, le premier alphabet décanal. S'il est certain que l'édit de Philippe

le Beau n'eut aucune nécessité ni aucune application à Gand, il est des villes flamandes où il eut quelque écho.

En effet, on lit en tête de la plaque de cuivre, conservée également au Musée archéologique de Gand, où l'on voit insculpées les marques de quelques orfèvres d'Audenarde et de Courtrai : « Ordonancie der K. M. ghepublyceert int jaer XVcII. »

Les orfèvres d'Audenarde, pour le moins, reçurent donc un règlement contemporain et analogue, sans doute, à celui de leurs confrères d'Anvers.

Enfin, pour ce qui concerne les autres corporations du Brabant, du Hainaut, etc., nous pensons qu'il y eut souvent un retard considérable pour l'adoption du signe qui nous occupe.

C'est ainsi que pour Ath, par exemple, le premier alphabet décanal commence en 1663.

L'édit de Philippe le Beau ne peut donc pas être considéré comme l'acte primordial constituant dans nos provinces un régime nouveau. Il est néanmoins une page importante de notre histoire corporative.

Notons ensuite que l'alphabet adopté pour la succession des lettres de décanat comprend généralement vingt-quatre lettres, et non vingt-six.

M. Joseph Destrée, dans son étude intitulée : *L'Aiguière et le plat de Charles-Quint,* conservés dans la galerie d'Apollon, à Paris, avait déjà fait remarquer que l'alphabet flamand ne comportait que vingt-cinq lettres, le *J* se confondant avec l'*I* dans cette langue. De nombreuses observations nous ont fait admettre que, dans l'alphabet qui nous occupe, le *V* et l'*U* se confondent également. Le nombre des lettres est ainsi réduit à vingt-quatre. Parfois même l'alphabet est encore raccourci. Ainsi l'alphabet primitif de Gand ne comprend jamais le *W*. Cet alphabet de vingt-trois lettres est plus latin que flamand.

La lettre de décanat, qui vécut jusqu'en 1749 dans nos grandes corporations, devait être marquée sur les plaques de cuivre à côté des noms des doyens et jurés successifs. Si ces précieuses plaques nous avaient été conservées partout, nous pourrions sans aucune peine établir l'équivalence en millésimes de toutes ces lettres. Malheureusement, à part pour Gand, plus aucune plaque de corporation ne nous fournit ces précieux renseignements.

D'autre part, les doyens de corporation voyaient parfois du-

rant plusieurs années successives se renouveler leur mandat. A certaines époques, la lettre n'en changeait pas moins chaque année ; mais, d'autres fois, elle restait la même tant que le même doyen était en fonctions. Parfois aussi le décès d'un doyen amenait l'emploi de deux lettres successives en une même année.

Impossible donc d'établir, à priori, l'équivalent en millésimes des alphabets décanaux de nos différentes corporations. Il ne reste dès lors qu'un moyen d'étudier la question :

Rechercher des pièces authentiques, et appartenant à des corporations connues, qui portent à la fois la lettre et un millésime. Ce procédé ne conduit pas encore à la certitude, car parfois ces indications se contredisent formellement, et il n'est pas rare que les pièces portent une date postérieure à celle de leur confection. Néanmoins, lorsqu'un grand nombre de pièces ont été examinées, on peut établir avec une extrême probabilité la valeur des lettres. Il s'en faut que notre travail soit complet à ce point de vue. Nous donnerons pourtant plus loin, à titre d'exemple, ce que nous avons fait en cette matière pour la corporation d'Anvers.

Il est à remarquer aussi que l'exercice du décanat ne prenait généralement pas cours au 1er janvier et qu'ainsi, une même lettre se rapporte à un exercice correspondant à deux millésimes consécutifs. Il faut alors établir les tableaux d'équivalence par exercices et non simplement par années.

L'usage de la lettre tomba généralement et fut remplacé, en 1749-1750, par une marque bien moins équivoque, destinée à relater l'année de la confection. On prit comme sujet du poinçon annuel un nombre correspondant aux deux derniers chiffres du millésime en sous-entendant dix-sept cents, et ce nombre fut généralement couronné, au début du moins.

Il est également à noter que, à partir d'une certaine époque, on employa simultanément des poinçons de dimensions différentes pour permettre de marquer les grands et les petits objets.

Notons, enfin, que, dans l'étude des poinçons, aucun détail ne peut être négligé. C'est ainsi que nous ferons fréquemment remarquer la forme du fond du poinçon. Le fer à marquer avait naturellement un contour extérieur dont le tracé devait s'imprimer en même temps que le poinçon lui-même. La forme de ce con-

tour est souvent un élément précieux pour fixer l'époque à laquelle appartient la marque étudiée.

Quant à l'endroit où l'on apposait les poinçons sur les pièces d'orfèvrerie, aucune règle générale ne peut être établie. Néanmoins, nous avons relevé certaines coutumes particulières à des cas spéciaux. Ainsi, durant la seconde moitié du XVIIe siècle, on retrouve fréquemment aux œuvres anversoises une bordure ajourée au pied. C'est presque toujours sur la bandelette de métal qui forme le rebord du pied et entre deux feuillages rapportés que l'on rencontre, un à un, les trois poinçons réglementaires. Pour les plateaux, les marques se trouvent généralement au verso, et ainsi de suite.

Néanmoins, on ne peut jamais déclarer une pièce dépourvue de poinçon avant de l'avoir entièrement démontée et examinée dans les moindres recoins. Il nous est arrivé de trouver ainsi les marques sous la fausse coupe d'un calice, en dessous d'un écrou vissé sur une tige centrale, sous le dôme d'un dais d'ostensoir, sous les ailes d'un chérubin rapporté, ou bien, enfin, adroitement dissimulées au beau milieu de scènes repoussées et ciselées.

En cette matière, l'habitude est seule capable de donner quelque habileté.

Passons maintenant à l'étude particulière des poinçons, de ville surtout, des principales corporations belges. Les renseignements que nous publions sont naturellement susceptibles de nombreux compléments.

POINÇONS DE VILLE [1]

ANVERS



Fig. 1. Navette à encens. — Bruxelles (hôpital Saint-Jean). — 1531 (date marquée).
Fig. 2. Calice post-daté 1629. — Église de Wauthier-Braine. — 1545-1546 (date attribuée approximative).
Fig. 3. Calice. — Église de Strypen. — 1561 (date marquée).
Fig. 4. Petite coupe ciselée. — Alost (église Saint-Martin). — 1598-1599 (date attribuée). Calice Bousval.
Fig. 5. Plateau. — Église de Thildonck. — 1621-1622 (date attribuée).
Fig. 6. Chrismatoire. — Église de Denderleeuw. — 1622 (date marquée).
Fig. 7. Ostensoir de Hamme (Waes) 1625-1626.
Fig. 8. Plateau. — Maestricht (église Notre-Dame). — 1641-1642 (date attribuée).
Fig. 9. Ostensoir. — Église d'Opwyck. — 1644-1645 (date attribuée).
Fig. 10. Coupe. — Alost (église Saint-Martin). — 1653-1654 (date attribuée).
Fig. 11. Calice. — Église de Puers. — 1663 (date attribuée).
Fig. 12. Calice. — Aerschot (église Notre-Dame). — 1676-1677 (date attribuée).
Fig. 13. Calice. — Gheel (église Saint-Amand). — 1679-1680 (date attribuée).
Fig. 14. Encensoir. — Hamme (église Sainte-Anne). — 1697 (date marquée).
Fig. 15. Ostensoir. — Église de Basel. — 1698-1699 (date attribuée).
Fig. 16. Encensoir. — Église de Jodoigne. — 1711-1712 (date attribuée).
Fig. 17. Châsse de sainte Amelberge. — Église de Tamise. — 1734-1735 (date attribuée).
Fig. 18. Calice. — Hal (église des RR. PP. Conventuels). — 1750.
Fig. 19. Lampe de sanctuaire. — Église de Beveren-Waes. — 1770.

Comme M. Génard, et d'autres après lui, nous l'ont appris, le poinçon des orfèvres anversois fut toujours la *main couronnée*, Cette main symbolique se retrouve, du reste, dans les armoiries de la cité.

[1] Les poinçons ont été reproduits d'après nos dessins et frottis par la plume habile de M. A. Bonheur, dessinateur des Musées royaux du Cinquantenaire.

Peu de poinçons sont aussi faciles à saisir et, pourtant, il en est peu dont l'évolution soit aussi compliquée. Tant s'en faut que main et couronne aient toujours eu le même caractère !

D'abord, cette main est presque toujours une main droite, placée la paume en avant et ayant, par conséquent, le pouce à droite. L'examen de cinq cents poinçons anversois ne nous a fait remarquer, jusqu'à présent, que quatre exceptions à cette règle.

Portent comme poinçon une main gauche : l'ostensoir de Santhoven (1619-1620) ; un plat de Thildonk (1621-1622) ; l'ostensoir d'Opwyck (1644-1645) ; le ciboire de Grobbendonck (1700-1701).

Les rares poinçons du XVIe siècle qu'il nous fut donné d'examiner ont la main de dimensions moyennes, bien modelée et les doigts assez distancés les uns des autres. La couronne qui la surmonte est fermée et comprend toujours deux parties bien distinctes. Il suffit de jeter un coup d'œil sur la planche nº 1 pour se rendre immédiatement compte de cette disposition. Le poinçon que nous avons relevé sur la charmante navette à encens, conservée à l'hôpital Saint-Jean, à Bruxelles (1531), comporte une couronne d'un genre bien particulier. A la partie inférieure, ce sont trois triangles disposés en arc de cercle ; au-dessus, le dessin est très lourd et fort peu découpé (fig. 1).

Bien différente est la couronne que nous avons relevée au poinçon du calice de Wauthier-Braine (fig. 2). Notons d'abord qu'il ne faut tenir aucun compte de la date « 1629 » qu'on lit sous le pied du calice avec l'inscription : « Bois-Seigneur-Isaac ». C'est là une date de transfert ou de donation. Cette époque nous a laissé un très grand nombre de documents dont le poinçonnage est très clair et ne concorde en aucune façon avec celui de ce calice. De plus, le style de cette belle pièce d'orfèvrerie nous la fait attribuer de préférence à la première moitié du XVIe siècle. Enfin, sa lettre de décanat « T » est ogivale, tandis qu'en 1561 la lettre nous apparaît déjà en caractères ordinaires. Nous remarquerons que la partie inférieure de la couronne surmontant la main comporte six pointes et l'arc supérieur des motifs rectangulaires.

Ces deux premiers poinçons ont leur contour extérieur formé

de six lignes droites disposées comme on le voit sur les figures 1 et 2 [1].

C'est probablement à ce deuxième modèle qu'il faut rapporter le poinçon d'Anvers, relevé par M. Destrée sur le plateau de Charles-Quint et reproduit dans l'étude citée plus haut. Il y a bien certaines différences avec la figure 2, mais la reproduction est si peu délicate que nous n'oserions pas nous baser sur ce document.

Le poinçon de 1561 (fig. 3) diffère peu du précédent. Le contour extérieur du poinçon a des formes plus arrondies, qui tendent à suivre de loin le dessin de la main et de la couronne.

Vers la fin du XVI[e] siècle apparaît un poinçon d'une forme toute nouvelle. La couronne est formée d'une double bande à pointes (5 au-dessous, 9 au-dessus) et s'étale au-dessus de la main comme un éventail. De plus, le rebord du poinçon suit fidèlement les contours de la main et de la couronne (fig. 4). Les pièces les plus anciennes où nous ayons relevé ce poinçon sont une petite coupe ciselée, appartenant à l'église Saint-Martin, à Alost, et un calice appartenant à l'église de Bousval. Ces deux objets remontent à l'exercice 1598-1599, d'après notre tableau des lettres de décanat.

Quelque dix ans plus tard, le poinçon, tout en gardant les mêmes formes générales, se modifie légèrement dans la partie supérieure de la couronne. Le deuxième bandeau devient une rangée de perles toujours au nombre de neuf. Un calice en vermeil de l'église Saint-Pierre, à Turnhout, nous en donne un exemplaire très bien conservé. Cette pièce se rapporte à l'exercice 1612-1613.

Vers 1615 apparaît une couronne fermée d'un autre modèle et dont l'emploi fut bien éphémère : six à sept ans tout au plus. La figure 5 reproduit un de ces poinçons. Nous l'avons trouvé sur un plateau conservé à l'église de Thildonk et l'on aura remarqué que, sur ce poinçon exceptionnel, la main porte le pouce à gauche.

[1] Le poinçon-main relevé sur le calice de Sutendael (1527) diffère surtout des figures 1 et 2 en ce que le contour extérieur suit plutôt celui du dessin.

Le plateau dont nous parlons remonte à l'exercice 1621-1622, tandis que le poinçon suivant, relevé sur le chrismatoire de Denderleeuw (fig. 6), se rapporte avec certitude à l'an 1622. C'est donc en cette année 1622 que le changement s'est opéré dans la couronne surmontant la main d'Anvers. Cette couronne, fort simple, comporte un bandeau surmonté de sept perles. Une petite croix s'observe sur le bandeau inférieur.

La même couronne se retrouve sur l'ostensoir de Beveren-Waes (1623-1624) et, avec une très légère modification, sur l'ostensoir de Hamme (Sainte-Anne) (1624-1625).

En 1625-1626, nous voyons pour la première fois paraître une couronne franchement ouverte, à trois charmants fleurons fleurdelisés, d'un dessin très délicat. C'est sur l'ostensoir de l'église de Hamme (Waes) que nous avons relevé ce poinçon (fig. 7).

La couronne ouverte à trois fleurons subsista jusqu'en 1640. Nous la retrouvons sur un très grand nombre de pièces se rapportant à cette époque. Sans doute, ces couronnes et ces mains n'ont pas toutes les dimensions et les moindres détails identiques. Au bout de quelques années, la finesse des premiers exemplaires a fait place à un dessin relativement peu soigné. Mais nous n'avons, jusqu'à présent, relevé que des différences très peu notables. Passons donc à l'exercice 1641-1642.

Pour quelques années la couronne redevient fermée et se rapporte aux deux modèles que nous avons reproduits (fig. 8 et 9.) Ce sont de larges couronnes royales dont les contours supérieurs sont ornés de perles. Signalons encore une fois la main « gauche » au poinçon de l'ostensoir d'Opwyck (1644-1645). Un calice anversois, conservé à l'église d'Heyst-op-den-Berg, possède identiquement le même poinçon.

Nous ne saurions préciser exactement quand réapparut la couronne ouverte à trois fleurons. Quoi qu'il en soit, nous pouvons en affirmer l'emploi à partir de l'exercice 1649-1650. Le poinçon relevé sur l'ostensoir de 1649, conservé à l'église de Syngem, est la preuve de cette affirmation.

De 1649 aux dernières années du siècle, ce sont donc toujours, à part une exception en 1676-1677, des couronnes à trois fleurons. Il existe cependant entre celles-ci, comme entre les mains,

du reste, de notables différences de dimensions. Les quatre exemplaires que nous avons fait reproduire (fig. 10, 11, 13 et 14) donnent une idée de ces variantes.

Il faut remarquer aussi la forme extraordinaire de la main et de la couronne sur le poinçon exceptionnel de 1676-1677, retrouvé sur un calice de l'église Notre-Dame, à Aerschot. La paume a des proportions tout à fait excessives pour la maigreur des doigts et la couronne a la forme d'un petit chapeau sans caractère (fig. 12).

Les toutes dernières années du XVIIe siècle nous fournissent un nouveau modèle de couronne fermée. En 1697, nous constatons encore l'emploi de la couronne ouverte à trois fleurons sur l'encensoir de l'église de Hamme (Sainte-Anne). Remarquons, en passant, les grandes dimensions de cette main et de cette couronne (fig. 14).

Le poinçon de 1698-1699 (fig. 15), qui se retrouve sur l'ostensoir de Basel, un ciboire de Querbs, l'ostensoir de Lubbeek (1699-1700) et d'autres pièces, se distingue par une très haute couronne impériale fermée. Elle comprend à sa partie inférieure une couronne à cinq fleurons et au-dessus trois bandes se croisant en ogive.

Selon toute vraisemblance, c'est en 1701-1702 que cette couronne fit déjà place à un autre modèle, également fermé, mais beaucoup plus simple : un bandeau horizontal surmonté de trois bandes unies.

Quelques années plus tard, apparition d'une nouvelle couronne fermée rappelant, par sa partie inférieure, les lignes de celle de 1698-1699, mais avec plus de largeur. Quant à la partie supérieure, ce sont deux arcs brisés interrompus par deux petites boules superposées (fig. 16).

La figure 17 nous montre encore un de ces poinçons énormes comme on en trouve fréquemment sur les pièces de la première moitié du XVIIIe siècle. La main, très forte et très large, est surmontée d'une couronne entièrement formée de perles et dont la disposition rappelle trois fleurons. C'est encore durant cette première moitié du XVIIIe siècle que nous trouvons les mains le plus mal modelées. Il en est qui apparaissent vraiment comme deux taches ovales surmontées de cinq petits bâtons arrondis.

Rien de plus grossier, par exemple, que le poinçon relevé sur un plateau de l'église de Bonlez (1724-1725).

Par contre, les deux poinçons de 1743 que nous avons découverts sur l'ostensoir de Tourneppe et le calice de Gestel sont de dimensions très petites et se rapprochent fort de celui qui est reproduit sous le nº 11.

A partir de 1751, la main d'Anvers prit et conserva jusqu'à la fin du siècle des dimensions fort modestes. Elles sont parfois microscopiques : c'est le cas du poinçon reproduit sous le nº 18. La forme de la figure 19 est néanmoins plus commune.

Telle est donc, dans ses grandes lignes, l'évolution que subit, durant trois siècles, le poinçon de la ville d'Anvers. S'il nous est donné de trouver plus tard de nombreux documents nouveaux, nous publierons peut-être un tableau où nous donnerons la reproduction exacte d'un poinçon appartenant à chaque exercice décanal.

Citons, pour finir, à titre documentaire, ce que M. Destrée nous dit, dans l'étude précitée, au sujet de l'évolution de la marque anversoise : « Au XVIe siècle, elle (la couronne) apparaît comme un diadème ou couronne fermée. Au XVIIe, elle perd la partie supérieure; enfin, au XVIIIe, elle se transforme en une sorte de bandeau dentelé dépourvu de tout caractère. Quant à la main, elle n'a jamais varié d'aspect. »

Lettre de décanat.

A Anvers, comme généralement ailleurs, la lettre de décanat fut empruntée aux caractères ogivaux durant la première moitié du XVIe siècle. Les quelques lettres que nous avons relevées et qui se rapportent à cette époque sont majuscules. Les contours, formant le fond du poinçon, sont très simples : ils affectent la forme d'un petit écusson sans la moindre complication. Dès 1561, nous voyons paraître sur le calice de Strypen le poinçon B en caractères ordinaires. Il est donc fort probable que

ceux-ci furent employés à Anvers à partir du troisième alphabet décanal.

Vers la fin du XVIe siècle, un détail de ce poinçon prend une forme intéressante. C'est le contour extérieur dont le dessin rappelle un cartouche composé d'arcs concaves et convexes harmonieusement disposés. Ce cartouche varie avec chaque lettre et nous le retrouvons constamment sur les documents remontant aux premières années du XVIIe siècle. C'est en 1613-1614 que nous l'observons pour la dernière fois avec son caractère primitif et renfermant la lettre C. (Ostensoir de l'église Saint-Pierre, à Louvain, et calice de l'église Notre-Dame au delà de la Dyle, à Malines.) En 1614-1615, la couronne fait son apparition au-dessus de la lettre de décanat.

Cette couronne ne cessera de surmonter la lettre de décanat jusqu'en 1749. Nous n'avons relevé qu'une seule exception à cette règle. Sur la châsse de sainte Amelberge (église de Tamise), on voit un énorme H sans couronne (1734-1735).

A quelques rares exceptions près, la couronne surmontant la lettre de décanat est la même que celle qui surmonte la main d'Anvers. Quant au rebord extérieur du poinçon, simple écu en 1615, il reprend la forme de cartouche pendant quelques années pour suivre, à partir de 1622-1623, le contour naturel de la lettre et de sa couronne.

Quant aux dimensions, les lettres de décanat suivent à peu près celles des mains. Elles varient de 1 à 7 millimètres.

La première moitié du XVIIIe siècle détient le record des lettres colossales.

Passons maintenant à l'étude que nous avons faite sur l'*équivalence de ces lettres* par la méthode que nous avons énoncée plus haut.

Équivalence des lettres.

Remarquons d'abord que Génard, dans sa notice sur la corporation des orfèvres d'Anvers, nous renseigne un certain nombre de lettres en regard de la liste des doyens qu'il publie. Ces renseignements, dit-il, sont tirés des actes scabinaux, des actes collégiaux et de quelques documents épars. De notre côté, nous avons retrouvé relativement bien peu de documents se rapportant au XVIe siècle et nous permettant de vérifier les recherches du savant archiviste de la ville d'Anvers. Les renseignements que nous avons sont néanmoins suffisants pour nous révéler une lacune considérable vers 1550-1560. M. Destrée nous l'avait déjà fait remarquer dans l'étude citée plus haut, mais l'écart que nous avons découvert est encore plus considérable que notre érudit confrère ne l'avait soupçonné [1].

Si nous admettons, comme tout semble l'indiquer, qu'en 1503 apparaît la première lettre du premier alphabet, l'A reparaîtra normalement en 1527. Or, nous rencontrons la lettre A en 1527 sur le calice de Sutendael, et sur la navette à encens de l'hôpital Saint-Jean, à Bruxelles, la lettre E et le millésime 1531. Cela concorde admirablement.

Un autre document confirme ces données.

Une splendide couverture d'évangéliaire conservée à l'abbaye de Tongerloo porte le millésime 1543 et la lettre R. Ici, les archives de l'abbaye nous fournissent la preuve certaine que l'année marquée correspond à l'époque de la commande. On y lit, en effet, parmi les comptes de cette époque :

« Mgr (Magister) Heronimus Mamacker aurifaber Antwerp. deliberavit pro R. Dn^o^ Tongerloen. 15 Febr. Ao. 1543 stilo cameracensi [2] laminam argenteam deauratam cum crucifixo

[1] Il nous a été donné d'examiner tout récemment les poinçons du plateau et de l'aiguière au Louvre. Le poinçon d'Anvers et le Z y sont légèrement différents. Tout en étant semblables, les deux lettres sont, l'une plus ramassée que l'autre. C'est une preuve que la lettre Z fut employée durant plusieurs années et que plateau et aiguière ne furent pas achevés en même temps.

[2] Le *Stilus cameracensis*, ou mieux *Stilus curiæ cameracensis*, commençait à Pâques.

et aliis ymaginibus et ornamentis ad evangeliare ponderantem in argento deaurato IX marck IIII onsen, quelibet uncia estimata cum auro et forma ad III Ren. Facit II^c XXVIII Ren [1]. »

Des documents aussi précis nous permettent de conclure que, dans son ensemble, la succession des lettres de décanat correspondit durant la première moitié du XVIe siècle à la succession des années : A devrait donc faire régulièrement sa troisième apparition en 1550-1551. Or, Génard nous donne pour A l'exercice 1559-1560. Voilà donc un écart de neuf années.

D'autre part, nous avons récemment découvert, à Strypen (Flandre occidentale), un calice portant la date « 1561 » encore lisible sous les griffes qui la recouvrent. Ce calice porte la lettre B, ce qui confirme absolument les données littérales fournies par Génard. Celles-ci concordent fort bien, du reste, avec celles que nous avons recueillies pour le début du XVIIe siècle.

Vu les considérations que nous venons d'émettre, nous intercalerons dans nos tableaux la liste des lettres fournies par Génard et nous reprenons notre étude au début du XVIIe siècle.

Dans l'intervalle, 1600-1622, tout se passe régulièrement. Notons la position significative de la lettre D en 1615. Elle nous fournit la preuve que nous avons bien fait en donnant à Y la signification 1608-1609 et non 1607-1608, de même qu'à M 1622-1623 et non 1621-1622.

En 1633-1634, se présente, de nouveau, une petite lacune. La lettre X relevée sur l'ostensoir d'Elversele concorde parfaitement avec les lettres précédentes. Les quatre premières lettres de l'alphabet suivant concordent aussi entre elles. Les lettres Y et Z furent-elles omises ou fit-on durant cet exercice 1632-1633 l'emploi de trois lettres? C'est là un point obscur, mais nous penchons plutôt pour l'omission pure et simple des deux dernières lettres de l'alphabet. Plusieurs documents de cette époque nous donnent, en effet, les lettres X et A. Aucun ne nous donne Y ou Z.

Les deux alphabets de 1633-1634 à 1680-1681 ne présentent

Nous devons ces détails à l'obligeance de M. le chanoine J. Bauwens, de l'abbaye de Tongerloo.

jusqu'à présent pas la moindre lacune. A remarquer seulement que la lettre E fut probablement employée durant l'exercice 1661-1662 et une partie de l'exercice suivant. Nous la retrouvons, en effet, en 1662 et en 1663. D'autre part, la lettre D se retrouve en 1660. Il est donc probable que la lettre E empiéta quelque peu sur le temps d'emploi de la lettre F que nous avons relevée sur un document de 1663.

Pour les trois derniers alphabets, de 1681-1682 à 1745, à part l'emploi de deux lettres pour chacun des deux exercices consécutifs 1690-1691 et 1691-1692, la succession des lettres est absolument régulière.

Voici donc, tel que nous avons pu le reconstituer, le tableau d'équivalence des lettres du décanat, à Anvers, de 1503 à 1749 :

TABLEAU D'ÉQUIVALENCE DES LETTRES DE DÉCANAT D'ANVERS

Millésimes	Lettres relevées	Pièces d'origine	Exercices	Équivalentes [1]
1503			1503–1504	A*
1504			1504–1505	B
1505			1505–1506	C
1506			1506–1507	D
1507			1507–1508	E
1508			1508–1509	F
1509			1509–1510	G
1510			1510–1511	H
1511			1511–1512	I
1512			1512–1513	K
1513			1513–1514	L
1514			1514–1515	M
1515			1515–1516	N
1516			1516–1517	O
1517			1517–1518	P
1518			1518–1519	Q
1519			1519–1520	R
1520			1520–1521	S
1521			1521–1522	T

[1] Nous marquons d'un astérisque les lettres fournies par Génard.

Millésimes	Lettres relevées	Pièces d'origine	Exercices	Équivalentes
1522			1522–1523	V
1523			1523–1524	W
1524			1524–1525	X
1525			1525–1526	Y
1526			1526–1527	Z
1527	A	Calice. Sutendael	1527–1528	A
1528			1528–1529	B
1529			1529–1530	C
1530			1530–1531	D
1531	E	Navette à encens. Bruxelles (hôpital Saint-Jean).	1531–1532	E
1532			1532–1533	F
1533			1533–1534	G
1534			1534–1535	H
1535			1535–1536	I
1536			1536–1537	K
1537			1537–1538	L
1538			1538–1539	M
1539			1539–1540	N
1540			1540–1541	O
1541			1541–1542	P
1542			1542–1543	Q
1543	R	Couverture d'évangéliaire. Tongerloo (Abbaye).	1543–1544	R
1544			1544–1545	S ?
1545			1545–1546	T ?
1546			1546–1547	V ?
1547			1547–1548	W ?
1548			1548–1549	X ?
1549			1549–1550	Y ?
1550			1550–1551	Z ?
1551			1551–1552	
1552			1552–1553	
1553			1553–1554	
1554			1554–1555	
1555			1555–1556	
1556			1556–1557	
1557			1557–1558	
1558			1558–1559	
1559			1559–1560	A*
1560			1560–1561	B*
1561	B	Calice. Strypen.	1561–1562	C*
1562			1562–1563	D*
1563			1563–1564	E*
1564			1564–1565	E* F*

Millésimes	Lettres relevées	Pièces d'origine	Exercices	Équivalentes
1565			1565–1566	G*
1566			1566–1567	H*
1567			1567–1568	
1568			1568–1569	I *
1569			1569–1570	K*
1570			1570–1571	L *
1571			1571–1572	M*
1572			1572–1573	
1573			1573–1574	
1574			1574–1575	N*
1575			1575–1576	O*
1576			1576–1577	P*
1577			1577–1578	Q*
1578			1578–1579	R*
1579			1579–1580	S *
1580			1580–1581	T *
1581			1581–1582	V *
1582			1582–1583	X*
1583			1583–1584	Y*
1584			1584–1585	Z*
1585			1585–1586	
1586			1586–1587	A*
1587			1587–1588	B*
1588			1588–1589	C*
1589			1589–1590	D*
1590			1590–1591	E*
1591			1591–1592	F*
1592			1592–1593	G
1593			1593–1594	H
1594			1594–1595	I
1595			1595–1596	K
1596			1596–1597	L
1597			1597–1598	M
1598			1598–1599	N
1599			1599–1600	O
1600			1600–1601	P
1601			1601–1602	Q
1602			1602–1603	R
1603			1603–1604	S
1604			1604–1605	T
1605			1605–1606	V
1606			1606–1607	W
1607			1607–1608	X
1608	Y	Calice Gheel (église Sainte-Dymphne).	1608–1609	Y

Millésimes	Lettres relevées	Pièces d'origine	Exercices	Équivalentes
1609			1609–1610	Z
1610			1610–1611	
1611			1611–1612	A
1612			1612–1613	B
1613			1613–1614	C
1614			1614–1615	D
1615	D	Calice Turnhout (église Saint-Pierre).	1615–1616	E
1616			1616–1617	F
1617	G	Calice. Zwyndrecht.	1617–1618	G
1618	H	Calice. Gestel.	1618–1619	H
1619			1619–1620	I
1620			1620–1621	K
1621			1621–1622	L
1622	M	Christmatoire, Denderleeuw.	1622–1623	M
1623			1623–1624	N
1624			1624–1625	O
1625			1625–1626	P
1626			1626–1627	Q
1627			1627–1628	R
1628	S	Ostensoir, Oordeghem.	1628–1629	S
1629	T	Ciboire, Appels.	1629–1630	T
1630			1630–1631	V
1631			1631–1632	W
1632	W	Ciboire, Hemixem	1632–1633	X (Y Z)?
1633	X	Ciboire, Elversele.	1633–1634	A
1634	A	Ostensoir, Heyst-op-den-Berg.	1634–1635	B
1635	C	Ostensoir, Saint-Nicolas (ville).	1635–1636	C
1636	D	Calice, Alsemberg.	1636–1637	D
1637			1637–1638	E
1638			1638–1639	F
1639	G	Plateau, Malines (hôpital).	1639–1640	G
1640	H	1. Ostensoir, Tournai (St-Nic.). 2. Reliquaire, Ostensoir Tongres (trésor N.-D.). 3. Ciboire, Hofstade.	1640–1641	H
1641	I	Ostensoir Lombeek-N.-D.	1641–1642	I
1642			1642–1643	K
1643			1643–1644	L
1644			1644–1645	M
1645	M	Ostensoir Opwyck [1].	1645–1646	N

[1] Le millésime 1645 n'est pas gravé sur l'ostensoir d'Opwyck. « Le registre de la fabrique d église n° 1645 nous apprend que cet objet d'orfèvrerie a

Millésimes	Lettres relevées	Pièces d'origine	Exercices	Équivalentes
1646			1646–1647	O
1647			1647–1648	P
1648			1648–1649	Q
1649	R	Lampe, Turnhout (hôpital).	1649–1650	R
1650	S	Ostensoir, Rotselaer.	1650–1651	S
1651			1651–1652	T
1652			1652–1653	V
1653			1653–1654	W
1654			1654–1655	X
1655			1655–1656	Y
1656	Y	Ciboire, Turnhout (St-Pierre). Calice, Zele.	1656–1657	Z
1657			1657–1658	A
1658			1658–1659	B
1659			1659–1660	C
1660	D	Ciboire, Venray.	1660–1661	D
1661			1661–1663	E
1662	E	Ostensoir, Gheel (hôpital).	1663	F
1663	E F	Calice, Gand (égl. St-Michel). Navette, Aerschot (église N.-D.).	1663–1664	G
1664			1664–1665	H
1665			1665–1666	I
1666			1666–1667	K
1667			1667–1668	L
1668			1668–1669	M
1669	N	Burettes, Melsele.	1669–1670	N
1670	N	Plateau, Melsele, Ostensoir, Ostende.	1670–1671	O
1671			1671–1672	P
1672			1672–1673	Q
1673			1673–1674	R
1674	R	Calice, La Clinge.	1674–1675	S
1675			1675–1676	T
1676			1676–1677	V
1677	W	Ciboire, Meerhout.	1677–1678	W
1678			1678–1679	X
1679			1679–1680	Y
1680	Z	Ciboire, Aerschot (N.-D.).	1680–1681	Z
1681			1681–1682	A
1682	B	Ostensoir, Hemixem.	1682–1683	B

coûté... etc. » (Notice de M. Julien Van Der Linden sur quelques objets d'art de l'église d'Opwyck, p. 15.)

Annales de la Société d'archéologie de Bruxelles, t. XV, 1re liv., 1901.

Millésimes	Lettres relevées	Pièces d'origine	Exercices	Équivalentes
1683			1683–1684	C
1684	D	Ciboire, Aertselaer.	1684–1685	D
1685			1685–1686	E
1686			1686–1687	F
1687			1687–1688	G
1688			1688–1689	H
1689			1689–1690	I
1690			1690–1691	K L
1691	K	Ciboire, Meersel (Capucins).	1691–1692	M N
	M	Ostensoir, Meersel (Capucins).		
1692	O	Calice. Anvers (Sœurs-Noires).	1692–1693	O
1693			1693–1694	P
1694			1694–1695	Q
1695			1695–1696	R
1696			1696–1697	S
1697	S	Encensoir, Hamme (Ste-Anne).	1697–1698	T
1698			1698–1699	V
1699			1699–1700	W
1700			1700–1701	X
1701			1701–1702	Y
1702			1702–1703	Z
1703			1703–1704	A
1704			1704–1705	B
1705			1705–1706	C
1706			1706–1707	D
1707	E	Ostensoir, Anvers (Srs-Grises). act. aux Capucins d'Alost.	1707–1708	E
1708			1708–1709	F
1709			1709–1710	G
1710			1710–1711	H
1711			1711–1712	I
1712			1712–1713	K
1713	L	Calice, Oorderen.	1713–1714	L
1714			1714–1715	M
1715	M	Ciboire, Pulderbosch.	1715–1716	N
1716			1716–1717	O
1717			1717–1718	P
1718			1718–1719	Q
1719			1719–1720	R
1720			1720–1721	S
1721	T	Ciboire, Rethy.	1721–1722	T
1722			1722–1723	V
1723			1723–1724	W
1724			1724–1725	X
1725			1725–1726	Y
1726			1726–1727	Z

Millésimes	Lettres relevées	Pièces d'origine	Exercices	Équivalentes
1727			1727-1728	A
1728			1728-1729	B
1729			1729-1730	C
1730			1730-1731	D
1731			1731-1732	E
1732			1732-1733	F
1733			1733-1734	G
1734			1734-1735	H
1735			1735-1736	I
1736			1736-1737	K
1737			1737-1738	L
1738			1738-1739	M
1739	M	Calice, Meerle.	1739-1740	N
1740			1740-1741	O
1741			1741-1742	P
1742			1742-1743	Q
1743	Q	Ostensoir, Tourneppe. Calice, Gestel.	1743-1744	R*
1744			1744-1745	S
1745			1745-1746	S T *
1746			1746-1747	
1747			1747-1748	
1748			1748-1749	V*
1749			1749	

Les **poinçons onomastiques** anversois relevés le plus souvent sont:

La *Grappe de raisins* (début du XVIIe siècle).

Le *Soleil* (2e quart du XVIIe siècle).

Le poinçon (I. L. Josse *Lesteens*? ; 2e quart du XVIIe siècle).

Le poinçon HD (Henri *de Vliegere*? ; 2e quart du XVIIe siècle).

La *Poire à deux feuilles* (1650-1660).

Le poinçon (I. M. Jean Moermans ; 1660-1675).

Le poinçon BK (vers 1675).

Le *Globe surmonté d'une croix* (fin du XVIIe siècle).

Un grand **S** (Wierick Somer III) au début, et les lettres V. B. enlacées (Verberkt) à la fin du XVIIIe siècle.

ALOST



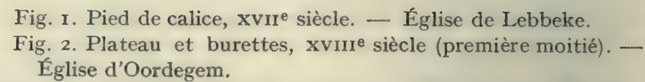


Fig. 1. Pied de calice, XVIIe siècle. — Église de Lebbeke.
Fig. 2. Plateau et burettes, XVIIIe siècle (première moitié). — Église d'Oordegem.
Fig. 3. Calice vers 1730. — Alost (église Saint-Martin).
Fig. 4. Plateau XVIIIe siècle (milieu). — Gheel (église Saint-Amand).



Les quelques pièces d'origine alostoise que nous avons découvertes ne remontent guère, pour la plupart, au delà du XVIIIe siècle.

L'élément que l'on retrouve sur toutes ces marques est l'*épée en pal* que l'on voit dans les armoiries de la vieille commune flamande. Exceptionnellement, nous retrouvons certains poinçons où ces armoiries sont complètes (l'épée accostée de deux petits écussons à un lion à droite et un aigle à gauche). Les contours de ces poinçons sont généralement peu caractéristiques, à part le dessin de perles (fig. 3).

Alost ne connut point la lettre de décanat.

Comme nous l'avons dit plus haut, la plaque du musée de Gand nous donne l'éqnivalent onomastique de cinq poinçons d'orfèvres Alostois : J.-B. Lavendy, 1773 ; J.-B. Tonleyn, 1773 ; C. Willick, 1773; H.-J. Willick, 1777, et Egidius Nys.

ATH

Fig. 1. Buste de sainte Perpète. — Église collégiale de Dinant. — 1671.
Fig. 2. Croix. — Renaix (église Saint-Martin). — Vers 1740.
Fig. 3. Burettes. — Église de Deux-Acren. — 1760.
Fig. 4. Couverts. — M. le Représentant Ouverleaux. — 1788.



L'existence d'une corporation d'orfèvres à Ath remonte à l'année 1662. C'est à l'extrême obligeance de M. F. Ouverleaux, ancien conservateur de la Bibliothèque royale de Bruxelles, que nous devons de connaître un document inédit de la plus haute importance pour l'histoire des orfèvres athois[1]. Il s'agit des lettres patentes constituant en corps de métier les orfèvres d'Ath, le 7 novembre 1662. Ce serait sortir du cadre de cette étude que de reproduire ici ce texte dans son intégralité. Nous en extrayons seulement ces quelques renseignements : « Les orfèvres d'Ath auront donc le droit de choisir chaque une ou deux années (selon l'exigence du cas) un ou deux doyens... Ceux-ci devront marquer tous les ouvrages (outre la marque du maître qui les aura faits) avec la marque ordinaire de la ville d'Ath, par dessus une lettre couronnée de *A*, *B*, *C* ... »

Ces lettres devaient être battues dans une plaque de cuivre, à côté du nom du doyen de la corporation, afin d'établir la responsabilité de ce dernier. Ce détail prouve qu'il s'agit bien ici de lettres de décanat proprement dites.

Les premiers doyens, Jean de Glarges et Ph. Lenoir, prêtèrent serment le 13 février 1663.

Quelle fut cette marque ordinaire de la ville d'Ath? Nous n'eûmes aucune difficulté à la déterminer lorsqu'il nous fut donné d'examiner les pièces d'orfèvrerie des églises et de l'hôpital d'Ath. Presque tous ces objets portaient comme poinçon de

[1] Qu'il nous soit permis de remercier ici notre aimable confrère, M. le notaire Ouverleaux-Lagasse, M. Ouverleaux, bourgmestre d'Ath, et M. De Wert, le savant archiviste de cette ville. Grâce aux précieux renseignements qu'ils nous ont donnés avec tant de complaisance, notre documentation fut aisée et nous pûmes éviter des confusions regrettables.

ville *une croix posée sur trois gradins.* Or, les armoiries de la ville comportent une semblable croix.

De plus, nous eûmes le plaisir de retrouver la même marque sur les couverts en argent, propriété de M. le représentant Ouverleaux, bourgmestre d'Ath. Ces couverts de famille portaient, outre la marque de la ville, celle d'un orfèvre du nom de Colson, arrière-grand-père de M. Ouverleaux, et jadis orfèvre à Ath. Il y a donc là une preuve matérielle que la croix en question était bien la marque de la ville d'Ath.

Nous relevâmes un assez grand nombre d'empreintes sur une cinquantaine de pièces, et nous eûmes à constater que le poinçon d'Ath avait relativement peu varié de modèle durant les deux siècles et un quart qu'il fut en usage.

La croix se compose presque toujours de petites perles juxtaposées, dont les dimensions et l'encadrement seuls varient.

Les plus anciens documents que nous ayons découverts sont l'ostensoir de l'église Saint-Hermès, à Renaix (1667), et le buste de saint Perpète, de la collégiale de Dinant (1671) [1].

La croix d'Ath, à cette époque, était encadrée d'un joli cartouche d'arcs concaves. Plus tard, les contours du poinçon se simplifient beaucoup.

Exceptionnellement, nous avons trouvé quelques modèles de croix dont les branches n'étaient pas formées de perles, mais de quelques traits divergents. Ces poinçons, très petits, se rencontrent sur certaines pièces vers 1788-1790. Leur emploi de concert avec certains poinçons onomastiques athois nous a fourni la certitude qu'il fallait les ranger parmi les marques de la ville hennuyère. (Couverts de 1788, appartenant à M. Ouverleaux.)

Comme poinçon secondaire de la corporation athoise, on adopta, durant la seconde moitié du XVIIIe siècle, l'écusson couronné aux armes du Hainaut. Nous retrouvons notamment cette marque sur un calice de 1763, conservé à Ath, des chandeliers de 1770 (église de Hérinnes), le calice de M. le chanoine Am. Crooÿ (1781), et sur un chrismatoire de 1792, à l'église de Lede. Par contre, beaucoup de documents contemporains sont dépourvus de cette marque secondaire.

[1] Ce beau buste a été exposé à Liége en 1905. Le catalogue n'en renseigne pas les poinçons. Nous les avons relevés à l'exposition dinantaise en 1907.

La **lettre de décanat**, à Ath, fut, au début, surmontée d'une couronne ouverte à trois fleurons. Plus tard, au moins durant la première moitié du XVIIIe siècle, la couronne disparut et fit place à une petite croix posée tantôt au-dessus, tantôt au cœur de la lettre.

Durant la seconde moitié du XVIIIe siècle, les deux derniers chiffres du millésime remplacent la lettre de décanat. L'acte authentique de 1663 (prestation de serment des premiers doyens) établit avec certitude que le premier alphabet décanal commença en cette année. Nous donnerons plus tard les tableaux d'équivalence des lettres athoises lorsque nous publierons la monographie de la corporation de cette ville.

Notons, pour terminer, que M. De Wert, archiviste d'Ath, a retrouvé dans les archives de la ville un grand nombre de noms d'orfèvres, avec les dates de leur entrée dans la corporation. La plus ancienne de ces dates est 1762.

AUDENARDE



Fig. 1. Reliquaire-ostensoir. — Audenarde (église Sainte-Walburge). — Vers 1600.
Fig. 2. Calice. — Audenarde. (église Sainte-Walburge). — 1614.
Fig. 3. Crosse. — Cruyshautem (église paroissiale). — 1687.
Fig. 4. Pyxide. — Audenarde (église de Notre-Dame de Pamele). — Commencement du XVIIIe siècle.
Fig. 5. Plateau. — Église de Roosebeke. — 1788.

Le poinçon de la ville d'Audenarde est tiré d'un emblème qui surmonte les armoiries de la ville. Ce sont *deux anneaux réunis* par une ligne brisée et double, dessin simulant à s'y méprendre des pince-nez ou lunettes.

Vers la fin du XVIe et le début du XVIIe siècle, cette marque est surmontée d'une large couronne à trois fleurons. Vers 1610-1620, cette couronne change un peu de caractère et les dimensions générales du poinçon tendent à diminuer. Nous ignorons la date exacte de la suppression de la couronne. Quoi qu'il en soit, en 1655, nous trouvons déjà un poinçon du modèle n° 3. sur l'ostensoir conservé à l'église de Roosebeke. En 1687, même observation.

Il est donc bien établi qu'après 1655, la couronne disparaît pour toujours au-dessus des « lunettes » d'Audenarde.

C'est vers 1700, sans doute, qu'apparaît la marque secondaire de la ville : un A couronné. Cette initiale du nom de la localité varie peu de caractère. La couronne est à trois fleurons et passablement grossière (fig. 4).

Les deux poinçons s'unissent parfois en un seul, surtout sur les petites pièces de la fin du XVIIIe siècle. Nous en connaissons des exemples depuis 1775 (fig. 5).

Au XVIIe siècle, Audenarde ne nous donne certainement pas de *lettre de décanat*. Toutes les pièces que nous savons remonter à cette époque ne portent que deux poinçons : celui de la ville et celui de l'orfèvre.

A partir de la première moitié du XVIIIe siècle, les poinçons sont presque toujours au nombre de quatre, dont une ou plusieurs lettres. Il est fort possible qu'une de ces lettres soit une marque de l'année, d'autant plus que, durant la seconde moitié

du XVIIIe siècle, ce poinçon fait place aux deux derniers chiffres du millésime surmontés d'une couronne fermée.

Un autre poinçon fréquent au XVIIIe siècle est un aigle singulièrement interprété. Ce poinçon doit être un poinçon onomastique.

Nous reproduisons ci-dessous les poinçons d'un beau ciboire Louis XV, conservé à Lokeren et remontant à 1764. On y verra un exemplaire de ce poinçon-aigle.



Notons, enfin, que la plaque du Musée archéologique de Gand mentionnée plus haut nous donne les noms de quatorze orfèvres d'Audenarde, avec leurs poinçons.

Ce sont : Willem Blansterins, de wedewe van Jan de Ruers, Roelant Bransterins, Marten Abeel, Claude Vad... Wee, Ph. Maille, Fransos vanden Dorpe, Lowys de Meyere, Jeronimus de Gimbersie, Lowis van den Dorpe, Macharius de Gimbersie, Antone Van den Hende (1679), Jeronimus de Gimbersie (1679) et Lowis van den Dorpe (1681).

Les deux derniers noms se rapportent peut-être aux orfèvres déjà cités plus haut, mais les poinçons diffèrent des précédents.

Ph. Maille, qui poinçonnait « une burette », est l'auteur de la superbe croix de 1624, conservée à Audenarde (Pamele), ainsi que d'un calice daté 1614, de l'église Sainte-Walburge, en la même ville. Lowis van den Dorpe, dont le poinçon comporte une tête de porc surmontée d'un *D*, le tout en écu, est l'auteur de l'ostensoir de Roosebeke (1655).

Ce sont là des points de repère qui nous permettent de conclure que les orfèvres précités sont, pour la plupart, du XVIIe siècle. Les premiers de la liste remontent peut-être un peu plus haut. Un petit reliquaire-ostensoir d'Audenarde (Sainte-Walburge), poinçonné par Willem ou Roelant Blansterins (un globe crucifère), semble remonter à la fin du XVIe siècle ou aux toutes premières années du siècle suivant.

Remarquons, enfin, qu'à l'envers de la plaque en question, vers le milieu, on voit un poinçon de la ville d'Audenarde, du modèle nº 2, accompagné de la marque onomastique de Ph. Maille.

BRUGES



Fig. 1. Croix. — Bruges (église Sainte-Anne). — XVIe siècle (première moitié).
Fig. 2. Châsse de la Confrérie des Damoiseaux. — Tournai (cathédrale). — 1571.
Fig. 3. Reliquaire-ostensoir. — Bruges (hôpital Saint-Jean). — XVIe siècle (quatrième quart).
Fig. 4. Calice. — Furnes (église Saint-Nicolas). — 1611.
Fig. 5. Ostensoir. — Schaerbeek (église Saint-Servais). — 1613-1614.
Fig. 6. Ciboire. — Église de Nieuport. — 1623-1624.
Fig. 7. Calice. — Église principale de Roulers. — 1633-1634.
Fig. 8. Calice. — Louvain (église Saint-Michel). — Vers 1660.
Fig. 9. Encensoir. — Église de Houtain-le-Val. — 1742.
Fig. 10. Chrismatoire. — Église de Sysseele. — 1777.

La corporation de Bruges, une des plus importantes de nos provinces, choisit primitivement comme poinçon *une grande tête de lion couronnée.* Cette tête, vue de profil, et lampassée, regarde toujours vers la gauche. Les grandes dimensions de ce poinçon firent en sorte que rarement il fut imprimé d'une façon bien complète et bien profonde, au moins aux XVIe et XVIIe siècles. Il s'ensuit qu'on n'a presque jamais la chance de le retrouver intact. Ainsi, sur le splendide plat en vermeil conservé aux Musées du Cinquantenaire, à Bruxelles, ce poinçon est fort peu lisible : circonstance qui empêcha le savant conservateur, M. Joseph Destrée, de nous en donner la reproduction complète dans l'étude qu'il a publiée sur ce plat dit « d'Alexandre Farnèse ». De son côté, Marc Rosenberg, dans son ouvrage sur les poinçons des orfèvres, a relevé les poinçons de la châsse du Saint-Sang, à Bruges, œuvre de Jan Crabbe, en 1617. Il nous y donne la reproduction des deux poinçons de la ville de Bruges à cette époque : une tête de lion couronnée et un B gothique également surmonté d'une couronne.

L'apparition de ce B gothique, généralement considéré jusqu'à présent comme la marque principale de Bruges, dut avoir lieu en 1612 ou en 1613. En effet, toutes les pièces brugeoises, datées

ou non, antérieures à ces années portent exclusivement, comme poinçon de ville, la tête de lion couronnée.

Les derniers exemples que nous pouvons citer sont trois pièces, dont deux datées 1611 : un calice de Furnes, un reliquaire de Sysseele et un calice de la Biloque, à Gand. Ces trois objets portent, avec le poinçon « tête de lion » du modèle n° 4, la même lettre de décanat D qui, d'après nos tableaux, doit correspondre à l'exercice 1611-1612. D'autre part, l'ostensoir de l'église Saint-Servais, à Schaerbeek, marqué de la lettre F (1613-1614), porte également le B gothique couronné dont l'usage est constant dans la suite. Des pièces datées 1616, 1617, 1618, 1620 et beaucoup d'autres nous en fournissent une preuve certaine. Faute de document précis se rapportant à l'exercice 1612-1613, nous ne pouvons donc fixer qu'approximativement, à un an près, la date exacte de l'apparition du B gothique comme marque secondaire de la corporation brugeoise.

L'examen de la planche où nous reproduisons quelques-uns des poinçons qui nous intéressent fera voir aisément l'évolution de ceux-ci. Au XVIe siècle (première moitié), remarquons les formes anguleuses du dessin. La couronne, fleuronnée, est très simple. Sa partie inférieure est presque droite. Le contour du poinçon est rectangulaire (fig. 1). Le poinçon n° 2 (châsse des Damoiseaux 1571, cathédrale de Tournai) est peut-être entre tous celui où la tête de lion est le plus reconnaissable. Il se fait remarquer par les grandes dimensions de l'oreille. Nous retrouvons ce même poinçon en 1584-1585 sur un calice qui nous appartient.

Le poinçon n° 4 est, de tous, celui où la tête a les dimensions les plus fortes et le dessin le plus embrouillé. C'est aussi celui qu'on retrouve le plus rarement intact.

Les poinçons nos 5, 7 et 8 représentent-ils la tête de lion de profil ou de trois-quarts? Nous n'oserions trancher la question d'une façon absolue. Nous sommes plus portés à croire que ces têtes sont vues de trois-quarts et que les deux yeux y sont visibles, bien que la tache ronde à gauche puisse, à la rigueur, représenter l'extrémité du museau.

Remarquons aussi la forme du B gothique.

Primitivement de dimensions modestes, il prend bientôt plus

d'importance. Il est surmonté d'une couronne à trois fleurons qui coupe la branche supérieure de la lettre. Celle-ci s'ouvre à son extrêmité et se termine par deux volutes.

De tous les B de Bruges que nous avons rencontrés, un seul ne porte pas la couronne : c'est celui de 1742, relevé sur un encensoir de l'église de Houtain-le-Val (fig. 9). Généralement, c'est la couronne qui permet de distinguer le B de Bruges d'une lettre ordinaire de décanat. Mais, ici, la confusion n'est pas possible. La pièce porte, en effet, outre la tête de lion, le B et un poinçon onomastique, un A qui ne peut être que la lettre de décanat.

A la fin du XVIIIe siècle, les poinçons suivent la règle presque générale en empruntant des dimensions beaucoup plus restreintes. La petite tête de lion de 1775 que nous reproduisons (fig. 10) a un vrai bec d'aigle. Ce poinçon est pourtant très net sur le document original. La petite couronne qui le surmonte se compose simplement de quatre pointes. Le B est plus petit, mais a la forme ordinaire.

La **lettre de décanat** fut, à Bruges, toujours simple et dépourvue de couronne. Les caractères gothiques furent généralement adoptés durant le XVIe et le XVIIe siècle, jusque vers 1620. Il y a néanmoins certaines lettres que, durant le XVIe siècle, on marqua déjà en caractères ordinaires. Notons un A que porte le calice (1584-1585) de M. l'abbé F. Crooÿ, et un F sur l'ostensoir de l'église Saint-Servais, à Schaerbeek (1613-1614).

Par contre, la lettre B reste gothique au XVIIe et au XVIIIe siècle, lorsque les autres lettres changent de forme et d'aspect. Il est même parfois dangereux de confondre cette lettre avec la marque secondaire de Bruges, lorsque les poinçons sont peu clairs. La différence est pourtant bien marquée. La lettre de décanat ne portera jamais de couronne, tandis que le poinçon B de Bruges est quasi toujours traversé par sa couronne à trois fleurons.

Il est difficile de préciser l'année exacte où l'on passa des caractères gothiques aux caractères ordinaires. Ce qui est certain, c'est que l'alphabet commençant vers 1632 était en lettres ordinaires et que probablement le changement s'était opéré entre 1620 et 1623.

En effet, d'une part, nous retrouvons, *en lettres gothiques*, le D en 1616, le H en 1616, le K en 1618 et le M en 1620.

D'autre part, un Q qui nous paraît certainement correspondre à 1623-1624, un T en 1626, un V en 1627, un Z en 1630, un Y en 1631, sont tous en caractères ordinaires.

Plus tard, les exemples abondent. Notons que le D, gothique en 1611, est ordinaire en 1636. Vers la fin du XVIIe et durant la première moitié du XVIIIe siècle, nous trouvons quelques exemples de lettres, tantôt majuscules, tantôt minuscules, qui appartiennent à l'écriture ordinaire, tel un A en 1742, sur l'encensoir de Houtain-le-Val.

Notons enfin que les contours de ces poinçons varient aussi d'après les périodes, et ceci fournit bien des indications précieuses.

Au XVIe siècle, les lettres sont de très grandes dimensions et l'enfoncement où elles se trouvent est sensiblement rectangulaire.

A la fin du XVIe et au commencement du XVIIe siècle, les lettres sont plus petites et le contour de la marque est encore plus ou moins rectangulaire, mais à coins arrondis.

Cette forme se maintient avec quelques variantes jusqu'à 1620-1625 environ.

L'apparition des caractères ordinaires à cette époque correspond à l'apparition d'un fond ovale qui subsiste durant tout le XVIIe siècle et ne fait place à un fond suivant le contour de la lettre qu'au XVIIIe siècle.

Pour ne donner qu'un exemple de l'utilité de ces observations, notons que l'admirable plat figurant dans les collections du Musée du Cinquantenaire — œuvre de Jacques Van der Spée — a la lettre Y dans un ovale et que cette lettre est en tous points identique à celle que nous retrouvons sur un calice de 1631, à Maxenzeel. Ajoutez à cela que de deux autres œuvres du même orfèvre, l'une est datée 1626, l'autre est poinçonnée Q et doit remonter à 1623-1624. Vu les considérations précédentes et le style de la pièce, nous pouvons conclure que le chef-d'œuvre de nos Musées remonte à l'exercice de 1631, époque où le vieux maître, malgré sa longue carrière, devait posséder encore la plénitude de son talent.

Nous publierons plus tard, lorsque nous serons mieux documentés sur l'équivalence des lettres au XVIe siècle et durant la dernière partie du XVIIe, les tableaux que nous aurons pu reconstituer au sujet des lettres brugeoises.

Les **poinçons onomastiques** de Bruges nous sont beaucoup mieux connus que ceux de la plupart des autres corporations, vu l'existence, à l'heure actuelle, de deux plaques en cuivre où se trouvent les poinçons de tous les orfèvres entrés dans la corporation brugeoise de 1568 à 1636. Cette période correspondant à une grande efflorescence artistique, nous pouvons, grâce à ces documents si rares, identifier bon nombre de chefs-d'œuvre de notre orfèvrerie nationale.

Ces poinçons ont été incomplètement, défectueusement parfois, reproduits par Gaillard, dans son ouvrage *De Ambachten en neringen van Brugge,* Brugge, 1854, 2e gedeelte, p. 118.

Nous espérons en publier plus tard la reproduction exacte avec dimensions et variantes.

BRUXELLES

Fig. 1. Reliquaire du voile de sainte Aldegonde). — Maubeuge (église Sainte-Aldegonde). — xve siècle.
Fig. 2. Ostensoir.— Hal (église Saint-Martin). — xvie siècle (premières années).
Fig. 3. Calice dit de saint Bernard (coupe du) — Abbaye d'Afflighem. —xvie siècle (première moitié).
Fig. 4. Ostensoir. — Maestricht (église Saint-Servais). — xvie siècle (première moitié).
Fig. 5. Calice. — Saint-Trond (église Notre-Dame). — 1553.
Fig. 6. Calice. — Église de Dion-le-Mont. — 1586.
Fig. 7. Calice. — Église d'Ottignies. — 1602-1603 (date approximative).
Fig. 8. Calice. — Nivelles (collégiale Sainte-Gertrude). — 1620-1621 (date attribuée).
Fig. 9. Plateau. — Nivelles (hôpital). — 1634 (date marquée).
Fig. 10. Calice. — Église de Bonlez. — 1635 (date marquée).
Fjg. 11. Calice. — Nivelles (collégiale Sainte-Gertrude).— 1647 (date marquée).
Fig. 12. Calice. — Église de Pulle. — 1658 (date marquée).
Fig. 13. Ostensoir. — Église de Cobbeghem. — 1663 (date approximative).
Fig. 14. Encensoir. — Aerschot (église Notre-Dame). — xviie siècle (troisième quart).
Fig. 15. Plateau. — Église de Haecht. — 1681 (date marquée).
Fig. 16. Plateau et aiguière.— Gaësbeek (Mme la marquise d'Arconati).— 1695 (date approximative).
Fig. 17. Ostensoir. — Église de Moll. — xviiie siècle (premières années).
Fig. 18. Ostensoir. — Église de Haute-Croix. — 1724 (date marquée).
Fig. 19. Calice. — Église de Biez. — 1751.
Fig. 20. Ciboire. — Église de Denderleeuw. — 1758.
Fig. 21. Burettes. — Église de Westmalle. — 1760.
Fig. 22. Ostensoir. — Église de Villeroux. — 1761.

D'après l'autorité de M. G. des Marez [1], c'est en 1422 que les orfèvres bruxellois s'organisèrent en corporation régulière. Mais,

[1] *L'Organisation du travail à Bruxelles*, pp. 283 et 286.

depuis longtemps, ils avaient reçu, en 1355, du duc Jean III la marque du *lion rappelant les armoiries du Brabant.* Ce poinçon fut sans interruption celui de la corporation bruxelloise, jusqu'à la Révolution française.

A partir du XVIe siècle, nous constatons avec certitude l'apparition d'un second poinçon de la ville de Bruxelles, représentant saint Michel, son glorieux patron. Saint Michel terrassant le dragon fut certainement la première idée de ce poinçon, mais la complication d'une pareille marque suggéra l'idée de remplacer ce sujet par une tête d'archange portant au front le tortil crucifère. Cette tête accompagna le lion de Brabant jusqu'en 1750. Alors apparut, pour peu d'années, un poinçon représentant saint Michel en pied terrassant le dragon. Après cette période, on en revint généralement à l'usage du poinçon « tête de saint Michel ».

Suivons maintenant l'évolution de ces deux poinçons à travers les siècles.

Nous avons mis en tête de notre planche représentant les marques bruxelloises, celle que nous avons relevée à Maubeuge sur l'admirable reliquaire-ostensoir du voile de sainte Aldegonde (fig. 1). Si nous n'avons pas la certitude absolue que ce chef-d'œuvre a été fait à Bruxelles, voici les raisons qui nous ont permis de l'attribuer à notre art national :

Le document que nous avons cité d'après M. G. des Marez ne mentionne comme poinçon primitif de la cité brabançonne que le lion en écu. Sans doute, la tête de saint Michel fit son apparition plus tard, durant les premières années du XVIe siècle, mais le caractère de la pièce qui nous occupe permet certainement d'en attribuer la confection au XVe siècle. De plus, l'église de Maubeuge fut certainement tributaire de nos corporations. Toutes les orfèvreries, du début du XVIIe siècle notamment, que nous avons pu examiner dans cette église portent les marques soit de Mons, soit de Bruxelles. Enfin, ce lion est bien un poinçon de ville, car un poinçon onomastique l'accompagne.

Passons au XVIe siècle.

A partir de cette époque, nous constatons que le lion de Brabant fut toujours couronné.

Le fameux ostensoir de Hal donné, d'après la tradition, par

Henry VIII d'Angleterre, vers 1513, porte bien clairement les deux poinçons bruxellois (fig. 2). On remarquera la couronne fermée comportant deux arcs superposés à 5 et 7 pointes. La tête de saint Michel est petite et posée dans un cartouche dont le dessin est des plus simples.

Les poinçons n° 3 et n° 4 ont entre eux beaucoup d'analogie, au moins quant à l'écu de Brabant. La couronne y perd son bandeau de pointes à la partie supérieure. Ce sont de simples lignes interrompues par une petite boule. Le contour extérieur de ces poinçons est assez différent, mais il peut se faire que l'échancrure de droite au bas de l'écu (fig. 3) soit simplement un accident. La tête de saint Michel (calice d'Afflighem, fig. 3) est la plus petite que nous ayons jamais rencontrée. Celle de l'ostensoir de Maestricht (fig. 4) est déjà un peu plus grande. Notons, en passant, que l'identification des deux pièces portant les poinçons n°s 3 et 4 est des plus intéressantes [1].

Dans le catalogue de l'Exposition de l'art Ancien au pays de Liége, nous lisons, après la description du calice de 1553, conservé à l'église Notre-Dame (et non Saint-Gangulphe), à Saint-Trond :

« Poinçons : Lion surmonté de la couronne impériale; face d'homme imberbe; D combiné avec I; S. » (Classe des Orfèvreries, n° 118.)

Ce sont les deux premiers de ces poinçons que nous reprodui-

[1] Le fameux calice dont saint Bernard se serait servi en 1146, conservé par les Bénédictins d'Afflighem, se compose de différents éléments : un pied et une tige tout simples, dont le galbe rappelle les œuvres de l'époque romane, sont revêtus d'un superbe travail ajouré appartenant à la fin de l'époque précitée. La richesse de ce travail ne peut s'expliquer que par la vénération dont, peu de temps après l'usage que le saint aurait fait de ce calice, on entoura la précieuse relique. Au XVIe siècle, on renouvela la coupe et on ajouta au pied une série de lobes conçus dans le goût de l'époque. Ce travail se fit à Bruxelles, ainsi que l'attestent les poinçons que nous reproduisons sous le n° 3. L'orfèvre qui fit cette dernière transformation fit apposer ces marques sur la coupe. Nous y voyons, outre les deux poinçons de la ville de Bruxelles, la lettre de décanat K gothique et l'onomastique « une coupe à couvercle surmontée d'une croix de Saint-André, le tout dans un cartouche ». (Voir la monographie de ce calice, par l'abbé Fernand Crooÿ, 1910).

L'admirable ostensoir de Maestricht, un peu gâté en 1873, serait, d'après MM. Bock et Willemsen, une œuvre de l'école maestrichtoise du XVe siècle. Les poinçons (fig. 4) fixent non seulement le lieu d'origine, mais aussi approximativement l'année 1545 comme date de la confection.

sons sous le nº 5 de notre tableau. La tête de saint Michel y est admirablement conservée. A remarquer l'apparition d'une collerette. Cet élément sera fort rare dans la suite. A peine le voit-on encore s'esquisser au poinçon nº 6, qui se remarque sur un calice remontant à l'année 1586. Là, la couronne à double rangée de pointes réapparaît au-dessus du lion de Brabant, mais avec plus de hauteur qu'un demi-siècle auparavant.

Durant les dernières années du XVIe siècle et les premières du siècle suivant, on fit usage des poinçons reproduits sous le nº 7, dont nous avons retrouvé un exemplaire particulièrement bien conservé sur un calice d'Ottignies (1603) [1].

La couronne surmontant l'écu de Brabant perd tout élément anguleux. Ce sont des perles disposées au nombre de sept en dessous et de trois au-dessus, de part et d'autre d'une sphère portant la croix. La tête de saint Michel, largement traitée, porte nettement le tortil crucifère. Les contours de ces poinçons s'adaptent à peu près aux contours naturels du dessin.

Quelques années plus tard, nous observons les poinçons du type nº 8. La couronne, tout en étant fermée, ne compte à sa partie inférieure qu'un simple bandeau. L'arc supérieur est orné de sept dents arrondies. L'espace compris entre ces deux parties est séparé par une ligne médiane, ce que nous observons ici pour la première fois et ce qui se retrouvera durant au moins trente à quarante ans (fig. 8, 9, 10 et 11). Entre ces arcs, au cœur même de la couronne, se trouve un élément comblant les vides et qui passait sous forme de taches (fig. 8, 10 et 11) sur les frottis des poinçons.

La tête de saint Michel du type nº 8 est très forte, très joufflue. Les mèches de cheveux y perdent de l'importance au profit des joues. Le tortil n'y paraît guère visible.

Le poinçon (fig. 9) relevé sur un plateau de 1634 à l'hôpital de Nivelles constitue une véritable exception. La couronne délicate à cinq fleurons perlés surmontés d'un diadème également de perles tranche fort sur les autres poinçons de cette époque.

[1] Ce malheureux calice ne possède de la pièce ancienne que le pied et une partie du nœud. Le pied lui-même a été rebattu et étampé de dessins laurés à l'époque de l'Empire. C'est miracle que les poinçons aient été sauvés de ce massacre !

En 1635, le poinçon « écu de Brabant » eut certainement l'irrégularité de contour que nous observons à droite (fig. 10). Trois documents, en effet, se rapportent à cette date et partout nous constatons le même dessin bizarre. La couronne est très simple, sans perles ni ornements. La tête de saint Michel, coiffée d'une espèce de toque, est posée dans un élégant cartouche.

Le poinçon du type nº 11 fut d'un emploi courant au milieu du XVIIe siècle. Il est généralement bien conservé à cause de la nettete de son dessin. Remarquons les quatre perles de chaque côte du globe crucifère de la couronne. Quant à la tête de saint Michel, dépourvue de contours en forme de cartouche, elle est recouverte d'une vraie calotte qui rappelle une casquette de jockey.

Les poinçons nº 12 (1658) sont fort usés sur la pièce authentique. Leurs parties inférieures sont une reconstitution que nous n'osons garantir. La couronne néanmoins est bien conservée et il est clair que la tête de saint Michel est inscrite dans un contour ovale.

A partir de 1660 environ, nous observons, dans le poinçon « lion de Brabant », l'apparition d'un élément nouveau commun aux figures 13, 14, 15, 16, 17 et 18. Il semble donc avoir existé jusqu'en 1750. Le contour de l'écusson du Brabant forme une ligne assez forte et indépendante du contour extérieur du poinçon lui-même. Les couronnes de ces poinçons ont aussi des points de rapprochement. Elles comprennent presque toutes à la partie inférieure trois fleurons de formes diverses et au-dessus un double arc interrompu par un globe crucifère. Orné de huit perles (quatre grosses alternant avec quatre petites) sur les figures 13 et 14, cet arc est simple sur la figure 15, rehaussé d'une ligne brisée à dessins anguleux extérieurs d'abord, intérieurs ensuite sur les poinçons nos 16 et 17, puis enfin simple au nº 18.

Quant à la tête de saint Michel, elle varie beaucoup plus que le poinçon dont nous venons de nous occuper. Très simple et relativement petite vers 1660, elle s'inscrit vers 1680 dans un losange de perles très caractéristique (fig. 15). Toute petite, avec une énorme croix à la fin du XVIIe siècle (fig. 16), elle s'inscrit alors dans un cartouche des plus compliques formé par les rebords du poinçon. Plus simple sur le poinçon nº 17, ce contour devient

tout à fait dépourvu d'ornements vers 1720 (fig. 18). A cette époque, la tête de saint Michel est coiffée d'une jolie perruque à boucles qui s'harmonise fort bien avec le goût de l'époque.

En 1750 exactement apparaît pour la première fois le poinçon où l'on représente saint Michel debout, terrassant le dragon. Avec quelques variantes dont on peut se rendre compte en comparant les figures 19 et 20, ce poinçon, très facile à reconnaître du reste, fut d'un usage courant durant une dizaine d'années. L'écu de Brabant qui l'accompagne est beaucoup moins important. Lion, couronne, contours, tout se simplifie énormément.

A ce grand poinçon succéda une petite tête à tortil crucifère. On employa néanmoins pendant quelque temps les deux poinçons simultanément, et c'est même grâce à ce fait que nous avons pu identifier avec certitude le poinçon « tête de saint Michel » avec celui où le patron de Bruxelles est représenté tout entier. A l'église de Ganshoren, en effet, deux calices Louis XV de la même année 1756, ayant le même poinçon onomastique (un chapeau), portent, avec l'écu de Brabant, l'un une petite tête de saint Michel, l'autre l'archange terrassant le démon.

Les poinçons bruxellois de la fin du XVIII[e] siècle sont, comme presque partout, de dimensions fort petites (fig. 22). De la tête de saint Michel, on ne voit presque jamais qu'une petite boule ovoïde surmontée d'une croix. En tout et pour tout, cette marque ne dépasse pas un millimètre en hauteur. Néanmoins, on la rencontre parfois très nette, présentant, par le fait même, une extrême finesse d'exécution.

Avant d'abandonner cette étude, il nous reste à dire quelques mots d'un troisième poinçon, *une rose*, généralement double, qui *accompagne* parfois les deux premiers poinçons de ville, à Bruxelles.

Sur un encensoir du XVII[e] siècle (vers 1660), à l'église de Notre-Dame d'Aerschot, nous trouvons réunis « le lion de Brabant », « la tête de saint Michel » et la « rose » bruxelloise. Le quatrième poinçon de ce document est onomastique. La lettre du décanat y fait défaut (fig. 14).

Le plus souvent, la présence de la « rose » exclut celle de la « tête de saint Michel », qu'elle *remplace*.

Exemple : L'*ostensoir* de Vlesembeke (lez-Bruxelles), daté 1642, poinçonné seulement de la « rose » du « lion brabançon » et d'un poinçon onomastique qui se retrouve sur l'*ostensoir* de Lennick-Saint-Martin, poinçonné du « lion de Brabant », de la « rose », du dit poinçon onomastique et de la lettre de décanat I.

Nous retrouvons encore la « rose », mais non accompagnée du « lion », sur un *ostensoir* soleil de 1650, qui a figuré à l'exposition de Saint-Trond (1908) et sur une pièce certainement bruxelloise, l'ostensoir de 1669 de Notre-Dame, à Hasselt. Cette pièce est certainement bruxelloise, parce qu'elle porte le même poinçon onomastique · — qu'elle est donc du même auteur — que le support 1690 de Wemmel poinçonné des marques ordinaires de Bruxelles.

Ce qui lève tout doute au sujet de la valeur de l'identification du poinçon « rose » et prouve à l'évidence son origine bruxelloise et son équivalence avec la tête de saint Michel, c'est l'examen du plateau et des burettes (1760) conservés à l'église paroissiale de Westmalle en Campine. Ce document unique, mais composé de trois pièces, porte :

Au plateau : « le lion de Brabant », le poinçon « saint Michel terrassant le dragon », un poinçon onomastique sorte d'étrille, et le millésime 60, couronné.

Aux burettes : les mêmes marques, excepté « saint Michel » trop étendu pour trouver place sous le fond des burettes et remplacé par une petite « rose ».

Ce dernier poinçon est reproduit sur notre tableau sous le nº21.

La **lettre de décanat** ne fit pas à Bruxelles comme à Anvers son apparition dès les premières années du XVIe siècle. Telle est du moins notre opinion, car les rares documents appartenant à cette époque et dont nous avons connaissance sont dépourvus de ce poinçon. La lettre la plus ancienne que nous ayons relevée est une s gothique sur le calice « 1553 » de Saint-Trond. C'est donc, au plus tard, vers 1535 que s'introduisit à Bruxelles l'usage de la lettre de décanat. De caractères gothiques d'abord, cette lettre nous apparaît déjà en caractères ordinaires en 1586 sur le calice de Dion-le-Mont : La lettre T est au centre d'un poinçon

dont le contour est très capricieusement découpé en forme de cartouche. Cette disposition s'observe encore durant les premières années du XVIIe siècle. Les lettres y sont un peu plus grandes et plus nettes que celles que l'on employait à Anvers à la même époque. Jusqu'alors, la lettre fut toujours simple dans son cartouche. Mais peu de temps après, vers 1615 au plus tard, apparaît au-dessus de la lettre de décanat une très fine couronne à cinq perles sur pointes élancées. Cette couronne est généralement fort bien conservée et, comme elle est particulière à la corporation de Bruxelles durant la première moitié du XVIIe siècle, nous avons pu identifier certaines pièces en nous basant uniquement sur cette donnée.

Comme nous l'a fait remarquer notre savant confrère M. G. des Marez, archiviste de la ville de Bruxelles, cette couronne est sans doute la couronne comtale que l'on jugea devoir poser au-dessus des armoiries de la ville, en souvenir de l'ancien comté de Bruxelles [1]. Exceptionnellement, en 1635 (calice de Bonlez) nous voyons cette couronne si caractéristique remplacée par une couronne, fort gracieuse aussi, à trois fleurs de lis.

C'est durant la deuxième moitié du XVIIe siècle, vers 1660, que la couronne à cinq perles fait place définitivement à une couronne à trois fleurons, beaucoup plus grossière, et la lettre elle-même a les contours moins finement découpés que précédemment. Cette couronne se maintient jusqu'en 1749.

Le fond du poinçon affecte, à toutes ces époques, la forme d'un cartouche.

Lors de l'apparition de la couronne, le dessin s'allonge naturellement et suit, en l'interprétant largement, le profil de la lettre.

Les **poinçons onomastiques** de Bruxelles sont très peu connus. Les documents en cette matière manquent. Exceptionnellement, nous avons pu, grâce à certaines inscriptions, déterminer l'équivalent onomastique de certains poinçons.

Au Musée communal de la ville de Bruxelles, on conserve quelques plaques en cuivre où l'on voit les noms et les poinçons d'un grand nombre d'orfèvres bruxellois. Mais ils sont d'époque trop récente pour entrer dans le cadre de cette étude.

[1] *Recueil Tax*, 1661, fol. 198 v°. Archives de la ville de Bruxelles.

COURTRAI

Fig. 1. Calice vers 1650, à Boortmeerbeek.
Fig. 2. Plaques repoussées. — Courtrai (N.-D.). — 1770.

L'étude de la corporation courtraisienne est à peine commencée. Nous nous bornons donc à décrire le poinçon de cette localité d'après les rares documents que nous avons eus sous les yeux.

Le poinçon principal de la cité n'est autre que le *blason de la ville*, sans couronne et dans un écu simple.

Au XVIIIe siècle, sans doute, on y ajouta un poinçon représentant un petit lion dans un écu indiqué par une ligne simple et sans couronne.

On trouve quelques noms et poinçons d'orfèvres courtraisiens du XVIIe siècle sur l'une des plaques conservées au Musée archéologique de Gand.

DINANT

Dinant, célèbre par ses batteurs de cuivre, eut certainement aussi des orfèvres. Nous n'avons encore rencontré jusqu'à présent qu'une seule pièce — fort belle, du reste, — dont la facture dinantaise soit indiscutable. C'est un ostensoir-soleil Louis XV, conservé en l'église de Baisy-Thy. Il porte l'inscription : « Charle et Arnold de Nalinne me fecit à Dinant, 1750 ». Les poinçons, au nombre de deux, sont l'un onomastique, l'autre une toute *petite cloche* sur fond ovale. Ce poinçon est vraisemblablement celui de Dinant. A Dinant même, nous n'avons relevé rien de semblable. Seulement l'ostensoir de l'église de Bouvignes, qui remonte à 1650 environ, porte comme poinçon unique une cloche chargée d'un G. Cela est-il à la fois l'onomastique et le poinçon de la ville de Dinant? La pièce a un caractère bien namurois. Néanmoins, l'absence du poinçon de Namur et le rapprochement entre les deux poinçons que nous venons de signaler nous portent à croire que l'œuvre est d'un artiste dinantais.

GAND



Fig. 1. Affiche du joueur de chalumeau. — Musée archéol. de Gand. — 1482.
Fig. 2. Idem. — 1552.
Fig. 3. Marque de 1595. — Plaques du Musée archéologique de Gand.
Fig. 4. Apparition du G en 1613. (Ibidem.) Le second G est courant durant le deuxième quart du XVIIe siècle (ostensoir de Zele, 1641).
Fig. 5. Calice de Destelbergen, 1665. Ostensoir du Petit Béguinage, à Gand. 1677 (date marquée).
Fig. 6. Encensoir. — Église de Belcele. — XVIIIe siècle (premières années).
Fig. 7. Ciboire. — Gand (église Saint-Nicolas). — XVIIIe siècle (première moitié).
Fig. 8. Plateau et burettes. — Église de Tamise. — 1752.
Fig. 9. Plateau et burettes. — Église de Basel. — 1776.

La corporation de Gand fut certes l'une des plus importantes de nos provinces. C'est même elle — nous l'avons vu plus haut à propos de l'édit de Philippe le Beau — qui donna, à certains égards, le ton à toutes les autres.

La marque première et principale de Gand fut toujours un *casque vu de profil ou de trois quarts.*

Nous voyons ce casque *à l'antique* (fig. 1) sur les admirables « affiches » de Corneille de Bont (1483), conservées au Musée archéologique de Gand.

En 1552, sur l'affiche de Jean du Wees, le casque a pris la forme de ceux qui surmontent, le plus souvent, l'écu dans les armoiries (fig. 2). Nous retrouvons le même casque sur un petit reliquaire-ostensoir (1540) de l'église Saint-Martin, à Oisquercq (Brabant).

La figure 3 représente le casque tel qu'on le voit, en 1595, apparaître sur la quatrième des douze plaques gantoises (1454-1795) du Musée archéologique de Gand.

Il garde la même forme jusqu'en 1612. En 1613, apparaît le G de Gand, poinçon secondaire de la ville et fidèle compagnon du casque jusqu'à la Révolution française. Le casque subit en même temps une assez sérieuse modification (fig. 4).

A part quelques détails, il semble avoir peu varié dans le courant du XVIIe siècle. En 1665, il a perdu sa couronne (fig. 5).

Au XVIIIe siècle, par contre, il est vu plus de face, affecte d'abord une forme très gracieuse (fig. 6, encensoir de Belcele, 1719-1721), puis une forme plus ronde (fig. 7). Lorsque le poinçon est un peu usé — et c'est presque toujours le cas — on le prendrait aisément pour une poire et deux feuilles (fig. 8 et 9).

Les contours du poinçon suivent toujours très fidèlement ceux du casque. Pour les premiers types, on peut même dire que le fer à marquer donne surtout au poinçon la forme d'un casque, quelques traits de fond en déterminant les lignes particulières.

Quant au G, il varie peu en lui-même. Il est toujours couronné et renfermé dans un écu. Avec le temps cependant, les contours du poinçon suivent celui du dessin.

Sa couronne, d'abord fermée, s'ouvre vers le milieu du XVIIe siècle. Peu après, neuf perles, disposées trois par trois, sur le bandeau de la couronne, donnent l'illusion de trois fleurons (fig. 5, calice de Destelbergen, 1665).

Durant la première moitié du XVIIIe siècle, les poinçons sont plus petits. Le G apparaît alors surmonté d'une petite couronne à fleurons (fig. 6 et 7). Durant la seconde moitié du XVIIIe siècle, la couronne se modifie encore, tantôt comportant deux rangées de cinq perles, tantôt une seule, avec une perle supplémentaire au sommet de la couronne (fig. 8 et 9). Gand ne connut point les poinçons microscopiques que l'on retrouve généralement à la fin du XVIIIe siècle dans les autres corporations.

Lettre du décanat.

Le régime corporatif existait évidemment chez les orfèvres gantois au milieu du XVe siècle. Les premiers mots de la *première* des douze plaques du Musée de Gand en font foi :

Ons deken Jan de Vos LIIII.
« Notre doyen Jean de Vos 1454. »

On y voit ensuite soixante-quatre noms avec poinçons onomastiques et deux noms biffés, l'un avec, l'autre sans poinçons. Ils y ont été gravés de 1454 à 1479, soit en l'espace de vingt-six ans.

Bien qu'il y ait généralement plusieurs lettres différentes à

côté de ces noms, celles-ci suivent presque toujours l'ordre de l'alphabet et désignent, avec l'année du décanat, celles des charges remplies par les orfèvres durant le décanat de leurs confrères [1]. En tout cas, il est indubitable que, sur la première plaque, de 1454 à 1479, on va de 𝕬 (A gothique) à A inclusivement et qu'on s'y trouve en présence d'un premier alphabet décanal complet et de l'A du second.

La *deuxième plaque* débute, du reste, par la lettre B.

En tête de cette seconde plaque, nous lisons la déclaration suivante :

Dit zyn alle deghene die zyn gheweest dekē ēn ghesvorn zynder dē jare XIIII^c LXXX.

« Voici tous ceux qui ont été doyens et jurés depuis l'an 1480. »

Suit une liste de quarante-sept fois quatre noms pour la période s'étendant de 1480 à 1526.

Ces noms sont ceux du doyen, désormais unique, et de trois jurés. Chaque nom est accompagné d'un ou deux poinçons onomastiques et d'une lettre de décanat (grand et petit format), la même pour chaque série de quatre noms.

Le B correspondant à 1480, l'alphabet se poursuit régulièrement jusqu'à l'F, en 1484. Ces lettres sont marquées en caractères gothiques, excepté l'F, qui est de caractère ordinaire.

En cette année 1484 parut une ordonnance rappelée comme suit sur la deuxième plaque :

Ende int selve jaar was gheordeneert te werken van goud ende van selver even kuer allen Vlaendren duer.

« Et en la même année on imposa un même poinçon (Kuer) dans toute la Flandre pour les travaux d'or et d'argent. »

On le voit, l'unification des poinçons littéraux annuels se fait en Flandre avant même que l'emploi de la lettre décanale fût étendu aux autres États.

En 1485 commence donc, à proprement parler, le second alphabet. Il est en caractères gothiques, grandes et petites minuscules.

[1] Il semble évident qu'à cette époque, la corporation de Gand était gouvernée par deux doyens simultanément.

Le w étant omis, l'alphabet n'a que vingt-trois lettres et l'A reparaît en 1508.

Le troisième alphabet est en lettres majuscules, caractères ordinaires ou de transition, quelques-uns, tel l'O, encore franchement gothiques.

La deuxième plaque, couverte sur les deux faces, mène le troisième alphabet jusqu'au T en caractère de transition (1526).

Sur la *troisième plaque*, également couverte sur les deux faces, on lit 182 noms d'orfèvres avec leurs poinçons et de nombreuses dates gravées, de 1484 à 1563. Ces dates sont celles de l'admission des sujets dans la corporation. Remarquons que les trois jurés de 1484, dont les noms sont gravés avec celui du doyen en tête de la plaque, y sont appelés « Warderders », c'est-à-dire essayeurs, vérificateurs. C'est le nom qu'ils porteront désormais.

La *quatrième plaque* reprend la série des doyens et jurés à la lettre V (1527) du troisième alphabet, c'est-à-dire précisément là où la deuxième plaque l'avait laissée. Le w manque comme aux premiers alphabets. Les quatre dernières lettres, V, X, Y, Z, sont de grandes majuscules, V et Y en caractères ordinaires, X et Z en caractères de transition. Les contours du poinçon suivent ceux de la lettre.

Le quatrième alphabet commence — sur la même plaque — en 1531. Il est en grandes lettres gothiques minuscules.

Signalons la réélection du même doyen (Ghiselbrecht Terleer) quatre années consécutives, de 1531 à 1534. La lettre du décanat n'en est pas moins annuelle, de A à D.

Dès le deuxième quart du XVIIe siècle, nous constatons avec certitude le phénomène contraire : la lettre est moins annuelle que décanale, ou mieux — pour englober tous les cas, qu'il y ait un doyen ou qu'il n'y en ait pas — une même lettre s'emploie aussi longtemps que dure une même autorité corporative.

En 1539 paraît, sur la plaque du moins, la dernière lettre (I gothique) du quatrième alphabet décanal.

Après la révolte des Gantois, Charles-Quint supprima les doyens de tous les métiers (1540) et les remplaça par des supérieurs (hueverste, heuverste) nobles.

De 1539 à 1579, la quatrième plaque donne pour tout renseignement :

« Joncheere Franchois Norman, *Hueverste.* »

Suivent trois noms d'orfèvres jurés.

En 1579, les privilèges des doyens sont rétablis : « *Deken int vernieuwen van prevelegen* 1579. »

La lettre du décanat rétabli est z, en caractères minuscules de transition.

Les alphabets ont donc suivi à peu près leur cours normal, z ayant dû reparaître régulièrement en 1553 et en 1576. (Nous trouvons un x en 1552 sur l'affiche de Jan du Wees, z n'a donc reparu une première fois qu'en 1554.)

Notons, en passant, qu'à Gand la lettre annuelle semble toujours correspondre à une année commune (probablement de Noël à Noël).

Il n'est donc pas nécessaire d'établir ici une concordance entre lettres et exercices composés de parties d'années successives.

En 1580 commence le sixième alphabet décanal gantois. Il est en caractères majuscules ordinaires, la lettre rarement en écu, ordinairement bordée suivant ses contours. Souvent un millésime gravé, parfois fort gracieusement encadré d'un cartouche, est joint à la lettre frappée sur la plaque. Même remarque pour les alphabets suivants.

En 1584 (E), l'année de la prise de Gand par Farnèse, nouvelle suppression des doyens, remplacés par un supérieur « noble », comme en 1539. Ce supérieur est assisté régulièrement,à partir de cette date, par quatre, puis trois jurés-essayeurs.

En 1603, la lettre z est minuscule et l'écu tourne au cartouche.

L'A du septième alphabet, en 1604, est posé dans un cartouche. Les lettres de cet alphabet — comme celles des suivants — sont majuscules, ordinaires, posées dans un écu simple, parfois à coins coupés. L'alphabet est toujours de vingt-trois lettres sans W. Après l'Y, la plaque de poinçons — la sixième, qui continue la quatrième — ne porte plus de lettres à côté des noms d'orfèvres, presque toujours, du reste, accompagnés de dates (de 1626 à 1636). Les lettres, faute de place, sont reportées à l'avers de la plaque (de z du septième alphabet au G du huitième).

De 1640 à 1668, cette *sixième plaque* (à laquelle il faut joindre l'avers de la première), nous donne des noms, des lettres et des dates qui nous permettent de reconstituer la suite du huitième alphabet et le commencement du neuvième (jusqu'au C, 1668).

Signalons, au huitième alphabet, en 1658, la première apparition du w parmi les lettres du décanat. Désormais l'alphabet comptera vingt-quatre lettres, comme dans les autres corporations. Notons aussi qu'en 1668, millésime frappé dans la plaque au lieu d'être gravé comme les autres, la lettre c (celle de grand format seulement), posée dans un cartouche, *se couvre d'une couronne à trois fleurons :* exception absolument unique en l'espace de trois siècles.

C'est encore en ce huitième alphabet (1628-1664) que la lettre cesse définitivement d'être annuelle et perdure aussi longtemps que la charge d'un même doyen ou d'un même supérieur noble.

Pour ne donner qu'un exemple, le G de cet alphabet — sauf erreur causée par la disposition assez imprécise des lettres à l'avers de la sixième plaque — semble avoir été employé de 1635 à 1639. De là résulte malheureusement l'impossibilité de déterminer, au moyen de la lettre seule, la date exacte de la confection d'une œuvre.

La *cinquième plaque,* que nous avons négligée un instant, porte (face et avers) quatre-vingt-dix **poinçons onomastiques** (de 1589 à 1704).

Signalons-y toute une série d'orfèvres de la même famille, la famille van Sychen :

1° Peter van Sychen. Poinçon : « une étoile à cinq rais dans un écu-cartouche »;

2° Jan van Sychen (1655), qui poinçonnait « une étoile à six rais dans un écu-cartouche ». Le premier des trois grands poinçons de Jan van Sychen a de petits rayons sinueux entre les rais de l'étoile;

3° Wauterius van Sychen (1655), qui poinçonnait un w et une s entrelacés »;

4° Marcus van Sychen (1660), qui poinçonnait M.S.;

5° Frans van Sechen *(sic)* (1691) poinçonnait F.S. dans un écu-cartouche;

6° Et enfin Joannes van Sychen (1694), qui poinçonnait « une étoile à six rais dans un écu-cartouche », mais l'étoile occupe plus de place dans l'écu que celle de Jan van Sychen, en 1655.

Rappelons que Peter van Sychen est l'auteur du superbe osten-

soir de Zele (1641), actuellement exposé au Cinquantenaire, à Bruxelles.

Notons enfin qu'une étoile à cinq rais, les contours du poinçon suivant ceux de l'étoile, se voit déjà sur le reliquaire-ostensoir de Saint-Martin, à Oisquercq (1540).

La *septième plaque* porte les noms des doyens rétablis et des jurés de 1669 à 1705. Les lettres sont décanales et non annuelles.

La *huitième plaque* est couverte de cinquante-six poinçons onomastiques (de 1704 à 1749). Elle en porte aussi deux datés 1772 : l'un d'eux est celui d'un orfèvre de Saint-Nicolas (voir plus haut, p. 215).

Sur la *neuvième plaque*, on voit la liste des doyens depuis *Isaac van Sychen*, en 1705. Cette liste se termine en 1750.

On voit aussi sur cette plaque les poinçons onomastiques — jusque dix différents pour un seul homme — de tous les doyens.

La *dixième* et la *onzième plaque* ont le même entête : « Monumentum signorum Decanorum auri et argenti fabrorum civitatis Gandavensis » [1].

La dixième plaque porte, à côté des noms des doyens et des jurés, les lettres de décanat correspondant à leur gouvernement (de 1707 à 1735).

La onzième poursuit la nomenclature : au recto, de 1735 à 1756, et au verso, de 1757 à 1774. Les lettres sont en caractères majuscules d'écriture angla'se de 1744 à 1749.

La *douzième plaque* est la continuation des précédentes jusqu'en 1793.

Depuis 1749, la lettre du décanat est remplacée par le millésime abrégé. Les deux chiffres sont généralement surmontés d'une couronne fermée, sauf en 1760 et en 1766, où l'on voit des couronnes à trois fleurons. La crosse de sainte Gertrude (1775, église de Wetteren) a le millésime 75, surmonté d'une toute petite couronne à trois perles.

Dès 1750, il y a de grands et petits millésimes, avec et sans couronne.

Depuis 1793, la douzième plaque ne porte plus de noms de doyens, mais seulement deux ultimes séries de poinçons-millésimes : 94 et 95, sans couronne.

[1] Monument des « marques des Doyens » (lettres de décanat) des fèvres d'or et d'argent de la ville de Gand.

Du reste, voici le tableau des lettres décanales, dont les plaques conservées au Musée de Gand et quelques œuvres gantoises, datées, nous permettent d'affirmer l'équivalence en millésimes :

A	1454	N	1497
	1455	O	1498
	1456	P	1499
	1457	Q	1500
	1458	R	1501
	1459	S	1502
	1460	T	1503
	1461	V	1504
	1462	X	1505
	1463	Y	1506
	1464	Z	1507
	1465	A	1508
	1466	B	1509
	1467	C	1510
	1468	D	1511
	1469	E	1512
	1470	F	1513
	1471	G	1514
	1472	H	1515
	1473	I	1516
	1474	K	1517
	1475	L	1518
	1476	M	1519
	1477	N	1520
	1478	O	1521
A	1479	P	1522
B	1480	Q	1523
C	1481	R	1524
D	1482	S	1525
E	1483	T	1526
F	1484	V	1527
A	1485	X	1528
B	1486	Y	1529
C	1487	Z	1530
D	1488	A	1531
E	1489	B	1532
F	1490	C	1533
G	1491	D	1534
H	1492	E	1535
I	1493	F	1536
K	1494	G	1537
L	1495	H	1538
M	1496	I	1539

	1540	
	1541	
	1542	
	1543	
	1544	
	1545	
	1546	
	1547	
	1548	
	1549	
	1550	
	1551	
X	1552	Affiche de J. du Wees (Musée arch. de Gand).
	1553	
	1554	
	1555	
	1556	
	1557	
	1558	
	1559	
	1560	
	1561	
	1562	
	1563	
	1564	
	1565	
	1566	
	1567	
	1568	
	1569	
	1570	
	1571	
	1572	
	1573	
	1574	
	1575	
	1576	
	1577	
	1578	
Z	1579	
A	1580	
	1581	
	1582	
	1583	
	1584	
	1585	
	1586	
	1587	
	1588	

	1589	
	1590	
	1591	
	1592	
N	1593	
O	1594	
P	1595	
Q	1596	
R	1597	
S	1598	
T	1599	
V	1600	
X	1601	
Y	1602	
Z	1603	
A	1604	
B	1605	
C	1606	
D	1607	
E	1608	
F	1609	
G	1610	
H	1611	
I	1612	
K	1613	Apparition du G de Gand.
L	1614	
M	1615	
	1616	
	1617	
	1618	
P	1619	
Q	1620	
S	1621	
T	1622	
V	1623	
X	1624	
Y	1625	
Z	1626	
»	1627	
A	1628	
»	1629	
»	1630	
B	1631	
»	1632	
C	1633	
D	1634	
G	1635	
»	1636	
»	1637	

»	1638	
»	1639	
H	1640	
I	1641	
K	1642	
K	1643	
K	1644	
L	1645	
M	1646	De voorgaende (hueversten) continueeren.
M	1647	
M	1648	
N	1649	Ostensoir de Saint-Sauveur, à Gand, poinçonné M (post-daté.)
O	1650	
	1651	
Q	1652	
R	1653	
S	1654	
	1655	
T	1656	
V	1657	
W	1658	
X	1659	
Y	1660	
Y	1661	
	1662	
Z	1663	
Z	1664	
A	1665	
B	1666	
	1667	
C	1668	
D	1669	
E	1670	
F	1671	
G	1672	
H	1673	
I	1674	
K	1675	
L	1676	
M	1677	Ostensoir du Béguinage à Gand, poinçonné L, (post-daté).
N	1678	
	1679	
	1680	
O	1681	
P	1682	(Lettre marquée, sans date à côté.)

	1683	
Q	1684	
R	1685	
	1686	
S	1687	
T	1688	...Continueeren.
T	1689	
V	1690	Chrismatoire de Saint-Jacques, à Gand, poinçonné V.
V	1691	Dezelfde continueeren.
W	1692	
W	1693	
W	1694	Dezelfde continueeren.
W	1695	
X	1696	
Y	1697	id.
Y	1698	
Z	1699	
Z	1700	
A	1701	id.
A	1702	
B	1703	
B	1704	
C	1705	
C	1706	
D	1707	
E	1708	20 juin 1708;
E	1709	12 décembre 1709.
F	1710	24 décembre 1709;
F	1711	24 décembre 1711.
G	1712	30 décembre 1711 — 8 février 1714.
G	1713	
G-H	1714	
		8 février 1714 — 10 février 1715. Chandeliers de Saint-Martin, à Gand, poinçonnés I. 1715.
H-I	1715	10 février 1715
I	1716	24 mai 1717.
I-K	1717	
K	1718	In het jaer 1718.
L	1719	
L	1720	
L	1721	

M-N 1722 In 't selve jaar met het overlyden van Sr Drubbel, is ghesucceedeert *(sic)* Sr Jacobus van Hoorebeke, etc., en hebben ghecontinueert *(sic)* tot den jaere 1729—1722. Ciboire de Saint-Jacques, à Gand, poinçonné L (post daté)

N 1723
N 1724
N 1725
N 1726
N 1727
N 1728
N-P 1729
P 1730
Q 1731

Q 1732
R 1733
1734
T 1735
T 1736 Croix du Petit Béguinage à Gand, poinçonnée T.
T 1737
V 1738
W 1739
W 1740
X 1741
Y 1742
Z 1743
A 1744
B 1745
C 1746
D 1747
E 1748
F 1749 IVX et 49 [1].

[1] Nous prions M. van Werveke, le sympathique conservateur du Musée archéologique de Gand, d'agréer ici l'expression de notre gratitude pour l'aimable empressement qu'il a mis à nous seconder en notre tâche.

GRAMMONT



Fig. 1. Reliquaire. — Grammont (église Saint-Barthélemy). — Daté 1608 par un chronogramme.
Fig. 2. Reliquaire. — Même église. — 1709 (date marquée).

Le blason de la ville de Grammont, comme celui de la ville d'Ath, comporte parmi ses éléments une *croix posée sur trois gradins*. C'est ce qui rend particulièrement difficile la distinction entre les poinçons des deux localités.

Entre les marques que nous avons relevées à l'église Saint-Barthélemy, à Grammont, il en est néanmoins trois qui se présentent à nous avec des caractères tels que nous ne pouvons les ranger parmi les poinçons d'Ath. Elles se trouvent, deux sur des reliquaires portant, l'un la date de 1608 (en chronogramme), l'autre celle de 1709; la troisième sur une croix de la première moitié du XVIIIe siècle.

Il est à remarquer d'abord que le dessin de ces deux croix diffère notablement de celui que l'on retrouve aux croix d'Ath. Ces dernières, à part une exception, sont toujours faites de perles juxtaposées, et le tertre qui les supporte est composé de gradins arrondis aux extrémités. Ici, par contre, croix et tertre sont faits de lignes pleines, à terminaisons rectangulaires. De plus, le poinçon de 1608 comporte un tertre simple.

Une autre marque distinctive des poinçons qui nous occupent, c'est qu'ils ne sont point accompagnés de lettres de décanat. Or, l'existence de la corporation d'Ath datant de 1662, le reliquaire de 1709 au moins devrait porter la lettre décanale. Il serait dès lors fort difficile de défendre l'origine athoise de ces documents.

Tout nous porte donc à croire que la ville de Grammont eut ses orfèvres et ses poinçons particuliers. Il nous semble pourtant peu probable que les artistes grammontois aient jamais constitué un groupe important.

LIÉGE



Fig. 1. Ostensoir. — Église de Sottegem. — xve siècle.
Fig. 2. Calice. — Église de Theux. — 1511 (date marquée).
Fig. 3. Calice. — Église de Beeringhen. — 1528 (date marquée).
Fig. 4. Reliquaire-ostensoir.— Tongres. (collégiale Notre-Dame). — 1604 (date marquée).
Fig. 5. Chandeliers. — Liége (hôpital de Bavière). — 1605-1620.
Fig. 6. Calice.— Liége (hôpital de Bavière). — 1605-1620.
Fig. 7. Ciboire. — Liége (église Saint-Christophe). — 1621.
Fig. 8. Chasse de sainte Lutgarde. — Église d'Ittre. — 1624.
Fig. 9. Calice. — Église de Bierghes. — 1656.
Fig. 10. Encensoir. — Liége (église Saint-Christophe). — 1690.
Fig. 11. Calice. — Liége (église Saint-Gilles). — 1693.
Fig. 12. Seau à eau bénite. — Liége (église Saint-Denis). — 1704.
Fig. 13. Ciboire. — Liége (église Sainte-Walburge). — 1721.
Fig. 14. Plateau. — Liége (hôpital de Bavière). — 1725.
Fig. 15. Croix. — Église de 's Heeren-Elderen. — 1758.
Fig. 16. Chandeliers. — Liége (église Saint-Jacques). — 1770 (?).
Fig. 17. Ostensoir. — Église de Celles. — 1773.
Fig. 18. Encensoir. — Liége (église Saint-Vincent). — 1786.
Fig. 19. Poinçon approximativement reconstitué d'après le catalogue de l'Exposition d'Art ancien au Pays de Liége (1905).

L'exposition de Liége en 1905 ayant réuni une quantité considérable d'orfèvreries liégeoises, on put en étudier à l'aise les poinçons. Aussi lisons-nous dans le *Catalogue* édité à cette occasion :

« Le poinçon de la cité était déjà, à Liége, dès le commencement du xve siècle, un aigle à deux têtes ; on y adjoignit un millésime sous le règne de Ferdinand de Bavière (1612-1650). L'usage du poinçon aux armoiries du prince-évêque remonte au règne de Maximilien-Henri de Bavière (1650-1688). »

A partir du règne de Jean-Louis d'Elderen, le *Catalogue* nous

donne la reproduction des poinçons correspondant à tous les princes-évêques, jusqu'à François-Antoine-Constantin de Méan.

De son côté, M. Poncelet nous donne les renseignements suivants :

« Parmi les trente-deux corporations de métiers que comprit la cité de Liége à partir du XIVe siècle, deux seulement possédaient des armoiries véritables : les tanneurs et les drapiers.

» Dès leur institution, ils prirent pour emblème l'aigle bicéphale aux ailes éployées... symbole de la suzeraineté de l'empire germanique sur la principauté...

» L'aigle impériale était autrefois la seule marque employée à Liége pour le contrôle des objets d'orfèvrerie et d'étainerie.

» Une ordonnance, votée le 16 avril 1418 par les échevins de Liége, à la demande du métier des orfèvres, rehaussa l'aloi des métaux précieux et le mit sur le même pied qu'à Paris, à Cologne, à Bruxelles et à Maestricht.

» Cet acte parle... des marques imposées à chaque orfèvre et de la marque du seigneur (une aigle à deux têtes [1]) ... »

Voici les quelques détails complémentaires que nos études permettent d'ajouter à ces extraits :

C'est vers 1620 que l'on constate pour la première fois l'apparition du millésime sous l'aigle liégeois. En effet, nous trouvons le millésime 1621 sur un ciboire à l'église Saint-Christophe à Liége. Plusieurs fois nous trouvons la date 1624, notamment sur la belle châsse de sainte Lutgarde à Ittre.

Les poinçons « aigle liégeois » antérieurs à cette époque sont généralement de dimensions assez petites.

Le plus ancien, partiellement effacé, que nous connaissions, est celui de l'ostensoir de Sottegem. L'aigle y est traité largement, avec des ailes retombantes (fig. 1).

Un calice de 1511 conservé à Theux nous fournit un exemple d'aigle à deux têtes très rudimentaire (fig. 2) et c'est à peu près la même marque que nous retrouvons sur les deux calices jumeaux de 1528, conservés à Beeringhen et à Liége (église Saint-Jacques) (fig. 3).

[1] *Les bons métiers de la cité de Liége*, p. 62 et 221.

Durant les premières années du XVIIe siècle, l'aigle souvent inscrit dans un rectangle a des formes variées (fig. 4 et 5). Certains modèles rappellent une écrevisse (fig. 6).

Lorsque le millésime apparaît, l'aigle perd en hauteur et gagne en largeur. C'est, du reste, chose bien naturelle.

Pour ce qui concerne les poinçons postérieurs, le *Catalogue* du Palais de l'Art ancien au pays de Liége, nous en avait déjà donné une idée. Seulement, les proportions, contours et, en général, tous les détails de ces reproductions sont pure fantaisie. C'est pourtant chose importante lorsque les marques sont partiellement effacées que de pouvoir, grâce à certains détails conservés, reconstituer la partie manquante. Nous nous sommes efforcés de reproduire aussi fidèlement que possible les marques liégeoises, de 1688 à la fin du XVIIIe siècle, en nous basant sur des documents originaux. Un seul poinçon authentique nous a fait défaut au dernier moment. C'est celui du prince-évêque de Méan. Force nous a donc été d'en donner un dessin approximatif en nous basant sur les données du *Catalogue* précité et sur certaines analogies (fig. 19).

Nous avons aussi reproduit un poinçon « sede-vacante » de 1693 (fig. 11). Remarquons que le buste de saint Lambert y est vu de profil et non de face, comme l'indique le *Catalogue* de 1905.

Quant à **la lettre annuelle**, rappelons ce que nous avons dit plus haut. A Liége, on reprend un alphabet nouveau à chaque nouveau règne de prince-évêque. Un poinçon « sede vacante » est accompagné de la lettre A. La succession des lettres se poursuit régulièrement d'année en année jusqu'à la mort du prince régnant. Nous ignorons à quelle époque de l'année se faisait le changement de lettre. Était-ce au 1er janvier? Était-ce à Pâques ou bien à l'anniversaire de l'avènement du prince? Nous n'avons à ce sujet aucune donnée précise. Quoi qu'il en soit, les dates que nous avons trouvées sur les orfèvreries liégeoises concordent toujours, au moins à une année près, avec celles que l'on trouve grâce aux poinçons.

Quant à la nature de ces lettres, elles sont toujours majuscules et de caractères ordinaires. Jamais couronnées, elles forment généralement le centre d'un poinçon dont le contour

est découpé en cartouche, même en plein XVIIIe siècle. Dans quelques cas fort rares, nous avons remarqué une petite étoile en dessous de la lettre.

Autre question. Les documents d'orfèvrerie antérieurs à 1650 possèdent presque toujours, outre le poinçon aigle liégeois, une ou plusieurs lettres de l'alphabet.

La calice de 1511 de Theux porte une M gothique, les calices de 1528 une L, etc. Sont-ce là des lettres de décanat semblables aux autres? Ou bien sont-ce des poinçons onomastiques? Notons que le poinçon onomastique est d'usage antérieur à la lettre de décanat. De plus, ces lettres, à part quelques-unes, ne concordent pas du tout entre elles.

Nous penchons donc plutôt à croire que ces lettres sont des poinçons onomastiques. Mais que penser lorsque le poinçon de Liége est accompagné de deux lettres, comme c'est le cas pour l'admirable ostensoir de Soiron (1610)? Nous y voyons un B et un C d'espèce tout à fait pareille et, entre ces deux lettres, l'aigle liégeois. Or, ce C accompagne des poinçons certainement onomastiques sur beaucoup d'autres pièces. Ainsi nous trouvons, outre l'aigle liégeois, C et sur certaines parties de la châsse de sainte Begge à Andenne.

Un calice conservé chez les Frères-Mineurs de Tongres et légué au Béguinage de la même ville en 1617 porte le C avec les initiales P F, et ainsi de suite.

De même une combinaison de deux V placés comme suit : X se rencontre sur une foule de pièces antérieures et postérieures à 1620. jusque vers 1640. Pour nous, ces poinçons, qui ne sont ni onomastiques ni lettres de décanat, ne peuvent être qu'un poinçon de fonctionnaire chargé d'un service de vérification des orfèvreries.

Espérons qu'un jour quelque document concernant les règlements des anciens orfèvres liégeois nous donnera le mot de l'énigme.

Quoi qu'il en soit, la lettre désignant l'année du règne du prince-évêque s'emploie avec une régularité parfaite depuis

1688. Pour savoir exactement, à une année près, la date de confection d'une œuvre liégeoise postérieure à 1688, il suffit donc de lire le millésime indiqué sous l'aigle bicéphale et d'y ajouter un nombre correspondant au rang de la lettre dans l'alphabet.

Les **poinçons onomastiques** liégeois, contrairement à ce que nous constatons pour les autres corporations, ne sont jamais parlants. Ce sont des initiales, soit séparées, soit unies. Primitivement peut-être, une seule initiale suffisait; mais, à partir du XVIIe siècle, l'initiale est toujours double. Le règlement des orfèvres devait l'exiger ainsi. Très rarement, quelques emblèmes accompagnent ces initiales. A la fin du XVIIe siècle et au XVIIIe siècle, une couronne ouverte surmonte souvent ces poinçons. A cette époque, on trouve parfois trois initiales au lieu de deux.

LOUVAIN

Fig. 1. Reliquaire-ostensoir de sainte Gertrude. — Louvain (église Sainte-Gertrude). — xve siècle.
Fig. 2. Reliquaire-ostensoir de saint Hubert. — Louvain (église Saint-Jacques). — xve-xvie siècle (avant 1510).
Fig. 3. Chrismatoire.— Louvain (Sœurs-Noires), xvie siècle (première moitié).
Fig. 4. Ostensoir. — Église de Hamme-Mille. — 1545 (date marquée).
Fig. 5. Reliquaire-ostensoir. — Église de Montaigu. — (Vers 1600.)
Fig. 6. Ostensoir. — Église d'Alsemberg. — 1644 (date marquée).
Fig. 7. Calice. — Église de Lubbeek. — 1650 (date marquée).
Fig. 8. Ciboire. — Église de Denderbelle. — 1710 (date marquée).
Fig. 9. Ostensoir. — Église de Cumptich. — 1712 (date attribuée).
Fig. 10. Plateau. — Église de Bierbeek. — 1741 (date marquée).
Fig. 11. Ostensoir. — Louvain (église Saint-Michel). — 1771.
Fig. 12. Calice. — Église d'Oirbeek. — 1785.

Dès le xve siècle, le poinçon de la ville de Louvain se composa de deux parties : le *blason de la ville et la clef* rappelant saint Pierre, patron de la collégiale.

Ces deux poinçons étaient primitivement réunis en un seul, la clef surmontant l'écusson aux armes de la ville. Point de couronne, point de détails ornementaux.

Nous trouvons cette marque sur un reliquaire-ostensoir conservé à Louvain (église Sainte-Gertrude) (fig. 1). Une coquille onomastique l'accompagne, mais point encore de lettre de décanat. Le style de la pièce est, du reste, nettement du xve siècle. De même à l'église Saint-Jacques à Louvain, un reliquaire-ostensoir de saint Hubert, œuvre de Josse Pauwels (1475-1510), porte un poinçon analogue avec l'onomastique aux initiales de l'orfèvre (fig. 2).

Il est à remarquer que la forme de l'écusson est devenue plus découpée sur ce poinçon et la clef a des dents des deux côtés.

Dès la première moitié du XVIe siècle se produit la séparation désormais définitive des deux éléments constitutifs du poinçon de Louvain. Un fait qui nous semble bizarre, ce sont les variantes souvent notables qui s'introduisent dans le blason de la ville. Rien n'est plus simple que ce dernier. La fasce transversale en est le seul détail caractéristique et, néanmoins, nous observons deux fasces, en quelque sorte, sur les poinçons de la première moitié du XVIe siècle (fig. 3 et 4).

Le poinçon n° 5 (vers 1600) porte très nettement une ligne brisée à sa partie supérieure, tandis qu'un détail analogue, mais plus grossier, se voit à la partie inférieure de l'écu sur le poinçon n° 9 (1712).

Enfin, la partie inférieure de l'écusson (fig. 6), remontant à 1644, porte très nettement des lignes obliques qui ne peuvent représenter les émaux de cette partie.

D'autre part, l'adjonction constante de la clef ne nous permet pas de douter en attribuant à Louvain ces marques si diverses. Ce sont là néanmoins des fantaisies héraldiques que nous n'avons pas souvent relevées.

La couronne surmontant le blason de Louvain, simplement composée de perles (fig. 3 et 5) ou bien munie d'un bandeau dentelé à la partie inférieure (fig. 4 et 6), reste fermée jusqu'au milieu du XVIIe siècle. Vers 1650, elle est ouverte, a cinq perles et demeure telle jusqu'à la seconde moitié du XVIIIe siècle, où elle ne porte plus que trois fleurons ou trois perles (fig. 11-12).

Comme presque toujours, cette période nous donne des poinçons microscopiques.

Le poinçon secondaire de Louvain, la clef, varia peu jusqu'au XVIIIe siècle, où nous la voyons constamment surmontée d'une petite couronne à trois fleurons ou à trois petites perles (fig. 8 à 12).

Notons, en passant, que certains orfèvres d'Anvers et de Mons eurent comme poinçon onomastique une clef que l'on confondrait fort aisément avec la marque louvaniste de la première moitié du XVIIe siècle. L'erreur est facile si les autres poinçons sont détériorés.

Les **lettres de décanat** louvanistes se rapportant au XVIe siècle n'abondent pas parmi les documents que nous avons identifiés.

Nous pouvons néanmoins affirmer son existence durant la première moitié du XVIe siècle en nous basant sur des œuvres datant respectivement de 1534, 1545 et 1550. Le premier alphabet commença, au plus tard, vers 1529-1530, mais rien n'empêche d'admettre que la lettre de décanat n'ait été déjà employée durant le quart de siècle qui précède.

Toujours majuscule et de caractères ordinaires, cette lettre ne fut couronnée qu'à partir du XVIIe siècle. Nous ne pouvons encore préciser davantage. La couronne est un élément fort variable dans ce poinçon. Elle ne concorde pas toujours comme forme ni comme dimensions avec celle qui surmonte le blason de la ville de Louvain.

Au sujet des **poinçons onomastiques** des orfèvres louvanistes, nous ne possédons que quelques rares renseignements fournis par les archives paroissiales de l'antique cité brabançonne.

MALINES

1 2 3 4 5 6 7 8 9

Fig. 1. Calice. — Saint-Trond (église Notre-Dame). — Vers 1500.
Fig. 2. Chrismatoire. — Malines (église Notre-Dame d'Hanswyck). — XVIe siècle.
Fig. 3. Chrismatoire. — Malines (église des SS.-Pierre et Paul). — XVIe siècle.
Fig. 4. Ostensoir. — Église de Steenockerzeel. — XVIIe siècle (seconde moitié).
Fig. 5. Encensoir. — Église de Hougaerde. — Vers 1700.
Fig. 6. Ciboire. — Église de Tamise. — 1718 (date marquée).
Fig. 7. Ostensoir. — Église de Haeren. — 1766.
Fig. 8. Pyxide d'administration. — Église de La Hulpe. — 1782.
Fig. 9. Ostensoir. — Église de Nieuwenrode. — 1795.

Le poinçon des orfèvreries malinoises fut tout simplement l'écusson aux *armoiries de la cité.* Cette marque fut toujours seule. Malines ne suivit pas en cela l'exemple de la plupart des autres villes, où nous voyons les poinçons se dédoubler généralement au XVIIe siècle.

Durant les XVIe et XVIIe siècles, le blason de Malines fut toujours simple et sans couronne (fig. 1, 2, 3 et 4). Le petit écusson central à un aigle bicéphale y est relativement bien visible, quoique très petit. On ne peut en dire autant du poinçon en usage au début du XVIIIe siècle (fig. 5). L'écusson central y est simplement omis, tout comme sur le poinçon n° 8, dont les dimensions microscopiques imposaient cette suppression.

C'est au début du XVIIIe siècle que la couronne apparaît au-dessus de l'écusson malinois. Simplement indiquée d'abord (fig. 5), elle ne tarde pas à prendre un profil très gracieux à trois fleurons interrompus par des pointes. A part quelques variantes de dimensions, ce modèle restera en usage jusqu'à la fin du XVIIIe siècle. Comme généralement ailleurs, on fit usage à la fin de ce siècle d'un poinçon très petit où la couronne est simplement indiquée par trois perles (fig. 8). Cette marque est employée concurremment avec celle que nous donnons sous le n° 9 du tableau ci-dessus.

La **lettre de décanat** fut en usage à Malines au XVI[e] siècle. Les éléments nous manquent pour préciser la date exacte où commença le premier alphabet.

Les lettres sont de caractères ordinaires et majuscules. Le contour du poinçon est simple et formé de lignes droites au XVI[e] siècle. Plus tard, il est parfois en cartouche ou suit de près le dessin de la lettre. La couronne n'apparaît au-dessus de la lettre que durant les dernières années du XVII[e] siècle. Elle est ouverte, à trois fleurons.

Après 1750, les deux derniers chiffres du millésime, faisant place à la lettre de décanat, furent surmontés d'une couronne fermée, très simple, avec séparation médiane. Cette remarque ne s'applique pas aux poinçons microscopiques, où la couronne fait toujours défaut.

Pour ce qui concerne les **poinçons onomastiques** des orfèvres malinois, il nous reste une seule plaque de corporation conservée au Musée communal de la ville et don de M. le chanoine van Caster. Les orfèvres dont nous y lisons les noms en regard de leurs poinçons personnels appartiennent tous au XVIII[e] siècle.

MONS



Fig. 1. Coffret renfermant une icône en mosaïque. — Église de Chimay. — XVe siècle (dernier quart).
Fig. 2. Reliquaire. — Mons (église Sainte-Élisabeth). — 1512 (date marquée).
Fig. 3. Ostensoir. — Église du Rœulx. — 1542 (date marquée).
Fig. 4. Croix-reliquaire. — Église d'Enghien. — 1592 (date marquée).
Fig. 5. Ostensoir. — Mons (église Sainte-Waudru). — 1601-1602 (date attribuée).
Fig. 6. Châsse de saint Macaire. — Gand (cathédrale Saint-Bavon). — 1616 (date marquée).
Fig. 7. Chrismatoire. — Nivelles (église Saint-Nicolas. — 1626 (date marquée).
Fig. 8. Calice. — Tournai (cathédrale). — 1634-1635 (date attribuée).
Fig. 9. Custode. — Soignies (couvent des Sœurs Franciscaines). — 1665 (date marquée).
Fig. 10. Ostensoir. — Braine-le-Comte (église Saint-Géry). — 1703 (date marquée).
Fig. 11. Ciboire. — Église d'Aulnois. — 1730 (date marquée).
Fig. 12. Calice. — Église de Lembecq. — 1750.
Fig. 13. Ostensoir. — Église de Hornu. — 1763.
Fig. 14. Calice. — Église de Capelle-au-Bois. — 1763.
Fig. 15. Couverts de table. — Grammont (Sœurs d'Hunneghem). — 1793.

Les poinçons de la ville de Mons sont très faciles à reconnaître. Ce qui prête à plus de difficultés, c'est de les classer par époques, tellement les modifications en furent légères durant des périodes relativement longues.

La marque primitive et principale de Mons fut *une petite tour* à profil rectangulaire et crénelée. Nous en trouvons déjà des exemples dès le XVe siècle sur un reliquaire-ostensoir de l'église Sainte-Waudru à Mons et sur le coffret renfermant la précieuse icone byzantine dont nos musées négocient actuellement l'achat avec l'église de Chimay (fig. 1).

Nous donnons la reproduction d'un certain nombre de poinçons du XVIe siècle et des premières années du XVIIe siècle (fig. 2 à 6), et tout le monde remarquera que c'est à peine si l'on peut relever une différence sensible entre les différents

modèles. Les proportions seules varient de quelques fractions de millimètres.

Vers 1625 apparaît la première modification sérieuse de la tour de Mons. Celle-ci est beaucoup plus petite et moins nette que précédemment. Nous en avons relevé plusieurs exemplaires de 1626 et 1627 (fig. 7).

Le poinçon que nous reproduisons sous le nº 8 est très particulier à cause de la petite porte fort visible au milieu de la tour. Le document remonte probablement à l'exercice 1634-1635.

Durant la seconde moitié du XVIIe siècle, les créneaux disparaissent. La tour, réduite à une sorte de rectangle aux bases plus ou moins arquées, est surmontée d'une couronne à deux rangées de perles sans autre ornement, Les perles de la rangée supérieure sont souvent allongées (fig. 9).

Avec quelques légères variations de grandeur, cette forme resta courante jusqu'à la fin du XVIIIe siècle, le rectangle perdant un peu d'importance au profit de la couronne perlée (fig. 10 à 15).

Au XVIe siècle et durant les premières années du XVIIe siècle, ce poinçon était le seul qui représentât la ville de Mons. Vers 1608, nous constatons l'introduction d'un poinçon nouveau qui accompagne toujours la tour. C'est le monogramme Æ surmonté d'une petite couronne ouverte à trois fleurons (fig. 6).

Au XVIIIe siècle (seconde moitié), le monogramme porte aussi une couronne de trois ou de cinq perles.

En 1606-1607, ce poinçon n'était pas encore en usage, témoin les marques que nous avons relevées sur un calice de cette date conservé à Hérenthals. En 1609-1610, d'autre part, sur un calice de l'église Saint-Nicolas en Bertaymont, à Mons, et en 1610, sur un calice conservé à Bruxelles (église Sainte-Catherine), nous trouvons le monogramme Æ.

Ce poinçon rappelle par ses initiales les archiducs Albert et *Isabelle* [1] (Élisabeth), qui auront octroyé aux orfèvres de Mons ce signe caractéristique.

[1] Forme espagnole d'Élisabeth.

La **lettre de décanat,** pour autant que nous pouvons en juger actuellement, ne dut faire son apparition à Mons que bien avant dans le XVI[e] siècle. La plus ancienne que nous ayons relevée est un I sur une pièce de 1559.

L'ostensoir de Rœulx (1542), le reliquaire-ostensoir de 1512 *(église Sainte-Élisabeth, à Mons)* et quatre œuvres du même orfèvre, poinçonnant un M gothique (entre autres le charmant ostensoir de Landelies) sont toutes dépourvues de ce précieux poinçon. Nous pensons donc que l'I de 1559 appartient au premier alphabet de Mons et que ce dernier commença vers 1551.

Le genre de caractère employé est ordinaire et majuscule. La couronne fait toujours défaut. Le contour extérieur du poinçon forme primitivement un petit écu simple. Plus tard (à partir de 1615 environ), le contour est simplement ovale ou carré, d'après la nature des lettres.

A partir de 1722 (ostensoir de Dour : *N*) nous trouvons des lettres majuscules de caractères d'écriture ordinaire.

Peu de corporations nous offrent, dans la succession des lettres de décanat, une concordance aussi remarquable que celle de la cité boraine. En admettant que le premier alphabet soit employé de 1551-1552 à 1574-1575, avec I en 1559 (chrismatoire de Sainte-Elisabeth, à Mons) et X en 1573 (partie du reliquaire-ostensoir de saint Vincent. Sainte-Waudru, à Mons), la lettre R, que nous avons relevée sur une pièce de 1592, trouve parfaitement sa place dans un second alphabet employé de 1575-1576 à 1598-1599.

Voici, vu l'importance de l'époque, le *tableau littéral* d'une période qu'on peut appeler l'âge d'or de l'orfèvrerie montoise, sous le glorieux règne des archiducs :

Millésimes	Lettres relevées	PIÈCES D'ORIGINE	Exercices	Équivalentes
1600			1599–1600	A
1601			1600–1601	B
1602			1601–1602	C
0000			1602–1603	D
1603	E	Calice, Mons (R. P. Capucins).	1603–1604	E
1604			1604–1605	F
1605			1605–1606	G
1606			1606–1607	H
1607			1607–1608	I
1608			1608–	
1609	K	Æ Calice, Mons (église Saint-Nicolas en Bertaymont).	–1610	K
1610	L	Calice, Bruxelles (église Ste-Catherine).	1610–1611	L
1611			1611–1612	M
1612			1612–1613	N
1613	N	Ostensoir, égl. de Vollezeele.	1613–1614	O
1614			1614–1615	P
1615			1615–1616	Q
1616	R	Châsse saint Macaire Gand (cathédrale).	1616–1617	R
1617			1617–1618	S
1618			1618–1619	T
1619			1619–1620	V
1620	V	Calice, Mons (Sainte-Waudru).	1620–1621	W
1621			1621–1622	X
1622			1622–1623	Y
1623			1623–1624	Z
1624			1624–1625	A
1625			1625–1626	B
1626	C	Christmatoire, Nivelles (église Saint-Nicolas).	1626–1627	C
1627	D	Calice, Mons (Sainte-Waudru).	1627–1628	D

Nous compléterons ce tableau plus tard, lorsque notre documentation nous permettra de publier à part l'histoire de nos différentes corporations belges d'orfèvres.

L'étude des **poinçons onomastiques** de Mons est aussi intéressante qu'étendue. Les archives de la ville, que le regretté archiviste M. de Villers nous a fort obligeamment ouvertes, nous ont fourni à ce sujet de précieux renseignements. Dans les

comptes annuels et quelques autres documents, nous avons relevé les noms de soixante-quatorze orfèvres montois, depuis Pierrechon en 1313, jusque Beghin, au temps de Louis XVI, et Évrard, sous l'Empire.

De trente-trois d'entre eux, nous connaissons le poinçon symbolique ou littéral. Néanmoins, sur plus de cent pièces montoises dont nous possédons les poinçons onomastiques, nous n'en avons pu, jusqu'à présent, identifier qu'une vingtaine.

Cela n'est point pour nous étonner. On nous a cité deux amateurs d'orfèvrerie ancienne possédant une liste de plusieurs centaines d'orfèvres montois.

Citons parmi les artistes dont nous avons identifié plusieurs œuvres remarquables : l'orfèvre A. G. (vraisemblablement *Antoine Goubault)*, qui travailla avec une conscience et un fini remarquables pendant près de cinquante ans (de 1572 à 1620 environ) ; *Hugo de la Vigne* (cheval courant), auteur de la châsse de saint Macaire à Gand (1616) ; *Antoine-Constant de Bettignies* (XVIIIe siècle, première moitié), auteur du grand ostensoir de Saint-Nicolas en Bertaymont à Mons.

NAMUR

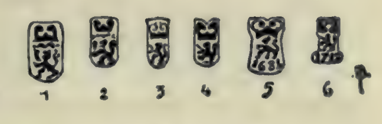


Fig. 1. Croix. — Namur (cathédrale). — 1505 (date marquée).
Fig. 2. Statuette de la T. S. Vierge. — Église de Bouvignes. — 1520 (date marquée).
Fig. 3. Calice. — Namur (église Saint-Joseph). — 1596 (date marquée).
Fig. 4. Calice. — Église de Fosses. — XVIIe siècle (première moitié).
Fig. 5. Socle du buste de saint Feullien. — Église de Fosses. — Poinçon : 1682. (Inscription de 1699.)
Fig. 6. Ostensoir. — Église de Vieux-Genappe. — 1712.

Nous ne connaissons pas d'orfèvreries namuroises remontant avec certitude à une époque antérieure au XVIe siècle. Dès le début de ce siècle apparaît sur les pièces de cette école un poinçon dont le sujet est tiré des armoiries de la ville. C'est *un lion surmonté du briquet de Bourgogne.* Ce détail a tout l'air d'être une couronne, mais nous remarquons que le blason de la ville de Namur est accosté de part et d'autre des briquets de Bourgogne et c'est évidemment en souvenir de ce fait que l'on conçut ainsi le poinçon de l'orfèvrerie namuroise.

Nous retrouvons ce poinçon sur une admirable croix conservée au trésor de la cathédrale de Namur et portant la date de 1505 (fig. 1). Nous la retrouvons encore sur deux pièces ayant figuré à l'Exposition de Liége. L'une est une statuette de la Vierge en argent, portant le n° 249 du *Catalogue* [1] et appartenant à l'église de Bouvignes (fig. 2). L'autre est un calice de l'église de Genoels-Elderen, renseigné sous le n° 109.

Chose curieuse, les trois pièces portent comme deuxième poinçon un K. Cette lettre est identique sur les deux dernières pièces que nous avons mentionnées. Sur la première, elle est un peu plus petite. Tout nous porte à croire que ce K n'est autre chose que l'initiale du nom de l'orfèvre. Ces trois pièces seraient donc du même auteur.

A la fin du XVIe siècle et au début du XVIIe siècle, le poinçon de Namur est identique à ce qu'il était précédemment, mais

[1] Cette statuette porte le n° 252 du *Catalogue* de l'Exposition d'art dinantais 1907. Nous y avons relevé, lors de la confection de ce catalogue, la date 1520.

le lion est plus petit et le briquet de Bourgogne un peu plus grand (fig. 3 et 4).

Durant la seconde moitié du XVIIe siècle, une innovation se produit, comme nous l'avons fait observer pour Liége. Sous l'écusson de Namur, on met une date. La plus ancienne que nous ayons relevée est 1682 (fig. 5). Contrairement à l'usage établi à Liége, la date est ici celle de la confection de la pièce, comme beaucoup d'exemples du XVIIIe siècle le prouvent, et, du reste, aucune lettre n'est adjointe au poinçon de ville, comme cela se fit à Liége. Durant le XVIIIe siècle, ce poinçon n'a varié ni de forme ni de caractère. Le lion, de proportions minuscules, est surmonté alors d'un briquet double (fig. 6).

La **lettre de décanat** est une chose inconnue à Namur. Nous avons dit plus haut que nous retrouvons un K sur les trois pièces du début du XVIe siècle, mais cette lettre ne peut être une lettre de décanat, car : 1° un K en 1505, c'est bien tôt ; 2° les trois pièces en question ne porteraient point la marque de l'orfèvre, ce qui est contraire au règlement universellement observé ; 3° les autres pièces namuroises antérieures à 1750 que nous connaissons ne portent jamais que deux poinçons, le poinçon de ville et un poinçon onomastique.

A partir de 1750, la date de confection est indiquée, comme presque partout ailleurs, par les deux derniers chiffres du millésime.

Les **poinçons onomastiques** furent souvent donc une simple lettre ou un emblème choisi par l'orfèvre, durant le XVIe et le début du XVIIe siècle. Les poinçons onomastiques d'une époque postérieure furent toujours deux initiales, parfois trois. Au XVIIIe siècle, ces initiales sont souvent surmontées d'une couronne à trois fleurons.

NIVELLES



Fig. 1. Burettes. — Nivelles (église Saint-Nicolas). — XVIIe siècle (milieu).
Fig. 2. Navette à encens. — Église de Court-St-Étienne. — XVIIe siècle (seconde moitié).
Fig. 3. Ostensoir. — Nivelles (collégiale Sainte-Gertrude). — 1697 (date marquée).
Fig. 4. Plateau. — Église d'Ittre. — 1739 (date marquée).
Fig. 5. Calice. — Église de Lillois. — 1767.

Le poinçon des orfèvreries nivelloises s'inspire des armoiries de la ville. Il comporte une *crosse d'abbesse accostée des lettres N et L.* Cette crosse est tournée à gauche et couronnée sur le plus ancien des poinçons nivellois que nous ayons relevés (fig. 1). Le document peut remonter à 1650 environ. Dans la suite, nous ne voyons plus ni couronne ni ornements. Le dessin de la crosse varie seul.

Extrêmement simple à la fin du XVIIe siècle (fig. 2), la crosse prit au début du XVIIIe siècle un grand développement, avec complications de dessins perlés (fig. 3). Dans la suite, la crosse abbatiale reprit des dimensions plus modestes (fig. 4 et 5).

On prendrait aisément la marque nivelloise pour un poinçon onomastique. Nous l'avons identifiée avec certitude sur un ostensoir conservé à la collégiale Sainte-Gertrude à Nivelles. Cette pièce d'orfèvrerie porte un poinçon du modèle n° 2 et un onomastique aux initiales AD. Nous y lisons, en outre, l'inscription : *Adrianus Demoullin fecit Nivelli procurante Carolo Henne pastore* 1697.

Nivelles ignora l'emploi de la lettre de décanat et du millésime abrégé durant la seconde moitié du XVIIIe siècle.

TERMONDE




Fig. 1. Ostensoir. — Église d'Audeghem. — 1727 (date marquée).
Fig. 2. Calice. — Termonde (église N.-D.). — XVIIIe siècle.

A Termonde et dans les localités environnantes, on trouve quelques pièces d'orfèvrerie portant comme poinçon de ville le *blason de Termonde.* Les documents que nous avons eus sous les yeux sont de peu d'importance et remontent tous au XVIIIe siècle.

Les deux marques dont nous donnons la reproduction diffèrent un peu de dimensions et la seconde est caractérisée par une ligne brisée au bas de l'écusson. La couronne est invariablement à trois fleurons et le dessin en est assez grossier.

A Termonde, on ne fit jamais emploi de poinçons annuels, soit littéraux, soit millésimes abrégés.

TONGRES

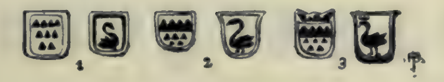


Fig. 1. Reliquaire-ostensoir de sainte Agnès. — Tongres (église des Frères-Mineurs). — 1759 (date marquée).
Fig. 2. Breloque attenant au collier de la gilde des Arquebusiers. — Tongres (hôtel de ville). — 1764 (date marquée).
Fig. 3. Ciboire. — Tongres (église Saint-Jean). — 1782 (date marquée).

L'antique ville du Limbourg posséda des orfèvres dès le moyen âge. M. l'abbé Jean Paquay, le savant conservateur du trésor de la collégiale Notre-Dame, nous a fourni les noms de plusieurs orfèvres de Tongres ayant fabriqué des statuettes en argent que l'on conserve encore au trésor de la collégiale et qui remontent au XVe siècle. Ces statuettes ne portent, hélas ! aucun poinçon. Une autre pièce conservée au même trésor, la châsse de saint Materne (1687), est l'œuvre d'un Tongrois, Louis Hock. Son poinçon onomastique se retrouve plusieurs fois sur la châsse, mais on n'y voit point le poinçon de la ville de Tongres.

La plus ancienne pièce où nous ayons relevé la marque de Tongres est un reliquaire-ostensoir de 1759, conservé chez les Frères-Mineurs de cette ville. D'autres orfèvreries du XVIIIe siècle (seconde moitié), portant des marques analogues, se retrouvent assez fréquemment à Tongres et dans les environs.

Le poinçon de ville est double. C'est d'abord l'*écusson* aux *neuf cloches* (armoiries de la ville), puis c'est un cygne placé dans un écu. Sur les poinçons de l'année 1764, 1782, etc., les armoiries de la ville sont traversées par une fasce et le cygne a la tête tournée vers la gauche, alors que précédemment il en était autrement. Notons qu'en dehors de ces deux poinçons, nous avons retrouvé sur toutes les pièces tongroises le poinçon de l'orfèvre (deux initiales couronnées) ; mais, en outre, sur toutes les pièces que nous avons examinées depuis 1764 jusqu'en 1783, il y a un X couronné. Cette marque ne semble donc pas être une lettre de décanat. L'indication du millésime par les deux derniers chiffres fait toujours défaut.

TOURNAI



Fig. 1. Custode du cierge de la Confrérie des Damoiseaux de Tournai. — Tournai (cathédrale). — 1528 (date marquée).
Fig. 2. Calice. — Tournai (église Saint-Jacques). — XVIe siècle (seconde moitié).
Fig. 3. Reliquaire-ostensoir. — Tournai (église Saint-Brice). — 1609-1610 (date attribuée).
Fig. 4. Calice. — Tournai (église Saint-Brice). — 1614-1615 (date attribuée).
Fig. 5. Calice. — Beveren-Waes (église paroissiale). — 1626 (date marquée).
Fig. 6. Calice. — Tournai (église Sainte-Madeleine). — Vers 1640.
Fig. 7. Calice. — Église de Leuze. — 1644-1645 (date attribuée).
Fig. 8. Calice. — Tournai (église Saint-Brice). — XVIIe siècle (milieu).
Fig. 9. Ciboire. — Tournai (église Saint-Quentin). — 1659 (date marquée).
Fig. 10. Ciboire. — Tournai (église Saint Jean-Baptiste). — 1682 (date marquée).
Fig. 11. Ciboire. — Église de Mourcourt. — XVIIIe siècle (début).
Fig. 12. Encensoir. — Tournai (église Saint Jean-Baptiste. — XVIIIe siècle (première moitié).
Fig. 13. Ostensoir. — Tournai (église Saint-Brice). — 1737 (date marquée).
Fig. 14. Croix-reliquaire. — Tournai (église Sainte-Madeleine). — 1752.
Fig. 15. Calice. — Tournai (église Saint-Quentin). — 1766.

N'ayant guère visité, pour toute la région du Tournaisis, que les sacristies de la ville de Tournai, nous sommes peu documentés sur la quantité et l'importance des œuvres dues aux artistes tournaisiens. Nous sommes pourtant à même de déterminer, dans ses grandes lignes, la succession des poinçons de ville depuis 1528 jusqu'à la Révolution française.

Le poinçon de Tournai, comme celui de Mons, a toujours été une *tour crénelée*, mais moins massive et plus ornée que celle de la cité boraine.

Nous en comptons à l'heure actuelle une quinzaine de types principaux durant les trois siècles qui nous occupent.

Au XVIe siècle (1528, custode du cierge des Damoiseaux), la tour est faite de deux montants reliés, surmontés d'une courte flèche triangulaire crénelée et amortie par une fleur de lis.

Le fond du poinçon — remarque à peu près générale pour toutes les tours de Tournai — suit les contours du dessin (fig. 1).

Dès la fin du XVIe siècle et durant toute la première moitié du XVIIe le poinçon-tour, tout en gardant le même aspect général, se différencie en plus d'un détail, l'un de ses éléments s'élargissant, s'épanouissant, s'élançant, tandis qu'un autre se rétrécit, s'efface ou s'épaissit. Les montants antiques se sont modifiés, surmontant, non sans solution de continuité, une large base en forme d'esquif (fig. 2 à 5). Vers le milieu du XVIIe siècle, cette base est singulièrement réduite et les montants qui se sont joints en s'arrondissant à leur faîte, forment une sorte de voûte basse (fig. 6). Plus de flèche. Trois créneaux, couronnés de la fleur de lis, amortissent ce beau poinçon.

Nous basant sur l'examen des documents que nous avons eus en mains, nous constatons que, durant les exercices 1604-1605 (calice dit du chanoine de Cottereel [1], cathédrale de Tournai) ; 1605-1606 (calice de l'église Saint-Géry à Braine-le-Comte) ; 1605-1606 (chrismatoire-châsse de l'église Saint-Brice, à Tournai) ; 1609-1610 (reliquaire-ostensoir des saints Pierre et Paul de l'église Saint-Brice, à Tournai) ; 1609-1610 (reliquaire en vermeil de l'église Saint-Brice, à Tournai), le poinçon-tour figure *seul* sur les documents comme poinçon de ville, en compagnie de la marque de l'orfèvre et de la lettre du décanat.

En l'exercice 1614-1615 (calice vermeil de Saint-Brice, à Tournai), nous voyons apparaître pour la première fois une seconde marque de ville : le T de Tournai qui, changeant de forme et de dimensions avec la tour, demeurera désormais son compagnon inséparable jusqu'à la Révolution française. Excepté vers 1700, il sera toujours couronné. La couronne variera de galbe et d'élégance. Elle restera toujours ouverte, à trois fleurons durant les XVIIe et XVIIIe siècles, pour devenir, à partir de 1750, une magnifique couronne impériale absorbant à elle seule presque toute l'étendue du poinçon.

[1] Ce beau calice, bien que rehaussé du blason des « Cottereel », ne peut être celui du chanoine de ce nom, comme on le croit communément : Le bon chanoine était trépassé depuis plus de soixante ans quand « son » calice vit le jour.

Le fond présentera d'abord la forme d'un écu et puis suivra invariablement les contours du dessin.

Au cours de la seconde moitié du XVIIe siècle, la tour change, plusieurs fois, radicalement d'aspect. Le poinçon n° 7 (1644-1645) peut être considéré comme le dernier terme de l'évolution du type n° 2. Vers 1655, le corps de la tour, plus élancé qu'auparavant en même temps que plus grossier, surmonte une base composée de deux blocs débordant sur l'ensemble. La fleur de lis a disparu (fig. 8).

Quelques années après, la tour s'est rapetissée; elle n'a, pour ainsi dire, plus de corps. Deux blocs posés verticalement d'abord et formant voûte arrondie (1659), diagonalement ensuite, avec créneaux, donnent au poinçon toute son importance (fig. 9 et 10).

Au début du XVIIIe siècle, la tour ressemble à celle de Mons et se couvre, en même temps que la lettre du décanat, d'une grande couronne fermée, tandis que le T, trapu et primitif, s'entoure d'une sorte d'ovale perlé (fig. 11).

Puis la tour de 1659 reparaît plus svelte, portant une couronne fermée d'un dessin fouillé occupant la moitié de la hauteur du poinçon (fig. 12).

Un peu avant 1740, plus de couronne, mais une tour large et grossière surmontée de trois épais créneaux (fig. 13).

Durant la seconde moitié du XVIIIe siècle, la tour reprend une forme se rapprochant du modèle n° 12. C'est une sorte d'X surmonté d'une large et haute couronne impériale. On fit usage à cette époque de poinçons de petit modèle (fig. 14) et de plus grandes dimensions (fig. 15). On retrouve parfois les deux espèces de marques sur une seule et même pièce. Nous avons pu nous en rendre compte en examinant une cafetière tournaisienne de 1784, conservée à Bruxelles aux Musées du Cinquantenaire.

Lettre du décanat.

Absente en 1528 (cierge des Damoiseaux), nous la voyons pour la première fois, faute d'autres documents, sur un calice de l'église Saint-Jacques à Tournai (XVIe siècle). C'est vraisemblablement une S de caractère gothique. Au XVIIe siècle, la lettre du décanat est de forme ordinaire, majuscule, sans couronne, les contours du poinçon formant écu, rectangle ou suivant les formes de la lettre, au moins jusqu'en 1640.

Puis elle semble avoir été tantôt couronnée, tantôt dépourvue de couronne. Les documents de cette époque ne nous fournissent point les éléments d'un jugement définitif. Nous trouvons un exemple de lettre couronnée en 1641 (calice à Courtrai).

Vers 1675, alors que le T de Tournai se couronne avec élégance (fig. 10), nous voyons la lettre Y, très grande, sans couronne. Enfin, au XVIIIe siècle, la lettre de décanat porte toujours une couronne, d'abord fermée, grande et assez élégante, puis plutôt grossière, à trois pointes, puis trois fleurons. A partir de 1751, les deux derniers chiffres du millésime portent, comme la tour et le T, la couronne impériale.

Poinçons onomastiques

En 1528, sur le cierge des Damoiseaux, nous trouvons, outre la tour, une étoile à six rais, simplement gravée au burin.

Est-ce la marque de l'orfèvre? Peut-être.

Nous ne connaissons jusqu'à présent aucun nom d'orfèvre tournaisien. Nous nous contenterons donc de remarques générales. Comme ailleurs, le poinçon onomastique, est, au XVIIe siècle, parfois une initiale, le plus souvent un symbole; au XVIIIe siècle, généralement, deux ou trois initiales couronnées.

Comme ailleurs aussi, il y eut à Tournai des familles où l'on était orfèvre de père en fils.

Nous concluons cela de la durée presque séculaire de l'élément principal, toujours le même, en plusieurs poinçons onomastiques d'époques diverses. A titre d'exemple, citons le *cœur*, surmonté d'une couronne et d'une étoile à cinq rais sur le calice de Braine-le-Comte en 1605 (le même poinçon porte une étoile à six rais en 1609-1610); le *cœur* surmonté d'une autre couronne et d'une feuille de trèfle sur le calice de Saint-Boniface, à Bruxelles, vers 1630; les *trois cœurs* sur le calice de Merchtem, vers 1635; les *trois cœurs* sur le calice de Courtrai, en 1641; les *trois cœurs* sur le bras reliquaire de saint Marcou, vers 1660; le *cœur* surmonté d'une autre couronne encore, avec la feuille de trèfle, sur plusieurs pièces de Mons et de Tournai, vers le milieu du XVIIe siècle; le *cœur*, plus petit, surmonté d'une étoile à six rais, dans un cartouche, sur un petit reliquaire-ostensoir de Sainte-Madeleine, à Tournai, vers 1670, etc.

VIRTON

 **Calice. — Église d'Hamipré. — 1733.**

Notre visite aux églises de Virton et de quelques villages environnants ne nous a fourni aucun document concernant les orfèvreries de cette provenance. Néanmoins, l'examen d'un ciboire ordinaire appartenant à l'église d'Hamipré (Neufchâteau) nous a donné la certitude que Virton eut ses orfèvres au XVIIIe siècle. La pièce porte comme poinçon *un V traversé par une flèche* et les initiales CR couronnées. Ces initiales sont celles de Claude Renault, comme l'indique l'inscription : *Claudius Renault fecit Virtoniæ* 1733.

L'autre poinçon, un V traversé par une flèche, ne peut être que celui de la ville de Virton. Les armoiries de cette localité comportent, en effet, deux flèches qui se croisent.

YPRES



Fig. 1. Ostensoir. — Ypres (hospice Saint-Jean). — 1625 (date marquée).
Fig. 2. Calice. — Lokeren. — 1716 (date attribuée).
Custode. — Ypres (Sœurs hospitalières de Notre-Dame. — 1718 (date marquée).
Fig. 3. Calice. — Roulers (église Saint-Michel). — 1736 (date attribuée).
Fig. 4. Calice. — Ypres (église Saint-Martin). — 1753.

Le blason de la ville d'Ypres comporte à sa partie supérieure *une croix lorraine* de gueules sur champ d'argent, C'est ce motif qui fut utilisé comme sujet principal du poinçon de cette localité.

Nous n'avons point rencontré jusqu'ici d'œuvre yproise antérieure au XVIIe siècle. La plus ancienne que nous connaissions est l'ostensoir des Sœurs de l'hospice Saint-Jean, à Ypres. Le pied et une partie de la tige de cette belle monstrance remontent à l'an 1625. Nous y avons relevé quatre poinçons : outre la marque de l'orfèvre et la **lettre du décanat** inscrite dans un ovale, nous y voyons la croix de Lorraine en un petit écu, surmonté d'une couronne très simple à cinq perles, et la lettre Y, poinçon secondaire de la ville. Cette lettre, minuscule, la queue tournée vers la gauche, porte une couronne à trois fleurons; les bords du poinçon en suivent les contours (fig. 1). Nous retrouvons le même poinçonnage sur un ciboire de l'église Saint-Pierre, à Ypres (1631).

Quand ce poinçon secondaire fit-il son apparition? Faute de documents du XVIe et du premier quart du XVIIe siècle, nous en sommes réduits à des conjectures : Il nous semble probable que l'Y d'Ypres apparut vers le même temps que le B de Bruges, le G de Gand et l'Æ de Mons, soit au début du XVIIe siècle.

De 1631 à 1714, tout document yprois nous fait défaut. Passons donc au XVIIIe siècle.

Un ostensoir des Sœurs hospitalières de Notre-Dame, à Ypres (1714), un calice conservé à Lokeren (1716), une custode des Sœurs précitées (1718), une croix de procession de l'église Saint-Pierre, à Ypres (1719), et une calice d'Houtvenne (1723) nous montrent invariablement une croix de Lorraine, épaisse, sur-

montée d'une étroite couronne à trois fleurons, plus haute que large. L'Y a la queue tournée à droite et la couronne à trois fleurons allongés. Une semblable couronne surmonte la lettre du décanat (fig. 2).

Tous ces poinçons — et il en est généralement de même de l'onomastique et de tous poinçons yprois quelconques jusqu'à la fin du XVIIIe siècle — ont le bord suivant le contour du dessin.

Vraisemblablement, en 1736, avec un nouvel alphabet décanal, apparaît à Ypres un nouveau poinçon de ville : les deux marques usitées jusqu'alors se combinent en une seule et, en vue sans doute de la symétrie, la croix de Lorraine se flanque des deux premières lettres du nom de la ville Y et P, en caractères ordinaires, majuscules (fig. 3).

La lettre du décanat se couvre d'une couronne fermée à arcs perlés (calice de Roulers, 1736; plateau de l'église Saint-Martin, à Ypres, 1736, lettre A; plateau et burettes de Goyck, 1737, lettre B, etc.).

Peu après, nouvelle modification du poinçon de la ville : la croix de Lorraine est surmontée d'une petite couronne fermée; les lettres Y et P disparaissent et sont remplacées par un nouveau poinçon : le lion de Flandre en écu non couronné (fig. 4).

Ces changements se sont probablement opérés en 1750. Dès lors, le millésime abrégé remplace la lettre du décanat. Il porte une petite couronne fermée, au moins jusqu'en 1760 (calice des Sœurs hospitalières de Notre-Dame, à Ypres, 1760).

En 1765 paraissent de grands chiffres sans couronne (tabernacle de l'église Saint-Pierre, à Ypres, 1765; couverts de Mme Vermeersch-Adet, à Dixmude, 1765).

En 1767, 1769 et 1771, le millésime abrégé, de dimensions réduites, se couvre à nouveau d'une très modeste couronne à trois fleurons (burettes de l'église Saint-Nicolas, à Ypres, 1767; couverts à Dixmude, 1769 et 1771). En 1769 cependant, une assez large couronne fermée, des plus simples, surmonte le chiffre 69 sur un calice de l'église Saint-Martin, à Poperinghe.

En 1772, très simple couronne à trois pointes à l'antique (calice de l'église Saint-Jacques, à Ypres).

En 1795, la couronne a disparu (plateau d'Houtaing-le-Val).

Le **poinçon onomastique** au XVIIIe siècle se compose presque

toujours d'une ou deux initiales couronnées. Lorsqu'il n'y en a qu'une, — et c'est le cas le plus fréquent, — il est parfois malaisé de le distinguer, à première vue, de la lettre du décanat. Un peu d'attention néanmoins suffit à le reconnaître, soit à ses dimensions, soit à la couronne qui le surmonte, soit enfin à l'un ou l'autre détail inaperçu tout d'abord : un point sous l'initiale, de minuscules étoiles qui l'accompagnent, etc.

Nous espérons qu'une plus ample documentation nous permettra de combler plus tard les lacunes du présent travail.

Abbés LOUIS et FERNAND CROOŸ.





LA BARDICHE

NOTE SUR UN FER DE HACHE D'ARMES

DU MUSÉE DE LA PORTE DE HAL



ARMI les documents très intéressants au point de vue de l'histoire des armes anciennes que renferme le Musée de la Porte de Hal, figure une pièce fort curieuse, qui est rangée dans les divers catalogues du Musée sous la désignation de *fer de hache d'armes, à deux mains, du XVe siècle* [1].

Ce fer de hache d'armes peut, en réalité, être considéré comme un fer de *bardiche* : nous nous expliquerons plus loin sur la valeur de ce terme.

[1] Musée royal d'antiquités et d'armures, *Catalogue des collections d'armes composant la première section*, par E. VAN VINKEROY, lieutenant, chef de section, p. 137 (nº 649). Bruxelles, Bruylant-Christophe et Cie, 1880.

Musée royal d'antiquités et d'armures, *Catalogue des armes et armures*, par E. VAN VINKEROY, capitaine au régiment des carabiniers, p. 219 (série XIV, nº 42). Braine-le-Comte, Zech et fils, 1885.

Musées royaux des arts décoratifs et industriels, *Catalogue des armes et armures du Musée de la Porte de Hal*, par Herman VAN DUYSE, conservateur adjoint du Musée, p. 180 (série VIII, nº 37). Bruxelles, van Assche et Cie, 1897.

Musées royaux des arts décoratifs et industriels, *Catalogue des armes et armures du Musée de la Porte de Hal*, par Edgar DE PRELLE DE LA NIEPPE, conservateur adjoint, p. 260 (série VII, nº 42). Bruxelles, Émile Bruylant, 1902.

I. — Description du fer de hache d'armes de la Porte de Hal.



Fig. 1. — Fer de hache d'armes a deux mains.
(Fardiche — xve siècle.)
Musée de la Porte de Hal (S. VII, nº 42).

C'est un grand fer de hache, noirci, à tranchant convexe fortement cambré, dont la partie inférieure, au lieu de finir en pointe comme la partie supérieure, s'élargit sur une longueur de 0m035 environ et une hauteur à peu près égale, pour se terminer par une patte, en partie détruite, mais où s'aperçoit encore la trace d'un trou destiné à laisser passer un clou ou un rivet servant à l'attacher à la hampe (voir fig. 1).

Le fer proprement dit de la hache mesure, depuis la pointe supérieure jusqu'au point d'attache de la patte, 0m407.

La hache s'attachait également à la hampe par deux pattes verticales, fort endommagées, partant du talon de l'arme et munies, elles aussi, de trous permettant d'y passer des clous ou des rivets. Avec la patte située à la pointe inférieure du fer, cela faisait donc deux points d'attache solides qui devaient donner à cette arme une force de résistance peu ordinaire.

Dans le prolongement des deux pattes verticales fixant l'arme



BARDICHES DU MUSÉE DE TZARSKOË-SELO.

(D'après Gille et Rockstuhl : *Musée de Tzarskoë-Selo*, 14[e] livr., pl. LXXXIV.)

à sa hampe, se trouve une pique à section rectangulaire, d'une longueur de 0^m33 à partir du talon de la hache.

Perpendiculairement à celui-ci vient se greffer un bec à section rectangulaire, long de 0^m11 environ, et se terminant en pointe. Une des faces du bec est poinçonnée deux fois du poinçon ci-contre (voir fig. 2). Le poids total du fer est de 1 kg 360.



Fig. 2.

II.— La bardiche. Ce qu'en disent les archéologues.

On ne possède que fort peu de renseignements sur cette arme intéressante, peu étudiée par les archéologues, à cause de sa rareté et de l'absence de documents la concernant dans les anciens textes occidentaux.

Quelques archéologues, cependant, s'en sont occupés, mais les renseignements qu'ils donnent sont, en général, fort peu substantiels; ils suffisent, toutefois, pour permettre de se faire une idée exacte de ce qu'était cette arme de forme très particulière. A défaut d'anciens textes décrivant de manière précise la bardiche, nous ne pourrons nous baser, dans notre étude, que sur l'opinion des archéologues et sur l'examen des haches d'armes du type en question existant dans les musées et classées dans leurs catalogues.

Gille [1], entre autres, dit simplement que la hache nommée en russe *berdiche* [2] était une arme formidable par la longueur et la pesanteur de son fer. Cette arme était également usitée en Suède. Elle était portée par les *trabans* des Stures et de Gustave Wasa, et elle figure comme telle dans les peintures à fresque [3] qui ornent la chapelle où reposent les cendres de ce prince dans

[1] Gille (Florent) et Rockstuhl, *Musée de Tzarskoë-Selo ou collection d'armes de Sa Majesté l'Empereur de toutes les Russies*, t. I, 14e livr., p. 4 et pl. LXXXIV. Saint-Pétersbourg et Carlsruhe, Velten, éditeur, 1835-1853.

[2] « Berdiche » et « bardiche » sont des termes synonymes, comme nous le dirons plus loin.

[3] Ces peintures sont, en réalité, relativement modernes.

la cathédrale d'Upsal. En Russie, la *berdiche* fut portée jusqu'à la fin du XVIIe siècle par les *strelitz*.

Nous reproduisons ci-contre deux de ces grandes haches d'armes de fantassin dites *berdiches*, faisant partie des collections du Musée de Tzarskoë-Selo (voir pl. I, fig. 1 et 4).

Les figures 2 et 3 de la même planche représentent des haches de fantassin du même type, mais plus légères, appartenant au même musée.



Fig. 3.— BARDICHE DE LA TOUR DE LONDRES.

La physionomie spéciale de la hache n° 3 comparée à celles figurées n°s 1, 2 et 4 est à remarquer. Avec son tranchant convexe, fortement cambré, et son mail placé dans le prolongement du talon, cette arme rappelle fortement la forme du fer de notre hache d'armes. Pour que la ressemblance fût complète, il ne manquerait à la hache de Tzarskoë-Selo que la pique placée dans le prolongement de la hampe; mais, pour cela, il faudrait que la pointe supérieure de la hache de Tzarskoë-Selo fût moins longue. Remarquons, en passant, car nous y reviendrons à la fin de notre étude, que la courbure très prononcée de la pointe supérieure de ce fer devait l'empêcher de fournir, de façon convenable, le coup d'estoc.

Une bardiche de la Tour de Londres (S. VII, n° 663) [1], au fer moins recourbé que celui de la bardiche n° 3 de Tzarskoë-Selo, porte, comme celle-ci, un petit mail à section carrée, aplati à son extrémité. Particularité curieuse, la base du fer est reliée à la hampe par deux points d'attache (voir fig. 3).

Le *Zeughaus*, de Berlin, expose également une bardiche portant un petit mail analogue à celui de la bardiche de la Tour de Londres; mais la pointe du fer de la bardiche du *Zeughaus* ne dépasse pas l'axe de la hampe.

Auguste Demmin, dans son *Guide des amateurs d'armes et*

[1] Viscount DILLON, *Illustrated Guide to the Armouries, Tower of London*, pl. 3 (VII, 663) et p. 153. London, Darling, 1910.

armures anciennes[1], ne fournit aucun renseignement intéressant concernant la bardiche; il se borne à reproduire une bardiche du Musée d'artillerie de Paris (K. 95, analogue comme forme à celles de Tzarskoë-Selo, reproduites ici pl. I, nos 1 et 4) et une bardiche du Musée de Tzarskoë-Selo, la même que celle reproduite ici, pl. I, no 2).

L'*Encyclopédie*[2], du même auteur, n'est guère plus riche en détails : deux mots et quelques reproductions, les mêmes que celles figurant au *Guide*.

Quirin Leitner [3], reproduisant une grande hache d'armes faisant partie des collections d'armes de la Maison impériale d'Autriche, à Vienne, nous donne sur cette hache (voir fig. 4) les indications suivantes : « C'est, dit-il, une grande hache de bataille (langes *Schlachtbeil*, oder lange *Mordaxt*) de la première moitié du XVIe siècle. Des haches de bataille de cette forme, et d'autres de forme analogue, étaient en usage en Allemagne, mais rarement, à l'époque où florissait l'institution des lansquenets. Ces armes se rencontrent en plus grand nombre dans les



Fig. 4. — Bardiche du Musée impérial de Vienne (XVIe siècle). (D'après Quirin Leitner.)

[1] Demmin (Auguste), *Guide des amateurs d'armes et armures anciennes*, etc., p. 461 (fig. 8 et 9). Paris, Renouard, 1869.

[2] Demmin (Auguste), *Die Kriegswaffen in ihren geschichtlichen Entwickelungen von den ältesten Zeiten bis auf die Gegenwart*, 4e édit., p. 816 et 818 (fig. 8 et 9). Leipzig, P. Friesenhahn, 1893.

[3] Leitner (Quirin), *Die Waffensammlung des österreichischen Kaiserhauses im K. K. Artillerie-Arsenal-Museum in Wien*, pl. XXI (fig. 1) et texte correspondant, pp. 17, 18. Vienne, H. Martin, 1866-1870.

Une bardiche du même type existe à l'arsenal de Constantinople (Sainte-Irène). Renseignement communiqué par M. Albert Nachet, collectionneur à Paris.


Fig. 5. — Bardiche vendue a Berlin.

pays du Nord : c'est ainsi qu'en Suède, les *trabans* des Stures et du roi Gustave Wasa étaient armés de haches de bataille analogues [1].

» En Russie, sous le nom de *berdiches*, elles restèrent en usage, chez les *strelitz*, jusqu'à la fin du XVII[e] siècle. »

La hache du Musée de Vienne, reproduite ci-contre, est donc une *bardiche*, à laquelle, nonobstant le mail qui fait défaut, les remarques que nous avons faites relativement à la hache nº 3 de Tzarskoë-Selo s'appliquent également.

A remarquer, en outre, l'aspect particulier qu'offre la partie inférieure du fer, recoupée presque à angle droit.

Nous avons vu vendre à Berlin, à la salle de vente Rud. Lepke [2], une bardiche (voir fig. 5) qui présentait la même caractéristique, sur laquelle nous aurons l'occasion de revenir.

Victor Gay est plus complet et plus précis, et son *Glossaire archéologique* [3] renferme, au mot *berdiche*, d'intéressants détails.

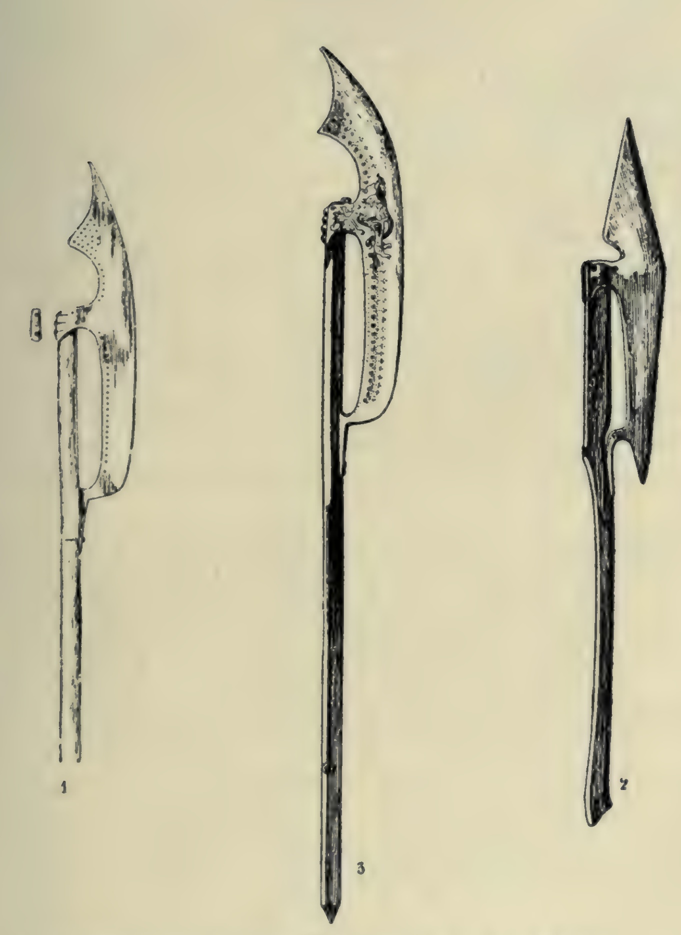
Comme le remarque V. Gay, « *berdiche* est un terme d'origine russe, placé ici (c'est-à-dire dans le *Glossaire*) sans l'appui des textes qui, partout ailleurs, accompagnent les mots de ce glossaire, parce qu'il est sans équivalent et aujourd'hui consacré par l'usage.

» Ce terme désigne une arme de forme très particulière, rare en France aux XIV[e] et XV[e] siècles, mais dont l'usage devient

[1] Leitner (Quirin), *loco cit.*, Leitner indique en note que ces armes sont représentées sur les fresques de la chapelle funéraire de ce prince, dans la cathédrale d'Upsal. Ainsi que nous l'avons déjà dit (voir note 3, p. 303), ces peintures sont relativement modernes.

[2] *Cf.* Catalogue de vente des collections du duc de Sorrano et de M. C. R. (*Schutz und Trutz-Waffen des XV bis XIX Jahrhunderts. — Sammlung des Herzogs von Sorrano (Madrid), und des Herrn C. R. (Berlin)*, vendues à Berlin, à la salle de ventes Rudolph Lepke, les 12 et 13 mai 1908 (voir nº 70 et pl. V).

[3] Gay (Victor), *Glossaire archéologique du Moyen Age et de la Renaissance*, t. I (seul paru), p. 146-147 (fig.). Paris, 1887.



1 Ancienne collection Carrand. 2-3. Musée de Tzarskoë-Selo.

BARDICHES.

(D'après V. Gay, *Glossaire archéologique*, p. 146-147.)

fréquent, en Suède et en Russie, dans les deux siècles suivants.

» C'est une forte hache, à taillant cambré, dont la longueur moyenne de deux pieds augmente jusqu'à trois ou quatre et dont l'extrémité inférieure s'attache au bois par une patte clouée et cordée. Sur la hampe méplate, terminée par une bouterolle de fer en forme de cornet, s'observent deux épaulements, le premier au-dessous de l'emmanchure et l'autre dans la partie médiane [1].

» Cette arme formidable, reproduite en 1559 par Olaüs Magnus, archevêque d'Upsal, dans son *Histoire des peuples du Nord* (liv. VII, ch. III)[2], et dans les fresques de cette église où reposent les cendres de Gustave Wasa, était portée par les *trabans* ou gardes à cheval de la suite de ce prince et des Stures. En Russie, la bardiche resta jusqu'au XVII[e] siècle l'arme des *strelitz.* »

Comme figures, V. Gay reproduit trois bardiches (voir pl. II), une de la collection L. Carrand (n° 1) et deux du Musée de Tzarskoë-Selo (n[os] 2 et 3), qui sont celles que nous avons déjà reproduites d'après l'album de ce Musée (voir pl. I, fig. 1 et 2).

Le colonel L. Robert, dans son *Catalogue des Collections du Musée d'Artillerie* [3], en 1889, donne la description d'un certain nombre de bardiches que renferment les collections de ce beau et riche musée [4]. Ces bardiches sont toutes, ou à peu près, du type de celles de Tzarskoë-Selo.

Après avoir donné une définition du *godendart* ou *godendach* [5]

[1] Les hampes de toutes les bardiches ne présentent pas cette particularité : d'aucunes sont droites.

[2] Olaüs Magnus, *Historia de gentibus septentrionalibus*, liv. VI, cap. III, p. 222 (fig.). Romæ, 1555. —La bardiche figurée dans cet ouvrage est analogue, comme forme, à la hache d'armes représentée fig. 7 de notre étude.

[3] Aujourd'hui Musée de l'Armée (Paris).

[4] L. Robert, *Catalogue des collections composant le Musée d'Artillerie en* 1889, t. III, p. 298 (n[os] 164 à 168). Paris, Imprimerie Nationale, 1891.

[5] *Ibidem*, p. 271. Voici cette description : « Le *godendart* (godendach), arme flamande des XIV[e] et XV[e] siècles. C'est une sorte de hache à hampe dont le fer long et à tranchant convexe porte au dos deux ou trois crochets divergents. L'estoc est généralement indépendant du fer de la hache, dont il dépasse sensiblement la pointe. Parfois, c'est la pointe de la hache qui fournit l'estoc. Le fer est relié à la hampe par une douille vers le milieu et au bas par un rivet. Cette arme, très rare aujourd'hui, n'existe pas au Musée qui en a fait une restitution : K. 169. » (Cette restitution a été donnée au n° 9 des costumes de guerre.)

Voilà une définition qui s'appliquerait fort bien, à des détails près, à la bardiche.

(goedendag), à laquelle nous ne pouvons nous rallier, l'auteur du catalogue ajoute, en ce qui concerne la bardiche : « La *bardiche* russe, en usage aux XVIIe et XVIIIe siècles, et encore au XIXe, dit-on, chez les Circassiens, rappelle le godendart flamand. C'est le long fer de la hache qui, par sa pointe en cimeterre, donne l'estoc. Il est relié à la hampe comme le fer du godendart et, parfois, par des liens de corde ou de cuir. »

Cette description, un peu courte, de la bardiche, est conforme, à l'analogie avec le *goedendag* près, à celles que donnent les auteurs.

Viollet-le-Duc, dans son *Dictionnaire raisonné du mobilier français* [1], avait commis, avant le colonel Robert, la même erreur, en établissant un rapprochement entre le goedendag flamand, plus ou moins bien connu, et la bardiche que nous étudions. Nous reviendrons plus loin sur cette question, en examinant quelques documents cités et reproduits par Viollet-le-Duc.

M. Maurice Maindron, plus récemment, dans son excellent ouvrage didactique sur les armes, se laissait aller également à donner une définition du goedendag tel qu'il le concevait. Au cours de cette définition, l'auteur faisait un rapprochement entre cette arme et la bardiche russe. Voici, du reste, comment : « Le *godendac*, écrivait M. Maindron, fut la hallebarde des Flamands. Il se compose d'une longue pique à lame à section quadrangulaire, déliée comme celle d'une dague, mais à la naissance du fer apparaît une hache à tranchant convexe, mais à corps très mince, tout le fer ressemblant à une double faux, et le mail de la hache est armé de plusieurs pointes. La pointe principale peut faire défaut et alors le godendac se rapproche de la bardiche russe, qui tient de la faux emmanchée en arme de guerre avec fer parallèle à la hampe dans sa moitié inférieure [2]. »

Cette définition n'a rien à voir avec le goedendag et, telle qu'elle est donnée, elle se rapporte à la hallebarde particulièrement. Du reste, pour qu'elle pût s'appliquer à la bardiche, il eût fallu

[1] VIOLLET-LE-DUC, *Dictionnaire raisonné du mobilier français de l'époque carlovingienne à la Renaissance*, t. V, p. 475-478. Paris, veuve A. Morel et Cie, 1874.

[2] MAINDRON (Maurice), *Les Armes*, p. 192. (Bibliothèque de l'Enseignement des Beaux-Arts). Paris, May et Motteroz.

que M. Maindron signalât le rattachement de la pointe inférieure du fer à la hampe, caractéristique de la bardiche signalée par tous les auteurs. La présence ou l'absence de la pointe principale, ou pique fixée dans le prolongement de la hampe, n'est qu'un détail d'importance secondaire et ne suffit pas pour établir une différence, au point de vue classification, entre une hallebarde, une hache d'armes ou une bardiche. Nous verrons pourquoi, à la fin de notre étude, dans l'examen des formes diverses de la bardiche.

Wendelin Boeheim [1], sans apporter à la question des éléments bien nouveaux, constate cependant la ressemblance que présentent avec la hallebarde, au point de vue de la forme, certaines haches d'armes et, par le fait, notamment les haches, au type très particulier, qui font l'objet de notre étude. C'est, dès le XIIIe siècle, l'adjonction, à la partie postérieure du tranchant, d'une ajoute en forme de marteau, d'aiguillon pointu, ou de croc rappelant le bec des oiseaux de proie et, plus tard, vers la fin du XIVe siècle, l'adjonction d'une lame pointue destinée à fournir le coup d'estoc et fixée dans le prolongement de la hampe, qui contribuèrent à amener cette ressemblance entre les deux armes : la hache d'armes ainsi transformée et la hallebarde. Ressemblance fâcheuse à plus d'un titre : les formes, en effet, vont se mélanger ainsi de telle sorte qu'il deviendra dès lors difficile de rubrifier les armes, de façon commode et précise, d'après leur seule forme.

C'est ce type de hache transformée, mais toutefois sans la lame d'estoc fixée dans le prolongement de la hampe, que l'on retrouve, aux XVe et XVIe siècles, chez tous les peuples du Nord, de la Suède jusqu'à la Russie.

Et Boeheim ajoute : « Les *trabans* des Stures et du roi Gustave Wasa portaient des armes analogues, comme on le voit sur les fresques de la chapelle funéraire de ce dernier (G. Wasa), dans la cathédrale d'Upsal. Ce furent aussi, jusqu'à la fin du XVIIe siè-

[1] Boeheim (Wendelin), *Handbuch der Waffenkunde*, p. 368-372 (fig. 439 et 440). Leipzig, A. Seeman, 1890.

Les dessins donnés par Boeheim (fig. 439 et 440) reproduisent deux bardiches du Musée de Tzarskoë-Selo que nous avons fait figurer dans la planche I (nos 1 et 2).

cle, les armes des *strelitz*, chez lesquels elles portaient le nom de *berdiches*, un dérivé probablement du mot allemand *Barte* (hache). » Mais une caractéristique fondamentale de ces berdiches, c'est le rattachement de la pointe inférieure du fer à la hampe et, comme nous aurons l'occasion de le dire plus loin, la présence d'une lame d'estoc dans le prolongement de la hampe ne saurait empêcher une hache, ainsi agencée, de rentrer dans cette même catégorie des haches d'armes connues sous le nom de berdiches ou de bardiches.

E. von Lenz, l'auteur du catalogue de la collection Scheremetew, à Saint-Pétersbourg [1], nous fournit des détails plus circonstanciés concernant la bardiche : « Cette grande hache d'armes, répandue dans tout le nord de l'Europe, fut employée en Russie, par les simples soldats, depuis la période historique la plus reculée. Le nom, qui est étroitement lié à la racine *berd, bard*, indique le rapprochement avec la pertuisane et la hallebarde (*Bardisan* und *Helmbarte*) de l'ouest de l'Europe.

» La première représentation de cette arme se trouve dans les mains d'un guerrier anglais sur la *Tapisserie de Bayeux* (fin du XIe siècle) [2], et des armes semblables doivent avoir été introduites en Russie, à la même époque, par les Normands. Mais la grande extension que prit cette arme chez les Russes, jusqu'à la fin du XVIIe siècle, s'explique facilement par la préférence prononcée de ce peuple pour la hache, pour le maniement de laquelle il possède une adresse extraordinaire.

» Avec l'introduction des armes à feu et la disparition de l'armure et du bouclier, la bardiche perdit aussi sa raison d'être, et si elle se conserve encore en Russie, dans le régiment des *strelitz*, jusqu'à l'organisation des troupes régulières, elle servait seulement de support pour le tir des arquebuses à mèche, qui étaient fort lourdes. »

Suivent des détails sur les bardiches de la collection Scheremetew, qui présentent toutes un type particulier : le fer de la hache, étroit, très allongé, avec un tranchant faiblement

[1] VON LENZ (E.), *Die Waffensammlung des Grafen S. D. Scheremetew in St-Petersburg*, p. 113-118 et pl. X, n° 464. Leipzig, W. Hiersemann, 1897.

[2] C'est une erreur : nous le prouvons plus loin.

convexe, est un peu fortifié à la pointe supérieure, qui est munie d'un tranchant angulaire, et la pointe inférieure du fer de la hache était fixée au manche au moyen d'un prolongement, long ou court, en forme de barre, cloué ou rivé à la hampe [1].

Certaines de ces armes sont ornées, le long du dos, d'une rangée de petits trous qui figurent là, soit à titre décoratif, soit dans le but de diminuer le poids du fer (voir fig. 6).

Nous venons de mentionner comme une des caractéristiques des bardiches de la collection Scheremetew que le fer de la hache, dans ces armes, s'élargit un peu à la pointe supérieure, qui est munie d'un tranchant angulaire retaillé. C'est là une particularité que nous retrouvons, en général, dans toutes les bardiches russes, et notamment dans celles faisant partie des collections du Musée de Tzarskoë-Selo, et que nous avons reproduites planche I, nos 1 et 4. Cette disposition particulière du fer avait pour but de le renforcer, en même temps que de permettre le coup d'estoc: cela remplaçait, dans ces armes, la lame d'estoc, fixée dans le prolongement de la hampe et qui figure dans certaines haches du même type, notamment dans celle de notre Musée (voir fig. 1).



Fig. 6. — Bardiche de la collection du comte Scheremetew a Saint-Pétersbourg.

(D'après E. von Lenz).

Le baron de Cosson, dans son étude descriptive du *Cabinet d'armes du duc de Dino* [2], aujourd'hui

[1] Voir, planche I, ces caractéristiques quant au mode d'attache de la partie inférieure du fer.

[2] Baron de Cosson, *Le Cabinet d'armes de Maurice de Talleyrand-Périgord, duc de Dino.* Paris, Ed. Rouveyre, 1901.

vendu à l'Amérique (New-York, Musée Métropolitain), donne la description de deux haches d'armes à longue hampe, dont l'une, à coup sûr, est une bardiche. Nous reproduisons ces haches ci-contre (voir pl. III, nos 1 et 2).

Voici la description que fournit, de ces deux magnifiques pièces, le baron de Cosson :

« 14. — *Hache d'armes à longue hampe, XIVe ou XVe siècle.*— Le fer de cette hache tient par sa forme à la bardiche des pays du nord de l'Europe, mais l'ornement dont il est décoré a un caractère oriental (voir pl. III, no 1). L'ornement consiste en écailles d'argent, alternativement unies et couvertes d'un travail au pointillé, et ce dessin d'écailles est encadré d'une bande d'argent accompagnée de feuillages d'un caractère mauresque. La forme et la façon de la lame nous paraissent européennes et il faudrait donc chercher le pays d'origine de l'arme dans ces contrées où l'influence de l'Orient s'est fait le plus sentir : Espagne, Vénétie, Hongrie, Pologne ou Russie.

» N'était-ce la forme de la lame, nous pencherions pour la Vénétie, car l'ornement rappelle la décoration de quelques plats vénitiens en bronze, dont plusieurs ont été fabriqués par des ouvriers orientaux travaillant à Venise; mais le type de l'arme se rapporte plutôt au nord de l'Europe. Quel que soit son pays d'origine, cette hache est une pièce très curieuse et très rare [1]. »

Cette arme superbe, d'un décor sobre et élégant, nous la croyons, comme le baron de Cosson, d'origine européenne, pour la forme de son fer et le mode de sa monture. C'est, de plus, une bardiche bien caractérisée.

Quant à l'autre pièce, c'est également une hache d'armes du type bardiche, au sujet de laquelle le baron de Cosson ne donne que ces quelques renseignements :

« 15. — *Grande hache à longue hampe, XIVe ou XVe siècle.*— Cette belle pièce (voir pl. III, no 2) doit-elle être classée parmi les armes européennes ou parmi celles d'Orient? La forme et la façon de la lame nous paraissent bien européennes, malgré les grandes inscriptions en caractères arabes dont elle est ornée [2]. »

Le baron de Cosson rappelle à cet égard que l'arsenal de Cons-

[1] Baron de Cosson, *op. cit.*, p. 84 et pl. XV (H. 14).
[2] *Ibidem*, p. 84-85 et pl.XV (H. 15).



Bardiches de la collection du duc de Dino.
XIVe ou XVe siècle.
(D'après le baron de Cosson).

tantinople conserve de nombreuses épées européennes qui portent sur les lames des inscriptions arabes qui ont été ajoutées à l'époque de la prise de ces armes par les Orientaux. Se basant sur ce fait, le baron de Cosson se demande, sans vouloir résoudre la question, si les inscriptions de cette hache d'armes n'ont pas une semblable origine. Nous nous bornerons à signaler, sans prétendre toutefois résoudre le problème, la grande ressemblance de cette hache avec une hache turque, faisant partie des collections du Musée de Dresde et que nous reproduisons à titre de comparaison[1] (voir fig. 7).



Fig. 7. — HACHE D'ARMES TURQUE, DU MUSÉE HISTORIQUE DE DRESDE.

Ces deux haches doivent-elles être rangées dans la catégorie des bardiches ? La forme du fer est la même dans les deux pièces et toutes deux sont munies d'un petit mail fixé au talon de la hache, particularité que l'on rencontre parfois dans les bardiches. A remarquer aussi que cette forme du fer se rapproche beaucoup de la configuration de celui de notre hache d'armes (voir fig. 1). La nôtre n'a, en plus, que sa pique. Toutefois la hache du Musée de Dresde (fig. 7), qui présente toutes les caractéristiques de la bardiche, ne peut, à notre avis, rentrer dans cette catégorie, car elle n'est munie que d'un manche court et n'est pas, comme la bardiche, une arme d'hast à longue hampe. C'est donc une hache d'armes *analogue* à la bardiche.



[1] Une bardiche, semblable comme forme du fer à celle du duc de Dino (nº 15) et munie aussi d'un petit mail, est conservée dans les collections du *Zeughaus* de Berlin.

III.— ÉTYMOLOGIE DU TERME « BARDICHE ».

Un mot, en passant, à propos de l'étymologie du terme *bardiche* ou *berdiche*.

Ces deux mots proviennent, sans nul doute, du mot russe *berdischy*, dont la racine est *berd, bard* ou *bart* (*barte*), qui indique la hache. En vieux français le mot *barde*, qui signifiait « bois façonné à la varlope » [1], désignait également un instrument de charpentier, très probablement la hache.

> Li dus Rollan est vaillant chevalier
> Et vassas noble por ses armes baillier,
> Pluis en est duiz ke maistres charpentiers
> N'est de sa *barde* ferir et chaploier,
> Kant il veut faire saule ou maison dressier [2].

Dans ces conditions, quoique les deux mots *bardiche* et *berdiche* soient synonymes et consacrés par l'usage, en archéologie, il nous paraît préférable d'employer le premier de ces mots, qui pourrait aussi justifier, à l'occasion, d'une racine française.

Cela dit, quoique nous ayons employé jusqu'ici indifféremment, comme on peut le faire, les deux termes *berdiche* et *bardiche*, c'est à ce dernier que nous donnerons la préférence dans la suite de notre étude.

IV. — RÉSUMÉ : CARACTÉRISTIQUES DE LA BARDICHE.

Les détails qui précèdent nous permettent de conclure que, si les renseignements concernant l'arme intéressante qu'est la *bardiche* ne sont pas très abondants, toutefois les auteurs

[1] « ayans chascun une javeline de *barde* en la main » (1548. Entrée de la princesse de Ferrare à Paris. FÉLIBIEN, *Histoire de Paris*, VI, 359), cité par Frédéric GODEFROID, *Dictionnaire de la langue française et de tous ses dialectes, du IXe au XIe siècle*, t. I, p. 583. Paris, 1881.

[2] GÉRARS DE VIANE, commencement du XIIIe siècle. (1995, Bekker). *Cf.* FR. GODEFROID, *Ibidem*.

sont d'accord pour dénommer ainsi une arme d'hast de forme particulière, dont les caractéristiques sont les suivantes : c'est une arme d'hast de fantassin, montée sur une hampe assez longue et qui se maniait à deux mains. Elle est munie d'un fer de hache, à tranchant cambré d'ordinaire, dont la pointe supérieure sert à fournir le coup d'estoc, et dont l'extrémité inférieure s'attache au bois par une patte clouée ou cordée, ou bien clouée et cordée. Ce fer se présente, suivant les cas, sous des aspects différents : ou bien c'est un simple fer de hache à tranchant convexe fortement cambré (type de Tzarskoë-Selo, planche I, nº 3), ou type Porte de Hal, ou celui de la collection de Dino (fig. 2, pl. III), ou bien c'est un fer étroit, très allongé, avec un tranchant faiblement convexe, mais fortifié à la pointe supérieure, qui est munie souvent d'un tranchant angulaire (type de Tzarskoë-Selo, pl. I, nº 2), analogue parfois à l'extrémité des lames de cimeterre (même type, planche I, nos 1 et 4), (type du Musée d'Artillerie de Paris, ou de la collection Scheremetew, fig. 6). Ce dernier type est celui que l'on rencontre habituellement dans les bardiches russes, et ce type doit se classer, d'ordinaire, au XVIIe siècle ou dans le premier quart du XVIIIe siècle. Nous verrons plus loin qu'il existe encore d'autres types de cette arme.

Parfois, perpendiculairement au talon de la hache, se trouve un court *mail* ou un bec, affectant des formes diverses ; mail plat (type de Tzarskoë-Selo, pl. I, nº 3) (ou de la Tour de Londres, fig. 3), ou bec pointu (type de la Porte de Hal, fig. 1).

Cette caractéristique ne présente guère d'importance au point de vue de la classification de l'arme, car cette annexe fait défaut, souvent, à des haches d'armes ordinaires. Il en est de même de la pique, fixée dans le prolongement de la hampe, et qui, dans les bardiches du type à simple fer de hache fortement cambré (celui de la Porte de Hal), sert à donner le coup d'estoc.

Mais, outre ce que nous venons de dire, la caractéristique principale de la bardiche, c'est, à notre avis, le rattachement de l'extrémité inférieure du fer de la hache à la hampe. Telle est également l'opinion de M. Charles Buttin, l'érudit archéologue ès-armes, qui nous écrivait, après avoir lu notre travail : « Je fais rentrer dans cette classe (bardiches) toute hache dans laquelle l'extrémité inférieure du fer est rattachée à la hampe,

qu'il y ait ou non un bec de faucon à l'opposé du tranchant, et que la pointe supérieure soit fournie par la hache elle-même ou par une pique continuant la hampe. En un mot, j'ai placé la caractéristique dans le rattachement de l'extrémité inférieure du fer. »

La question nous semble ainsi résolue et nous estimons que, dans ces conditions, notre fer de hache d'armes est bien un fer de hache d'armes du type bardiche.

V. — Motifs de l'apparition des haches du type « bardiche ».

La bardiche, arme d'hast de fantassin, avait, suivant les explications que nous avons données, un double but : elle devait servir à couper, à trancher, au moyen du tranchant de sa hache, et à piquer, à percer, à fournir le coup d'estoc, au moyen de la pointe supérieure, aiguë, de son fer.

Dans des armes comme la nôtre, le coup d'estoc était fourni par la pique fixée dans le prolongement de la hampe; mais notre arme, comme nous le verrons plus loin, doit être considérée comme un type exceptionnel.

La caractéristique spéciale que nous avons signalée, le rattachement de l'extrémité inférieure du fer à la hampe, a une raison d'être parfaitement justifiée et elle n'est pas le résultat d'un caprice, non plus qu'une précaution inutile. Elle avait pour but, en effet, de donner plus de solidité au fer et de l'empêcher de se fausser, par suite surtout de l'effort donné dans le coup d'estoc.

Le motif de l'apparition des haches d'armes du type bardiche, la raison d'être de leur création, ce fut la préoccupation de créer une arme d'hast d'une solidité exceptionnelle et qui pût servir en même temps par le tranchant et par la pointe, à couper et à percer. Nous nous expliquerons plus longuement sur ce point à la fin de notre étude, après avoir examiné les formes diverses de la bardiche.



VI. — Emploi de haches d'armes avec patte, fixée a la partie inférieure du fer, mais non rattachée au manche.

Fait curieux à noter, à un moment donné, à une époque où cependant le type courant de la bardiche, avec la pointe inférieure du fer attachée à la hampe, s'était conservé, certaines haches du même type furent employées, dans lesquelles la pointe inférieure du fer porte une petite patte, un petit prolongement s'amincissant en pointe, mais non fixé au manche.

Témoin cette hache ayant appartenu au sultan des Mamelucks d'Égypte, Mohammed ben Kaitbai (fin du xv[e] siècle), et qui fait aujourd'hui partie des collections de la Maison impériale d'Autriche [1].

Cette hache, que nous reproduisons (voir fig. 8), accuse dans sa forme le type de la bardiche, tel que nous l'avons déterminé. La pointe inférieure de son fer se prolonge en une patte se terminant en pointe aiguë et non rattachée à la hampe, mais qui rappelle la patte terminale du fer de la bardiche.

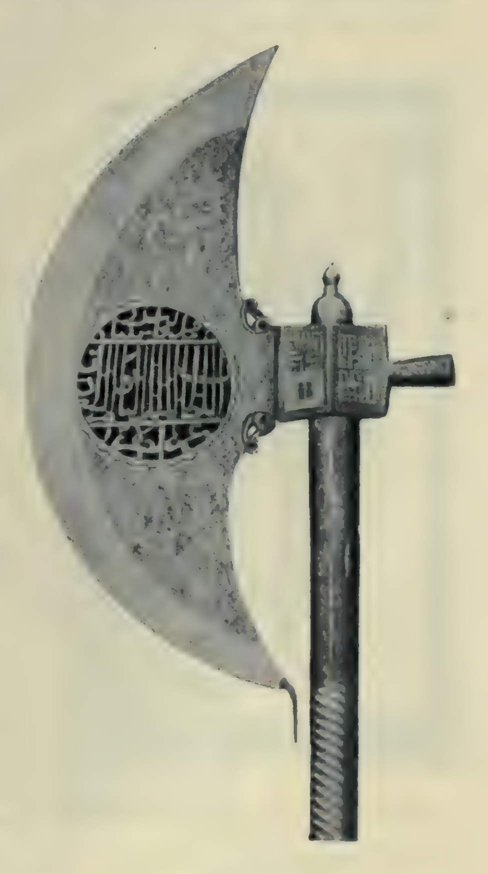


Fig. 8. — Hache d'armes du sultan des Mamelucks d'Égypte, Mohammed ben Kaitbai (xv[e] siècle).

Vienne. — Musée impérial.
(D'après von Sacken [1].)

[1] von Sacken (D[r] Ed. Freiherr), *Die vorzüglichsten Rüstungen und Waffen der K. K. Ambraser-Sammlung*, t. II, pl. XLVII et p. 56; Vienne, W. Braumüller, 1862.

Cette petite patte libre est une survivance. Il est possible qu'à un moment donné, et dans certains cas tout au moins, le « pourquoi » de la forme de l'arme et le motif de la présence de la patte, fixée à l'extrémité inférieure du fer de la hache et se rattachant à la hampe, aient échappé à l'armurier. Et cette petite patte, n'ayant plus, dès lors, à jouer son rôle utilitaire, aurait pris le caractère d'un ornement. A moins, toutefois, que sa présence ne puisse se justifier par un autre but : celui de permettre, le cas échéant, de piquer, d'accrocher l'adversaire ou de s'aider de cette pointe, dans un assaut, pour tenter une escalade. Cependant, cette dernière hypothèse ne nous semble guère admissible : la petite patte, étant trop rapprochée de la hampe et trop faible, n'aurait pu servir efficacement à un tel usage.



Fig. 9. — Armure offerte par Jeanne d'Arc.
Dalle de la crypte de l'abbaye de Saint-Denis.
(D'après Charles Rœssler [1])

VII. — Haches d'armes de cavalier (a manche court), du type bardiche.

Si la bardiche est une arme d'hast de fantassin, à longue hampe, divers documents nous permettent de constater que des haches de ce type, à court manche, par conséquent des armes de cavalier, ont été employées également. Ces haches, du reste, à la longueur du manche près, sont analogues à la bardiche des fantassins, à certains types de ces armes tout au moins.

[1] Nous renvoyons pour le surplus des explications à l'étude documentée de M. Charles Rœssler, *L'Armure et les lettres de Jeanne d'Arc*. Paris, 1910.

Nous rappellerons à cet égard la hache d'armes turque du Musée historique de Dresde (voir fig. 7).

Une dalle de la crypte de l'abbaye de Saint-Denis représente



Fig. 10. — HACHE TURQUE DE LA FIN DU XVIIIe SIÈCLE, OU DU COMMENCEMENT DU XIXe SIÈCLE.
(Musée de la Porte de Hal, S. XXI, n° 121.)

un personnage en armure, tenant de la main droite une hallebarde, et la main gauche appuyée sur le manche d'une hache d'armes de cavalier, dont la pointe touche le sol (voir fig. 9).

Cette effigie porte à sa partie inférieure l'inscription sui-

vante : « Ce que était le harnais de Jeanne, par elle baillé en hommage à Monseigneur Saint Denis. »

Sur la hache d'armes figure un I gothique et lauré, qui pourrait être l'initiale de Jeanne d'Arc; mais l'armure, par bon nombre de pièces, il faut l'avouer, rappelle plutôt la Renaissance, ce que viendraient confirmer, par exemple, la forme des solerets et la présence de passe-gardes sur les épaulières.

Quoi qu'il en soit de l'époque de l'armure figurée sur la dalle et de son attribution à Jeanne d'Arc, il est facile de constater, en examinant notre figure 9, que la pointe inférieure de la petite hache de cavalier qui y est représentée est reliée au manche par une patte rivée, ou plutôt clouée, et l'on distingue même les têtes des trois clous qui la fixent.

VIII. — Persistance de l'emploi de haches d'armes avec pointe inférieure rattachée au manche.

Nous n'en donnerons qu'un exemple, fourni par les collections d'armes orientales du Musée de la Porte de Hal. Il s'agit d'une hache turque [1] à court manche, du commencement du siècle dernier (voir fig. 10). Son fer plat, allongé, à tranchant convexe, porte des inscriptions turques et l'invocation arabe : « Point de héros si ce n'est Ali; point de sabre si ce n'est *Dhoul-Fakar* ». De la pointe inférieure du fer, rattachée à la hampe, partent des serpents enroulés.

Il ne s'agit pas là d'une hache d'armes analogue à la bardiche, ainsi qu'en témoigne, du reste, la pointe supérieure du fer de cette hache, terminée par un bouton en fer qui la met hors d'état de servir à donner le coup d'estoc.

[1] S. XXI, nº 121.

IX. — Documents concernant la bardiche.

Étant données nos conclusions touchant les caractéristiques de la bardiche, conclusions conformes, du reste, à l'opinion des principaux auteurs qui ont étudié la question, nous allons examiner

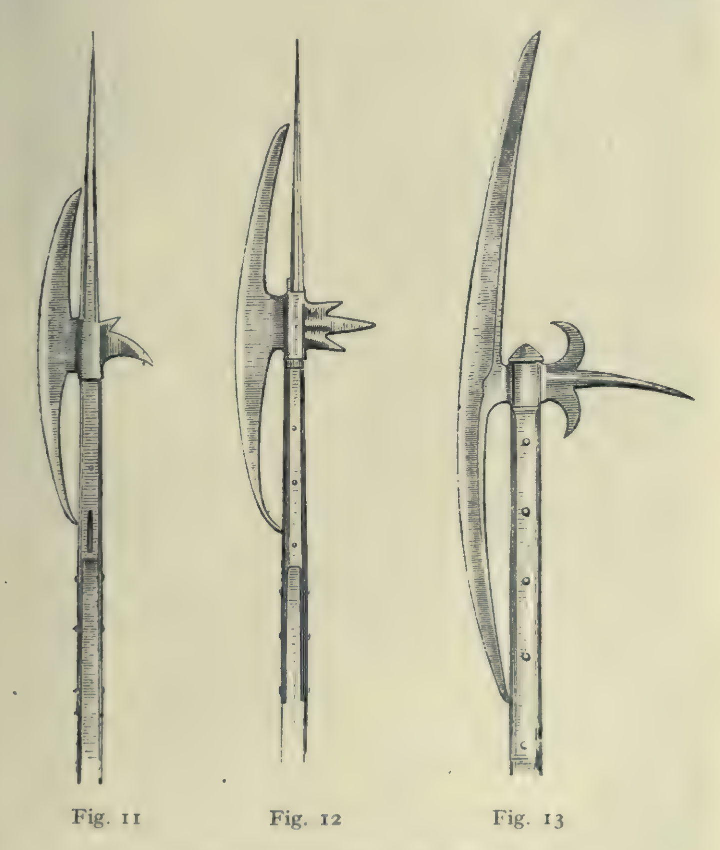


Fig. 11 Fig. 12 Fig. 13

Faux *Goedendags*, d'après Viollet-le-Duc[1].

Les figures 11 et 12 sont tirées d'un manuscrit français de *Lancelot du Lac* (1425 environ). — Paris, Bibliothèque nationale.

L'arme reproduite figure 13 provient de l'ancien Musée des armes de Pierrefonds.

[1] Viollet-le-Duc, *op. cit.*, t. V, p. 475-478 (fig. 1 et 2).

Voir les mêmes représentations dans Boeheim, *op. cit.*, p. 370 (fig. *a* et *b*), qui les donne comme provenant du manuscrit de Guillaume Guiart (1298).

maintenant un certain nombre de documents reproduisant cette arme intéressante et rare.

Dans son *Dictionnaire raisonné du mobilier français*, Viollet-le-Duc reproduit, d'après un manuscrit français de 1425 environ : *Lancelot du Lac* (à la Bibliothèque nationale, à Paris), deux armes d'hast qu'il qualifie de *godendacs* (voir nos fig. 11 et 12). L'auteur donne en même temps la reproduction d'une autre arme d'hast du même genre, avec variante, ayant fait partie de l'ancien Musée des armes de Pierrefonds et qui, pour Viollet-le-Duc, est également un *godendac :* nous en donnons également la reproduction (voir fig. 13).

C'est à propos d'une définition du *godendac (goedendag)* que Viollet-le-Duc reproduit ces documents; voici, du reste, ce qu'il en dit :

« Le godendac était ou une sorte de vouge ou de fauchard avec pointe latérale perpendiculaire au fer, qui permettait d'accrocher le cavalier, ou encore une masse de fer emmanchée d'un long manche et garnie de pointes avec un long glaive au bout. Cette arme ne paraît guère avoir été adoptée en France avant l'année 1300; elle était maniée par les troupes de pied des villes de Flandres avec assez de dextérité pour causer de graves embarras à la gendarmerie.

» La lame tranchante du godendac n'était pas toutefois emmanchée comme celle du vouge ou du fauchard, mais à peu près au milieu du dos; le bâton avait au moins cinq pieds de long ($1^{m}98$) ; *l'extrémité inférieure du tranchant était rivée à la douille* (voir fig. 11, 12 et 13).

» Ces sortes de godendacs portent une pointe qui n'existe pas toujours.

» Voici un autre exemple (voir fig. 13), qui en est dépourvu. C'est la lame elle-même qui forme pointe extrême. Au XVIIe siècle encore, cette sorte d'arme d'hast était usitée en Lithuanie et en Pologne; on l'appelait *bardiche.* »

Nous n'entreprendrons pas de refaire ici l'histoire du *goedendag;* nous nous bornerons à constater l'erreur commise par Viollet-le-Duc en qualifiant de *goedendag* les armes reproduites figures 11, 12 et 13. Ces armes n'ont aucun rapport avec le



Détail d'une tapisserie flamande : *La Bataille de Roncevaux.*
seconde moitié du XVe siècle.

(Musées royaux du Cinquantenaire, Bruxelles.)

goedendag : elles n'y ressemblent pas, ne peuvent y ressembler, et pour cause !

Au surplus, il n'y a qu'à jeter un coup d'œil sur les figures reproduisant les armes que Viollet-le-Duc donnait comme étant des *goedendags* pour être fixé sur la qualification qui leur convient.

Si Viollet-le-Duc a bien examiné l'arme du Musée de Pierrefonds et s'il a bien compris, ce qui ne nous semble pas douteux, les figures du manuscrit qu'il cite et les caractéristiques que présentent ces armes, dans ce cas, nous n'aurions le choix qu'entre deux hypothèses : hache d'armes dite bardiche, ou hallebarde [1]. Ces deux armes présentent, en effet, des traits de ressemblance. Mais une différence très sensible entre elles, — capitale ici, — c'est que le mode d'attache de la partie inférieure du fer à la hampe est inconnu à la hallebarde. Et, dans ce cas, comme les trois armes reproduites aux figures 11, 12 et 13, présentent cette particularité d'avoir la partie inférieure du fer rattachée à la hampe, nous avons donc affaire à des haches d'armes à longue hampe, du type bardiche [2]. Les renseignements complémentaires que nous fournit Viollet-le-Duc lui-même, à l'appui de ses reproductions, ne permettent pas de doute à cet égard.

Une tapisserie flamande, de la seconde moitié du xve siècle, faisant partie des collections des Musées royaux du Cinquantenaire, à Bruxelles, représente l'épisode de *Roland à Roncevaux.*

[1] A ce propos, nous nous permettrons de reproduire une définition que de Belleval donnait de la *guisarme* et qui s'applique en tous points à la hallebarde : « La *guisarme*, arme de fantassin, présente beaucoup d'affinités avec la hache d'armes. Elle avait un manche aussi long que celui des hallebardes ; d'un côté était une hache, de l'autre, un croc recourbé, et enfin un fer de lance la terminait dans le prolongement du manche. » *Cf.* DE BELLEVAL, *La Panoplie du XVe au XVIIIe siècle*, p. 97-98. Paris, 1873.

Cette définition que de Belleval donnait de la guisarme est, à la vérité, celle de la hallebarde. La hallebarde est, en effet — sauf à l'origine, — une hache d'armes munie d'un croc à l'opposé de la hache et dont le fer, dans le prolongement de la hampe, se termine par une lame ou une longue pique à section carrée. Le tranchant du fer de la hallebarde, droit ou convexe au début, devint concave à partir du moment où la hallebarde se transforma en arme de parade.

[2] A noter, sur les deux armes figurant dans le Mss. de *Lancelot du Lac* — comme dans notre fer de hache d'armes, qu'elles viennent dater, — la présence du bec pointu situé à l'opposé du fer et de la pique fixée dans le prolongement de la hampe.

Cette tapisserie est un précieux document, très intéressant pour l'histoire de l'armure et des armes de l'époque, qui y figurent fort nombreuses.

A la partie gauche de cette tapisserie se trouve représentée une bardiche : en effet, en dessous et à côté du cheval de Roland, qui frappe de sa « Durandal » le roi Marsile le menaçant de son fauchard, se trouve un homme d'armes brandissant une bardiche, parfaitement reconnaissable (voir pl. IV).

A l'Exposition de la Toison d'Or, à Bruges, en 1907, figurait un volet de triptyque représentant le *Calvaire* et attribué à Roger van der Weyden [1]. Ce panneau, appartenant à M. Léo Nardus, de Suresnes (France), rappelle plutôt, selon le catalogue, les caractères de l'école de Bouts. Quoi qu'il en soit de l'attribution de l'œuvre, l'on y voit représentés plusieurs personnages tenant en mains des armes diverses. Les armes d'hast y figurent et, à la partie droite du panneau, notamment, se trouve un personnage coiffé d'une salade à vue coupée et tenant de la main gauche une de ces haches d'armes à long manche que nous appelons *bardiches* (v. pl. V).



Fig. 14. — Bardiche, d'après la fresque de Giotto : *le Baiser de Judas*. (Voir pl. vi).

A Padoue, dans la *Capella degli Scrovegni*, à l'*Arena*, se trouve une fresque de Giotto, ayant pour sujet le *Baiser de Judas*. De nombreux personnages y figurent, tenant en mains surtout des armes d'hast. Malheureusement le temps et l'humidité ont fort dégradé la partie supérieure de la fresque et les armes ont beaucoup souffert, pas assez cependant pour qu'on ne puisse reconnaître deux bardiches bien caractéristiques, l'une à droite et l'autre à gauche du panneau (voir pl. VI et le détail fig. 14).

Un autre document cité et reproduit par Viollet-le-Duc serait antérieur à ceux que nous venons d'examiner.

[1] N° 186 du *Catalogue de l'Exposition de la Toison d'Or.*



LE CALVAIRE.

Volet d'un triptyque attribué à Roger van der Weyden, mais plutôt de l'école de Bouts. Appartenant à M. L. Nardus (Suresnes, France).

Il s'agit d'un manuscrit français de *Tristan*[1], de 1260 environ, dans lequel serait représenté un piéton armé d'une grande hache dont l'extrémité inférieure du fer est fixée à la hampe (voir fig. 15), pour lui donner plus de résistance et l'empêcher de se fausser [2].

Malheureusement, par suite du manque de précision des références de Viollet-le-Duc, les recherches qu'a bien voulu entreprendre M. Couderc [3], de la Bibliothèque nationale, dans le but de retrouver et de comparer la figure du manuscrit de Tristan et celle reproduite par Viollet-le-Duc, n'ont pas abouti.



Fig. 15.
D'APRÈS UN MANUSCRIT FRANÇAIS DE *Tristan* [4].

Un document d'un grand intérêt nous est fourni par la châsse commencée, en 1272, d'après les dessins de Jacquenay, moine de l'abbaye d'Anchin, pour renfermer les reliques de sainte Gertrude. Cette châsse, œuvre de Nicolas Colars, de Douai, et de Jackemon, de Nivelles, se trouve aujourd'hui à l'église Sainte-Gertrude, à Nivelles.

Elle est en argent doré, enrichie d'émaux translucides et de pierreries. Ses deux grands côtés sont ornés d'arcatures gothiques, formant niches et abritant des personnages.

L'un d'eux est saint Mathieu, tenant en main la hache, instrument de son supplice [5]. Le fer de cette hache, à tranchant

[1] Bibliothèque nationale, à Paris.

[2] VIOLLET-LE-DUC, *op. cit.*, t. VI, p. 11 (fig. 6).

[3] Nous tenons à adresser à MM. Omont et Couderc nos plus vifs remerciements pour les recherches qu'ils ont bien voulu faire dans leurs manuscrits.

[4] D'après un manuscrit français de TRISTAN (1260 environ), à la Bibliothèque nationale, à Paris, reproduit dans VIOLLET-LE-DUC, *op. cit.*, t. VI, p. 11 (fig. 6).

[5] La question de savoir où, quand, et avec quelles armes saint Mathieu a été mis à mort, n'est pas sans présenter de grandes difficultés.

En ce qui concerne le lieu du supplice, on peut choisir, d'après les diverses sources, entre :

a) Tarse, ou la Caramanie, près du golfe Persique;

b) Naddaber, en Éthiopie.

Tout ce qu'il y a de positif quant à la date du martyre, c'est le témoignage de saint Jean Chrysostome disant que saint Mathieu est mort avant 70, date

convexe, est rattaché à la hampe par son extrémité inférieure et par son talon (pl. VII).

A partir du point d'attache, s'enroule autour de la hampe une bande de cuir ou de métal qui était destinée à protéger le bois.

En somme, cette hache du saint Mathieu de la châsse de Nivelles se présente à nous avec toutes les caractéristiques de la bardiche, telle que nous la connaissons. Ajoutons à cela qu'au point de vue de la forme, le fer de cette hache est identique à celui de notre hache d'armes (fig. 1), abstraction faite du bec à section rectangulaire et de la pique terminale, caractéristiques qui, nous l'avons dit, n'ont apparu l'une, qu'à la fin du XIIIe siècle, et l'autre, qu'au XIVe siècle.

Si les dessins de la châsse de sainte Gertrude ont été fournis complètement en 1272 et si la représentation du saint Mathieu portant sa hache-bardiche s'y trouvait telle qu'elle a été ensuite traduite en métal par les artistes orfèvres, auteurs de la châsse, — ce qui est fort vraisemblable et ce que nous admettrons jusqu'à preuve du contraire, — il est permis de considérer ce document authentique, et fort précis dans les détails, comme le plus ancien peut-être figurant sur une œuvre d'orfèvrerie et donnant la représentation de l'arme dont nous nous occupons.

de la prise de Jérusalem. Quant à l'instrument du martyre, les *Acta* disent que le saint a été tué *ictu gladii*, d'un coup de glaive. Mais le terme *gladius* est un terme générique.

Voici ce que dit, du reste, le P. CAHIER *(Caractéristiques des Saints*, t. II, p. 475) : « On lui (saint Mathieu) donne souvent pour attribut la *hache* ou la *lance*, parfois combinées en une *hallebarde*. C'est l'instrument présumé de son martyre. » (Renseignements fournis par le R. P. Vanden Gheyn, S. J., conservateur en chef de la Bibliothèque royale.)

Nous ferons remarquer à ce sujet que la hallebarde est une combinaison de la hache et de la lance. Il en est de même de la bardiche, surtout dans le type spécial de bardiche du musée de la Porte de Hal, où les deux armes combinées restent cependant bien caractéristiques.



Le baiser de Judas. — Fresque de Giotto.

Dans la *Capella degli Scrovegni*, à l'Arena (Padoue).

X. — Documents donnés comme concernant la bardiche, mais qui doivent être écartés.

Voici maintenant quelques documents donnés par certains archéologues comme se rapportant à la bardiche et qui, comme nous allons essayer de le démontrer, doivent être écartés.

Il s'agit d'abord de deux manuscrits français de la Bibliothèque nationale de Paris, respectivement et très explicitement datés, l'un de 1274, l'autre de 1294. Ces documents ont été reproduits déjà par V. Gay, dans son *Glossaire archéologique*, au vocable *berdiche* [1].



Fig. 16. — D'après un Mss. français copié en 1274.



Fig. 17. — D'après un Mss. français copié en 1294.

(D'après V. Gay [2].)

Le premier de ces documents (voir fig. 16) est tiré d'un manuscrit français de l'ancienne *Bibliothèque Richelieu* (nº 342, fol. 23), copié en 1274.

L'autre document (fig. 17) est tiré également d'un manuscrit de la même bibliothèque (nº 938, fol. 69), copié en 1294.

En reproduisant ce document dans son *Glossaire*, V. Gay a commis la petite erreur, que nous corrigeons ici, de placer la hache dans une position inverse de celle qu'elle occupe sur la miniature du manuscrit.

[1] V. Gay, *op. cit.*, p. 147 (fig. *A* et *B*).

[2] *Ibidem*, p. 147.

La figure 16 est tirée d'un manuscrit français de l'ancienne Bibliothèque Richelieu, aujourd'hui à la Bibliothèque nationale, à Paris, et copié en 1274 (nº 342, Fº 23).

La figure 17 est tirée d'un autre manuscrit français, de même provenance, copié en 1294 (nº 938, Fº 69).

De plus, d'après un renseignement qui nous a été fourni par M. Omont, membre de l'Institut et conservateur de la section des manuscrits à la Bibliothèque nationale, ce même manuscrit contient, au même folio 69, la représentation d'une autre hache analogue à celle reproduite à la figure 17, mais tenue dans le sens horizontal.

Particularité intéressante à noter : la hache représentée sur la figure 17, tirée du manuscrit de 1294, porte dans le prolongement de son talon un bec court, dont la forme devait être pyramidale. Le renseignement a sa valeur, car on sait qu'en général, ce n'est guère qu'à partir du XIVe siècle que, d'une manière courante, les haches d'armes furent munies, à l'opposé du tranchant, d'un bec, d'un mail ou marteau plat, ou taillé à pointes de diamant.

Toutefois cet appendice plat ou aigu, placé derrière le tranchant de la hache, avait déjà commencé à apparaître dès la fin du XIIIe siècle et le manuscrit de 1294 en est une preuve de plus.

Un autre document cité et reproduit par Viollet-le-Duc serait antérieur de quelque quinze ans à ceux que nous venons de citer. Viollet-le-Duc, du reste, ne rapportait pas ce document à la bardiche, mais la similitude qu'il offre avec les deux haches reproduites par V. Gay nous permet de le rapprocher de celles-ci.



Fig. 18. — D'après un manuscrit français de l'*Histoire du Roi Artus* [1].

Il s'agit d'un manuscrit français de *l'Histoire du Roi Artus* (1260 environ) qui contiendrait, suivant Viollet-le-Duc, la représentation d'une hache de piéton (voir fig. 18) analogue à celle figurée sur le manuscrit de 1274 (voir fig. 16), mais plus petite et à manche court.

Viollet-le-Duc la fait rentrer dans la catégorie des fauchards, en indiquant toutefois que la partie inférieure du fer était fixée

[1] Manuscrit français de la Bibliothèque nationale, à Paris (1260 environ). Reproduit dans Viollet-le-Duc, *op. cit.*, t. VI, p. 13 (fig. 7).



Saint Mathieu. — Détail de la chasse de sainte Gertrude.
(xiiie siècle.)

Nivelles. — Église Sainte-Gertrude.



à la hampe, ce qui fait qu'à première vue, l'on pourrait croire à une ressemblance avec la bardiche [1].

Mais la hache figurée sur le manuscrit du *Roi Artus*, de même que les haches représentées sur les manuscrits de 1274 et 1294, et reproduites par V. Gay, présentent la particularité intéressante d'avoir leur fer à tranchant convexe rattaché à la hampe non seulement par le talon et l'extrémité inférieure du fer, mais aussi par l'extrémité supérieure de ce dernier. Il y avait donc là trois points d'attache du fer à la hampe ou au manche, ce qui devait donner à ces haches une solidité peu commune.

Or, cette particularité intéressante va justement nous empêcher de faire rentrer ces trois armes dans la catégorie des bardiches, parce qu'elle était de nature à les priver de la possibilité de jouer le rôle d'armes d'hast. La pointe supérieure du fer étant, en effet, reliée à la hampe, ne pouvait servir à donner le coup d'estoc.

Ces haches nous paraissent mieux apparentées avec certaines haches de l'âge du bronze en Égypte, dont nous allons examiner les transformations.



XI. — Les haches repercées de la fin de l'ancien empire et du moyen empire égyptiens ne sont pas les prototypes de la bardiche.

Comme l'avait déjà indiqué O. Montélius [2], si des reproductions datant de la première partie de l'ancien empire égyptien nous montrent des haches à lame demi-circulaire et massive (voir fig. 19). plus tard, vers la fin de la période de l'ancien empire, la lame est très souvent repercée de deux trous ronds, auprès du manche (voir fig. 20). D'autres haches étaient munies

[1] La remarque que nous avons faite p. 333, au sujet de l'imprécision des références de Viollet-le-Duc, s'applique également à ce manuscrit du roi Artus. Il a été impossible de retrouver la figure en question.

[2] *Cf.* Montélius (Oscar), *L'Age du bronze en Egypte*, dans l'*Anthropologie*, nouvelle série, t. I (1890), p. 40 et 41 et pl. V (nos 31, 32 et 33).

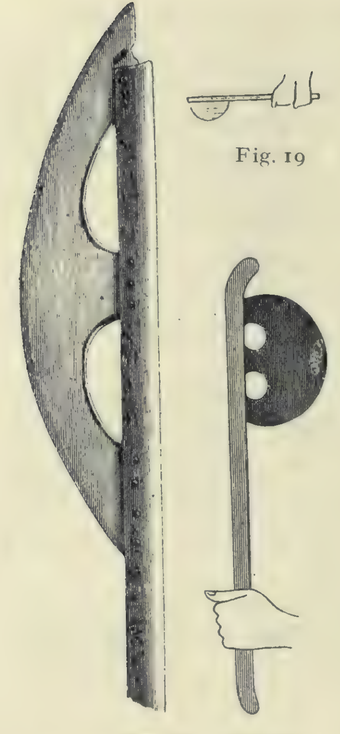


Fig. 19

Fig. 21 Fig. 20
HACHES DE L'AGE DU BRONZE EN ÉGYPTE [2].

d'une lame plus allongée, mais également à deux trous (voir fig. 21) [1]. Ces deux dernières formes se rencontrent, plus nombreuses, à l'époque du moyen empire.

Ces haches sont donc le produit d'une évolution : on est parti de la hache à lame massive, de forme semi-circulaire, pour aboutir à la hache repercée, dont la forme, semi-circulaire au début, en arriva vite au type plus allongé [2].

Ce sont ces dernières haches qui ressemblent le plus aux haches figurées dans les documents que nous avons cités et reproduits d'après V. Gay et Viollet-le-Duc; et, de même que les haches représentées dans ces documents, les haches repercées de la fin de l'ancien empire et du moyen empire égyptiens étaient impropres à fournir le coup d'estoc.

La civilisation mycénienne nous fournit également un exemple

[1] *Cf.* Également LACAU, Sarcophages antérieurs au nouvel empire. *Catalogue du Musée du Caire*, pl. 40.

[2] La collection d'armes de M. Vandenpeereboom, ministre d'État, à Bruxelles, renferme des haches égyptiennes, en bronze, de ces trois types. Ces haches, de dimensions assez courtes, sont d'un poids relativement léger.

Le Musée du Louvre possède une hache exactement semblable à celle reproduite fig. 21; la collection de M. Greenwell, à Durham, en contient une également.

Des haches pareilles figurent parmi les reproductions de la XII[e] dynastie. *Cf.* LEPSIUS, *Les Métaux dans les inscriptions égyptiennes*, Paris, 1877, pl. II, fig. 11, et WILKINSON, *Manners and customs of the ancient Egyptians*, 1[re] édition, t. I, p. 325 (fig. 5 et 6).

Cf. LEPSIUS, *Denkm ̈ler aus Ægypten und Æthiopien*, t. II, p. 132.

[3] Fig. 19. Hache d'après une peinture murale de la VI[e] dynastie, (*Cf.* Lepsius, *Denkmaler aus Ægypten und Æthiopien*, II, pl. CVIII); — Fig. 20. Hache d'après une peinture murale de la XII[e] dynastie (*Cf.* Lepsius, *Denkmäler*, II, pl. CXLI; Lepsius, *Les Métaux*, pl. II, fig. 2; — Fig. 21. Hache du Musée Britannique.

de hache apparentée au type en question. Voici (voir fig. 22) une hache en bronze trouvée dans le tombeau de Vaphio, près de Sparte, et qui, suivant M. Salomon Reinach, rappelle la forme d'un bijou lydien en or, aujourd'hui au Louvre [1]. Comme l'a fait remarquer M. Belger [2], cette forme de hache permet de comprendre le passage de l'*Odyssée* où il est question de douze haches alignées, au travers desquelles Ulysse fait passer une flèche [3].



Fig. 22. — HACHE EN BRONZE, DE VAPHIO.

On retrouve, en somme, dans la hache de Vaphio, à des détails près, tenant au mode de fixage de la hampe, le type fourni par certaine hache de l'âge du bronze égyptien (voir fig. 20).

Toutes ces haches repercées procèdent évidemment de la même idée; était-ce une préoccupation décorative, ayant pour but de donner, à l'arme ainsi repercée de deux trous le long du manche, un galbe particulier? Nous ne le pensons pas. Le véritable motif de cette transformation a dû être le désir de diminuer le poids de la lame sans lui ôter de sa solidité; la série des transformations successives des haches de l'ancien empire égyptien semble l'établir d'une manière bien évidente et en fournir une démonstration fort complète.

Les haches figurées sur les manuscrits de 1274 et 1294, ainsi que sur le manuscrit de l'*Histoire du Roi Artus*, doivent, à notre avis, dériver de cette même préoccupation et n'ont aucun rapport, par conséquent, avec la bardiche, arme d'hast à double rôle.

Nous tenons à signaler que, contrairement à notre remarque, G. Klemm [4] signalait jadis la parenté de ces haches de l'âge

[1] REINACH (Salomon), *Les découvertes de Vaphio et la civilisation mycénienne d'après les publications récentes*, dans *Anthropologie*, nouvelle série ,t. I, 1890. p. 553-554.

[2] Cité d'après S. REINACH, *ibidem*.

[3] *Odyss.*, XXI, 120 et suiv.

[4] KLEMM (Gustav), *Werkzeuge und Waffen*, p. 127 (dans *Allgemeine Culturwissenschaft*, von Dr Gustav KLEMM). Leipzig, I.-A. Romberg, 1854.

du bronze égyptien avec certaines haches que l'on rencontre plus tard aux mains des *strelitz* russes.

D'une manière plus exacte, M. Maindron [1] faisait remarquer, dans son étude sur les *Armes*, que la hache du Musée du Louvre (voir note 2, p. 342) est absolument semblable à ces haches de guerre que les Écossais ont rendues célèbres sous le nom de *haches de Lochabers* et que nous étudierons plus loin.

XII. — La bardiche est-elle représentée sur la « Tapisserie de Bayeux » ?

Nous ne voulons pas omettre de dire que Gustave Klemm [2] et, après lui, E. von Lenz [3], mentionnent que des haches du type « bardiche » sont figurées sur la célèbre *Tapisserie de Bayeux* (fin du XIe siècle). Une des scènes de la tapisserie représente, en effet, des charpentiers occupés, sur l'ordre de Guillaume de Normandie, à abattre des arbres et à construire des bateaux pour conduire les Normands à la conquête de l'Angleterre.(Hic Willelm dux : iussit naves : edificare.) Dans la partie de la scène montrant le duc assis donnant ses ordres, on voit un personnage debout, tenant de la main droite une hache dont le fer, à première vue, affecte la forme de nos bardiches [4] (voir pl. VIII, no 1). Plus loin, dans la scène de l'abatage des arbres, un des charpentiers manie à deux mains, contre un tronc d'arbre déjà abattu et dépouillé de son écorce et de ses branches, une hache de même forme [5] (voir pl. VIII, no 2). Plus loin encore, on voit des constructeurs de bateaux occupés à leur besogne : l'un de ces travailleurs tient de la main gauche une hache identique, mais à court manche [6] (voir pl. VIII, no 3). Pour que ces

[1] M. Maindron, *op. cit.*, p. 75.

[2] Klemm (Gustav), *op. cit.*, p. 127.

[3] E. von Lenz, *op. cit.* p. 113. « La première représentation de cette arme se trouve dans les mains d'un guerrier anglais, sur la *Tapisserie de Bayeux* (fin du XIe siècle), et des armes semblables doivent avoir été introduites en Russie, à la même époque, par les Normands. »

[4-5-6] Frank Rede Fowke, *The Bayeux Tapestry*, reproduced in autotype plates, with historic notes. London, published by the Arundel Society, 1875, (pl. XXXVII et XXXVIII).



1 3 2

DÉTAILS DE LA *Tapisserie de Bayeux* (FIN DU XI[e] SIÈCLE).

Tirés de la scène représentant des charpentiers occupés, sur l'ordre du duc Guillaume, à abattre des arbres et à construire des navires.



haches puissent être considérées comme des bardiches, il faudrait que la partie inférieure de leur fer fût rattachée à la hampe; or, il n'en est rien, et l'examen attentif des photographies de la tapisserie, que nous reproduisons, permet au contraire d'apercevoir parfaitement une solution de continuité entre l'extrémité inférieure du fer de ces haches et les doigts qui les tiennent ou le tronc d'arbre dans lequel l'une d'elles pénètre.



Fig. 23. — Détail de la Tapisserie de Bayeux.
Tiré de la scène représentant Guillaume se rendant, en compagnie d'Harold, dans son palais [1].

Au surplus, et ceci doit lever tous les doutes, dans une autre scène de la tapisserie [2], on voit un personnage nu, occupé à façonner un bloc rectangulaire en bois, à l'aide d'une hache semblable, dans laquelle il est parfaitement visible que l'extrémité inférieure du fer n'est pas reliée à la hampe [3] (voir fig. 23).

Un simple coup d'œil jeté sur la planche VIII prouvera également que les haches qui y sont représentées ont la pointe supérieure de leur fer recourbée et arrondie, ce qui les eût, en tout cas, rendues impropres à remplir le double rôle assigné à la bardiche.

Du reste, Frank Rede Fowke, qui publia la tapisserie et que nous citons en note, ne mentionne nullement l'existence de cette

[1-2] Frank Rede Fowke, *op. cit.*, pl. XVIII (dans la partie inférieure gauche de la tapisserie).

[3] *Ibidem*, p. 57. « La hache dans la main de cet ouvrier est d'une forme particulière, étant à double pointe comme une pioche, avec un manche court. Sous le nom de bâton cornu *(cornuted staff)*, *besagüe* ou *bisacutum*, elle a été ultérieurement beaucoup employée, comme arme de guerre, tandis qu'à l'époque de la tapisserie, elle semble avoir été une herminette double, employée seulement comme outil. »

particularité, ni dans ses explications des scènes de la tapisserie[1], ni dans ses notes concernant les armes et les armures[2]; il se borne à constater que la hache aux mains des charpentiers n'était qu'un outil qui, plus tard, fut employé comme arme sous le nom de « besagüe ».

Il nous paraît aussi bien établi que, par suite d'un examen insuffisant des détails de la tapisserie, la similitude seule de la forme de ces haches avec la bardiche a dû tromper Klemm et von Lenz et que ces haches, prises pour des bardiches, sont de simples « bardes » de charpentiers.

XIII. — Ressemblance de la bardiche avec certaines haches des « Lochabers » écossais.

La grande ressemblance que présentent la bardiche ou les haches d'armes analogues avec certaines haches des *Lochabers* d'Écosse est une particularité intéressante à noter (voir pl. IX, A, B, D).

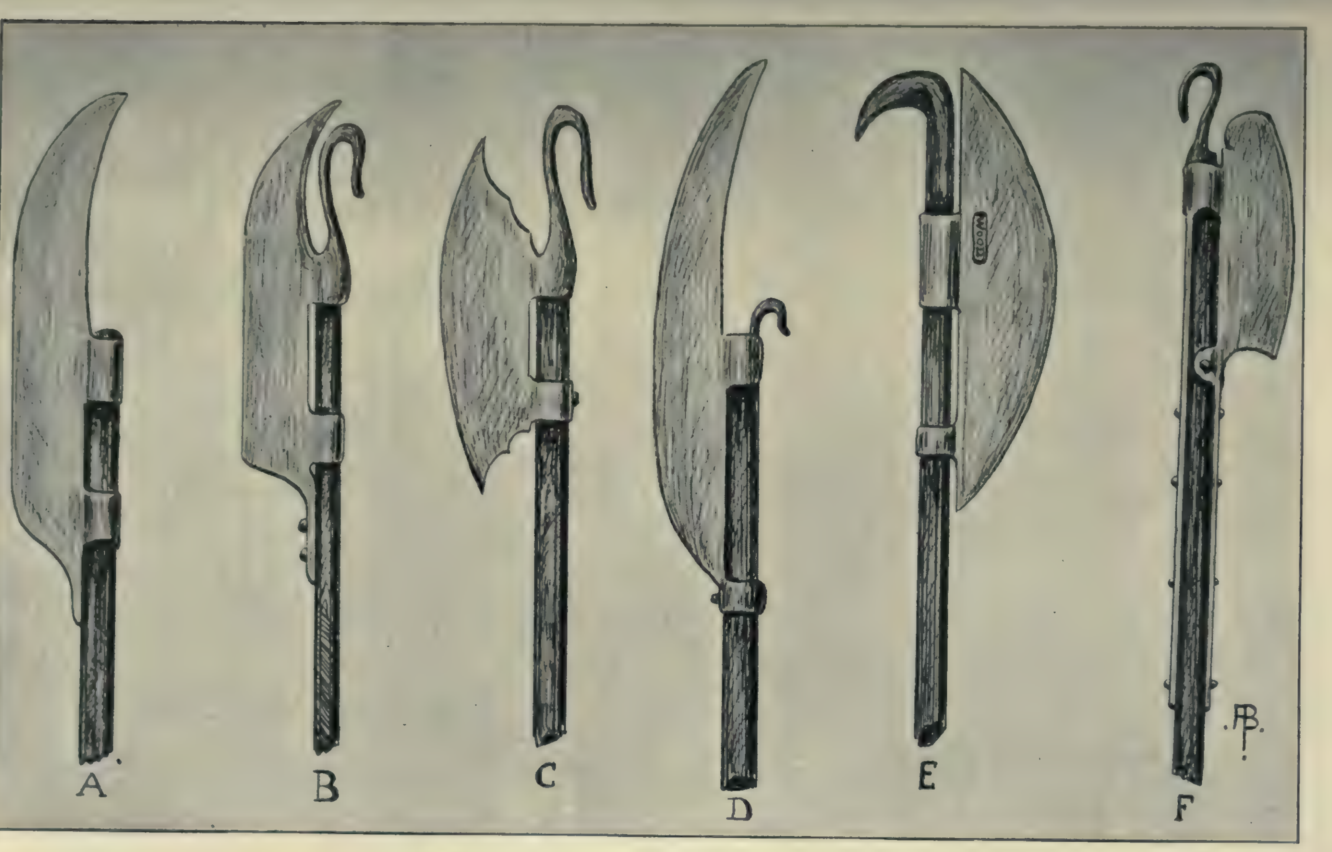
Dans ces haches, le dos du fer est parallèle à la hampe et s'y applique parfois; deux bagues fixent le dos du fer à la hampe, la bague supérieure formant parfois douille (voir pl. IX, B et C).

Dans les haches des *Lochabers* également, comme dans la bardiche, la partie inférieure du fer est reliée à la hampe (voir pl. IX, A, B, D et F).

Mais ce qui différencie la bardiche de la hache des *Lochabers*, c'est que cette dernière arme porte, en général, un crochet fixé dans le haut de la hampe, à la douille, et tourné en sens inverse

[1-2] Frank Rede Fowke, *op. cit.*, *Appendice*, p. 96. Frank Rede Fowke se borne à mentionner, en ce qui concerne les haches de bataille figurées sur la tapisserie, que « la seule arme exclusivement anglaise est la hache de bataille fixée à un long manche et manœuvrée à deux mains, arme meurtrière, mais qui laisse exposé le corps de celui qui la manie. On voit aussi dans la tapisserie une hache à une main, de dimensions plus courtes ».

Le type de cette hache de bataille, sans pointe ni croc, est représenté dans les planches dont nous reproduisons des fragments.



HACHES DE LOCHABERS (*Lochaber-axes*).

A-B. Lochaber-axes de l'ancienne garde de la ville d'Édimbourg.

C. Lochaber-axe.

D-E. Lochaber-axes de la Tour de Londres (1/4).

F. Lochaber-axe de l'ancienne collection du Dr Meyrick (d'après Skelton).

du tranchant. Ce crochet n'avait aucun caractère offensif, mais il devait servir soit à accrocher l'arme, soit, dans un assaut, pour s'en aider dans l'escalade.

De plus, les haches des *Lochabers* ne portent pas de pique à l'extrémité de leur manche, ni de bec ou mail fixé à l'opposé du tranchant.

Mais, dans certains types, le coup d'estoc peut être fourni par l'extrémité supérieure, libre, de la lame (voir pl. IX, A et D).

Il est à remarquer également que la configuration du fer de la hache des *Lochabers* diffère assez fort de celle du fer de la bardiche, ainsi que le prouvent les différents types de haches de *Lochabers* que nous reproduisons, d'après Meyrick [1] et Anderson [2] et dans lesquels le dos du fer vient s'appuyer, en général, directement contre la hampe (voir pl. IX). Dans la bardiche, au contraire, le dos du fer s'écarte franchement de la hampe.

Toutefois cette différence d'aspect, qui existe généralement entre les deux armes, n'est pas absolue, comme nous allons le voir.

Prenons, par exemple, cette hache de *Lochaber* du Musée de l'Armée, à Paris [3] (voir fig. 24). Le fer de cette hache accuse nettement le type de celle du Musée de la Porte de Hal, qui fait l'objet de notre étude. Dans les deux armes, le tranchant, fortement cambré, présente une analogie frappante; même mode

[1] SKELTON (Joseph), *F. S. A. Engraved Illustrations of ancient Armour from the Collection at Goodrich Court, Herefordshire*, from the Dravings and with the Descriptions of Dr Meyrick, vol. II, pl. LXXXIII (fig. 7). Cette hache est également reproduite par BOEHEIM, *Handbuch der Waffenkunde*, p. 370 (fig. 436).

Cf. DE BELLEVAL, *op. cit.*, p. 97 : « La célèbre hache de Lochaber, arme nationale des Écossais, dont il a été fait usage depuis les temps les plus reculés jusqu'au siècle dernier, se distingue par un tranchant presque circulaire, et la pointe inférieure du fer est liée à la hampe ronde par deux branches. »

Ces indications données par de Belleval sont incomplètes, car il ne mentionne qu'une des formes (circulaire) du fer de cette hache et passe sous silence le crochet fixé dans le haut de la hampe, caractéristique importante de ce type de haches et que celles-ci présentent assez généralement.

[2] ANDERSON, *Ancient Scottish Weapons*. London and Edinburgh, G. Waterston, 1881. Les gravures sont de Drummond.

[3] Colonel ROBERT, *op. cit.*, p. 291 (K. 74 à K. 81) et *Album du Musée d'Artillerie*, pl. 139 (no K. 74). La même hache est reproduite par DEMMIN, *op. cit.*, p. 462 (fig. 16). Une hache d'armes semblable à celle du Musée d'Artillerie est reproduite par GILLE, *op.cit.*, 14e liv., pl. LXXXIV (no 8) et par BOEHEIM, *op. cit.*, p. 371 (fig. 438).

d'attache aussi du fer à la hampe, par le talon et par une patte fixée à l'extrémité inférieure du fer.

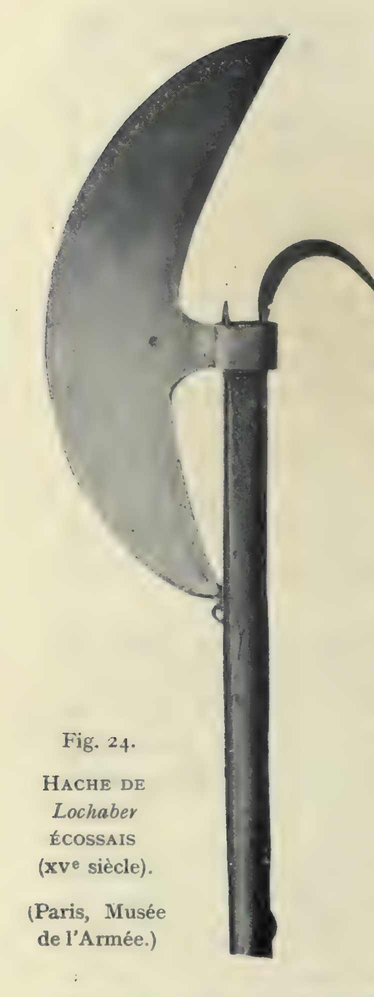


Fig. 24.

Hache de *Lochaber* écossais (xve siècle).

(Paris, Musée de l'Armée.)

Dans ces conditions, il semble bien difficile, à première vue, de classer ces deux armes : celle de la Porte de Hal et la hache de *Lochaber* du Musée de l'Armée. Sont-elles toutes deux des bardiches ou bien des haches de *Lochaber?* Il semble bien, en effet, que l'on pourrait, avec de bonnes apparences de raison, faire rentrer ces armes, à volonté, dans l'une ou l'autre catégorie.

Mais ce qui vient lever tous les doutes, en ce qui concerne la hache du Musée de l'Armée, c'est la présence du crochet tourné en sens inverse du tranchant et fixé à la partie supérieure de la hampe, caractéristique qui appartient seulement aux haches de *Lochaber.*

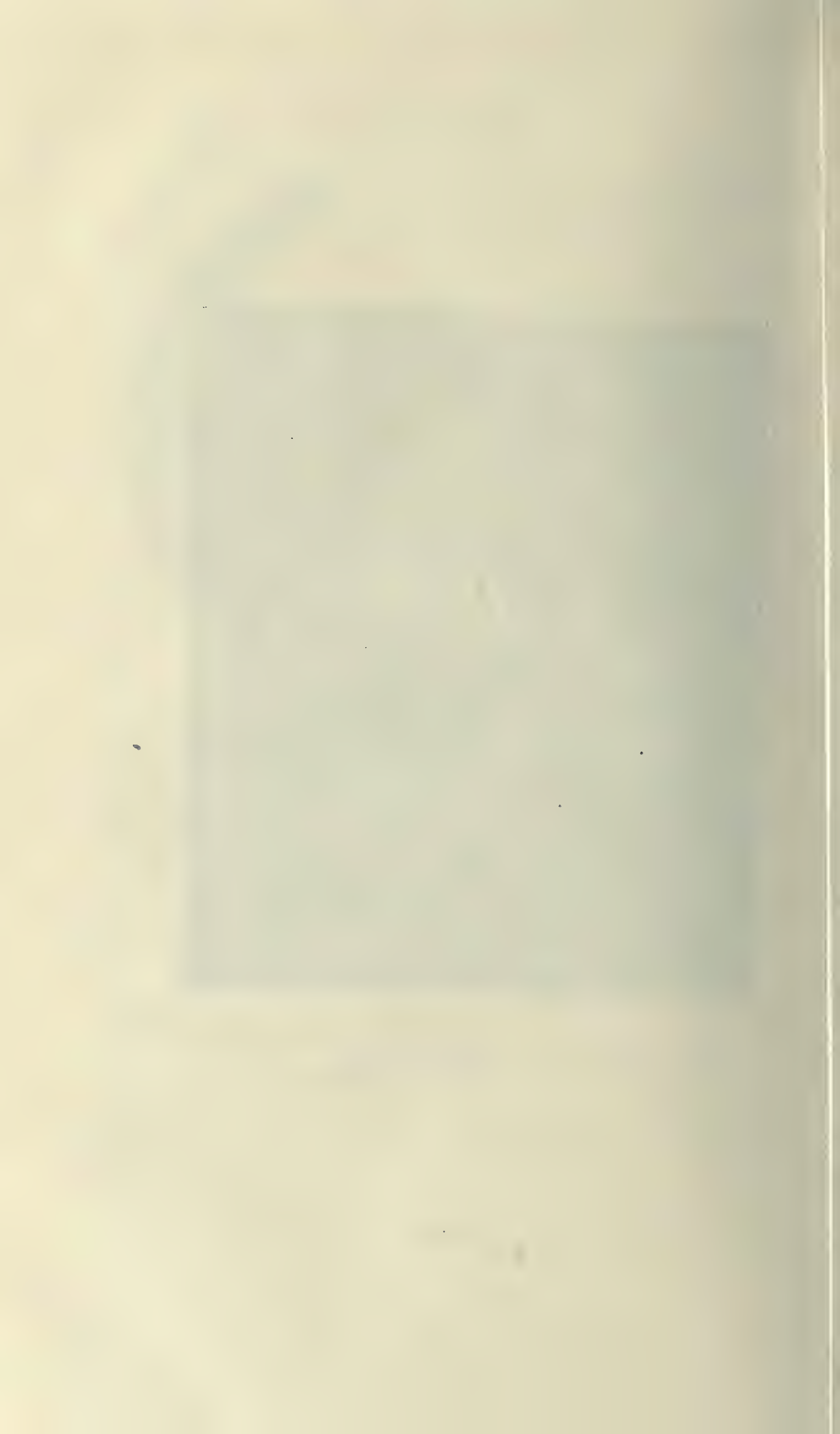
Quant au fer de hache d'armes de la Porte de Hal, il diffère de la hache des *Lochabers* par son bec fixé dans le prolongement du talon, caractéristique que l'on ne rencontre jamais, nous l'avons déjà dit, dans les haches des *Lochabers.* De la pique terminale nous ne reparlerons pas, car c'est un appendice que ne portent pas non plus, en général, les bardiches.

Au surplus, nous devons l'ajouter, la hache du Musée de l'Armée est, dans la catégorie des haches des *Lochabers*, ce qu'est notre fer de hache d'armes dans la catégorie des bardiches : un type rare, si pas exceptionnel.



Le Christ devant Pilate, par le Maître de Saint-Séverin.

Musée Wallraf-Richartz, à Cologne.



XIV. — Analogie des haches des « Lochabers » avec certaines haches de bataille des peuplades aborigènes du centre de l'Inde et certaines hallebardes gothiques.

Certaines haches de bataille employées, de nos jours encore, par quelques peuplades aborigènes du centre de l'Inde (*Chota Nagpur*) [1], présentent de grandes affinités avec certains types de haches des *Lochabers*, représentés planche IX.

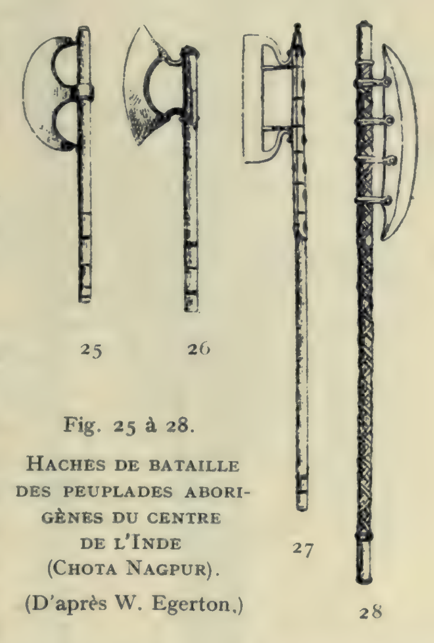


Fig. 25 à 28.
Haches de bataille des peuplades aborigènes du centre de l'Inde (Chota Nagpur).
(D'après W. Egerton.)

Voici de ces types de haches aborigènes (voir fig. 25, 26, 27 et 28) dans lesquelles le fer, attaché au manche par son talon, s'y relie également par des pattes qui partent des pointes supérieure et inférieure de la hache (fig. 25); ou bien le fer est attaché au manche par deux pattes partant du dos de la lame, en haut et en bas (fig. 26); dans le même genre (fig. 27), le fer est relié à la hampe par deux pattes verticales, partant du dos de la lame, et deux pattes recourbées partant des extrémités supérieure et inférieure du fer; ou bien encore (fig. 28), le fer est maintenu par quatre bagues qui enserrent la hampe et dont les prolongements sont rivés, à distances égales, le long du dos de la lame.

Les formes des figures 26, 27 et 28 présentent le plus d'analogie avec certains types de haches des *Lochabers* que nous avons reproduites [2], notamment les types des figures 26 et 27,

[1] Egerton (W.), *An Illustrated Handbook of Indian Arms*, etc., p. 73 (fig. nos 31, 32, 33 et 35) et suiv. London, W. Allen et Griggs, 1880.

Ces renseignements nous ont été confirmés par M. le vicomte Dillon, curateur de la Tour de Londres.

[2] Il y a des différences, tenant notamment à l'absence du crochet à la partie

avec la hache de *Lochaber* c (pl. IX). Quant au type de la figure 28, il se rapproche beaucoup de la forme de la hache de *Lochaber* E (pl. IX) [1].

Ces haches des peuplades aborigènes du centre de l'Inde sont simplement des haches de bataille dont les formes voisinent avec celles de certaines haches des *Lochabers;* mais les types que nous avons reproduits ne présentent pas de traits de ressemblance avec la bardiche, car ils ne sont pas établis de façon à pouvoir jouer le rôle particulier d'arme d'hast spécialement dévolu à la bardiche.

Nous signalerons également, en passant, l'analogie que présentent telles haches de *Lochabers* avec certaines hallebardes gothiques. Témoin cette hallebarde figurée à gauche sur un tableau du Maître de Saint-Séverin : le *Christ devant Pilate*, appartenant au Musée Wallraf-Richartz, à Cologne (voir pl. X). Le fer de cette hallebarde rappelle étrangement celui de la hache de *Lochaber* figurée en c (pl. IX), et dans les deux armes le fer est fixé à la hampe par deux points d'attache. Mais le crochet tourné en sens inverse du tranchant de la hache de *Lochaber* est remplacé, dans la hallebarde du *Christ devant Pilate*, par un fer de lance assez long.

XV. — Ressemblance de la bardiche avec certaines formes de vouges.

Il s'agit d'une ressemblance, apparente seulement, de la bardiche avec certains types de vouges que l'on rencontre particulièrement dans les Musées suisses. Il faut bien le dire, les archéo-

supérieure de la hampe; celle-ci se termine ordinairement par une douille métallique avec bouton. Et, dans le type de la figure 28, cette douille empêche le coup d'estoc qui, sans sa présence, aurait pu être fourni par la pointe supérieure du fer.

[1] Les haches de *Lochabers* représentées en D et E sur la planche IX appartiennent à la *Tower* de Londres. La hache figurée en E est celle qui donna le coup mortel au colonel Gardiner, à la bataille de Preston Pans (1745).

Cf. Viscount Dillon. *op. cit.*, p. 153 (série VII, n[os] 660-661) et pl. III (S. VII, n[o] 661) représentant cette dernière hache.



Types de vouges, d'après Viollet-le-Duc.

1. — Collection de M. W.-A. Riggs, Paris (type suisse).
2. — Musée de l'Armée, Paris (type français).
3. — Collection de M. W.-A. Riggs, Paris (type allemand et suisse).

1 (1481) — 2 (1479) — 3 (1482) — 4 (G) — 5 (B.254) — 6 (1483) — 7 (G) — 8 (1484) — 9 (G) — 10 (1480) — 11 (G)

VOUGES DU MUSÉE DES BEAUX-ARTS ET COLLECTIONS HISTORIQUES DE GENÈVE.

N. B. — Les numéros entre parenthèses sont ceux du classement des armes du Musée de Genève. Les vouges marqués (G) font partie de la collection particulière de M. Galopin, conservateur de la Salle des Armures du Musée de Genève, où ils sont déposés.

Provenance des pièces : Nos 1, 3, 6, 8 : La Sauge ; No 4 : Gampel (Valais) ; No 5 : Lucerne ; No 7 : Lindau ; No 9 : Bienne ; No 10 : Montillier ; No 11 : Gleresse.

logues ne sont pas bien d'accord sur la définition à fournir de cette arme et, en général, ils ne donnent chacun que la définition d'un type, alors qu'en réalité on peut en admettre trois.

Pour les uns, le vouge est une arme dont le fer, large, est terminé par une pointe dans le prolongement du dos, en ligne droite; le tranchant est droit et parallèle au dos, ou bien légèrement convexe [1]. Dans ce cas, le fer, tranchant d'un seul côté, est fixé à la hampe par deux bagues dans lesquelles passe cette dernière. Cette arme est munie parfois d'une pointe opposée au tranchant de la lame et fixée soit sur la bague supérieure (voir pl. XII, nos 5, 7 et 10), soit sur une bague intermédiaire, indépendante de la lame (voir pl. XI, no 1). Ce type est celui que l'on rencontre le plus généralement en Suisse (voir pl. XI, no 1, et pl. XII).

D'autres auteurs définissent le vouge : une lame tranchante et pointue, en forme de coutelas, emmanchée à une hampe de longueur moyenne et dont la douille était souvent munie d'une rondelle large[2]. C'est la définition admise par le Catalogue du Musée d'Artillerie de Paris[3], qui possède un fort bel exemplaire de cette arme, reproduit et décrit par Viollet-le-Duc [4], dont les dessins sont toujours admirables (voir pl. XI, no 2). C'est le type qu'on rencontre en France surtout et qui rentre dans la catégorie des armes d'hast du type ordinaire, car le coutelas est fixé directement dans le prolongement de la hampe, au moyen d'une douille et de branches.

Un troisième type, mentionné déjà par Viollet-le-Duc [5], voisine avec celui-ci et on le trouve surtout en Allemagne (voir pl. XI, no 3), voire même en Suisse. Ce type, qui se rapproche très fort de la hallebarde, se compose d'un fer analogue à celui du vouge suisse, mais monté, comme le vouge français, dans le prolongement de la hampe, au moyen d'une douille et de branches [6].

[1] *Catalogue du Musée de la Porte de Hal*, par Ed. de Prelle de la Nieppe, p. 249. Bruxelles, 1902.

[2] *Cf.* M. Maindron, *op. cit.*, p. 190.

[3] *Cf.* L. Robert, *op. cit.*, p. 271 et 294 (K. 112).

[4] Viollet-le-Duc, *op. cit.*, t. VI, p. 361 (fig. 4) et p. 362. *Cf.* également Aug. Demmin, *op. cit.*, p. 454 (fig. 7).

[5] Viollet-le Duc. *op. cit.*, t. VI, p. 360 (fig. 3) et p. 361-362.

[6] Au moment où nous étions occupé à revoir les épreuves de notre notice sur la bardiche, M. Ch. Buttin nous faisait parvenir un exemplaire de sa

C'est le premier type seul qui nous intéresse pour l'instant, car c'est lui seul qui présente quelque analogie avec la bardiche ou mieux, peut-être, avec la hache des *Lochabers* d'Écosse.

Nous avons eu l'occasion de voir, dernièrement, dans la salle des armures du Musée desBeaux-Arts et Collections historiques de Genève, toute une collection de vouges dont nous reproduisons ici une série (voir pl. XII) [1] et dont trois nous avaient particulièrement frappé (voir pl. XII, nos 1, 6 et 11). La forme du fer de ces trois vouges diffère sensiblement de celle qu'on est accoutumé de rencontrer en Suisse et l'allure générale des vouges nos 1 et 11 surtout présente quelque analogie avec le fer de certaines bardiches. Ainsi l'on peut remarquer que la partie inférieure du fer de ces deux vouges se termine, non par une patte rattachée à la hampe, mais qu'elle est coupée à angle droit et que, dans le prolongement de l'angle ainsi formé, se trouve une bague qui réunit la partie inférieure du fer à la hampe. C'est là, du reste, à la différence de la bardiche du type ordinaire, une caractéristique des vouges suisses. Cette particularité de la partie inférieure du fer, nous l'avions, il est vrai, déjà relevée, notamment sur une bardiche du Musée de Vienne (voir fig. 4) et une autre que nous vîmes vendre à Berlin (voir fig. 5) [2]. Au surplus, les deux types spéciaux que nous venons de signaler (nos 1 et 11) ne sont pas communs et il faut encore avouer que leur forme très particulière permettrait, à bon droit, de les classer dans la catégorie des bardiches. En somme, il y a, entre le vouge suisse et la bardiche, analogie apparente, basée sur ce fait que ces deux armes d'hast ont le même double but. Mais, dans l'étude des formes et des détails, cette analogie disparaît.

précieuse étude sur *le Guet de Genève au XVe siècle*. Nous avons eu la satisfaction de constater que nos conclusions étaient identiques aux siennes en ce qui concerne les types des vouges.

[1] Nous devons la photographie de ces vouges à l'obligeance de M. Ernest Odier, architecte à Genève, attaché à la conservation du Musée.

[2] Voir aussi la bardiche de la Porte de Hal, celle de la collection Scheremetew (fig. 6) et celle de la fresque de Giotto, *Le Baiser de Judas* (fig. 14).

PREMIÈRE CATÉGORIE

DICHES DANS LESQUELLES L'ESTOC EST FOURNI DIRECTEMENT PAR LA POINTE SUPÉRIEURE DU FER.

— La pointe supé-
ure du fer est sur une
ne droite parallèle à
xe de la hampe.

II. — La pointe supérieure du fer est sur une ligne oblique par rapport à l'axe de la hampe.

a. Bardiches dont l'extrémité supérieure du fer est retaillée en pointe de cimeterre.



Musée de Tzarskoë-Selo. Musée du Nord, à Stockholm. Musée de Tzarskoë-Selo.

XVI. — Formes diverses de la bardiche.

La question de l'examen des formes du fer et des types de la bardiche est des plus importantes. C'est elle, en effet, qui va nous permettre de déterminer quelles sont les armes de cette catégorie qui remplissent le mieux les conditions exigées, en vertu même de notre définition, de la bardiche, hache d'armes et arme d'hast, pour lui permettre de jouer son double rôle.

Au cours de notre étude, nous avons eu l'occasion d'examiner un certain nombre de types; mais il en est d'autres, fort intéressants, très caractéristiques et particuliers à quelques provinces de la Suède. Nous les reproduisons d'après des photographies que nous devons à l'obligeance de M. Rudolf Cederström, conservateur des armes des Collections royales de Stockholm (voir pl. XIII à XV).

Pour compléter ces reproductions, ou bien à titre de points de comparaison, nous ferons figurer, à côté d'elles, certaines des pièces déjà reproduites et étudiées dans le cours de cette notice.

En fournissant ces reproductions, nous n'avons, certes, pas la prétention d'épuiser la série des types divers de la bardiche, mais nous pensons, cependant, qu'en dehors des formes reproduites planches XIII à XVI, il doit rester bien peu de chose.

De l'examen de ces planches, il nous paraît que l'on peut réduire toutes les formes de la bardiche à six types principaux rentrant dans trois grandes catégories. Évidemment, cette tentative de classification n'a que la valeur d'un essai, mais elle va nous permettre de déterminer ensuite le type pur de la bardiche, le type idéal, si nous pouvons nous exprimer ainsi, le plus apte à remplir le double rôle dévolu à cette arme.

Voyons donc les trois grandes catégories et les types qui doivent y rentrer. La configuration du fer de la hache en lui-même, quant au tranchant, importe peu ici, parce que, quelle que soit sa forme, il convient toujours pour servir comme arme tranchante. Mais ce qui est intéressant et ce qui déterminera notre essai de classification, c'est la façon dont l'arme est conçue pour lui permettre de fournir le coup d'estoc.

Cela dit, les trois catégories seraient les suivantes :

1° *Bardiches dans lesquelles l'estoc est fourni directement par la pointe supérieure du fer;*

2° *Bardiches dans lesquelles l'estoc est fourni par un prolongement de la pointe supérieure du fer, formant un angle avec le tranchant;*

3° *Bardiches dans lesquelles l'estoc est fourni par une pique fixée dans le prolongement de la hampe et indépendante de la pointe supérieure du fer.*

PREMIÈRE CATÉGORIE. — DANS LES BARDICHES DE CETTE CATÉGORIE, L'ESTOC EST FOURNI DIRECTEMENT [1] PAR LA POINTE SUPÉRIEURE DU FER (voir pl. XIII, nos 1 à 5, et pl. XIV, nos 6 à 10).

Dans ce cas, la pointe du fer peut se présenter dans deux positions, d'où deux subdivisions :

I. *Ou bien la pointe supérieure du fer est sur une ligne droite parallèle à l'axe de la hampe;*

II. *Ou bien la pointe supérieure du fer est sur une ligne oblique par rapport à l'axe de la hampe.*

I. DANS LA PREMIÈRE HYPOTHÈSE, CELLE OU LA POINTE SUPÉRIEURE DU FER EST SUR UNE LIGNE DROITE PARALLÈLE A L'AXE DE LA HAMPE, nous rangerons les bardiches dont l'extrémité supérieure du fer se termine en pointe angulaire, plus ou moins nettement prononcée.

Nous n'en avons rencontré qu'un type, dans lequel la partie supérieure du fer se termine nettement en pointe angulaire. C'est le type réalisé dans la bardiche de forme assez spéciale n° 1 (Musée de Tzarskoë-Selo, pl. XIII, n° 1), probablement d'époque gothique.

Remarquons, en passant, la forme particulière de la hampe, qui rentre en avant à la naissance du fer, fournissant ainsi à ce fer un point d'appui mieux étayé pour les coups d'estoc. Cette forme spéciale de la hampe a pour effet également de placer la

[1] C'est-à-dire que l'estoc est fourni par la pointe supérieure du fer elle-même, sans intermédiaire.

PREMIÈRE CATÉGORIE *(suite)*

BARDICHES DANS LESQUELLES L'ESTOC EST FOURNI DIRECTEMENT PAR LA POINTE SUPÉRIEURE DU FER.

II. La pointe supérieure du fer est sur une ligne oblique par rapport à l'axe de la hampe *(suite)*.

b. Bardiches avec pointe aiguë, plus ou moins longue et recourbée, non retaillée.



6
Fresque de Giotto (Padoue).

7 8 9
Musée d'armes à Stockholm.

10
Musée de Tzarskoë-Selo.

pointe du fer *à peu près* dans l'axe de la hampe, présentation excellente pour faciliter le coup d'estoc.

Les bardiches de ce type comptent naturellement parmi les plus aptes à servir d'arme d'hast, le coup d'estoc pouvant, avec elles, être donné facilement, grâce à la conformation de la pointe et à la façon dont elle se présente.

II. Dans la seconde hypothèse, celle ou la pointe supérieure du fer est sur une ligne oblique par rapport a l'axe de la hampe, ce qui est le cas le plus fréquent, nous rencontrons deux types bien distincts :

a. *Bardiches dont l'extrémité supérieure du fer est retaillée en pointe de cimeterre.*

Le type en est fourni par les nos 3 et 4, pl. XIII (Musée du Nord, à Stockholm), les collections Scheremetew (voir fig. 6) et Carrand (voir pl. II, no 1) et par la tapisserie de Roland, aux Musées du Cinquantenaire (voir pl. IV). Des armes du même type sont fournies par les Collections Riggs [1] et Meyrick [2]. Au *Zeughaus*, de Berlin, se trouvent également cinq bardiches de ce type.

Dans les armes de ce type, la partie supérieure du fer ne dépasse généralement pas l'axe de la hampe et alors l'arme est plus apte à fournir l'estoc. Ce type est, avec la forme précédente, le type idéal de la bardiche.

Il y a des exceptions toutefois, où la pointe supérieure du fer est en dehors de l'axe de la hampe (voir pl. XIII, nos 2 et 5 : Musée de Tzarskoë-Selo).

b. *Bardiches avec pointe aiguë, plus ou moins longue et recourbée, non retaillée.*

Cette forme, surtout dans les exemplaires dont le fer recourbé est très long, voisine avec le fauchart. C'est, avec le précédent, le type ordinaire dans les pays russes et scandinaves.

Le type est fourni par la fresque de Giotto à Padoue *(le Baiser*

[1] *Cf* Viollet-le-Duc, *op. cit.*, t. VI, p. 12 (fig. 6 *bis*) : analogie avec la forme no 3, pl. XIII.

[2] *Cf* Skelton, *op. cit.*, pl. LXXXIII (fig. 1) : analogie avec la forme no 4 pl. XIII.

de Judas (nº 6, pl. XIV); le volet de triptyque de M. Léo Nardus (pl. V); les bardiches du duc de Dino (pl. III); l'arme du Musée de Pierrefonds, reproduite par Viollet-le-Duc (fig. 13); le saint Mathieu de la châsse de Nivelles (pl. VII); les nºs 7, 8 et 9 de la planche XIV (Musée d'armes, à Stockholm); l'arme du manuscrit de Tristan (fig. 15); une arme que nous avons vu vendre à Berlin (fig. 5); la hache d'armes de la Tour de Londres (fig. 3); celle du Musée de Vienne (fig. 4), et celle du Musée de Tzarskoë-Selo (nº 10, pl. XIV).

On y rencontre toute la série des formes, depuis celles où la pointe du fer ne dépasse pas l'axe de la hampe (fresque de Giotto), jusqu'à celles (Musées de Vienne et de Tzarskoë-Selo) où la pointe largement recourbée fournit analogie avec celle du fauchart, en passant par les types intermédiaires (Musée de Stockholm), où on trouve la tendance de plus en plus marquée à l'allongement et à la courbure de la pointe de la lame.

Les bardiches de ce type, dans leurs formes exagérées notamment, ne pouvaient fournir le coup d'estoc simple et devaient travailler à la manière des faucharts.

Encore une fois, ici, les bardiches dans lesquelles la pointe reste en dehors de l'axe de la hampe, du côté où se trouve le tranchant de la hache, sont les meilleures armes d'estoc.

SECONDE CATÉGORIE. — DANS CETTE SECONDE CATÉGORIE, L'ESTOC EST FOURNI PAR UN PROLONGEMENT DE LA POINTE SUPÉRIEURE DU FER, FORMANT UN ANGLE AVEC LE TRANCHANT.

Les bardiches présentant cette particularité doivent être, croyons-nous, assez rares.

Deux types bien distincts rentrent dans cette catégorie :

I. *Ou bien le prolongement est hors de l'axe de la hampe, mais, parallèle à celui-ci.*

Nous n'en fournissons que deux exemples (nºs 11 et 12 pl. XV), qui correspondent chacun à un mode différent de présentation de la pointe :

a) *Le prolongement de la pointe supérieure du fer se trouve de l'autre côté de la hampe par rapport au tranchant de la hache* : il en est ainsi dans une bardiche suédoise de la province d'Upland,

SECONDE CATÉGORIE

BARDICHES DANS LESQUELLES L'ESTOC EST FOURNI PAR UN PROLONGEMENT DE LA POINTE SUPÉRIEURE DU FER, FORMANT UN ANGLE AVEC LE TRANCHANT.

I. Le prolongement est hors de l'axe de la hampe, mais parallèle à celui-ci.

a. Le prolongement est de l'autre côté du fer.

b. Le prolongement est du même côté que le fer.

II. Le prolongement est placé dans l'axe de la hampe, qu'il continue.



11

Collection Em. Cederström à Kinsenberg (Suède).



12

Collection anglaise vendue à Munich.



13 14

Musée d'armes de Stockholm.

faisant partie de la collection de M. Emmanuel Cederström, à Kinsenberg (Suède), (pl. XV, nº 11);

b) *Le prolongement de la pointe supérieure du fer se trouve placé du même côté que le tranchant de la hache :* témoin cette bardiche provenant d'une collection anglaise, vendue à Munich, chez Helbing, le 10 novembre 1908 (pl. XV, nº 12).

II. *Ou bien le prolongement est placé dans l'axe de la hampe, qu'il continue.*

En voici deux représentations : l'une (nº 13, pl. XV) dans laquelle le prolongement est très court (Musée royal de Stockholm) et l'autre, au contraire, montrant un prolongement très long, en forme de fer de pique, type suédois de la province de Smaland (Musée royal de Stockholm, nº 14, pl. XV).

Les deux types de la seconde catégorie constituent tous deux de bonnes armes d'hast; le second type surtout, à pique allongée et fixée dans le prolongement de la hampe, rentre dans les données normales de l'arme d'hast bien conçue, ayant la lance comme prototype.

Ce second type, également, nous amène tout naturellement à la troisième catégorie des bardiches et il l'explique en même temps.

Troisième catégorie, — Dans les bardiches de cette catégorie, l'estoc est fourni par une pointe, un fer de pique, fixé dans le prolongement de la hampe et indépendant de la pointe supérieure du fer de la hache.

Le type est donné par le fer de hache d'armes du Musée de la Porte de Hal (pl. XVI, nº 16) et par les pseudo *Godendacs* de Viollet-le-Duc, tirés du manuscrit français de *Lancelot du Lac* (pl. XVI, nºˢ 15 et 17). Ces armes d'hast sont également bien conçues, avec leur hache bien dégagée, leur fer franchement cambré et leur pique longue située dans le prolongement de la hampe, condition essentielle pour bien assurer le coup d'estoc et ne rien perdre de l'effort fourni.

Évidemment, du second type de la catégorie précédente au type de l'arme de la Porte de Hal, ou inversement, il n'y avait

qu'un pas. Et sans qu'on puisse dire exactement lequel de ces deux types a précédé l'autre, il est certain qu'ils ont entre eux des affinités communes et qu'ils procèdent de la même idée : assurer le coup d'estoc et lui faire produire tout son effet utile. En même temps, grâce à ce type, on en arrivait à la possibilité d'augmenter dans de notables proportions les dimensions du fer de la hache et, par conséquent, de sa surface coupante.

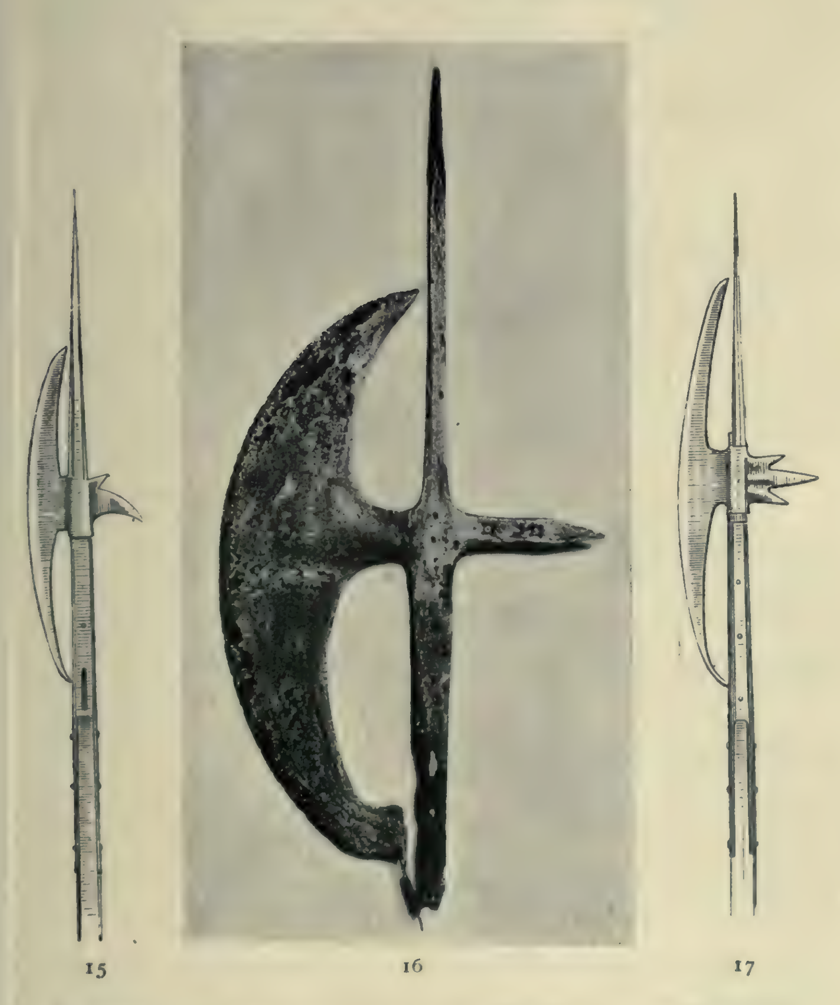
La présence d'une pique fixée dans le prolongement de la hampe et l'existence d'un bec pointu situé à l'opposé du tranchant sont les seules différences que présentent, avec les bardiches du type le plus ordinaire, les armes reproduites à la planche XVI. Étant donné que ces armes, et notamment celle du Musée de la Porte de Hal, présentent les caractéristiques de la bardiche, rien n'empêchait de les faire rentrer dans une catégorie, — spéciale, si l'on veut, — de ce type d'armes d'hast.

Nous en avons fini avec l'étude des formes diverses de la bardiche. Afin de mieux fixer les idées, nous donnons ci-après, en un tableau récapitulatif, la nomenclature des trois catégories et des six types, en y joignant, pour chaque type, la référence des figures des planches XIII à XVI qui s'y rapportent. Nous tenons à ajouter que le tableau est fourni au point de vue des formes seulement, en dehors de toute idée de classification chronologique des types de la bardiche quant à son évolution. Cette dernière question fera l'objet d'un chapitre spécial.



TROISIÈME CATÉGORIE

Bardiches dans lesquelles l'estoc est fourni par une pique fixée dans le prolongement de la hampe et indépendante de la pointe supérieure du fer de la hache.



15 — Manuscrit de Lancelot du Lac.

16 — Musée de la Porte de Hal, Bruxelles.

17 — Manuscrit de Lancelot du Lac.

XVII. — TABLEAU RÉCAPITULATIF DES FORMES DIVERSES DE LA BARDICHE

PREMIÈRE CATÉGORIE. — BARDICHES DANS LESQUELLES L'ESTOC EST FOURNI DIRECTEMENT PAR LA POINTE SUPÉRIEURE DU FER.

I. La pointe supérieure du fer est sur une ligne droite parallèle à l'axe de la hampe; nous en connaissons un type dans lequel la partie supérieure du fer se termine nettement en pointe angulaire (pl. XIII, nº 1).

II. La pointe supérieure du fer est sur une ligne oblique par rapport à l'axe de la hampe.

a. La partie supérieure du fer est retaillée en pointe de cimeterre (pl. XIII, nos 2 à 5).

b. La partie supérieure du fer, plus ou moins recourbée, se termine en pointe aiguë. Analogie : *Fauchart*, pour les spécimens à pointe supérieure très recourbée (pl. XIV, nos 6 à 10).

Dans ces deux types, on trouve des bardiches dans lesquelles la pointe supérieure du fer est située soit du même côté que le fer de la hache, soit de l'autre côté de la hampe, en passant par des formes intermédiaires.

SECONDE CATÉGORIE. — BARDICHES DANS LESQUELLES L'ESTOC EST FOURNI PAR UN PROLONGEMENT DE LA POINTE SUPÉRIEURE DU FER, FORMANT UN ANGLE AVEC LE TRANCHANT.

I. *Le prolongement est hors de l'axe de la hampe, mais parallèle à ce dernier* (pl. XV, nos 11 et 12).

a) Le prolongement se trouve de l'autre côté de la hampe, par rapport au tranchant de la hache (pl. XV, nº 11).

b) Le prolongement est placé du même côté que le tranchant de la hache (pl. XV, nº 12).

II. *Le prolongement est placé dans l'axe de la hampe, qu'il continue* (pl. XV, nos 13 et 14).

TROISIÈME CATÉGORIE. — BARDICHES DANS LESQUELLES L'ESTOC EST FOURNI PAR UNE PIQUE, FIXÉE DANS LE PROLONGEMENT DE LA HAMPE ET INDÉPENDANTE DE LA POINTE SUPÉRIEURE DU FER DE LA HACHE (pl. XVI, nos 15 à 17).

XVIII. — Évolution des types de la bardiche.

Lorsqu'il s'agit de donner des dates et de tenter de fixer l'évolution chronologique des types de la bardiche, la question devient difficile. Les documents concernant cette arme sont peu nombreux, ceux tout au moins qu'on connaît; les autres, répandus çà et là dans les divers pays, attendent encore d'être mis en lumière. D'un autre côté, si la Suède, par exemple, montre encore beaucoup d'armes de ce type, ces armes n'ont pas été étudiées en détail, non plus que les documents qui pourraient se rapporter à cette étude.

Toutefois certains documents, que nous avons examinés au cours de notre notice, fournissent des dates approximatives et, grâce à celles-ci, il est possible de tenter de refaire, à grands traits, l'histoire de l'évolution de ce type d'arme d'hast. Mais, nous tenons à le dire, cette tentative ne représente qu'un essai, qui ne vaut qu'eu égard aux documents que nous avions sous la main. Des recherches plus approfondies, l'étude serrée de documents qui nous manquent, et qu'il appartient aux archéologues de chaque pays de produire, viendront peut-être, l'un de ces jours, infirmer nos conclusions. Quelques points de celles-ci, pensons-nous, resteront toutefois acquis.

Il semble bien, tout d'abord, que le problème de la création d'une arme pouvant servir en même temps comme hache d'armes et arme d'hast a dû être résolu, au début, de façon rudimentaire. C'est la hache ordinaire elle-même, à tranchant peu cambré, et montée sur une longue hampe, qui fut appelée à jouer ce double rôle. La hache, en effet, par le tranchant de sa lame, pouvait couper et, par la pointe supérieure de son fer, fournir l'estoc. Pour empêcher la lame de se fausser par suite du coup d'estoc, on eut l'idée de rattacher la pointe inférieure du fer à la hampe.

La hache tenue par le saint Mathieu de la châsse de Nivelles (1272) semble être le prototype de la bardiche. Toutefois, la pointe légèrement recourbée de cette arme ne représentait pas l'estoc idéal.

L'idée de retailler l'extrémité supérieure du fer ne devait venir que plus tard. Il fallait, en attendant, trouver autre chose.

Au XIVe siècle, on dut tenter de remédier à ce défaut par l'allongement du fer et le redressement de sa pointe supérieure, ainsi que le démontrent les haches figurant sur la fresque de Giotto à l'*Arena*, à Padoue (*Le Baiser de Judas*).

Par suite de l'allongement du fer de la hache, on augmente en même temps la longueur de son tranchant; sa pointe devient aussi plus effilée et l'on remarque qu'elle a une tendance à se trouver sur une ligne droite parallèle à l'axe de la hampe, du côté même du fer. Nous allons voir que ce stade dans le perfectionnement de l'arme devait conduire au type le mieux conçu de la bardiche.

La tapisserie du Musée du Cinquantenaire *(Bataille de Roncevaux)* montre que, dès la seconde moitié du XVe siècle, un grand pas en avant était fait dans la voie du perfectionnement de l'arme. La pointe supérieure de la hache est retaillée en pointe de cimeterre et l'arme est conçue suivant des données qui trouveront leur application la plus scientifique et la plus élégante à la fin du XVIe siècle et au XVIIe (types de Tzarskoë-Selo).

Les bardiches de ce dernier type, de même que celles à pointe supérieure, aiguë et non retaillée, située également sur une ligne oblique par rapport à l'axe de la hampe, réalisent la perfection dans le genre, particulièrement celles dont la pointe ne dépasse pas l'axe de la hampe et est située du même côté que le tranchant de la hache; en effet, avec ces armes, une fois le coup de hache donné, le fantassin, sans relever son arme, n'avait qu'à laisser glisser le fer pour porter,

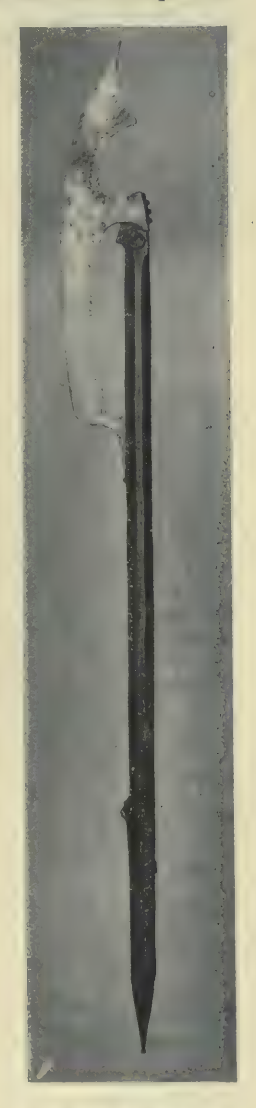


Fig. 29. — BARDICHE AVEC SA HAMPE. (Musée d'armes de Stockholm.)

avec la pointe, le coup d'estoc. La tendance à l'allongement, que nous avons signalée, contribue également à donner à l'arme son aspect élégant.

La hampe n'était pas moins bien comprise. Voici une de ces armes, complète (fig. 29), du Musée d'armes de Stockholm : on remarquera en haut de la hampe, près du talon, et en bas, vers son premier tiers, deux anneaux destinés à maintenir la courroie ou la corde de suspension, l'arme, en marche, se portant très probablement en bandoulière.

A remarquer également, près de l'anneau de la partie inférieure, un petit épaulement ou arrêt, sur lequel s'appuie le petit doigt de la main gauche lorsque l'arme est tenue à deux mains, prête à l'action et à servir l'estoc.

Toutes les autres formes passées en revue au cours de notre étude ou représentées planches XIII à XVI ne sont que des formes intermédiaires ou des formes adjacentes qui, du moins dans la plupart des cas, n'ont pas dû influer sur le développement normal de l'arme tel que nous venons de l'indiquer.

Ce sont plutôt des types à part, plus ou moins bien conçus et réussis, qui, probablement, n'ont été employés que temporairement et seulement dans certaines régions.

En présence des seuls documents certains et à peu près datés que nous possédions, ces conclusions, quant au mode probable de développement du type de la bardiche, s'imposaient en tout cas.

GEORGES MACOIR.





UNE

PERLE EN BRONZE

ARMI les objets que nous avons recueillis au cours des fouilles que nous avons effectuées dans la station palustre de Denterghem, un des plus remarquables est une perle en bronze que l'on peut voir au Musée du Cinquantenaire, dans l'une des vitrines [1] de la section de la Belgique ancienne, organisée avec autant de savoir que de zèle par notre distingué collègue, M. le baron A. de Loë, dont le dévouement et les services rendus à la science belge sont au-dessus de tout éloge.

Cette perle est sphérique et massive; elle pèse 9.5 grammes; elle a un diamètre de 15 millimètres, avec un orifice d'une largeur de 6 millimètres.

On peut se faire une idée de la rareté de cet objet quand on considère que les grains de collier en bronze affectent généralement des formes qui s'écartent de celles du curieux exemplaire de Denterghem.

D'ailleurs, à l'âge du bronze, les perles en bronze sont beaucoup moins communes que les perles en ambre et en verre; le

[1] Salle III, Ire vitrine, 2e planchette. — Fig. 1.

catalogue [1] de la salle de bronze du Musée britannique n'en renseigne pas et nous ne croyons pas y avoir observé des perles en bronze; nous n'en avons pas aperçu non plus au Musée de Copenhague et M. Sophus Müller n'en parle pas dans l'ouvrage [2] dans lequel il fait connaître les incomparables richesses de l'âge du bronze en Danemark.

On rencontre, il est vrai, des perles sphériques en bronze, mais, le plus souvent, elles sont creuses, comme celle que M. l'abbé Breuil a signalée [3] quand il a dressé l'inventaire des objets en bronze rencontrés dans les cachettes et les sépultures du bassin de Paris;

Ou surmontées d'un anneau, aux deux extrémités de l'orifice [4], comme un des rares spécimens que M. von Sacken a recueillis dans l'une des mille sépultures du célèbre cimetière de Hallstatt [5];

Ou décorées de petits cercles, comme un autre exemplaire, figuré par M. von Sacken [6];

Ou cannelées, comme les perles mentionnées par M. J. Evans et provenant du marais de Lochar, comté de Dumfries [7], et une troisième perle hallstattienne figurée par M. von Sacken [8];

Ou simplement de la grosseur d'un pois, comme celles qui sont conservées au Musée de Péronne [9].

Parfois aussi les perles en bronze présentent une forme tubulaire ou cylindrique; M. Breuil en a rencontré de pareilles dans le bassin de Paris; elles sont formées d'une lamelle de bronze repliée sur elle-même. Nous avons vu des grains de collier de cette

[1] *British Museum, A Guide to the antiquities of the Bronze Age.* Printed by order of the trustees, 1904. Voir l'Index sub v° *Beads.*

[2] SOPHUS MUELLER, *Nordische Altertumskunde.* Deutsche Ausgabe von Dr Jiriczek, deux vol. Strasbourg, 1897 et 1898.

[3] L'abbé H. BREUIL, *L'Age du bronze dans le bassin de Paris,* dans *L'Anthropologie,* 1907, t. XVIII, p. 525 et 527.

[4] Dr VON SACKEN, *Das Grabfeld von Hallstatt;* Vienne, 1868; p. 75 et tabl. XVII, fig. 23.

[5] Fig. 2.

[6] Dr VON SACKEN. *op. laudat.,* fig. 24.

[7] JOHN EVANS, *L'Age du bronze.* Traduit de l'anglais par W. Battier. Paris, 1882, p. 411.

[8] VON SACKEN, *op. laudat.,* fig. 25.

[9] H. BREUIL, *op. citat.*

forme, au Musée de Mayence, longues les unes de 5 millimètres et provenant de Dienheim, et les autres de 15 millimètres, trouvées à Oberolm : il y en a 22 en tout [1]. Les sept perles en bronze qui faisaient partie de la cachette de Jemeppe-sur-Sambre relevaient du même type et consistaient en de petits cylindres de bronze [2].

Bien des perles en bronze sont ovoïdes ; telles sont la plupart des perles que M. Chantre a rencontrées dans le bassin du Rhône et qu'il fait connaître en ces termes :

« Les perles et grains de colliers, essentiellement propres aux peuplades néolithiques des dolmens, se sont conservés jusqu'à l'âge du bronze. Dans un grand nombre de dolmens du Midi de la France, on trouve, mélangées à des armes, à des ustensiles et à des objets de parure, des perles en bronze dont les formes sont celles de leurs analogues en pierre auxquelles elles sont associées.

» Généralement de forme sphérique, ces perles sont quelquefois ovoïdes plus ou moins allongées.



Fig. 1.



Fig. 2.

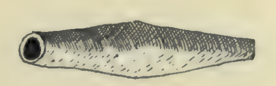


Fig. 3.

» Les figures 151 et 152, extraites de l'ouvrage M. Cazalis de Fondouce, *Les derniers temps de la pierre polie dans l'Aveyron* (Montpellier, 1867), montrent des spécimens de perles de bronze trouvées avec des grains de colliers en pierre. L'une est de la grotte sépulcrale de Saint-Jean-d'Alcas (Aveyron) [3] ; les autres proviennent du dolmen des Costes (Aveyron). Les grottes sépulcrales du Gard ont donné aussi à M. Cazalis de Fondouce des objets de ce genre. M. E. Cartailhac, dans l'Aveyron, et M. le

[1] Musée de Mayence, *Sammlungen des Altertumsvereins*. Dans une des vitrines relatives à l'âge du bronze. Les vitrines ne sont pas numérotées.

[2] A. de Loe, *Quelles sont les découvertes relatives à l'âge du bronze et au premier âge du fer qui ont été faites jusqu'ici en Belgique ?* Brux., 1891 ; p. 4 et 15. Stanislas Bormans, *Dépôt de l'âge du bronze à Jemeppe-sur-Sambre*, dans *Annales de la Société archéologique de Namur*, t. XII, p. 471-480.

[3] Fig. 3.

Dr Prunières, dans la Lozère, ont recueilli de ces perles en très grande quantité dans près de la moitié des nombreux dolmens qu'ils ont fouillés.

» Les dolmens de l'Ardèche ont offert à M. Ollier de Marichard des ornements semblables. On trouve aussi quelquefois des perles analogues dans les palafittes du Bourget et dans celles de la Suisse [1]. »

On connaît encore des perles de forme discoïde : c'est celle d'une perle en bronze que M. Heierli a rencontrée parmi les récoltes de la station de Wollishofen, sur le lac de Zurich [2].

D'autres fois, les perles en bronze consistent en un fil de bronze enroulé sur lui-même en forme de spirale.

M. l'abbé Breuil en signale une pareille qui provient de la cachette de Dreuil et qui fait partie de la collection de M. J. Evans [3].

MM. Siret en ont recueilli de semblables à Qurenima, parmi le mobilier funéraire provenant des célèbres fouilles qu'ils ont exécutées dans le sud-est de l'Espagne [4].

M. Munro mentionne un collier fait de grains en forme de spirale, rencontré dans les fouilles de la station lacustre de Concise, sur le lac de Neuchâtel [5].

M. Naue en a trouvé dans les sépultures de l'âge du bronze de la Haute-Bavière; d'après le même auteur, on a encore recueilli des spirales de cette espèce dans les stations du lac de la Garde, près de Peschiera, dans les sépultures de l'âge du bronze en Bohème, principalement dans le bassin de l'Uslava, dans les tombelles de l'âge du bronze du Mecklembourg, parmi les trouvailles du trésor de Reallon et de la station de Grésine, sur le lac

[1] E. Chantre, *Etudes paléœthnologiques, dans le bassin du Rhône. Age du bronze. Recherches sur l'origine de la Métallurgie en France. Première partie. Industrie de l'âge du bronze;* Paris, 1875 ; p. 196-197.

[2] J. Heierli, *Der Pfahlbau Wollishofen*, dans *Mittheilungen der antiquarischen Gesellschaft in Zürich*, Band XXII; Zürich, 1886. Tabl. I, fig. 21.

[3] H. Breuil, *op. laudat.*

[4] Henri et Louis Siret, *Les premiers âges du métal dans le sud-est de l'Espagne;* Anvers, 1887; p. 64.

[5] Robert Munro, *The Lake-Dwellings of Europe;* London, 1890; p. 55-57 et fig. 11, nº 1.

du Bourget, et dans les tombes de l'âge du bronze de l'île de Chypre [1].



Ce n'a pas été sans peine que nous avons réussi à signaler des spécimens analogues à la perle de Denterghem ; nous avons longtemps cherché dans les livres et dans les musées; finalement nos longues et patientes investigations ont été couronnées de succès.

Signalons une perle en bronze, qui ressemble à celle de Denterghem, visible au Musée de Zurich [2] et provenant de Cerinascia, près d'Arbedo, dans le canton du Tessin, où elle a été recueillie dans un cimetière du premier âge du fer.

Le Musée de Vienne [3] renferme une seule perle identique à celle de Denterghem : elle a été trouvée dans un cimetière de l'âge du bronze, fouillé à Kis-Koszeg, dans le comitat hongrois de Bananya.

On peut voir au Musée de Budapest plusieurs spécimens semblables à la perle de Denterghem : dans la vitrine XXXIV on observe, au nº 8, une ficelle d'une longueur d'environ 75 centimètres, sur laquelle sont enfilées de petites perles de la grosseur d'un pois : de distance en distance on remarque une perle plus volumineuse qui ressemble à l'unique exemplaire que nous avons pu recueillir dans nos fouilles; ce trésor de perles rares provient de la station de Stomfa, située dans le comitat de Presbourg.



On peut voir que la découverte de la perle de Denterghem n'est pas dénuée d'un certain intérêt ethnographique.

Ne vient-elle pas projeter quelques lueurs sur l'aire de disper-

[1] Julius Naue, *Die Bronzezeit in Oberbayern;* München, 1894. Texte, p. 124-126. Album, tabl. XIX, fig. 1.

[2] Musée de Zurich, salle I, vitr. 27, planchette XIII, *a*.

[3] Salle XI, vitr. 57, dans une des cases qui surmontent le pupitre.

sion de certains objets aux époques préhistoriques? Ne permet-elle pas d'entrevoir comment les colporteurs et les fondeurs ambulants circulaient sur les routes de notre vieil Occident, à l'âge du bronze, qui a coïncidé probablement avec les migrations aryennes? Ne permet-elle pas de présumer que l'âge du bronze pourrait être mieux représenté en Belgique, que beaucoup d'objets de l'âge du bronze sont encore recouverts par les dépôts alluvionnaires de nos prairies ou sommeillent toujours dans les tombelles, sous les frondaisons de nos forêts? La tâche n'est-elle pas dévolue à notre Société de les amener au jour et la découverte de ces objets ne serait-elle pas une nouvelle perle à serrer dans un écrin qui contient déjà tant de joyaux?

J. Claerhout





MONNAIES GAULOISES

TROUVÉES DANS LA PROVINCE DE

LUXEMBOURG ET EN BRABANT

N a dit, depuis longtemps déjà, que les statères de Philippe II de Macédoine avaient dû pénétrer en Gaule par la voie de *Massalia*. Ce n'est pas une simple supposition : l'inventaire des trouvailles, faites en Gaule, de monnaies grecques dressé par M. A. Blanchet, démontre clairement que ces pièces ont réellement pénétré dans ce pays [1]. Le même auteur explique ensuite les raisons pour lesquelles il faut abandonner la théorie de ceux qui admettent que les statères de Philippe proviendraient du pillage du temple de Delphes par les *Volcae Tectosages* (278 av. J.-C.) et auraient ensuite été imités par ce peuple. Aucune trouvaille, d'ailleurs, n'autorise cette opinion, et si l'on a recueilli des statères gaulois dans le Languedoc, on peut justement supposer qu'ils y ont été amenés par les relations commerciales et qu'ils n'y ont pas été frappés [2].

M. Blanchet fait judicieusement remarquer que les Gaulois, en empruntant les types monétaires du statère de Philippe, ne

[1] A. BLANCHET, *Traité des monnaies gauloises*, 1re partie, Paris 1905, chap. VII, p. 179.
[2] *Ibid.*, p. 207-208.

cherchèrent guère sans doute à pénétrer la signification qui y était attachée, et ignorèrent probablement que, d'un côté, on y voyait la tête d'Apollon et, de l'autre, un bige, qui faisait allusion aux jeux célébrés à Dium, ou plutôt aux jeux olympiques dans lesquels les chars de Philippe II avaient été victorieux [1]. Aussi, pendant longtemps, le nom plus ou moins déformé de Philippe de Macédoine fut la seule légende des monnaies gauloises.

Le statère macédonien, émis entre 359 et 336 av. J.-C., fut immédiatement répandu dans le monde grec, et les Massaliètes, dont le commerce devait être déjà très développé au IIIe siècle, ont dû, déclare M. Blanchet, l'apporter de bonne heure en Gaule. Ce savant numismate considère donc comme probable que les imitations gauloises de cette monnaie ont été fabriquées dans la première moitié du IIIe siècle. Pour les déformations déjà sensibles, en particulier pour le type du revers, on peut proposer la date du IIe siècle [2].

Quant à déterminer par quels peuples de la Gaule ces imitations ont été faites, M. Blanchet dit qu'il est impossible de classer sûrement les variétés de ces imitations. Et il ajoute : « Dans l'état actuel de nos connaissances, il n'est pas permis, je crois, de dire, comme on le fait généralement, que les *Arverni* ont frappé les premières imitations du Philippe. » Si l'on en excepte une pièce d'or trouvée à Bézin (Jura), imitée peut-être des statères d'Alexandre le Grand, les Gaulois ne paraissent pas avoir imité d'autres monnaies d'or macédoniennes [3].

Il y a quelque temps, j'ai eu l'occasion d'acquérir une monnaie assez bien imitée du statère de Philippe, trouvée en Belgique. Cette pièce, en or pur ou presque pur [4], pèse 8 grammes 45 centi-

[1] *Ibid.*, p. 151.

[2] *Ibid.*, p. 177.

Indication des trouvailles d'imitations du statère macédonien, *Ibid.*, p. 214.

[3] *Ibid.*, p. 225 et note 2. Voyez planche I, tome II, toute une série de ces mitations.

[4] M. Blanchet indique pour des pièces analogues des poids de 8 gr. 41, 8 gr. 42 jusqu'à 8 gr. 50. *Ibid.* t. I, p. 58-59. Le poids normal du statère macédonien est de 8 gr. 60.



Statères Gaulois en Or

grammes. Comme on peut s'en convaincre par la reproduction du nº 1 de la planche, elle est semblable à la pièce de la collection Danicourt, conservée au Musée de Péronne (Somme) et représentée dans l'*Atlas de monnaies gauloises*, par Henri de la Tour, planche LV, nº D, 38.

La tête d'Apollon est de bon style et d'une imitation très satisfaisante, mais l'aurige du revers et surtout les chevaux du bige laissent beaucoup à désirer. La légende, très lisible, mais incomplète, est ΦΙΛΙΙΙΠ. (ΦΙΛΙΙΙΙΟΥ.)

Cette jolie monnaie provient de la collection de feu J.-B. Geubel, jadis juge d'instruction à Marche (Luxembourg). Dans son *Voyage de Marche à Rome en vingt-quatre heures*[1], cet archéologue distingué parle de la trouvaille de cette pièce d'or en ces termes : « A un quart de lieue de Soy, à l'occident, se trouve le village de Fisenne [2], qui est illustré par les roches de silex (?) qui sortent de terre en allant vers Erezée[3]. A côté de ces roches, les taupes avaient fait sortir de terre des monnaies en or qui venaient probablement du pillage de l'autel d'Apollon; elles portaient toutes le cheval gaulois, du côté de la face concave; j'en possède une avec le nom de *Philippos* en lettres grecques, parce que les soldats d'ici les avaient imitées après leur retour, et que tout ce qui est postérieur, en fait de monnaie, n'est que l'imitation du Grec. »

D'après les notes manuscrites de J.-B. Geubel qui sont en ma possession, cette trouvaille a eu lieu vers 1829. Elle est racontée de la manière suivante :

« En suivant la route vers Erezée, on laisse à droite le rocher de Fisenne, qui domine la hauteur dans les broussailles incultes du terrain resté dans la communauté. Une taupe y poussa hors de terre, en 1829, une monnaie gauloise en or. Je conseillai à l'inventeur de fouiller la terre, sans même me montrer la place. Il le fit et trouva une centaine des mêmes monnaies en or, qu'il alla vendre à un orfèvre de Liége, craignant de faire connaître sa découverte à l'administration de la commune. Ce trésor fut ainsi perdu. »

[1] *Publications de l'Institut archéologique du Luxembourg*, 1874, p. 23 du tirage à part. Rome est une ancienne métairie près de Grand-Han (Luxemb.).

[2] Province de Luxembourg.

[3] Il est évident que ces rochers ne sont pas en silex.

Il s'agit donc d'une trouvaille faite dans un terrain communal. Comme J.-B. Geubel ne dit pas avoir vu ces pièces et qu'il n'a pu acquérir qu'un exemplaire, sans doute celui mis au jour par la taupe, il n'est pas certain que les autres pièces aient été semblables à cet exemplaire. L'indication qu'elles portaient toutes un cheval du côté de la face concave ne prouve rien puisque plusieurs pièces gauloises différentes ont cette particularité. D'autre part, le mystère qui semble entourer cette trouvaille et les deux versions quelque peu différentes qu'en donne Geubel peuvent faire douter que des fouilles faites à la hâte et avec une certaine crainte aient amené la découverte d'une centaine de pièces gauloises en or, à moins qu'elles n'aient toutes été contenues dans un seul pot. Comme il arrive souvent, il y a peut-être exagération voulue et vantardise. Quoi qu'il en soit, ce qui est probable, c'est que les pièces qui échappèrent à l'archéologue Geubel tombèrent dans le creuset d'un orfèvre et furent anéanties à jamais.

La collection Geubel renfermait encore une pièce d'or gauloise qui a été trouvée aux environs de Marche (Luxembourg) et deux pièces en bronze coulé de la même provenance.

L'une, au type du rameau (issu de la tête déformée) et dont le revers montre un cheval à droite, accompagné de globules (analogue au nº 8620, pl. XXXV, de l'*Atlas de monnaies gauloises*, par Henri de la Tour). Quelques numismates classent ces monnaies aux Atrébates; d'autres, assez vraisemblablement, aux Nerviens, sur le territoire desquels elles se recontrent fréquemment. L'autre pièce porte au droit un guerrier tenant un torques (peut-être un bouclier) et une lance; un quadrupède se voit au revers. Cette pièce a été attribuée aux *Catalauni* par de nombreux auteurs. Mais cette attribution est très douteuse, car à l'époque où ces bronzes ont été coulés, les *Catalauni* devaient être soumis aux *Remi*, dit très justement M. Blanchet, qui préfère, par conséquent, laisser cette pièce à ces derniers (*Traité des monnaies gauloises*, par A. Blanchet, seconde partie, p. 387, fig. 395, et *Atlas* de H. de la Tour, pl. XXXII, nº 8124).

Le statère d'or pâle cité en première ligne est ordinairement

classé aux Eburons[1]; il porte d'un côté un *triskeles* bien déterminé dont les trois bras partent d'un cercle central entourant un globule, le tout entouré d'un cercle de grosses perles et d'une croisette. Dans les copies successives, ces bras du *triskeles* ont été parfois disjoints du cercle central et certains numismates, n'en comprenant plus la signification, les ont comparés à des défenses de sanglier; explication hasardeuse qui dénote beaucoup d'imagination. En effet, sur l'exemplaire de Marche, il est impossible de voir des défenses de sanglier puisque les bras du *triskeles* sont réunis au cercle central et sont terminés par des boules.

Au revers, un cheval à gauche; au-dessus, trois ou quatre globules[2] et deux ou trois petits cercles[3]; au-dessous, deux cercles concentriques et devant un cercle avec point central (voir nº 2 de la planche).

Cette pièce pèse 5 gr. 50.

Comparez la pièce qui figure sous le nº 8859, pl. XXXVI, de l'*Atlas de monnaies gauloises*, par Henri de la Tour, et sous le nº 315, p. 357, t. II, du *Traité des monnaies gauloises*, par Adrien Blanchet. Voyez encore Lelewel, types gaulois, planche VI, nº 2.

Ces trois monnaies provenant des environs de Marche font aujourd'hui partie de ma collection.

Il y a quelques années, j'ai fait l'acquisition d'un statère analogue, en or rouge, trouvé aux environs d'Assche près Bruxelles (Brabant). Il pèse, malgré une certaine usure, 5 gr. 30.

D'un côté, on voit un *triskeles* dont les bras sont disjoints du cercle central entourant un globule. Tout autour, on distingue des traces d'un cercle de perles. Au revers, un cheval à gauche; au-dessus, une étoile à quatre rais et une rangée de quatre globules surmontés d'un annelet. Ces globules vont en diminuant de grosseur depuis la croupe jusqu'aux oreilles du cheval. Devant celui-ci et probablement au-dessous[4], on distingue deux cercles avec point central (voir nº 3 de la planche).

En 1872, feu le regretté comte Georges de Looz, qui dirigeait

[1] Vu les situations des trouvailles, cette classification est très discutable.

[2] Je dis quatre globules parce que le globule supérieur paraît formé de deux globules juxtaposés.

[3] Le troisième petit cercle est à peine visible.

[4] Le deuxième cercle placé sous le ventre du cheval est peu visible à cause de l'exiguïté du flan et d'une frappe défectueuse.

des fouilles pour l'Institut archéologique liégeois, trouva une monnaie gauloise, assez semblable à la pièce ci-dessus décrite, non loin de la tombe (tumulus) dite d'Avennes, sur le territoire de la commune de Braives [1], à droite de la grande chaussée romaine de Bavay à Tongres, en une partie de terrain recélant sur une très grande étendue des substructions antiques et des restes de l'époque romaine [2].

Dans cette parcelle se trouvait une cave : la monnaie a été rencontrée là, à 3 ou 4 mètres de la chaussée, et à une profondeur d'environ $0^{m}20$, au-dessus, par conséquent, de la grande masse des débris romains.

Cette pièce fait actuellement partie des collections du Musée de l'Institut archéologique de Liége. Elle pèse 5 gr. 45 ; elle est en alliage d'or et d'argent, donc en or pâle, et elle est représentée, en grandeur réelle, dans le *Bulletin de l'Institut archéologique liégeois*, t. XII, 1874, p. 229. Sa description est anonyme [3]. Notre cabinet royal de numismatique à Bruxelles possède un exemplaire de cette monnaie, répondant à la description de la pièce publiée sous le n° 8859 de l'*Atlas* de Henri de la Tour. Cette monnaie est en or rouge ; elle pèse 5 gr. 60.

Les tiroirs de la collection numismatique de la Bibliothèque nationale, à Paris, renferment cinq pièces analogues. Mon obligeant collègue F. de Villenoisy, qui m'a transmis ces renseignements, me fait connaître que l'usure de ces pièces est moyenne, sauf pour la pièce n° 8862, qui est en plus mauvais état. Généralement ces pièces ont les bras du *triskeles* qui ne se relient pas complètement au cercle central ; il faut cependant faire exception pour la pièce n° 8862. Les bras du *triskeles* de la pièce n° 8861, quoique mal joints au cercle central, ont beaucoup d'analogie avec les bras du *triskeles* de la pièce de Marche ; ils sont aussi terminés par des boules, particularité qui existe pareillement sur d'autres pièces.

[1] Avennes-lez-Hannut, province de Liége, arrondissement de Huy.

[2] Braives, canton d'Avennes.

[3] Mon obligeant collègue M. Adrien Oger me fait savoir que le Musée archéologique de Namur ne possède aucune pièce d'or des Eburons qui aurait été trouvée dans le lit de la Meuse.

Voici, par ordre de poids, l'énumération de neuf de ces monnaies :

1° Biblioth. nation., Paris	n° 8860,	or pâle rougeâtre	5 gr. 85
2° » »	n° 8859,	» »	5 gr. 61
3° Cabinet royal, Bruxelles		or rouge	5 gr. 60
4° Biblioth. nation., Paris	n° 8862,	or blanc	5 gr. 55
5° Pièce de Marche		or blanc	5 gr. 50
6° Pièce de Braives		or blanc	5 gr. 45
7° Pièce d'Assche		or rouge	5 gr. 30
8° Biblioth. nation., Paris	n° 8863,	or rouge	5 gr. 28
9° » »	n° 8861,	or pâle rougeâtre	5 gr. 15

Il serait téméraire de tirer de ces poids différents des conclusions certaines au sujet de l'ancienneté relative de ces pièces, car leur usure plus ou moins grande doit amener facilement des écarts de plusieurs centigrammes entre leurs poids respectifs. Il faudrait encore connaître l'aloi de chaque pièce [1], Mais, d'une manière générale, on doit admettre, pour les monnaies gauloises, que leur poids, de même que leur aloi vont successivement et ordinairement en diminuant [2].

GEORGES CUMONT.

[1] M. Blanchet a constaté qu'en général le poids et le titre sont en relation directe et constante. *Traité des Monnaies gauloises*, t. I, p. 68.

[2] Cette loi se vérifie pour les monnaies de différentes époques, lorsque le système monétaire ne varie pas.



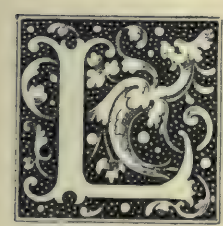


RAPPORT GÉNÉRAL

SUR LES

RECHERCHES ET LES FOUILLES

EXÉCUTÉES PAR LA SOCIÉTÉ PENDANT L'EXERCICE 1909



A Commission des fouilles a exécuté, pour ainsi dire à la lettre, le programme qu'elle s'était tracé en sa séance annuelle du 22 février 1909, et qui comportait l'étude d'une levée de terre dans le bois dit *Crâkelbosch* près de Gastuche, des fouilles dans les tumulus de Libersart, d'autres fouilles à Wilsele et l'exploration du tertre de Sainte-Godelieve à Ghistelles.

On peut inscrire, en outre, à son actif, des recherches à Wavre, à Ohain, à Bourgeois et à Tourinnes-Saint-Lambert; des examens de lieux ou de monuments à Ghislenghien, à Bovekerke, à Poperinghe, à Alveringhem, à Roulers, à Woesten, à Warneton et à Noduwez ; des visites préparatoires aux fouilles à Mersch et à Lamorteau; enfin la surveillance, à Genval et à Tervueren, de travaux pouvant amener des découvertes intéressant l'archéologie.

RECHERCHES A WAVRE (Province de Brabant).

Nous y avons trouvé, en un défriché du *Bois du Templier,* situé à 1,000 mètres au sud-est de l'église du hameau de Tombeek, sur la rive droite de la Lasne, contre la grand'route de Namur, un silex taillé, une scorie et divers fragments de poteries romaines.

C'est là un endroit à revoir et peut-être à fouiller.

RECHERCHES A OHAIN ET A BOURGEOIS (Province de Brabant).

M. Vanderkelen-Dufour a parcouru les environs d'Ohain et plus particulièrement les bois du château du Baillois, à Bourgeois, où l'existence de tombelles lui avait été signalée.

Il a pu constater que ce que l'on avait pris pour des tombelles n'étaient que des ondulations du sol ou des coulées de sable.

RECHERCHES A TOURINNES-SAINT-LAMBERT (Province de Brabant).

MM. Poils et Dens ont étudié sur place divers lieux dits de la commune de Tourinnes-Saint-Lambert, notamment ceux dénommés *Préat* et *Puits des Turcs*. Ils y ont constaté la présence de débris de tuiles et de poteries de l'époque belgo-romaine.

FOUILLES DANS LES « TOMBES » DE LIBERSART (Province de Brabant).

On désigne ainsi deux grands tumulus voisins, situés l'un et l'autre dans un petit bois, à 500 mètres nord-est du centre du village de Libersart, au carrefour de cinq chemins, en un endroit très élevé (cote 154.3) d'où l'on a un horizon superbe de plusieurs côtés.

Le premier tumulus, c'est-à-dire le plus à l'est des deux, a une forme très conique, des pentes raides et 7 à 8 mètres de hauteur. Sa circonférence à la base est d'environ 60 mètres.

Le second, beaucoup moins élevé, n'a que 4 à 5 mètres de hauteur. Sa circonférence à la base est de 50 mètres.

Ces deux tumulus, qui figurent aussi sur la carte de Fricx et qui appartiennent à MM. Manderbach, n'ayant point encore été fouillés, MM. Poils et Dens en ont entrepris l'exploration.

Les galeries creusées dans ces tertres n'ont pas fait découvrir,



Fig. 1. — FRAGMENT DE LA CARTE D'ÉTAT-MAJOR
Feuille de Duysbourg. Échelle : 1/20.000e.

jusqu'à présent, de caveaux funéraires, et les travaux de recherches, momentanément interrompus, seront repris au printemps prochain.

ÉTUDE D'UNE LEVÉE DE TERRE SITUÉE DANS LE BOIS DIT « CRAKELBOSCH », PRÈS DE GASTUCHE (Province de Brabant).

Sépultures néolithiques par incinération.

L'importante station robenhausienne d'Ottenbourg, qui semble avoir son centre à l'endroit où nous avons placé le signe conventionnel (fig. 1), se prolonge, au sud, jusqu'à un promontoire élevé (cote 90) dominant la vallée de la Dyle. Là, dans une partie de bois dénommée *Crakelbosch* et dépendant du domaine de Laurensart, est une levée de terre dont l'utilité, au point de vue défensif, n'apparaît nullement. Ce lieu, en effet, manque d'eau et est complètement ouvert du côté du plateau (fig. 2).



Fig. 2. — Gastuche. — Promontoire du Crakelbosch.
La flèche indique l'emplacement de la levée.

Rechercher quelle pouvait être alors la destination de cet ouvrage en terre fut le but des fouilles que M. Edmond Rahir et moi nous y avons faites en avril et mai derniers.

La levée, dont la hauteur maxima au-dessus du sol primitif est de 1m40 et la largeur de 13 mètres, s'étend sur une longueur de 80 mètres du chemin creux à la pente rapide du promontoire (fig. 3). Il existe, au pied de la levée et sur tout son parcours, une dépression en forme de fossé d'où proviennent les terres dont elle est constituée (fig. 4).

Fouilles.

Les tranchées que nous avons creusées sur le bord du promontoire (côté ouest) n'ont fourni que des débris de charbon de bois gisant à une profondeur moyenne de 0m30 (fig. 3, litt. A-A-A).

Nous avons recueilli, à la surface du terrain B-B-B, d'assez nombreux silex taillés, mais *rien* dans le sol même.

Passant ensuite à l'étude de la levée, nous avons ouvert, au point C, n° 1, une première tranchée qui nous a permis de constater que, sous la masse couvrante et au niveau du sol primitif, se trouvaient des fragments de poterie grossière et graveleuse accompagnés de silex taillés (dont un tronçon de hache polie), de débris d'ossements humains incinérés et de morceaux de charbon de bois.

Des puits de 1m50 de profondeur, convenablement espacés, furent alors creusés au sommet de la levée (fig. 5, nos 2 à 7) et, dans chacun de ceux-ci, nous avons rencontré, soit au niveau du sol ancien, soit légèrement en dessous, les mêmes fragments de poterie, silex taillés, ossements incinérés et charbons de bois que dans la fouille pratiquée au point C, n° 1.

Un certain nombre de tranchées furent ouvertes également dans la dépression en forme de fossé qui longe la levée, ainsi que dans les environs immédiats de celle-ci, du côté opposé, mais sans y rencontrer nulle part le moindre débris quelconque. *Les fragments de poterie, les silex taillés, les ossements humains calcinés et les charbons de bois n'existaient donc réunis que sous la masse couvrante et pas ailleurs.*

Cette constatation faite, nous avons établi, au point n° 8, une coupe complète de la levée suivant A-B du plan (fig. 5 et 6). Sur les parois de la tranchée se dessinait très nettement une énorme lentille de plus de 1 mètre d'épaisseur, constituée de

strates irrégulières de sable pur alternant avec des couches charbonneuses renfermant, mélangés et pêle-mêle, silex, poteries et os humains incinérés (fig. 5, 7 et 8).

Enfin, à une douzaine de mètres du fossé, aux endroits marqués D′, D″ et D‴ (fig. 3), nous avons trouvé, à une profondeur

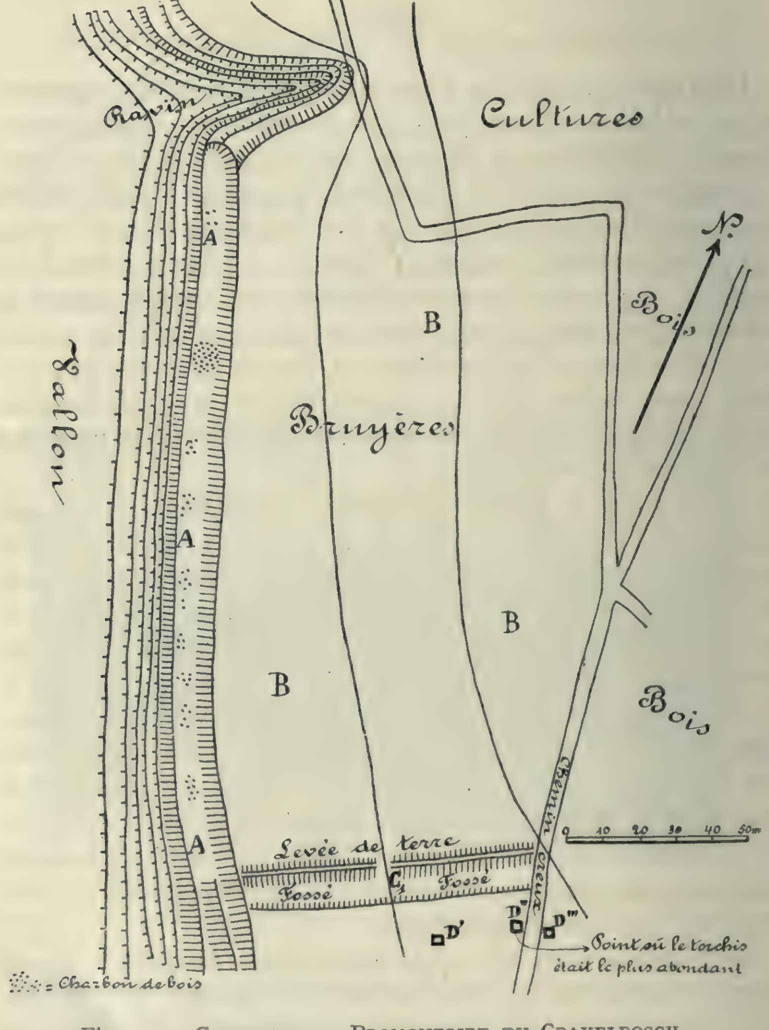


Fig. 3. — Gastuche. — Promontoire du Crakelbosch.
Plan des lieux.

de 0^m30 à 0^m40, de nombreux morceaux d'argile brûlée avec empreintes de clayonnages et quelques silex, dont une lame de 0^m049 de longueur, intentionnellement dentelée et qui paraît être une scie.



Fig. 4. — Gastuche. — Promontoire du Crakelbosch.
Dépression en forme de fossé longeant la levée.

Inventaire des trouvailles

Silex taillés : Petit nucleus, lames et tronçons de lames, éclats de débitage et éclats de haches polies recueillis à la surface du promontoire B-B-B (fig. 3).

Fragments de lames, éclats de débitage, silex craquelés par le feu, tronçon (brisé lui-même) de hache polie ayant servi de percuteur (pl. I, n° 12). Le tout provenant de la tranchée C, n° 1 (fig. 3).

Grattoir (pl. I, n° 8), éclats de taille et silex ayant subi l'action du feu, trouvés au fond des puits nos 2 à 7 (fig. 5).

Tronçons de lames retouchées (pl. I, nos 2 et 3), lames simples, belle pointe de flèche en forme de feuille, finement retouchée sur les deux faces (pl. I, n° 5), tête d'un grattoir brisé (pl. I, n° 10), deux éclats allongés retouchés sur les bords

(pl. I, n[os] 11 et 13), éclats de débitage, éclats de haches polies et silex craquelés par le feu, provenant de la coupe n° 8 (fig. 5).

Tronçon de lame à large dos naturel. Le tranchant est retouché en forme de scie (pl. I, n° 1). Recueilli au point D″ (fig. 3), avec des fragments de torchis.

Poteries : Grand nombre de morceaux de vases en terre grossière remplie de fragments pierreux, façonnés à la main sans le secours du tour et cuits à l'air libre.

Aucun de ces tessons, dont la couleur extérieure est rougeâtre ou brunâtre, ne présente d'ornement, et à peine trois ou quatre morceaux appartiennent-ils au même récipient. Ils proviennent de la tranchée C, n° 1 (fig. 3), des puits n[os] 2 à 7 et de la coupe n° 8 (fig. 5).

Deux fragments du bord d'un même vase, portant des motifs ornementaux simplement exécutés à l'ongle dans la pâte molle (pl. I, n° 7). La terre, bien lissée au préalable, a été revêtue ensuite d'une sorte de couverte noire lustrée. Ils viennent de la tranchée C, n° 1 (fig. 3).

Mamelon percé d'un trou horizontal pour permettre de suspendre le vase (pl. I, n° 9). Ce fragment provient de la coupe n° 8 (fig. 5).

— Morceaux de torchis recueillis aux points D′, D″ et D″ (fig. 3), mais surtout au point D″.

Débris d'ossements calcinés : Ceux-ci étaient très abondants, mais extrêmement friables. La trouvaille d'un petit morceau de boîte crânienne, de dents et de plusieurs fragments de phalanges nous permet d'affirmer qu'il s'agit bien ici d'ossements humains.



Il résulte donc des constatations que nous avons faites au cours de notre étude de la levée du Crakelbosch, qu'à la fin de l'époque néolithique, chez nous tout comme en France [1], certaines peuplades ou certains groupes incinéraient déjà leurs morts.

[1] Depuis un certain temps déjà, on a enregistré, dans ce pays, des faits nombreux qui prouvent que l'usage de l'incinération a apparu en Gaule dès la

Ce n'est pas la première fois, du reste, que le fait a été observé en Belgique. En 1894, en effet, Marcel De Puydt a entretenu l'Institut archéologique liégeois de la découverte, à Neer-Haeren (province de Limbourg), d'une tombe néolithique par incinération [1].

Nous-mêmes avons fouillé, en 1906, à Boussu-en-Fagne (province de Namur), un « marchet » néolithique qui contenait

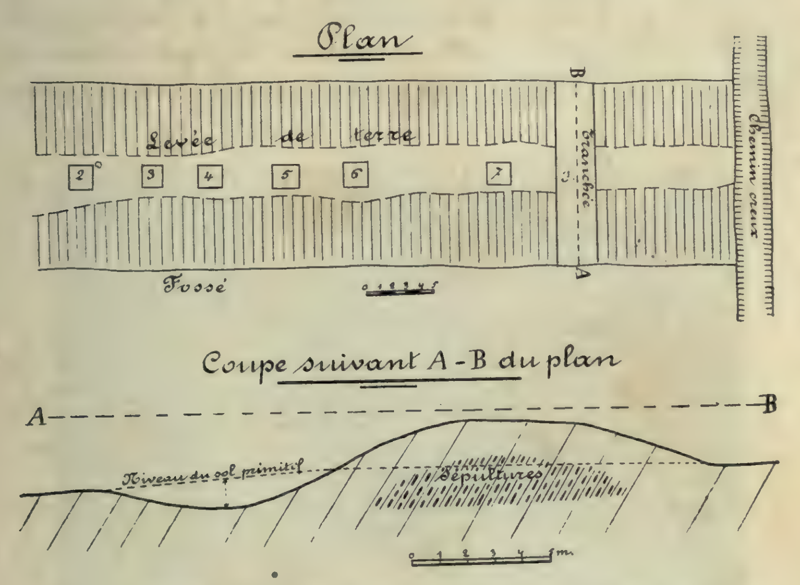


Fig. 5. — Relevé en plan et en coupe des travaux de fouilles.

deux sépultures par ustion. Dans la plus importante des deux, les débris d'ossements humains calcinés avaient été répandus sur un lit d'éclats de silex dont quelques-uns paraissaient avoir subi l'action du feu.

fin de l'époque de la pierre polie, l'inhumation demeurant cependant le mode ordinaire d'ensevelissement.

L'existence du rite de l'incinération vers la fin de la période néolithique a été constatée aussi dans la Suisse allemande, en Thuringe et dans la Prusse occidentale. Voir : E. Cartailhac, *La France préhistorique*, 2e édition, Paris, 1896, p. 270. — S. Reinach, *Guide illustré du Musée national de Saint-Germain*, Paris, 1899, p. 34. — J. Déchelette, *Manuel d'archéologie préhistorique, celtique et gallo-romaine*, I. *Archéologie préhistorique*, Paris, 1908, p. 465.

[1] *Bulletin de l'Institut archéologique liégeois*, tome XXIII.

Remercions à nouveau M. le vicomte L. de Spoelberch d'avoir bien voulu nous permettre d'exécuter, dans sa propriété de Laurensart, les fouilles dont nous venons d'exposer le résultat aussi intéressant qu'inattendu.

FOUILLES A WILSELE (PROVINCE DE BRABANT).

MM. Poils et Dens ont exploré, à Wilsele, près de Louvain, au lieu dit *Langeveld*, une cave de villa belgo-romaine. Cette fouille fera l'objet d'une notice spéciale destinée aux *Annales*.



Fig. 6. — VUE PRISE AU COURS DES FOUILLES.

EXAMEN D'UN TERTRE A GHISLENGHIEN (PROVINCE DE HAINAUT).

Nous avons été examiner un tertre gazonné de grande étendue, mais de peu d'élévation, situé à 600 mètres nord-est de l'église de Ghislenghien, tout contre la voie ferrée de Tournai à Bruxelles, dans les prairies qu'arrose la Sille. Ce tertre serait d'origine moderne et proviendrait d'excédents de déblai déposés là lors de la construction du chemin de fer.

EXAMEN D'UN TERTRE A BOVEKERKE
(Province de la Flandre occidentale).

Cet autre tertre artificiel, très intéressant et relativement bien conservé, est situé à 1,400 mètres au sud-est de l'église de Bovekerke, au bord d'un petit ruisseau et à 200 mètres de la *Steene-Straat*, route romaine de Cassel à Bruges.

Le monticule, nommé vulgairement *Rondlooper-Motte*, est parfaitement circulaire et encore entouré, à la base, d'abord d'un fossé, aujourd'hui à sec, puis d'une levée de terre. Il est couvert

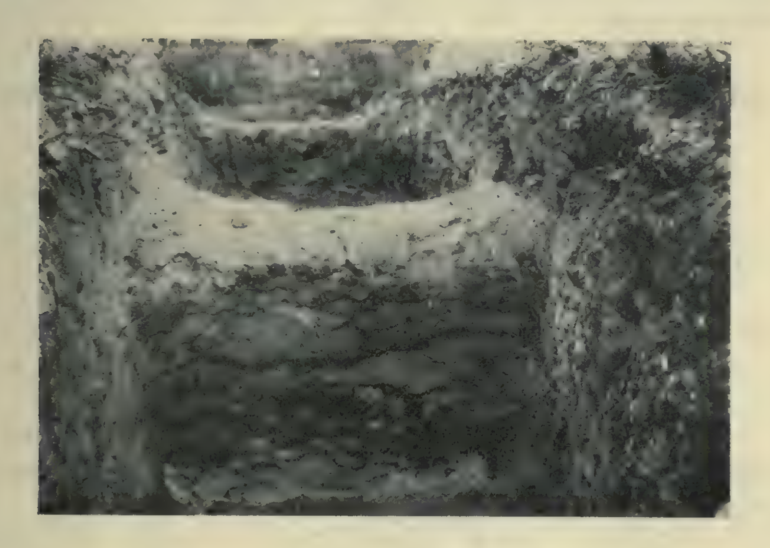


Fig. 7. — Vue prise au cours des fouilles.

de grands arbres et de taillis. Sa hauteur est d'environ 5 mètres et son diamètre peut atteindre 25 mètres.

Le fossé a 8 mètres de largeur et 2 mètres de profondeur, et la levée de terre mesure 9 mètres de large et environ $2^{m}50$ de hauteur.

Au nord-ouest, le fossé a disparu, ainsi que le rempart qui aura servi à le combler.

Cela paraît être plutôt une motte féodale qu'un fortin romain.

EXAMEN D'UN TERTRE A POPERINGHE
(Province de la Flandre occidentale).

Ce tertre, parfaitement circulaire, est situé à 3,700 mètres au nord-est de la ville et à 200 mètres à gauche de la voie romaine de Cassel à Bruges, non loin de la ferme Vox Vrie. Il est tout à fait dénudé et mis en culture. Sa hauteur peut atteindre 3 mètres, et sa circonférence à la base est de 120 mètres. Il n'y a pas d'eau dans le voisinage immédiat.

Est-ce vraiment un tumulus? N'est-ce, cette fois encore, qu'un tertre féodal? Seules des fouilles pourraient nous fixer sur sa véritable nature.

EXAMEN D'UN OUVRAGE EN TERRE A ALVERINGHEM
(Province de la Flandre occidentale).

Nous avons été examiner aussi, à Alveringhem, une sorte d'ouvrage en terre assez curieux, situé un peu à l'écart du village, à 300 mètres sud-ouest de l'église.

C'est un espace de forme parfaitement circulaire, mesurant 180 mètres de diamètre et délimité par un fossé rempli d'eau et bordé d'arbres. Le terre-plein ne dépasse pas le niveau du sol environnant.

Il s'agit ici d'un ouvrage analogue au *Vagevuer* de Saint-Léonard [1] et à celui de Wichelen [2] et qui ne paraît pas devoir remonter au delà du moyen âge.

EXAMEN D'UN TERTRE A ROULERS
(Province de la Flandre occidentale).

Au sud de la ville de Roulers, près du petit hameau de Saint-Éloi, à la bifurcation des lignes ferrées d'Ypres et de Menin, dans une prairie, est un beau tertre à allure féodale.

Il appartient, nous a-t-on dit, à notre distingué confrère, M. le

[1] Voir *Annuaire de la Société d'archéologie de Bruxelles*, t. X, 1899, pp. 25, 26 et 27.

[2] *Annales de la Société d'archéologie de Bruxelles*, t. XVI, 1902, p. 20-21 et t. XIX, 1905. pp. 140-144.



OBJETS TROUVÉS AU CRAKELBOSCH.

sénateur comte Thierry de Limburg-Stirum, qui se propose d'y faire très prochainement des fouilles.

TROUVAILLE D'UNE MONNAIE ROMAINE A ROULERS.

On a exécuté en ces derniers temps, à Roulers, des travaux assez importants pour le placement de conduites d'eau. Notre aimable correspondant, M. Van den Berghe-Loontjens, a suivi ces travaux, qui n'ont amené, du reste, aucune découverte, à part quelques ossements d'animaux.

Mais une trouvaille intéressante a été faite dans un jardin de la rue de l'Est : c'est celle d'une monnaie romaine (moyen bronze de Maximien Hercule, 286 à 305) admirablement conservée.



Fig. 8. — Schéma de la coupe fig. 7.

Comme nous le faisait fort justement observer M. Van den Berghe-Loontjens, si d'autres découvertes d'objets romains viennent corroborer celle-ci, on pourra dire que l'emplacement qu'occupe actuellement la ville de Roulers était déjà un lieu habité par les Belgo-Romains.

EXAMEN D'UN OUVRAGE EN TERRE A WOESTEN (Province de la Flandre occidentale).

Cet ouvrage est en tout semblable à celui d'Alveringhem, sauf les dimensions, qui sont moindres. Il est situé à 200 mètres au

sud-ouest de l'église, dans le parc d'une maison de campagne.

Quelle aurait été la destination de ces îlots plus ou moins féodaux si fréquents dans la Flandre? Il est à remarquer qu'on les rencontre toujours dans les localités anciennes et au voisinage de châteaux. Sont-ce des marques de propriété ou des emblèmes de droits féodaux? Nous l'ignorons.

EXAMEN D'UN TERTRE A WARNETON
(Province de la Flandre occidentale).

Ce tertre, aux proportions énormes, est situé à 200 mètres au nord-est de l'église, dans un terrain bas, au confluent d'un assez gros ruisseau (la Douve) et de la Lys. Cela paraît être la pointe retaillée de la colline sur laquelle est bâtie la ville. La rue qui y conduit s'appelle la « rue du Château », et il semble que l'on soit là en présence des restes d'un fort démantelé, car il subsiste encore, du côté ouest, quelques vestiges de maçonnerie. A classer donc dans la catégorie des tertres sans intérêt pour nous.

FOUILLES DU TERTRE DE SAINTE-GODELIEVE A GHISTELLES (Province de la Flandre occidentale).

Ghistelles (*Gistella* en 1180, Ghistella en 1320) est une localité fort ancienne.

La vie de sainte Godelieve, écrite au XIe siècle, donne, au sujet de cet endroit, les renseignements suivants : « Dans la paroisse de Ghistelles se trouve une veine de terre noire et à peu près roussâtre, entrecoupée de marécages, et qu'il n'est point facile de traverser. Dans ces lieux habitent une espèce d'hommes aussi sauvages que des Scythes [1]. »

« Un seigneur, nommé Bertolphe, possédait, au milieu de ces marécages, un manoir autour duquel s'élevèrent les habitations de ces sauvages, qui finirent par y former une bourgade [2].»

[1] *Intra terminos parochiæ Gestelensis quæ subjacet diœcesi Tornacensi est quædam vena terræ nigra et quasi subrufa, quæ crebris paludibus intersita, non facile potest transiri. In his vero locis moratur genus hominum atrocitatem semper gestiens, ut vulgus Scytharum* (Mabillon, *Secul. XI Benedict.*, pars 2, p. 537, n° 17. Meyer, ad ann. 1083).

[2] Gramaye, *Ghistella*, p. 124.

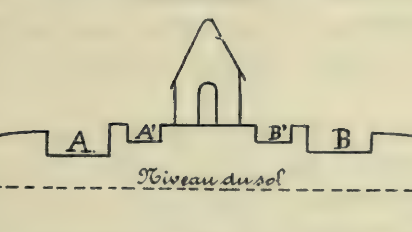
Tertre de Sainte Godelieve à Ghistelles

Plan

N

A A' Chapelle actuelle B' B

Coupe N. O. — S. E. du tertre



Echelle : 1 2 3 4 5 6 7 8 9 10 mètres

Godelieve est peut-être la sainte la plus vénérée de toute la Flandre.

Née au XIe siècle, au château de Londefort, près de Boulogne, elle épouse ensuite Bertolf, seigneur de Ghistelles. Celui-ci, excité par sa mère, traite mal sa femme et lui impose toute sorte de corvées. Il l'envoie notamment aux champs pour chasser les corbeaux qui venaient manger le grain. Un jour donc, se rendant à cette besogne et passant près d'une chapelle, elle éprouve un vif désir d'entendre la messe; mais, au moment d'entrer, elle voit une grande bande de corbeaux s'abattre sur les champs nouvellement ensemencés. La suivante qui l'accompagnait essaya vaine-



Fig. 9. — Ghistelles (Fl. Occ.). — Tertre de Sainte-Godelieve.

ment de les chasser. Godelieve, après avoir fait une prière, commande aux corbeaux de se retirer dans une grange ouverte près de là et d'y rester jusqu'à ce que la messe fût finie. Les oiseaux obéirent. La suivante crut bien faire de rapporter la chose à Bertolf et à sa mère, mais ceux-ci en profitèrent pour dire que c'était l'œuvre du diable et pour maltraiter Godelieve encore davantage.

Finalement, sur le conseil d'une vieille femme, la malheureuse épouse retourne chez ses parents, à Londefort, et, à la demande de son père, le comte de Flandre intervient auprès de Bertolf, qui promet de s'amender. Sur cette promesse, Godelieve retourne à Ghistelles, mais les mauvais traitements continuent : on

l'enferme sous terre, dans un cachot, espérant qu'elle y mourra de faim, puis on la fait étrangler par deux assassins qui plongent son corps dans un puits voisin. C'était le 7 juillet 1070. Après le meurtre, les bourreaux placèrent le cadavre de Godelieve dans son lit pour faire croire à une mort naturelle. Mais on sut bien à quoi s'en tenir, malgré les lamentations de Bertolf et les belles funérailles qu'il fit faire à sa femme.

De nombreux miracles s'opérèrent à cette occasion. Bertolf, qui avait fini par se repentir, va en pèlerinage à Rome et en Terre-Sainte et se fait moine à l'abbaye de Bergues-Saint-Winox [1].



Il y avait autrefois à Ghistelles un ancien couvent de Sainte-Godelieve (Bénédictines) fondé au commencement du XIIe siècle. Il fut détruit par les gueux vers 1570. Le prieuré actuel, bâti en 1890-1891 par le baron de Béthune, occupe l'emplacement de l'ancien couvent.

Dans le petit parc y attenant existe un magnifique tertre artificiel, de forme circulaire et de grande dimension, signalé à notre attention par MM. l'abbé J. Claerhout et Edouard Jonckheere.

Situé à peu près à la limite de la plaine maritime et de la zone sablonneuse, il est entouré d'un fossé rempli d'eau et surmonté d'une petite chapelle, appelée dans le pays *Kraai-Kapelleke* (allusion au miracle des corbeaux).

Au pied du tertre, côté sud-est, est un petit étang dont l'origine est due, sans doute, aux emprunts de terre faits sur ce point pour élever la butte (fig. 9).

FOUILLES : Il était utile de pratiquer ici quelques fouilles pour reconnaître, si possible, l'âge et la destination du tertre de Sainte-Godelieve. Nous les avons exécutées en septembre dernier.

Quatre tranchées, A A′ et B B′ (pl. II), furent creusées au sommet du monticule, à droite et à gauche de la chapelle.

[1] Nous devons ce résumé de la vie de sainte Godelieve à M. E. van Overloop, qui a eu l'extrême obligeance de nous le traduire du livre de Hector Claeys, intitulé : *Sinte Godelieve, Maagd en Martelares van Vlaanderen*, Pitthem, 1898.

Tranchée A : Entre 0^{m}20 et 0^{m}30 de profondeur : de rares morceaux de briques, de tuiles et d'ardoises et deux ou trois fragments de poterie vernissée. Le tout très moderne.

A 0^{m}75, couche charbonneuse très peu intense, de 0^{m}30 d'épaisseur, s'étendant sur presque toute la largeur de la tranchée.

Tranchée A' : Sur 0^{m}40, sol farci de débris de briques, de tuiles et surtout d'ardoises provenant de la réfection de la toiture de la chapelle actuelle.

A 0^{m}75, trace de la couche charbonneuse observée dans la tranchée A.

La *tranchée B* n'a rien donné, mais la *tranchée B'* nous a fait découvrir les substructions, en maçonnerie de briques, d'une chapelle plus ancienne et aussi plus importante. Nous les avons dégagées complètement.

Dans les terres qui les recouvraient, ont été trouvées quelques pièces de monnaie que M. Georges Cumont a déterminées comme suit :

ALBERT ET ISABELLE (1598-1621) : Pièce dite double courte *(dobbele corten)* valant 8 mites flamandes, frappée à Tournai en 1607.

ALBERT ET ISABELLE : Pièce dite *Negenmanneken*, valant 6 mites flamandes, frappée à Anvers en 1609.

ALBERT ET ISABELLE : Même pièce, frappée en 1616.

PAYS-BAS : Dute de l'Overyssel, frappée en 1621.

PHILIPPE IV : Pièce dite *Negenmanneken*, valant 6 mites flamandes, frappée en 1626.

FERDINAND DE BAVIÈRE, ÉVÊQUE DE LIÉGE (1612-1650). Liard frappé dans le pays de Looz, en 1643.

PAYS-BAS : Dute de Zélande, frappée à Middelbourg en 1689. Liard de la Frise (XVIIe siècle).

Liard de Zélande (XVIIe siècle), frappé à Middelbourg.



On pouvait se demander si le tertre de Ghistelles n'était pas une motte féodale ayant peut-être servi de base au château de Bertolf, comme semblait en témoigner, *au moins par tradition,*

un tableau ancien existant dans l'église du prieuré et représentant le martyre de sainte Godelieve [1] (fig. 10).

Contrairement à notre attente, les fouilles, ainsi qu'on vient de le voir, n'en ont point fourni la preuve.



Fig. 10. — Le martyre de sainte Godelieve.

Il nous est particulièrement agréable de remercier ici Mme la baronne de Béthune, M. l'abbé J. Van Seynhaeve et les Sœurs de Sainte-Godelieve d'avoir bien voulu nous permettre d'étudier le tertre de Ghistelles. Tous nos remerciements également à notre confrère et ami Joseph Maertens, à la demande duquel cette autorisation nous a été accordée.

EXAMEN D'UN TERTRE A NODUWEZ (Province de Brabant).

M. Poils s'est rendu à Noduwez pour examiner le tertre du « Calvaire du Tombois », fouillé jadis sans résultat, mais dont la

1 Ce tableau paraît dater du commencement du XVIIe siècle. Nous en devons la photographie à l'amabilité de M. Edouard Jonckheere.

Commission se propose de reprendre l'exploration sur un plan nouveau.

VISITES PRÉPARATOIRES AUX FOUILLES A MERSCH ET A LAMORTEAU (PROVINCE DE LUXEMBOURG).

Notre confrère est allé également — cette fois en compagnie de M. J.-B. Sibenaler — reconnaître deux emplacements belgo-romains à Mersch et à Lamorteau, où des recherches pourraient être pratiquées avec chance de succès.

Grâce à l'entremise de M. Sibenaler, les autorisations de fouilles ont été obtenues sans difficulté.

SURVEILLANCE DE TRAVAUX A GENVAL ET A TERVUEREN (PROVINCE DE BRABANT).

Enfin, notre dévoué confrère M. Poils s'est occupé encore de la surveillance des travaux de creusement d'un étang à Genval et des travaux de curage du grand étang de Tervueren. La mise à sec de cette pièce d'eau a montré qu'il n'existe plus, à cet endroit, aucune trace de l'ancien château.



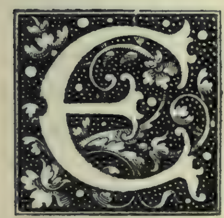
La Commission des fouilles renouvelle aux personnes aimables et obligeantes qui l'ont aidée dans ses travaux, l'assurance de toute sa gratitude.

Bon ALFRED DE LOË.





DÉCOUVERTE
D'UNE CAVERNE
A WAULSORT



TANT en villégiature à Waulsort, je m'étais informé, de divers côtés, s'il n'existait pas des cavernes connues des habitants comme n'ayant pas encore été explorées, car la plupart des grottes de la vallée de la Meuse ont été plus ou moins fouillées , et il est très rare d'en trouver une qui soit restée intacte.

M. l'avocat Victor Renauld, qui se trouvait en même temps que moi à Waulsort, s'est alors rappelé que, deux ans auparavant, il avait visité de nombreuses grottes avec le député Colfs et que, parmi celles-ci, il y en avait une qu'ils n'avaient pas eu le temps d'explorer et qu'il nous désigna.

Je m'y suis donc rendu accompagné de l'avocat Renauld et de mon fils. La grotte se trouve à hauteur de la borne 7/1 entre Hastière et Waulsort, à mi-chemin à peu près de ces deux localités et sur le territoire de la dernière d'entre elles.

Pour y arriver, on traverse le petit tunnel sous le chemin de fer, on côtoie une large mare d'eau dans laquelle nous avons dû jeter de grosses pierres pour pouvoir passer à pied sec, et nous nous sommes dirigés ensuite obliquement à travers les

ronces et les arbustes vers la caverne, et cela par une pente de plus de 75 degrés...

La dite caverne est située à une vingtaine de mètres au dessus du niveau de la Meuse. Elle est précédée d'une terrasse dans un coin de laquelle s'ouvre un couloir aboutissant à une chambre.

La grotte se divise en trois parties.

La première salle mesure une trentaine de mètres carrés et sert de refuge aux chemineaux.

La seconde salle est d'un accès plus difficile à cause des stalagmites qui en défendent l'entrée et des terres qui sont descendues du haut de la grotte et ont ainsi réduit le diamètre du couloir d'entrée à environ 0^m70. Pour arriver de la première salle au couloir, on devait ramper à plat ventre jusqu'au haut, le tout sur une très forte pente.

Nous avons enlevé une partie des terres obstruant l'entrée entre la première et la seconde salle. Ces terres, examinées minutieusement à l'extérieur, nous ont donné quelques ossements, restes de repas, ainsi qu'un fragment de maxillaire supérieur humain.

Cette partie de la caverne étant dégagée, nous avons travaillé contre la paroi de la seconde salle et dans celle-ci nous avons trouvé divers ossements. Ceux-ci étaient enfouis dans des mottes de terre argileuse et se présentaient durs et informes.

M. E. Dupont, dans son ouvrage sur les cavernes, dit :

1° Que toute caverne large, à grande ouverture et qui n'était pas très humide, fut toujours, dans notre région, longtemps habitée par nos ancêtrcs quaternaires;

2° Les cavernes qui furent des repaires de bêtes féroces ont une disposition particulière; ce sont des couloirs en général longs et étroits dont l'extrémité est obscure;

3° La plupart des cavernes des bords de la Meuse furent aussi des lieux de sépulture à l'époque néolithique.

Ce sont des faits qui peuvent se présenter ici dans la grande caverne et en partie dans la plus petite.

La grande caverne est largement ouverte, pas humide. Il est donc probable qu'elle a été habitée, d'autant plus que nous y avons trouvé des traces de foyer : charbon de bois et terre calcinée.

Il a fallu un effondrement de la partie postérieure pour qu'elle fût abandonnée par l'homme.

Les terres et des pierres ont rempli toutes ces parties. Les terres ont dû être entraînées par les eaux, et cela par une ouverture actuellement bouchée, dans la partie la plus reculée qui forme une salle, haute et large, dans laquelle se tenaient probablement les bêtes féroces.

Pour la petite caverne, l'entrée est étroite, le couloir est long et aboutit par un crochet à une petite salle. Tout le couloir est rempli de limon et n'a jamais été fouillé.

Comme la plupart des cavernes de la Meuse qui servaient de sépulture, la disposition naturelle de celle-ci, précédée d'une terrasse, indiquait suffisamment son usage, étant donné que cet emplacement devait servir au repas funéraire. On y faisait le feu pour rôtir les animaux destinés à être mangés.

Incidemment, je me permets de vous citer les passages suivants de l'ouvrage de M. le baron de Loë sur les sépultures néolithiques dans les cavernes :

Les néolithiques avaient chez nous trois modes de sépulture dans les cavernes :

1° Enfouissement pur et simple des cadavres dans une crevasse ou dans un trou naturel du calcaire;

2° Inhumation d'un ou de plusieurs cadavres couchés ou accroupis à l'entrée des grottes;

3° Sépulture à deux degrés consistant en une exposition ou inhumation temporaire des cadavres, puis dépôt dans des cavernes ossuaires des parties principales des squelettes, les crânes ordinairement placés ensemble.

La caverne qui nous occupe est donc probablement une ancienne sépulture néolithique, comme elle a pu servir également d'habitation et de repaire aux bêtes féroces.

Ayant soumis à M. De Pauw, conservateur du Musée de géologie et de zoologie de l'Université de Bruxelles, les différents ossements que nous avons recueillis dans la caverne, celui-ci y a reconnu :

Paléolithique

Ursus speloeus (ours des cavernes); Rangifer tarandus (renne); Canis vulpes (renard).

Néolithique

Homo sapiens (homme); Sus scrofa (sanglier); Canis vulpes (renard); Meles taxus (blaireau); Lepus cuniculus (lapin); Lepus timidus (lièvre).

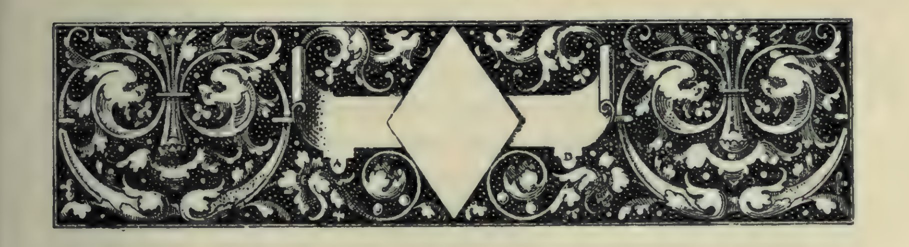
M. De Pauw a bien voulu me faire remarquer également que l'ancienneté des os se reconnaît souvent à la couleur et principalement à l'absence complète de gélatine chez ceux de la période paléolithique, si bien que ces os, posés sur la langue, y collaient naturellement.

Étant donnée la signification des ossements recueillis et désirant avant tout soumettre à la Société d'archéologie de Bruxelles le fruit de nos trouvailles et lui demander s'il ne lui conviendrait pas de continuer les fouilles, j'avais sollicité du conseil communal de Waulsort l'autorisation d'explorer la dite caverne.

Je n'ai pu malheureusement obtenir cette autorisation ; diverses difficultés, sur lesquelles je n'aî pas à m'appesantir ici, m'ayant été suscitées.

St. van der Elst.





LES BOITES A TABAC

POURVUES DE BARÈMES

SERVANT A CALCULER LA RAPIDITÉ DES NAVIRES



A plupart des Musées du nord-ouest de l'Europe contiennent dans quelques vitrines des boîtes en laiton ou en cuivre rouge d'environ 0^{m}15 de longueur sur 0^{m}05 à 0^{m}06 de largeur, datant du XVIIIe siècle et ayant servi à enfermer le tabac et la pipe, dont l'usage commençait à se répandre. La destination de l'intérieur ne saurait être douteuse, car certaines ont encore la petite pipe en terre de l'époque, ainsi qu'une aiguille d'os ou de corne ayant servi à l'extraction du tabac ou de la cendre. Ces boîtes paraissent avoir été employées notamment par les navigateurs, qui rapportaient les cargaisons de tabac des pays d'outremer. Celles qui portent, gravés au trait, des sujets divers ou des inscriptions semblent avoir été créées surtout en Hollande. La plupart de celles pourvues de représentations en ronde-bosse avec mentions en lettres repoussées ont été fabriquées, au cours du XVIIIe siècle, dans la ville peu connue d'Iserlohn, située en Prusse rhénane, à une soixantaine de kilomètres à l'est de Dusseldorf, non loin des grandes exploitations métallurgiques et industrielles d'Essen, de Barmen et

d'Elberfeld [1]. Celles de forme ovale sont généralement plus anciennes que les rectangulaires. Presque toutes dénotent leur origine étrangère ou populaire, soit par suite du patois employé, soit par les fautes d'orthographe existant dans le contexte des inscriptions hollandaises ou allemandes apposées.

Les parois des deux côtés portent, au repoussé ou au trait, des dessins de scènes campagnardes, familières, guerrières ou rappelant soit le Grand Frédéric, soit la guerre de Sept Ans, etc. Certaines représentent des épisodes de navigation, par exemple un Hollandais dégustant le tabac provenant d'un tonneau récemment débarqué. Un couvercle ovale inédit, faisant partie de notre collection, montre une scène de ce genre. L'inscription gravée a le mérite de préciser ce que la boîte était destinée à contenir, en même temps que l'idée du voyage sur mer effectué par le détenteur : Tabak gehaelt wijt veere landen. — Tabac rapporté des pays lointains. Certains collectionneurs, se fondant sur leur destination de renfermer du tabac et sur leurs inscriptions en langue néerlandaise, ont qualifié les objets en question par ces seuls mots : tabatières hollandaises. Des articles intéressants ont été déjà publiés sur un certain nombre des sujets variés qui y sont représentés [2].

[1] Revue allemande illustrée *Daheim. Ein deutscher familienblatt*, 37e année, octobre 1900-1901, n° 6, p. 24. Article de M. le professeur Dr Kirmis, Neumunster.

[2] Revue littéraire allemande *Daheim*, 37e année, p. 22.

Annales de la Société d'archéologie de Bruxelles, t. VII, p. 200, article de M. De Raadt.

Les Boîtes en cuivre, dites tabatières hollandaises, par M. G. Van der Linden. Extrait des *Annales de la Société d'archéologie de Bruxelles*, t. XV, 2e et 3e livr., 1901, 37 pages avec figures.

Il est intéressant de signaler qu'il existe, indépendamment des boîtes étudiées par ces divers auteurs, notamment d'une façon très compétente par M. Van der Linden, et de celles faisant l'objet du travail actuel, toute une autre catégorie de tabatières hollandaises, que l'on pourrait dénommer « à rébus », et sur lesquelles la phrase gravée se complète à l'aide du mot figuré par le dessin. Nous pouvons citer comme spécimens les boîtes faisant partie des collections de M. Gaston de Leval, à Bruxelles, et de M. Vallentin du Cheylard, à Montélimar (Drôme). Une de celles appartenant à ce dernier archéologue émérite porte, gravée au trait, d'un côté une table servie entourée de personnages séparant la mention : JESUS UDOU

VAAR EOU GESALFT.

c'est-à-dire Jésus voulut être oint d'un ....

Le revers représente un homme et une femme se promenant dans un jardin et

Une série de ces boîtes a été laissée à l'écart jusqu'à présent, parce que les tableaux de chiffres apposés sur les deux côtés, supérieur et inférieur, constituent une énigme, dont la solution était ignorée. La question fut posée dès 1854 dans le *Navorscher*, sorte d'intermédiaire des chercheurs et curieux, publié en Hollande, qui a inséré le dessin d'une boîte de 1761 presque semblable à celle de 1750, citée ci-après, et pourvue également d'une sentence philosophique au-dessus du tableau de chiffres [1]. Des renseignements étaient demandés sur la signification des tables arithmétiques gravées. Aucune interprétation n'avait pu être fournie.

Possesseur depuis quinze années d'une boîte à tabac pourvue de ce même tableau de chiffres, je remarquai les objets identiques que je rencontrai de côté et d'autre, dans l'espoir qu'un spécimen du début ou de la fin de la fabrication donnerait la clef de l'énigme. J'arrivai à connaître l'existence de huit exemplaires pourvus des barèmes en question, datés de 1750, 1761, 1762, 1776, 1792 et 1817 [2]. La découverte d'une neuvième boîte, datée de 1729, c'est-à-dire remontant aux premières années de la fabrication, et pourvue d'une inscription facilitant l'interprétation, permit de fournir la solution de la difficulté [3].

Les neuf spécimens signalés, qui se ressemblent, sauf quelques minimes différences d'inscription, portent sur le dessus une représentation facile à expliquer, et qui est dénommée communément : calendrier perpétuel. Cette fraction d'almanach rappelle le nombre des jours de chaque mois, et les quantièmes de mois, auxquels le même jour de la semaine survient, tels que : 1—8—15—22—29=2—9—16—23—30, etc.

placés au milieu des inscriptions de caractère protestant : « WY WOLDEN GO SCHALDEN EN WY VELDEGEN », c'est-à-dire : « Nous sommes persécutés et nous nous résignons. »

Cet autre genre de tabatières hollandaises n'a pas encore été étudié, et il pourra devenir un jour l'objet d'un travail curieux, quand un nombre suffisant d'exemplaires aura été réuni et que les rapprochements indispensables auront été effectués.

[1] *De Navorscher*, 1854, 4e jaargang, deel IV, volume 4, blz. (page) 5.

[2] Musées de Leuwarden, de Groningue, de Middelburg (Hollande), de Lubeck (Allemagne du Nord), Kulturhistoriska Museets hafvidsamlingen de Lund, province de Scanie (Suède).

[3] Nous exprimons notre gratitude à Mlle De Man, l'érudite archéologue hollandaise, pour nous avoir fait connaître la boîte à tabac de 1729, aussitôt que cet objet entra dans la collection du Musée de Middelburg.

La date de fabrication des boîtes est indiquée d'une façon assez particulière par les chiffres placés dans les quatre cases du bas, naturellement vides dans un calendrier de ce genre. Par la force des choses, ce premier tableau est, en même temps, un calendrier lunaire, en ce sens que, lorsque la nouvelle lune est le premier du mois, le premier quartier est le 8, la pleine lune le 15, le dernier quartier le 22 et la nouvelle lune suivante le 29. Les mois commençant par un même jour de la semaine pendant les années non bissextiles sont placés les uns au-dessus des autres.

Une autre particularité consiste en ce que les chiffres, figurant au-dessous des noms de mois en fournissent les numéros d'ordre soit d'après le calendrier julien, qui faisait de septembre, octobre, novembre et décembre les 7e, 8e, 9e et 10e mois, soit d'après le calendrier grégorien, qui a fait de janvier et de février les 1er et 2e mois de l'année. L'opposition de ces deux façons de classer les mois est indiquée d'une façon supplémentaire par les deux dessins circulaires figurant de chaque côté du calendrier perpétuel. Celui de droite porte, au-dessous d'un personnage assis coiffé d'une mitre, la mention : « Voor Christ 45 », c'est-à-dire 45 ans avant Jésus-Christ, ce qui concorde avec l'installation de l'ère julienne par Jules César. Comme *ce calendrier julien resta celui usité chez les Anglais jusqu'en* 1752, année de l'adoption par cette nation de la réforme du calendrier grégorien, on comprend que les navigateurs de la mer du Nord avaient fréquemment à tenir compte des différences résultant de ces deux calendriers, surtout en 1729, 1750, 1761 et 1762, dates figurant sur les tabatières en question. Au milieu du XVIIIe siècle, l'antagonisme entre ces deux modes de supputer le temps chez les Anglais et chez les Hollandais, qui étaient de grands peuples navigateurs voisins, devait être un sujet de remarques de chaque instant.

Le dessin de droite représente, dans un second médaillon rond, le buste d'un autre personnage barbu, coiffé d'une mitre surmontant la date 1582, qui est l'année où fut édictée la réforme grégorienne. Il est curieux de constater que les boîtes à tabac de 1729 et de 1792 portent la mention erronée 1482 au lieu de 1582, parce que l'ouvrier graveur, ignorant cette date, peu connue du bas peuple, de la réforme astronomique du pape Grégoire, avait mis un 4 au lieu d'un 5 sans s'occuper d'être exact sur ce point. Une

particularité, prouvant certainement que la date de 1482 es erronée, consiste en ce que, sur un exemplaire, le 4 a été surchargé d'un 5.

Le barème, gravé sur l'autre paroi, dont nous allons nous occuper finalement, et qui constitue le principal sujet de nos investigations, est surmonté d'un médaillon rond, contenant un personnage à mi-corps, ayant devant lui un globe terrestre, le long duquel il manœuvre un compas. Au-dessous est inscrite la date 1497, qui est celle du voyage d'Améric Vespuce, allant à la découverte de l'Amérique. On peut supposer que la figure dessinée rappelle ce grand navigateur [1]. Plus bas figure la table, dont l'interprétation est à fournir. Elle est très sensément placée sous l'égide d'un tel parcoureur des mers, puisqu'elle s'occupe des longueurs de la route suivie par un vaisseau.

Les ouvrages des grands navigateurs du XVe et du XVIe siècle, les *Commentaires* d'Albuquerque, le *Roteiro* de D. Johan de Castro donnent des reproductions plus ou moins étendues des journaux de bord de leurs bâtiments. Ces récits de navigation fournissent le plus souvent l'indication des distances parcourues : particularité qui oblige à admettre l'existence d'un moyen matériel quelconque pour aider ce qui était appelé l'*estime*, et pour la régulariser. Aucune de ces publications ne renseigne sur le mode employé par ces marins pour avoir connaissance de la longueur du chemin réalisé en mer.

D'après les ouvrages du temps, le procédé employé à ce moment était ce que les navigateurs appelaient simplement l'*estime*, c'est-à-dire une évaluation approximative de la route parcourue, d'après l'impression des gens du métier. Une telle appréciation, qui n'est basée sur aucune donnée scientifique, semble avoir suffi dès l'antiquité à Hérodote, quand il indiqua la longueur et la largeur du Pont-Euxin [2]. Les œuvres de Vitruve font allusion à l'emploi d'une machine à aubes plongeant dans la mer et qui

[1] Cette hypothèse semble plus admissible que celle émise sur une note placée auprès d'une tabatière de ce genre, existant dans les vitrines du Musée de Lubeck, note énonçant que la personnalité représentée aurait été Copernic. Cette supposition est inadmissible car, en 1497, Copernic n'avait que vingt quatre ans et n'était pas encore célèbre.

[2] HÉRODOTE, *Melpomène*, livre 4.

aurait eu pour but de renseigner sur la rapidité du navire suivant la plus ou moins grande vitesse avec laquelle ces roues auraient tourné [1].

Après l'époque romaine, quatorze ou quinze siècles s'écoulent sans que l'on rencontre le moindre document sur ce sujet. Vers le XVIe siècle, Piggafetta indique, dans son voyage de 1519 à 1522, que les marins d'Italie mesuraient parfois la route parcou rue pendant la navigation au moyen d'une chaîne attachée à un flotteur, chaîne que cet auteur appelle : « catena a pappa » [2]. Cette « pappa » était une navicelle, une petite barque faisant l'office de flotteur [3]. Cette énonciation est la première mention de l'emploi d'un objet séparé du navire, idée qui devait être plus tard reprise par les Anglais pour constituer le loch, et par les Hollandais dans les conditions, un peu différentes, qui ont été l'origine de la table-barème que nous avons à interpréter.

Cette invention ne se généralisa pas. Les auteurs du XVIIe siècle, tels que Crescentius et le Père Fournier, firent mention de petits moulins servant à se rendre compte de la marche plus ou moins rapide des vaisseaux, mais ces instruments ne paraissent même pas avoir été sérieusement étudiés [4].

La citation que le Père Fournier fait de cet appareil dans son *Hydrographie maritime* [5] suggère une remarque curieuse. Cet intelligent ecclésiastique propose de perfectionner l'invention en compliquant le moulin en question par l'adjonction de plusieurs roues dentées agissant les unes sur les autres, « comme il se voit aux rostissoires et ès-instruments, dont on sert sur terre pour mesurer les pas que l'on fait, et qui s'appellent pour ce suit : Podomètres ». Cette énonciation montre que, dès le milieu du

[1] M. VITRUVIUS POLLIVIUS, *De architectura libri decem.* Amsterdam, Elzevier, 1649, p. 221 à 223.

[2] *Premier voyage autour du monde par le chevalier Piggafetta sur l'escadre de Magellan, pendant les années* 1519 *à* 1522, texte italien.

[3] *Pappa* a, en italien, le seul sens de « bouillie ». L'expression *catena a pappa* serait donc analogue à celle qu'emploieraient nos marins en disant : corde qu'on laisse filer dans la grande tasse.

[4] Barthélemy CRESCENTIUS, *Della nautica Mediterranea*, liv. 2, chap. IX; Roma, 1602, p. 247.

[5] *Hydrographie*, contenant la théorie et la pratique de toutes les parties de la navigation, par le Père FOURNIER. Paris, Soly, éditeur, 1643, liv. XVII, p. 106 et p. 708.

XVIIe siècle, on avait cherché également à constater la rapidité et la longueur de la marche effectuée sur terre et ce à l'aide d'instruments à multiples roues dentées, qualifiés à l'origine comme à l'heure actuelle par le même mot : « Podomètres ».

Le loch commença à être imaginé et usité en Angleterre précisément vers le même temps. L'auteur suédois du *Nautisk Ördbok* énonce, sans en apporter la preuve, que l'idée première de cet instrument remonterait à l'année 1607 chez les peuples navigateurs du Nord [1]. Le mot « logg », avec le sens d'instrument destiné à mesurer la vitesse d'un navire, est imprimé en 1644 dans le *Sea manns Dictionary* de H. Manwayring, et en 1653, dans le *Sea manns gramm* de John Smith. Le Père Fournier confirme ces indications quand il énonce en 1643, dans son *Hydrographie*, que, « *depuis quelques années*, les Anglais prennent une ligne ou cordeau, auquel on fait des nœuds de 7 brasses en 7 brasses, ou de 10 en 10. A cette cordelette est attachée une petite palette ou nacelle de bois de chêne d'environ un pied sur cinq ou six pouces de large qui est chargée sur l'arrière d'une petite bande de plomb. » Puis il décrit le fonctionnement de ce flotteur que l'on cherchait à rendre immobile par des dispositions appropriées et qui était jeté en mer dans le sillage du vaisseau en laissant filer librement une corde selon la vitesse du navire. On comptait ensuite le nombre de nœuds, c'est-à-dire la longueur déterminée de cordage, qui avait coulé dans l'eau pendant ce que l'on appelait une ou deux horloges. On dénommait horloge la durée d'écoulement d'un sablier fonctionnant pendant trente secondes. Cette idée de l'emploi d'un flotteur dans les mers du Nord pour connaître la rapidité d'un bâtiment doit être due réellement aux Anglais, car le mot *lok* possède en anglais seulement le double sens de bûche ou bloc de bois, et de *loch* ou instrument servant à mesurer la vitesse sur mer [2]. A l'époque primitive, le loch n'a évidemment consisté que dans une simple bûche de bois jetée à l'eau avec plus ou moins de lest pour la tenir immobile dans la limite du possible, et rattachée au navire qui l'a lancée, par une

[1] *Nautisk Ordbok*, 1840.

[2] Nous n'indiquons que comme exemple de l'humour britannique l'hypothèse émise parfois, qui attribuerait à un Anglais dénommé *llok* l'invention d'un morceau de bois flotteur rendu immobile et relié au navire par une cordelette. (DAVEREIN, *Dictionnaire de la marine*, p. 758.)

corde se déroulant au fur et à mesure de la marche. Les Français gratifièrent, au début, le procédé anglais d'un nom qui remémore l'idée première italienne, car ils qualifièrent « nacelle ou petit navire » le flotteur tenant au vaisseau par un cordage [1]. Le loch anglais fut relativement lent à se répandre. Au milieu du XVIII[e] siècle, les ouvrages français relatifs à la marine employèrent pour la première fois l'expression anglaise « loch » dans le sens d'instrument servant à mesurer la marche d'un bâtiment.

Mais dès le siècle précédent, les voyages au long cours s'étaient multipliés. L'utilité de points de repère permettant une évaluation plus exacte de l'ancienne estime avait frappé tous les commandants de navires. Les Hollandais, dont les vaisseaux allaient dans les Indes et en Amérique, employaient depuis un temps vraisemblablement assez lointain des façons de procéder plus simples que celles des Anglais et qui se rattachent peut-être aux moyens usités par les marins illustres du XV[e] siècle pour avoir connaissance du chemin effectué en mer. Ces navigateurs, qui avaient débuté par faire du cabotage, c'est-à-dire par voyager entre des îles ou des ports rapprochés, appréciaient la vitesse de leurs bateaux à la simple inspection de la rapidité avec laquelle l'eau s'écoulait le long de la ligne de flottaison. De cette idée première passer à celle de jeter dans l'eau un morceau de bois pour mieux se rendre compte de la vitesse avec laquelle le navire le dépasse, il n'y avait qu'un pas, qui dut être vite franchi. Les Hollandais, anciens caboteurs, habitués à ce mode éminemment simple de se rendre compte de la vitesse en mer, n'eurent aucune propension à faire usage du loch anglais. Ce dernier procédé avait pour eux l'inconvénient d'abord d'obliger à posséder toujours un sablier marchant bien et, en second lieu, de ne permettre le retour facile du flotteur au bateau qu'à la condition du bon fonctionnement de petits appareils de déclanchement qui, à l'origine, ont été forcément défectueux. L'idée du loch et la coutume hollandaise reposent, au fond, sur le même principe, en ce sens que la vitesse du navire est calculée par l'examen de la rapidité avec laquelle un vaisseau dépasse un morceau de bois. Les Anglais le

[1] En 1702, Aubin n'énonce pas le mot, *loch*, dans le vocabulaire des marins français.

jetaient derrière le navire et l'attachaient à une corde. Les Hollandais lançaient le morceau de bois sur le côté en avant du navire et le laissaient libre. Le procédé hollandais était le plus simple. Il n'avait besoin que d'être perfectionné.

Deux moyens s'offrirent à l'esprit des intelligents marins des Pays-Bas pour rendre pratique leur habitude de jeter un bloc de bois le long d'un navire en marche, de remarquer le temps mis par le navire à dépasser ce flotteur et de déduire de cette inspection la rapidité d'avancement sur mer.

Le premier consista à marquer sur le bâtiment une longueur déterminée pour permettre de connaître l'étendue exacte de chemin parcouru entre le moment où la bûche de bois serait parallèle à la marque existant en tête du navire, et le moment où elle serait à la hauteur d'une autre marque existant près du gouvernail.

Le second consista à remplacer le sablier par le simple énoncé à haute voix d'une numération successive effectuée normalement, c'est-à-dire ni vite ni lentement. Le temps que l'on met à dire : « une, deux » en français, « ein, zwei » en allemand, « één, twee » en hollandais, représente une seconde. Le temps nécessaire pour compter jusqu'à quatre : un, deux, trois, quatre, dans ces diverses langues, représente deux secondes. C'est un moyen empirique de calculer le temps, mais qui se rapproche sensiblement et d'une façon curieuse de la vérité.

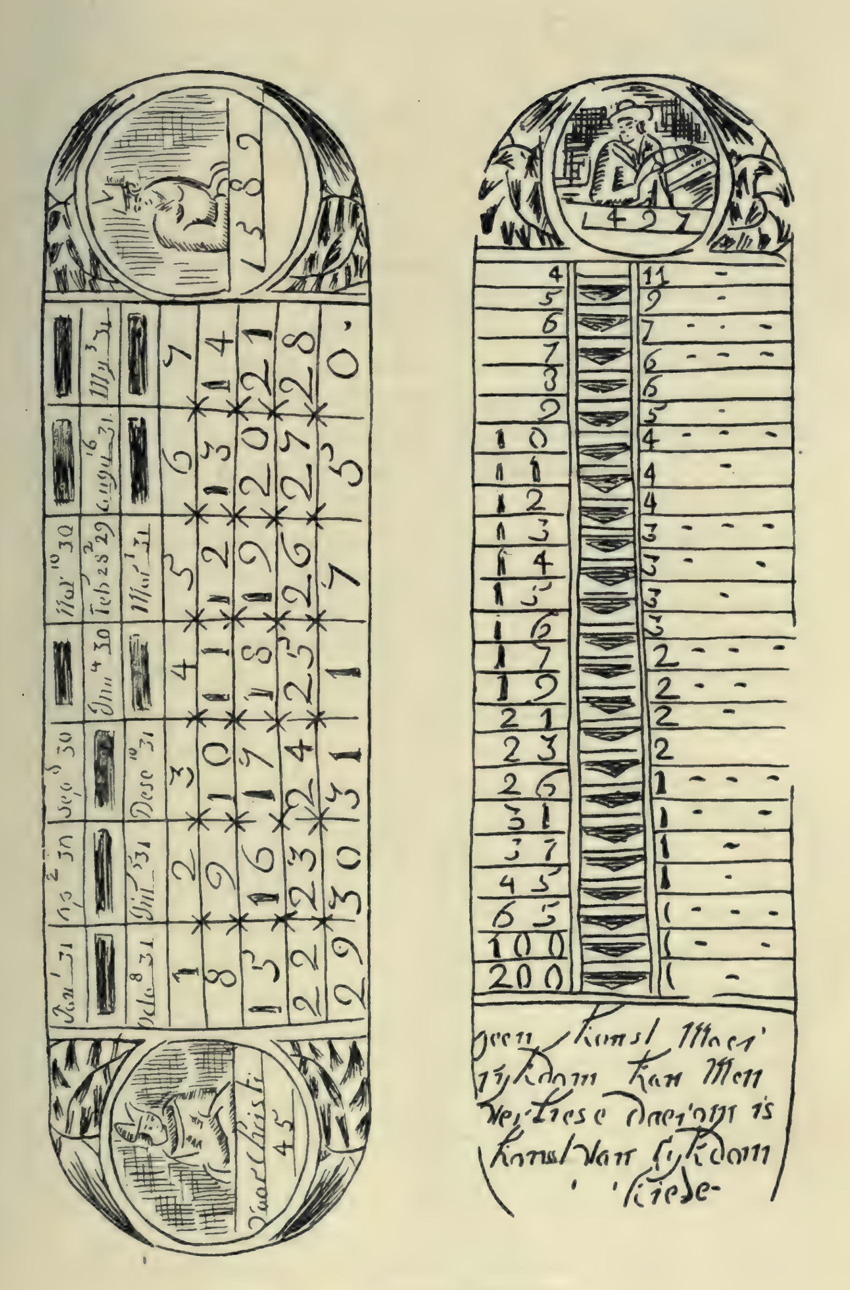
La combinaison de ces diverses données permit d'organiser le moyen de calculer la vitesse d'un bâtiment. On sut le chemin parcouru par le navire en tel ou tel nombre de secondes au moyen de la multiplication du nombre de secondes compté par l'étendue de l'espace déterminé sur le bordage du navire. Il en résulta l'établissement d'une table allant d'un côté en croissant de haut en bas. La première colonne de ce tableau, qui est celle figurant sur les tabatières dont nous nous occupons, est placée à gauche et contient la succession des divers chiffres, qui auront été comp tés posément pendant que le morceau de bois aura suivi le long du navire l'espace marqué au bordage. Ces chiffres, dont l'importance va naturellement en augmentant, sont le double du nombre réel de secondes puisqu'il a été établi qu'on employait une seconde pour compter jusqu'à deux. L'autre colonne, c'est-à-

dire celle placée à droite, porte des chiffres qui vont en diminuant de haut en bas, puisque la vitesse du navire est d'autant plus faible que le nombre compté posément par le marin sera plus élevé. Elle indique le nombre de milles parcouru pendant le temps de numération porté à la colonne de gauche; les chiffres inscrits dans les deux colonnes se répondant ligne par ligne. Le procédé ainsi imaginé comporte forcément le dressé de tableaux complémentaires, qui figurèrent d'abord sur des feuilles de papier, puis dans des livres à telle ou telle page. Des explications et des développements sur l'emploi de ce procédé durent évidemment être mentionnés sous tel ou tel numéro dans les almanachs maritimes, dans certains opuscules de marine, ou même peut-être sur des livres de bord aujourd'hui disparus.

Quand nombre de navigateurs hollandais eurent reconnu que les données figurant sur ces tableaux fournissaient, avec une vérité suffisante, des indications sur la rapidité de marche des navires, l'usage de tables de cette nature se répandit sur les côtes de Hollande et dans les ports de l'Allemagne du Nord. Elles furent même bientôt usitées dans les voyages au long cours, ayant pour but de rapporter le tabac des pays d'outremer. Comme le papier est d'un usage difficile au milieu de l'humidité de la mer et des embruns des vagues, les fabricants de boîtes à tabac hollandaises comprirent que l'apposition de tables de ce genre sur les tabatières en question faciliterait la vente de ces sortes de marchandises, qui deviendraient ainsi usuelles pour les marins à un double titre. Les fabricants de Hollande et même d'Allemagne gravèrent par suite les tableaux dont nous venons d'indiquer les bases, sur les boîtes destinées à être vendues aux navigateurs de Hollande et des contrées septentrionales.

L'une des plus anciennes boîtes, qui fait partie du Musée de Middelbourg, porte la date de 1729. Elle montre, par suite des détails qu'elle est seule à posséder, le début de l'apposition sur ces objets du procédé imaginé pour calculer la rapidité de marche des bâtiments sur mer. Nous reproduisons ci-contre le dessin de notre boîte, identique, sauf le contexte des inscriptions.

Au-dessus de la table gravée sur l'exemplaire existant à Middelbourg se trouve la mention en hollandais : « Reynlan 's 40 voeten op het water ti zien is desen tavel gemagt » : cette table est



BOITES A TABAC HOLLANDAISES.

calculée sur 40 pieds de Rhinlande vus sur l'eau. L'emploi d'une mesure du Rhin à marquer sur le bordage du navire s'explique parce que ces boîtes étaient d'usage courant dans les pays du Nord et parce qu'elles devaient servir dans des contrées où les mesures d'Allemagne étaient usitées à côté de celles régionales.

Au-dessous, en haut de la colonne de gauche, figure le mot hollandais : *telle*, qui signifie : compte-numération, surmontant les chiffres successifs, qui auront pu se trouver « comptés » posément à haute voix, pendant que la bûche effectuera le long du bâtiment le parcours marqué de 40 pieds du Rhin. Il va de soi que ces chiffres vont en s'élevant de plus en plus de haut en bas pour satisfaire à toutes les éventualités, depuis la première ligne qui porte 4, jusqu'à la dernière qui porte le nombre 200.

En haut de la colonne de droite figure le mot *myle*, c'est-à-dire le nombre de milles parcourus par le navire. Chacun des chiffres de la colonne de gauche, c'est-à-dire de la numération comptée posément, correspond ligne pour ligne à un chiffre de la colonne de droite, indiquant le nombre de milles courus, et suivi d'un, de deux ou de trois petits traits pour signifier un quart de mille, deux quarts de mille, trois quarts de mille en plus du chiffre principal porté.

La numération 4 (soit 2 secondes) correspond à 11 milles et quart, la numération 5 à 9 milles et quart, la numération 6 à 7 milles trois quarts, et ainsi de suite.

Le dernier chiffre du bas, qui est 200, ou 100 secondes, ou une minute et 40 secondes pour la durée du passage du bois flotteur, correspond à une vitesse qui n'est que d'un quart de mille.

Deux questions doivent être immédiatement résolues pour permettre de mieux comprendre le fonctionnement du procédé. D'abord les 40 pieds de Rhinlande représentent une longueur de $12^{m}56$ suivant les uns, ou de $12^{m}53$ suivant les autres, n'ayant entre elles qu'une différence négligeable. Ce quantum constituait une mesure facile à marquer sur l'un ou l'autre bordage du bâtiment, ou même sur les deux. En second lieu, le mille employé était celui correspondant aux 40 pieds de Rhinlande, c'est-à-dire le mille de Rhinlande, ou mille allemand commun de 7,416 mètres suivant les uns, de 7,407 mètres 40 c. suivant les autres, soit

de 7,410 mètres en chiffres ronds, si l'on prend une moyenne de ces évaluations [1].

L'inscription se trouvant au bas de la table confirme brièvement les explications premières fournies, et elle indique l'espace de temps auquel s'applique la distance portée comme parcourue.

« Den zee meter wijst den tekening aan hoe veel mylen in 1/4 Eetmaal en osk voor ider wagt, dot het schip heeft gerylt pagi 43 = 5,866. »

« La table marine que ce dessin représente indique combien de lieues un navire à voiles fait pendant chaque garde [2] et encore combien il a fait en un jour et une nuit, page 43 = 5,866. »

La table gravée sur les diverses tabatières indique, en conséquence, dans sa colonne de droite, la quantité de milles de Rhinlande de 7,410 mètres parcourue en 4 heures par un navire, suivant l'importance du chiffre figurant à la colonne de gauche qui aura été compté posément par le navigateur, pendant qu'un morceau de bois a suivi le long du navire la longueur de 40 pieds du Rhin, soit $12^{m}56$.

Pour avoir l'étendue de la route suivie par le bâtiment à même allure pendant vingt-quatre heures, les deux dernières lignes paraissent renvoyer à la page 43 et au n° 5866 d'un almanach ou d'un ouvrage de marine hollandais, peut-être même d'un simple livre de bord manuscrit restant à découvrir [3]. Cette référence devait permettre d'avoir un complément d'explications. Sans cela, il aurait suffi de multiplier par 6 le nombre de milles indiqué effectués pendant le premier quart de 4 heures. Il est probable que ce renvoi concordait avec un certain nombre d'axiomes de marine, tels que les suivants actuellement en usage dans la marine française et que nous citons à titre d'exemples :

« En multipliant par 8 le nombre de nœuds ou de milles marins français de 1,852 mètres parcourus en une heure, on a le nombre

[1] M. Visser, directeur de la Zeevaartschool (École des pilotes) de Flessingue, a bien voulu nous éclairer de ses appréciations techniques, d'une importance incontestable, pour ce qui concerne les questions maritimes hollandaises. Nous lui adressons ici l'expression de notre gratitude.

[2] Quart marin de quatre heures.

[3] Il est également possible que le chiffre 5,866 indique un certain nombre de pieds ou de mesures quelconques de tel ou tel pays équivalant à la lieue ou au mille en question.

de lieues marines françaises de 5,556 mètres suivies par le même navire en vingt-quatre heures, si la marche est maintenue à la même vitesse. »

Nous devons ajouter que la boîte de 1729 contient, par surcroît, une colonne du milieu surmontée de l'abréviation : Vs, dont les chiffres, allant de haut en bas en décroissant depuis 8 jusqu'à 1, n'occupent que les huit premières lignes. Une pure hypothèse permet de supposer que l'on avait classé les vents un peu forts en leur attribuant des numéros d'appréciation variant de 8 à 1, 8 étant la bonne et forte brise permettant de faire le parcours indiqué sur la première ligne de 11 milles et quart de 7,410 mètres, soit 83 kilomètres en quatre heures. Les numéros suivants portent pour chaque ligne et, par suite, pour chaque décroissance de rapidité un chiffre de plus en plus faible. On se serait arrêté à l'évaluation 1 pour indiquer une marche de 4 milles et quart, soit de 33 kilomètres en quatre heures, parce qu'un avancement inférieur n'aurait plus mérité d'être classé. On pourrait, d'autre part, supposer que les lettres Vs sont une abréviation de : Verstes, ou de quelque autre mesure régionale de route. Comme les chiffres portés en cette colonne centrale vont en décroissant, ainsi qu'il en est dans la colonne voisine des milles, cette seconde hypothèse comporte également une certaine vraisemblance. En réalité, aucune interprétation assurée n'a pu être découverte pour les lettres et chiffres de cette colonne du milieu. Il est vraisemblable que ces mentions étaient dénuées d'intérêt et même d'utilité sérieuse pour les questions résolues dans le surplus de la table, puisque cette colonne médiane n'a plus été reproduite sur les boîtes à tabac datées de 1750 — 1761 — 1762 — 1792 et 1817.

Le rebord de la boîte porte, d'un côté, cette inscription : « Regt door zee » (à travers la mer), qui semble faire allusion aux parcours en mer que la table avait pour but de préciser.

La phrase ci-après est gravée au-dessous de la table de l'autre côté de notre boîte de 1750 dessinée précédemment : « Geen kunst maar rykdom kan men verliese, Daarom is kunst van rykdom te kiesen [1] » (on ne peut perdre aucun art, mais on peut perdre

[1] Ce sont deux vers néerlandais.

la richesse, par conséquent il vaut mieux choisir l'art que la richesse).

C'est une sentence ou une réflexion philosophique, que l'on peut considérer comme un proverbe de tous les temps. Cette phrase singulière était la seule mention figurant au-dessous de la table sur les boîtes de 1750 et de 1761 dépourvues de l'inscription supérieure. Cet unique énoncé sentencieux n'avait pas été de nature à faciliter l'interprétation des chiffres figurant au-dessus.

Les boîtes de 1750 et de 1761 ont le même calendrier perpétuel accompagné de la légende : « Regt door zee », sur le côté.

Celles de 1762 et de 1817, qui se trouvent dans le Musée de Leuwarden, en Frise, sont pourvues, la première, de la sentence philosophique indiquée précédemment, et la seconde, de la mention : « Den eeuwig dueren den Almanak » (le calendrier perpétuel), phrases qui ne permettaient en aucune façon l'interprétation de la table. La boîte faisant partie de la collection de M. Van der Linden, à Bruxelles, est datée de 1792. Elle possède la même inscription que celle de 1762 : « Den eewig duerende Almanak » (l'almanach perpétuel). L'explication fournie pour l'une des parois ne peut, dès lors, être le sujet de la moindre hésitation. Cette dernière tabatière contient à l'intérieur, gravés au trait, des nom et prénoms, qui sont vraisemblablement ceux du détenteur originaire de l'objet.

Les guerres de la Révolution et de l'Empire, en enlevant momentanément aux Hollandais leur importance maritime, eurent pour effet de faire perdre aux navigateurs de ce pays l'habitude de calculer la rapidité des navires à l'aide des tables en question. D'autres causes entraînèrent la cessation de cet usage. D'une part, la diversité des mesures de mille employées au XVIIIe siècle pouvait amener certains marins à supputer la marche avec des milles d'une longueur renseignant inexactement sur l'avancement du navire. Nous avons indiqué que, d'après notre appréciation et celle de personnes compétentes, la table aurait été établie en milles d'Allemagne de 7,410 mètres. Mais les milles marins suivants étaient également usités par les navigateurs à cette époque :

1° Un autre mille d'Allemagne, dit grand mille allemand, équivalant à 9,270 mètres;

2º Le mille de Prusse, équivalant à 7,749 mètres;

3º Le mille hollandais, équivalant à 5,855 mètres;

4º Le mille français, équivalant à 1,854 mètres;

5º Le mille anglais, équivalant à 1,609 mètres.

Les marins de second ordre, porteurs de nos boîtes à tabac dépourvues sur les parois d'indications précises déterminant la longueur du mille spécial du tableau et sa nationalité, pouvaient et devaient discuter à l'infini sur celui de ces six sortes de mille qu'il fallait supputer pour apprécier la rapidité du bâtiment. Il ne pouvait en être autrement pour les détenteurs des boîtes datées de 1750 à 1817, d'un laconisme complet sur ce point. Indépendamment des trois sortes de mille allemand — grand, moyen et prussien, — entre lesquelles on pouvait hésiter à raison de telle ou telle origine des boîtes, quand on la connaissait, il y avait surtout le mille du pays, le mille hollandais, qui devait venir en premier lieu à l'esprit des marins des Pays-Bas et qui, différant de 2,000 mètres du mille allemand, entraînait pour eux des appréciations absolument divergentes quant à l'allure du bâtiment. Les renseignements fournis par ces tables ne pouvaient être qu'approximatifs. La preuve en ressort de ce que des différences d'estimation d'un ou de deux quarts de mille pour la vitesse répondant à tel ou tel nombre compté, existent parfois entre les chiffres figurant sur une tabatière ou sur une autre. Plus les indications fournies par de pareils tableaux se rapprochent de la vérité, plus ils sont usités. Mais de trop grandes divergences entre les distances inscrites et celles réellement parcourues amènent à négliger des instruments qui trompent.

L'officier de marine qui a bien voulu nous aider de son expérience et de sa science, nous a fait remarquer que si, en principe, la table renseignait réellement sur la rapidité d'un vaisseau, en prenant pour base un calcul par seconde sur une vitesse initiale pendant la longueur donnée de $12^{m}56$ ou de $12^{m}53$, le plus ou moins d'exactitude du barème dépendait tant de la longueur exacte de la partie marquée au bordage, que de l'étendue du mille servant à interpréter le résultat final [1].

[1] Nous remercions M. A. Rozet, officier du service hydrographique du Ministère de la Marine, d'avoir bien voulu nous faire profiter de ses connaissances techniques sur la matière.

Si, par exemple, nous supposons un instant l'emploi, comme base de calcul, du pied de Hollande de 0^{m} 2831 au lieu du pied de Rhinlande, on obtient une valeur de $11^{m}324$ pour les 40 pieds marqués sur le bordage servant à calculer la vitesse en demi-secondes et en secondes. Si, d'autre part, on calcule les milles parcourus sur la base du mille allemand moyen de 7,410 mètres, on arrive à trouver, pour chaque quart de quatre heures, un énoncé de vitesse porté au tableau se trouvant conforme aux données actuelles de nos instruments les plus perfectionnés, sauf la quantité infime de 35/100e. Sur ces données le barème des tabatières serait excellent. Cette déduction finale doit être considérée comme des plus intéressantes. Elle démontre que l'invention hollandaise avait un côté utile et pratique, qui a pu en motiver l'emploi pendant un siècle et même probablement au cours d'un certain nombre d'années antérieures. Son plus grand défaut a été l'absence de clarté dans la détermination des mesures employées.

Une autre particularité importante, qui nous a été révélée de même pour cette table, consiste en ce que, si l'on considère la colonne des longueurs de route comme indiquant des milles marins français actuels ou nœuds de 1,852 mètres (autrefois 1,854 mètres), cette table donne des indications assez sensiblement exactes sur la rapidité d'un bâtiment, mais par heure seulement, et non plus par quart de quatre heures. Par exemple, si l'on compte 6, c'est-à-dire s'il s'écoule 3 secondes pendant que le morceau de bois passe le long des $12^{m}56$ marqués au bordage, le navire parcourra effectivement la quantité indiquée de 7 milles trois quarts marins français ou 14 kilomètres 354 mètres par heure. Or, ce résultat se rapproche beaucoup de celui fourni par les instruments actuellement en usage dans la marine.

Cette coïncidence, qui peut paraître étrange mais qu'il était intéressant de relever, a pu occasionner l'emploi de notre table gravée sur cuivre par des marins d'autres contrées, et notamment par des Normands. Nous avons trouvé la boîte de 1750 chez un marchand de curiosités de la petite ville de Verneuil (Eure) en Normandie. Il est possible que cet objet soit venu échouer dans un bourg normand, parce qu'un marin du pays a fait usage du tableau au début du XIXe siècle, en calculant les

milles à la longueur française, et en comprenant la colonne de gauche comme fournissant la rapidité horaire.

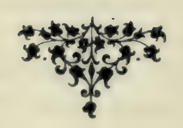
En dehors des mentions de la tabatière de 1729, on ne rencontre ni fixation de la longueur à marquer au bordage, ce qui est la base de la supputation des nombres, ni renseignements sur le mille, qui doit servir à l'appréciation de la vitesse, ni détails sur la façon de procéder. Chacun se trouve obligé de faire usage à sa façon des chiffres gravés sur les boîtes, suivant sa plus ou moins grande intelligence, suivant sa compréhension plus ou moins exacte du mode d'opérer. Le véritable système à suivre était peu connu, car aucun livre le concernant ou l'expliquant n'a pu encore être retrouvé. Un tel tableau peut résulter d'une tradition que les marins des mers du Nord se seraient répétée oralement depuis de nombreuses années. Les boîtes à tabac, dont nous nous occupons, n'étaient que d'une valeur minime, à en juger d'après leur apparence et leur métal, cuivre rouge ou laiton, et elles ne servaient qu'au peuple. Elles ne devaient se trouver le plus souvent qu'entre les mains de gens ne connaissant que les rudiments et les traditions des sciences nautiques. Ces derniers oublièrent les anciennes traditions et ne surent pas exiger des marchands la gravure de tableaux facilement intelligibles. Les capitaines de navires, de leur côté, négligèrent de faire usage de barèmes de ce genre, puisque les ouvrages maritimes restaient muets à leur égard. Finalement ce mode de calcul de la vitesse et ces tables cessèrent d'être usités à raison de tous les défauts de précision qui s'y rencontraient.

Ce système fut d'autant plus abandonné qu'après 1815, la prépondérance maritime passa entre les mains des Anglais. Le loch, instrument de mesure de vitesse, usité par les navigateurs de cette nation, prévalut. Les marins d'Angleterre et, à leur suite, ceux des autres pays cherchèrent à perfectionner ce dernier instrument, en le rendant plus stable dans la mer à l'aide de contrepoids, de lest et d'ailettes le maintenant immobile dans la mesure du possible. On peut se demander si ce ne serait pas par suite d'un souvenir lointain des tables de nos boîtes que certains navigateurs recommandèrent, au cours du XIXe siècle, de dresser des tables de loch avec divisions par colonnes pour marquer le temps pendant lequel le loch a été jeté, et les nœuds ou milles

correspondant à la vitesse avec laquelle la corde a été emportée par la mer. Au début, des barèmes de loch ont été gravés sur cuivre. Ils avaient été gratifiés sous cette forme de la dénomination assez singulière de « renards », qui dénote peut-être une étymologie ancienne ou d'antiques usages.

Dans la période suivante, c'est-à-dire à la fin du XIXe siècle, la connaissance de la rapidité exacte des navires appartint désormais à une élite de navigateurs cherchant à se rapprocher le plus possible de la vérité et ayant recours, dans ce but, à des instruments de précision que les inventeurs modernes cherchèrent à perfectionner chaque jour davantage. Le mode de calcul des anciens Hollandais fut oublié à tel point, en un siècle, qu'il aurait peut-être été impossible de parvenir à expliquer les tables figurant sur des tabatières hollandaises, si une boîte primitive de 1729 n'était venue heureusement permettre de dégager la vérité.

PAUL BORDEAUX.





NOUVELLE NOTE

SUR LES

ROCHES-POLISSOIRS

DU "BRUZEL" A SAINT-MARD

(PROVINCE DE LUXEMBOURG) [1]



CES blocs de grès siliceux tertiaire (probablement landenien), au nombre de dix, de volume variable,de couleur gris rosâtre, couverts, par places, de mousse et d'une sorte de lichen, gisent çà et là, presque complètement enterrés dans le sol d'une prairie, à 255 mètres d'altitude, sur la rive gauche et tout près d'un petit ruisseau appelé le *Bruzel* [2], affluent de la Basse-Vire, à 1,900 mètres sud-est de l'église du village de Saint-Mard, et à 350 mètres de la lisière d'un bois dans lequel le Bruzel prend sa source (fig. 1).

Ils n'ont aucune forme déterminée, n'offrent aucune trace de

[1] Voir *Annales de la Société d'archéologie de Bruxelles*, t. X, 1896, p. 109.

[2] Ce nom a été appliqué, par extension, aux terrains avoisinants pour constituer un lieu dit.

Il est à noter que le mince filet d'eau, aujourd'hui encore impétueux à certains endroits, était, paraît-il, plus considérable autrefois avant la captation des eaux du plateau pour la distribution de Saint-Mard. (Renseignements de M. Eugène Haverland.)

taille, et la main de l'homme est étrangère à leur groupement en cet endroit, qui est purement accidentel. Ils sont engagés dans les alluvions du ruisseau. Ce sont des blocs naturels, des roches dénudées par suite du délavage des éléments meubles (sables et argiles) au sein desquels elles se sont formées, descendues à ce niveau pendant la période géologique où la Basse-Vire creusa sa vallée d'érosion.

Trois de ces blocs présentent le plus grand intérêt au point de vue de la technologie préhistorique. Les surfaces lisses, les



Fig. 1. — VUE DU GISEMENT DES ROCHES-POLISSOIRS DU « BRUZEL ».
(d'après un croquis de M. Gisbert Combaz).
Saint-Mard (province de Luxembourg).

cuvettes et les rainures à fond et à parois d'un poli excessivement doux, qu'on y observe, témoignent, en effet, d'une façon incontestable, de leur utilisation comme pierres à polir le silex et les roches dures à l'époque néolithique.

On les appelle les *Pierres-des-Fées*, ou *Cailloux-des-Sorcières*. Ils font l'objet de diverses légendes : c'est là que se rassemblent, certaines nuits, les sorciers, les fées et les mauvais génies du voisinage pour se livrer à leurs ébats. Les surfaces lisses et luisantes sont des glissoires où les fées s'amusent comme de véritables enfants. Les stries et les rainures marquent la place où elles



1. — Le premier polissoir. Saint-Mard (province de Luxembourg).



2. — Le deuxième polissoir. Saint-Mard (province de Luxembourg).

déposent habituellement leurs baguettes enchantées. *L'homme sans tête,* qui dirige la *haute chasse* nocturne au travers des bois, vient souvent visiter ces cailloux. Enfin, on entend parfois dans ces lieux hantés un tintamarre infernal.

Le premier bloc, en montant vers le bois, d'une forme très irrégulière, mesure 2^{m}80 de longueur sur environ 0^{m}60 de largeur et dépasse le sol de 0^{m}25 à 0^{m}30. Il présente deux surfaces polies résultant du frottement, et deux cavités naturelles, oblongues, peut-être un peu retouchées, assez profondes, où s'amasse l'eau de pluie. C'est le moins intéressant (pl. I, n° 1).



Fig. 2. — Le deuxième polissoir. Vue prise au cours des fouilles. Saint-Mard (province de Luxembourg).

Le second est situé à douze mètres du premier. Il n'est pas aussi irrégulier que celui-ci et mesure 1^{m}95 de longueur sur 1^{m}55 de largeur. Sa hauteur, au-dessus du sol, est de 0^{m}20 environ. Il porte une grande dépression centrale, cinq cuvettes elliptiques et huit rainures anguleuses, le tout parfaitement défini, à parois

et à fond très unis, provenant d'usure (pl. I, n° 2 et fig. 2). Les cuvettes ont été produites insensiblement par le polissage des faces larges des haches, les rainures par le polissage de la tranche.

Le troisième n'est qu'à $5^{m}50$ du second. C'est un bloc très irrégulier de $2^{m}20$ de longueur sur 2 mètres de largeur environ. Sa hauteur visible au-dessus du sol est de $0^{m}50$ en moyenne. Vers le milieu est une cavité naturelle qui semble toutefois avoir été agrandie et régularisée par la main de l'homme. Elle est de forme ovale et mesure $0^{m}50$ de longueur, $0^{m}27$ de largeur et $0^{m}30$ environ de profondeur. Dans le voisinage immédiat de cette cavité centrale, existent une surface polie, huit cuvettes elliptiques et six rainures plus ou moins longues (pl. II, nos 1 et 2).



Chose curieuse, les recherches auxquelles nous nous sommes livré dans les environs des polissoirs, pas plus que les fouilles que nous avons pratiquées au pied de ceux-ci, en 1897, n'ont amené la découverte d'aucune pièce travaillée ni d'aucun débris de silex. Il en a été de même des recherches faites en 1892 par MM. Cels, Jacques et Tiberghien sur tout le versant qui, du bois, s'étend vers le village de Saint-Mard. D'autres recherches encore sont demeurées infructueuses. Seul, M. Eugène Haverland a trouvé dans une oseraie, au nord-ouest, une pointe de flèche en silex dont l'extrémité était brisée, perdue là, sans doute, par quelque chasseur, et, immédiatement au-dessus des polissoirs, un fragment informe de silex gris. On peut se demander comment il se fait que les polissoirs de Saint-Mard ne soient pas environnés de traces importantes du séjour des populations néolithiques, alors que M. Haverland a acquis la preuve que ces traces existent, tout au moins à l'état sporadique, dans les environs de Virton?

On sait qu'il y a des haches polies de dimensions vraiment colossales et qu'il y en a également de minuscules; on en connaît en roches précieuses de même qu'en matières tendres. Il est évident que ces haches extraordinaires n'ont jamais pu servir,

1. — Le troisième polissoir. Saint-Mard (province de Luxembourg).



2. — Le troisième polissoir. Vue prise au cours des fouilles. Saint-Mard (province de Luxembourg).

si ce n'est comme objets de parade, comme emblèmes, comme talismans ou comme offrandes funéraires et il est permis de supposer que le polissage de telles pièces revêtait le caractère d'une cérémonie religieuse. Cette supposition, du reste, s'appuie sur l'ethnographie ; chez certains sauvages modernes de l'Australie, où l'on procède encore à la même opération, celle-ci se pratique suivant une méthode qui la transforme en une véritable cérémonie. La hache préalablement taillée est tout d'abord remise au chef, qui commence le travail. Après quelques instants, celui-ci la passe au personnage qui le suit immédiatement en rang et ainsi de suite... [1].



En résumé, l'absence de trouvailles de quelque importance aux environs de nos *Cailloux-des-Sorcières*, de même que les faits ethnographiques que nous venons de citer nous semblent autoriser cette conclusion que les néolithiques n'étaient point établis à demeure le long des rives du Bruzel et qu'ils ne venaient aux polissoirs que par intermittences, suivant les besoins de leur outillage et peut-être aussi pour y pratiquer certaines cérémonies.

Bon ALFRED DE LOË.

1. E. VAN OVERLOOP, *Les Origines de l'art en Belgique.* « Les âges de la pierre ». Bruxelles, E. Hayez, 1882, p. 177.





UN
RETRANCHEMENT ANTIQUE
A BOITSFORT



LES deux vallées où se trouvent les sources de la Woluwe se réunissent au grand étang de Boitsfort en formant un promontoire allongé s'élevant en pente douce. Après avoir été coupé par le chemin de fer de Bruxelles à Namur, il s'étend dans la forêt de Soignes, où l'avenue dite « des Deux Montagnes » (ou « Entre les Montagnes ») en suit sensiblement la ligne de faîte.

Lorsqu'on vient de Boitsfort et qu'après avoir traversé le passage à niveau, on s'engage dans la forêt en suivant ce chemin, on atteint bientôt le sommet du plateau, occupé actuellement par un bois de sapin. Le chemin oblique légèrement à droite, et coupe bientôt un retranchement fermant entièrement l'espace compris entre les deux vallées. Ce point est situé à 250 mètres environ du passage à niveau, et, à vol d'oiseau, à 600 mètres de l'extrémité du promontoire touchant à l'étang de Boitsfort.

Ce retranchement se compose de quatre fossés traversant le plateau et prolongés vers Boitsfort, sur le penchant des deux vallées, par des terrasses. Les deux fossés intérieurs prolongent un ravin abrupt montant de la vallée située au nord-ouest, et qui atteint presque l'avenue des Deux Montagnes. Les deux fossés

extérieurs protègent, au contraire, ce ravin, en couronnant l'éperon qui le sépare de la vallée principale; à l'extrémité de cet éperon, le fossé extérieur prend, sur une longueur d'une vingtaine de mètres, l'aspect d'une terrasse horizontale rattachée par un talus au terrain intérieur, qui est plus élevé qu'elle.

Les fossés traversent le plateau jusqu'au bord de la vallée située au sud-est, et dans laquelle naît le bras oriental de la Woluwe. Les deux fossés extérieurs aboutissent à l'endroit où un ravin se sépare de cette vallée; les deux fossés intérieurs plus près du chemin. Les quatre fossés traversent ensuite cette dépression; des travaux forestiers les y ont malheureusement fort abîmés, sans qu'il soit d'ailleurs difficile de suivre leurs traces.

Entre la dépression et le chemin de fer, les quatre fossés sont prolongés par deux larges terrasses horizontales creusées à flanc de coteau et bordées, vers la hauteur, par un talus régulier. Une terrasse de même aspect s'étend dans la vallée du nord-ouest, entre le ravin dont nous avons parlé plus haut et une sapinière bordant le chemin de fer, où le sol, complètement nivelé, ne présente plus aucune trace de retranchement.

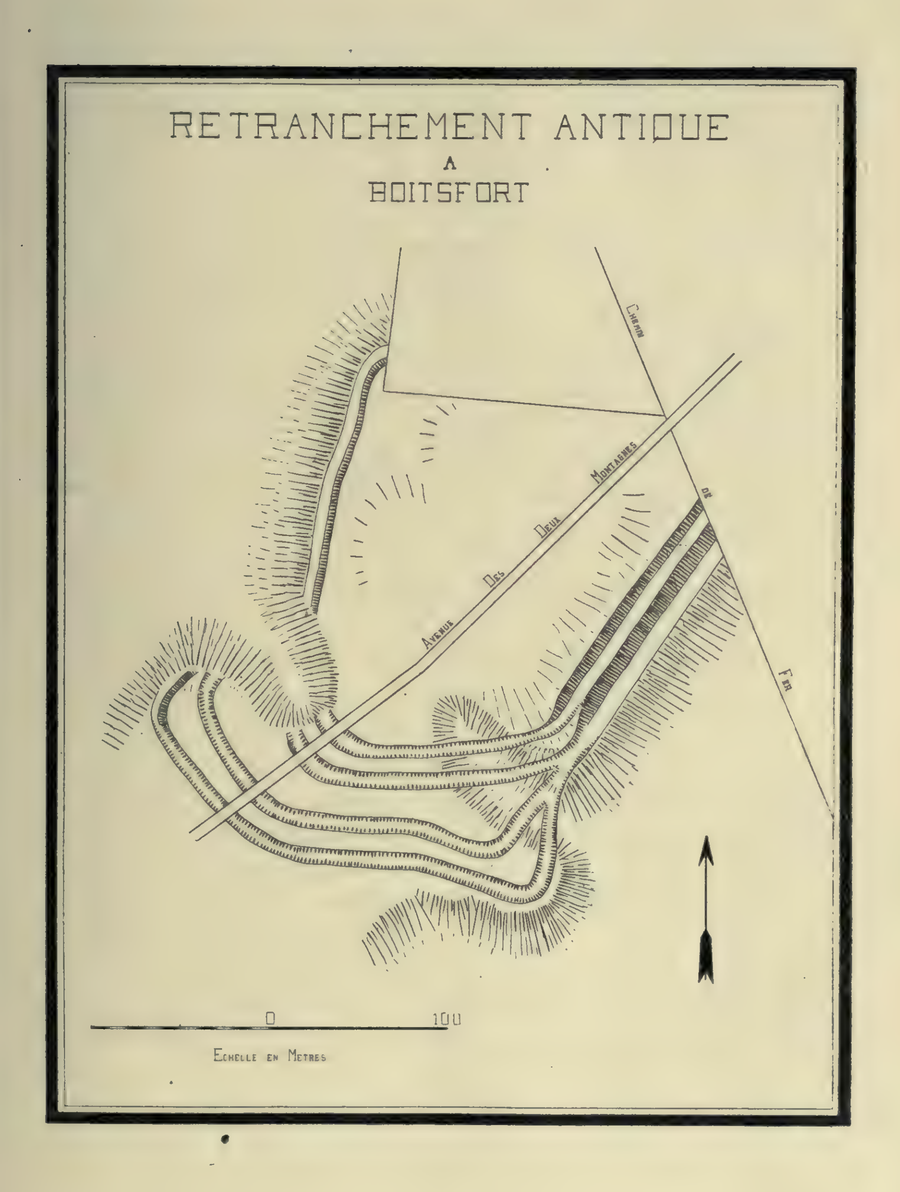
Le plan d'ensemble est donc très net : à flanc de coteau, des terrasses, rattachées au plateau par des talus et dominant la pente du terrain. Le ravin montant du nord-ouest prolonge de ce côté la terrasse unique; puis, le plateau est barré par quatre fossés s'appuyant au ravin et le protégeant.

La partie conservée des terrasses mesure, dans chaque vallée, 150 mètres environ; le fossé extérieur a une longueur de près de 350 mètres.

La largeur des fossés varie entre 6 et 12 mètres environ. Ils sont bordés des deux côtés par un faible rejet de terre, qui ne peut avoir formé par lui-même un obstacle sérieux.

Faisons remarquer ici que les fossés sont aujourd'hui en assez mauvais état par suite des travaux forestiers, qui transforment fortement la surface du sol, tout particulièrement dans les bois de sapin. Dans leur état primitif, les quatre fossés constituaient certainement un obstacle beaucoup plus considérable qu'aujourd'hui.

De l'autre côté du chemin de fer, l'aspect primitif du terrain a disparu; cette partie du promontoire est occupée, jusqu'à l'étang de Boitsfort, par des parcs et des cultures.


RETRANCHEMENT ANTIQUE
A
BOITSFORT
Chemin de Fer
Avenue des Deux Montagnes
0
100
Echelle en Metres

La fortification que nous venons de décrire était bien conçue, spécialement sur le plateau, que nul obstacle naturel n'interrompait. La vallée qui le longe au sud-est a dû être de tout temps marécageuse et d'un abord difficile; de nombreuses sources y jaillissent déjà en amont de l'endroit qui nous occupe. C'est cependant de ce côté qu'on a établi deux terrasses étagées, alors que le long de la vallée du nord-ouest, il ne s'en trouve qu'une seule. Cette vallée-ci est marécageuse vers le bas, sans être cependant impraticable; elle n'est, d'ailleurs, pas très large et ne forme pas un obstacle sérieux pour l'assaillant.

Les travaux de terrassement étaient probablement complétés par les palissades, qui se retrouvent dans toutes les fortifications primitives. Muni de cette barrière, le retranchement était certainement bien défendu. Il est cependant difficile de comprendre pourquoi le groupe de fossés intérieur se perd dans la dépression de l'ouest, alors qu'il eût été facile de les établir en deçà, de manière à profiter de sa présence en dominant partout le terrain environnant.

A quelle époque faut-il reporter l'établissement de ces travaux de défense?

Leur technique semble indiquer une époque fort ancienne, car ils se composent essentiellement de fossés, non de levées de terre, et leur plan est assez irrégulier.

A l'extrémité du promontoire existait une importante station néolithique; elle a été explorée par M. le Dr Victor Jacques, qui l'a désignée par le nom de *Boitsfort-Etang* [1]. Il fait remarquer que l'avenue des Deux Montagnes semble joindre cette station à l'importante station néolithique découverte à Verrewinkel par M. Georges Cumont [2].

Comme on n'a jamais signalé de restes d'une autre époque dans l'espace protégé par le retranchement, on serait en droit de se demander s'il ne faut pas attribuer celui-ci à l'époque néolithique.

En dehors du retranchement, à 200 mètres environ, près de

[1] « Deux stations néolithiques du Brabant : Boitsfort et Genval. » (*Mémoires de la Société d'anthropologie de Bruxelles*, 1899-1900, t. II.)

[2] « Stations néolithiques de Verrewinkel et de Rhode-Saint-Genèse, découvertes en 1885. » (*Bulletin de la Société d'anthropologie de Bruxelles*, t. XI, 1892-1893, p. 120-161.)

l'intersection de l'avenue du Comte et de l'avenue des Deux Montagnes, à droite de celle-ci en venant de Boitsfort, se trouvent deux buttes indiquées sur la carte de l'état-major au 40,000e comme *tumulus*. Ils ont été décrits en détail par M. le baron de Loë [1], qui a fait remarquer la ressemblance qu'ils présentent avec les tumuli romains de nos régions [2]. Les fouilles pratiquées à deux reprises dans ces tumuli n'ont donné aucun résultat, et nous en sommes encore réduits aux conjectures au sujet de l'âge qu'il convient de leur attribuer [3].

Le retranchement n'est pas romain, car il est trop irrégulier, et se compose essentiellement de fossés; la terre rejetée de ceux-ci ne forme pas d'épaulements notables.

Le travail offre, d'autre part, une certaine ressemblance avec des fortifications de la région rhénane, que l'on a pu dater de l'époque des invasions. Citons, par exemple, celles qu'a étudiées M. Mehlis dans le nord des Vosges et dans le Hardt [4]. De forme irrégulière comme la nôtre, elles lui ressemblent, en outre, par ce fait qu'elles sont souvent doubles sur le point où une attaque était le plus à craindre. L'endroit, habité depuis l'époque néolithique, l'était peut-être encore à l'époque des invasions, ou bien a pu tout au moins servir alors de refuge temporaire à la population, si celle-ci s'était déjà établie à l'emplacement du village actuel.

En l'absence d'indices décisifs, nous réserverons notre jugement, mais en attirant encore l'attention des archéologues sur l'intérêt que présente le retranchement antique de Boitsfort.

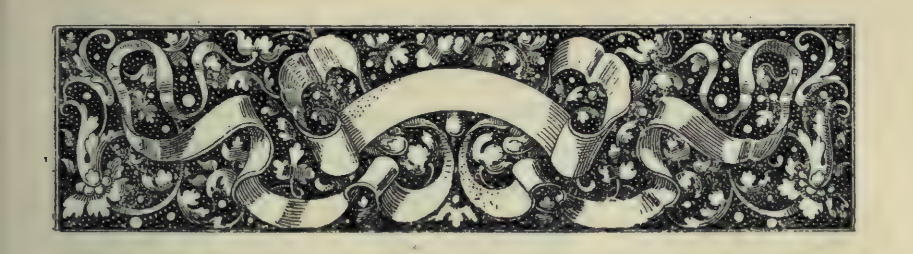
A. et G. VINCENT.

[1] *Annales de la Société d'archéologie de Bruxelles*, II, 1888, p. 69-74.

[2] Un petit tertre, mesurant à peine 1 mètre de hauteur, est signalé de l'autre côté de l'avenue des Deux Montagnes.

[3] M. Duvivier fit ouvrir, en 1882 ou 1883, une profonde tranchée au milieu des deux tumuli,sans atteindre, du reste, le niveau du sol naturel, et ne fit aucune découverte (*Annales*, II, 1888, p. 73). D'autre part, les sondages effectués par la Société d'archéologie, en 1889, furent tout aussi infructueux (*Annales*, III, 1889, p. 371).

[4] « Ueber Vorgeschichtliche Befestigungen in den Nordvogesen und im Hardt gebirge. » (*Korrespondenzblatt des Gesamtvereins der deutschen Geschichts- und Altertumsvereine*, 1900.)



LES SCEAUX

DES

CORPORATIONS BRUXELLOISES

NOTE COMPLÉMENTAIRE



ARMI les problèmes d'histoire économique dignes de solliciter l'attention des historiens, celui de l'organisation du travail se presse au premier rang. Non seulement l'économie urbaine y trouve son explication, mais la puissance politique de nos villes elle-même apparaît comme inséparable de leur richesse matérielle. Dans le milieu urbain du moyen âge, le mode d'organisation du travail était rigoureusement déterminé. Une institution particulière, la corporation, était appelée à veiller sur son parfait fonctionnement. Soutien de la structure économique de la ville, elle en était un rouage essentiel et indispensable. Socialement, la corporation a modelé une série de petits groupements bourgeois, correspondant dans leurs grandes lignes à notre petite bourgeoisie; économiquement, elle a pris la direction de la production et réglementé la vente; politiquement, elle s'est associée à la direction des affaires publiques. Rien de ce qui touche de près ou de loin à une institution aussi fondamentale ne peut être négligé. Son organisation interne, son action religieuse et philan-

thropique, son influence économique et politique seront mises tout particulièrement en relief. A côté d'elles, les manifestations artistiques, les mœurs corporatives seront étudiées et décrites.

La corporation nous a laissé des signes extérieurs multiples de sa grandeur déchue : des colliers et des coupes d'une orfèvrerie fine et délicate,des triptyques et des tableaux où rayonne l'éclat de nos artistes, des maisons de réunion qui font l'orgueil de nos cités. Collectivité animée de vie et d'action, la corporation s'affirmait comme une personne morale, capable de posséder et d'acquérir, d'ester en justice, de correspondre au dehors et même, dans une certaine mesure,de juger et de punir ses membres. Comme telle, elle possédait, à l'exemple d'autres corps constitués, un sceau.

La sigillographie corporative est peu connue. On la croyait, et on la croit encore, toute d'exception.Nous-même, d'ailleurs, nous avons partagé cette conviction, et sans une enquête faite dans le pays, à l'occasion de certains faits nouveaux, qui étaient venus éclairer d'une lumière inattendue la sigillographie de nos corporations bruxelloises, nous aurions persisté à croire qu'Anvers, Ardenbourg, Bruges, Hasselt, Liége, Maestricht et Saint-Trond étaient à peu près les seules villes où l'on pût les rencontrer. Les résultats de cette enquête dans les différents centres industriels de la Belgique d'avant 1800 ont été fructueux. Nous devons renoncer à l'idée de les publier ici. Joints aux renseignements bibliographiques glanés dans les différentes revues, ils donneraient lieu à un exposé trop long pour ne pas compromettre l'équilibre de cette notice. Nous avons l'intention de les publier ultérieurement, après les avoir complétés et entourés d'un commentaire satisfaisant [1].

Considérée comme discipline purement descriptive, la sigillographie ne répondrait qu'imparfaitement à sa mission. Elle est et doit être une science auxiliaire de l'histoire; par conséquent, elle doit demander des lumières à l'histoire, comme elle doit projeter sur celle-ci son propre rayonnement. Comme la numismatique, l'héraldique, l'archéologie, la généalogie, elle doit servir

[1] Nous prions vivement nos collègues et confrères de bien vouloir nous signaler les détails de sigillographie corporative belge qu'ils pourraient connaître. Qu'ils acceptent ici l'expression anticipée de notre reconnaissance.

des intérêts supérieurs, sortir du cadre purement descriptif, dans lequel on la confine trop souvent, et entrer en rapport direct avec l'histoire. Tout particulièrement la sigillographie corporative ne peut acquérir une signification que si on l'envisage dans ses relations avec le droit public urbain.

Nous avons essayé ici même d'expliquer, tant par les institutions que par l'histoire politique interne, les sceaux corporatifs bruxellois [1]. Dans cette première étude, nous avons insisté sur l'incapacité juridique qui frappait les métiers et qui rendait impossible l'emploi d'un scel public. A Bruxelles, comme ailleurs, la corporation ne jouissait pas d'une autonomie complète. C'est une erreur de croire que l'émancipation politique des artisans, en 1302 en Flandre, en 1421 à Bruxelles, ait entraîné l'indépendance absolue des associations professionnelles, qui, précisément alors, se sont définitivement affirmées. Partout l'échevinage démocratisé, s'il autorise et ordonne même la concentration corporative, entend néanmoins régir suprêmement des organismes économiques, devenus par leur association au pouvoir des corps politiques. C'est lui qui consacre par un privilège écrit les usages déclarés par les métiers, qui promulgue des peines et en garantit l'exécution. C'est lui encore qui autorise les actes juridiques accomplis par la collectivité corporative — les emprunts, les aliénations — précisément parce que la corporation était un sujet de droit juridiquement incapable. L'histoire constitutionnelle nous dictait ces conclusions, et, de fait, jamais une corporation bruxeloise ne se servit d'un sceau dans ses rapports avec les pouvoirs publics.

Cependant, il existait des matrices de sceaux dans les collections de l'État et de la Ville. Ici, pour expliquer leur présence, à première vue insolite, nous fîmes appel à l'histoire politique interne de notre cité. Celle-ci nous apprit l'autorité très étendue que les corporations usurpèrent à la faveur de la révolte démocratique qui assura subitement aux Nations, de 1477 à

[1] *Annales de la Société d'archéologie de Bruxelles*, t. XVIII, 1904, p. 23 à 42, avec quatre reproductions. (Tirage à part de 24 p., librairie Lamertin, Bruxelles.) Les reproductions des sceaux ayant été faites d'après un dessin, elles laissaient quelque peu à désirer au point de vue de leur exactitude. Nous croyons donc utile de les reproduire à nouveau ici, mais, cette fois, d'après une photographie directe.

1480, un pouvoir absolu. Nous émîmes l'avis que la confection des sceaux pouvait bien remonter à cette époque [1]. Ce fait, d'ailleurs, ne serait pas unique dans l'histoire de nos villes. A Ypres, au lendemain de la victoire de 1302, les métiers, surgissant complètement organisés, revendiquèrent des pouvoirs politiques très larges, et même cinq des plus importants d'entre eux — les tisserands, les foulons, les tondeurs, les bouchers et les poissonniers — s'arrogeant le droit de sceller, appendirent leurs sceaux à des actes publics [2]. Après la défaite de Cassel de 1328, une réaction inévitable se produisit. L'échevinage, par trop exproprié, confina les métiers dans un rôle politique plus modeste, leur défendit d'élire des capitaines et supprima le droit de sceller [3].

Telles furent les conclusions que nous fournit l'histoire constitutionnelle d'une part, l'histoire politique interne de l'autre. Il nous fut impossible, en 1904, de conclure plus à fond.

Au moment où nous publiions notre première étude, trois sceaux étaient connus, ou plutôt trois matrices de sceaux, car nulle part nous n'avions pu découvrir un acte, auquel un de ces sceaux fût appendu. Ces matrices provenaient des corporations des barbiers, des bouchers et des boulangers. Leur authenticité ne restait pas à l'abri des soupçons. La matrice du sceau des bouchers surtout paraissait suspecte, parce qu'elle était en argent, comme si cette circonstance eût eu la moindre importance. Il existe des matrices de sceaux en plomb, en fer, en laiton et en cuivre : pourquoi n'y en aurait-il pas eu en argent? La collection des matrices de sceaux, conservée à Vienne, ne renferme-t-elle pas des exemplaires en argent, originaires encore bien des Pays-Bas et peut-être du Brabant [4]? En dépit des renseignements cer-

[1] Voir notre première étude, p. 39 et 40 des *Annales* (p. 21 et 22 du tirage à part).

[2] Compromis du 4 mai 1304. Archives de la ville d'Ypres. Chartrier n° 239. Acte du 1er avril 1326. *Ibidem*, n° 381.

[3] En effet, il n'existe nulle part la moindre trace d'actes scellés par les métiers d'Ypres. Le compromis du 4 mai 1304, scellé par cinq métiers, fut déposé entre les mains des échevins de Gand. Notre collègue, M. V. Van der Haeghen, a bien voulu nous dire que cet acte n'existe plus aux Archives de cette ville. Pour plus de détails, voir notre *Enquête sur l'existence de sceaux corporatifs en Belgique*, qui sera publiée ultérieurement.

[4] D'après une communication verbale de mon collègue, M. le docteur Ewald, de Cologne, qui s'occupe spécialement de sphragistique. Ce savant exprima l'avis que la matrice en argent de la corporation des bouchers de Bruxelles pourrait

tains, fournis par l'histoire constitutionnelle, relatifs à l'incapacité juridique des corporations et partant à l'impossibilité pour el es de sceller au point de vue du droit public urbain, notre jugement fut tout entier en faveur de l'authenticité des trois petits monumènts sigillographiques. Nos conclusions pourtant ne satisfirent pas, semble-t-il, les critiques les plus timorés. Un érudit confrère, rendant compte de notre étude, déclara « avoir vu à Bruxelles une deuxième matrice du sceau des barbiers, absolument identique à celle que nous avions étudiée », tout en ajoutant que son propriétaire la considérait comme fausse [1]. Ce fait, loin de dissiper le doute, ne fit que l'accroître.

Aujourd'hui il n'y a plus de doute possible. Les faits nouveaux que nous avons découverts font tomber les derniers soupçons, qui pouvaient peser sur l'authenticité du sceau des barbiers et même, pouvons-nous dire, du sceau des bouchers. De plus, un sceau, inconnu en 1904, a été acquis depuis par la Ville, celui des merciers. Un autre sceau, celui des Quatre Couronnés, est mentionné comme existant. D'autre part encore, — et ceci est important parce qu'il s'agit d'un principe, — il est désormais prouvé que si nos corporations n'avaient pas la faculté de se servir d'un *sigillum authenticum*, elles avaient au moins, comme tout particulier, le droit d'avoir un *sigillum privatum*, dont elles se servaient dans leurs relations privées et qui n'engageait pas plus qu'une simple signature.

Nous groupons ici ces importantes données. Inédites, elles viennent compléter de la manière la plus heureuse nos connaissances de sigillographie bruxelloise.



Nous classions les papiers de Jean-Baptiste Mercier, médecin à l'armée autrichienne dans les Pays-Bas, lorsque nous découvrîmes un certificat, délivré, le 13 janvier 1735, par la corporation des barbiers et des chirurgiens de Bruxelles, constatant que Mer-

bien être revêtue d'une marque, ce qui aurait permis de découvrir peut-être le nom du graveur. Il nous conseilla d'enlever le manche en bois qui retient la matrice, et d'examiner si la cuvette intérieure ne portait aucun poinçon. Nous avons fait cette opération, malheureusement sans résultat.

[1] E. Laloire, dans la *Revue de numismatique belge*, 1904, p. 223.

cier avait réellement accompli son apprentissage chez un maître bruxellois [1]. Or, sur ce certificat était appliqué le sceau des barbiers, imprimé sur hostie à l'aide de la matrice décrite dans notre première étude. L'impression est assez nette. On lit parfaitement la légende : *S. Barbitonsorû in. Brux.* Deux personnages occupent le champ du sceau. Debout, placés sur un tertre. ils représentent saints Cosme et Damien, les patrons du métier [2].



SCEAU DES BARBIERS-CHIRURGIENS.

Ainsi donc, les barbiers ont réellement scellé, mais ils ont scellé des actes d'intérêt privé, relatifs à des affaires d'ordre intérieur, tels un certificat d'apprentissage, de maîtrise, une lettre envoyée à des collègues étrangers. Le sceau employé est celui, qui fut exécuté à la fin du XV[e] siècle. Il fut donc sauvé de l'incendie de 1695, tandis que le Registre aux privilèges du métier périt avec tout le mobilier de la chambre corporative, établie à *La Samaritaine*, Grand' Place [3].

Voici la teneur de cette importante pièce :

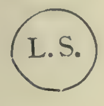
Wij onderschreven, Dekens ende ouders van de Chirurgyns deser Stadt Brussel, bevestigen dat Jan Bapt. Mercié, gebortig van Brussel, sijne twee leerjaeren vervolghens heeft volbraght, sich altydt eerlyck ende deughdelyck ghedragen hebbende, alsoo het behoort,

[1] Archives de la ville. Fonds : Papiers de famille.

[2] Voir la description détaillée de ce sceau dans notre première étude, p. 35 des *Annales de la Société d'archéologie de Bruxelles*, 1904.

[3] Dans un mémoire sur la décadence des métiers, de 1739, les chirurgiens et les barbiers font observer au Magistrat qu'ils ont eu de grands frais pour réunir leurs ordonnances, *overmits hunnen ordonnantieboek, beneffens alle hunne meubelen in de bombarderinge zijn verbrandt.*

volghens d'attestatie van synen meester : hetwelck wij op onses Ampts-Registerboeck bevonden hebben, gedateert den 25 *januarius* 1730. *Ende tot meerdere versekeringhe van dien, soo hebben wij dit onderteeckent, ende met ons ordinaris cachet geseghelt. Aldus gedaen binnen Brussel den* 13 *januaris* 1735.



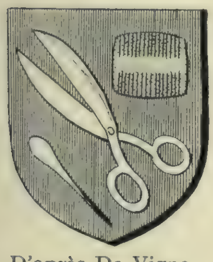
(S.) C. VAN BOCXEL *als deken.*
(S.) G. VAN OPHEM *als deken.*
(S.) A. STALLAERTS *out deken.*
(S.) C. VAN BOCXEL *loco* CAMBIER.

Traduisons :

« Nous soussignés, doyens et anciens des chirurgiens de cette ville de Bruxelles, attestons que Jean-Baptiste Mercié, natif de Bruxelles, a accompli ses deux années d'apprentissage consécutivement, s'étant toujours conduit honnêtement et vertueusement, comme il convient, suivant l'attestation de son maître, ce que nous avons trouvé dans le registre de notre métier à la date du 25 janvier 1730. Et pour plus de sûreté nous avons soussigné la présente et l'avons scellée de notre cachet ordinaire. Ainsi fait à Bruxelles, le 13 janvier 1735.

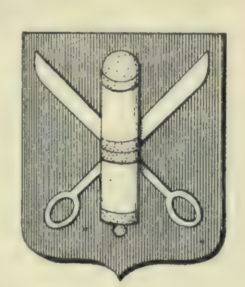


(S.) C. VAN BOCXEL, *en qualité de doyen.*
(S.) G. VAN OPHEM, *en qualité de doyen.*
(S.) A. STALLAERTS, *ancien doyen.*
(S.) C. VAN BOCXEL, *loco* CAMBIER.



D'après De Vigne.

BLASON DES BARBIERS-CHIRURGIENS.



D'après Henne et Wauters.

Cette pièce lève tout scrupule au sujet de l'authenticité de la matrice du sceau des barbiers-chirurgiens. En outre, elle est la preuve certaine de l'emploi par le métier d'un *sigillum privatum.*

A comparer le sceau des barbiers aux armoiries du métier, on remarque que celles-ci ne portent pas les saints patrons. D'après De Vigne, elles sont de gueules à une paire de ciseaux et à un poinçon d'argent, accompagnés d'un peigne d'or[1]; d'après Henne et Wauters, de gueules, chargé de ciseaux d'argent et d'un étui (?) d'argent, rehaussé d'or[2]. Les ciseaux et le poinçon se retrouvent, toutefois, dans un des petits écussons ornant le champ du sceau. Nous reviendrons plus loin sur la relation qui existe entre le sceau et le blason[3].



En 1904, nous avons fait connaître le sceau des boulangers, dont la ville de Bruxelles possède la matrice. Comme pour la matrice du sceau des barbiers-chirurgiens, nous ne connaissions de ce sceau aucun exemple d'application réelle. Ici encore nous avons été assez heureux de découvrir un document mentionnant l'apposition du sceau. C'est la minute d'un certificat du



Sceau des Boulangers.

9 octobre 1754, par lequel les doyens de la corporation des boulangers de Bruxelles attestent qu'un nommé Lambert Modaff a fidèlement rempli ses obligations. L'acte se termine par cette formule de corroboration : *En témoignage de vérité, nous, en*

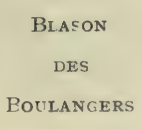
[1] Félix De Vigne, *Recherches sur les costumes civils et militaires des gildes et des corporations de métiers*. Gand, 1847; p. 58, 60 et pl. XXV.
[2] *Histoire de Bruxelles*, II, 568.
[3] Voir ci-après, page 469.

notre qualité de doyens en fonctions, nous avons signé la présente et nous l'avons corroborée PAR LE SCEAU DU MÉTIER [1]. Le doute n'est plus permis. Comme les barbiers, les boulangers se sont servis de leur sceau dans leurs relations privées. Le sceau appliqué sur l'original, qui fut expédié à un destinataire malheureusement inconnu, était très probablement le sceau que nous avons décrit précédemment.

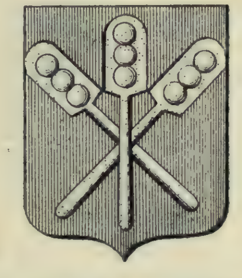
Dans le champ du sceau, nous trouvons un écusson, à deux outils posés en sautoir, dont l'un est une palette chargée de deux pains et l'autre probablement un racloir, destiné à racler les cendres du four. Il est intéressant de rapprocher ces emblèmes de ceux qui figurent sur les armoiries du métier.



D'après De Vigne.



BLASON DES BOULANGERS



D'après Henne et Wauters.

Henne et Wauters ont publié les armoiries des corporations bruxelloises telles qu'elles étaient au XVIIe siècle [2]. Félix De Vigne en a publié de plus anciennes [3]. Or, il est curieux de constater que les meubles ornant les armoiries des boulangers, telles que De Vigne les donne, sont exactement ceux du sceau qui nous

[1] Archives générales du royaume, carton n° 239. Métiers et Serments. Voici le texte original : *Wij ondergeteeckende Dekens van het broodmaeckers ambacht binnen dese stadt Brussele certificeren midts dese waerachtigh te wesen dat* Sr *Thomas, meester broodmaecker binnen deser voors. stadt, heeft doen te boeck stellen Lambert Modaff als leergast ende het boeckgelt daertoe staende betaelt op den* 9ten *july* 1745, *als blijckt in de rekeninge van* Ste *Jans* 1745 *tot* Ste *Jans* 1746, *ende voorders gehoort te hebben (dat) den voors.Thomas op onze camer heeft verclaert dat Lambert Modaff behoorelijck ende eerelijck zijne leerjaeren heeft voldaen. In teecken den waerhijdt hebben wij als dienende dekens dit selve onderteeckent ende met des ambachts segel bevestight. Actum desen* 9ten 8er 1754.

[2] *Histoire de Bruxelles*, t. II.

[3] F. DE VIGNE, *Recherches historiques sur les costumes civils et militaires des gildes et des corporations de métiers.* Gand, 1847, p. 58 et pl. XXVI.

occupe. L'auteur décrit comme suit ces armoiries : « De gueules, à la pelle d'argent au manche d'or, chargée de deux pains d'argent, et à une scie d'argent au manche d'or, placées en sautoir [1]. » Nous pouvons ajouter « nouées ».

Cette identité de meubles fut abandonnée dans la suite. Tandis que le sceau reste, les armoiries changent. Celles que nous communiquent Henne et Wauters portent trois palettes, chargées, chacune, de trois petits pains, posées, deux en sautoir et une en pal, brochant sur les deux premières. Le fond est de gueules (Bruxelles); les palettes et les pains sont d'or [2].



A côté des sceaux des barbiers-chirurgiens et des boulangers, nous publiions, en 1904, celui des bouchers. Ce sceau nous est connu par la matrice en argent, conservée dans les collections de la Ville. Nous la considérions comme absolument à l'abri de toute suspicion, bien qu'aucun exemple d'application réelle n'en fût connu. Depuis, nous avons trouvé deux inventaires du mobilier des bouchers; or, l'un et l'autre mentionnent la présence de la matrice en argent dans le trésor du métier : *Eenen grooten silveren seghel ofte cachet. — Un grand sceau ou cachet en argent*, y est-il dit expressément. Ces deux inventaires sont respectivement de 1746 et de 1758 [3].

Contrairement à ce que nous avons constaté pour le sceau et les armoiries des boulangers, l'écusson du métier des bouchers, tel qu'il est donné par Henne et Wauters [4], se rapproche, cette fois, du type de notre sceau, tandis que les armoiries, renseignées par De Vigne, s'en éloignent très fort [5]. Celles-ci étaient de gueules à un taureau d'argent sur un tertre de sinople; celles publiées par Henne et Wauters, postérieures en date, sont de gueules à trois têtes d'animaux, deux d'or (taureau

[1] F. De Vigne, *Recherches historiques sur les costumes civils et militaires des gildes et des corporations de métiers*. Gand, 1847, p. 61. L'instrument, dont nous avons fait un racloir, est donc, aux yeux de De Vigne, une scie. Nous le retrouvons dans le sceau des boulangers de Saint-Trond.

[2] *Histoire de Bruxelles*, t. II, p. 572, pl. III.

[3] Archives générales du royaume. Liasse n° 124. Métiers et Serments.

[4] *Histoire de Bruxelles*, II, p. 570, pl. II.

[5] *Ouvrage cité*, p. 58, 59 et pl. XXIV.

et porc) et une d'argent (mouton), posées deux (taureau et mouton) et une (porc), toutes trois regardant à dextre. Or, l'écu du sceau est chargé, lui aussi, de trois têtes, qui sont celles du porc, du taureau et du mouton, posées deux (porc et taureau) et une (mouton) avec cette seule différence qu'ici les têtes de porc et de taureau sont affrontées tandis que la tête de mouton regarde à senestre.



Sceau des Bouchers.



D'après De Vigne.

Blason des Bouchers.



D'après Henne et Wauters.

Ces remarques ont leur valeur. Elles démontrent qu'il ne faut pas vouloir rechercher entre les sceaux et les armoiries, comme entre les monnaies et les sceaux, une relation trop systématique. Si la correspondance entre le sceau et les armoiries est parfaite chez les boulangers, elle ne l'est pas du tout chez les bouchers, comme elle ne l'est pas non plus chez les barbiers-chirurgiens. L'écusson des bouchers, tel que De Vigne le donne, existait très probablement lors de la confection du

sceau, au début du XVIe siècle, ce qui n'a pas empêché la corporation ou son graveur de chercher ailleurs sa source d'inspiration.

Remarquons ici encore que le jeton, frappé par la corporation, est orné de l'emblème qui figure sur l'écusson du sceau [1].



Le sceau des merciers, que la Ville reçut en don de M. L. Delmoitié en 1907, appartient à l'époque moderne [2].

La corporation qui s'en servit fut une des plus importantes et de tout temps une des plus peuplées de la ville. Elle se forma à la fin du XIVe siècle. On pourrait s'étonner de cette naissance tardive, mais nous avons démontré ailleurs que le régime corporatif tout entier, contrairement à ce qu'on croyait, ne s'est formé en Brabant qu'à partir du milieu du XIVe siècle [3]. Seuls les tisserands et les foulons ont pris les devants et ont pu conquérir, vers 1325-1330, une organisation professionnelle dirigée par des chefs corporatifs, munie de privilèges, autorisée à tenir des assemblées et à percevoir des taxes et des amendes au profit d'une caisse commune [4]. Les autres métiers ne suivirent que plus tard, en 1365, au lendemain d'une émeute terrible, dans laquelle les bouchers s'étaient tout particulièrement compromis. Dans l'impossibilité d'arrêter plus longtemps le courant qui emportait les artisans vers la concentration corporative, les magistrats consentirent à accorder les premiers statuts. En 1365, les ébénistes

[1] F. DE VIGNE, *Costumes civils et militaires*, pl. 35, n° 9.

[2] Voir *Rapport sur le Service des Archives*, de 1907, p. 14.

[3] Sur l'organisation tardive des corporations, voir notre livre sur l'*Organisation du travail au XVe siècle* (Mémoire couronné de la médaille d'or par l'Académie royale de Bruxelles), Bruxelles, 1904, librairie Lamertin. Chapitre 1er : « Le métier dans sa lutte pour le devenir. » — Voir aussi « Les luttes sociales à Bruxelles au moyen âge » *(Revue de l'Université de Bruxelles*, 1906). — Pour la Flandre : « L'évolution corporative et le contrat d'apprentissage à Ypres à la fin du XIIIe siècle » *(Bulletin de la Société des études philologiques et historiques*, Gand, 1905, p. 48 à 52) ; « L'évolution corporative en Flandre à la fin du XIIIe siècle *(Annales du XXe Congrès archéologique*, tenu à Gand, 1907, t. II, p. 482 à 485) ; « L'apprentissage à Ypres au XIIIe siècle. Contribution à l'étude des origines corporatives en Flandre » *(Revue du Nord*, février, 1911).

[4] *Organisation du travail à Bruxelles*, p. 24, note 1 *in fine* et p. 40, et « Luttes sociales à Bruxelles », p. 313 *(Revue de l'Université*, 1906).

et les tonneliers, les graissiers et les charpentiers réclament et obtiennent la reconnaissance officielle de leurs usages et le droit d'élire des jurés. De 1367 à 1390, d'autres groupements professionnels naissent à la vie corporative, et parmi eux nous trouvons le groupement des merciers [1].

En 1382, les merciers entrent en scène. Ils sont soixante-cinq et se plaignent de n'être pas encore officiellement réglementés, alors que d'autres métiers ont obtenu déjà leurs statuts. Le 31 mai de cette année, les magistrats accèdent à leur désir et promulguent une première ordonnance, dont les stipulations sont simples : obéissance aux jurés, droits d'entrée fixés à trois écus vieux, allotissement des échoppes au marché, liberté pour les colporteurs de rester en dehors de cet organisme syndical.

Ces premiers statuts, peu détaillés, iront sans cesse en se développant, jusqu'à former ce formidable faisceau de privilèges et de franchises que nos métiers défendront un jour avec tant d'énergie. En 1421, année mémorable, qui marque l'arrivée au pouvoir des corporations, ou plutôt des *Nations*, parmi lesquelles elles furent réparties, le métier des merciers fut rangé dans la Nation Saint-Gilles.

Une fois reconnue comme corps politique, la corporation des merciers eut besoin d'un local pour y abriter son administration. A partir du XVe siècle, la Grand' Place devint le lieu de rendez-vous des principaux métiers. En 1434, les bateliers, les tout premiers, semble-t-il, vinrent s'y installer. Ils achetèrent le rez-de-chaussée de la maison du Cornet. Ils furent suivis par les gantiers, qui y édifièrent même une maison si belle, qu'ils l'appelèrent auprès du Magistrat « un joyau de la ville », afin d'obtenir de lui de nouveaux avantages [2]. Les merciers durent se fixer vers la même époque à la Grand' Place, où ils acquirent un vieil immeuble, *Le Renard (De Vos)*, signalé, dès le XIVe siècle, parmi les maisons qui bordaient notre *forum* [3]. En 1457, le 12 mars, les

[1] Pour le détail de cette évolution corporative, voir *Organisation du travail*, p. 24 à 27.

[2] Voir le chapitre « L'artisan dans la vie corporative », p. 411 et suivantes de l'*Organisation du travail à Bruxelles*.

[3] Le 26 septembre 1347 notamment, Henri Van der Noot sous-accense le fonds, en stipulant différentes servitudes de voisinage et, en outre, le droit de disposer de deux fenêtres en cas de festivité à la Grand'Place. Archives de la ville. Fonds : Chartes privées.

merciers, fondant une messe hebdomadaire dans leur chapelle de Saint-Sauveur, rue des Pierres, constituent au profit de cette œuvre un cens de 5 florins, et hypothèquent la maison *Le Renard*, qui est déclarée leur appartenir [1].

Placés sous la protection de saint Nicolas, les merciers avaient un autel dédié à leur vénéré patron. Tous les ans, au jour de sa fête, ils festoyaient gaiement à leur Chambre, non sans s'être réunis déjà le 30 novembre, à la fête de saint André, sous prétexte de goûter le vin qui devait être versé au repas de la Saint-Nicolas [2].

Les articles vendus par un mercier étaient tellement multiples que nous devons renoncer à les énumérer ici. Cette multiplicité explique le nombre très grand d'affiliés à une époque — au XVIIe et surtout au XVIIIe siècle — où les autres métiers déclinaient à vue d'œil et s'éteignaient sur place. Le tableau de Van Alsloot, l'*Ommeganck à la Grand' Place*, en 1615, mentionne 500 merciers, alors que les tailleurs, qui viennent après eux en nombre, ne comptent que 380 membres. Le recensement industriel de 1738 accuse un chiffre de 518 membres, maîtres, compagnons et apprentis [3].

Beaucoup d'articles n'étaient débités par les merciers qu'au poids, la laine à tricoter par exemple. Aussi la balance était, à côté de l'aune, un outil indispensable à leur commerce.

La matrice du sceau de la corporation, qui fut offerte à la Ville en 1907, est en cuivre, de forme ronde, mesurant 0^{m}048 de diamètre. Elle est attachée sur un pied en fer, dont la partie allongée devait s'engager dans un manche en bois. Tout autour on lit, en guise de légende : « MEERS • LIEDEN • AMBACHT • TOT • BRVSSEL . Dans le champ du sceau, l'image de saint Nicolas, évêque, patron du métier, tenant de la main gauche une crosse et bénissant de l'autre trois petits enfants dans la cuvelle, allusion à la légende de ce saint. A ses pieds un écusson, chargé

[1] « Supra domistadium nuncupatum *de Vos*, spectans ad memoratum officium, inter bona *'t Gulden Hoot* et bona dicta *den Horen*, quæ vocari solebant *den Berch*. » Archives générales du royaume. Fonds des merciers.

[2] Comptes du métier des merciers, 1696-1697 et 1699-1700, aux Archives générales du royaume.

[3] Sur les forces actives des métiers, voir *Organisation du travail à Bruxelles*, p. 105 et 106.

d'une balance, brochant sur deux bâtons, noués et posés en sautoir, dans lesquels il faut voir deux aunes. Ce sont les deux outils que nous signalions tantôt. La balance se trouve dans l'écusson de la corporation, qui est de gueules à une balance d'or. C'est encore une balance que tient une des statues ornant la maison corporative du *Renard*, à la Grand' Place, celle qui symbolise l'honnêteté dans le commerce, et c'est aussi aux deux outils — la balance et l'aune — indispensables au mercier que fait allusion la devise: *Cum pondere et mensura*, inscrite en lettres d'or sur la façade de la maison.

Tout œil avisé reconnaît aussitôt dans le sceau des merciers une œuvre de l'extrême fin du XVII[e] siècle. Nous avons interrogé les comptes du métier dans l'espoir d'y découvrir quelque ren-



SCEAU DES MERCIERS.

seignement, et, de fait, nous y avons relevé à l'année 1696-1697 ce passage intéressant :

« Item, payé au sieur Van Hattem pour avoir fait et gravé le grand scel en cuivre de ce métier, et aussi pour avoir fait une marque en fer, destinée à marquer l'étain, suivant billet et quittance, la somme de 12 florins du Rhin [1]. »

Dans ce compte de l'année 1696-1697, les merciers ont annoté

[1] *Item, betaelt aen S[r] Van Hattem voor het maken ende snijden van den grooten coperen segel van desen ambachte. mitsgaders een ijsere merck om het ten mede te teeckenen, volgens billet ende quictantie, de somme van* 12 *Rg.* Archives générales du royaume. Métiers et Serments. Comptes des merciers de 1696-1697.

les dépenses faites pour le renouvellement de leur mobilier, si malheureusement détruit par l'incendie du bombardement de 1695, en même temps que leur maison corporative. Ils achètent une table, un tapis en drap rouge pour la couvrir, vingt-huit chaises, trois douzaines de couteaux, une table à coulisses, des rideaux en toile verte, une sonnette, un porte-manteau et différents autres meubles. C'est au milieu de ces indications que nous avons glané celle qui nous intéresse plus particulièrement ici. Peut-être l'ancien sceau avait-il disparu dans l'incendie de 1695, ensemble avec le mobilier,et peut-être s'est-il agi,en 1696, de composer un nouveau sceau. Nos sources de l'époque nous apprennent, en effet, que maint sceau et mainte marque périrent dans la catastrophe. La gilde drapière se vit obligée de faire faire par Jacques Jacobs un nouveau sceau pour sceller les draps et les toiles [1]. Les orfèvres firent faire deux marques et un poinçon [2]. La Ville fit confectionner par le même Jacobs, en 1697, un sceau-cachet avec la légende : *Sigillum ad causas urbis bruxellensis, a*° 1697, apparemment parce que l'ancien scel *as causes*, gravé

[1] *Item, aen Jacobus Jacobs* 6 *guldens voor het snijden van den zeghel van de heeren van de laeckengulde, noodich tot het teeckenen (van de laeckenen) ende lijnwaerten, bij billet met ordinaire paraphe ende quittantie*, 6 *Rg*. Archives générales du royaume. Métiers et Serments. Brasseurs. Comptes divers 1697-1698. — Nous savons également que la gilde, par décision du 4 décembre 1698, fit faire un sceau destiné à sceller ses actes *(om geemployeerd te worden tot alle acten hunnen collegie aengaende)*. Voir notre première étude, p. 33, note 1. Depuis que nous avons trouvé différents textes relatifs à des sceaux ou à des marques, renouvelés après le bombardement, nous pensons que nous nous sommes peut-être bien trompé en disant dans notre étude de 1904 que la gilde eut seulement alors — en 1698 — *pour la première fois* un sceau collectif destiné à sceller ses actes. Peut-être la résolution du 4 décembre 1698 ne vise-t-elle qu'un renouvellement de sceau, l'ancien sceau ayant été incendié.— Ne pas confondre le sceau destiné à sceller les actes avec le sceau usité pour sceller les draps. Dès le XIVe siècle, il est question d'un *guldencamer segel*, mais les textes expliquent bien qu'il s'agit d'un sceau appendu aux draps que les wardeurs ont approuvés. Sur ces sceaux ou marques, voir l'*Organisation du travail à Bruxelles*, chapitre IV : « La production », § 6. « La marque industrielle » p. 281 à 295.

[2] *Item, betaelt aen den ysersneyer voor het snijden van de* 2 *ceurteeckens van desen ambachte*, 1 *Rg*. 10 *s*. Comptes des orfèvres, 1695. Reg. 792 des Métiers et Serments aux Archives générales du royaume. — *Item, betaelt voor het snijden van een poincoenteecken van desen ambachte met het verstaelen*, 0 Rg. 18*s*. Comptes de 1700-1701. Même fonds. Reg. n° 793. — Mentionnons encore cette note : *Item, betaelt aen den assayeur ordinaris van S. M. munte alhier, S*^r^ *Jan de Keyser voor drij assayen gemaeckt door den ouderman Jaspar Thuys*, 0 Rg. 19½. Même fonds. Comptes 1695-1696. Reg. n° 792.

en 1641, était perdu. D'ailleurs, ce qui contribue à rendre davantage vraisemblable la disparition d'un scel, qui aurait été en usage parmi les merciers avant 1695, c'est que leurs archives furent détruites en grande partie. Pour réparer le désastre, les merciers s'empressèrent de faire copier à nouveau leurs privilèges, et le coffre-fort qu'ils firent faire pour les y enfermer est manifestement un meuble du XVIIIe siècle [1].

Le passage des comptes des merciers de 1696-1697, relatif à la confection du sceau, indique le nom du graveur. C'est un sieur Van Hattem. Nous savons, par les multiples notes publiées par Pinchart, que les orfèvres s'occupaient couramment de la taille des sceaux, comme ils gravaient des médailles, des méreaux ou des monnaies [2]. Partant, il était naturel d'interroger les documents que les orfèvres nous ont laissés. Le Registre aux maîtres et aux apprentis de cette corporation, commençant en 1694, ne nous apprend malheureusement rien au sujet de notre Van Hattem; le registre aux Résolutions de 1641 à 1723, pas davantage. Les comptes du métier, qui commencent aussi à une date antérieure au bombardement, en 1691, ont été également consultés, toutefois sans succès direct et pertinent. Tout ce que nous avons pu trouver, c'est la mention d'un paiement de 24 florins, fait en 1695-1696 à une veuve Van Hattem pour le loyer d'une chambre où «cette année *on avait tenu l'école de dessin* [3] ».Est-ce là la veuve

[1] Ce coffre, muni de quatre serrures, est aux Archives de la Ville. Chaque doyen détenait une clef, de sorte que, pour ouvrir le coffre, il fallait le concours simultané des doyens. — Du 25 au 30 mars 1696, les doyens s'occupèrent, ensemble avec le notaire De Smet, de l'arrangement et de l'inventaire des archives de leur métier et de celles de la chapelle Saint-Sauveur. Il s'agit là probablement des archives sauvées de l'incendie : *Item, op den* 25 *Meert tot den* 30 *ditto hebben de rendanten gevaceert op de camer met den notaris De Smeth om alle de pampieren van desen ambachte ende der meerschlieden Cappelle t' oversien ende t'inventarieeren, gedeuerende welcken tyt verteert is* 19 *Rg.* 4 *st.* Archives générales du royaume. Métiers et Serments. Comptes des merciers, 1696-1697. Sur les archives des merciers, qui ont été conservées, voir d'ailleurs E. CARDOEN, *Inventaire sommaire des Archives des corps de métiers et serments de Brabant* (parmi les inventaires sommaires, publiés par le Service des Archives générales du royaume). Les Archives de la Ville renferment également un certain nombre de pièces.

[2] Voir, par exemple, la *Revue de numismatique belge*, où A. Pinchart a publié de nombreuses notes. Il a réuni les résultats de ses investigations dans *Recherches sur la vie et les travaux des graveurs de médailles, de sceaux et de monnaies des Pays-Bas, d'après les documents inédits*, I, Bruxelles, 1858.

[3] *Item, betaelt aen de wed. van Hattem voor de plaetse alwaer men desen jaere*

d'un Van Hattem, orfèvre? Le fait de lire dans les comptes des orfèvres, à l'année 1695-1696, qu'il est question d'une « veuve », tandis que dans les comptes des merciers de 1696-1697 il est fait mention d'un « sieur » Van Hattem, ne serait pas une raison décisive pour voir dans le graveur du sceau des merciers un personnage différent de l'époux Van Hattem. En effet, quiconque a examiné l'économie des comptes corporatifs a pu constater le retard apporté aux paiements ou à leur inscription, le désordre même qui règne souvent dans la comptabilité de nos métiers. Le sceau des merciers peut avoir été gravé fin 1695 ou 1696 par un Van Hattem, orfèvre, tandis que le paiement peut n'avoir été effectué ou inscrit qu'en 1696-1697. Le clerc des merciers aurait ainsi mentionné le paiement des 12 florins comme ayant été fait au « sieur » Van Hattem lui-même, tandis qu'il l'aurait été en réalité à sa veuve. De semblables inexactitudes se rencontrent même fréquemment. Si notre hypothèse se vérifiait, les relations d'affaires qui liaient la veuve Van Hattem au métier des orfèvres pourraient s'expliquer par le fait que son mari était un ancien membre du métier. Nous n'avançons toutefois cette explication que comme une pure hypothèse, n'ayant rien trouvé de certain sur la présence d'un Van Hattem dans le métier des orfèvres.

Les Comptes de la Ville nous ont été plus utiles que les Archives des Orfèvres. Ils nous apprennent que Van Hattem s'appelait Jean-Pierre, qu'il fit les matrices de nos jetons communaux et différents poinçons, qu'il était graveur général de la Monnaie. Il est mentionné pour la dernière fois dans le compte de 1694-1695 [1].

Le sceau des merciers a-t-il été réellement employé? Oui, et en voici la preuve.

Le 3 mai 1734, la corporation des merciers fait un accord avec Gaspard Lannoy pour la façon de six candélabres de table en argent « suivant le modèle exhibé au contrat », sous condition expresse que ledit Lannoy livrera pour la Saint-Nicolas à venir au moins deux de ces candélabres, « conformes au dessin,

gehouden heeft de teeckencamer, de somme van 24-0 *Rg*. Archives générales du royaume. Métiers et Serments. Comptes des orfèvres. Reg. n° 792. Nous devons ces renseignements à l'obligeance de M. L. de Lom de Berg. Nous le remercions vivement ici.

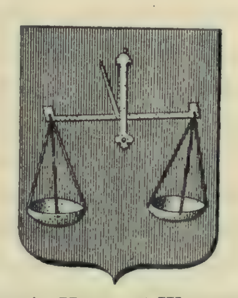
[1] *Wekeboecken* de 1674 à 1695 aux Archives de la Ville.

cacheté du cachet du métier »[1]. Comme il arrive souvent, lorsqu'il s'agit de plans ou modèles déclarés joints à un contrat, ceux-ci n'accompagnent plus l'accord du 3 mai 1734. Mais voici un deuxième acte, revêtu cette fois du sceau du métier. Il est du 26 janvier 1782. Les doyens de la corporation, H.-A. De Greef, J.-J. Vanden Block, J.-J. Versé, D. Sirejacob, autorisés tant par la Corporation que par le Magistrat de la ville, reconnaissent avoir reçu de Pierre Nagels et de sa femme Catherine Callo la somme de 800 florins, au denier 16, en retour de laquelle ils constituent au profit des bailleurs de fonds une rente annuelle de 28 florins. Cet engagement est signé par les quatre doyens. A côté de leurs noms, sans qu'une formule de corroboration l'annonce, le sceau du métier est imprimé sur hostie avec une netteté vraiment remarquable[2].



D'après De Vigne.

BLASON DES MERCIERS.



D'après Henne et Wauters.

Une fois de plus, nous pouvons nous convaincre de l'emploi réel du sceau par une de nos corporations les plus importantes. La reconnaissance de la rente, constituée au profit des époux Nagels, est datée du 26 janvier 1782; or, le 18 juillet suivant, la corporation restitue le capital emprunté, et les crédirentiers

[1] Archives générales du royaume. Métiers et Serments. Liasse n° 678. Merciers. « *Op het fatsoen ende model alhier gesien, te weten dat den ondergeschreven (Gaspar Lanoy) geloeft tusschen heden ende Sint Nicolaesdagh toecommende te leveren twee silvere candelaers, precies ende conform de teeckeninge gecachetteert met het ambachtscachet... (mits) eene somme van* 45 *pistolen voor fatsoen van de sesse candelaers.* »

[2] Archives générales du royaume. Métiers et Serments. Liasse n° 678. Grâce à cette empreinte très nette, on s'aperçoit que la matrice était encore intacte en 1782, et que c'est après cette date qu'on doit lui avoir porté les coups qui l'ont quelque peu endommagée. La trace de ces coups se remarque surtout sur la robe de saint Nicolas, en dessous de la ceinture.

donnent quittance au bas de l'acte même qui avait été scellé du sceau du métier. C'est cette circonstance qui explique la rentrée de l'acte dans les archives de la corporation.

Quelle relation existe-t-il entre le sceau et les armoiries du métier? L'emblème du sceau est double : la balance et l'aune. Celui du blason ne comporte que la balance. A part une légère différence dans l'économie de la balance, les armoiries publiées par De Vigne [1] et celles données par Henne et Wauters [2] sont les mêmes, quant au meuble qui les orne. Quant aux émaux, De Vigne décrit comme suit les armoiries des merciers : De gueules, à la balance de fer aux plateaux d'or. A bien interpréter les armoiries, publiées par Henne et Wauters, il faut lire : De gueules à une balance d'or.



Nos recherches dans les archives corporatives, conservées aux Archives générales du royaume, nous ont révélé également l'emploi d'un sceau par la corporation des Quatre Couronnés. On entend par là un groupement comprenant les tailleurs de pierre, les sculpteurs, les maçons et les couvreurs d'ardoises, placés sous la protection de quatre saints, nommés Séverin, Séverien, Carpophore et Victorien. Cette synthèse corporative ne se réalisa qu'au XVIe siècle. Avant cette époque, les tailleurs de pierre apparaissent comme corps distinct. Ils se joignent ensuite aux maçons, et dans la seconde moitié du XVIe siècle on mentionne conjointement les « tailleurs de pierre, les maçons, les sculpteurs et les ardoisiers », auxquels, à la fin du siècle, on ajoute les « cleystekers » ou « cleynstekers », qui modelaient en terre ou découpaient dans du bois les maquettes des tailleurs de pierre [3]. Toutefois, si ces quatre groupes fêtaient conjointement la fête des Quatre Couronnés, ils n'avaient pas adopté encore officiellement le vocable de *Corporation des Quatre Couronnés*. Ce voca-

[1] *Costumes civils*, p. 58, 62 et pl. XXVII.
[2] *Histoire de Bruxelles*, II, p. 570, pl. II.
[3] On ne connaît pas l'exacte signification de ce mot « cleysteker », parfois *cleynsteker*. Nous avançons ici notre explication comme provisoire. Nous réunissons un ensemble de notes, dont peut-être jaillira la lumière.

ble ne fit son apparition que dans la première moitié du XVIIe siècle.

La corporation souffrit rudement, elle aussi, du bombardement de 1695. Sa maison *La Colline (den Heuvel)* fut complètement anéantie.

Le document qui nous révèle l'usage d'un sceau parmi les artisans de la construction est de 1717. Le 27 juillet de cette année, les maçons de Lille écrivirent à leurs confrères de Bruxelles pour les prier de leur dire qui, d'entre eux, était autorisé à poser des pavements. Le 30 juillet la réponse était prête. Elle fut expédiée dans les premiers jours du mois d'août. Rédigée en français, elle était libellée en ces termes : « Nous soussignez, doyens du mestier des Quatre Couronnez, consistant en tailleurs de pierres, massons, sculpteurs et couvreurs d'ardoises de cette ville de Bruxelles, déclarons et certifions par cette, à la réquisition des maistres massons de la ville de Lille qu'en notre ville de Bruxelles, c'est une fixe pratique et usage et a tousjours esté inviolablement pratiqué et usé que personne, n'estant deuement admis comme maistre en nostre mestier des massons ou du moins comme valet travaillant auprès ou pour un maistre, ne peut faire ou massonner quelques pavements en aucunes églises, cloîtres, maissons, cuissines, chambres, gerniers, places devant, derrière ou ailleurs, avec des pierres quarrées ou non quarrées avec de la chaudx, cendrée ou autres matériaux, mais lesdits ouvrages compètent privativement au mestier des massons à l'exclusion de tous autres... » La consultation était terminée par cette formule de corroboration : *En foy de quoy nous avons signé cette et y* APPOSÉ LE CACHET DE NOTRE DIT MESTIER, *avec présentation de renouveller le contenu de cette sous serment solemnel, par devant tous juges où il appartiendra et requis sera. Fait à Bruxelles, le 30e juillet* 1717 [1]. Ainsi donc les doyens des Quatre Couronnés scellaient leurs actes. Nous n'avons malheureusement retrouvé aucun exemplaire de ce sceau; car il s'agit bien d'un sceau, appelé dans l'espèce *cachet*, expression employée, nous l'avons vu, dans le certificat d'apprentissage délivré, en 1735, par la corporation des

[1] Archives générales du royaume. Métiers et Serments. Quatre Couronnés, liasse n° 894. La lettre envoyée de Lille est jointe au dossier.

chirurgiens et barbiers de Bruxelles [1]. Ce sceau, apposé sur des actes de pur intérêt privé, équivalait, tant chez les barbiers-chirurgiens que chez les tailleurs de pierre, les sculpteurs, les maçons et les ardoisiers, à une signature, que nous pourrions qualifier de signature collective [2].

Dans un inventaire du mobilier appartenant à la corporation des Quatre Couronnés, rédigé en 1727, on trouve la mention de « deux cachets en fer, servant à marquer l'argenterie et l'étain du métier, mais « dont le plus grand était égaré et le plus petit pas »[3]. Il s'agit ici, faut-il le faire remarquer, de deux marques, destinées à marquer la vaisselle corporative des Quatre Couronnés, identiques à « cette marque en fer pour marquer l'étain », que les merciers firent exécuter par le sieur Van Hattem [4]. Ce cachet ou marque affectait très probablement la forme de l'écusson du métier, comme nous avons pu le constater pour une assiette en étain, provenant de la corporation des poissonniers d'eau douce. Cette assiette portait, sur le bord, imprimé dans le métal par un coup sec, l'écusson du métier.

La consultation, à laquelle répondirent nos artisans en 1717, émanait des maçons de Lille. Nous avons fait, à notre tour, une consultation à Lille, mais d'archiviste à archiviste, afin de prier notre collègue, M. Bruchet, des Archives départementales du Nord, de bien vouloir nous dire si son dépôt ne renfermait pas la réponse scellée, dont nous avons retrouvé la minute ici, et qui fut envoyée à Lille dans les premiers jours du mois d'août 1717. La recherche est restée malheureusement infructueuse [5].

Parmi les poinçons et les cachets en fer, dont les matrices sont conservées aux Archives générales du royaume, nous avons retrouvé deux cachets en fer, dont l'un porte les attributs des

[1] Voir pages 465 et 468. *Cachet* y est synonyme de *sceau*. Toutefois, voir ci-après p. 482.

[2] Voir ci-dessus page 463.

[3] *Item, de twee eysere cachetten van d'ambacht, waermede het silverwerck ende ten geteeckent wort, het groot cachet wort bevonden ende het cleyn niet.* Archives générales du royaume. Métiers et Serments, nº 894.

[4] Voir ci-dessus, page 473.

[5] M. Bruchet, archiviste du Nord, a bien voulu nous répondre que la lettre originale, écrite par la corporation de Bruxelles, n'a pu être retrouvée ni aux Archives municipales, ni aux Archives départementales, ni à la Bibliothèque de Lille. Nous le remercions vivement de sa bienveillante communication.

constructeurs, un compas, un ciseau, une hachette et un foret. S'agit-il là du cachet de la corporation des Quatre Couronnés de Bruxelles ? Nous ne pouvons le certifier. S'il est vrai que ces cachets se trouvent au milieu d'une série de poinçons d'origine bruxelloise, s'il est vrai encore que certains emblèmes se rencontrent sur le blason du métier, rien ne nous autorise cependant à attribuer d'une façon certaine ce cachet aux tailleurs de pierre, maçons, couvreurs et sculpteurs bruxellois, plutôt qu'aux menuisiers. Nous le reproduisons ici dans l'espoir d'attirer l'attention des chercheurs sur cet intéressant objet.

Le deuxième cachet provient de la corporation de tailleurs de Bruxelles. On y trouve des ciseaux ouverts, exactement comme sur le blason de la corporation, entourés d'une couronne de chêne. On y lit le mot BRUS, en dessous duquel on remarque une petite



Cachet présumé de la corporation des Quatre Couronnés.



Cachet de la corporation des Tailleurs.

tête, sans nul doute la tête de l'archange Michel, patron de la ville.

Ces cachets sont modernes, apparemment du XVIIIe siècle. Ils sont dépourvus de légende, comme c'est le cas pour le cachet des bateliers d'Anvers (1737), des orfèvres (1733) et des bouchers de Bruges (1775), des boulangers de Tirlemont (1736) [1].

Remarquons que le manche des deux cachets est en fer d'une seule pièce, d'une longueur de dix à douze centimètres, portant la trace visible de coups de marteau donnés sur l'extrémité. Les matrices ont donc servi à marquer une matière dure, l'étain du métier, ou à frapper des jetons dans le genre de ceux que

[1] D'après nos recherches aux Archives générales du royaume. La date indique celle de l'acte sur lequel le cachet a été imprimé.

publie De Vigne[1]. Cet usage n'exclut pas nécessairement celui du cachet en tant que sceau, imprimé sur hostie, à l'exemple des cachets d'Anvers, de Bruges et de Tirlemont que nous venons de citer. *Les matrices servaient ainsi à deux usages,* exactement comme le sceau de la chapelle Sainte-Anne, à Bruxelles, qui lui aussi est en fer d'une seule pièce, portant des traces identiques de coups de marteau, et servant néanmoins de sceau [2].



En étudiant le problème de la sigillographie corporative bruxelloise, nous n'avons eu en vue que les associations professionnelles proprement dites, telles qu'on les comprend communément. Qu'il nous soit permis pourtant de signaler ici le sceau d'une association, professionnelle il est vrai, mais de formation récente et n'ayant jamais fait partie du régime corporatif bruxellois tel qu'il fut édifié au XVe siècle. Nous visons le Collège des médecins qu'une ordonnance du 12 novembre 1649 institua définitivement[3]. L'article 16 d'une ordonnance complémentaire du 13 avril 1650 ordonnait : « Toutes attestations, résolutions et actes principaux, émanant du Collège et publiés par lui, à l'exception des jugements et des consultes, seront scellés du sceau dudit Collège, dans lequel seront taillés un saint Michel et un saint Luc, avec ces mots en exergue : *Sigillum collegii medici bruxellensis* [4]. » Le saint Michel devait rappeler le protecteur spirituel de la Ville, le saint Luc le patron choisi par la nouvelle corporation, en l'honneur duquel « était célébrée tous les ans une messe solennelle à l'église de Saint-Nicolas, à une heure convenable, avec discours en latin à prononcer par un docteur à l'adresse de saint Luc ».

[1] *Costumes civils*, p. 79 et pl. XXXV. On y trouve les jetons des bouchers, du Grand Serment de l'Arbalète, du Serment de Saint-Sébastien et des charpentiers. L'attribution de ces deux derniers jetons devrait être soigneusement examinée.

[2] L'exergue porte : *Seg(el) van S. Anna capelle tot Brussel.* Archives de la ville. M. Fr. Alvin, à qui nous signalions ce double usage de la matrice, nous a dit que ce sceau se trouve effectivement appliqué sur un jeton de cette chapelle.

[3] C. Broeckx. *Histoire du Collegium medicum bruxellense.* Anvers, 1862.

[4] Les ordonnances relatives à ce collège des médecins ont été recueillies dans un petit volume : *Collegie der medecijne opghericht door den Magistraet der stadt Brussel. Tot Brussel bij Anthonius Claudinot, ghezworen stadtsdrucker, in S. Paulus*, 1721.

Ce sceau est reproduit sur la couverture de l'ouvrage que C. Broeckx a consacré au Collège des médecins bruxellois [1].

Enfin, qu'il nous soit permis de rappeler ici encore, bien qu'il s'agisse d'une association militaire et non économique, que la gilde des arbalétriers avait un sceau. M. Fr. Alvin décrit même deux sceaux, dont le premier est appendu à un acte de 1404 et gravé, croit-il, vers le milieu du XIVe siècle, le deuxième remontant à la seconde moitié du XVe siècle [2]. Il ajoute que « ses recherches aux Archives de la ville lui ont permis de constater que le sceau fut en usage jusqu'à la fin du XVIIIe siècle [3] ». Nous avons connaissance, en effet, d'un sceau des arbalétriers de Saint-Georges, imprimé en placard sur un certificat de membre de la compagnie des dragons volontaires agrégés au serment de Saint-Georges, créée à l'époque de la Révolution brabançonne [4]. D'un diamètre de 0m055, ce sceau porte dans son champ un saint Georges terrassant le dragon. Comme légende : * SIGIL : ARBAL : St GEORGII M : BRUX : ERECT : Ao 1422 : *Sigillum arbalistarum* (ou *arbalistariorum) sancti Georgii martyris Bruxellensium* (ou *Bruxellae) erectorum* (ou *erecta*, sous-entendu *confraternitas* ou *gilda) a*o 1422. Ce sceau est du XVIIIe siècle.

CONCLUSIONS

Notre première étude nous avait amené à cette double conclusion :

1. Que les corporations bruxelloises, frappées d'incapacité juridique, ne pouvaient se servir d'un *sigillum authenticum* dans

[1] A Bruges, en 1665, un collège de médecins fut également créé et placé aussi sous l'invocation de saint Luc. En 1687, ce collège fit faire un sceau. Voir C. VAN DEN HAUTE, « La médecine à Bruges aux temps passés » dans la *Revue médico-sociale*, publiée à Bruxelles, août 1909.

[2] « Les anciens serments d'arbalétriers et d'archers de Bruxelles, leurs sceaux, leurs médailles et leurs jetons » (*Revue de numismatique belge*, 1901, p. 24 à 47). L'auteur signale ces sceaux comme se trouvant aux Archives générales du royaume. Le sceau appendu à l'acte de 1404 doit être reporté, croyons-nous, à la fin du XIVe siècle.

[3] Page 29 de l'article de M. Fr. Alvin.

[4] Ce certificat ou brevet est collé dans un *Album de programmes de théâtre, de menus, etc.*, cartonné bleu. Ce qui a été conservé est une formule imprimée, ornée des armes de Brabant, avec le texte suivant : *Nous, officiers d'une com-*

leurs rapports avec les pouvoirs publics. L'histoire constitutionnelle de la ville et des métiers démontre suffisamment ce point.

2. Que la confection des premiers sceaux corporatifs pourrait bien remonter au triomphe démocratique de 1477. L'histoire politique interne de la cité nous apprend, en effet, qu'à la faveur des troubles qui éclatèrent à Bruxelles au lendemain de la mort de Charles le Téméraire, les Nations, et partant les corporations, revendiquèrent un pouvoir absolu, à l'exclusion des Lignages, que ce pouvoir leur fut retiré en 1480, et que Maximilien d'Autriche cassa solennellement les lettres d'alliance que les métiers avaient échangées entre eux.

Ces conclusions étaient les seules qui fussent permises en 1904. Aujourd'hui, nous y ajoutons les suivantes :

1° A côté des corporations professionnelles, dont les matrices de sceaux étaient connues en 1904 (barbiers, bouchers et boulangers), il faut désormais mentionner les sceaux-matrices des merciers et des tailleurs. Cinq sceaux de métiers sont ainsi connus, indépendamment des sceaux de la Gilde drapière, du Collège des médecins, de la gilde ou des gildes (grande et petite) des arbalétriers;

2° Le sceau des barbiers-chirurgiens a été retrouvé réellement appliqué sur un certificat d'apprentissage de 1735; celui des merciers sur une reconnaissance de dette de 1782;

3° Le sceau de la corporation des Quatre Couronnés est signalé en 1717, dans un acte émanant de cette corporation;

4° Enfin, — et ceci est important comme principe, — les corporations bruxelloises, dépourvues d'un *sigillum authenticum*, possédaient un *sigillum privatum*, dont elles se servaient dans leurs relations privées.

Cet apport nouveau à la connaissance de notre sigillographie corporative justifie amplement, nous semble-t-il, la publication de cette note complémentaire.

G. Des Marez.

pagnie des dragons volontaires agrégés au Serment de Saint-Georges dans la ville de Bruxelles, au duché de Brabant, certifions que le porteur de la présente nommé... Au bas, à gauche, le scel imprimé en placard.



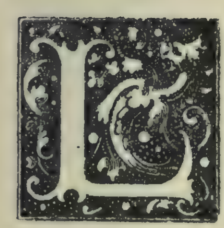


FRAGMENT

D'UNE

COLONNE AU GÉANT

TROUVÉ A VIRTON



E morceau de sculpture que reproduit la figure ci-après fait partie d'une collection d'antiquités gallo-romaines qu'a réunies au château de Rolley, près de Bastogne, M. Gaston Maus. Celui-ci a bien voulu nous autoriser à prendre un moulage de ce fragment au Musée du Cinquantenaire et à le publier dans les *Annales* de notre Société. Il a eu l'obligeance de nous en indiquer aussi la provenance exacte : « Les objets gallo-romains en sa possession, nous écrit-il, ont été découverts dans la tranchée faite à travers le plateau de Majeroux lors de la construction du chemin de fer de Virton à Saint-Mard. » C'est donc une antiquité de plus à ajouter à la série déjà nombreuse de celles qui ont été mises au jour dans les ruines du *Virtunum* antique.

Considérons de plus près ce débris qui paraît au premier abord insignifiant. Sur un socle rectangulaire, dont la moitié environ a aujourd'hui disparu (long. act. 0^{m} 22, larg. 0^{m} 23), est étendu un personnage monstrueux : couché sur le ventre, il relève la tête, et ses sourcils contractés expriment la douleur. Ses bras

sont devenus informes et méconnaissables[1], mais on voit distinctement qu'au lieu de jambes, son corps se terminait par des serpents, dont l'extrémité se replie encore au bord du socle. C'est manifestement le reste d'un géant anguipède, tel que l'art gréco-romain les a constamment représentés.

Au-dessus de ce personnage étendu, galopait un cheval, qui l'écrasait de son poids. Il ne subsiste que la jambe gauche antérieure, le haut de la cuisse droite et la moitié du corps de l'animal jusqu'un peu au delà du poitrail. Du cavalier qui le montait, seule la jambe gauche est encore visible. Des trous de scellement et des rainures, qu'on remarque à droite et à gauche sur le socle et sur le corps du cheval, semblent prouver que dans l'antiquité le groupe était formé de deux morceaux, sculptés séparément et reliés par des agrafes de métal. L'un des deux a seul été retrouvé. Sa hauteur totale est actuellement de 0^{m} 27, sa longueur de 0^{m} 38, sa largeur de 0^{m} 23.

Malgré les mutilations qu'il a subies, ce fragment se laisse donc interpréter avec certitude. Il représentait autrefois un cavalier foulant aux pieds de sa monture un géant étendu sur le sol.

Du même coup la destination de cette sculpture devient claire. Elle a fait partie d'un de ces monuments singuliers, découverts en grand nombre dans le nord de la Gaule, notamment en Belgique[2], et dont on a pu aujourd'hui déterminer tout au moins les éléments architectoniques : sur un fondement assez large s'élevait une base carrée, décorée sur les quatre faces d'images de divinités romaines — on les désigne ordinairement du nom de « pierres à quatre dieux ». Sur cette base était généralement, mais pas toujours, posé un second socle plus petit, le plus souvent octogonal, portant sur sept de ses côtés les figures des dieux planétaires présidant aux jours de la semaine. Au-dessus, s'élevait une colonne ronde, à chapiteau corinthien, surmontée d'un groupe d'un cavalier et d'un géant, tel que celui que nous venons de

[1] Peut-être le sabot gauche du cheval s'appuyait-il sur la main du vaincu, comme dans d'autres groupes analogues, mais on ne saurait l'affirmer.

[2] Cf. ma notice sur les *Fragments de colonnes au géant découverts en Belgique.* (Annales du XXI[e] congrès de la Fédération archéologique, Liége, 1909, t. II, p. 542 et ss.)

décrire. De là le nom de « colonnes au géant [1] » ou « colonnes à l'anguipède [2] » appliqué à ces monuments.

Ces colonnes au géant ont provoqué d'interminables controverses; elles ont fait éclore toute une littérature descriptive et



polémique, et on a proposé notamment du groupe qui les surmonte les interprétations les plus divergentes. Les archéologues ont invoqué pour l'expliquer le secours de toutes les mythologies : celtique, germanique, romaine, orientale. Nous ne pouvons songer, à propos de notre modeste fragment, à reprendre cette discussion qui se poursuit encore [3]. Il me suffira de dire qu'à mon avis

[1] *Gigantensaülen* en allemand. Le nom a été introduit dans l'usage par Donner von Richter, qui l'a employé le premier dans sa description du monument de Heddernheim (1885).

[2] Cette désignation est adoptée par M. Jullian (*Revue des études anciennes*, 1908, p. 196).

[3] Les publications récentes ont été résumées et discutées par Riese, *Die Gigantensaülen und ihre Literatur* dans *Einzelforschungen über Kunst und Alter-*

l'opinion la plus probable est celle qui considère ces colonnes comme des monuments votifs élevés à la gloire des empereurs divinisés. Le cavalier Jupiter écrasant les géants serait l'image des Césars vainqueurs des Germains [1].

Aucune consécration païenne n'a été reproduite, dans notre pays, aussi fréquemment que celle de ces énigmatiques « colonnes au géant ». On a retrouvé dans le Luxembourg les débris d'une vingtaine d'entre elles [2], dont deux à Virton même [3]. Mais ce sont d'ordinaire les bases qui en sont conservées : les groupes qui les couronnaient durent être mis en pièces quand on abattit ces monuments de l'idolâtrie. En dehors de celui qui nous occupe aujourd'hui, je n'en connais en Belgique qu'un seul autre, dont la présence au musée d'Arlon m'a été signalée par M. Waltzing [4]. Il est aussi déplorablement mutilé : il ne reste que la partie antérieure du cheval, sans sa tête, et le personnage couché sous ses pieds. La rareté de ces groupes rend d'autant plus précieuse

tumsgegenstände zu Frankfurt a. M., I (1908), p. 17-33. Ajouter GASSIES, *Cavalier et anguipède sur un monument de Meaux* (dans la *Revue des études anciennes*, IV (1902), p. 287 et ss.; TOUTAIN, *Observations sur quelques formes du loyalisme* (Beiträge zur alten Geschichte, 1902, p. 201 et ss.); TOUTAIN, *Cultes païens dans l'empire romain*, I (1907), p. 217 et ss.; JULLIAN, *Revue des études anciennes*, X (1908), p. 196; ANTHES, *Berliner Philol. Wochenschrift*, 1909, p. 495, etc. Notamment la présence d'un socle décoré des figures des dieux de la semaine me paraît s'opposer à une interprétation celtique ou germanique de ces monuments, car le système qui place les sept jours sous le patronage des divinités planétaires attribuées à chacun d'eux a été constitué par les astrologues orientaux à l'époque hellénistique; cf. ma notice dans la *Revue de l'histoire des religions* 1909, p. 275. — Cet article était déjà imprimé quand nous avons reçu l'ouvrage de M. FRIEDRICH HERTLEIN, *Die Jupitergigantensaülen*, Stuttgart, 1910. Ce consciencieux travail contient une catalogue complet des « groupes du géant et de l'anguipède » actuellement connus, et défend l'opinion que les « colonnes au géant » figurent la colonne qui, suivant les croyances germaniques, supportait le monde et que le dieu cavalier est Jupiter conçu comme maître du ciel.

[1] Cf. *Ann. Congrès de Liège*, *l. c.*, p. 544.

[2] *Ibidem*, p. 548 et ss.

[3] « Pierres à quatre dieux », conservées au Musée du Cinquantenaire (CUMONT, *Catal. des sculpt. et inscr. antiques*, nos 1-2). Leur provenance exacte (Virton et non Trèves) a pu être établie récemment, cf. *Bulletin des Musées royaux*, III (1894), p. 10 et ss.

[4] Publié par Siebenaler, *Inst. archéol. du Luxembourg*, XLII (1907), p. 260 et fig. 5.

la faveur que nous accorde M. Gaston Maus en nous autorisant à faire connaître un exemplaire nouveau de ces sculptures si curieuses pour l'étude des croyances adoptées par nos ancêtres gaulois.

En 1909, le Musée du Cinquantenaire s'est enrichi d'un autre fragment encore, qui pourrait avoir appartenu à une « colonne au géant ». Il le doit à la libéralité de M. Jules Tesch, notaire à Messancy, qui a bien voulu nous donner des renseignements précis sur la provenance de ce reste de sculpture romaine. C'est la partie supérieure du fût cannelé, et le chapiteau, richement décoré de feuilles d'acanthe, d'une colonne corinthienne taillée dans un grès blanchâtre.

Les dimensions en sont assez considérables : diamètre du fût, 0^{m} 37 ; largeur du chapiteau, 0^{m} 60; hauteur totale, 0^{m} 73. Ce morceau a été découvert à La Madeleine, près de Pétange. Comme la tranche supérieure est creusée d'un large trou de scellement, on serait tenté de croire que le chapiteau a supporté un groupe du cavalier et du géant. Mais, d'autre part, il lui manque un motif de décoration habituel des « colonnes à l'anguipède » : quatre petites têtes occupant le milieu des quatre côtés [1]. D'ailleurs, La Madeleine est située au pied du Titelberg, où jusqu'à une époque récente ont subsisté les restes de tombeaux monumentaux ou de temples soutenus par des colonnes [2]. Il est donc probable que ce morceau architectonique a fait partie de quelque chapelle ou mausolée, et qu'il a roulé ou été transporté du haut de l'*oppidum* gallo-romain jusqu'à La Madeleine, où on l'a retrouvé enfoui dans le sol.

FRANZ CUMONT.

[1] HERTLEIN, *Jupitergigantensaülen*, p. 86, ss.

[2] Sur les découvertes faites au Titelberg, cf. A. DE LOË, *Annales de la Société d'archéologie*, XIX (1905), p. 154.





TABLE DES MATIÈRES





TABLE DES PLANCHES ET FIGURES

PLANCHES HORS-TEXTE

RECHERCHES ET FOUILLES, EXÉCUTÉES PAR LA SOCIÉTÉ PENDANT L'EXERCICE 1909 :

LES ROCHES POLISSOIRS DU « BRUZEL », A SAINT-MARD :

